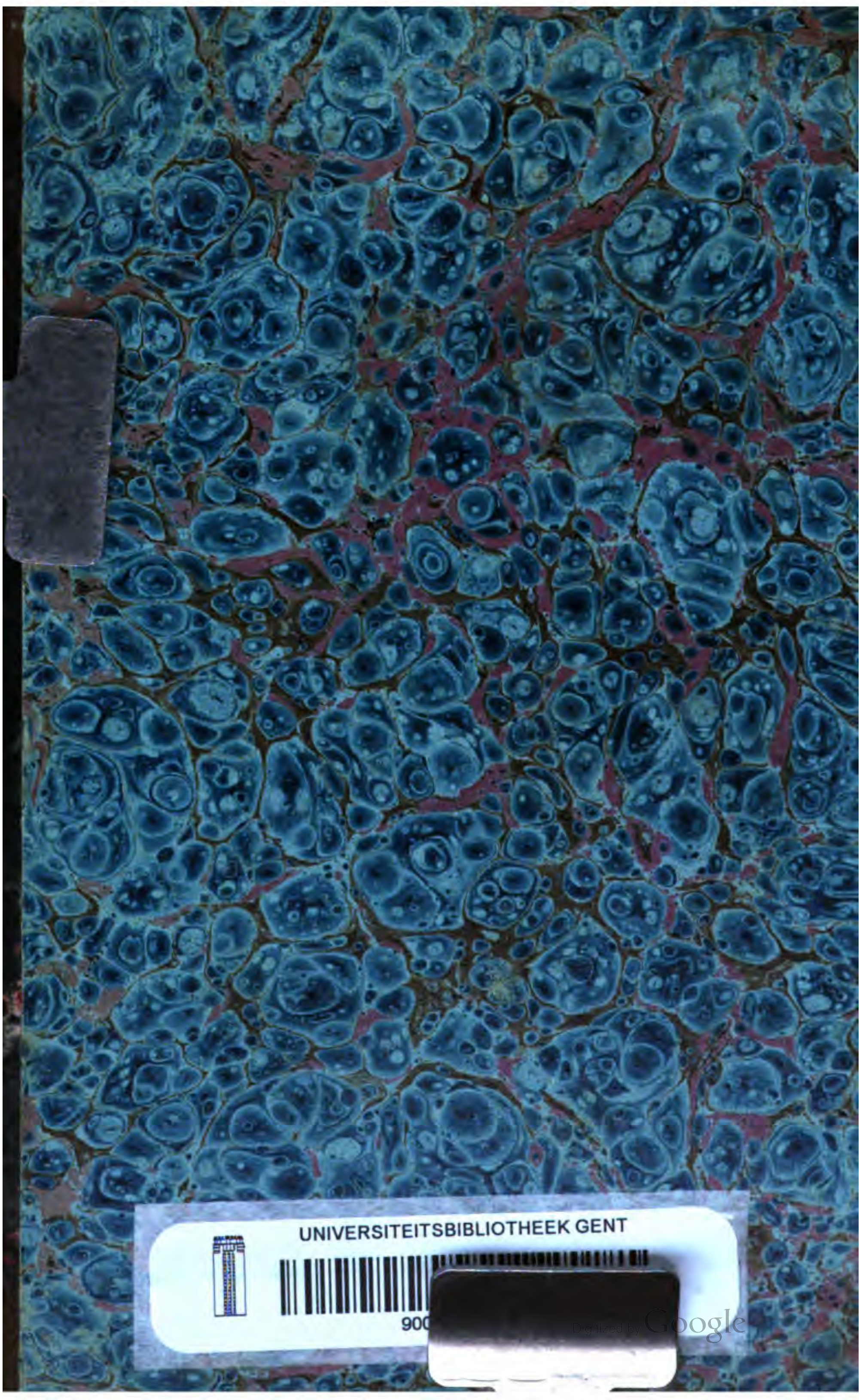



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900
Digitized by Google



HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

IMPRIMERIE DE N.-J. GREGOIR,
Rue au Lin, N° 20.



SUPPLICE DE NEMOURS.

TOME IX.

BRUXELLES.

N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET Cie, ÉDITEURS

1839.

HISTOIRE
DES DUCS
DE BOURGOGNE
DE LA MAISON DE VALOIS,
1364-1477.

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

ENRICHIE DE NOTES

PAR

M. MARCHAL,

CONSERVATEUR DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

TOME IX.



BRUXELLES.
N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET Cie, ÉDITEURS,
RUE AU LIN, N° 20, PRÈS DE LA PLACE St-GÉRY.

1839.

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1475—1476.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Entrevue de Pecquigni. — Traités entre la France et l'Angleterre. — Opinion des Anglais sur la paix. — Trève entre le roi et le Duc. — Conquête de la Lorraine. — Fin du connétable. — Ce qu'on pense des princes après la paix. — Le Duc prend possession de la Lorraine. — Guerre des Suisses contre le comte de Romont. — Ambassade des Suisses au Duc.

Il ne fut plus question dans l'un et l'autre camp que de l'entrevue des deux rois. Le roi Édouard était venu se loger à une demi-lieue d'Amiens. Chacun savait la paix conclue, et bien qu'elle ne fût pas encore signée, on ne prenait plus aucune précaution. Un jour le roi de France s'était placé sur une des portes de la ville, d'où il pouvait voir l'armée anglaise qui lui semblait fort en désordre et bien neuve à tenir la campagne. Cependant les Anglais arrivaient en foule vers la porte, et entraient dans la ville. Le roi aurait pu facilement profiter de leur peu de méfiance, et faire un mauvais parti à ses ennemis, tout nombreux qu'ils étaient; mais il

agissait à la bonne foi, et ne songea au contraire qu'à leur faire fête. Il fit placer à la porte de la ville deux longues tables chargées de viandes de toute sorte, et surtout de celles qui donnent envie de boire, avec profusion des meilleurs vins; pour l'eau, il n'en était pas question. M. de Craon, M. de Bressuire, le grand écuyer et d'autres siégeaient à ces tables et en faisaient les honneurs. Lorsqu'on voyait arriver quelque cavalier anglais, on allait au-devant lui tenir la bride et le faire descendre en lui disant : « Allons, venez » rompre une lance avec nous. » Ceux qui ne trouvaient point place à ces tables, entraient dans la ville, où neuf ou dix tavernes leur étaient ouvertes.

Ce train et l'affluence des Anglais s'en allèrent augmentant chaque jour. On les trouvait peu sages, mal disciplinés, et les Français s'étonnaient surtout de les entendre parler de leur roi Édouard avec si peu de respect. Bientôt on commença à s'inquiéter de leur multitude et de leur désordre. Le sire de Torci, grand-maître des arbalétriers, essaya d'en parler au roi, et fut fort mal reçu. Chacun se le tint pour dit, et on ne lui en parla plus. Le lendemain matin, il y avait pourtant une telle quantité d'Anglais dans la ville que l'alarme devint plus grande. Mais personne n'osait en parler au roi. Outre qu'on se souvenait de son courroux de la veille, c'était le jour où l'on célébrait la fête des saints Innocens [1], et le roi avait toujours tenu à malheur que quelqu'un lui parlât d'affaires ce jour-là. Néanmoins le sire d'Argenton prit courage et alla trouver le roi, qui disait ses heures. « Sire, dit-il, nonobstant que ce soit le » jour des saints Innocens, encore est-il nécessaire que je vous ré» pète ce qu'on m'a dit? Il y a à cette heure plus de neuf mille An» glais dans la ville, tous armés ; il en entre à chaque moment; nul » n'ose leur refuser les portes de peur de les mécontenter. N'y » faut-il pas prendre garde? — Nous ne chômerons point au» jourd'hui les saints Innocens, dit le roi en posant ses heures ; » montez vite à cheval; allez-vous-en parler aux chefs des Anglais » pour essayer de les faire retirer, et si vous trouvez en chemin » quelques-uns de mes capitaines, envoyez-les ici ; je vais vous re» joindre à la porte de la ville. »

Les chefs des Anglais n'y pouvaient rien et n'étaient guère obéis ;

1 Comines. — Déposition de Bressin.

pour un qu'ils chassaient, il en revenait vingt. Heureusement, en visitant les tavernes, on reconnut qu'ils ne songeaient qu'à rire, à chanter et à boire; la plupart même, ivres ou endormis. Le roi ne négligea pourtant nulle précaution; chacun de ses capitaines assembla secrètement dans son logis une centaine d'hommes d'armes. Il en envoya un bon nombre sur la porte, et lui-même, pour mieux voir à tout, fit apporter son dîner chez le portier. Là il invita quelques chefs anglais à s'asseoir à sa table, et ne montrait nulle inquiétude. Le roi Édouard sut le désordre de ses gens et en fut honteux; il fit dire au roi qu'il ne fallait plus les laisser entrer. « Je n'en ferai rien, répondit-il; qu'ils soient les bienvenus. Mais » s'il plaît à mon cousin le roi d'Angleterre d'envoyer une garde de » ses archers à la porte, ils laisseront entrer qui ils voudront. » A ce moyen, le tumulte devint moins grand.

Ce fut un motif pour hâter l'entrevue. Pecquigni avait été choisi comme le lieu le plus convenable. La ville et le château, qui avaient été brûlés et démolis par le duc de Bourgogne, étaient sur la rive gauche de la Somme; elle n'était point guéable en cet endroit, et les commissaires des deux nations y firent établir un pont en charpente. Au milieu était une loge recouverte par quelques planches, et traversée dans toute la largeur du pont par un fort grillage dont les barreaux laissaient la place de passer le bras. Tout cet arrangement avait été bien recommandé au sire d'Argenton par le roi, qui dans ces occasions rappelait toujours comment, faute de telles précautions, était arrivée la funeste aventure de Montereau. Personne ne pouvait donc passer d'une rive à l'autre, du moins par le pont; seulement un peu plus bas, un petit bac avait été établi pour le service.

Le côté où devait arriver le roi de France était large et de facile abord. Au contraire, le bord de la rivière, à droite, était plus bas et un peu marécageux; de sorte que pour arriver au pont il fallait suivre une chaussée étroite, longue d'environ deux traits d'arc. Le roi d'Angleterre et ses serviteurs, gens sans méfiance et à qui les trahisons de ce côté-ci de la mer ne venaient pas à la pensée, ne firent nulle difficulté au sujet de ce passage, vraiment dangereux si l'on avait procédé de mauvaise foi.

Le roi de France arriva le premier. Il n'avait amené avec lui que huit cents hommes, tandis qu'on voyait sur la rive droite toute

l'armée anglaise en bataille; elle semblait fort nombreuse, et la plus grande, disait-on, qui eût passé la mer depuis le roi Artus[1]. En ce temps-là les plus doctes eux-mêmes tenaient les vieux romans pour aussi certains que les chroniques.

Chaque prince avait quatre de ses gens dans le camp de l'autre, pour veiller à tout ce qui se faisait; et il était réglé que, de part et d'autre, la suite qui pourrait venir sur le pont serait de douze personnes. Le roi de France avait avec lui le duc de Bourbon, qui, se rendant enfin à ses sommations, était arrivé tout récemment de Bourbonnais, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, et les premiers de ses serviteurs et de ses conseillers. Comme, pour le moment, nul ne semblait plus avant dans sa faveur que le sire d'Argenton, il avait voulu se vêtir ce jour-là d'un habit pareil au sien.

Le roi d'Angleterre s'avança sur le pont avec son frère le duc de Clarence, le duc de Northumberland, lord Hastings et d'autres grands seigneurs de sa cour. Le duc de Glocester avait refusé de se trouver à cette entrevue. Le roi Édouard était vêtu de drap d'or, ainsi que trois ou quatre de sa suite; il avait sur la tête une barette de velours noir, ornée d'une fleur de lis en diamans. C'était le plus bel homme de son temps, bien que n'étant plus jeune il commençât un peu à engraisser. Arrivé à quatre ou cinq pas de la barrière, il se découvrit, puis salua en s'inclinant et ployant le genou presque jusqu'à terre. Le roi de France était déjà à la barrière; il fit aussi une révérence profonde, puis les deux princes s'embrassèrent à travers les barreaux; le roi d'Angleterre s'inclinant encore.

« Monsieur mon cousin, dit le roi de France, soyez le très-bien-
» venu; il n'y a homme au monde que je désirasse tant voir que
» vous; Dieu soit loué de ce que nous sommes assemblés à si bonne
» intention. »

Le roi d'Angleterre répondit en français et avec grande courtoisie. Puis l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre, commença un long discours pour exposer le sujet de l'entrevue, célébra les bienfaits de la paix, et parla beaucoup d'une prophétie qui, disait-il, annonçait qu'en ce lieu de Pecquigni, une grande paix devait être conclue entre la France et l'Angleterre; car les Anglais avaient un

1 Comines.

grand goût pour les prophéties, et en avaient toujours quelqu'une à citer [1]. Les lettres, contenant les conditions que le roi avait fait remettre au roi d'Angleterre, furent ensuite lues; le chancelier d'Angleterre lui demanda si elles étaient pareilles à ce qu'il avait ordonné, et s'il les avait pour agréables. Il répondit que oui, de même que les lettres qui lui avaient été remises de la part du roi d'Angleterre. Alors les deux rois, posant une main sur le Missel, une autre sur la vraie croix, jurèrent d'observer et maintenir les promesses contenues en ces lettres.

Les traités ainsi jurés étaient : premièrement une trêve de sept années, expirant le 29 août 1482, au coucher du soleil, en vertu de laquelle les vassaux et sujets des deux princes, de quelque état et condition qu'ils fussent, princes, archevêques, évêques, ducs, comtes, barons ou marchands, devaient s'assister par de mutuels services, se témoigner une honorable affection, et pouvaient librement et sûrement, sans nul obstacle ni outrage, voyager par terre, par eau douce et par mer, dans les ports, villes et domaines des deux royaumes, pourvu que ce ne fût pas au nombre de cent hommes armés, y demeurer tant qu'il leur plairait, y vendre et acheter marchandises, denrées, armes ou joyaux, les faire voyager d'ailleurs en leur pays, dans des bateaux, voitures ou autres transports, sans nul empêchement, saisie, représaille, compensation ou autre trouble quelconque, de la même façon qu'ils voyageraient dans leurs propres pays, et sans avoir besoin d'aucun sauf-conduit général ou spécial.

Tous les droits ou gabelles imposés depuis douze ans par chacun des princes dans leurs patries ou domaines, sur les marchands ou sujets de l'autre, étaient abolis et ne pouvaient être renouvelés pendant la durée de la trêve, sauf cependant les lois et coutumes des pays, villes et lieux auxquels il n'était nullement dérogé.

Il était stipulé qu'aucune contravention à la trêve ne donnerait lieu à la rompre, mais serait déférée au jugement des conservateurs, qui puniraient les infracteurs, et non point d'autres.

Les conservateurs de la trêve étaient, pour le roi d'Angleterre, les ducs de Clarence et de Glocester, ses frères, le chancelier d'Angleterre, le garde du sceau privé, le gouverneur des cinq ports, ou

[1] Comines.

bien ceux de ses lieutenans résidant à Calais. De la part du roi de France, c'étaient le sire de Beaujeu, et Jean, bâtard de Bourbon, amiral de France.

Les deux princes comprenaient dans le traité tous leurs alliés, en leur donnant trois mois pour déclarer qu'ils y voulaient participer. Le roi de France nommait pour ses alliés l'Empereur, les électeurs, les rois de Castille et de Léon, d'Écosse, de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, de Danemark; les ducs de Savoie, de Milan, de Gênes, de Lorraine; l'évêque de Metz, les seigneurs et commune de Florence; les seigneurs et commune de Berne et leurs confédérés; ceux des ligues de la Haute-Allemagne et des Liégeois qui avaient suivi son parti.

Les alliés du roi d'Angleterre étaient l'Empereur, sous le simple titre de roi des Romains; les rois de Castille et de Léon, d'Écosse et de Portugal, de Jérusalem et de Sicile en-deçà du phare, de Sicile au-delà du phare, d'Aragon, de Danemark et de Hongrie; les très-puissans ducs de Bourgogne et de Bretagne, et la communauté et société de la hanse teutonique.

Secondement, il y avait des lettres du roi de France, par lesquelles il promettait de payer réellement, chaque année, la somme de cinquante mille écus au roi d'Angleterre, qui seraient comptés en deux termes dans la ville de Londres pendant toute la durée de la vie de l'un et de l'autre. Le roi engageait pour ce paiement, sur sa foi, sur sa parole de roi, sur son serment, sur les saints Évangiles, non pas lui seulement, mais ses successeurs, son royaume, ses provinces, ses domaines, tous et chacun de ses sujets, et leurs biens partout où ils se pourraient trouver. Le tout sous les peines à prononcer par la chambre apostolique. Promettant en outre de contracter société avec les banquiers Médicis, et de fournir pour caution leur engagement écrit et scellé de plomb, obtenu et passé à ses frais.

Troisièmement, un traité de confédération fut conclu entre les deux rois. Il y était dit que la paix étant la digne et précieuse cause qui fait prospérer les citoyens, qui honore et illustre les princes, qui les relève de leurs calamités et mauvaises fortunes; considérant les périls imminens que la rage et la perfidie des Turcs faisaient courir à la chrétienté, les deux princes contractaient amitié, ligue, intelligence et confédération, et que tant qu'ils vivraient ils feraient cesser

toute guerre et hostilité entre eux; qu'ils s'aideraient mutuellement contre ceux de leurs sujets qui viendraient à se révolter et à prendre les armes contre leur souverain, et ne donneraient nul soutien ni secours auxdits sujets rebelles; que s'il advenait, ce que Dieu ne veuille, qu'un des deux princes fût chassé de son royaume par la trahison et désobéissance de ses sujets, et qu'il demandât secours à l'autre, il en serait reçu avec bienveillance, et secouru de toutes ses forces et facultés, jusqu'au moment où, par une guerre, entreprise ouvertement en toute diligence et affection, il fût remis en son premier état.

Qu'aucun des princes ne pourrait contracter alliance avec un des alliés de l'autre sans l'avoir consulté et obtenu son consentement.

Que, pour faciliter le commerce entre les sujets des deux royaumes, des députés seraient nommés de part et d'autre pour régler et établir de commun accord la valeur des monnaies.

Enfin le mariage du Dauphin avec madame Élisabeth, ou, en cas de décès, avec madame Marie d'Angleterre, était conclu et convenu, moyennant que le roi de France lui assignerait une pension de soixante mille écus, payable du moment qu'elle serait en âge d'accomplir ledit mariage, et se chargerait des frais et dépenses de son voyage d'Angleterre en France.

Quatrièmement, un autre traité portait : que, vu les calamités des anciennes guerres, les meurtres, les dommages innombrables des sujets de France et d'Angleterre, et le tort immense qu'en recevait la religion chrétienne, il importait, pour en prévenir le retour, d'examiner et discuter les droits de chacun, et de ne plus s'en rapporter au jugement sanglant de l'épée. En conséquence, pour prononcer sur les plaintes, questions, procès et demandes pendantes entre les deux princes, ils s'accordaient à nommer comme arbitres et amiables compositeurs, Thomas, archevêque de Cantorbéry; Georges, duc de Clarence; Charles, archevêque de Lyon, et Jean, comte de Dunois; leur donnant pouvoir de décider dans le cours de trois ans toutes difficultés et discussions, et s'engageant, sous peine de trois mille écus d'amende, à se conformer à leur décision.

Par une autre clause, le roi d'Angleterre s'engageait à se retirer en Angleterre avec son armée, dès qu'il aurait reçu la somme de

soixante-quinze mille écus, sans prendre ni attaquer aucune ville sur sa route, et en laissant pour otages lord Howard et sir Jean Cheinic.

Cinquièmement enfin, un dernier traité stipulait la délivrance de madame Marguerite d'Anjou, veuve du roi Henri VI, qui était encore retenue en prison à la Tour de Londres, et le roi s'engagea encore à payer, pour sa rancon, une autre somme de cinquante mille écus.

Il était difficile d'acheter plus chèrement la retraite des Anglais. En outre, dans tous les actes, le roi Édouard ne donna au roi d'autre titre que notre cousin le prince Louis de France. Tout cela ne troublait point son contentement, et jamais il ne crut avoir fait un aussi bon marché. Sa bonne humeur et son désir de plaire aux Anglais ne cessèrent pas un moment. Chacun admirait son esprit et la facilité de son langage. « Mon cousin, disait-il, il faudra venir » nous voir à Paris. Je vous fêterai de mon mieux. Vous y trou- » verez de belles et aimables dames, et si vous venez à commettre » quelque péché, nous vous donnerons pour confesseur monsieur le » cardinal que voici, qui vous absoudra bien volontiers. » Le roi Édouard se prit à rire; car le cardinal de Bourbon était connu pour un bon compagnon.

Après quelques autres joyeux propos, le roi, qui avec son air simple et facile semblait pourtant avoir autorité sur tout ce qui était là, fit signe à ses serviteurs de se retirer. Ceux du roi d'Angleterre prirent cet ordre pour eux aussi, et les deux princes demeurèrent seuls un moment. Puis le roi, appelant le sire d'Argenton, le présenta au roi d'Angleterre : « Ne le connaissez-vous pas déjà ? » dit-il. — Oui, reprit le roi Édouard, je l'ai vu en Flandre, et » il s'est mis fort en peine pour me rendre service à Calais, dans » le temps des révoltes du comte de Warwick. » L'on reparla ensuite du duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre avait raconté comment il avait orgueilleusement rejeté la trêve. « Et s'il persiste à ne » la point vouloir, comment ferons-nous ? dit le roi. — Il faut la » lui offrir encore, et, s'il refuse, je m'en rapporte à vous et à lui, » répondit le roi d'Angleterre. Alors le roi passa au duc de Bretagne. C'était en cela surtout qu'il aurait voulu gagner quelque chose sur le roi d'Angleterre, mais ce fut vainement : « Je vous » prie de ne lui point faire la guerre, dit le roi Édouard, c'est mon

» bon et fidèle allié; en mes nécessités, je n'ai jamais trouvé un
» si bon ami. »

Alors le roi rappela tout le monde, fit quelque compliment gracieux à chacun des seigneurs anglais, dit encore quelques bons mots; puis les deux princes prirent congé l'un de l'autre en toute affection.

« C'est un très-beau roi, disait le roi de France en revenant de
» l'entrevue; il me fâche pourtant de lui avoir parlé de venir à
» Paris. Il aime fort les femmes et pourrait en trouver là quelqu'une
» dont les afféteries et les belles paroles lui donneraient envie de
» revenir. Or, les rois d'Angleterre ne sont que trop venus en France.
» Je n'ai nulle envie d'avoir sa compagnie; mais, de l'autre côté
» de la mer, je suis son bon frère et ami. » Ensuite, son refus sur le duc de Bretagne lui revenait au cœur, et il se promettait de lui en faire encore parler.

Toutefois il y avait peu d'espoir de réussir. Après la bataille de Tewksbury, il ne restait plus de toute la branche de Lancastre qu'Henri Tudor, comte de Richemont, fils de Marguerite, fille du duc de Somerset et d'Edmond Tudor, fils de Catherine de France, veuve d'Henri V, remariée depuis à Owen Tudor, seigneur du Pays de Galles. Ce jeune prince s'était réfugié avec Gaspard Tudor, comte de Pembroke, son oncle, en Bretagne, où le duc les avait reçus d'une façon hospitalière et refusait constamment de les livrer au roi d'Angleterre. Il était donc fort à ménager puisqu'il tenait en ses mains l'unique concurrent au trône que pût redouter le roi Édouard, en un temps où le royaume était encore tout ébranlé et accoutumé à tant de changemens dans la fortune de ses princes.

Le roi, de retour à Amiens, y passa encore quelques jours à festoyer les Anglais qui le venaient voir. Le duc de Glocester, tout mécontent qu'il se montrait de la trêve, le visita cependant, et accepta de très-beaux présens d'argenterie, ainsi que des chevaux richement équipés. Quant à lord Howard, qui était un des otages, le roi le traitait de mieux en mieux, lui témoignant toute confiance, et paraissant ne lui rien cacher de ses affaires. Lord Howard, ne devinant pas sa véritable pensée, lui offrit, comptant lui plaire, de faire venir le roi Édouard se divertir à Paris. Le roi n'en avait déjà que trop de crainte, et, tout en faisant bon visage, il rompait ce propos de son mieux; enfin, il dit qu'étant contraint de faire

diligence contre le duc de Bourgogne, il ne pouvait lui-même retourner à Paris.

Une autre crainte plus grande du roi lui venait des discours que tenaient ceux des Anglais qui étaient mécontens de la paix. La plupart, il est vrai, s'en applaudissaient, la trouvant heureuse pour les deux royaumes, et y voyaient la volonté de Dieu. Outre la prophétie, ils racontaient encore comment le Saint-Esprit avait inspiré ce dessein à leur roi, et en alléguaient pour preuve qu'un pigeon blanc était venu le jour de l'entrevue se percher sur la tente royale. Mais ceux qui blâmaient la paix, et la trouvaient honteuse, se raillaient de cette crédulité, disant que ce pigeon était venu là secouer ses plumes et se sécher après la pluie. Ce qui excitait le plus leurs murmures, c'est qu'ils jugeaient que le roi Édouard était dupe du roi de France, et renonçait, pour quelque argent, à tout un royaume, ou du moins à de belles provinces. « Vous vous mo- » querez bien de lui, » disait à M. d'Argenton, Louis, sire de Breteilles, gentilhomme gascon au service d'Angleterre. Et, comme le sire d'Argenton, parlant de la grande gloire et vaillance du roi Édouard, lui demandait combien il avait gagné de batailles : « Neuf, » où il combattait en personne, reprit le Gascon ; mais il en a perdu » une qui lui fait plus de honte que les neuf autres ne lui font » d'honneur. — Et laquelle ? » continua le sire d'Argenton. « Celle » que vous lui faites perdre maintenant. » Monsieur d'Argenton rapporta ce discours au roi. « C'est un très-mauvais paillard » que ce gentilhomme, dit-il, il faut l'empêcher de parler. » Il le fit venir, le fit dîner avec lui, lui offrit les plus belles conditions s'il voulait revenir au service de France. Voyant qu'il ne pouvait gagner cela sur lui, il lui promit de faire du bien à des frères qu'il avait en Gascogne, et lui fit accepter mille écus. Le sire d'Argenton acheva le marché, et ce gentilhomme promit de travailler toujours au maintien de la paix auprès du roi d'Angleterre.

Une imprudence du vicomte de Narbonne donna encore plus de contrariété au roi. Les négociations avec la Bourgogne continuaient toujours, bien que le Duc semblât ne pas vouloir de trêve. Il arriva en ce moment une ambassade assez solennelle : elle était escortée d'un bon nombre d'archers à cheval et autres gens de guerre. Le sire d'Argenton, le vicomte de Narbonne et un des otages anglais étaient à une fenêtre : « Si nous avions vu au duc de Bourgogne

» beaucoup de gens comme ceux-là, dit l'Anglais en plaisantant,
» il se pourrait que nous n'eussions point fait la paix. — Étiez-
» vous donc si simples, répliqua monsieur de Narbonne, de croire
» que le duc de Bourgogne n'eût pas un grand nombre de gens
» pareils? Il les avait seulement envoyés se rafraîchir un peu après
» son siége. Mais vous aviez si bon vouloir de repartir, que six cents
» pipes de vin et une pension que le roi vous donne vous ont bien-
» tôt renvoyés en Angleterre. » L'Anglais prenant un air fâché, reprit: « C'est bien ce que chacun disait que vous vous moqueriez de
» nous. Du reste, appelez-vous une pension l'argent que le roi nous
» donne? c'est un tribut; et par Saint-Georges, vous en pourriez
» bien dire tant que nous reviendrions. » Le sire d'Argenton tâcha de tourner la chose en raillerie; le vicomte de Narbonne fut fortement réprimandé.

Mais le roi, qui craignait tant qu'on laissât apercevoir par quelques propos combien il était satisfait de son traité avec les Anglais, ne pouvait s'en tenir lui-même. S'il était habile et dissimulé, il n'aimait pas moins à parler et à montrer qu'il faisait les choses à bon escient, dupant les autres sans être jamais dupe. Un jour donc que, se croyant seul avec deux ou trois de ses plus familiers, il venait de faire quelques railleries sur les bons vins qu'il avait envoyés au roi d'Angleterre, et sur tous les présens qu'il avait distribués, il s'aperçut tout à coup, en se retournant, qu'il y avait dans la chambre un homme à lui inconnu. C'était un marchand de Gascogne établi en Angleterre qui venait solliciter une exemption de droits pour des vins qu'il voulait tirer de France. Le roi lui demanda tout aussitôt de quelle ville il était, s'il était marié, s'il avait des enfans, s'il était riche. Le marchand répondit qu'il n'avait pas beaucoup vaillant. Au plus vite, le roi dit qu'il se chargeait de sa fortune, lui donna un bon emploi à Bordeaux, lui fit compter mille francs, lui accorda l'exemption de droits pour ses vins. Mais il voulut que cet homme partît sur-le-champ pour la Gascogne sans retourner en Angleterre, sauf à envoyer son frère vendre ses vins et chercher sa femme. De peur même qu'il ne tînt pas sa promesse, on lui donna quelqu'un pour le conduire et l'accompagner. « J'ai
» trop parlé, disait le roi; je me mets à l'amende. »

Cependant la somme nécessaire pour payer le roi Édouard lui avait été comptée. On avait pris à Paris l'argent des consignations,

sur promesse des généraux des finances, en leur propre et privé nom, de le réintégrer dans le délai de deux mois. Les présidens du parlement avaient prêté deux mille écus ; des bourgeois et d'autres avaient aussi contribué à cet emprunt.

Le roi d'Angleterre se mit donc aussitôt en route pour Calais. Il avait hâte de retourner en Angleterre ; tout s'était terminé à son gré, et il craignait que le duc de Bourgogne ne fût assez insensé pour l'attaquer et le troubler dans sa route. On voyait quelle haine avaient les habitans du pays pour les Anglais ; aucun ne pouvait s'écarter du gros de leur troupe et du droit chemin sans courir risque de la vie. Les trahisons du connétable inquiétaient aussi le roi Édouard ; il le voyait faisant tous ses efforts pour se réconcilier avec le roi de France, et en même temps s'employant ardemment à retenir les Anglais dans le royaume ; si bien qu'il avait, même après la trêve conclue, écrit des lettres au roi Édouard pour lui reprocher de s'être déshonoré en traitant avec le roi de France, qui ne lui tiendrait nulle de ses promesses. Cette lettre, et toutes celles qu'il avait écrites, avaient été remises au roi de France [1].

Aussitôt la trêve signée, ce prince avait eu pour principale pensée de se venger enfin de tant de complots et de mensonges du connétable. Pour y parvenir, il fallait renouveler l'arrangement fait à Bouvignes, et faire de la perte du comte de Saint-Pol la condition d'un traité avec le duc de Bourgogne. Toutefois, il eût été encore plus profitable de se saisir de sa personne, sans avoir à l'acheter par aucun sacrifice. Le roi essaya s'il pourrait l'attirer et le surprendre. Le connétable envoyait chaque jour quelque messager nouveau ; le lendemain de l'entrevue de Pecquigni, un de ses secrétaires, nommé Rapine, était venu conjurer le roi, de la part de son maître, de ne point ajouter foi aux mauvais rapports qu'on faisait. Le connétable offrait pour preuve de sa bonne volonté de décider le duc de Bourgogne à tomber sur l'armée des Anglais pendant qu'elle se retirait. Une telle proposition semblait si étrange et si insensée, que les sires d'Argenton et du Lude comprirent qu'elle ne pouvait venir que d'un homme désespéré qui se précipitait à sa perte ; en sorte que monsieur du Lude, qui aimait toujours à plaisanter, demanda à ce secrétaire où il croyait que pouvaient être

[1] Comines. — De Troy.

les trésors du connétable : le sire d'Argenton répara de son mieux l'imprudence de ce propos.

Le roi, lorsqu'il lui fut rendu compte de la commission de Rapine, fit venir aussitôt un secrétaire, et, devant lord Howard et le sire de Contai, qui continuait à traiter de la paix pour le duc de Bourgogne, il dicta une lettre à son frère le connétable. Il lui disait qu'en effet la trêve avec le roi d'Angleterre était jurée, mais qu'il lui restait encore de grandes affaires, que pour les terminer il aurait bien besoin d'une aussi bonne tête que la sienne, et qu'il l'engageait à venir. Tout en dictant, il s'interrompit pour dire à lord Howard et au sire de Contai : « Vous entendez bien que je n'ai » pas besoin de son corps, il me suffit d'avoir sa tête. » Quand la lettre fut finie, on fit entrer maître Rapine, et on lui en donna lecture. Le bon serviteur était charmé de la confiance que le roi témoignait à son maître.

Celui-ci était moins confiant, et se serait bien gardé de se mettre entre les mains du roi. Il fallut donc, pour réussir, continuer à traiter avec le duc de Bourgogne. D'ailleurs cette armée des Anglais, descendue en France, avait fait peur au roi ; il s'était vu en grand péril, et avait un sincère désir de la paix. Le sire de Contai en était le principal négociateur. Malgré les bravades du Duc, il avait aussi envie et besoin de la paix afin d'accomplir ses projets sur la Lorraine.

Le roi d'Angleterre, apprenant cette négociation, s'indigna que le duc de Bourgogne, après avoir refusé sa trêve, en négociât maintenant une autre, et envoya sir Thomas Montgomery au roi de France pour lui proposer une alliance contre le Duc, comme leur commun ennemi. Il aurait, disait-il, repassé la mer avec son armée, pourvu que le roi payât la moitié de la dépense, et le dédommageât de la perte qu'il éprouverait sur la gabelle des laines à Calais. Une telle affaire était un sujet plutôt de crainte que de contentement pour le roi ; il était trop heureux que les Anglais eussent repassé la mer, pour songer à les faire revenir. Il répondit que la trêve ne serait pas autre que celle de Pecquigni, que seulement le Duc en voulait avoir des lettres à part.

Le 13 septembre, quinze jours après l'entrevue des deux rois, le duc de Bourgogne signa au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy, une trêve de neuf années. Chacun gardait les

villes et pays qu'il tenait au moment des conférences de Bouvignes; le commerce et la libre communication entre les sujets des deux princes étaient garantis; une abolition avec restitution de biens était accordée de part et d'autre, sauf que le duc de Bourgogne exceptait Baudouin, bâtard de Bourgogne, les sires de Croy, seigneur de Renti, Jean de Chassa et Philippe de Comines; des conservateurs de la trève étaient nommés pour prononcer sur les difficultés et contraventions.

La trève était commune aux alliés des deux parties, s'ils faisaient, de là au premier janvier 1476, la déclaration d'en vouloir profiter; mais une clause était insérée, par laquelle le roi pouvait facilement se dégager de toutes promesses et de tout devoir envers ses alliés; et par le fait c'était la plus importante de tout ce traité. « Il est toutefois entendu que si lesdits alliés, compris de la part du roi, ou aucun d'eux dans leur propre querelle, ou en faveur ou aide d'autrui, faisaient la guerre à monseigneur de Bourgogne, il se pourra défendre contre eux, et à cette fin leur faire guerre offensive ou défensive, leur résister et obvier de toute sa puissance, les contraindre et réduire par armes, hostilités ou autrement, sans que le roi leur puisse donner ou faire donner secours, aide, faveur ni assistance à l'encontre dudit seigneur le Duc, et sans que la trève soit enfreinte.

L'Empereur n'était nommé par aucun des deux princes parmi leurs alliés; le roi promettait au contraire de se déclarer pour le duc de Bourgogne, si la querelle venait à se renouveler entre lui et les gens de Cologne.

A ce traité étaient jointes plusieurs autres pièces stipulant sur des points qui, au vrai, avaient fait le fond des négociations, mais que le Duc n'avait pas voulu mentionner dans les conditions de la trève. Par l'une de ces pièces, il était réglé que, nonobstant la trève, le roi pourrait continuer à posséder et achever de soumettre le Roussillon et la Cerdagne, bien que le roi d'Aragon fût allié du duc de Bourgogne; tandis que, de son côté, le Duc pourrait mettre sous sa main le comté de Ferette et le pays de Haute-Alsace, et les réduire à son obéissance par puissance d'armes. Au cas où la communauté de Berne et ses alliés feraient aide, assistance ou secours d'une manière quelconque à ceux de Ferette, le Duc pourrait procéder contre eux par voie de guerre, et le roi ne leur ferait donner ni aide ni secours.

Ainsi chaque prince abandonnait son allié. Mais le point principal de toute l'affaire, c'était le connétable. Le Duc donna d'abord des lettres où il disait : « Le roi et nous, avons été pleinement informés que messire Louis de Luxembourg, connétable de France, a, par feintise, subtilité, leurre, moyens et traités, pourchassé et suscité les guerres qui ont été entre le roi et nous; empêché la paix, l'union et la concorde; conseillé et averti les uns contre les autres; accru et entretenu de tout son pouvoir les divisions; fait plusieurs conspirations, rébellions, désobéissances, et enfin s'est comporté de telle façon envers le roi et nous, que raisonnablement il doit être tenu et réputé traître, rebelle, désobéissant, ennemi de la chose publique, perturbateur de la sûreté, paix et tranquillité de l'État; considérant que les choses susdites sont telles, qu'elles ne peuvent raisonnablement être dissimulées; qu'au contraire, tous bons et justes princes, quelque division qui soit entre eux, sont tenus de désirer et de vouloir extirper de tels auteurs de sédition, et en faire telle punition qu'elle serve d'exemple à tous, afin d'ôter et éteindre les choses qui pourraient empêcher bonne paix entre nous, et pour que plus aisément elle puisse se faire et traiter, le roi et moi avons, à part ladite trêve, accordé, conclu, promis et juré que, quelque appointement qui se fasse entre nous à l'avenir, ledit messire Louis de Luxembourg n'y est et n'y sera compris, au contraire, en sera débouté, et forclos de part et d'autre, et que le roi et nous procéderons contre lui de tout notre pouvoir. » En conséquence le Duc promettait de ne lui accorder nul asile ni refuge en ses États, et de punir ceux de ses sujets qui lui donneraient aide ou soutien, ou même qui le recèleraient. Enfin il promettait et jurait qu'il ferait de son loyal pouvoir, par puissance d'armes ou autrement, tout ce qu'il pourrait pour prendre ou faire prendre la personne de messire Louis de Luxembourg, quelque part qu'on le trouverait, et d'en faire justice. « Si, dans les huit jours que nous l'aurons entre nos mains, nous n'avons pas fait punition ou exécution de son corps, telle qu'elle doit se faire d'un criminel de lèse-majesté, quatre jours après les huit jours passés, nous le rendrons et baillerons entre les mains du roi ou de ses gens, pour en faire la punition qu'il appartiendra.

Ces promesses du Duc étaient sanctionnées par les plus forts sermens qu'on eût pu trouver. « Nous jurons en parole de prince,

par la foi et serment de notre corps, par Dieu notre créateur, sur la foi et la loi que nous tenons de lui, et que nous avons apportée du saint baptême, sur le saint canon de la messe, sur les saints Évangiles, sur la vraie et précieuse croix de notre seigneur Jésus-Christ; lesquels canons, Évangiles et vraie croix, nous avons touchés de nos mains, de tenir, garder, observer, accomplir et entretenir toutes les choses susdites sans en rien laisser, sans chercher aucun moyen, couleur ou excuse pour y faire aucune mutation. Nous nous y obligeons par l'hypothèque de tous et chacun de nos biens, sur notre honneur, sous peine d'être perpétuellement déshonorés et vilipendés en tous lieux. Avec ce, promettons et jurons, par tous les mêmes sermens, de ne jamais solliciter de notre saint-père le pape, d'aucun concile, légat, pénitencier, archevêque, évêque ou autre prélat, dispense, absolution, ni relâchement des choses susdites, sans le consentement exprès du roi. »

Telles étaient les précautions vaines que des princes sans foi s'efforçaient de prendre pour s'enchaîner par leur parole. Le roi avait cependant cherché une meilleure garantie, et pour s'assurer de la volonté du duc de Bourgogne, il lui avait promis, par un autre traité, la confiscation du connétable, toutes ses grandes et belles seigneuries, ses villes, ses forteresses, et les trésors qu'entassaient depuis tant d'années son avarice et sa rapacité. Le roi cédait même Saint-Quentin, qui était du royaume, et que le connétable n'occupait que par usurpation. Jamais de tels sacrifices n'avaient été faits uniquement pour perdre un homme, et les gens sensés s'étonnaient que le roi achetât si cher la satisfation de sa haine et de sa vengeance [1].

Le connétable voyait bien ce qui se tramait contre lui. Le moment qu'il avait tant redouté était arrivé. Il avait su les conditions arrêtées à Bouvignes, et ne pouvait conserver de doute sur son sort. Qu'allait-il faire? Cet homme si puissant, ce si grand seigneur qui, depuis tant d'années, tenait en crainte les deux premiers princes de la chrétienté, ne savait plus comment pourvoir à sa sûreté. S'enfermerait-il dans son château de Ham, qu'il avait fortifié à si grands frais, pour lui servir en une telle nécessité, et qui pouvait passer pour le lieu le plus fort qu'on connût? Là, il aurait pu

1 Amelgard.

résister long-temps, et attendre que l'orage fût passé. Si les armées des deux princes l'y eussent à la fois assiégé, sa chance n'en eût été que meilleure, car la discorde se serait mise plus tôt entre eux. Mais pour se défendre il fallait des hommes d'armes et des serviteurs [1]; et tous le quittaient, tous se ressouvenaient maintenant de quelque seigneurie qu'ils avaient dans les états de France ou de Bourgogne, et qui leur prescrivait un devoir féodal contre celui qu'ils avaient toujours servi. Il avait quelques gentilshommes lorrains, et délibéra avec eux s'il ne s'en irait pas acheter quelque fort château sur les bords du Rhin pour s'y tenir enfermé. Tenter un accommodement avec le roi était impossible; il le connaissait trop bien. La reine, sœur de madame de Saint-Pol, morte peu de mois auparavant, venait même de lui écrire de bien prendre garde à tomber entre les mains du roi, car c'en serait fait de sa vie [2].

Il résolut de se confier plutôt au duc de Bourgogne. Dans le temps des grandes querelles avec les Croy et le duc Philippe, il avait été le protecteur et le guide de sa jeunesse. Si le Duc avait jamais aimé quelqu'un, c'était le connétable. Certes il avait à s'en plaindre gravement, et pouvait lui imputer mainte trahison; mais, au fond, le connétable avait toujours eu de l'affection pour le Duc, et de la haine pour le roi. Il avait des partisans et des amis à la cour de Bourgogne. Enfin, puisqu'il ne cherchait pas à se défendre par la force, c'était ce qu'il pouvait risquer avec le moins de péril. D'ailleurs il avait entre ses mains la ville de Saint-Quentin, et le Duc pouvait encore la tenir de lui.

Cette ressource ne lui demeura pas long-temps. Le 14 septembre, lendemain du jour où les traités avaient été signés, le roi se présenta devant Saint-Quentin. Les portes lui en furent ouvertes sans résistance. Il changea tous les officiers nommés par le connétable, et leur donna ordre de s'en aller sur-le-champ avec leurs femmes et leurs enfans, sans leur accorder nul délai pour rien emporter. Puis il envoya avertir le duc de Bourgogne que maintenant c'était lui qui était maître de Saint-Quentin.

Le connétable s'était, depuis quelques semaines, retiré à Mons en Hainaut. Le sire d'Aimeries, le plus fidèle ami qu'il eût à la cour de Bourgogne, y était grand bailli. Le Duc, avant d'avoir signé

1 Comines. — 2 Legrand.

le traité avec le roi, avait même écrit au sire d'Aimeries d'obéir en tout à son cousin le comte de Saint-Pol. Déjà celui-ci avait prescrit au bailli d'assembler quatre cents lances. Mais dès que la trève fut signée et que Saint-Quentin fut pris, le Duc ordonna que le connétable fût consigné à Mons dans l'hôtellerie où il logeait, et que la ville fût gardée. Le sire d'Aimeries, quelque chagrin qu'il en ressentît, se vit contraint d'obéir. Toutefois le connétable n'était pas veillé si étroitement qu'il ne pût se sauver. Il ne songea pas à fuir, et ne se croyait certes pas en danger d'être livré.

Le roi demanda l'exécution du traité. Il envoya au Duc les sires de Gaucourt et de Saint-Pierre avec maître Cerisais, pour lui rappeler les sermens solennels qu'il venait de faire. Le Duc n'était nullement résolu à les tenir, ou du moins il voulait tirer un plus grand profit encore de ce désir ardent qu'avait le roi de perdre le connétable. Pendant les négociations, il avait commencé la guerre contre le duc de Lorraine, qui, privé du secours du roi de France, n'avait plus assez de forces pour se défendre. Ce prince fut d'abord chassé du Luxembourg. La noblesse de ce pays s'était montrée favorable à son entreprise, tant elle avait de haine pour le gouvernement du duc de Bourgogne. Aussi, lorsque son armé eut recouvré le Luxembourg, il ordonna d'abord de saisir tous les nobles qui avaient refusé de marcher contre le duc de Lorraine.

De là les troupes du duc de Bourgogne étaient entrées en Lorraine. Elles étaient commandées par le comte de Campo-Basso, qui chaque jour obtenait de son maître une plus aveugle confiance. Un motif particulier de vengeance rendait ce capitaine ardent à cette guerre. Il avait été long-temps au service de la maison d'Anjou. Le duc René, succédant au dernier duc de Lorraine de cette branche, n'avait pas confirmé Campo-Basso dans les récompenses et la possession des seigneuries que lui avaient données ses prédécesseurs. Du reste, selon les usages du temps, le comte de Campo-Basso n'était pas tellement ennemi de son ancien maître, qu'il ne lui fît secrètement offrir de trahir le nouveau. Il commença par s'emparer de Briey [1], dont il fit, avec cruauté, pendre la garnison; elle s'était pourtant rendue sous promesse de la vie sauve. Cette cruauté excita une grande haine contre le duc de Bourgogne, et le

1 Histoire de Bourgogne et de Lorraine.

bruit s'en répandit au loin. D'autant plus qu'il y avait dans la garnison des gens d'Alsace et même des Suisses, qui, d'après l'alliance de l'année précédente, étaient venus défendre la Lorraine.

Cependant le Duc, qui voulait garder cette province, pensa qu'il ne devait point s'y rendre odieux. Dès qu'il fut arrivé à son armée, il fit cesser les rigueurs du comte de Campo-Basso, et commença à traiter doucement les vaincus. En entrant à Épinal il accorda une abolition aux habitans et à la garnison, et promit de conserver les priviléges de la ville : « Je viens chez vous, dit-il aux bourgeois, » comme votre protecteur et bon ami, non comme ennemi et con- » quérant. La gloire d'un prince est dans l'amour de ses sujets » plus que dans le succès de ses armes. Je vous serai toujours aussi » bon seigneur que vous me serez loyaux serviteurs, je vous en » donne ma parole de prince, et ne veux d'autre otage que votre » serment. »

La Lorraine avait peu de moyens pour se défendre. Les comtes de Salm, de Nassau et autres seigneurs avaient abandonné le duc René ; il n'avait plus pour alliés que les confédérés du comté de Ferette, de la Haute-Alsace et des villes libres des bords du Rhin. Après avoir, pendant le siége de Neuss, ravagé les frontières de la comté de Bourgogne, brûlé la ville de Blamont et obtenu constamment l'avantage sur les gens du Duc, la confédération avait fidèlement, et selon les traités, envoyé des secours au duc de Lorraine. Il était manifeste qu'aussitôt qu'il serait vaincu, c'était sur les pays du Rhin que la guerre se porterait.

Cette conquête de la Lorraine était une infraction à la trêve; car le duc René avait déclaré qu'il y voulait accéder[1]. Ce prince était allé chez le roi de France implorer sa protection et ses secours : de sorte que sur cela, s'était établie une nouvelle négociation, dont le connétable était toujours le point décisif. Le duc de Bourgogne ne voulait le livrer qu'à condition que le roi ne s'opposerait point à la conquête de la Lorraine; et le roi menaçait de faire entrer en Lorraine le sire de Craon, qu'il avait envoyé sur la frontière avec cinq cents lances. Comme chacun des deux princes était bien assuré que l'autre ne cherchait qu'à le tromper, la chose traînait en longueur. Le Duc craignait que le roi ne tînt pas sa

[1] Pièces de Comines, 12 novembre 1475.

promesse dès qu'une fois on lui aurait livré le connétable; et le roi pensait que le Duc, s'il était maître de la Lorraine, refuserait de sacrifier le connétable.

Durant ce délai, le malheureux comte de Saint-Pol, dont la vie était ainsi marchandée, ne pouvant croire que sa ruine fût inévitable, cherchait tous les moyens d'y échapper. Ce fut sans y mettre peut-être beaucoup d'espoir qu'il imagina d'écrire au comte de Dammartin, pendant si long-temps son mortel ennemi, mais qui depuis quelque temps s'était très-secrètement rapproché de lui [1] par l'entremise du duc de Bourbon et du duc de Nemours. « Monsieur le grand-maître, je me recommande à vous, de tout mon pouvoir, parce que le bruit de mon abandonnement court de plus en plus, et que j'en suis chaque jour averti tant d'un parti que de l'autre. J'ai envoyé devers le roi monsieur de Moui, mon lieutenant, et, semblablement, j'écris à messieurs de l'Ordre [2]. De toutes lesquelles lettres je vous ai envoyé les doubles, vu que je n'ai fait ni ne voudrais faire chose pour laquelle le roi puisse avoir cause de faire de moi ledit abandonnement. Je vous requiers et vous prie que vous vouliez me conseiller, aider et servir si besoin est; comme, en cas pareil, je voudrais faire pour vous, et comme nous sommes tenus l'un à l'autre par le serment solennel fait à la réception de l'Ordre. Et sur ce, faites-moi savoir votre bon avis et vouloir. Monsieur le grand-maître, s'il est chose que, pour vous, je puisse faire, faites-le moi savoir, je le ferai; je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne ce que vous désirez. »

Le danger pressait. Il écrivait au duc de Bourgogne pour essayer de l'émouvoir et de lui rappeler son ancienne amitié. « Mon très-honoré et très-redouté seigneur, aussi humblement et affectueusement que faire je puis, je me recommande à votre bonne grâce, de laquelle j'ai tant affaire, vu la nécessité où je suis, pour avoir voulu vous rendre service. Comme votre pauvre parent, je me suis retiré en vos pays pour y vivre et mourir; et vous pourrez m'employer pour vous où il vous plaira, sans épargner ma vie ni mes biens. Mon très-honoré seigneur, j'ai souvenance des honneurs et biens que j'ai reçus en votre maison tant que j'y ai demeuré. C'est ce qui me donne espérance que vous ne voudrez pas me mettre en

1 Procès du duc de Nemours. — 2 De l'ordre de Saint-Michel.

oubli ; car vous ne voudriez pas blesser votre honneur, et je ne fais nul doute que vous ne gardiez souvenir des promesses que vous m'avez faites ou fait faire, et aussi du service que je vous ai rendu à la journée de Montlhéri ; vous suppliant très-humblement que la récompense n'en soit pas perdue, et qu'il vous plaise croire le gentilhomme porteur de la présente. Il est à moi, et je lui ai donné charge de vous remontrer ma dolente affaire. — Écrit à Mons, le 14 novembre. Mon très-redouté seigneur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, Louis. » — « Dites-lui qu'en écrivant » cette lettre il a perdu son papier et son espérance[1]. » Telle fut la brutale réponse du Duc.

Néanmoins il hésitait beaucoup à livrer le connétable, et ne pouvait se dissimuler l'indignité d'une telle action. D'ailleurs il comptait ne pas avoir besoin du roi pour acquérir la Lorraine. Tout le pays était soumis, hormis Saarbourg et Nanci, devant lequel il était allé mettre le siége. Le duc René ne pouvait secourir la ville, et ne songeait à la sauver que par le roi de France. Elle était défendue seulement par les habitans et par leurs alliés de Strasbourg, Colmar, Schélestadt, Bâle et du pays de Ferette. Ils combattaient vaillamment et faisaient grande résistance. On pouvait croire pourtant qu'ils seraient bientôt contraints à se rendre. Dans cette espérance, le Duc remettait de jour en jour les ambassadeurs du roi. De son côté, celui-ci se pressait d'autant moins de donner un consentement formel à la conquête de la Lorraine, qu'il savait que le comte de Campo-Basso avait fait promettre secrètement au duc René de traîner le siége en longueur.

Enfin, après six semaines, il fut convenu que le connétable serait remis aux mains du chancelier de Bourgogne et du sire d'Himbercourt, pour être échangé contre les lettres du roi qui autoriseraient le Duc à s'emparer de Nanci et de la Lorraine. Ces lettres furent données le 12 novembre à Savigni-sur-Orge, entre Paris et Essone, où le roi était alors. Elles contenaient d'abord l'exposé que faisait le duc de Bourgogne de la conduite des gens de Nanci, qui avaient, disait-il, attaqué ses troupes lorsqu'elles allaient combattre les gens du pays de Ferette. Puis les lettres déclaraient que, s'il était en effet constant que les choses se fussent ainsi passées, son frère et

1 Cabinet de Louis XI.

cousin pouvait procéder contre ceux de Nanci, sans enfreindre la trêve, comme contre les gens de Ferette qui n'y étaient pas compris; qu'ainsi ce n'était et ne pouvait être un sujet de querelle. D'autres lettres portaient que le Duc aurait délai jusqu'au 20 janvier pour opter et choisir entre la confiscation du connétable et la possession du duché de Lorraine.

Le sire d'Aimeries avait remis avec douleur le connétable au chancelier Hugonnet et au sire d'Himbercourt, les plus grands ennemis qu'il eût en Bourgogne, ceux qui déjà une fois l'avaient vendu aux conférences de Bouvignes. Ils le conduisirent à Péronne. Leur instruction était de le donner aux gens du roi, le 24 novembre, à moins qu'ils n'eussent nouvelle de la prise de Nanci. Ils suivirent exactement cet ordre, n'attendirent pas un jour de plus, et sur le dépôt des lettres du roi, ils livrèrent le connétable à l'amiral de France, aux sires de Saint-Pierre, du Bouchage et à maître Cerisais. Trois heures après arriva un message du duc de Bourgogne, portant l'ordre de différer encore la remise du connétable : il n'était plus temps.

Les gens du roi le firent tout aussitôt partir pour Paris [1]. Il y arriva le 27 novembre. On avait voulu éviter de lui faire traverser la ville, et il fut conduit par les champs à la Bastille; mais, la porte extérieure étant fermée, il fallut passer par la porte Saint-Antoine. Le connétable était vêtu d'une robe de velours noir, son chapeau descendu sur ses yeux, et il montait un mauvais petit cheval. Le chancelier de France, le sire de Gaucourt, gouverneur de Paris, le premier président du parlement, les présidens, les conseillers, les procureurs et avocats du roi, le sire Denis Hesselin, ancien échevin de la ville, et maintenant maître d'hôtel du roi, se trouvaient à la Bastille. « Messeigneurs, dit l'amiral de France, » voici monseigneur de Saint-Pol que le roi m'avait chargé d'aller » quérir par-devers monseigneur le duc de Bourgogne, qui avait » promis de le lui bailler. Selon sa promesse, il me l'a fait remettre » et délivrer pour et au nom du roi. Depuis et jusqu'à ce moment, » je l'ai bien gardé, et le remets entre vos mains pour instruire » son procès le plus diligemment que vous pourrez, et faire tout » ce que Dieu, la raison, la justice et vos consciences vous avise-

1 De Troy. — Procès du connétable.

» ront devoir être fait. — Puisque le plaisir du roi, répondit le » chancelier, est d'envoyer le comte de Saint-Pol, son connétable, » entre les mains de la cour du parlement, qui est la justice sou- » veraine et capitale du royaume de France, ladite cour verra les » charges qui sont contre ledit connétable, sur icelles lui parlera, » et cela fait, en ordonnera ainsi qu'elle verra qu'il doit être fait » par raison. »

Le prisonnier fut alors remis à Philippe Luillier, capitaine de la Bastille, et Jean Blosset, sire de Saint-Pierre, à qui le roi en avait spécialement commis la garde. Dès le lendemain, le chancelier, le premier président, les présidens et plusieurs conseillers et avocats du roi, assistés du sire de Gaucourt, gouverneur de Paris, de sire Denis Hesselin et de maître Aubert Leviste, conseillers du roi, se transportèrent dans la chambre où était enfermé le connétable. Le chancelier, après plusieurs notables remontrances, lui dit qu'il y avait deux voies à suivre : l'une de douceur, l'autre de justice. Pour la première, il lui fallait écrire ou faire écrire la vérité sur les charges à lui imputées, et envoyer sa déclaration au roi, en y joignant telles requêtes que bon lui semblerait; ou bien dire de bouche la vérité à l'un ou plusieurs de messieurs qui étaient présens : alors on ferait savoir au roi ce qu'il aurait déclaré et demandé. Par la voie de justice, il serait interrogé selon les formes accoutumées. Le connétable demanda pour y réfléchir un délai jusqu'après dîner. Le soir, les commissaires revinrent, et il déclara qu'il aimait mieux qu'on l'interrogeât selon la forme de procéder en justice.

L'interrogatoire commença aussitôt; l'amiral, le sire de Saint-Pierre, le capitaine de la Bastille et un élu de la ville de Paris y assistaient. Il fut très-long; les charges étaient nombreuses, laissaient peu d'excuse, et ne comportaient guère de dénégations. Le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon avaient remis ses lettres et ses scellés; le duc Charles de Calabre avait pris du roi, peu de jours auparavant, des lettres d'abolition, et avait déclaré toutes les intelligences du connétable avec lui et le roi René, ainsi que tout ce qu'il savait des messages envoyés à la duchesse de Savoie, au comte de Genève, au duc de Milan, au comte de Bresse, au duc de Nemours.

Le connétable confessa toutes ses secrètes pratiques pour entre-

tenir la discorde entre le roi et le feu duc de Guyenne, son alliance avec le duc de Bourgogne, la promesse qu'il lui avait donnée de faire toujours reculer l'armée lorsqu'on lui ferait la guerre, ses efforts inutiles pour entraîner le duc de Bourbon, ses intelligences avec le roi d'Angleterre, et comment, dans le temps de monsieur de Warwick, il n'avait rien fait de ce que le roi lui avait ordonné; comment, deux jours après sa réconciliation avec le roi, il avait fait assurer le duc de Bourgogne de compter toujours sur lui; comment il avait détourné de tout son pouvoir le duc de Calabre de se fier au roi, en lui persuadant qu'on devait le mettre en prison; comment il avait traité le partage du royaume avec le roi Édouard, et demandé pour sa part la Brie et la Champagne; comment Ithier Marchand et le sire de La Rivière avaient fait nombre de messages entre le duc de Bretagne et lui.

Ce qu'il avoua de plus grave fut d'avoir promis au duc de Bourgogne de ne pas douter de lui, et qu'il trouverait bien manière de prendre le roi au collet pour le faire mourir ou finir sa vie quelque part. Toutefois il protestait que cette promesse n'avait jamais été sincère; qu'il n'avait jamais formé aucun mauvais dessein contre la personne du roi; qu'il serait plutôt allé jusqu'au bout du monde pour l'avertir de tout danger dont il eût été menacé. Alors il répéta ce qu'en chemin il avait déjà dit à du Bouchage et à Saint-Pierre : que si le roi voulait lui pardonner, il déclarerait des choses essentielles à sa sûreté, et ne cacherait rien de ce qu'il avait vu. Interrogé sur ce point, il répondit qu'Hector de l'Écluse, un de ses serviteurs, lui avait dernièrement dit, à Mons, que le duc de Bourgogne s'était ouvert sur le projet de faire mourir le roi. Il avait ouï dire aussi à diverses personnes qui le plaignaient de sa détention, qu'il pourrait advenir bientôt une chose qui aiderait à sa délivrance. Néanmoins le sire d'Aimeries, grand bailli de Hainaut, lui avait dit que c'étaient de folles espérances, fondées sur la prochaine entrevue du roi et du Duc. Depuis, le prévôt de Mons, homme peu sage, il est vrai, en ses paroles, lui avait encore parlé de cette entrevue, disant qu'elle devait avoir lieu à Estrées-au-Pont, près de Guise, et que ce qui s'y passerait donnerait à lui connétable sa délivrance, et au duc de Bourgogne le plus grand profit qu'il eût jamais fait.

Le chancelier lui demanda s'il ne savait rien de plus, et si Hector

de l'Écluse ou quelque autre ne lui avaient pas dit de quelle façon on devrait s'y prendre pour saisir le roi ou pour le tuer. Le connétable répliqua qu'il n'avait rien de plus à dire, et que tous les discours qu'il avait entendus à Mons, au sujet de cette entrevue et de ce qui pourrait s'y faire, lui semblaient dénués de raison. Toutefois il se souvenait, ajouta-t-il, que pendant le siége de Neuss, ayant envoyé au duc de Bourgogne Jean Lecomte, bailli de ses terres du Cambresis, celui-ci, à son retour, lui avait rapporté qu'étant en présence du Duc dans sa chambre, un des secrétaires de ce prince avait dit que si le connétable pouvait prendre ou tuer le roi, ce serait le plus beau coup du monde. Lecomte avait répondu qu'il proposerait l'affaire à son maître le connétable. Alors le Duc, qui se tenait à l'autre bout de la chambre, et à qui le secrétaire, pendant cette conversation, était allé plusieurs fois parler, s'était avancé et avait dit : « Vous avez bien entendu ce qu'on vous a dit ? »

Le connétable dit encore qu'il se rappelait que dernièrement, lorsqu'il était allé voir le Duc à Valenciennes, il l'avait trouvé dans un tel accès de fureur contre le roi, et lui avait entendu tenir de si horribles propos, qu'il l'avait conjuré de changer de discours, ce qui n'avait eu d'autre effet que d'augmenter sa colère. On l'avait aussi beaucoup pressé de s'employer pour une entrevue entre le roi et le Duc ; mais, voyant à quoi l'on songeait, il s'y était constamment refusé. Il appelait en témoignage son secrétaire, maître Jean Richer, à qui il avait alors parlé de tout cela, et qui s'était jeté à ses genoux en pleurant pour le remercier de ne point se prêter à de si criminels complots, et pour le conjurer de persister dans ses refus, disant que Dieu le bénirait et le sauverait de tout péril. A quoi le connétable avait répondu, du moins selon son propre récit, qu'il aimerait mieux mourir mille fois que d'entendre à de telles propositions.

Les deux interrogatoires où le connétable avait fait tous ses aveux, avaient eu lieu dans sa prison, le 20 novembre et le 4 décembre. Le 11, le parlement, toutes les chambres assemblées, ordonna que la cour et les commissaires du roi se transporteraient à la Bastille pour que la confession de l'accusé lui fût lue, afin de savoir s'il y persistait. Le connétable jura sur les saints Évangiles qu'il n'avait dit que vérité, et supplia la cour d'avoir son fait en grande recommandation.

Il fut encore interrogé deux fois : la première, devant tout le parlement ; la seconde, par le chancelier et les commissaires du roi, toujours à la Bastille. On voulait surtout connaître tous les princes, seigneurs ou autres, qui avaient pris part aux complots contre le roi. Quelque envie qu'on eût d'en savoir davantage, on ne mit pas toutefois le connétable à la torture. Si le roi eût été à Paris, il n'eût pas vu volontiers cette douceur trop grande du chancelier et du parlement [1].

Son fils aîné, le comte de Marle, envoya Montjoie, héraut de France, qui d'ordinaire servait sous le connétable, porter des lettres à maître Van den Driesche, président de la chambre des comptes et ancien serviteur de la maison de Luxembourg, afin de lui demander ses conseils et ses bons offices dans une si cruelle position. Van den Driesche ne voulut pas même ouvrir les lettres ; il les porta au chancelier. Le héraut se douta alors qu'il pourrait bien courir quelque risque. On le poursuivit ; il fut attrapé et mis en prison.

Dans le même temps, le roi, qui se tenait au Plessis, près de Tours, fit venir le comte de Roussi, second fils du connétable, de la Tour de Bourges, où il était retenu depuis la bataille de Guipy. Il le traita avec une extrême rudesse, lui reprocha sa conduite, qu'il nomma folle et criminelle, ses ravages sur les terres du royaume, ses violations de trêves, et enfin lui fit une si grande terreur, que le comte de Roussi croyait son dernier jour arrivé. Le roi termina en lui commandant de payer sa rançon de quarante mille écus d'or dans le terme de deux mois, sans quoi il le ferait mourir.

Dans cette disposition de haine contre le connétable et tout ce qui lui tenait, le roi ne laissa pas tarder le procès. Ses ordres, ainsi que les démarches du sire de Saint-Pierre et des autres commissaires, pressaient le parlement. C'était comme à regret, et d'après les avis du chancelier, que cette affaire était instruite en forme complète de justice. Le roi aurait bien préféré que le connétable fût jugé par voie de commission [2].

Le 19 décembre au matin, le sire de Saint-Pierre entra dans la chambre du connétable. Il était couché : « Dormez-vous, monsei- » gneur ? dit-il. — Non, répondit le connétable ; il y a long-temps

1 Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre. — 2 *Idem*.

» que je n'ai dormi ; j'étais à rêver tristement. — Il vous faut lever, » monseigneur, pour venir par-devant les seigneurs du parlement, » afin d'entendre aucunes choses qu'ils ont à vous dire, ce qui ne » peut se faire convenablement qu'en ladite cour. Le sire d'Estoute- » ville, prévôt de Paris et ses gens sont en bas pour vous accom- » pagner. » Le connétable témoigna quelque chagrin et quelque crainte. Il n'aurait pas voulu passer de la garde de sire Luillier, capitaine de la Bastille, qui le traitait doucement, à la garde du sire d'Estouteville, qu'il connaissait pour un de ses plus vifs ennemis. Il redoutait encore plus de traverser la ville. Le peuple de Paris avait dès long-temps une grande haine pour le connétable, et le regardait comme l'auteur des discordes et des guerres. Souvent le roi avait eu à punir des discours et des écrits, où l'opinion populaire s'était fortement montrée contre ce seigneur.

Le sire de Saint-Pierre le rassura en lui promettant qu'il serait ramené à la Bastille. Il arriva au Palais. Les sires de Gaucourt et Hesselin l'attendaient au bas de l'escalier de la tour criminelle. Ils le saluèrent ; il rendit courtoisement le salut, et fut amené en la salle. Ce fut le chancelier qui lui adressa la parole : « Monseigneur » de Saint-Pol, dit-il, vous avez été ci-devant et jusqu'à présent » tenu et réputé pour le plus sage et le plus constant chevalier de » ce royaume, et maintenant il vous faut avoir meilleure constance » encore que vous n'avez jamais eue. » Il ajouta : « Monseigneur, » vous devez ôter le collier de l'ordre du roi. — Volontiers, » reprit le connétable, et il se mit en devoir de le détacher. Comme une épingle le tenait par derrière, il pria Saint-Pierre de l'aider. Puis, baisant le médaillon de Saint-Michel, il remit ce collier au chancelier. « Et l'épée de connétable ? continua le chancelier. — » Elle me fut prise lorsqu'on m'arrêta ; je n'ai rien que ce que je » portais sur moi en entrant à la Bastille, » répondit le conné- table.

Le chancelier se retira, et maître Jean de Popincourt, président au parlement, entra dans la salle. « Monseigneur, dit-il, vous » savez que, par ordonnance du roi, vous avez été constitué prison- » nier à la bastille Saint-Antoine, à raison de plusieurs crimes qui » vous sont imputés. Vous avez eu communication desdites charges, » et y avez répondu. Vous avez été ouï dans tout ce que vous avez » voulu dire, et vous avez baillé vos excuses. Tout a été ou est fait

» en grande et mûre délibération, et je viens vous lire l'arrêt de » la cour. — Ladite cour a déclaré messire Louis de Luxembourg » criminel du crime de lèse-majesté ; comme tel, l'a privé de l'office » de connétable de France et de tous ses autres offices, honneurs » et dignités. En outre ladite cour l'a condamné et condamne à souffrir mort, à être décapité en la place de Grève, à Paris, et a » déclaré et déclare chacun de ses biens, meubles et immeubles, » être confisqués et appartenir au roi. Et combien que, vu l'énormité des grands et exécrables crimes par lui commis, ledit messire Louis de Luxembourg dût être écartelé, ses quatre membres » pendus sur la voie publique et son corps au gibet, néanmoins, » par diverses considérations, surtout pour son dernier mariage » dont sont issus des enfans, la cour a ordonné qu'après l'exécution » publiquement faite de sa personne, son corps sera inhumé en » terre sainte, s'il le requiert. »

Le connétable sembla un instant étonné. Il n'avait jamais cru que le roi en vînt jusque-là. Cependant sa contenance resta ferme, et il dit d'une voix assurée. « Ah, ah! Dieu soit loué! voilà une bien » dure sentence! Je supplie et requiers Dieu de m'accorder aujourd'hui la grâce de le bien connaître. » Puis se retournant, il ajouta : « Monsieur de Saint-Pierre, ce n'est pas ce que vous m'a» viez promis. »

Le curé de Saint-André-des-Arcs, un pénitencier du chapitre de Paris et deux moines vinrent alors le préparer à mourir. Il se confessa et demanda à communier, ce qui lui fut refusé ; mais il obtint qu'on lui célébrerait une messe. Il y assista bien dévotement, et parut satisfait ; ensuite il mangea un peu de pain bénit.

L'heure s'avançait ; il dit alors à ses confesseurs qu'il avait sur lui soixante-dix écus d'or, et voulait les employer en bonnes œuvres pour le salut de son âme. Pour lors un débat s'éleva entre le Cordelier et l'Augustin, qui voulaient chacun que la somme fût donnée pour les pauvres novices de sa maison. Le connétable donna alors un quart de la somme à chacun de ses confesseurs, s'en remettant à leur discernement. Le Cordelier obtint aussi de lui qu'il choisirait son église pour être enseveli, et non point Saint-Jean-en-Grève, qui avait été désigné. Puis il tira de son doigt un anneau d'or enrichi de diamans, et pria le pénitencier de le placer au doigt de l'image de Notre-Dame. « Mon père, dit-il ensuite,

» voici une pierre que j'ai toujours portée à mon cou, et que j'ai
» fort aimée, parce qu'elle a une grande vertu : elle préserve de
» toute peste et contagion, et résiste à tout poison. Je vous prie,
» portez-la de ma part à mon petit-fils Louis, et dites-lui que je
» le prie de la bien garder pour l'amour de moi. »

On l'avertit que le moment était venu. Il sortit du palais, monta à cheval, et fut conduit à l'hôtel de ville. Il s'arrêta assez long-temps dans le bureau, conversant pieusement avec les confesseurs, puis demanda à dicter un codicille. Il avait, peu de jours auparavant, fait un testament à Péronne, lorsqu'on l'avait remis aux gens du roi. Soit pour mieux disposer le roi, soit pour conformer sa dernière volonté à ce qui pourrait recevoir exécution, il avait favorisé, autant qu'il était en lui, son jeune fils Louis, neveu de la reine de France. Cependant ses autres fils, ses filles, ses nombreux enfans étaient aussi mentionnés en ce testament avec tendresse et munificence. Le codicille qu'il dicta à sire Hesselin se rapportait à une dette dont il assurait le paiement, à une terre qu'il donnait encore de plus à son fils Louis, à ses chevaux et harnais qu'il léguait à Jacques son bâtard.

On avait élevé un passage en planches pour aller de la fenêtre de l'hôtel de ville sur l'échafaud. A trois heures le connétable s'y rendit, se mit à genoux en se tournant vers l'église Notre-Dame. Le Cordelier tenait la croix devant lui, et souvent il la prenait et la baisait en pleurant. Le bourreau vint le chercher; il se laissa tranquillement attacher les mains, et s'avança vers le milieu de l'échafaud. Alors il se tourna vers le chancelier, les sires de Gaucourt, de Saint-Pierre, Hesselin et autres officiers du roi qui étaient près de la fenêtre de l'hôtel de ville, et leur cria : « Merci » pour le roi! priez pour moi et recommandez mon âme à Dieu. » Il requit aussi le peuple de prier pour lui, rangea de son pied le carreau aux armes de la ville qu'on avait placé sur l'échafaud, s'agenouilla dessus, baisa encore le crucifix, courba la tête : du premier coup et en un clin d'œil elle fut abattue. Le bourreau la prit par les cheveux, lava le sang dans un baquet rempli d'eau, puis la montra au peuple. Il y avait une foule immense sur la place et aux environs, et l'on estima que plus de deux cent mille personnes avaient assisté à cette exécution.

Le chancelier fit aussitôt venir les confesseurs pour leur deman-

der si le connétable ne leur avait rien dit qui dût être déclaré. Il leur permit d'exécuter les dernières volontés dont il les avait chargés; toutefois il garda pour le roi la pierre qui sauvait du poison.

Le connétable, quelque dur qu'eût été son sort, trouva peu de pitié, surtout en France et à Paris. C'était un fort grand seigneur, le plus puissant de son temps, magnifique et noble dans ses façons; il avait eu la faveur des princes et des dames. Nul n'avait jeté un plus grand éclat que lui; mais il passait pour orgueilleux et cruel. Toutes les fois qu'il avait fait la guerre, on avait reconnu celui qui, étant encore enfant à l'âge de quatorze ans, sous la discipline de son oncle le comte de Ligni, égorgeait des prisonniers de sang-froid, et comme par passe-temps [1]. Le peuple le regardait surtout comme le principal perturbateur de la paix, et traître au royaume de France [2]. On plaisanta sur sa mort; on parla du ravissement de saint Paul, et de saint Paul pris par saint Pierre, à cause du nom de son gardien. Il y eut aussi une longue complainte remplie de moralités sur la trahison, l'orgueil, l'ambition, l'inconstance de la fortune et tout ce que pouvait faire penser une si grande chute. On y disait :

Pleurez ma mort, patrons de pillerie,
Hommes de sang, qui aimez brouillerie;
Plus ne vous puis servir, ni aide faire :
Pleurez donc tous, et tâchez de défaire
Les unions des princes, et l'accord
Qu'eusse empêché, si n'eût été ma mort.

Petits enfans, dont guerre occit les pères,
Soyez en joie au ventre de vos mères ;
Car par ma mort vous vivrez en repos.
Femmes, et vous qui des larmes amères
Avez jeté pour vos maris et frères,
Quittez le deuil, tenez joyeux propos.
Nobles, marchands, et tous autres suppôts,
La paix vous dit, comme à ses chers amis
Que justice a l'un de ses ennemis.

En effet, les peuples n'avaient pas eu, depuis beaucoup d'années, autant de joie et d'espérance qu'en ce moment [3]. La crainte de voir recommencer les horribles calamités d'une guerre des Anglais en

1 Monstrelet. — 2 Amelgard. — 3 *Idem*.

France les avait jetés dans la consternation, et leur contentement était d'autant plus vif, que leur épouvante avait été plus grande. Ce qui excitait encore plus l'allégresse dans les bonnes et riches villes, c'était de voir renaître le commerce. Depuis plus de cinq ans toute communication était fermée entre la France, la Bourgogne et l'Angleterre; maintenant, en vertu des trèves, où les princes s'étaient surtout appliqués à donner au négoce toute assurance et sécurité, les marchands recommençaient leurs voyages, s'en allaient dans les pays et aux lieux dans lesquels ils avaient accoutumé auparavant de débiter leurs denrées et marchandises. Ils visitaient leurs anciens amis et correspondans, afin de renouer le fil de leurs affaires. Non seulement ils en recevaient un bon accueil, mais leur retour était un motif de réjouissance publique; les villes leur donnaient des fêtes et de pompeux banquets.

A travers toutes ces démonstrations joyeuses, les hommes de bien, les sages conseillers, les gens qui savaient regarder et juger les affaires des États, ne pouvaient mettre une confiance si aveugle dans les princes et dans leurs promesses. Les traités qu'on venait de conclure semblaient heureux pour les peuples, mais leurs conditions et leurs motifs étaient infâmes ou honteux à ceux qui les avaient signés.

Le roi d'Angleterre avait demandé de l'argent à son parlement, et en avait obtenu de ses sujets par voie de bénévolence; il avait mis tout son royaume en rumeur pour conquérir la France; il avait passé la mer avec une nombreuse armée, ne parlant que de se faire sacrer à Rheims et d'entrer en grand triomphe dans sa ville de Paris. A peine arrivé, il s'était trouvé en discorde avec son principal allié, dont il n'avait pas même pris soin de savoir auparavant les affaires ni la situation. Bien que le génie déloyal du connétable fût connu de tous, il s'était laissé jouer par lui. Enfin, sans se présenter au combat, il s'en retournait sans autre avantage que quelques sommes qui tournaient à son profit, non pas au bien de la chose publique de son royaume.

Pour le roi de France, il consentait à payer tribut aux Anglais, lorsque jamais il n'avait eu si belle occasion de gagner sur eux quelque belle bataille; encore une fois tous ses préparatifs de guerre se trouvaient perdus. Pour contenter sa vengeance, il accordait au duc de Bourgogne, dont il avait moins à craindre que jamais, plus

qu'il n'avait cédé dans aucun moment. Il lui rendait Saint-Quentin, et lui accordait les vastes domaines et les trésors du connétable. Ce qui excitait une plus grande indignation, c'était de lui voir livrer ses alliés, ceux qu'il avait excités contre le Duc à force de promesses et de sermens. Le duc de Lorraine, la confédération des pays du Rhin, les ligues suisses restaient abandonnés, par son manque de foi, à toute la colère du duc de Bourgogne.

Mais celui des trois princes dont l'honneur et la renommée diminuèrent le plus par cette paix, ce fut le duc de Bourgogne. Sans parler de la folie du siége de Neuss, et de la façon dont il s'était comporté avec le roi d'Angleterre, rien ne semblait égaler l'indignité d'avoir livré le connétable, ce vieil ami de sa jeunesse, ce noble serviteur de sa maison. Après l'avoir reçu dans ses États, après lui avoir promis sûreté, il le remit aux mains de leur commun ennemi et l'envoya à une mort certaine. Si l'on voulait chercher le motif d'une telle indignité, on n'en trouvait nul autre que l'avarice. Ce fut surtout pour se procurer les grands trésors du connétable qu'il le vendit; ce fut pour recueillir environ quatre-vingt mille écus qu'il commit une telle cruauté et manqua à tous les plus saints devoirs; lui qui, dans son orgueil et ses emportemens, reprochait toujours au roi sa mauvaise foi, et se donnait pour le plus loyal des princes.

Aussi il n'y eut qu'une opinion dans la chrétienté sur l'infamie de cette action. On y vit une preuve que le duc de Bourgogne était comme abandonné de Dieu, et marchait dans une voie de perdition. La grandeur de sa puissance et de sa richesse, son ambition de gloire et de conquête, sa volonté absolue, qui ne pouvait souffrir les conseils; sa haine du repos, sa complaisance en lui-même qui le livrait à ses propres désirs et à ses passions furieuses, l'avaient rendu de plus en plus insensé, et maintenant il semblait accomplir une sorte de malédiction du ciel. Il était odieux à ses sujets et n'aimait plus que les étrangers. Il remplissait son armée de Lombards et d'Italiens, qu'il recrutait sans cesse chez le duc de Milan, devenu un de ses meilleurs alliés. Toute sa confiance était uniquement accordée au comte de Campo-Basso. Nul avertissement ne pouvait lui ouvrir les yeux sur ce capitaine. Le trouvant complaisant à ses volontés, prêt à approuver tous ses desseins, il n'écoutait plus que lui; sans pour cela lui témoigner plus d'amitié, ni être pour lui un moins rude maître.

Toutefois, sa fortune jeta encore un dernier éclat, mais ce fut pour achever de l'aveugler et de le perdre. Le 29 novembre, cinq jours après la remise du connétable, la ville de Nanci s'était rendue. Le Duc avait permis à la garnison de sortir vie et bagues sauves, et les bourgeois avaient obtenu la conservation de leurs priviléges. Le lendemain il fit une entrée triomphale. Auprès de lui chevauchaient, magnifiquement armés et habillés, le prince de Tarente, fils du roi de Naples, arrivé depuis quelques jours; le duc de Clèves, les comtes de Nassau, de Marle, de Chimai, de Campo-Basso, Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Le Duc était resplendissant d'or et de pierreries. Il portait une barrette rouge entourée de sa couronne ducale, qui était si riche de diamans et de perles, qu'elle valait, disait-on, tout un duché. Ses pages, au nombre de douze, attiraient aussi tous les yeux par l'éclat de leur parure. Il se rendit à l'église Saint-Georges, entendit la messe, prêta serment de conserver les priviléges de la ville et du duché, et revint à pied, laissant, selon la coutume, son cheval tout harnaché aux chanoines de la cathédrale [1].

Le Duc avait la volonté de demeurer possesseur de la Lorraine. Il envoya au roi des lettres contenant sa renonciation aux domaines du connétable, que toutefois il persista à solliciter [2]. Il venait aussi de conclure un traité d'alliance avec l'Empereur, qui avait été signé au siége même de Nanci, le 27 novembre. S'étant donc assuré que nul ne contredirait sa prise de possession du duché de Lorraine, il se comporta en conséquence, et, comme un nouveau souverain, se montra courtois et gracieux à tous venans. Les portes de son hôtel étaient ouvertes à gens de tout état. Il écoutait leurs demandes, faisait justice à leurs griefs, et montrait volonté de gagner les cœurs des sujets qu'il venait de conquérir.

Le 18 décembre, ayant assemblé les États du duché, il dit qu'il leur serait bon prince; que Dieu lui ayant fait la grâce de lui donner la Lorraine, il la gouvernerait en toute justice; que la ville de Nanci lui plaisait plus que nulle autre; qu'il en voulait faire la capitale de ses États, l'agrandir, la rendre belle et bien bâtie; qu'elle serait le siége d'une cour souveraine de justice, finances, aides et trésor; qu'elle pouvait s'assurer sur sa faveur et sa protection;

1 Histoire de Bourgogne. — Histoire de Lorraine. — 2 Pièces de Comines.

qu'aucun prince de la chrétienté n'était mieux en état de la garder et défendre ; que lui, portant une spéciale affection, il avait le projet d'y bâtir un bel hôtel, et que c'était à Nanci qu'il comptait finir ses jours. Enfin il parla si bien que les gens des États disaient qu'il n'y avait pas un prêtre assez habile pour faire un aussi beau sermon [1].

Après avoir réglé les affaires de la Lorraine, il donna ordre à son armée de s'assembler à Toul dès le mois de janvier. Une telle volonté n'était pas peu surprenante. Chacun se demandait comment, après avoir accompli si facilement une si belle conquête que personne ne lui disputait, il s'en allait commencer une guerre et se remettre en campagne au milieu de l'hiver, avec une armée encore toute fatiguée et troublée du siége de Neuss, et qui semblait exiger au moins une année de repos pour être remise à point et en bonne ordonnance.

Ce qui l'engageait à se hâter de la sorte, c'était le ressentiment furieux qu'il avait conçu contre les Suisses, et l'espérance de se venger facilement d'un peuple si pauvre et si rustique. Depuis qu'ils étaient devenus les alliés du roi de France et de l'Autriche, ils s'étaient, il est vrai, comportés sans nul ménagement envers leur ancien ami le duc de Bourgogne. Après le secours prêté aux gens de Ferette, après la bataille de Héricourt et le pillage de Pontarlier, la guerre avait continué sur les marches de la comté de Bourgogne [2]. Blamont avait été brûlé. On était venu jusqu'aux portes de Besançon, et le trouble avait été si grand dans toute la province, que le prince de Tarente s'était vu arrêté dans sa route, lorsqu'il venait d'Italie, et contraint de changer de chemin. En outre, pour s'assurer les passages du Jura, les gens de Berne s'étaient emparés des forteresses de Jougne, Orbe et Granson, qui appartenaient au sire de Château-Guyon, de la maison d'Orange un des principaux seigneurs de la cour de Bourgogne.

Cependant ils avaient maintenu leurs anciennes alliances avec la maison de Savoie, bien qu'elle fût devenue soumise et même zélée pour les intérêts et les desseins du Duc. Charles-Jacques, comte de Romont, oncle du jeune duc régnant, était un des principaux chefs de l'armée bourguignonne. Il attirait sans cesse une foule de Savoyards

1 Specklin. — 2 Muller. — Mallet. — Specklin. — Dunod. — Gollut. — Comines. — Meyer. — Heuterus.

au service de ce prince. Son frère Louis, évêque de Genève, était aussi du parti opposé au roi de France, et même madame Iolande de France, sa sœur, duchesse régente, ne gardait plus aucune apparence envers lui. C'était sous sa médiation que le duc de Milan avait contracté alliance avec le duc de Bourgogne. L'espoir d'obtenir pour son fils mademoiselle Marie de Bourgogne, semblait le motif de cette partialité qu'on n'eût pas attendue d'une princesse de France.

En véritable sœur du roi Louis, elle n'ignorait pas néanmoins l'art de ménager les deux partis à la fois et de se conserver des ressources à tout événement. Ainsi elle entretenait les Suisses de promesses et d'assurances amicales, s'efforçant de les apaiser lorsqu'ils alléguaient quelques griefs. Le principal motif de leurs plaintes était le continuel passage des soldats lombards, qui arrivaient d'Italie par le Saint-Bernard ou le Mont-Cénis, pour renforcer l'armée de l'ennemi le plus cruel des ligues suisses, du prince qui voulait les détruire. En outre, ces étrangers infestaient les routes et insultaient les habitans, qui les avaient pris dans une extrême aversion. Dernièrement les Bernois étaient venus à la rencontre de deux cents cavaliers lombards qui descendaient le Saint-Bernard, et ils avaient pillé la ville d'Aigle, parce que le sire de Torrent, son seigneur, avait donné asile à ces Italiens. A la suite de cette expédition, qui avait conduit les Bernois sur les limites du Valais, ils avaient conclu une alliance avec l'évêque de Sion, inquiet aussi des projets de la maison de Savoie, et du continuel passage des bandes italiennes. Le comte de Romont en plaçait comme garnison dans ses villes, tout au milieu des pays de Berne et de Fribourg, où leur présence irritait singulièrement les esprits. Chaque jour il ménageait moins les Bernois. Il leur interdisait d'acheter dans ses domaines et sur ses marchés les provisions nécessaires pour les forteresses qu'ils occupaient dans le Jura. Les renforts qu'ils y envoyaient étaient attaqués en chemin. Plusieurs de leurs bourgeois furent mis cruellement à mort. Enfin les choses ne pouvaient guère demeurer en cet état.

Après que le duc Charles se fut assuré d'une longue trève et de l'alliance de l'Empereur, le comte de Romont, qui venait d'être nommé gouverneur du duché de Bourgogne à la place du comte de Roussi, prisonnier en France, ne garda plus nulle mesure envers les Bernois. Il se sentait appuyé d'un maître puissant et dont il connaissait la

haine contre les Suisses. Il le voyait conquérir la Lorraine presque sans résistance. Ainsi il ne prit plus aucun souci d'allumer la guerre. Des chariots de marchandises, appartenant à des marchands de Lucerne, de Saint-Gall et de Nuremberg, furent arrêtés à Morges, par les gens du comte de Romont. La charge des voitures, qui consistait, disait-on, en peaux de moutons, fut saisie, et les marchands mis en prison. D'autres, qui étaient venus acheter du vin à Yverdun, furent aussi maltraités et se sauvèrent à grand'peine. Des gens de guerre commencèrent à courir sur le pays de Fribourg, insultant et pillant les habitans.

Les gens de Berne et des ligues suisses n'étaient pas accoutumés à craindre leurs ennemis; rarement ils avaient eu tant de patience, et d'ordinaire ils aimaient mieux prévenir qu'être prévenus. Ainsi ils ne tardèrent pas, et envoyèrent sur-le-champ leur défi. « A très-noble et sérénissime prince et seigneur, Jacques de Savoie, comte de Romont, nous, avoyer, conseillers et commune de Berne. La diligence et fidélité, que nous avons souvent fait voir pour la défense de vos pays, sont payées d'ingratitude. Nos messagers et gens de guerre ont été pris et mis à mort par vos ordres. Vous avez rompu et détruit justice due à tous les hommes, et vous nous avez fait outrage. Comme violence appelle violence, nous voulons, et certes ce n'est pas de notre propre gré, nous défendre par voie de fait, tant et si bien que vous disiez que c'est assez. Et ainsi, nous garderons notre honneur. 14 octobre 1475. »

En même temps des messages partirent pour Fribourg, Soleure, Neufchâtel, Bienne et le Valais, annonçant qu'il fallait s'armer pour l'honneur, le pays, la sûreté de tous, et pour chasser les Italiens. Les esprits étaient déjà tout préparés à entreprendre une telle guerre. On accourut de tous côtés pour se joindre aux Bernois, qui, sans plus attendre, entrèrent, avec leurs voisins de Fribourg, sur les terres du comte de Romont.

Il n'était en aucune façon préparé à soutenir l'attaque de ces hommes terribles qu'aucun péril n'effrayait, que nulle résistance n'arrêtait, qui prenaient les forteresses d'assaut sans artillerie, qui brisaient les portes des villes à coups de haches et de hallebardes, et dont la cruauté semait partout l'épouvante. Morat, Cudrefin, Estavayer, Moudon, Yverdun, Romont, Grancourt, furent pris en peu de jours, avant que le comte de Romont eût eu le temps

de se reconnaître, et ses garnisons de se mettre en défense. Celles qui essayèrent de résister furent impitoyablement massacrées. A Estavayer, on avait pris des Italiens; le bourreau de Berne, qui marchait avec l'armée, reçut ordre de les jeter dans le lac. Ils étaient attachés à une corde, elle rompit, et le bourreau, attendri par les pleurs d'un jeune prisonnier que le hasard semblait ainsi protéger, lui fit grâce. Les Suisses revinrent et mirent à mort le bourreau lui-même, pour le punir de sa compassion.

Après avoir ainsi mis à feu et à sang tout le pays situé aux environs des lacs de Neufchâtel et de Morat, les Suisses entrèrent dans le pays de Vaud. La ville et le chapitre de Lausanne promirent obéissance et payèrent deux mille florins. Les paroisses de la Vaux en payèrent cinq mille.

Le comte de Romont, aidé de son frère l'évêque de Genève, essayait cependant de réunir une armée à Morges. Il était si peu en mesure de soutenir le choc des Suisses, qu'il fut contraint à se retirer précipitamment dans la comté de Bourgogne, laissant son pays sans défense. Les Suisses continuèrent leur marche le long du lac de Genève. Morges se rendit, et, après s'être chèrement racheté, n'en fut pas moins pillé par les gens de Lucerne. Nion, Coppet ne pouvaient faire aucune résistance; les alliés allaient arriver devant Genève. La ville, ne voulant pas courir le risque d'être attaquée et prise d'assaut, envoya des députés et parvint à se racheter aux prix énorme de vingt-six mille florins. Il fallut fondre l'argenterie des églises, demander aux femmes tous leurs joyaux; et, la somme ne pouvant pas être payée toute entière, on donna des otages.

Ce fut en moins de trois semaines que le comte de Romont perdit ainsi tous ses États, et que la duchesse de Savoie vit sa principale ville mise à rançon par les Suisses.

Le duc de Bourgogne assiégeait alors Nanci. Quand il y fut entré et qu'il eut pris tranquille possession de la Lorraine, sa première pensée se porta contre les Suisses. Il était plus rapproché de l'Alsace et du pays de Ferette, et il devait y trouver moins de résistance; mais, dans son traité avec l'Empereur, il avait consenti à un délai de six mois, pour tenter, avec le duc Sigismond, un accommodement à l'amiable. Comme il entrait maintenant dans ses desseins de ménager l'Empereur et l'Autriche, il avait même com-

mencé par accorder une trève aux gens d'Alsace jusqu'au 1er janvier. Seulement il fit savoir à la ville de Strasbourg qu'elle eût à se donner à lui, sinon qu'il saurait bien l'y contraindre.

Il était loin de renoncer à posséder ce pays; ses idées d'un vaste royaume de Bourgogne le tenaient plus que jamais. Ses regards, toutefois, en ce moment, se tournaient avec plus de complaisance vers le midi. Ses intelligences étaient plus actives encore qu'auparavant avec le roi René, et il s'assurait de devenir, par son testament, héritier de la Provence. La Savoie était autant en son pouvoir qu'aucune province de ses États; le duc de Milan était son allié; son armée était remplie d'Italiens qu'il aimait plus que nuls autres soldats. De telle sorte, qu'en s'emparant de la Suisse, outre la joie de punir ses ennemis, il se trouvait placé au centre de sa puissance. Déjà il se voyait passant les Alpes comme un autre Annibal; car c'était alors son héros favori, et il en parlait sans cesse. Il se réjouissait aussi de l'idée d'aller montrer, et aux princes et aux peuples d'Italie, sa grandeur, sa richesse et cette pompe dont il était environné. Le comte de Romont et le sire de Château-Guyon, dont les Suisses occupaient les États, l'entretenaient dans ces chimères, et le pressaient de commencer. En vain quelques sages conseillers essayaient, non sans crainte, de le détourner de cette entreprise. Ils lui parlaient de la rigueur de la saison, du soin de son armée, des difficultés de la guerre dans les montagnes, de la pauvreté du pays qu'il voulait conquérir, de la vaillance désespérée des Suisses. C'était en vain: il imputait à lâcheté leurs bons et loyaux avis.

Le roi de France faisait tous ses efforts pour le dissuader de cette guerre. Comme de coutume, il n'avait pas le projet de défendre ses alliés, tout vaillans qu'il les savait. Il craignait pourtant qu'il ne fût pas en leur pouvoir de résister; alors lui-même se serait trouvé dans une situation difficile. Cette ligue du roi René, de la duchesse de Savoie, du duc de Milan avec le duc de Bourgogne, pouvait être fort à redouter. Le duc de Bretagne, avec lequel il avait fait la paix aussitôt après Pecquigni, n'était jamais qu'un ennemi caché. La mort du connétable l'avait délivré d'un homme fort dangereux; mais, par son procès et ses confessions, il avait appris comment les plus grands seigneurs de son royaume, et les premiers parmi ses serviteurs, le trahissaient, étaient prêts à le trahir, ou du moins savaient plus ou moins, sans le lui révéler, ce qu'on tramait contre lui. Ainsi il avait

appris à être plus méfiant encore qu'auparavant. Même, en ce moment, le duc de Nemours résistait à force ouverte, et il avait fallu envoyer le sire de Beaujeu l'assiéger en Auvergne, dans sa forteresse du Carlat.

C'était donc en toute sincérité qu'il faisait prier le Duc de laisser en repos ces pauvres gens de Suisse, et de s'occuper plutôt de terminer tous leurs différends par une bonne et définitive paix. Il lui proposait d'en conférer ensemble, et lui indiquait une entrevue à Auxerre. Mais, outre l'obstination naturelle au Duc, il n'y avait point de conseils qui lui fussent plus suspects que ceux du roi. Si celui-ci eût voulu, comme quelques-uns le prétendirent après l'événement, précipiter son ennemi à sa ruine, il n'aurait pas dû s'y prendre d'autre sorte. Tout ce qu'il disait passait auprès du Duc pour suggéré par le désir de tromper, ou par un esprit envieux de sa gloire. Ainsi, l'ayant fait avertir par le sire de Contai que le comte de Campo-Basso le trahissait, et offrait de le tuer ou de le livrer, le roi ne fit qu'accroître la faveur que le Duc accordait à ce capitaine. « Si cela était vrai, il ne me le ferait pas savoir, » fut toute la réponse du Duc.

Le roi parlait aux envoyés de Bourgogne du danger de cette guerre ; il disait que les Suisses étaient les plus rudes combattans de la chrétienté, qu'ils avaient bravé durant deux cents ans la puissance de la maison d'Autriche ; que lui-même avait bien vu à Saint-Jacques ce que valaient ces gens-là ; et que si son frère de Bourgogne avait dessein de les soumettre et de porter une si lourde charge sur ses épaules, ce n'était pas une trêve de neuf ans, mais de dix-huit ans et plus qu'il lui fallait conclure. Tous ces discours rapportés au Duc l'excitaient encore davantage à persister dans son entreprise. « Je montrerai à ces paysans, disait-il, ce que c'est que » la guerre[2]. »

Le roi, voyant qu'il ne pouvait rien sur la résolution du duc de Bourgogne, cherchait tous les autres moyens de détourner la guerre. Il envoyait des ambassadeurs en Savoie, en Provence, à Milan, pour tâcher de rompre cette alliance qui le menaçait. Il conseillait aux Suisses d'apaiser le Duc et de traiter avec lui, leur offrait sa médiation. Mais eux, offensés de son manque de foi, ré-

1 1475, v. st. L'année commença le 14 avril. — 2 Specklin.

pondaient fièrement : « Dites au roi que, s'il ne se déclare pour » nous, ainsi qu'il l'a juré par les traités, nous nous appointerons » avec le Duc, et nous déclarerons contre lui. »

C'était un danger de plus pour le roi ; la folie de son adversaire ne tarda pas à le rassurer. Il ne voulut écouter aucune proposition des Suisses. Ils avaient, le 1er janvier, tenu une assemblée à Zurich [1], et de là avaient envoyé des députés à Nanci, pour témoigner leur désir de rester en paix ; offrant de remettre à des arbitres le jugement de toutes les difficultés, mais demandant une réponse prompte et absolue. Le Duc reçut fort mal les envoyés des Suisses : il rappela tous les sujets de plainte qu'il avait contre eux : le pays de Ferette qu'on lui avait conquis ; son landvogt, le sire de Hagenbach, mis à mort ; la comté de Bourgogne cruellement ravagée ; les terres du comte de Romont saisies à force ouverte et mises à feu et à sang ; le duché de Savoie attaqué, et la ville de Genève menacée.

Les députés n'étaient pas gens à se laisser effrayer par la colère du Duc. Ils répondirent que le comté de Ferette appartenait à leur allié le duc d'Autriche, qui avait déposé à Bâle la somme nécessaire pour racheter son engagement ; que, pour eux, s'ils avaient fait la guerre, c'était pour se défendre ; que la duchesse de Savoie avait, contre ses promesses, livré passage à des Italiens qui venaient renforcer l'armée de leurs ennemis ; que le comte de Romont avait fait violence à leurs marchands et à plusieurs de leurs gens.

On raconta qu'ils avaient aussi, sans faire paraître nulle crainte, remontré au Duc que cette guerre lui profiterait peu. « Vous n'avez » rien à gagner contre nous, disaient-ils ; notre pays est pauvre » et stérile. Nos prisonniers n'ont pas de quoi payer de riches » rançons : il y a plus d'or et d'argent dans vos éperons et les » brides de vos chevaux que vous n'en trouverez dans toute la » Suisse [2]. »

Ces discours, non plus que les instances du margrave Rodolphe de Bade, seigneur de Neufchâtel, ami et allié à la fois des ligues suisses et du Duc, qui avait même son fils dans l'armée de Bourgogne, ne furent pas mieux écoutés que les paroles timides de quelques-uns de ses conseillers ou les avis du roi de France.

1 Specklin. — 2 Comines.

Les États de Flandre, qui avaient été assemblés pour consentir les impôts nécessaires à cette nouvelle guerre, furent encore moins bien reçus dans leurs humbles remontrances. « C'est la dernière » fois, dit-il publiquement, que je proposerai mes demandes à des » sujets, au lieu de leur faire connaître mes volontés. Dorénavant » je leur montrerai que je suis leur maître et leur seigneur. J'ai » le droit de requérir leurs services et de leur demander des impôts. » S'ils s'y refusent, j'ai assez de puissance pour châtier les mu- » tins [1]. »

Sa résolution ainsi prise, le Duc quitta Nanci le 11 janvier pour aller se mettre à la tête de son armée ; le 22, il était à Besançon. En route il fit enlever, au grand scandale des peuples, un trésor déposé à Auxonne, qui provenait des taxes levées sur ses sujets pour les frais de cette sainte croisade tant annoncée et jamais accomplie. Jusqu'alors ce dépôt, qui s'était grossi de beaucoup d'offrandes volontaires, avait été respecté [2].

La guerre étant donc inévitable, le roi résolut de prendre toutes ses mesures pour n'y être pas lui-même entraîné. Il ne voulait violer en rien les trêves, et semblait même désirer une paix complète et définitive. Aussi pressait-il l'ouverture des conférences qui devaient se tenir, pour ce sujet, à Noyon. Les Bourguignons, au contraire, les retardaient. Ses demandes n'avaient rien de trop exigeant, et elles étaient présentées dans des termes de douceur et d'amitié [3]. Il réclamait seulement que le duc de Bourgogne lui jurât foi et hommage, ainsi qu'il y était tenu, et renonçât aux villes de la Somme et du Vermandois, sauf Saint-Quentin qu'il lui avait abandonné ; encore offrait-il deux cent mille écus de rachat. En consentant à la conquête de la Lorraine, il avait retiré la promesse de donner les domaines du connétable ; néanmoins il la renouvela par lettres du 24 janvier ; renonçant ainsi à retirer aucun profit de cette condamnation. « Nous avons partagé le renard, disait-il; monsieur de Bour- » gogne a eu la peau qui était riche, et moi la chair qui ne valait » pas grand'chose.

Cependant il n'entendait pas rester oisif tandis que le Duc s'apprêtait ainsi à augmenter sa puissance pour la tourner ensuite contre lui. Tout en refusant de se déclarer ouvertement pour les

1 Amelgard. — 2 Gollut — 3 Instructions du roi à ses ambassadeurs, 19 février.

Suisses, le dessein du roi était bien de les encourager et servir par toutes sortes de moyens. C'est ce qu'il avait fait bien souvent. Cette fois il jugea peut-être que la chose était plus grave, et voulut se mettre en règle, soit pour avoir au besoin une réponse, si l'on en faisait un sujet de grief, soit pour se faire à lui-même une excuse; car il payait sa conscience, comme ses adversaires, par de pures formalités. Il s'adressa donc à des hommes doctes, sages et pieux, leur posant la question suivante : « Vu les termes que monsieur le duc de Bourgogne a tenus et tient envers le roi, dont il ne doit pas être content, ledit seigneur peut-il, dès à présent, sans faire autre sommation audit seigneur de Bourgogne, ou sans le déclarer rebelle et désobéissant envers lui, permettre ou souffrir qu'aucuns princes, seigneurs et communautés qui ont ou peuvent avoir vraisemblablement querelle contre ledit seigneur de Bourgogne, lui fassent guerre et lui portent dommage, en prenant places sur lui ou autrement ? Le roi, en son cœur, le peut-il et doit-il ainsi vouloir et en être bien content sans offenser Dieu et sa conscience ? »

La réponse fut telle que le roi la devait souhaiter. On jugea que le roi pouvait, licitement et sans charger sa conscience, donner à entendre aux princes, seigneurs et communautés qu'il serait bien content de les voir porter dommage au duc de Bourgogne, sans toutefois les en prier ou requérir formellement, ni leur donner secours de fait, à moins cependant que ledit seigneur ne se fût rendu désobéissant au roi, et n'eût refusé d'accomplir ce qu'il dictait.

Muni de cette approbation, le roi commença à envoyer des messages aux Suisses pour les assurer de sa bonne volonté et leur promettre de l'argent. Mais comme l'armée du Duc se tenait déjà entre la France et le pays de Suisse, les communications étaient difficiles; il fallait employer des mendians, des pèlerins ou des hommes travestis. Le roi pressait aussi le duc Sigismond, le margrave de Bade et les villes du Rhin, d'être fidèles à l'alliance des Suisses, et de les secourir de tout leur pouvoir, s'excusant de son mieux de ce qu'il conseillait ce qu'il ne faisait pas.

Du reste ses affaires n'étaient pas en mauvais point. Bien peu de jours après la paix de Pecquigni, il avait renouvelé les trèves avec le roi d'Aragon; dans le même temps il avait conclu une alliance avec le roi de Portugal, lui promettant aide et secours contre le

même roi d'Aragon, et règlant avec lui le partage de ses États [1]. Le duc de Bretagne avait conclu, non-seulement la paix, mais une alliance de mutuelle défense, sans nulle réserve ni exception. Le traité avait été de part et d'autre solennellement juré; et le roi avait même, en preuve d'affection et de fraternité, donné au duc le titre de lieutenant général du royaume.

Bien différent du duc de Bourgogne, qui avait exclus de toute abolition les sires de Comines et de Renti, il avait fait, du pardon qu'il accordait aux sires d'Urfé et de la Rivière, un article spécial du traité, et pris soin de les retirer du service de Bretagne, en leur donnant et leur promettant beaucoup. Il avait aussi, lors des pourparlers de Pecquigni, ramené dans le royaume les seigneurs de Duras. Les sires de Genlis, de Sainville, Hector de l'Écluse, qui, par les ordres du connétable, avaient fait tant de messages et s'étaient employés à tant de complots, ne furent pas plus mal traités. Un autre gentilhomme, nommé Louis de Maransin, qui, dans la guerre du bien public et depuis, s'était trouvé dans toutes les conspirations du duc de Guyenne, du duc d'Alençon, du duc de Bretagne et du connétable, passa aussi au service du roi, et ne tarda pas à avoir sa confiance. Il n'avait jamais nulle rancune ni mauvaise volonté pour les gens qui servaient leurs maîtres avec zèle et subtilité; au contraire, il souhaitait d'autant plus de les attirer à lui, qu'il était sujet à être en méfiance et mécontentement de ses propres serviteurs.

Tout ce qui venait de se passer, lui en avait, il est vrai, donné sujet. Les lettres remises par le roi d'Angleterre, les lettres du connétable livrées par le duc de Bourgogne, amenèrent plus d'une disgrâce : quelques-unes manifestes, d'autres qui furent seulement un secret changement dans la confiance et l'affection du roi.

La plus éclatante fut celle du maréchal Rouault; il fut arrêté et mis en jugement devant des commissaires. Il résultait des déclarations du connétable que le maréchal avait pu connaître les pratiques coupables de la maison d'Anjou. On ne trouva rien de plus qui prouvât aucune trahison. Cependant le roi avait un tel désir de savoir ce qui en était, qu'il jura sur la croix de saint Laud pour faire venir en témoignage un nommé Sorbière, ancien lieutenant

[1] Traités du 4 et du 8 septembre 1475.

de la compagnie du maréchal, qui avait livré Pontoise pendant la guerre du bien public, et, depuis, s'était réfugié hors du royaume. La procédure établit seulement que, plusieurs années auparavant, mécontent de ce qu'on avait retranché deux mille francs de ses pensions, le maréchal avait refusé absolument au roi de lui renvoyer les hommes de sa compagnie d'ordonnance. Ce fait, ayant alors été pardonné, ne servit pas à établir la condamnation. Elle fut motivée sur un grand nombre de concussions : argent pris chez les receveurs des villes, denrées et sommes exigées de divers particuliers, magasins vendus ou fausses revues de gens de guerre. En conséquence, le maréchal Joachim Rouault fut privé de ses honneurs et offices, banni du royaume, et ses biens furent confisqués. Le roi lui fit remise d'une part de la peine, et il mourut deux ans après. Pierre de Rohan, sire de Gié, que le roi s'efforçait de plus en plus d'attacher à son service, reçut l'office de maréchal de France, dont le sire de Rouault était dépouillé.

Beaucoup d'autres plus ou moins connus, que le roi avait employés dans des ambassades, furent emprisonnés, et l'ordre fut donné de procéder contre eux. Soit défaut de preuves, soit que le roi voulût ensuite apaiser toutes ces affaires, il n'y eut de condamnations prononcées contre aucun accusé dont le nom fût connu. Mais il y avait toujours la justice secrète et sommaire du prévôt Tristan l'Hermite.

Le moyen qui semblait le plus efficace pour mettre un dernier terme à tant de secrètes pratiques, que la mort du duc de Guyenne et la punition du connétable avaient déjà diminuées beaucoup, c'était de ramener la maison d'Anjou dans des voies moins contraires au roi, ou de consommer son abaissement.

Dès le mois de novembre, quelques jours avant le procès du connétable, le parlement avait jugé un gentilhomme poitevin nommé Regnault de Velous, serviteur du duc de Calabre, et l'avait condamné à être écartelé pour crime de haute trahison. C'était lui qui avait été dernièrement le messager le plus actif entre son maître, le duc de Bretagne, et le connétable. Par suite de cette procédure, le duc de Calabre avait pris lettres d'abolition et avait déclaré amplement tout ce qu'il savait. On sut donc, par ses propres aveux, que le roi René et lui avaient pris part à tout ce que le connétable avait tramé ; qu'il y avait eu, proche de Genève, une as-

semblée de plusieurs secrets ambassadeurs, où Hector de l'Écluse, serviteur du connétable, avait échangé des blancs-seings de son maître contre des blancs-seings des princes d'Anjou; que pareil échange avait été fait avec le duc de Bretagne. Néanmoins le duc de Calabre protestait que les scellés ayant été donnés en blanc, il ne répondait point de ce que le connétable avait pu y écrire, et que sa volonté avait toujours été de ne se joindre ni aux Anglais ni aux Bourguignons. Il avoua de plus qu'il avait disposé une secrète entreprise pour s'emparer du château d'Angers.

Maintenant les desseins du roi René étaient plus contraires que jamais au roi; il venait de promettre au duc de Bourgogne de le faire son héritier, et l'affaire était si avancée que Hugues, seigneur d'Orbe, frère du sire de Château-Guyon, avait été envoyé en Piémont par le Duc avec une grosse somme d'argent pour y recruter une armée de Lombards et d'Italiens, afin d'occuper la Provence.

Le roi envoya au roi René une ambassade chargée de renouveler les demandes qu'il lui avait déjà faites, et de produire encore les droits qu'il prétendait à titre de créancier et d'héritier par sa mère de toutes les seigneuries et domaines de la maison d'Anjou. Il pouvait présenter un titre de plus, car madame Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, qu'il avait délivrée par la paix de Pecquigni, venait de repasser la mer, et tarda peu à lui faire cession entière de tous les droits qu'elle pouvait avoir à la succession de son père le roi René. En même temps le roi le fit menacer de reprendre la procédure commencée par le parlement, sur les dépositions de Jean Bressin. Ce qu'avait déclaré le duc de Calabre eût été une pièce plus importante encore.

Pour mieux aviser à toutes ses affaires, le roi résolut de s'en aller passer quelque temps à Lyon. Là, il serait, non loin du siége que M. de Beaujeu avait mis devant la forteresse du Carlat, rapproché de la Provence et du roi René, à qui il faisait proposer de venir le trouver, voisin de sa sœur la duchesse de Savoie. Ce qui le déterminait encore plus, il pourrait avoir au plus tôt des nouvelles de la guerre de Suisse, communiquer plus facilement avec ses alliés, surveiller ses ennemis, et aviser en toute connaissance à ce qu'il y aurait à résoudre selon les événemens. Il envoya beaucoup de troupes de ce côté, établit dans le royaume un nouveau droit d'aide sur la sortie du vin pour subvenir à ses dépenses

qui augmentaient toujours, et partit le 19 de février du Plessis-lès-Tours.

Selon sa coutume, le but de son voyage fut un pèlerinage. Quelque part qu'il allât, et pour quelque affaire que ce fût, jamais il ne disait d'autre motif qu'un vœu ou une dévotion particulière. Après la paix de Pecquigni, il avait comblé de ses dons diverses églises : Notre-Dame-du-Puy en Anjou, Notre-Dame-de-Cléry, Notre-Dame-de-la-Victoire, près de Senlis, qu'il avait prise en grande affection depuis quelques années, et Saint-Michel. Cette fois, son pèlerinage fut destiné à Notre-Dame-du-Puy-en-Velai. C'était une église célèbre [1] par une foule de saintes reliques, mais encore bien plus par une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, qu'on disait avoir été taillée en bois de setim par le prophète Jérémie, et dont la face était peinte en noir. La tradition racontait que l'église avait été consacrée par les anges, et la quantité de miracles qui se faisaient en ce lieu, ou par l'invocation de cette sainte image, était vraiment innombrable.

1 Histoire de Notre-Dame-du-Puy.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1476. — 1477.

LIVRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Guerre contre les Suisses. — Siége d'Yverdun. — Siége de Granson. — Armée des Suisses. — Bataille de Granson. — Réprésailles exercées sur les Bourguignons. — Le roi apprend la défaite du Duc. — Négociations avec le roi René. — Le duc de Milan abandonne le Duc. — Ce que fait le Duc après sa défaite. — Sa maladie. — Assemble une nouvelle armée. — Dispositions des Suisses pour se défendre. — Le roi veut garder la trève. — Le duc de Lorraine se rend en Suisse. — Siége et bataille de Morat. — Ossuaire des Bourguignons. — Le Duc fait saisir la duchesse de Savoie. — Assemblée des États du duché. — Lettre du Duc au président de Luxembourg. — Mécontentement des États de Flandre. — Désespoir du Duc. — Évasion de la duchesse de Savoie. — Ambassade des Suisses au roi. — Le duc de Lorraine reconquiert des États. — Le Duc se rend en Lorraine. — Négociations du duc René avec les Suisses. — Siége de Nanci. — Trahison du comte de Campo-Basso. — Supplice de Siffrin de Baschi. — Le roi de Portugal visite le Duc. — Le duc de Lorraine revient avec les Suisses. — Bataille de Nanci. — Mort du Duc.

Le roi venait d'arriver à Lyon, lorsqu'il y reçut des nouvelles bien grandes et bien heureuses pour lui.

Le duc de Bourgogne s'était avancé promptement avec sa grande et forte armée [1]. Il avait amené de Lorraine à peu près trente mille hommes; le comte de Romont lui conduisit environ quatre mille combattans de Savoie : six mille hommes lui arrivèrent aussi du Piémont et du Milanais. L'artillerie était la plus belle qu'on eût jamais vue : toute celle qu'il avait eue devant Neuss s'était augmentée des canons dont il s'était emparé en Lorraine. Quant aux bagages

[1] Muller. — Dunod. — Mallet. — Specklin. — Gollut.

de cette armée, ils étaient immenses. Jamais le Duc n'avait marché en si grande pompe. Il traînait avec lui toutes ses richesses; sa chapelle, ses joyaux, ses belles armures, ses services d'or, de vermeil et d'argent. Ses tentes et ses pavillons brillaient d'or et de soie. Ses serviteurs, ses pages, ses archers étaient éclatans de broderies et de dorures.

Ce n'était point qu'il eût pour sa personne le goût de la mollesse ou du faste; au contraire, il se plaisait parfois à se montrer, au milieu de cette magnificence, vêtu d'un mauvais petit habillement gris [1]. Mais sa splendeur avait crû avec son orgueil. Il aimait à paraître aux yeux des princes et des ambassadeurs de la chrétienté dans un appareil qui leur imposât et leur donnât l'idée de sa grandeur; prenant ainsi par avance l'extérieur de cette puissance royale et impériale qu'il rêvait de plus en plus. Il était fier de mener à sa suite et de tenir au-dessous de lui des princes et des grands seigneurs: Frédéric, prince de Tarente, fils du roi de Naples, le comte de Romont, le duc de Clèves, Philippe de Bade, le comte de Marle, le sire de Château-Guyon.

Aussi cette armée rappelait-elle ce que les historiens des temps anciens rapportent du camp de Xercès et des grands rois de Perse. Autour du Duc et des princes on voyait, mêlés aux gens de guerre, une foule de valets, de marchands, de femmes et de filles de joyeuse vie [2]. Toute cette multitude occupait à la ronde les villes, les bourgs, les villages, les campagnes, et retentissait au loin, dans les montagnes et les vallées du Jura, dont les pauvres habitans n'avaient jamais rien imaginé de pareil. L'épouvante était répandue sur tous les confins de la comté de Bourgogne.

Cette redoutable approche n'avait cependant point troublé le jugement du vieux margrave, Rodolphe de Bade, comte de Neufchâtel. Cet ancien allié de la maison de Bourgogne, ami du duc Charles, et qui avait son fils dans cette armée, après avoir employé tous ses efforts à empêcher cette guerre, forcé de choisir entre les deux partis, s'était entièrement livré aux gens de Berne. Il voyait bien les forces de cette éclatante armée des Bourguignons, mais il connaissait dès long-temps ce que valait le pauvre et rude peuple qu'elle venait attaquer. Il fit venir cinq cents hommes de ses sujets

1 Specklin. — 2 Chronique de Neufchâtel.

de Bade, mit de fortes garnisons dans les châteaux qui défendaient les passages de montagne, remit sa ville de Neufchâtel aux Suisses, et s'en alla établir son séjour à Berne.

Le comte de Romont commandait l'avant-garde du Duc; il entra par Jougne que les Suisses avaient renoncé à défendre; de là vint à Orbe, dont ils se retirèrent aussi volontairement, après avoir repoussé les premières attaques de l'ennemi; et enfin arriva devant Yverdun. Cette ville était de son domaine: une grande partie des habitans regrettait d'avoir passé sous la domination des Suisses. On envoya au comte de Romont un moine de Saint-François pour convenir de l'heure et de la façon dont on l'introduirait dans la ville.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, au moment où la garnison était sans nulle méfiance, les gens du comte de Romont pénétrèrent par l'intérieur de deux maisons qui touchaient aux remparts. Ils se répandirent aussitôt dans les rues en s'écriant : « Ville gagnée ! » Bourgogne ! Bourgogne ! » La ville fut en un moment remplie de tumulte et de rumeur; les trompettes sonnaient; les soldats de chaque parti s'appelaient les uns les autres au milieu de l'obscurité. Les Suisses à demi-armés, à demi-vêtus, sortaient de leur logis, ou se défendaient contre ceux qui voulaient les y surprendre. On combattait dans les rues, dans les maisons. Enfin les Suisses, n'ayant perdu que cinq des leurs, parvinrent à se réunir, et, sous la conduite de Hanssen Schürpf, de Lucerne, ils firent leur retraite en bon ordre vers le château, se faisant jour avec leurs longues piques. Hanns Müller, de Berne, défendait pendant ce temps le pont-levis contre une foule d'assaillans.

Lorsque les Suisses furent rentrés, et que le pont fut relevé, ils aperçurent qu'un des leurs était resté en arrière. Il accourait en grande hâte vers le château, ayant pour toute arme une arbalète et son épée. Se voyant poursuivi, il tira sur celui qui était le plus près de l'atteindre, le blessa, courut sur lui, l'acheva de son épée; retira la flèche, la lança à un second, qu'il abattit encore pour la reprendre, et ne la laissa dans le corps d'un troisième que parce qu'il était parvenu au pont-levis qui s'abaissa pour le recevoir.

Le comte de Romont se présenta devant le château, somma cette faible garnison de se rendre, menaça de la mettre à mort. Rien ne put ébranler le courage des Suisses. Ils démolirent les fours, et, du

haut des créneaux, ils lançaient des briques sur les assaillans. Le comte de Romont fit remplir le fossé de paille et de fascines; puis le feu y fut mis. La flamme et la fumée enveloppaient le château; les portes allaient être brûlées; tout à coup elles s'ouvrirent; le pont s'abaissa, et les Suisses tombèrent sur les Bourguignons. Ils les mirent en fuite. Le comte de Romont fut blessé. Ils parcoururent librement la ville, ramassèrent à la hâte des vivres dans les auberges et les cuisines, ramenèrent quelques canons, et rentrèrent au château. Le lendemain arriva de Berne un détachement pour renforcer cette vaillante garnison. On crut que c'était l'avant-garde de l'armée des Suisses. En un moment la ville fut vide de soldats et d'habitans. Conformément aux ordres des chefs, elle fut entièrement brûlée, et ce poste fut abandonné, comme l'avaient été déjà les forteresses de Jougne et d'Orbe. Elles étaient trop éloignées de l'armée des confédérés pour pouvoir être secourues.

La garnison d'Yverdun se retira au château de Granson avec son artillerie. Il avait été résolu de défendre cette forteresse jusqu'à la dernière extrémité. Les habitans de la ville, sujets du sire de Château-Guyon, étaient, comme ceux d'Yverdun, favorables aux Bourguignons. Avant que le siége fût mis devant le château, ils trouvèrent moyen de se saisir, par surprise, de Brandolfe de Stein, commandant de la garnison, et, l'amenant devant les remparts, ils menacèrent de le mettre à mort, si le château ne se rendait point : « Ah! certes, répondirent les Suisses, il aimera mieux » mourir que de nous voir ouvrir nos portes. » Et ils se montrèrent résolus à se bien défendre.

Bientôt arriva toute l'armée du duc de Bourgogne. Il avait quitté Besançon le 6 février. Après avoir passé plusieurs jours à Orbe, il vint, le 19, camper devant Granson. Tout aussitôt il fit donner un assaut, où il perdit deux cents hommes. Cinq jours après, un autre fut encore tenté. Après trois heures de résistance, la garnison fit une sortie, et repoussa les assaillans. Elle continuait ainsi à se défendre vaillamment. Mais, bien qu'elle fût nombreuse, puisqu'elle comptait huit cents hommes, sa situation devint bientôt difficile. Les canons des Bourguignons battaient les murs jour et nuit; le commandant, Georges de Stein, tomba malade; le magasin à poudre prit feu et sauta; Jean Tillier, chef de l'artillerie, fut tué. On n'avait pas eu le temps de former des provisions de vivres; déjà on

en était réduit au pain d'avoine. Deux hommes traversèrent, au péril de leur vie, le camp des assiégeans, et coururent à Berne pour y exposer la détresse de la garnison de Granson.

Les confédérés avaient sagement résolu de ne rien risquer avant d'avoir réuni toutes leurs forces. Ils se bornèrent à envoyer quelques bateaux chargés de vivres et de munitions. Mais Granson était entouré aussi bien du côté du lac que du côté de la terre. Henri Dittlinger, qui commandait le convoi, vit de loin les murailles de la forteresse à demi-ruinées par l'artillerie; il aperçut les signaux de la garnison, et ne put aborder pour lui porter secours.

L'abattement s'empara d'une partie des assiégés. Jean Weiler, qui avait succédé à Georges de Stein, commença à dire que cette guerre était bien différente de celle des anciens temps de la Suisse. « Alors on pouvait toujours résister; maintenant on avait affaire à » une telle puissance, que c'était folie de conserver quelque espé- » rance; il fallait songer à son salut et se réserver pour un moment » plus heureux; se dévouer à la mort était un courage inutile. » Mais Hanns Müller, capitaine de la garnison d'Yverdun, pensait d'une façon plus vaillante, et le plus grand nombre fut d'abord de son avis. Le Duc avait fait signifier que si la forteresse n'était pas incontinent rendue, il ferait pendre sans merci tous ces vilains. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait lui ouvrir ni portes ni poternes sans l'ordre exprès de messieurs des alliances.

Pour lors un gentilhomme allemand, nommé Ramschwag, demanda à parlementer avec les gens de la garnison, de la part du margrave Philippe de Bade [1]. Il connaissait bien les Suisses, était venu souvent dans leur pays, parlait la même langue. Il leur tint un discours de confiance et d'amitié : « Mes amis, disait-il, certes » vous avez noblement répondu à monseigneur de Bourgogne; mais » croyez-vous donc avoir encore des ordres à recevoir de messieurs » des alliances? N'avez-vous pas vu cette nuit, au loin sur les mon- » tagnes, une grande fumée et le ciel tout éclairé? Fribourg est en » ruine; on a surpris la ville; on y a égorgé hommes, femmes, en- » fans, prêtres, moines, avoyer, conseillers, sans faire nulle misé- » ricorde. De là on a marché sur Berne et sur Soleure. Les gens » de Berne sont venus humblement au-devant de l'armée demandant

[1] Specklin. — Muller.

» merci, et présentant les clefs de la ville. Mais monseigneur a
» juré sa perte. Tout est en désordre parmi les alliés; les Allemands
» des bords du Rhin ne viennent pas à leur secours. Enfin, mes
» chers amis, il n'y a plus que vous qui fassiez résistance; votre
» vaillance a plu à monseigneur; il fait grande estime de vous.
» N'allez pas cependant le pousser à bout; vous savez que c'est un
» homme terrible et intraitable quand une fois il est en colère.
» Nous avons profité du bon moment, et nous avons demandé grâce
» pour vous; il m'a permis de venir vous le dire, pensant que vous
» me donnerez quelque bonne récompense pour avoir ainsi travaillé
» à votre salut, à votre délivrance. — Bien, dit Hanns Müller; et
» comment votre Duc a-t-il tenu parole aux gens de la garnison de
» Briey en Lorraine? — Ah! reprit Ramschwag, c'était bien diffé-
» rent. D'ailleurs ne vous fiez-vous pas à ma parole, quand je vous
» le jure sur mon âme et sur mon sang? n'avez-vous pas confiance
» en monseigneur Philippe de Bade? Songez que vous n'avez qu'un
» moment; tout à l'heure il sera trop tard. »

Les capitaines se consultèrent pendant quelques instans; la garnison était fatiguée, elle avait déjà perdu beaucoup de monde. Des femmes de mauvaise vie, qui s'étaient introduites de la ville dans le château, avaient été gagnées par les Bourguignons, et avaient débauché quelques soldats. Weiler l'emporta. « Nous pouvons, di-
» sait-il, nous confier à monseigneur le duc de Bourgogne, c'est
» un loyal prince, à ce qu'on assure; monsieur Philippe de Bade
» est fils du margrave, le meilleur allié des Suisses, et qui ne nous
» a jamais trompés; le sire de Ramschwag est aussi notre ami,
» homme sage et éprouvé, qui ne voudrait pas accepter notre ar-
» gent, si c'était pour nous trahir. »

Ils lui comptèrent cent écus, et, sous sa conduite, sortirent du château pour se présenter devant le Duc. « Par Saint-Georges!
» s'écria-t-il, qu'est-ce que ces gens-ci? et quelles nouvelles ap-
» portez-vous? — Monseigneur, répondit Ramschwag, c'est la
» garnison de Granson, qui s'est mise à votre miséricorde. » Le Duc n'en écouta pas davantage; aussitôt tous les Suisses furent attachés par dix, par quinze, par vingt, les mains derrière le dos, au milieu des railleries et des insultes de tout le camp. Bientôt accoururent les gens d'Estavayer que les Suisses avaient si cruellement traités trois mois auparavant; ceux d'Yverdun dont ils venaient

de brûler la ville; tous demandaient vengeance au Duc. Le comte de Romont, le sire de Château-Guyon ajoutaient qu'il fallait commencer cette guerre en jetant un grand effroi dans l'esprit des peuples, afin que la peur ouvrît ensuite les portes des villes et des forteresses. « Quand on n'épargne personne, les guerres sont bien-» tôt finies, » disaient-ils. Ramschwag lui-même appuyait leur avis; il prétendait aussi avoir des vengeances à exercer contre les Suisses, pour un procès qu'il avait perdu dans leur pays.

On vint signifier aux prisonniers la volonté cruelle du Duc; ils l'entendirent tranquillement et sans faire paraître nul trouble; aucun ne songea à reprocher son sort à l'autre. Weiler fut dépouillé de ses vêtemens, et on le pendit avec une partie de la garnison à des arbres voisins; Müller et les autres furent le lendemain noyés dans le lac. Ce fut environ deux cents hommes que le Duc fit ainsi traîtreusement périr. Dans sa jeunesse, il avait toujours paru plus rude que cruel; depuis quelques années, la passion et les obstacles qu'avaient rencontrés ses volontés l'avaient rendu sanguinaire et impitoyable, comme son aïeul, le duc Jean-sans-Peur; parfois il se vantait de lui ressembler.

Pendant le siége de Granson, le Duc avait continué à établir son camp de la façon la plus redoutable : la droite s'apuyait au lac; la gauche s'étendait jusqu'à cette partie du Jura qu'on nomme le Thévenon, et dont le pied est occupé par des marais. Au devant et sur la rive du lac qui conduit vers Neufchâtel, le Duc prit pour défense la petite rivière de l'Arnon, fit creuser des fossés, élever des retranchemens, et plaça son artillerie; enfin, rendit son camp presque inattaquable, comme s'il eût voulu y attendre l'ennemi. Sa tente était située sur une colline, qui porte encore aujourd'hui son nom, et de là il voyait au loin toute l'étendue du lac. Son projet était de marcher sur Berne et Fribourg, de tout ravager sur son passage, et de brûler ces deux villes, afin de jeter le pays dans la consternation et l'abattement. Déjà presque tous les États du comte de Romont et du duc de Savoie, Lausanne, et les bords du lac de Genève avaient été facilement reconquis par le prince de Tarente, le comte de Campo-Basso et une partie des Italiens. Mais bientôt le Duc sut qu'il allait trouver plus de résistance.

Dès que les gens de Berne avaient été avertis de la marche du duc de Bourgogne, ils avaient écrit de toutes parts à leurs confé-

dérés des ligues suisses, et à leurs alliés pour leur donner courage et demander secours. « Pensez, écrivaient-ils aux villes d'Allemagne, que nous parlons le même langage, que nous faisons partie du même empire ; car nous tenons que nous n'en sommes pas séparés. N'avons-nous pas une cause commune ? ne vous faut-il pas préserver l'Empire et l'Allemagne de cet homme, dont l'esprit ne connaît nul repos, et les désirs aucune borne ? Quand il nous aura mis sous sa domination, n'est-ce pas vous qu'il ira attaquer ? Envoyez-nous donc des cavaliers, des arquebusiers, de la poudre et des coulevrines, pour que nous puissions vous délivrer de lui. Nous avons bon espoir que l'affaire ne sera pas longue et finira bien. »

Nicolas de Scharnachtal, avoyer de Berne, alla d'abord se placer à Morat. Au commencement du siége de Granson, il n'avait encore que huit mille hommes. Bientôt arrivèrent Pierre de Faucigni avoyer de Fribourg, avec cinq cents hommes; Conrad Vogt avec huit cents de Soleure ; Pierre de Romerstall avec deux cents de Bienne. Pendant que les alliés les plus voisins se réunissaient ainsi à la hâte, tout était en mouvement sur les bords du Rhin et dans les montagnes ; depuis Strasbourg jusqu'au Saint-Gothard et à Inspruck, tout s'apprêtait contre un prince qui avait répandu tant de haine et d'épouvante. Les seigneurs y mettaient moins de diligence que les villes ; il ne leur semblait pas que la chose fût aussi pressante [1] ; néanmoins ils avaient bonne et sincère volonté. On prit à Bâle, pour les frais de la guerre, les quarante mille florins, que le duc Sigismond y avait laissés à la disposition du duc de Bourgogne comme rachat du pays de Ferette.

Aussitôt après l'entreprise inutilement tentée pour ravitailler Granson, Nicolas de Scharnachtal conduisit les Suisses de Morat à Neufchâtel. Henri Goldli, bourgmestre de Zurich, amena en même temps quinze cents hommes de Zurich, de Baden, de l'Argovie et des libres bailliages [2]. Bientôt arriva le contingent de Strasbourg ; la commune envoyait quatre cents cavaliers et douze arquebusiers, l'évêque deux cents cavaliers ; huit cents hommes de Bâle, sous les ordres du bourgmestre Pétermann Rot ; huit cents hommes de Lucerne, sous l'avoyer Hassfurter. Les gens de Colmar

1 Specklin. — 2 Frey-Amter : Bremgarten et le pays d'alentour.

et de Schélestadt vinrent peu après. Enfin le jour même où le duc de Bourgogne faisait périr la garnison de Granson, arrivèrent quatre mille hommes des vieilles ligues allemandes des montagnes, Schwitz, Uri, Unterwalden, Zug, Glaris, que leur amitié pour les Bernois remplissait de zèle; c'était Raoul Reding qui les commandait. La commune et le chapitre de Saint-Gal, Schaffhouse, le pays d'Appenzell envoyèrent aussi leurs hommes, et le duc Sigismond, fidèle à sa nouvelle alliance, avait commis Herman d'Eptingen pour conduire ses hommes d'armes et ses vassaux. Au 1er mars, l'armée des Suisses était d'environ vingt mille combattans.

Le Duc savait, par les secrètes intelligences du margrave Philippe, que les forces des ennemis s'étaient fort augmentées; mais il était loin de les croire aussi nombreux. En avant de la position qu'il avait choisie et fortifiée, était un château nommé Vaux-Marcus, qui commandait le chemin de Granson à Neufchâtel, fort resserré en cet endroit, parce que les montagnes se rapprochent du lac. Le Duc s'y porta avec les archers de sa garde. Le seigneur de Vaux-Marcus était d'une branche bâtarde de l'ancienne maison de Neufchâtel. Par crainte ou à la persuasion du margrave Philippe, il ne fit aucune résistance, vint s'agenouiller devant le Duc, lui demanda sa faveur et prit service dans son armée. La garde de Vaux-Marcus et des hauteurs voisines fut confiée au sire Georges de Rosimbos avec cent archers.

C'était le poste le plus avancé des Bourguignons. Il était mal choisi, s'il s'agissait de marcher vers Neufchâtel; car les Suisses occupaient au même moment le débouché des défilés de Vaux-Marcus, et se plaçaient en force à Boudri, derrière la Reusse, à l'endroit où la rive du lac devient plus large et plus ouverte. Si, au contraire, le Duc, se conformant à son premier dessein, ne cherchait pas à se porter en avant, et ne considérait Vaux-Marcus que comme une position avancée d'où ses gens se replieraient au besoin, tout l'avantage lui demeurait. Ses capitaines, et surtout Antoine, grand-bâtard de Bourgogne, lui donnèrent ce conseil, autant du moins qu'on pouvait le conseiller. Sans écouter personne, il résolut de ne pas laisser reculer même l'avant-garde de cent archers qu'il avait placée à Vaux-Marcus, et de continuer à s'avancer vers Neufchâtel; risquant ainsi d'engager le combat sur un terrain où l'avantage du nombre serait nul, et dans un pays de montagnes où

les Suisses se trouveraient plus expérimentés que ses gens. Le Duc était pourtant un habile chef de guerre ; mais à force de se fier à sa fortune, de se livrer à son orgueil, de repousser les bons avis qui ne lui plaisaient pas, il en était venu à agir contre ce que son intérêt requérait le plus évidemment, contre ce qu'il savait et entendait mieux que tout autre dix ans auparavant[1].

Dans la journée du 1er mars, les Suisses s'étaient avancés vers Vaux-Marcus. Le 2, dès le matin, quelques gens de Schwitz et le contingent de Thun, après avoir entendu la messe au camp de ceux de Lucerne, s'avancèrent sur les hauteurs près de Vaux-Marcus, en tournant le château et le laissant à gauche. Ils rencontrèrent le sire de Rosimbos avec ses archers ; le combat s'engagea, et les Bourguignons ne tardèrent pas à être repoussés. Pour lors, après s'être encore un peu avancés, les Suisses, de la hauteur où ils étaient, aperçurent toute l'armée bourguignonne, qui, en ordre, non de bataille, mais de marche, occupait la route le long du lac.

Chaque parti n'avait connu ni les desseins ni la position de l'autre. Néanmoins, des deux parts on se résolut à combattre. Le Duc, monté sur un grand cheval gris, parcourut les rangs, disposa ses troupes, donna ses ordres. « Marchons à ces vilains, encore, disait-il, que ce ne soient pas gens dignes de nous. »

Cependant les Suisses, dès qu'ils avaient vu l'engagement de leur avant-garde avec les archers du sire de Rosimbos, avaient suivi le même chemin derrière Vaux-Marcus, et maintenant une troupe nombreuse, sous le commandement de Scharnachtal, se trouvait au-devant de l'avant-garde des Bourguignons. D'un pas ferme et en belle ordonnance, ils descendirent des hauteurs vers une petite plaine au bord du lac, où était située la chartreuse de la Lance. Quand ils furent proche des Bourguignons, dans les vignes qui couvrent les dernières pentes du coteau, ils se mirent, selon l'ancien usage de leurs pères, dévotement à genoux, se découvrirent la tête, et firent leur prière en se recommandant à Dieu. « Ils demandent merci, criaient les Bourguignons ; voyez ces vilains, qui nous veulent faire la guerre, ils n'osent pas même la commencer. — Par Saint-Georges, disait le Duc, nous aurons bien-

[1] Comines.

» tôt détruit ces chiens d'Allemands, et tout ce qu'ils possèdent » sera pour nous. »

Les Suisses s'avancèrent en bataillons carrés, faisant un rempart de leurs longues piques et de leurs hallebardes. Les bannerets, portant leurs enseignes, se tenaient au milieu des bataillons; dans les intervalles étaient les canons qui tiraient sans cesse. Sur les flancs, Félix Schwarzmurer, de Zurich, et Herman, de Mullinen, à la tête des gens de pied armés plus légèrement, empêchaient les Bourguignons de se risquer à tourner le corps de bataille de Scharnachtal.

Là fut le fort du combat. Le duc Charles faisait porter devant lui la grande bannière de Bourgogne et animait ses gens d'armes. Tout avait été disposé avec si peu de prudence, qu'il n'avait là que son avant-garde, l'élite de ses hommes d'armes et cavaliers, mais peu d'archers, d'arquebusiers et d'artillerie. C'était le sire de Château-Guyon qui commandait cette vaillante cavalerie, et nul n'avait plus de haine et de courage à combattre contre les Suisses qui lui avaient dérobé ses seigneuries. Il n'y eut sorte d'efforts qu'il ne tentât avec ses gens d'armes pour rompre les bataillons de l'ennemi; c'était vainement, toutes les attaques venaient s'arrêter devant les pointes serrées des hallebardes. Il pénétra pourtant jusqu'à la bannière de Schwitz, et par deux fois y porta la main pour la saisir; dans cette mêlée, Henri Elsener, de Lucerne, s'empara au contraire de l'étendard du sire de Château-Guyon, et en même temps Hanns-In-Der-Grub, de Berne, le frappa et l'abattit.

Pour le venger et rétablir le combat, tous les chevaliers et hommes d'armes redoublèrent de vaillance. Cependant les Suisses avançaient toujours, et peu à peu les Bourguignons furent amenés au bord de l'Arnon, après avoir perdu leurs plus nobles et leurs plus illustres combattans : le sire Louis d'Aimeries, fils de messire Raulin, l'ancien chancelier de Bourgogne; Jean de Lalain, le sire de Saint-Sorlin, le sire de Poitiers, Pierre de Lignaro, du pays de Lombardie.

Le Duc se trouvait enfin repoussé vers ce camp si bien fortifié, qui ne lui avait été de nul usage, et vers le gros de son armée, dont son imprudence l'avait séparé. Il pensait retrouver là tout son avantage. Mais, pendant le combat, le reste des Suisses avait continué à gagner les hauteurs; le Duc vit tout à coup paraître à sa gauche,

sur les collines de Bonvillars et de Champigny, une foule d'ennemis bien plus grande encore que celle qu'il avait déjà combattue. Ils avançaient avec un bruit effroyable, en poussant le cri : « Granson! Granson! » comme pour rappeler leurs confédérés mis traîtreusement à mort. Bientôt on entendit au loin le son retentissant des trompes d'Uri et d'Unterwalden. C'étaient deux cornes d'une merveilleuse grandeur, qui, selon la tradition de ces peuples, avaient jadis été données à leurs pères par Pepin et Charlemagne, et qui servaient à les exciter et les rallier dans les combats. Deux hommes robustes soufflaient à perte d'haleine dans ces deux cornes, qui se nommaient vulgairement le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden, et par trois fois faisaient retentir dans les montagnes ce son prolongé et terrible, que les Autrichiens redoutaient depuis si long-temps, et que les Bourguignons apprirent aussi à connaître.

Le ciel s'était éclairci, et le soleil de ce jour d'hiver éclairait vivement cette nouvelle armée qui descendait des hauteurs. « Et » quels sont ceux-ci? » demanda le Duc à Brandolfe de Stein, ce capitaine de Granson fait prisonnier dans la ville avant le siége du château. « Qu'est-ce que ce peuple sauvage? Sont-ils aussi vos » alliés? — Oui, monseigneur, répondit le prisonnier, et les plus » anciens de tous : ce sont les gens des vieilles ligues suisses, qui » habitent les hautes montagnes; ceux qui ont tant de fois mis les » Autrichiens en déroute; voilà les gens de Glaris, et je reconnais » leur landamman Tschudi; plus loin, ceux de Schaffhouse, et voici » encore le bourgmestre de Zurich, avec sa troupe. — En ce cas, » reprit le Duc, c'est fait de nous, puisque la seule avant-garde » nous a donné tant de peine. »

Toutefois le Duc ne perdit pas courage; il s'en allait de tous côtés, ralliant ses gens, essayant de les mettre en bataille, se jetant tout le premier à travers le danger. C'était peine et vaillance perdues. La retraite précipitée de la cavalerie et des meilleurs hommes d'armes avait déjà commencé à répandre le trouble et l'épouvante dans le reste de l'armée; mais lorsqu'on entendit les cris de ces gens des montagnes, et le son effroyable et nouveau de leurs trompes; lorsqu'on les vit descendre tête baissée et à grands pas, comme si rien ne dût les arrêter; lorsque les coulevrines qu'ils avaient amenées commencèrent à tirer à l'improviste, alors le désordre se mit dans tout le camp. Une terreur panique s'empara des esprits. Les Italiens les

premiers prirent la fuite; tous couraient éperdus çà et là, hâtant leur course sans s'arrêter un instant et comme poursuivis par une puissance invisible. Le Duc les rappelait par ses cris, les accablait d'injures, les frappait à grands coups d'épée. Accablé de fatigue, épuisé de douleur et de rage, resté presque le dernier, lui-même enfin prit la fuite, n'ayant plus ni camp ni armée, et s'en alla à l'aventure, suivi de cinq seulement de ses serviteurs. Il courut ainsi sans s'arrêter pendant six lieues jusqu'à Jougne, dans le passage du Jura. « Ah! monseigneur, lui disait son fou pendant cette » triste retraite, nous voilà bien Annibalés. »

La nuit venait; les Suisses n'avaient que peu de gens à cheval, et le pays n'était point favorable aux mouvemens de la cavalerie. Dès que les Bourguignons furent entièrement dispersés et leurs retranchemens sans défense, toute poursuite cessa, et les vainqueurs, se jetant à genoux, remercièrent Dieu qui leur avait accordé une si belle victoire. Déjà le pillage du camp avait commencé: des valets et des gens qui n'avaient point combattu s'étaient précipités pour avoir part à ce butin. Les chefs tentèrent de mettre, autant qu'il se pourrait, un peu de bon ordre dans le partage de tant de richesses. On nomma des commissaires butiniers; on fit prêter serment à l'armée de ne rien détourner, et d'attendre honnêtement la distribution des parts assignées à chaque ville.

Il fut bien difficile d'empêcher l'empressement d'avidité que devait exciter une telle proie [1]. Cependant la plupart de ces pauvres Suisses étaient loin de connaître la valeur de tout ce qu'ils avaient conquis. Jamais de pareilles magnificences n'avaient paru à leurs regards; ils ne savaient ni ce qui était beau, ni ce qui était rare; comme des sauvages, ils s'émerveillaient de tout cet éclat, mais ignoraient l'usage ou le prix de tant de choses inconnues à eux simples habitans des montagnes. Ils vendaient la vaisselle d'argent pour quelques deniers, ne pensant pas qu'elle fût d'autre matière que d'étain; les vases d'or et de vermeil leur semblaient lourds et incommodes [2], et comptant qu'ils étaient de cuivre, ils se hâtaient de les changer ou de les vendre pour peu de chose. Le gros diamant du Duc, celui qu'il portait à son cou, qui n'avait pas son pareil dans la chrétienté ni peut-être dans le monde, et qui avait autre-

[1] Muller. — [2] Specklin.

fois orné la couronne du grand Mogol, fut trouvé sur le chemin, où quelque serviteur du Duc l'avait sans doute laissé tomber en fuyant. Il était enfermé dans une petite boîte ornée de perles fines. L'homme, qui la ramassa, garda la boîte, et jeta le diamant comme un morceau de verre; pourtant il se ravisa, l'alla rechercher, le retrouva sous un chariot et le vendit un écu au curé de Montaigni. Ces magnifiques tentures de soie et de velours, brodées en perles; ces cordes tressées d'or qui tendaient et attachaient le pavillon du Duc; ces draps d'or et de damas; ces dentelles de Flandre; ces tapis d'Arras dont on trouva une incroyable abondance enfermée dans des caisses, furent coupés et distribués à l'aune comme de la toile commune dans une boutique de village.

Sa tente était entourée de quatre cents autres, où logeaient tous les seigneurs de sa cour et les serviteurs de sa maison. Au dehors brillait l'écusson de ses armes, orné de perles et de pierreries; le dedans était tendu de velours rouge brodé en feuillages d'or et de perles; des fenêtres, dont les vitraux étaient enchâssés dans des baguettes d'or, y avaient été ménagées. On y trouva le fauteuil où il recevait les ambassadeurs et donnait ses solennelles audiences; il était d'or massif. Ses armures, ses épées, ses poignards, ses lances montées en ivoire, étaient merveilleusement travaillés, et la poignée étincelait de rubis, de saphirs, d'émeraudes. Son sceau, qui pesait deux marcs d'or, ses tablettes reliées en velours qui renfermaient le portrait du duc Philippe et le sien, son collier de la Toison-d'Or, où les étincelles des fusils étaient figurées en rubis; enfin un nombre infini de meubles et de joyaux précieux furent aussi pillés ou partagés.

La tente, qui servait de chapelle, renfermait presque autant de richesess. C'était là que se trouvaient ces châsses et ces reliques qui avaient fait l'admiration de l'Allemagne, deux ans auparavant; les douze apôtres en argent, la châsse de Saint-André en cristal, le riche chapelet du bon duc Philippe, un livre d'heures couvert de pierreries, un ostensoir qui était aussi d'une merveilleuse richesse.

L'histoire des trois gros diamans pris à Granson mérite d'être rapportée, et la renommée qu'ils ont eue, l'espèce de vanité attachée à leur possession, témoigneront quelle était la splendeur de ces princes de Bourgogne, dont les dépouilles se sont distribuées entre les rois, qui se les ont enviées et disputées à prix d'or.

Le plus beau, celui qui fut ramassé sous un chariot, fut revendu par le curé de Montagni à un homme de Berne, au prix de trois écus; plus tard un autre Bernois, nommé Barthélemi May, riche marchand qui faisait le commerce avec l'Italie, offrit à Guillaume de Diesbach un présent de quatre cents ducats, en reconnaissance de ce qu'il lui avait fait acheter ce diamant pour cinq mille ducats. En 1482, les Génois l'achetèrent sept mille ducats, et le revendirent le double à Louis Sforze le More, duc de Milan. Après la chute de la maison de Sforze, le diamant passa en la possession du pape Jules II, pour vingt mille ducats. Il orne la tiare du pape: sa grosseur est égale à la moitié d'une noix.

Un autre presque aussi beau fut acheté par un riche et célèbre marchand nommé Jacques Fugger, qui le garda long-temps. Soliman-Pacha et l'empereur Charles-Quint le marchandèrent; mais Fugger tenait à honneur qu'il ne sortît pas de la chrétienté, et l'empereur devait déjà beaucoup d'argent à Fugger, qui ne se soucia point de lui vendre son diamant. Enfin Henri VIII, roi d'Angleterre, l'acheta; sa fille Marie le porta en Espagne, et il revint ainsi à l'arrière-petit-fils de Charles duc de Bourgogne. Il appartient encore à la maison d'Autriche.

Le troisième est bien moindre; il fut vendu à Lucerne, en 1492, au prix de cinq mille ducats, et passa de là en Portugal. Pendant que les Espagnols possédaient ce royaume, don Antonio, prieur de Crato, dernier descendant de la branche de la maison de Bragance qui avait perdu le trône, vint à Paris et y mourut. Le diamant fut alors acheté par Nicolas de Harlai, sieur de Sanci; il a gardé son nom, et a fait long-temps partie des diamans de la couronne de France. Il fut vendu pendant les premières guerres de la révolution, et il est porté maintenant par madame Paul Demidof.

Il y avait encore d'autres pierreries fameuses chez le duc de Bourgogne, et qui furent prises à Granson; mais la trace s'en est perdue; trois rubis qu'on appelait les trois frères, deux autres qu'on nommait la hotte et la balle de Flandre. Son chapeau à l'italienne, en velours jaune, était entouré d'une couronne de pierres précieuses presque toutes admirables. Ce fut ce chapeau qu'un des vainqueurs plaça sur sa tête en se jouant, puis rejeta, disant qu'il aimait mieux avoir dans son lot un bon harnais de guerre [1]. Jacques

[1] Specklin.

Fugger l'acheta, et il revendit, quelques années après, une grande partie des pierreries à l'archiduc Maximilien, mari de mademoiselle de Bourgogne, qui eût été l'héritier naturel de toutes ces richesses.

Outre ces objets de faste et toute cette royale magnificence, le camp de Granson renfermait un butin dont les Suisses connaissaient mieux la valeur. Ils y trouvèrent quatre cents pièces d'artillerie, bombardes ou coulevrines, soit pour les siéges, soit pour les batailles; huit cents arquebuses à crochet, comme on appelait l'artillerie de main; trois cents tonneaux de poudre. Chaque ville eut sa part dans cette glorieuse et profitable prise. On eut encore à distribuer un nombre infini de lances, de haches de bataille, de masses d'armes en plomb ou en fer, d'arcs, d'arbalètes, de flèches fabriquées en Angleterre dont quelques-unes étaient empoisonnées, de brides pour les chevaux. Enfin le Duc avait amené avec lui de quoi armer presque autant d'hommes que son camp en renfermait.

Ce fut encore un glorieux trophée que toutes les bannières, étendards et pennons de tant de princes et de seigneurs qui s'en allèrent orner les églises de toutes les villes des confédérés. Le trésor du Duc fut pris aussi, et fidèlement distribué entre chacun des alliés : il était si riche que le partage s'en fit sans compter ni peser, mais en mesurant à pleins chapeaux.

L'abondance des provisions de vivres n'était pas moindre : le blé, le vin, la viande salée, les barils de harengs, le sel, les épiceries de toutes sortes chargeaient une suite infinie de chariots; sans parler de ce qui fut trouvé dans les boutiques et magasins que des marchands étaient venus établir tout autour du camp.

Le partage de cet immense butin dura plusieurs jours. Le soir même de la bataille, avant que chacun allât chercher un logis pour la nuit, Nicolas de Scharnachtal, qui, parmi les chefs, avait eu la principale part de la gloire dans la journée, et qui était le plus ancien chevalier, conféra la chevalerie aux chefs des diverses troupes des alliés et aux Bernois qui s'étaient le plus vaillamment montrés, Mullinen, Bonstetten, Diesbach.

En approchant des murs de la ville de Granson, les alliés aperçurent les arbres encore chargés des cadavres de la garnison si cruellement trahie trois jours auparavant. Les gens de Berne et de Fribourg reconnaissaient parmi ces malheureux leurs parens; leurs

amis, leurs compagnons; et cette vue allumait en eux un désir furieux de vengeance. Le château de Granson renfermait encore une garnison de Bourguignons. On y courut aussitôt; elle n'avait nul moyen de se défendre, et se rendit sans condition. Il n'y avait pas de miséricorde à espérer; une partie fut précipitée du haut de la tour du château; d'autres furent amenés vers les arbres, où pendaient les corps des Suisses, et par impitoyables représailles, ils allèrent les remplacer, étranglés avec les mêmes cordes; il y en eut aussi de jetés dans le lac. Ce ne fut pas sans difficulté que les chefs en réservèrent un pour servir à échanger contre Brandolfe de Stein. Néanmoins la jeunesse, la beauté et les larmes de quelques gentilshommes attendrirent ensuite plusieurs des vainqueurs qui les prirent sous leur protection.

La garnison de Vaux-Marcus fut plus heureuse. Le sire de Rosimbos, repoussé des hauteurs au commencement de la bataille, était rentré dans la forteresse. Quand la nuit fut venue, se voyant entouré de peu d'ennemis, il dit à ses archers [1] : « Vous connaissez » le malheur de notre armée et le danger où nous sommes. Je suis » d'opinion que, puisque la nuit est noire et que nos ennemis » semblent endormis, il nous faut sortir tous ensemble l'épée au » poing et passer tout au travers; il s'agit de sauver notre vie. » Son conseil fut trouvé bon; ils ouvrirent les portes, traversèrent les postes des Suisses, passèrent les montagnes, et arrivèrent à Salins, dans le comté de Bourgogne.

Le roi avait tout disposé pour avoir promptement des nouvelles, et il n'y avait pas loin du pays dans lequel la bataille s'était donnée, jusqu'à Lyon, où il était depuis quelques jours. Sa joie fut grande; il ne s'attendait pas à être si bien et si promptement servi par la fortune.

Il se hâta d'en profiter. L'ambassade qu'il avait envoyée au roi René, n'avait pas obtenu grand succès près de ce prince; déjà le roi croyait nécessaire de faire passer des troupes du côté de la Provence. Maintenant il n'avait plus de ménagement à garder. Le duc de Bourgogne n'était plus en état de s'irriter de ce qu'on pourrait faire contre ses alliés; trop heureux s'il pouvait les conserver [2]. La bataille de Granson s'était donnée le 2 mars; dès le 4, le roi écri-

[1] La Marche. — [2] Legrand. — Comines.

vit au parlement, et lui donna commission de procéder contre René d'Anjou, roi de Sicile. Malgré tout ce qu'il apprenait chaque jour, c'était à regret, écrivait-il, qu'il trouverait le roi son oncle aussi coupable qu'on le disait; il l'avait toujours aimé, et désirait continuer. Toutefois l'intérêt du royaume devait l'emporter sur son amitié. Ainsi il voulait et ordonnait que sa cour de parlement avisât raisonnablement sur ce qui était à faire pour la sûreté de la chose publique, et lui envoyât sa délibération signée du greffier.

Ces lettres parties, le roi songea à accomplir son pèlerinage. Le 7 mars, il alla coucher dans une petite auberge, à trois lieues et demie du Puy. Trois députés du chapitre vinrent jusque-là au-devant de lui [1]; le sire de Lafayette, gentilhomme de ce pays et gendre du sire de Polignac, qui était un bien puissant seigneur dans ces montagnes, fit l'office de chambellan et présenta les chanoines. Après une respectueuse harangue, ils offrirent au roi les clefs de leur cloître et de la miraculeuse chapelle des rochers. Ils s'étaient agenouillés pour lui parler. « Relevez-vous, leur dit-il affectueusement, et si vous avez quelque demande à faire, écrivez-la en » forme de requête, et remettez-la-moi. Je ferai toujours tout ce » qui sera en mon pouvoir pour l'honneur et la révérence de ma » très-honorée dame la Sainte-Vierge votre patronne et la mienne. » Disant ces paroles, il s'inclinait en fléchissant le genou. « Pour » vos clefs, vous les avez toujours bien gardées, gardez-les encore : » je me fie à vous, car vous fûtes toujours fidèles à notre couronne. » Retournez à votre église, où je vais aller. Ne sortez point au- » devant de moi en procession; je ne viens pas chercher chez vous » des complimens et des honneurs, mais, comme un humble pèle- » rin, demander des bénédictions. Attendez-moi seulement sur la » porte de la cathédrale, et, à ma venue, chantez le *Salve Regina*. » Alors il se mit en route, et quoi qu'on pût lui dire, il voulut faire à pied les trois lieues et demie qui restaient encore jusqu'au Puy. Arrivé à la porte de l'église, il se revêtit d'un surplis et d'une chape de chanoine, et demanda la dispense de marcher nu-pieds jusqu'à l'autel, ainsi qu'il l'avait voué. Il était bien fatigué; ce premier jour, il ne fit qu'une courte oraison, et déposa trois cents écus sur l'autel. Il entendit trois messes, pendant chacun des trois jours qu'il passa

1 Histoire de Notre-Dame-du-Puy.

au Puy, donnant à chaque fois trente écus. Il se souvint que, dans le temps des disgrâces de sa jeunesse, le chapitre lui avait prêté six cents écus, et les lui rendit. Pas une église, pas une chapelle, une fondation, un hôpital, un pauvre de la ville ne furent omis dans ses munificences. Il confirma et augmenta les priviléges du chapitre. Enfin, le jour de son départ, il donna à la cathédrale un vase de cristal entouré de pierreries, pour servir à la custode du Saint-Sacrement. Un des chanoines, lui ayant offert pour la reine une petite figure de Notre-Dame en or, il la baisa plusieurs fois bien dévotement, la fit tout aussitôt coudre à son chapeau, où étaient déjà quelques autres saintes images, disant que ce serait pour lui, et qu'il faudrait en envoyer une autre à la reine. Puis il promit de venir accomplir une neuvaine entière. Le chapitre demeura tout édifié, et répétait que, quoi qu'on pût dire de la dissimulation du roi, sa piété était véritable.

De retour à Lyon, il ne tarda point à avoir réponse du parlement. L'avis de la cour fut qu'on pouvait en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à la parenté dudit prince avec le roi, à son grand âge, et à d'autres considérations qui avaient porté le roi à ne pas vouloir qu'on agît par prise de corps, il convenait de l'ajourner à comparaître en personne devant le roi, ou devant celui ou ceux commis de par lui, la cour suffisamment garnie; le tout sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens.

La chose n'en vint pas là. Déjà, avant la bataille de Granson, le roi René avait chargé son neveu, le duc de Calabre, de venir trouver le roi, pour le conjurer de ne se point porter à de telles extrémités [1]. Il lui écrivait qu'il prenait à témoin Dieu et les hommes, de quelle foi et bienveillance il avait toujours été envers lui, et disait qu'il importait de ne point donner le scandale d'une procédure contre un prince de son sang, son oncle, qui, paisible en sa vieillesse, ne demandait qu'à passer tranquillement le reste de ses jours.

Avant la défaite du duc de Bourgogne, le roi n'avait pas ajouté beaucoup de foi à ces protestations du roi René [2]; mais aussitôt après tout changea de face. Hugues d'Orbe, frère du sire de Châ-

[1] Histoir du roi René par M. de Villeneuve. — [2] Comines.

teau-Guyon, et tous ceux qui recrutaient en Piémont, se sauvèrent à grand'peine; monsieur Philippe, comte de Bresse, qui était pour le roi, voulut les faire saisir, s'empara de l'argent, et arrêta les messagers qu'on leur envoyait de Provence. La duchesse de Savoie s'empressa de faire savoir au roi René les nouvelles de la bataille, et comment tout semblait perdu. Alors, lui ou ses conseillers, car il ne se mêlait plus guère des affaires, résolurent de renoncer tout à fait à l'alliance de Bourgogne. Le 7 avril, le roi René, d'accord avec les ambassadeurs du roi, prêta en plein et solennel conseil, à l'hôtel de ville d'Aix, serment sur la croix de Saint-Laud de n'avoir aucune intelligence, ligue ni confédération avec le duc de Bourgogne ou ses partisans.

Peu après, pour achever de régler tous les points de différend, le roi René consentit à se rendre à Lyon auprès du roi. Il était accompagné de ses principaux conseillers, et du cardinal Julien de la Rovère, qui fut depuis pape, sous le nom de Jules II. Il venait aussi traiter avec le roi, qui, mécontent du saint-siége, voulait pour le moment reprendre la pragmatique, et excitait le parlement à la maintenir.

Le roi reçut, avec toute sorte d'honneurs et de tendresses, son vieil oncle le roi René. Quand il voulut lui parler quelque peu du passé, Jean de Cossa, sénéchal de Provence, gentilhomme venu du royaume de Naples avec la maison d'Anjou, lui répondit tout loyalement : « Sire, ne vous émerveillez pas si le roi mon maître, » votre oncle, a offert au duc de Bourgogne de le faire son hériter; » il en a été conseillé par ses serviteurs, et spécialement par moi. » Vu que vous, fils de sa sœur, son propre neveu, lui avez fait les » plus grands torts; vous avez surpris ses châteaux d'Angers et de » Bar, et l'avez maltraité en toutes ses autres affaires. Nous avons » voulu mettre en avant ce marché avec ledit Duc, afin que vous » en sachiez des nouvelles, afin de vous donner par là envie de » nous traiter selon la raison, et vous faire souvenir que mon maître » est votre oncle. Mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce » marché jusqu'au bout. »

Ce discours plut au roi, et il fit grand accueil à Jean de Cossa. Mais il trouva parmi les serviteurs du roi René un homme qui lui convint encore mieux, c'était Palamède, sire de Forbin, qui était fort avant dans la faveur de son maître, et sur qui, depuis cette

entrevue de Lyon, roulèrent les affaires de Provence. Le roi lui accorda désormais toute confiance [1]. Ce fut par ses conseils que, cessant d'exiger que le roi René le fît son héritier, il consentit à laisser subsister le testament fait en faveur du duc de Calabre, et se contenta de la promesse que, dans le cas où ce prince mourrait sans enfant, ce qui était dès lors vraisemblable, la Provence et les autres domaines de la maison d'Anjou reviendraient à la couronne. Pour le moment le roi René accorda seulement que le roi proposerait qui bon lui semblerait pour la garde du château d'Angers, signa d'avance en blanc la nomination d'un gouverneur, et confirma la nomination des échevins qu'avait choisis le roi. Il obtint ainsi mainlevée de la saisie de l'Anjou et du duché de Bar.

Le roi s'efforça aussi de savoir du sire de Forbin, dont il venait de faire un de ses grands amis, tout le détail des sourdes pratiques et des projets formés contre lui entre les princes et les seigneurs. Il avait de grands soupçons, et même sur le comte de Dammartin. Il ne tira rien de messire Palamède [2], qui le servit loyalement, alors et à l'avenir, mais qui ne trahit point ceux dont il avait auparavant pu connaître les secrets. Ce gentilhomme, en cette circonstance et en toute autre, montra bien le caractère que le dicton populaire assignait à sa famille; car en Provence chacune des principales maisons portait son sobriquet ou désignation, et l'on disait l'esprit des Forbin, comme la constance des Vintimille, ou la dissolution des Castellane.

Pendant tout le temps que durèrent ces négociations, le roi ne cessa de festoyer son oncle tout au mieux, et de regagner son amitié. Sachant tout ce qui pouvait lui plaire, il lui donnait tous les jours des fêtes et tâchait de le réjouir. Il le conduisait dans les foires, les marchés et les boutiques de la ville de Lyon; il lui offrait en présent des joyaux, des pierres précieuses, des peintures, d'antiques médailles, des livres : toutes choses dont René était fort curieux. Il lui compta aussi de fortes sommes d'argent. Il n'avait garde non plus d'oublier le penchant que le vieux prince avait toujours eu pour la galanterie, et le menait voir les belles dames et demoiselles de Lyon.

Le roi, moins vieux que son oncle, était déjà loin de la jeunesse,

1 Histoire du roi René. — 2 Lettre du roi au sire de Saint-Pierre.

puisqu'il avait pour lors cinquante-trois ans; il n'avait jamais pris grand soin de plaire aux dames; pourtant il avait toujours eu le goût des femmes, sans, il est vrai, y mettre beaucoup de choix. Pendant son séjour à Lyon, il avait pris fort en gré deux bourgeoises de cette ville, l'une qui était veuve et qu'on nommait la Gigonne; l'autre, femme d'un marchand appelé Antoine Bourcier, et qui avait été surnommée la Passe-Fillon. Elles lui plaisaient au point qu'il les mit sous la garde de la femme de maître Philippe le Bègue, conseiller des comptes, les fit venir à Paris, et leur donna de grands biens [1].

La journée de Granson rendit au roi encore d'autres alliés qu'il avait perdus, et qui lui revinrent, lorsque la fortune abandonna le duc de Bourgogne. Un des plus empressés fut Galéas, duc de Milan. Il s'était de plus en plus avancé dans l'amitié du Duc; en apprenant sa défaite, il montra une joie extrême, et se hâta d'envoyer, non pas une ambassade solennelle, mais un bourgeois de Milan, afin de savoir comment le roi serait disposé. Cet homme avait une lettre pour monsieur d'Argenton, qui était alors grand expéditeur des affaires secrètes. Le duc de Milan annonçait que c'était par crainte seulement qu'il avait fait alliance avec le duc de Bourgogne, et à cause des projets que ce prince avait formés sur l'Italie; il ajoutait que si le roi, comme le bruit en courait, voulait conclure la paix et s'allier avec le duc de Bourgogne, il aurait grand tort, et avait beaucoup mieux à faire. Toute sa crainte, en effet, était que le roi, pour se venger, ne le livrât au duc de Bourgogne; il offrait cent mille ducats pour que le roi traitât avec lui.

Le roi fit venir cet envoyé : « Voici, monsieur d'Argenton, » dit-il, qui m'a exposé votre créance. Dites à votre maître que je » ne veux pas de son argent, et que j'en lève par an trois ou quatre » fois plus que lui. Quant à la paix ou à la guerre, j'en ferai selon » mon vouloir. Mais, s'il se repent d'avoir laissé mon alliance pour » prendre celle du duc de Bourgogne, je suis content de revenir » comme nous étions. » Le député remercia très-humblement le roi; dès le soir même, le traité d'alliance fut crié et publié à Lyon.

La duchesse de Savoie ne se rejeta pas si entièrement du côté du roi : elle lui envoya un secret message pour s'excuser de s'être alliée

1 De Troy.

avec son adversaire, et pour témoigner le désir de se réconcilier. Mais, toujours semblable à son frère, elle voulait se ménager pour l'événement quel qu'il fût, temporiser et voir si le duc de Bourgogne ne se relèverait point de l'échec qu'il avait reçu. Le roi ne faisait nul semblant de connaître sa secrète intention, et lui faisait porter des paroles plus gracieuses encore que de coutume. Il aimait assez cette sœur; elle lui plaisait parce qu'elle était sage et habile, bien qu'en ce moment ce fût pour lui un motif d'embarras. D'ailleurs, lui aussi voulait attendre : la journée de Granson l'avait rendu fort content; mais il lui fâchait que les Bourguignons y eussent perdu si peu de gens. Sauf le moment où le sire de Château-Guyon et les autres vaillans chevaliers s'étaient fait tuer en désespérés, il y avait eu plutôt une déroute qu'une bataille, et il n'avait pas péri mille hommes.

C'était un motif pour que le Duc ne renonçât pas à ses projets; la vengeance le rendait même plus ardent et plus obstiné. En s'enfuyant de Granson, il ne s'était reposé que quelques instans à Jougne : le château avait été brûlé; à peine y eût-il trouvé une chambre pour coucher; il n'avait que peu de gens autour de lui, et il était encore assez près des Suisses. Ainsi il continua sa route et ne s'arrêta que huit lieues plus loin, de l'autre côté des montagnes, à Nozeroi, ville qui appartenait au prince d'Orange.

Il était dans un horrible chagrin; personne n'osait lui parler ni l'aborder. Le prince de Tarente lui adressa les premières paroles de consolation. Sa pensée n'était portée qu'à recommencer la guerre et assembler une plus forte armée; toutefois il avait le sens troublé, et luttait à grand'peine contre le chagrin qui le dévorait. Il comprit cependant qu'il lui fallait ménager le roi de France, et dépêcha à Lyon le sire de Contai, chargé des paroles les plus gracieuses et les plus humbles, qui, certes, avaient dû lui coûter beaucoup. C'étaient peut-être les premières de cette sorte qu'il adressât au roi; mais la nécessité parlait trop haut pour ne pas être entendue. Il priait le roi de tenir loyalement la trêve, s'excusant de ne pas avoir répondu encore à la proposition qui lui avait été faite d'avoir une entrevue auprès d'Auxerre, et promettant de s'y rendre bientôt, si tel était le bon plaisir du roi.

Le roi fit bon et courtois accueil au sire de Contai, promit ce que le Duc demandait, ne se prévalut en rien de son malheur, et

cacha bien la joie qu'il en avait ressentie. Ses serviteurs et le peuple ne se contraignaient pas autant ; le sire de Contai vit les feux de joie qu'on allumait dans les villes et les villages ; il entendit les moqueries et les chansons qui couraient en l'honneur des Suisses et à la honte de son maître.

Après avoir demeuré quatre jours à Nozeroi, le Duc repassa les montagnes et s'en vint à Orbe, où commencèrent à se rassembler les débris de son armée et les fugitifs qui s'étaient dispersés de toutes parts. Cinq jours après, il vint établir son camp devant Lausanne, et continua à envoyer ses ordres partout pour faire rentrer les déserteurs et arriver de nouvelles troupes.

Ses forces ne pouvaient suffire à tant de tourmens d'esprit, à tant de fatigues du corps : il tomba malade [1]. Le désespoir et l'abattement le saisirent ; sa raison était presque égarée. Il ne voulait se laisser voir à personne, et laissait même croître sa barbe. Lui, qui ne buvait jamais de vin, et qui, pour se calmer et se rafraîchir, avait coutume de manger de la conserve de roses, maintenant, pour surmonter sa douleur et sortir du découragement où il était plongé, buvait du vin pur en abondance. Mais triste et mélancolique comme il était, sans amis pour le plaindre, pour l'écouter et lui relever le cœur ; sans convives dont la familiarité pût dissiper un instant ses soucis ; cette façon de vivre, et cette ivresse morne et solitaire ne pouvaient qu'aggraver son chagrin et sa maladie. Un médecin italien qu'il avait, et qui se nommait Angelo Catho, homme habile et d'un grand esprit, que le roi attira bientôt après à son service et qui devint archevêque de Vienne, prit soin du Duc, s'efforça de lui rendre courage et de le guérir. Il lui appliqua des ventouses, afin de rappeler le sang au cœur, comme on disait alors [2], le détermina à se laisser raser, et enfin lui rendit, sinon le calme d'esprit, au moins la santé. La duchesse de Savoie vint le voir à Lausanne pour lui donner quelque consolation. Déjà elle lui avait, après la déroute de Granson, envoyé des étoffes de soie et tout ce qu'il lui fallait pour se vêtir. Elle s'efforça de lui inspirer bonne espérance et lui promit ses secours.

Enfin, après quinze jours, il reprit sa vie accoutumée [3]. Dès le 6 avril, il reçut l'ambassadeur de l'Empereur, et la semaine sui-

1 Comines. — Meyer. — Heuterus. — Amelgard. — 2 Comines. — 3 Chronique à la suite de Comines.

vante il célébra, avec les cérémonies accoutumées, les solennités du temps de Pâques; le jeudi saint il lava publiquement les pieds à treize pauvres.

Dès lors il retrouva toute son activité et s'occupa avec une merveilleuse ardeur à refaire son armée. Il fit assembler des hommes dans ses États; il recruta de nouveau en Italie; les cloches des églises de la comté de Bourgogne et du pays de Vaud lui servirent à faire fondre des canons. Jamais il n'avait été si terrible dans ses volontés; jamais il n'avait commandé plus rudement à ses serviteurs; c'était toujours sous peine de la vie qu'il leur enjoignait d'exécuter ses ordres, tels difficiles qu'ils pussent être [1].

« Nous vous mandons et commandons, très-étroitement enjoignons, avait-il écrit avant sa maladie au sieur du Fay, son lieutenant à Luxembourg, qu'incontinent et sans délai tous ceux de nos ordonnances, tant hommes d'armes, archers, arbalétriers, qu'enfans à pied ou autres gens de guerre, qui dernièrement ont été avec nous aux champs, que vous trouverez, vous les preniez et appréhendiez au corps, quelque part que vous pourrez les trouver, et que prestement, sans attendre autre ordonnance ou commandement de nous, vous les mettiez au dernier supplice sans nul épargner et sans faveur et dissimulation aucune. Quant aux archers, arbalétriers, piquiers et coulevriniers, qui de nouveau viennent à notre service, et sont à présent sur les champs, il leur est ordonné et commandé de par nous, sous la même peine, de marcher en toute diligence vers nous, sans faire aucun séjour en chemin; et s'ils y faisaient quelque délai, notre plaisir est que vous procédiez contre eux dans la forme ci-dessus déclarée, sans y faire faute en aucune manière. Donné à notre camp devant Lausanne, le 12 mars. »

Bientôt il commença à avoir une nouvelle armée presque aussi nombreuse que la première. Outre ce qu'il en retrouva, il lui arriva cinq mille hommes de Gand et de Flandre, six mille de Liége et de Luxembourg, quatre mille de Bologne et des États du pape, qui lui était très-favorable. Il recruta aussi la troupe d'Anglais qu'il avait depuis long-temps à son service : ils étaient environ trois mille, et les meilleurs soldats de son armée.

Cependant les gens de Berne et de Fribourg, qui voyaient de

[1] La Marche. — Legrand.

tels préparatifs se faire sous leurs yeux, qui savaient de quelle rage était animé le duc de Bourgogne, n'oubliaient rien pour se mettre en défense. A Berne, chaque famille dans laquelle se trouvaient un père et un fils, ou deux frères en état de porter les armes, reçut l'ordre d'envoyer un des deux à Morat, pour former la garnison de cette ville, qu'on regardait comme le boulevard de Berne. Tous les habitans des pays sujets de la communauté eurent commandement de se trouver rassemblés dans un mois avec leurs armes, leur artillerie, leurs provisions. L'ancien avoyer, Adrien de Bubenberg, ce chef du parti bourguignon, quitta la campagne où il s'était retiré pour venir au secours de sa ville, et l'on avait tant de respect et de confiance pour lui, qu'aussitôt il fut choisi pour capitaine de Morat. Toute la communauté fit serment d'aller servir sous lui. L'avoyer et les conseillers promirent de ne les laisser manquer de rien, ni lui ni sa garnison. Quinze cents hommes de Berne s'y rendirent. Guillaumee d'Affry y fut envoyé de Fribourg avec quatre-vingts hommes. La ville de Fribourg elle-même fut occupée par une forte garnison, qui faisait des courses continuelles sur le pays environnant. En même temps les Valaisans attaquaient, à leur passage, les Lombards qui traversaient le Saint-Bernard pour venir à l'armée du Duc ; et jusque sous sa vue, à quatre lieues de Lausanne, Nicolas Zur-Kinden, bailli bernois du Simmenthal, s'en vint piller et brûler la ville de Vevay, qui avait favorisé la retraite de ces Italiens.

En outre, les Suisses pouvaient compter sur leurs alliés d'Allemagne plus encore qu'auparavant. La victoire de Granson, remportée en commun, était un nouveau motif d'espérance et de courage. Le duc Sigismond, les villes de Strasbourg, de Bâle, de Schaffhouse, tout le pays d'Alsace, étaient mieux disposés que jamais pour les Suisses. La guerre et les courses sur les marches de la Comté continuaient même encore du côté de Montbelliard. Les efforts que faisait l'Empereur pour ralentir ce zèle n'y pouvaient rien changer. D'ailleurs sa médiation n'était pas même acceptée par le duc de Bourgogne, qui ne rêvait que vengeance et conquête.

Quant au roi de France, il excitait au contraire de son mieux tous les alliés des Suisses, et lui-même leur montrait plus d'amitié que jamais ; il comblait leurs ambassadeurs de présens, les renvoyait de Lyon, où ils venaient le voir, vêtus de beaux draps de soie et

la bourse pleine [1], tâchant d'apaiser ainsi leur mécontentement de ce qu'il ne se déclarait point pour eux.

Il trouvait en effet que tout allait assez bien pour lui sans qu'il courût aucun risque ; le roi René était comme en son pouvoir ; le duc de Milan avait renouvelé ses anciennes alliances ; la duchesse de Savoie le ménageait ; le duc de Nemours, fait prisonnier dans son château du Carlat, lui avait été amené, et il était enfermé à Pierre-Scise. Du côté du roi d'Angleterre, il avait l'esprit pleinement en repos.

Le duc de Bretagne, aussi, depuis la bataille de Granson, avait envoyé une ambassade au roi pour le prier d'affermir leur dernier traité par de nouveaux sermens. Malgré son amitié pour le duc de Bourgogne, ce prince ne pouvait plus mettre beaucoup d'espoir en lui. Il le voyait engagé dans des guerres bien éloignées de lui. D'ailleurs le comte de Campo-Basso, aussitôt après la mauvaise fortune de son maître, alléguant un vœu, avait demandé à s'en aller à Saint-Jacques de Compostelle, et s'était rendu chez le duc de Bretagne. Ils étaient parens, car ce comte descendait d'une branche de la maison de Montfort, établie à Naples avec la première maison d'Anjou. Sur sa route, en traversant le royaume, et plus encore en Bretagne, il avait parlé hautement du duc de Bourgogne, comme d'un homme ruiné et sans nulle ressource, rempli de cruauté et de folle obstination, qui ne ferait que perdre argent, temps, gens et pays, et dont nulle entreprise ne viendrait jamais à bien.

Nonobstant cette bonne situation, le roi voulait conserver la trêve avec le duc de Bourgogne, et surtout ne pas lui donner un prétexte de se jeter sur le royaume en laissant cette guerre des Suisses, où il était si bien engagé. Celui-ci avait déjà repris son ton altier et menaçant, et, depuis qu'il se voyait avec une belle et forte armée, il ne gardait plus de ménagemens. Comme la querelle du roi contre le saint-siége sur les libertés de l'Église gallicane continuait encore, et devenait de plus en plus vive à cause du caractère emporté du cardinal de la Rovère, légat à Avignon, le roi fit retenir ce cardinal, qui était venu le trouver à Lyon, et donna ordre à l'amiral d'entrer à main armée dans le Comtat. Dès que le duc

[1] Comines

Charles en fut instruit, il envoya, de son camp devant Lausanne, des ambassadeurs au roi, et lui fit signifier que s'il allait plus avant, que s'il attentait au patrimoine de l'Église et ne remettait pas le légat en pleine liberté, les trèves seraient rompues, quelque chose qui pût s'ensuivre. Il annonçait en même temps qu'il avait donné ordre au capitaine de Mâcon de faire entrer deux cents lances sur les terres du royaume [1], et que, s'il en était besoin, il ne tarderait pas à arriver avec toute son armée.

Il n'en fallut pas davantage pour que le roi se désistât de son entreprise ; il commença à traiter le légat avec beaucoup de caresses, et à régler avec lui toutes les affaires qu'il avait avec le saint-siége.

Dans le même temps, le roi donna une autre preuve de sa volonté de ne point offenser le duc de Bourgogne. Depuis que la Lorraine avait été conquise, le duc René ne cessait de solliciter des secours pour y rentrer [2]. C'était un jeune et vaillant prince ; comme il ne lui restait plus de tous ses États que la seule ville de Saarbourg, il n'avait plus ni revenus ni argent ; ses sujets avaient fait, et même assez volontiers, serment au duc de Bourgogne ; ses serviteurs même l'avaient abandonné ; aussi était-il fort à charge au roi ; d'autant plus importun que le duc René pouvait lui reprocher de l'avoir entraîné à sa perte et de n'avoir tenu aucune de ses promesses. Enfin, las de sa situation à cette cour de France, où il semblait être un objet d'ennui et de dédain, le duc René demanda à s'en aller en Allemagne afin d'y tenter quelque entreprise. Le roi, pour se débarrasser de ses importunités, lui accorda une escorte de quatre cents lances sous la conduite du sire d'Aubigné. Lorsqu'on sut dans la ville de Lyon le dessein qu'avait le duc de Lorraine, d'aller aider à ces vaillans Suisses et combattre le duc de Bourgogne, le peuple en montra une joie infinie, et lui fit un bien autre accueil que le roi ou ses serviteurs. Les bourgeois prirent ses couleurs, rouge et gris-blanc, et lui formèrent comme une sorte de garde pendant son séjour [3]. Il est vrai qu'il y avait beaucoup de Suisses et d'Allemands établis à Lyon pour leur commerce.

Il se rendit en Lorraine ; le pays n'était pas tranquille ; ses vas-

[1] Instruction de Maximilien et de Marie à leur ambassadeur à Rome. — Pièces de Comines. — Legrand. — [2] Comines. — Histoire de Bourgogne. — Histoire de Lorraine. — [3] Amelgard. — Meyer. — Heuterus.

saux, après s'être soumis au duc de Bourgogne, le voyant en mauvaise fortune, commençaient à se soulever. Le comte de Bitche [1] surtout, s'était mis à la tête d'un grand nombre de gens de guerre, ravageait le Luxembourg et pillait les convois qui s'en allaient rejoindre l'armée du duc de Bourgogne Il avait même chassé plusieurs garnisons de leurs forteresses. Le duc René, qui venait d'hériter de sa belle-mère, Marie d'Harcourt, une somme de deux cent mille écus, et à qui le roi avait donné quelque argent, leva des hommes, voulut aussi tenir la campagne, et alla mettre le siége devant Vaudemont, qui n'était pas en état de se défendre. Mais le sire d'Aubigné, selon les ordres qu'il avait reçus, fit aussitôt publier que, non seulement il n'attaquerait pas les Bourguignons, mais qu'il entendait qu'ils fissent leur retraite en toute sûreté. Le duc René s'enferma dans sa ville de Saarboug [2], et l'escorte que lui avait donnée le roi le quitta sans lui prêter nul secours.

Après avoir augmenté les priviléges de ces fidèles habitans, il se rendit à Strasbourg pour réclamer les secours de ses bons et vaillans alliés les confédérés d'Alsace. Il lui fut répondu qu'on ne pourrait pas en ce moment lui en donner; que toutes les forces de la ville seraient employées à combattre avec les Suisses contre le duc de Bourgogne; qu'il importait de ne se point diviser, et de décider d'un seul coup toutes les querelles que chacun pouvait avoir contre l'ennemi commun. Les gens de Strasbourg et l'évêque conseillèrent donc au duc René de se joindre aux gens qu'ils envoyaient en toute hâte du côté de Berne pour s'opposer au duc de Bourgogne. Des députés étaient arrivés afin de presser les villes d'Alsace de faire partir leur contingent. Ils prièrent aussi le duc René de se montrer bon et secourable allié des ligues suisses; de sorte qu'il se mit en route avec les comtes de Bitche et de Linange, et environ trois cents chevaliers.

Le duc de Bourgogne, après deux mois de séjour à Lausanne, se trouva de nouveau à la tête d'une forte armée. Avant de la mettre en mouvement, il en fit la revue; elle passa devant l'échafaud élevé où il se tenait. Il était encore pâle et semblait ne pas avoir retrouvé toute sa force. Son regard était vif comme autrefois, mais inquiet et troublé. Sa parole, toujours impérieuse, avait quelque chose

1 Histoire de Lorraine. — Histoire du duc René. — 2 Specklin.

de bref et d'entrecoupé qui témoignait la colère plus que la fermeté. Il parla à ses troupes, les excita à se venger des Suisses qui lui avaient fait tant de mal, promit de donner des domaines et des seigneuries aux principaux chefs de son armée, et le pillage des villes et des campagnes aux soldats. « Par Saint-Georges! nous » aurons vengeance, » disait-il. « Vive Bourgogne! » criaient ses gens en passant sous ses yeux. Toutefois ils étaient loin d'avoir la même confiance et la même affection qu'auparavant. Le souvenir de Granson était encore présent à leur esprit. Ils ne croyaient plus au bonheur et à l'habileté de leur chef : sa rudesse, sa cruauté, les misères qu'il leur faisait souffrir sans jamais les consoler ni les plaindre [1], leur donnaient une haine qui, maintenant que la victoire n'imposait plus le silence et le respect, était prête à éclater. D'ailleurs, dans cette armée formé à la hâte, il y avait beaucoup de gens rassemblés par contrainte en Flandre, en Artois, en Picardie, en Bourgogne, et ils maudissaient de toute leur âme la guerre où on les amenait malgré eux.

Le Duc n'était pas d'un naturel à s'inquiéter de la volonté de ses soldats; il lui suffisait de les faire obéir, et en aucun temps il ne s'était montré plus violent et plus absolu. Il avait espéré d'abord que les Suisses viendraient l'attaquer dans le pays de Vaud, où le terrain était plus commode, où les habitans, sujets de la maison de Savoie, lui étaient plus favorables. Les gens de Berne étaient loin d'en avoir la pensée. L'armée qui avait vaincu à Granson était toute dispersée. Les montagnards étaient retournés dans leur pays : c'était la saison du pâturage [2], et il n'était plus aussi facile de les tirer de chez eux que lorsque la neige couvrait toutes les Alpes. En outre, ne voyant pas le duc de Bourgogne entrer en Suisse, il leur avait paru que la guerre n'était plus qu'une querelle particulière des Bernois et de la duchesse de Savoie; ils s'étonnaient même qu'on leur demandât de venir défendre Morat, qui n'appartenait nullement aux ligues, mais à la Savoie.

Cependant une assemblée avait été tenue à Lucerne, où l'on avait réglé avec soin toutes les choses de la guerre. Chaque chef devait avoir près de lui des conseillers pour assister aux assemblées et conseils de l'armée. Les bannerets seraient assistés de trois

1 Amelgard. — 2 Muller. — Mallet.

hommes, afin de relever la bannière s'ils étaient tués ou blessés, et elle devait toujours marcher entre deux troupes de cent hommes. Les vagabonds et les volontaires ne seraient plus soufferts à l'armée. Chacun, tant qu'on serait en campagne, ne pourrait ni jour ni nuit quitter son harnais de guerre. Le jeu, les juremens, les querelles, les combats singuliers étaient interdits. Chaque homme devait rester à son rang en silence, adresser, au commencement du combat, une prière à Dieu, puis avoir l'œil fixé devant soi, ne pas laisser à son bras un moment de repos, avant d'avoir rompu les rangs de l'ennemi, et ne jamais faire de prisonniers. Tout homme qui s'enfuyait durant la bataille devait être sur-le-champ mis à mort par son voisin. Du reste, il était interdit de faire aucun mal aux femmes, aux enfans, aux vieillards. Il fallait ne jamais oublier d'honorer Dieu en respectant les églises et vénérant les prêtres. Il y avait défense de brûler ou détruire aucun moulin; de mettre le feu dans un lieu où des troupes venant par derrière pourraient encore trouver des provisions; de toucher au butin avant que le partage s'en fît en toute justice.

C'était au mois de mars, bien peu de temps après la bataille de Granson, qu'on avait fait ces sages règlemens; mais il n'avait été pris nulle résolution sur ce qu'on ferait contre le duc de Bourgogne; et, durant les mois d'avril et de mai, la guerre avait semblé ne plus être l'affaire que des gens de Berne, de Fribourg et de Soleure. Maintenant que l'ennemi s'avançait avec toute sa puissance, il fallait, pour lui résister, réunir de nouveau les confédérés. Des messagers partirent de tous côtés. On continua à fortifier Morat, et à le mettre en état de se défendre contre une si nombreuse armée.

Il y a environ six lieues de Morat à Berne, et la rivière de la Sane sépare cet intervalle en deux portions à peu près égales. C'était sur la rive droite, du côté de Berne, que les Suisses assemblaient leur armée, encore bien peu nombreuse. Pour pouvoir communiquer avec la garnison de Morat, et lui porter secours, les Bernois fortifièrent aussi Laupen et Gumminen, seuls endroits où il y eût des ponts sur la Sane. Dans cette situation, ils attendaient les Bourguignons, et chaque jour il leur arrivait de nouveaux renforts envoyés par leurs alliés.

« Or çà, ces chiens ont donc perdu courage! il m'est avis que

» nous allions les trouver, » disait le Duc. Il quitta Lausanne le 27 mai, passa par Morrens, Boullens, Estavayer, et vint, le 10 juin, camper à Faoug, une lieue avant Morat. Le comte de Romont, avec neuf mille combattans, avait pris sa route entre les deux lacs de Neufchâtel et de Morat, afin d'aller reconnaître le pays et d'investir la ville de l'autre côté.

« Le duc de Bourgogne est ici avec toute sa puissance, ses soudoyés italiens et quelques traîtres d'Allemands, écrivit Adrien de Bubenberg aux Bernois. Messieurs les avoyers, conseillers et bourgeois peuvent être sans crainte, ne se point presser, et mettre l'esprit en repos à tous nos confédérés. Je défendrai Morat. » Aussitôt il rassembla la garnison et les habitans, leur fit faire serment de se comporter vaillamment; pour lui, il promit, par serment aussi, de mettre à mort le premier qui parlerait de se rendre.

Le comte de Romont s'était avancé jusque dans la contrée marécageuse qui se trouve entre les trois lacs de Neufchâtel, de Morat et de Bienne. Engagé dans ce sol difficile, il ne put s'y défendre contre les paysans de Cerlier, de la Neuville, du Landeron, qui accoururent, hommes, femmes et enfans, armés de fourches, de broches, d'épieux, et qui forcèrent les Savoyards à se retirer en grande hâte. Le comte de Romont, par le même chemin qu'il avait pris, rejoignit donc l'armée du duc de Bourgogne.

Bientôt Morat fut environné de tous côtés, hormis vers le lac, par où arrivaient pendant la nuit de petites barques. Le grand-bâtard de Bourgogne tenait le siége sur la route d'Avenche et d'Estavayer. La tente du Duc, ou plutôt un logis en bois qu'on lui construisit, était placée vers les hauteurs de Courgevaux, sur la route de Fribourg. Au nord, et sur le chemin d'Aarberg, était le comte de Romont avec douze mille hommes.

Ce fut lui qui, après quelques sommations menaçantes, fit donner le premier assaut. Soixante et dix grosses bombardes venaient d'abattre un large pan du mur. Les assiégeans crièrent ville gagnée et coururent à la brèche; mais les Suisses y étaient aussi, et soutinrent bravement le choc. On combattit pendant huit heures sur la muraille et dans le fossé. A la nuit, les Bourguignons se retirèrent, ayant perdu sept cents hommes. Le chef de leur artillerie avait été tué d'un coup d'arquebuse.

Le siége n'avançait pas; toutes les nuits il arrivait par le lac des

munitions, et même des renforts, dans la ville. Quatre mille combattans que le sire d'Orli, gouverneur de Nice, amenait de Savoie, furent attaqués et dispersés par la garnison de Fribourg, avant d'arriver au camp de Morat. Une entreprise inutile fut tentée sur Laupen et Gumminen, qu'il eût été si important d'avoir pour être maître du passage de la Sane. Toutes faibles qu'étaient les petites troupes qui gardaient ces postes, où il n'y avait pas même une bannière, elles surent se défendre. Les habitans des environs y étaient accourus pour les secourir; un curé vint lui-même à la tête de ses paroissiens. La ville de Berne était en grand effroi, se voyant menacée de si près. Les bannières sortirent; six mille hommes furent envoyés à Gumminen.

Toutefois l'armée des Suisses ne se mit pas encore en marche; elle n'était pas complète; mais de jour en jour, d'heure en heure, les confédérés arrivaient. Tandis que le duc de Bourgogne s'obstinait au siége de Morat, ses ennemis assemblaient à loisir toutes leurs forces, jusqu'au moment où elles suffiraient pour le vaincre. Il redoublait cependant d'efforts pour emporter cette ville qu'une garnison de deux mille hommes défendait contre une armée vingt fois plus nombreuse. La grosse artillerie tirait jour et nuit; de toutes parts la muraille était ouverte et ruinée. Mais Adrien de Bubenberg maintenait un ordre sévère parmi ses hommes; ils étaient bien résolus à mourir, et persuadés que de la défense de Morat dépendait le salut de leur pays: aussi rien ne les troublait; toutes les attaques trouvaient chacun à son poste; pas un murmure n'était entendu dans la ville; tout s'y faisait d'une façon réglée et silencieuse, comme si c'eût été une troupe qu'on eût exercée en temps de paix. Deux fois le duc de Bourgogne fit tenter de nouveaux assauts; le fossé fut comblé, les échelles dressées; tout fut inutile: les assaillans ne purent un seul instant se maintenir sur la brèche. Adrien de Bubenberg était partout, veillait au moindre danger, animait par sa présence, par ses paroles, par son exemple, tous ceux de sa garnison, et les rendait aussi fermes et vaillans que lui-même. Ce fut de la sorte que, durant dix jours, l'ancien chef du parti bourguignon, à Berne, combattit contre le prince, dont il avait été le partisan et le pensionnaire tant qu'il ne l'avait pas cru ennemi de sa ville et des ligues suisses.

Cette merveilleuse résistance avait donné aux confédérés le temps

d'arriver au secours des Bernois. « Tant que nous aurons une goutte de sang dans les veines, écrivait Bubenberg, nous nous défendrons. » Mais le moment de le secourir était enfin venu. Successivement on avait vu arriver à Berne les hommes d'Uri, d'Unterwalden, de l'Entlibuch, de Thun et de l'Oberland, de l'Argovie, de Bienne, de la commune et de l'évêque de Bâle. Ceux des pays du duc Sigismond étaient sous la conduite du comte Oswald de Thierstein, ainsi que les gens de Colmar, de Schélestadt, de Rothweil et de Saint-Gall. Le comte de Gruyère, dont la puissante seigneurie était entre Fribourg et le pays de Vaud, vint aussi avec sa troupe. Puis arriva le contingent de Strasbourg, commandé par le comte Louis d'Eptingen, et le duc René de Lorraine, avec trois cents chevaux.

Ce prince fut reçu avec grande joie par les Suisses, et il gagna de plus en plus leur affection. Il était jeune, actif, parlant bien, simple en ses manières et ses habillemens, comme il convenait à un prince pauvre et malheureux; en outre de race allemande, ami des Allemands, et sachant faire et dire tout ce qu'il fallait pour leur plaire. Rebuté par le roi de France, il venait, dans sa détresse, s'adresser aux Suisses, mettait en eux tout son espoir, faisait loyalement cause commune, et n'avait pas un plus grand ennemi que le duc Charles, leur cruel adversaire.

Pour passer la Sane et aller chercher les Bourguignons, on n'attendait plus que les gens de Zurich. On envoyait à chaque instant des messages pour hâter leur marche. Hanns Waldmann, leur compatriote, qui avait commandé la garnison de Fribourg, leur faisait dire qu'il n'y avait pas un moment à perdre; qu'une heure de retard pouvait livrer Morat aux ennemis; que les murailles étaient en ruine; que la mine s'avançait sous les remparts; que la garnison était réduite à un petit nombre. « Il nous faut absolument donner » la bataille, disait-il, ou nous sommes tous perdus. Les Bourgui- » gnons sont trois fois plus nombreux qu'à Granson, mais nous sau- » rons bien passer au travers. Avec l'aide de Dieu, grand honneur » nous attend. Ne manquez pas à venir au plus vite. » Sans tarder davantage, l'armée s'était cependant mise en mouvement pour passer la Sane.

Enfin, le 21 juin au soir, pendant que tous les habitans de Berne étaient dans les églises à prier Dieu pour la bataille qui allait se

donner, on annonça que les gens de Zurich arrivaient avec ceux de la Turgovie, de Baden et des libres bailliages. Aussitôt toute la ville fut illuminée, on dressa des tables devant toutes les maisons : on y servit à boire et à manger. Chacun fit fête aux hommes de Zurich; mais aussi on les pressait de ne point s'arrêter plus long-temps, et de continuer leur route, afin d'arriver au camp avant la bataille. Ils passèrent deux heures à Berne, chacun les embrassait, les exhortait à bien défendre le pays, leur souhaitait bon courage et heureuse chance. Ils repartirent à dix heures du soir, en chantant leurs chansons de guerre.

Le lendemain, à la pointe du jour, l'armée des confédérés entendit les matines à Gumminen; puis les chefs s'assemblèrent en conseil pour régler l'ordre de la bataille. Il fut résolu qu'on enverrait une petite troupe du côté du comte de Romont, afin qu'en se joignant aux habitans du pays elle l'empêchât de prendre part à la bataille, tandis que toute l'armée s'en irait attaquer le Duc. L'avant-garde fut mise sous la conduite de Hanns de Hallwyl, chevalier d'une ancienne et noble famille d'Argovie et bourgeois de Berne, qui avait gagné une grande renommée et la connaissance de toutes les choses de la guerre dans les armées du roi de Bohême et du fameux Huniade, celui qui avait chassé les Turcs de Hongrie. Il avait avec lui les gens de Fribourg, les montagnards des anciennes ligues, ceux de l'Oberland et de l'Entlibuch.

La cavalerie était nombreuse : on la plaça aux ailes sous les ordres d'Oswald de Thierstein et du duc de Lorraine, qui en outre avait un grand nombre de piquiers, de hallebardiers et de coulevriniers.

Le corps de bataille était commandé par Hanns Waldmann, de Zurich, et, pour montrer aux alliés d'Allemagne une grande considération, on lui avait associé Guillaume Herter, capitaine des gens de Strasbourg. Là se trouvaient toutes les bannières sous la garde de mille vaillans hommes armés de piques, de hallebardes et de haches d'armes.

Gaspard Hertenstein, de Lucerne, était à la tête de l'arrière-garde; mille hommes étaient commandés pour éclairer la marche de l'armée. En tout les Suisses avaient environ trente-quatre mille combattans; le Duc, quoi qu'on en pût dire, n'en avait pas davantage, peut-être même un moindre nombre.

Une chaîne de collines assez élevées, qui règne entre Morat et le cours de la Sane, dérobait aux Bourguignons la marche des alliés et la disposition de leur armée. Une forêt couvrait les deux pentes de ces coteaux. C'était là que les Suisses faisaient tous leurs préparatifs pour la bataille et se plaçaient dans l'ordre réglé. Avant de se mettre en marche, les comtes de Thierstein et d'Eptingen conférèrent la chevalerie à Hanns Waldmann, aux chefs de presque tous les contingens, et aux plus notables des confédérés. La plupart des gentilshommes, qui se trouvaient en grand nombre dans cette armée, dédaignèrent d'être faits chevaliers ce jour-là, où cette dignité était prodiguée à tant de bourgeois. Le duc de Lorraine n'eut point tant d'orgueil, et ne craignit pas d'être en fraternité d'armes avec les capitaines suisses.

Enfin, comme on allait avancer vers l'ennemi, Guillaume Herter, capitaine de Strasbourg, demanda s'il ne serait pas à propos de faire à la hâte quelques retranchemens, soit avec les chariots de bagage, soit avec des palissades, afin de rompre le choc de la puissante cavalerie des Bourguignons, dans le cas où l'on aurait à recevoir leurs attaques, ou si par malheur on était contraint à plier. D'abord, personne ne répondit à cette proposition; les Suisses se regardaient les uns les autres d'un œil surpris et mécontent; puis Félix Keller, de Zurich, rompit ce silence. « Si nos fidèles alliés, » dit-il, ont bonne et franche volonté de combattre avec nous, le » moment en est venu. Selon la coutume de nos pères, nous al- » lons marcher sur l'ennemi et en venir aux mains. L'art des for- » tifications n'a jamais été notre fait. » Il n'en fut plus parlé, et l'ordre de marcher fut donné.

Dès la veille, lorsque le duc de Bourgogne eut appris que les Suisses passaient la rivière, il en avait eu grande joie. Il voulait même marcher à leur rencontre; mais la pluie était si forte, qu'il remit l'attaque au lendemain. Ses capitaines risquèrent de lui donner quelques conseils qui ne furent pas mieux écoutés qu'à Granson; leur avis était de lever le siége de Morat et d'attendre l'ennemi en plaine, où la cavalerie pouvait avoir un avantage qu'elle perdait sur un terrain inégal et coupé.

La gauche de son armée, commandée par le grand-bâtard de Bourgogne et le sire de Ravestein, était appuyée au lac et touchait presque aux murs de Morat. Le corps de bataille, sous les ordres

d'Hugues de Château-Guyon et de Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, s'étendait entre les villages de Grenz et de Courteron. Quant au Duc, il était à la droite avec ses archers à cheval, les Anglais et la meilleure cavalerie de l'armée.

Les Lombards et les Italiens étaient presque tous à la gauche avec le grand-bâtard. Le soir d'auparavant, le Duc avait eu le chagrin de voir le prince de Tarente, qui jusqu'alors les avait commandés, prendre congé de lui pour aller trouver le roi de France. Il y avait un an que ce jeune prince était auprès du Duc, dans l'espoir d'obtenir sa fille. Il avait fini par se lasser de tant de délais et de fausses promesses. Son père, le roi de Naples, s'était, dans cet intervalle, réconcilié avec le roi. Les conseillers qu'il avait auprès de lui voyaient que le duc de Bourgogne laissait aussi espérer le même mariage, soit à la duchesse de Savoie pour son fils, soit à l'Empereur pour le duc Maximilien d'Autriche. Ils envoyèrent secrètement un officier d'armes à Lyon pour demander un sauf-conduit, que le roi accorda très-volontiers.

Maître Angelo Catho décida plus que nul autre le jeune prince à partir. C'était un homme qui voyait si sagement les choses, et jugeait si bien des personnes, qu'il passait pour deviner l'avenir par voie d'astrologie [1]. Déjà il avait mal auguré de la journée de Granson. Cette fois il avait encore de plus sûrs indices. Toute cette armée nouvelle, mal exercée et composée de gens mécontens ou d'étrangers soudoyés; des capitaines inquiets de l'avenir, à qui il tardait de quitter un service toujours aventureux et maintenant si mal favorisé de la fortune; des serviteurs las d'un maître si dur, qui, dans le malheur, leur montrait moins de confiance encore et d'affection que dans la prospérité; enfin ce chef lui-même n'ayant plus, à vrai dire, la plénitude de sa raison, plus incapable que jamais d'aucun conseil, ayant perdu son habileté guerrière, malade, et sans cesse passant de la colère à une sorte d'engourdissement [2]: il y en avait assez pour qu'un habile homme prédît la perte de la bataille. Maître Angelo Catho en assura le prince Frédéric et l'écrivit aussi à Naples. Déjà le roi Ferdinand avait mandé à son fils de quitter le duc de Bourgogne. Après avoir vaillamment combattu avec lui à Granson, il lui dit adieu la veille de la journée de Morat.

[1] Comines et pièces justificatives. — [2] Gollut.

Le Duc se porta en avant avec une avant-garde considérable. Les Suisses avaient marché de leur côté, et se tenaient maintenant sur l'autre revers des collines, toujours abrités par la forêt. La pluie avait continué à tomber en abondance; le ciel était couvert de nuages. Après plusieurs heures, voyant que leurs ennemis conservaient la même position et semblaient ne pas accepter le combat, les Bourguignons, trempés par la pluie, commencèrent à se retirer vers leur camp. La poudre était mouillée dans le chariots; les cordes des arcs étaient humides et sans ressorts; les hommes étaient harassés par cette longue et pénible attente.

Alors Hanns de Hallwyl donna le signal à son avant-garde : « Braves gens, leur disait-il, confédérés et alliés, voilà devant » vous ceux que vous avez défaits à Granson. Ils sont encore venus » chercher votre vengeance. Leur multitude est grande; mais vous » n'en avez pas peur. Songez aux belles batailles que nos pères ont » gagnées. Il y a cent trente-sept ans, qu'à pareil jour, en ces » lieux mêmes, à Laupen, ils ont remporté une grande victoire. » Vous êtes vaillans comme eux, et Dieu sera aussi avec vous. Pour » qu'il nous accorde cette grâce, à genoux, mes amis, et faisons » notre prière! »

Tous s'agenouillèrent et joignirent les mains. Pour lors, on vit soudainement les nuages se dissiper, le ciel s'éclaircir, et le soleil paraître tout brillant. Hallwyl tira son épée et cria : « Braves gens, » Dieu nous envoie la clarté de son soleil. Allons! pensez à vos » femmes et à vos enfans; et vous! jeunes gens, voudriez-vous » laisser les Italiens enlever vos amoureuses? »

Il ne fut plus en peine que de modérer leur ardeur, afin de marcher en bon ordre. Ils s'avançaient, criant : « Granson! Granson! » Au devant d'eux, une troupe de leurs chiens de montagnes avait rencontré d'autres chiens du camp ennemi et leur donnait la chasse. C'était un sujet d'amusement et de bon présage.

Le camp des Bourguignons était fortement retranché par un fossé et une haie vive. Les Suisses y firent deux attaques. Hallwyl et l'avant-garde à gauche, Waldmann et le corps de bataille plus à droite. Mais le retranchement était défendu par une puissante artillerie. Elle faisait de grands ravages, et emportait des rangs entiers. La cavalerie lorraine s'avança, et plus d'un homme d'armes fut abattu. Le duc René eut un cheval tué sous lui. Les cavaliers

bourguignons se lancèrent sur sa troupe, et l'auraient mise en péril, si Hallwyl ne l'eût appuyée. Cependant, comme les meilleurs canonniers de l'armée de Bourgogne avaient été tués au siége de Morat, les bombardes et les grosses coulevrines étaient souvent ajustées trop haut, et tiraient dans les arbres.

Le Duc ne savait nullement en quel nombre étaient les Suisses, et leur croyait beaucoup moins de forces qu'ils n'en avaient. Les voyant d'abord ne pas accepter le combat qu'on venait leur offrir, il s'était confirmé dans l'idée de leur faiblesse. De sorte que, lorsqu'un instant après qu'il fut rentré dans son camp on lui annonça que leur armée se mettait en mouvement, il ne voulut point le croire; et comme le gentilhomme qui le lui disait assurait l'avoir vu de ses yeux, il lui adressa de dures et injurieuses paroles [1].

Bientôt il n'en put douter, et courut au lieu de l'attaque. Elle durait depuis assez long-temps; les assauts des Suisses étaient repoussés l'un après l'autre; déjà le Duc avait bonne espérance de la victoire, lorsqu'il entendit à sa droite de grands cris et un tumulte extraordinaire. C'était Hallwyl qui, avec son avant-garde, avait marché le long du retranchement, l'avait tourné et entrait dans le camp. Bientôt le désordre fut complet; le fossé et la haie furent forcés de toutes parts; l'artillerie tomba aux mains des Suisses, qui la tournèrent aussitôt contre les Bourguignons. En ce lieu le combat fut disputé et sanglant; les archers à cheval de la garde, tous les gens de l'hôtel et les Anglais montrèrent un merveilleux courage; mais les comtes d'Eptingen, de Thierstein, de Gruyère et le duc de Lorraine, plus ardent de haine et de vengeance que qui que ce soit contre le duc Charles, arrivèrent avec leur cavalerie, et soutinrent vaillamment le choc des plus vaillans hommes d'armes de l'armée de Bourgogne. Enfin le duc de Somerset [2], capitaine des Anglais, le comte de Marle, fils aîné du connétable de Saint-Pol [3], les sires de Grimbergen, de Rosimbos, de Mailli, de Montaigu, de Bournonville et beaucoup d'autres furent abattus. Jacques du Maes, qui portait la bannière du Duc, se fit tuer en la défendant, et tomba la tenant serrée dans ses bras.

L'aile droite des Bourguignons était entièrement rompue. Au même moment, Adrien de Bubenberg était sorti avec la garnison

[1] Amelgard. — [2] Gollut. — Heuterus. — [3] La Marche. — Histoire généalogique.

de Morat, et avait attaqué vivement l'aile gauche et toute la troupe du grand-bâtard. Bientôt l'arrière-garde des Suisses, que commandait Hertenstein, ayant continué le mouvement que l'armée venait de faire, toujours s'avançant et se déployant sur la gauche, tourna entièrement les positions du camp des Bourguignons, et se montra derrière leur corps de bataille.

Pendant ce temps-là, le comte de Romont, campé de l'autre côté de la ville, et inquiété par une fausse attaque, ne pouvait être d'aucun secours. Il y eut encore quelque combat à l'aile gauche. Mais lorsqu'on eut vu tomber la bannière du grand-bâtard qu'avait saisie un homme du Hassli, il ne resta plus d'espoir ; toute l'armée était en désordre et dispersée ; le Duc lui-même, ne voyant plus de ressource, et dans un morne désespoir, songea à une prompte fuite. Il fallait se hâter, car de la façon dont la bataille s'était donnée, les Suisses étaient maîtes des chemins de Lausanne et du pays de Vaud ; la retraite était coupée. Aussi le Duc, qui avait encore trois mille chevaux, les vit bientôt dispersés, et ce fut à grand'peine que, suivi de douze de ses serviteurs seulement, il gagna Morges, après une course de douze lieues, ayant encore une fois perdu son armée. Trois mois et demi s'étaient passés depuis la journée de Granson.

Après sa fuite, le champ de bataille ne fut plus qu'un lieu de carnage ; les Suisses parcouraient ce large espace sans trouver nulle résistance, tuant tout ce qu'ils rencontraient devant eux, refusant impitoyablement merci, et criant à ceux qui imploraient miséricorde : « Briey! Granson! » Cette fois, on ne manquait pas de cavalerie pour suivre les fuyards ; les gens du comte de Gruyère et les hommes d'armes autrichiens et lorrains coururent la route jusqu'à Avenches, ne laissant aucun refuge aux ennemis épars de tous côtés.

C'était surtout les Lombards, qui ne trouvaient nulle pitié; on en égorgea un grand nombre. Entourés ainsi de toutes parts, beaucoup tentèrent d'aller rejoindre le comte de Romont, en passant dans le lac. Il n'est pas profond, mais le fond en est très-marécageux. La plupart de ces cavaliers s'enfoncèrent dans la fange et dans les roseaux ; d'autres allèrent trop avant dans le lac et se noyèrent. D'ailleurs, les Suisses les poursuivaient jusque dans l'eau, leur tiraient des flèches, les tuaient à coups d'arquebuse, et montaient

dans des nacelles pour aller les achever [1]. On vit en plus d'un endroit l'eau du lac se rougir de sang. La tradition raconte qu'un seul cuirassier parvint à se sauver, et encore parce qu'il s'était voué à saint Ours, patron de la ville de Soleure. Trois siècles après les pêcheurs retiraient encore de temps en temps des armures et des cuirasses dans leurs filets.

Enfin on estime qu'il périt à Morat huit ou dix mille hommes de l'armée du duc de Bourgogne, et plus de la moitié fut tuée de sang-froid après la bataille. Jamais les Suisses n'avaient montré tant de haine pour leurs ennemis. « Cruel comme à Morat, » fut long-temps un dicton populaire.

Le camp du duc de Bourgogne tomba encore une fois aux mains des Suisses. Il n'était plus aussi riche qu'à Granson; toutefois les provisions de vivres et les munitions de toute sorte étaient en abondance. L'artillerie était nombreuse; elle fut partagée entre les alliés. Le duc René reconnut ses canons de Lorraine; ils lui furent rendus, et les Suisses, pour lui montrer toute leur affection, lui donnèrent la baraque de charpente qui servait de logis au duc de Bourgogne. Elle était encore assez belle et riche. Il s'y trouva de magnifiques étoffes, de rares fourrures, des armes d'un beau travail, une chapelle précieuse. Un beau portrait du duc Charles fut placé à l'hôtel de ville de Morat. Les gens de toute sorte que traînait après elle cette armée, les marchands, les valets, les filles de mauvaise vie qui étaient au nombre de deux mille environ, se répandirent çà et là, se cachèrent dans les bois, demandèrent asile aux paysans, et regagnèrent à grand'peine le pays de Vaud ou la comté de Bourgogne.

Le comte de Romont et les douze mille combattans qu'il avait sous ses ordres n'attendirent pas que les Suisses vinssent à eux. Ils ne tentèrent pas même de se retirer en bon ordre; passant entre les deux lacs de Morat et de Neuchâtel, il s'enfuit par la route d'Estavayer.

Après trois jours passés sur le champ de bataille, afin de maintenir contre tout venant, selon les anciennes coutumes, que la victoire était bien gagnée, les Suisses s'occupèrent à enterrer les morts. On creusa auprès de Morat une immense fosse; on y jeta les cada-

1 Specklin. — Muller.

vres en les recouvrant de chaux vive. Quatre années après, lorsque ces corps furent consumés, une chapelle fut construite où l'on entassa les ossemens retirés de la fosse. Elle se nommait communément l'Ossuaire des Bourguignons ; on y lisait l'inscription suivante:

DEO OPTIMO MAXIMO.
INCLYTI ET FORTISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS,
MORATUM OBSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS, HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT (1).

Pendant plus de trois siècles cet Ossuaire a été conservé comme un glorieux souvenir de la vaillance des Suisses. Les habitans du pays montraient avec orgueil ce trophée aux voyageurs, et leur faisaient remarquer, sur ces ossemens blanchis, la trace des grands coups d'épée dont leurs pères avaient frappé les soldats du duc Charles. Un tel monument, qui rappelait ce que peuvent les peuples défendant leurs libertés, et le châtiment sévère que la Providence avait envoyé à un prince orgueilleux et tyrannique, aurait dû être toujours respecté. Une armée française, passant par Morat, en 1798, pour soumettre la Suisse, crut voir dans l'Ossuaire des Bourguignons une offense à la gloire de la France. Elle détruisit la chapelle et dispersa les ossemens.

Le Duc ne passa qu'un jour à Morges, et de là s'en vint à Gex; le comte de Romont était avec lui : l'évêque de Genève vint aussi le trouver. Dans son chagrin, ses soupçons se portèrent sur leur belle-sœur, la duchesse de Savoie [2]. Elle était sœur du roi de France ; après la journée de Granson, elle lui avait envoyé un message. Se livrant sans contrainte à ses pensées, il en vint à croire qu'elle l'avait trahi, qu'elle l'avait attiré à sa perte, qu'elle était cause volontaire de tous ses maux. C'était pour elle, pensait-il, qu'il était venu faire la guerre aux Suisses, et maintenant elle allait traiter avec le roi, achever sa ruine, peut-être même tramer quelque complot contre lui. Il s'en expliqua avec colère au comte de Romont et à l'évêque de Genève, qui, soit par crainte, soit par attachement pour la maison de Bourgogne, lui conseillèrent de mettre à l'épreuve la duchesse de Savoie, et, au besoin, de s'assurer d'elle.

Elle était alors à Genève; dès le lendemain elle vint, avec le jeune duc et ses autres enfans, rendre visite au duc de Bourgogne et lui

1 A Dieu très-bon et très-grand. L'armée du très-célèbre et très-vaillant duc de Bourgogne, assiégeant Morat, défaite par les Suisses, a laissé ici ce monument.
2 La Marche. — Comines. — Guichenon. — Muller.

offrir quelques consolations, comme elle avait déjà fait lors de sa première défaite. Il était sans provisions, presque sans serviteurs, de sorte qu'elle le défrayait et lui envoyait de Genève tout ce qui lui était nécessaire.

Le Duc lui dit qu'il allait partir, et retourner, dès le soir même, dans sa comté de Bourgogne pour mettre ordre à ses affaires; qu'elle devrait l'accompagner; que les Suisses ne tarderaient pas à se répandre de tous côtés; qu'on ne pouvait savoir jusqu'où iraient leurs cruautés, et qu'il lui offrait un asile dans ses États.

La duchesse le remercia de cette preuve d'amitié; mais étant régente, elle ne pouvait quitter, répondit-elle, le soin et le gouvernement de ses sujets; la ville de Genève était forte, le passage du Rhône difficile; d'ailleurs elle ne courait aucun péril, en se retirant plus avant dans la Savoie, vers Chambéri, où elle avait des forteresses imprenables; elle pourrait même s'en aller de l'autre côté des montagnes, dans ses États de Piémont.

Le Duc, mal satisfait de cette réponse, envoya l'ordre à son chambellan Olivier, sire de la Marche, qui était en ce moment à Genève, de s'embusquer aux portes de la ville, d'y attendre le passage de la duchesse de Savoie, de se saisir d'elle et de ses enfans, et de les amener sur-le-champ à Saint-Claude. Un tel commandement parut bien insensé au sire de la Marche : c'était, à ce qu'il lui semblait, une indigne trahison, une violence contraire à tout bon droit, à la bonne foi, à l'hospitalité. Mais il connaissait son maître; il savait qu'il y allait de la vie à lui désobéir en quoi que ce soit. L'ordre lui avait même été donné sur sa tête. Il se mit en devoir d'exécuter ce qui lui était prescrit.

Pour que le complot réussît mieux, le Duc retint la duchesse de Savoie le plus long-temps qu'il lui fut possible avec lui. Il était nuit quand, lui disant adieu, elle partit de Gex pour retourner à Genève, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues seulement.

En approchant de la ville, elle fut tout à coup surprise et saisie par le sire de la Marche et par ceux qu'il avait avec lui. La nuit était fort noire; on ne pouvait distinguer les objets. Il fallait se hâter avant qu'on pût, de Genève, accourir au secours de la duchesse. Le sire de la Marche la plaça en croupe derrière lui, et s'assura d'un des enfans qu'il prit pour le jeune duc. Mais, dans cette obscurité, il se trompa, et saisit le second des petits princes; le comte

de Rivarola, gouverneur du duc Philibert, eut le temps de le cacher dans un blé voisin de la route, tandis que le maréchal de Savoie et les officiers de la suite de la duchesse s'efforçaient de la défendre et de l'arracher aux Bourguignons. Le sire de Villette trouva moyen de sauver aussi le prince Louis-Jacques.

Messire Olivier s'éloigna au plus vite, passa les montagnes pendant la nuit, emmenant la duchesse et ses deux filles, et croyant avoir aussi le jeune prince. Après leur avoir donné quelque repos à Mijoux, il arriva à Saint-Claude, où le Duc, en reconnaissant que le jeune duc de Savoie n'était pas pris, entra dans une telle fureur qu'il voulait faire mettre à mort son chambellan pour n'avoir pas exécuté ses ordres. Toutefois il finit par se calmer et par faire conduire madame de Savoie au château de Salins.

Pour lui, il s'établit dans cette ville et résolut de faire une nouvelle armée pour rentrer en Suisse. Toute celle qui avait combattu à Morat était entièrement dispersée. Si, après Granson, ce n'était pas sans peine qu'il avait réuni les fuyards et les déserteurs, maintenant ce lui était chose tout à fait impossible. Tous poursuivis par les Suisses, mourant de fatigue et de faim, avaient, chacun comme il avait pu, regagné leur pays. Il écrivit dans ses diverses seigneuries, et envoya des ordres pressans et sévères pour qu'on reprît les déserteurs, pour qu'on fît de nouvelles levées, pour qu'on levât d'autres impôts.

Les États de la comté de Bourgogne furent assemblés [1] sous ses yeux à Salins. Il leur dit qu'il ne fallait point se laisser abattre par la mauvaise fortune; que les anciens Romains, pour n'avoir pas perdu courage après la bataille de Cannes, étaient devenus maîtres du monde; que les Bourguignons, qui jadis avaient vaincu les Romains, ne devaient pas montrer moins de constance et de fermeté; que pour lui, il était de la race de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et du duc Philippe, le plus vaillant prince de son temps; qu'il n'était pas non plus si dénué de puissance que ses ennemis affectaient de le dire. Il parla alors de ses pays de Flandre, et de tout ce que de si riches villes et de si vastes pays pouvaient lui fournir en hommes et en argent. Il espérait que ses plus chers sujets, ceux qui avaient commencé la grandeur de sa maison, les Bourguignons, ne se

1 Muller. — Dunod. — Specklin. — Mallet.

montreraient pas moins fidèles et zélés. Il fit encore mention de ce royaume de Bourgogne qu'il voulait établir, et finit par dire qu'il formerait une armée de quarante mille hommes, et que chacun de ses sujets serait taxé au quart de son avoir.

Les États furent effrayés d'une telle demande et de cette obstination du Duc à se perdre et à ruiner tous les pays de sa domination; ils l'auraient conjuré de faire la paix; mais il était difficile de lui en parler sans exciter sa fureur. On lui répondit en donnant de grandes louanges à sa fermeté; néanmoins les États demandèrent à délibérer sur les demandes qui leur étaient faites. Le lendemain ils lui remontrèrent que les choses n'étaient pas telles que son ardeur et son courage les lui faisaient voir; depuis plusieurs années, la fleur de la noblesse et de tous ceux qui étaient habitués aux armes avait été enlevée du pays et n'y était pas revenue; tant d'apprêts de guerre, tant d'équipages, tant d'artillerie avaient exigé de si fortes dépenses, que la Comté était épuisée; le commerce était interrompu; l'ennemi avait fait plus d'une course, brûlant les villes et les villages, dévastant les champs; les terres restaient en friche, et la famine menaçait le pays. Ils prièrent le Duc de songer à son père, de glorieuse mémoire, qui avait fait aussi de grandes guerres, mais n'avait jamais mis en oubli le salut du pauvre peuple. La maison de Bourgogne avait, disaient-ils, bien assez de seigneuries et de puissance, et il n'était nul besoin de faire d'autres conquêtes. Du reste, pour montrer à leur prince toute leur bonne volonté, ils offrirent de faire un dernier effort et de lever trois mille hommes qui seraient employés à garder la Comté contre les courses de l'ennemi.

Cette sage réponse ne contenta point le Duc; il s'emporta et leur dit qu'il avait cru les trouver plus fidèles et plus vaillans; mais que par bonheur il avait d'autres sujets plus empressés à venger leur honneur et celui de leur seigneur; qu'il s'en irait faire sa demeure pour toujours dans ses pays de Flandre, et qu'alors les Bourguignons, restés sans défense, seraient contraints de donner aux ennemis bien plus qu'ils ne refusaient à leur prince; qu'ainsi ils échangeraient sans nul profit la gloire pour la honte.

Les États du duché, assemblés à Dijon, se trouvant hors de la présence du Duc, répondirent plus hardiment encore que cette guerre n'était pas nécessaire, qu'il n'était pas besoin d'y contribuer, ni de

molester le peuple pour une querelle si mal fondée, où l'on n'avait nulle espérance de venir à bonne fin [1].

Les Flamands, que le Duc avait voulu donner en exemple aux Bourguignons, montraient encore moins d'obéissance. Là, ses ordres n'étaient plus écoutés; déjà, avant la bataille de Morat, on avait commencé à ne pas respecter autant son pouvoir, à ne plus tenir si grand compte de ses volontés. Dans ses lettres, il lui fallait au contraire alléguer le bon exemple des Bourguignons. Ainsi, le 12 juillet, après les États de Salins, il écrivait au président et aux gens de son conseil à Luxembourg : « Très-chers et bien-amés, vous désirez, comme nous savons, être assurés de l'état de notre santé; nous étions, grâce à Dieu, en très bonne santé et disposition de corps, quand nous avons eu dernièrement une journée à l'encontre des Allemands. Nulle partie des gens à cheval n'a abandonné notre personne ; mais aucuns piétons, plusieurs Picards et autres gens de nos pays de par-delà, comme faux et déloyaux envers nous, se sont retirés en Picardie et ailleurs. Dans ce pays-ci où nous sommes, et qui est le nôtre, les sujets et habitans, tous tant qu'ils sont, pour nous montrer leur bon vouloir, amour et affection, ne nous ont pas seulement payé ce qu'ils nous doivent, mais nous ont librement et de leur propre mouvement offert de garder le pays, de mettre garnison à leurs dépens sur les frontières, et de les entretenir, six mois en temps d'été, afin que nous puissions d'autant mieux tenir les champs, ayant nos gens autour de nous pour faire la guerre hors de nos pays.

» Toutefois les gens de nos pays de par-de là ont fait et font le contraire. Bien que le roi ne leur demande rien et ne leur donne aucune affaire, bien qu'il laisse nos sujets aller, passer et repasser parmi son royaume; bien qu'il veuille entretenir les trèves et que je lui envoie présentement le sire de Contai pour besogner sur ce qu'il désire et lui promettre que nous nous trouverons ensemble, ni vous ni nos principaux officiers n'avez rien fait de ce que je vous ai mandé depuis trois ou quatre mois. Nous avions ordonné que ceux de nos ordonnances, fiefs et arrière-fiefs, tous autres de gens de guerre et pouvant porter les armes, fussent envoyés au secours de notre pays de Lorraine ; nous avions même mandé qu'ils fussent

1 Saint-Julien de Baleurre dans Courte-Épée.



levés à nos frais. Pour ne l'avoir pas fait, vous êtes cause du danger où se trouve présentement la Lorraine, et de la perdition dudit pays qui va s'ensuivre, s'il n'y est pas bientôt pourvu. En mettant ainsi nos commandemens en non chaloir, il semble que vous désiriez, non seulement la perdition de la Lorraine, mais la nôtre et celle de tous nos pays de par-deçà ; et aussi que vous cherchez à ce que, faute de gens, nous ne puissions résister à nos ennemis, afin que lorsque nous irons au secours de la Lorraine, et que nous voudrons revenir dans ce pays, ce que nous ferons le plus tôt possible, nous ne puissions plus y parvenir. Ainsi nous n'avons nulle raison d'être content de la façon dont nos principaux officiers se sont comportés. »

Il renouvelait les ordres de faire partir les hommes appartenant aux ordonnances, le ban, l'arrière-ban et tous ceux qui pouvaient porter les armes, en les envoyant à mesure qu'ils seraient prêts, sans que les uns attendissent les autres.

« Et si jamais vous avez désiré nous servir et nous complaire, faites et accomplissez, faites faire et accomplir tout ce qui vous sera commandé ; n'en faites faute en quoi que ce soit, et craignez désormais les punitions qui pourraient s'ensuivre. »

Dans ses discours, le Duc était plus emporté encore que dans sa lettre. Il ne parlait que de faire trancher la tête à ses officiers, de châtier cruellement ses sujets ; il les menaçait sans cesse des vengeances qu'il exercerait à son retour. Celui qui excitait le plus sa colère était messire Hugonnet, son chancelier, homme sage, habile, éloquent, qu'il avait commis au gouvernement de toutes les affaires en Flandre, et à la tête du parlement institué à Malines en 1473. Mais quelle que fût la bonne volonté du chancelier, et à supposer même qu'il eût le désir sincère d'obéir aveuglément aux commandemens rudes et insensés de son maître, cela lui aurait été impossible. Il lui aurait fallu une armée pour contraindre les sujets à obéir, les vassaux à prendre les armes, les villes à payer [1]. L'obéissance était à bout ; plus de rigueur n'aurait produit qu'une rébellion ouverte.

Nonobstant l'injure que le Duc avait faite aux États l'année précédente, et la façon hautaine dont il avait promis de se passer

[1] Amelgard.

de leur consentement, le chancelier voulut essayer si, à leur moyen, on trouverait plus d'obéissance. Ils furent assemblés à Bruxelles. Messire Hugonnet leur exposa la nécessité présente et le danger où se trouvait le prince, leur demandant instamment de venir à son secours et de lui accorder de nouveaux subsides. Mais ils ne montrèrent nulle disposition à y consentir; ils rappelèrent comment le pays était épuisé par les impôts de toute sorte, tant ceux qui avaient été accordés au Duc que ceux qui avaient été établis sans leur consentement et contre toutes coutumes et libertés. Les tailles mises pour la présente guerre étaient même loin d'être payées, et avaient encore beaucoup d'années à courir. Les États demandèrent que leurs remontrances fussent mises sous les yeux du Duc. Au reste, ils ajoutèrent que s'il était pressé et environné des Suisses et des Allemands, sans avoir assez de gens pour se dégager et revenir en Flandre, il eût à le leur faire savoir; qu'alors ils exposeraient leurs corps et leurs biens pour l'aller chercher et le ramener en toute sûreté. Mais ils étaient résolus à ne plus l'aider d'hommes ni d'argent pour aucune autre guerre.

Quand cette réponse fut rapportée au Duc, il entra dans une fureur extrême, et s'emporta en menaces; il nomma les gens des États des traîtres et des rebelles, qui apprendraient bientôt ce que c'était que sa vengeance; il jura de démolir les portes et les murailles de Bruxelles.

Le peuple et les gens des villes avaient conçu une implacable haine contre le Duc, et ne prenaient plus aucun souci des malheurs dont il était accablé. Il avait détruit leurs libertés et ruiné leur commerce; il les avait accablés d'impôts. La noblesse avait peut-être encore plus de motifs pour refuser obéissance. Il y avait plus de deux ans, depuis le commencement du siége de Neuss, que le Duc tenait les gentilshommes sous les armes. Il les avait exposés, non seulement à mourir dans les batailles, mais à périr par la faim, le froid, les maladies, qui en avaient emporté beaucoup. Leurs domaines étaient engagés, ou leurs biens négligés et sans revenu; leurs femmes et leurs enfans privés de leur présence et de leur protection. Et tout cela pour être toujours vaincus, pour ne connaître de la guerre que ses calamités et ses affronts. En outre, pas une consolation, pas une marque de bonté ni de compassion de la part de leur Duc : un commandement dur et menaçant, un accueil

plein de rudesse, rien de ce qui donne cœur à souffrir et à obéir.

Le clergé faisait entendre des plaintes plus aigres s'il était possible. Le besoin d'argent avait contraint le Duc à ne le point ménager, à lui demander beaucoup d'argent, à le comprendre dans les taxes. Il y en avait une surtout qui excitait l'indignation de tous les ecclésiastiques ; c'était ce qu'on nommait l'amortissement. Comme les terres de l'Église et de toute les fondations pieuses étaient d'ordinaire exemptes d'impôts, pour acheter ce privilége et compenser la perte qui en résultait pour les revenus du prince, il fut réglé que toutes les fois que le clergé acquerrait, par une voie quelconque, une propriété, elle paierait un droit relatif à sa valeur. En outre, on fit remonter à soixante ans la recherche de tout ce que l'Église avait acheté ou reçu par testament, donation ou fondation. L'enquête qui se fit à ce sujet donna lieu aux murmures les plus amers. Le clergé prétendit qu'avec une véritable profanation on avait fouillé dans tous les monastères, chapitres ou autres pieux établissemens, afin d'y trouver des titres et contrats ; qu'on avait fait rendre compte du bien des pauvres ; qu'on avait marchandé jusqu'au luminaire des églises et aux ornemens de l'autel ; qu'on avait reçu des dénonciations et écouté des calomnies [1]. « Après une exaction si impie, fallait-il s'étonner, disaient les ecclésiastiques, que la faveur divine eût abandonné un prince qui reconnaissait si mal ce que la Providence avait fait pour lui et pour la grandeur de sa maison ? » Ils imputaient surtout cet amortissement aux conseillers du Duc et à son parlement de Malines. « Les gens tenant cette cour ont voulu, disaient-ils, se rendre importans et ne point paraître oisifs et inutiles. Pour justifier la nouveauté d'un tel établissement, ils allèguent le parlement de Paris, et prétendent nous apporter les usages du royaume de France, où cette iniquité a été pratiquée. Mais il eût fallu penser que si ce royaume a été si malheureux et ravagé, c'est pour avoir encouru la censure divine, qui a vengé les injures faites aux églises. »

Ayant ainsi excité, par sa tyrannie, des sentimens de désobéissance et de sédition parmi les gens de toute condition, le Duc ne put tirer aucun secours de la Flandre ni des vastes seigneuries qui l'environnaient. Seulement le comte de Chimai et le comte Engel-

[1] Amelgard.

bert de Nassau rassemblèrent autant de gens qu'il leur fut possible, et selon ses ordres s'en allèrent en Lorraine.

Lorsqu'il vit cette rébellion de ses sujets, la difficulté qu'il avait de former une armée, et l'impuissance de sa colère, il tomba dans une mélancolie profonde. Après vingt jours passés à Salins, il était allé s'établir dans un château qu'on appelle la Rivière, près de Pontarlier et de Joux. Là il rassemblait quelques soldats et formait un camp, afin de garder les passages du Jura ; mais à peine avait-il pu, après quelques semaines, réunir trois ou quatre mille hommes. Chaque jour quelque mauvaise nouvelle venait accroître son chagrin ; tantôt un allié qui l'avait abandonné ; tantôt ses sujets qui méprisaient ses ordres et ne reconnaissaient plus son autorité ; tantôt les villes de Lorraine qui, l'une après l'autre, étaient contraintes à se rendre. Il vivait solitaire, passait des journées entières sans vouloir parler à personne. Fier comme il était, il avait honte de montrer sa douleur, de se plaindre ou d'être plaint. Nulle confiance, nulle amitié qui pût le soulager ; nul repentir de ses fautes ; nul retour sur lui-même qui lui fît chercher son refuge en la bonté et la miséricorde de Dieu ; il ne savait que s'enfoncer dans son noir chagrin, et se montrer plus austère et plus terrible à ceux qui l'environnaient. L'affection de la plupart des serviteurs de sa maison était même éteinte ; ils étaient las de lui, et impatiens de voir consommer sa perte, qui semblait ne pouvoir tarder.

Pendant près de deux mois qu'il se tint à la Rivière, sans rien faire ni rien résoudre, sa fortune achevait en effet de crouler rapidement. Le roi, comme on peut croire, ne s'était point oublié en cette circonstance ; il avait fait tout ce qui lui était possible pour profiter de la détresse de son adversaire et achever sa ruine. La nouvelle de la journée de Morat lui arriva dès le lendemain, comme celle de Granson. Il n'y avait, ainsi qu'on a vu, pas d'homme plus impatient de savoir les nouvelles le plus tôt possible. Dès le commencement de son règne, il avait tenté d'établir les postes ; mais son loisir n'avait pas encore été assez grand pour qu'elles fussent aussi bien montées qu'elles le furent plus tard. Quant aux nouvelles de Suisse, il avait tout disposé pour les savoir au plus vite, et attendait d'heure en heure qu'on l'informât de l'issue de la bataille ; car il avait appris que les armées étaient en présence. Selon son habitude, il ne parlait d'autre chose. « Je donnerai deux cents marcs

» d'argent à qui m'apportera la première nouvelle, » disait-il. Elle arriva d'abord aux sires du Bouchage et d'Argenton, qui se hâtèrent d'aller la lui apprendre.

Dès le lendemain il écrivit au comte de Dammartin, qui était du côté de Senlis, lui ordonnant de se tenir prêt, mais d'observer toujours les trêves. Ce fut peu de jours après qu'on apprit que le Duc avait fait enlever la duchesse de Savoie, sans avoir pu saisir le jeune duc Philibert. Rien ne pouvait être plus heureux pour le roi; il envoya sur-le-champ l'amiral et le sire du Lude à Chambéri, où ils assemblèrent les États. Tout y fut réglé à la volonté du roi; il donna le gouvernement du Piémont au comte de Bresse, laissa celui des pays en-deçà des Alpes à l'évêque de Genève, confia la garde du jeune prince au sire de Grolée, qui était un de ses serviteurs, retint la ville de Chambéri et la forteresse de Montmeillan[1]. De cette façon, toute la Savoie était à sa volonté, et le duc de Bourgogne ne pouvait plus en tirer aucune ressource.

Pendant ce temps, la duchesse avait été conduite de Salins au château de Rouvre, près de Dijon; elle y était gardée honorablement, mais sans grande rigueur. D'ailleurs les serviteurs du duc de Bourgogne commençaient à ne plus avoir beaucoup de crainte de lui; ses ordres n'étaient plus suivis à la lettre, et cette prison de madame de Savoie était un sujet d'indignation pour chacun. Elle trouva donc moyen d'envoyer au roi son secrétaire; ne pouvant écrire avec sûreté, elle lui remit pour toute créance la bague que le roi lui avait donnée le jour de son mariage. Cet homme se présenta au roi; mais comme il portait la croix de Saint-André, le roi crut que c'était quelque espion du duc de Bourgogne qui avait dérobé la bague de sa sœur, et le fit mettre en prison. Il courait grand risque d'être pendu, lorsque, heureusement pour lui, arriva le seigneur Rivarola, qui venait de la part de la duchesse de Savoie supplier le roi de procurer sa délivrance. Elle craignait beaucoup de l'y trouver peu empressé; il pouvait en effet avoir quelque rancune contre elle. En outre elle ne voulait pas plus être sa prisonnière que celle du Duc, et demandait la promesse d'être renvoyée en Savoie.

Le roi était alors à Roanne, revenant de Notre-Dame du Puy, où il avait accompli sa neuvaine en reconnaissance de la journée de

[1] Guichenon. — Comines. — Brantôme.

Morat. Il reprenait la route de Touraine, après avoir passé cinq mois à Lyon. Le seigneur Rivarola et les envoyés des États de Savoie, qui étaient venus pour le même motif, reçurent un favorable accueil. Le roi promit tout ce que demandait sa sœur, et donna ordre à du Bouchage d'aller trouver Louis d'Amboise, sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, afin de concerter l'enlèvement de la duchesse de Savoie. Puis il s'embarqua sur la Loire pour descendre en bateau jusqu'à Tours.

Le sire d'Amboise prit une escorte de cent lances, et arriva sans nul empêchement à Rouvre. Le pauvre secrétaire, qui avait si bien manqué d'être pendu, était revenu préparer tout pour l'évasion de sa maîtresse. Elle sortit du château avec ses deux filles pendant la nuit, et en peu de jours arriva au Plessis-lès-Tours, où le roi l'attendait. Il envoya ses principaux serviteurs au-devant d'elle pour lui faire honneur, et lui-même vint la recevoir à la porte. « Madame la Bourguignonne, soyez la très-bienvenue, » lui dit-il en souriant. Elle se rassura, le voyant de si bonne humeur. « Monsieur, vous me pardonnerez, répondit-elle, je suis bonne Française, et prête à vous obéir dans tout ce qu'il vous plaira me commander. » Le roi la conduisit à sa chambre, continuant toujours à lui témoigner beaucoup d'amitié; ensuite il lui fit de beaux présens en étoffes de soie et toutes sortes d'ajustemens.

Cependant elle avait grande envie de retourner en Savoie; le roi n'était pas moins pressé de la voir partir. Elle était habile, ne disait que ce qu'elle voulait bien, savait tout voir, tout entendre et deviner le reste. Il y avait des gens qui la trouvaient même cent fois plus fine que le roi. Dans leurs entretiens, elle prenait tranquillement et avec adresse ses avantages sur lui. Souvent il revenait à la railler sur son alliance de Bourgogne; mais elle, sans se fâcher, d'une façon douce et spirituelle, et prenant garde de l'offenser, n'était pas en peine de lui bien répondre, et de lui faire comprendre qu'il était la première cause de cette alliance, pour avoir voulu être trop le maître chez elle.

Ils ne passèrent donc que huit jours ensemble. Le roi promit de rendre à sa sœur ses enfans, qu'il avait mis sous la garde du sire de Grolée, ses joyaux et les forteresses de Chambéri et de Montmeillan. Il s'engagea à la défendre envers et contre tous, spécialement contre le duc de Bourgogne.

Pendant que la duchesse de Savoie était encore au Plessis, il y arriva une grande ambassade des Suisses [1]. Un mois après la victoire de Morat, une grande assemblée avait été tenue à Fribourg, soit pour régler les affaires des ligues et de leurs alliés, soit pour traiter de la paix avec la Savoie. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, y était venu au nom du roi. Il fit aux Suisses les plus grandes félicitations sur une si belle victoire, et leur parla du désir que le roi avait de voir et de connaître leurs principaux capitaines.

L'amiral était chargé aussi de presser les ligues d'achever ce qu'elles avaient si bien commencé, et de consommer la ruine du duc de Bourgogne. Le roi promettait d'entrer en Flandre dès que les Suisses seraient entrés en Bourgogne. Comme son traité avec la Savoie n'était pas encore terminé, il leur proposait aussi d'assiéger Genève, dont la situation était si importante pour eux.

Les Suisses savaient ce que valait la parole du roi; il ne les avait nullement secourus dans leur danger, et n'avait pas même été assez exact à payer les sommes promises. Ils répondirent qu'on ne pouvait rien résoudre sans voir ce qu'allait tenter le duc de Bourgogne, qui les menaçait d'une troisième attaque. Ce fut aussi la réponse qu'ils firent au duc de Lorraine, quand il les supplia de l'aider à recouvrer son duché. Mais ils lui promirent sincèrement, comme à leur bon et fidèle allié, de ne jamais traiter avec le duc de Bourgogne sans lui faire restituer la Lorraine, et de lui donner tous les secours possibles dès qu'on serait rassuré sur les projets de l'ennemi. On craignait en effet de voir les Bourguignons entreprendre quelque attaque du côté de l'évêché de Bâle.

Les États de la comté de Bourgogne, qui étaient assemblés à Salins en ce moment, envoyèrent secrètement des députés pour parler de la paix; mais comme ils n'avaient nul pouvoir du Duc, on ne put les écouter.

Quant aux affaires de Savoie, elles furent remises à l'arbitrage des ambassadeurs de France, du duc René, du comte de Gruyère et de Guillaume de Herter, capitaine de Strasbourg. Ils réglèrent que la ville de Genève donnerait des otages pour le paiement de la somme imposée comme rançon l'année précédente; que la terre Romande, appelée pays de Vaud, serait, à l'exception de Morat et de

[1] Muller.

Granson, rendue au duc de Savoie, aussitôt qu'il aurait payé cinquante mille florins pour frais de la guerre, mais qu'elle ne pourrait jamais être donnée en apanage au comte de Romont, ni à nul autre.

Ce fut après l'assemblée de Fribourg que la grande ambassade des Suisses partit pour aller trouver le roi, ainsi qu'il l'avait désiré. Adrien de Bubenberg en était le chef; il avait avec lui Hallwyl, qui avait commandé l'avant-garde à Morat, et presque tous ceux qui s'étaient rendus fameux dans cette journée et à Granson. Le roi leur fit le plus grand accueil, répéta que leur vaillance avait non seulement sauvé la Suisse, mais assuré le repos du royaume. Leur franchise lui plaisait; il leur faisait raconter les deux fameuses batailles, louait les belles actions de chacun, parlait à Bubenberg de sa merveilleuse résistance dans la ville de Morat, à Hallwyl de l'impétuosité de son attaque. Puis il se raillait avec eux de la fuite honteuse du duc de Bourgogne, et s'amusait du détail de cet immense butin qu'on avait trouvé dans son camp. Chacun, à l'exemple du roi, s'empressait à faire fête aux Suisses; l'amiral, le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, les comblaient de courtoisies et de louanges. Ils reçurent les plus riches présens de vaisselle d'argent; on leur paya largement les frais de leur voyage, et de fortes sommes leur furent comptées pour leurs villes et leurs cantons. Adrien de Bubenberg fut reçu chevalier de l'ordre du roi, ce qui était alors un bien grand et rare honneur.

Grâce à tous les soins qu'il se donna pour gagner l'amitié des Suisses, il les engagea dans ses projets contre le duc de Bourgogne; les ambassadeurs promirent que les ligues enverraient en Lorraine trente mille hommes, dont la solde serait pour les cinq sixièmes à la charge du roi, tandis que de son côté il attaquerait l'ennemi par la frontière de Flandre.

Un si grand appareil ne fut pas nécessaire pour détruire celui qui avait fait trembler toute la chrétienté. Il n'avait plus assez de forces pour être redoutable, et point assez de sagesse pour changer la fortune. Le Duc était toujours à la Rivière, sans rien résoudre, s'occupant vainement à rassembler une grande armée; tandis qu'il aurait pu encore se mettre à la tête de ce qui lui restait, traverser la Lorraine, y rendre courage à ses partisans et à ses garnisons, revenir dans le Luxembourg et le Brabant, rétablir son autorité,

et enfin se donner un puissant allié en terminant le mariage de sa fille avec le duc Maximilien, fils de l'Empereur. C'était là ce que souhaitaient tous les gens sages de son conseil, et ce qu'ils ne pouvaient même essayer de lui faire entendre.

Profitant de son inaction, le duc René redoublait d'activité [1].

[1] Nous plaçons ici une note pour faire connaître la position du duc de Lorraine relativement au duc de Bourgogne. Cette note est explicative des événements qui ont été décrits précédemment, page 37, et qui sont relatifs à la prise de Nanci et à l'invasion de la Lorraine pendant l'année précédente.

Il suffit, pendant qu'on fait la lecture de l'histoire du règne de Charles-le-Téméraire, de jeter les yeux sur une carte, pour voir que, par suite des conquêtes et des agrégations nombreuses de territoires faites à ses États, pour en former une vaste monarchie compacte, le duché de Lorraine séparait les États de la maison de Bourgogne en deux grandes parties : les Pays-Bas, au nord, le duché et le comté de Bourgogne au sud. La Lorraine devait donc être un objet de convoitise pour un prince qui se faisait gloire de marcher sur les traces de Cyrus et d'Annibal. Charles, selon l'expression proverbiale de ses contemporains, ne craignait que la chute du ciel : ce qui signifiait que rien ne pouvait l'arrêter sur la terre pour accomplir ses projets. La réunion de la Lorraine à ses autres États étant indispensable, la guerre entre les deux ducs de Bourgogne et de Lorraine était inévitable. Nous allons voir sous quels spécieux prétextes mal dissimulés le duc de Bourgogne occupa militairement, et presque sans déclaration de guerre, les domaines du duc de Lorraine. Remontons à des temps un peu plus anciens pour examiner la position de la maison régnante de Lorraine.

Si la domination des ducs de Bourgogne se développait depuis un siècle sur un grand nombre de souverainetés, celle des ducs de Lorraine n'avait pas eu moins de bonheur ; mais ayant rencontré des compétiteurs trop puissants, tels que les ducs de Bourgogne en France, la maison de Hongrie, le pape et la maison d'Aragon en Italie, elle fut arrêtée par des entraves qui devinrent insurmontables. Cependant si l'on compare Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire à René (ou Renier), qui était duc de Lorraine peu d'années avant l'usurpation bourguignonne, et par conséquent avant la prise de Nanci, on verra que des deux côtés les princes qui régnaient sur les deux pays étaient illustres par de grandes qualités. On connaît Philippe et Charles, on sait que Renier, bon littérateur, habile peintre en miniatures bibliographiques, sage et prudent administrateur, était l'idole de ses peuples de Lorraine et de Provence. *Les jours heureux du roi René* est une expression proverbiale à Marseille et dans le midi de la France. Expliquons en quelques mots l'histoire de sa race ascendante et descendante jusqu'à la conquête faite par Charles-le-Téméraire.

En 1391 Charles-le-Hardi était duc de Lorraine ; il avait beaucoup de ressemblance tant par le nom que par ses actions à Charles-le-Téméraire plus moderne que lui et qu'il n'avait pu connaître. Ce duc de Lorraine, dès la première année de son règne, assiégea Tunis pour les Génois ; en 1399 il fit la guerre en Lithuanie pour les chevaliers teutoniques. Sa vie entière est un tissu d'aventures chevaleresques : il prit part sans motif aux querelles des ducs de Bourgogne et d'Orléans à la cour de France, se déclarant tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Enfin,

Avant même que l'assemblée de Fribourg fût terminée, le 23 juillet, il s'était rendu à Strasbourg [1], et avait demandé des secours à ses voisins et alliés. La ville lui donna deux grosses pièces d'artillerie, onze coulevrines, des munitions, quatre cents cavaliers, huit cents hommes de pied et des arquebusiers. Avec ce peu de force et les Lorrains qu'il avait conduits à Morat, il entra en Lor-

pour achever le parallèle, son héritage, comme celui de Charles-le-Téméraire, passa à une fille et dans une maison étrangère.

En effet, ses fils étant morts en bas âge, il ne lui restait que deux filles : Isabelle et Catherine. Isabelle étant l'aînée, il lui laissa le duché de Lorraine : il eut la précaution de lui en assurer l'héritage, en demandant une déclaration de l'assemblée de la chevalerie de Lorraine, qui est datée du 13 décembre 1425, selon le témoignage de Dom Calmet et des autres historiens. L'assemblée admit le principe que les femmes succèdent à défaut d'héritiers mâles, disposition contraire à la loi salique qu'on invoquait alors en-deçà du Rhin; mais la raison d'état nous paraît l'avoir emporté en Lorraine : c'était la meilleure et la plus conforme au pays.

Cependant le cardinal duc de Bar avait proposé au duc Charles-le-Hardi le mariage d'Isabelle avec Renier ou René, chef et héritier de la maison d'Anjou, né à Angers le 26 janvier 1408. Le cardinal était l'oncle de René. La proposition ayant été agréable au duc Charles, il en résulta que les héritages de Lorraine et de Bar, celui d'Anjou et d'autres domaines se réunirent en la maison d'Anjou, qui était souveraine de la Provence et prétendante au royaume de Naples. Le frère aîné de René, appelé Louis, y poursuivait ses droits en pressant la reddition de la capitale, lorsqu'il y mourut à la fin de l'an 1434. René lui succéda en Provence : il était déjà duc de Lorraine depuis l'an 1431.

Nous avons vu précédemment (t. IV, p. 261 et ailleurs) ses démêlés avec Philippe-le-Bon et sa captivité dans les États de ce prince; nous avons vu aussi (t. V, p. 102) que pendant cette captivité Jeanne, reine de Naples et de Sicile, le fit son héritier par adoption en révoquant, au préjudice d'Alphonse d'Aragon, la même adoption qu'elle avait faite en faveur de ce dernier. Il en résulta une nouvelle guerre dans le royaume de Naples : elle durait encore en 1458. A cette époque le roi René céda son royaume de Naples et le duché de Lorraine à Jean, duc de Calabre, l'aîné de ses enfants, dont il est fait mention plusieurs fois en cet ouvrage, entre autres à la promesse de mariage avec Marie de Bourgogne. Celui-ci perdit son royaume par la bataille de Troja, dans la Pouille, en 1463, dans laquelle son compétiteur fut vainqueur. Quant au bon roi René, il mourut en 1480.

Cependant le duc Jean, son fils, mourut en 1470, laissant pour héritier et successeur en Lorraine le duc Nicolas, qui mourut à Nanci en 1473, laissant ses États à son neveu René II, fils d'Yolande d'Anjou et petit-fils de René Ier dont nous venons de parler. René II fut proclamé duc de Lorraine le 4 août de la même année 1473. Le duc de Bourgogne ayant fait enlever sa personne pendant son voyage d'Anjou en Lorraine, Louis XI força, par des démonstrations hostiles, le duc de Bourgogne, à lâcher sa proie. Tels sont les préliminaires des événements qui amenèrent la guerre la plus injuste en Lorraine. M.

1 Specklin. — Histoire de Lorraine.

raine. Presque partout il y fut reçu avec grande joie. Les habitans, las du joug pesant de leur nouveau seigneur, s'empressaient à retourner sous l'ancienne domination. D'ailleurs le duc René était si bon, si doux, si accort, que chacun mettait en lui affection et espérance. Sa troupe se grossissait; les villes s'efforçaient à chasser les garnisons bourguignonnes; on lui prêtait de l'argent dont il manquait beaucoup. Un jour, comme il était à faire sa prière dans une église, une riche veuve nommée Walter s'en vint à lui, couverte de sa mante et de son chaperon, fit une humble révérence et lui remit une bourse d'or pour l'aider à reconquérir son duché.

Le roi de France, qui maintenant ne craignait plus de travailler ouvertement contre le duc de Bourgogne [1], commença aussi à se-

[1] Le roi de France commençait à ne plus redouter la puissance du duc de Bourgogne : celui-ci comblait de jour en jour la mesure de ses extravagances, agissant selon qu'il est dit précédemment page 36, « comme abandonné de Dieu et marchant dans une voie de perdition. » Pour mieux faire connaître ce prince, reportons-nous à l'année précédente, au temps où il accorda (voir page 18,) dans son orgueil, qui lui faisait imaginer qu'il était au-dessus des rois, une trève de neuf ans à l'Europe entière, comme s'il pouvait disposer de toutes les couronnes des princes de la chrétienté.

Rien ne nous paraît plus extraordinaire que cette trève, rédigée en forme de diplôme, dont la copie est dans la Chronique de Molinet. Le duc de Bourgogne y parle en conquérant qui veut renoncer à la gloire; jamais empereur, jamais le sénat romain, ni même Napoléon, avant la campagne de Russie, n'imposèrent la loi au monde avec plus d'aplomb et, nous osons ajouter, avec plus de démence.

Voici le commencement de l'acte: « Charles, par la grâce de Dieu, à tous ceux, etc. » Salut. Comme par ci-devant plusieurs journées ont été tenues en divers lieux » entre les gens à ce commis et les députés par le roi (Louis XI) et nous, pour » trouver moyen de réduire à bonne paix et union les questions, divisions et dif- » férends étant entre nous, etc. Considérant qu'à l'honneur et louange des princes » chrétiens, rien n'est plus convenable que de donner et avoir paix, de laquelle » le bien et le fruit des choses terriennes et mortelles est si grand, etc. »

Il y a ensuite, une longue amplification de phrases banales de bien public et de conditions auxquelles le duc de Bourgogne accorde la trève pendant neuf ans, aux princes, à leurs châteaux et à leurs autres domaines, et aux pays et seigneurs qui peuvent y avoir droit : à Amiens, en Vermandois, en Hainaut, à Liége, en Hollande et en beaucoup d'autres lieux qui sont désignés.

Le Duc comprend dans la trève les souverains étrangers qui veulent en être avant le 1er janvier. « C'est à savoir, dit-il, pour la part du roi très-haut et » puissant prince, le roi de Castille et de Léon, le roi d'Écosse, le roi de Dane- » mark, le roi de Jérusalem et de Sicile, le roi de Hongrie, le duc de Savoie, le » duc de Lorraine, l'évêque de Metz, les seigneurs et communautés de Florence, » de Berne et leurs alliés, ceux de la langue de la Haute-Allemagne. Ceux du pays » de Liége qui se sont déclarés pour le roi et reçus en son obéissance; lesquels

courir plus efficacement le duc René; il lui donna quarante mille francs pour payer ses soldats allemands et lorrains. Le sire de Craon, qui était dans le Barrois avec une armée, sans prendre part à cette guerre, inspirait pourtant courage aux partisans du duc de Lorraine, et beaucoup de gentilshommes du royaume venaient servir sa cause. De la sorte il parvint à se faire une armée de quelques mille hommes, et à reprendre Saint-Dié, Épinal, Vaudemont, et presque toutes les petites villes de Lorraine.

» alliés seront tenus de faire leur déclaration, s'ils veulent être compris en ladite » trève et ce signifier à mondit seigneur de Bourgogne, endéans le premier janvier » prochain venant; et pour la part de mondit seigneur de Bourgogne y soient com- » pris, si compris y veulent être, le roi d'Angletetre, le roi d'Écosse, le roi de Por- » tugal, le roi Ferdinand de Jérusalem et de Sicile, le roi d'Aragon, le roi de » Castille et de Léon, le roi de Danemark, le roi de Hongrie, le roi de Pologne, » le duc de Bretagne, madame de Savoie, le duc son fils, le duc de Milan et de » Gênes, le comte de Piémont et la maison de Savoie, le duc et la seigneurie de » Venise, le comte palatin, le duc de Clèves et le duc de Juliers; les archevêques » de Cologne, évêques de Liége, d'Utrecht, de Metz, lesquels feront ladite décla- » ration, etc., etc. »

Nous n'en transcrivons pas davantage : c'était la paix ou la guerre qu'il offrait au monde chrétien : le monde devait choisir. Nous le répétons, Napoléon, dominateur des deux tiers de l'Europe, se préparant à la conquête de Russie et à conduire ses armées à la frontière d'Asie; Gengiskan, Tamerlan, conquérant de l'Asie, n'auraient pas envoyé aux princes de la chrétienté un manifeste plus arrogant.

L'acte finit par des termes dignes du *savoir faisons* et des *conditions* : « et » pour *ce* que lesdites présentes on pourra avoir en foi, en dernier lieu, nous vou- » lons qu'au *vidimus* (c'est-à-dire *à la copie*) d'icelles, fait et signé par un des » notaires et sécrétaires du roi et de lui, de nos secrétaires et sous le scel royal » nôtre, ou autre authentique foi soit ajoutée comme à ce présent original, et afin » que ce soit ferme et stable, nous avons signé ces présentes de notre main et fait » sceller icelles de notre scel. Donné au château de Soleure le XIIIe jour de sep- » tembre l'an 1475. Signé : CHARLES.

Nous terminerons l'extrait de cet acte étrange, quant à la forme et quant au fond, par une remarque aussi bizarre peut-être que la rédaction du diplôme. Nous pensons que Charles, sans cesse dans un état d'irritation violente, occasionnée par son ambition et son orgueil, commençait à être atteint d'aliénation mentale, car on sait que l'ambition et l'orgueil sont les causes les plus fréquentes de la folie. Mais les excès en étaient alors rares, et peu éloignés de sa saine raison, comme on l'observe dans l'origine de ce genre de maladie; ils seraient devenus plus fréquents et peut-être perpétuels s'il eût encore vécu plus d'une année. L'état d'irritation et de folie, dont l'ouvrage moderne de Broussais donne les savantes descriptions, lui est peut-être applicable : ma remarque est hasardée sans doute, mais l'expédition de Suisse qui a suivi celle de Lorraine n'était pas dirigée par un capitaine doué de toute sa raison. Mais quel contemporain aurait osé en faire l'observation sous la dure dictature de Charles-le-Téméraire?.. M.

Enfin il vint mettre le siége devant Nanci ; Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, que le duc de Bourgogne y avait laissé comme gouverneur de Lorraine, se défendit vaillamment. Il avait dans sa garnison environ trois cents Anglais[1], qui se comportaient avec grand courage. Mais la ville était investie de toutes parts ; elle avait été mal approvisionnée. Bientôt on commença à y manquer de vivres. D'ailleurs on n'entendait point parler du duc de Bourgogne. Il était, pendant ce temps-là, dans sa solitude de la Rivière, et ne répondait même pas aux messages qui lui étaient envoyés. Peu à peu la garnison se décourageait : les habitans étaient plus mal disposés encore. Enfin, le chef des Anglais ayant été tué par un canon, ils commencèrent à murmurer plus fort que les autres. Le sire de Bièvres fit de son mieux pour les calmer ; il était d'une valeur éprouvée et loyal serviteur de son maître ; mais ne sachant rien de lui, ayant en vain demandé des secours qu'il eût été si facile de lui envoyer, il consentit à rendre la place, sous condition que la garnison serait sauve de corps et de biens.

Le 6 octobre il sortit à la tête de ses gens. Le duc de Lorraine, avec son amabilité ordinaire, le voyant s'approcher, descendit de cheval, vint au-devant de lui, et, ôtant son chapeau, lui dit : « Monsieur mon oncle, je vous remercie très-humblement de ce » que vous avez si courtoisement gouverné mon duché. Si vous » aviez pour agréable de demeurer avec moi, vous auriez le même » traitement que moi-même. — Monsieur, répliqua le sire de » Bièvres, j'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de » cette guerre ; j'aurais fort souhaité que monsieur de Bourgogne » ne l'eût jamais commencée, et je crains beaucoup qu'à la fin lui » et moi nous y demeurions. »

Cependant le duc de Bourgogne était déjà en route pour venir secourir la ville et défendre la Lorraine. Il avait réuni tout au plus six mille hommes[1], soit des débris de son armée, soit dans la Comté. Pour encourager à le servir[2], il accorda la noblesse à plusieurs gens de la bourgeoisie, qui s'équipèrent à leurs frais et lui amenèrent du monde. Il prit sa route par Besançon, Vesoul, Neufchâteau et Toul. Quand il fut en Lorraine, il fut rejoint par quelques troupes qui lui vinrent du duché de Luxembourg. Phi-

1 Heuterus. — Comines. — 2 Dunod.

lippe de Croy, comte de Chimai, et Engelberg, comte de Nassau, vinrent le joindre. Ses forces se trouvèrent ainsi supérieures à celles du duc René, qui ne put, en aucun lieu, tenter de résistance : de sorte que le duc de Bourgogne arriva devant Nanci le 22 octobre.

Le duc René, au lieu de s'enfermer dans la ville, résolut d'aller chercher du secours; il y laissa une garnison de Lorrains, de Français, d'Alsaciens et de Lombards qu'il avait recrutés; car, pourvu qu'ils eussent une solde, ils servaient dans toutes les armées. Les habitans de Nanci étaient aussi en bonne disposition. Tous, tant soldats que bourgeois, promirent de tenir deux mois; et le duc de Lorraine, suivi de douze cavaliers seulement, se hâta de traverser les Vosges. Il arriva à Strasbourg. Les villes et les seigneurs d'Alsace avaient fait tout ce qu'il était en leur pouvoir de faire. Pour avoir une armée suffisante, il fallait maintenant obtenir le secours des ligues suisses, et ce ne pouvait être sans beaucoup d'argent. Le duc René prit toute la vaisselle de sa grand'mère la comtesse de Vaudemont, en fondit une partie, mit l'autre en gage; le roi lui donna de l'argent; la ville de Strasbourg lui prêta dix mille ducats. Se trouvant en état de promettre une solde, il partit aussitôt pour la Suisse.

Le principal obstacle à ses négociations était le légat du pape qui, pour favoriser le duc de Bourgogne, et peut-être aussi avec la sincère espérance de le ramener à la raison, travaillait toujours à la paix; il arrêtait ainsi la bonne volonté des alliés du duc de Lorraine[1]. Le 11 novembre, il y eut une assemblée à Bâle; le duc de Bourgogne n'y envoya personne : quant aux alliés, ils déclarèrent que l'on ne pouvait traiter tant que la Lorraine ne serait pas rendue au duc René. On envoya ensuite au camp devant Nanci pour savoir les intentions du Duc. Il répondit de la façon la plus hautaine que quand il serait en pleine possession de la Lorraine et du comté de Ferette, alors il ferait connaître ses conditions.

Le temps s'écoulait, Nanci était environné : Oswald de Thierstein, que le duc René avait nommé maréchal de Lorraine, après avoir quelque temps tenu la campagne et inquiété l'armée Bourguignonne, ne se trouvait plus assez fort pour troubler le siége. Les assiégés étaient vaillans et fidèles; mais ils avaient peu de ressources, et ils étaient vivement pressés. Le duc René s'en vint à Berne; il y

1 Muller. — Specklin.

reçut un accueil rempli d'affection. Toutefois, lorsqu'il demanda des secours, on lui répondit qu'une telle chose ne pouvait pas être résolue par la communauté de Berne à elle toute seule. Vainement il exposa le péril pressant de sa ville de Nanci, le peu de temps qui lui restait pour la secourir; vainement il supplia, et même en pleurant, l'avoyer et les conseillers, ils ne lui promirent rien de plus que d'indiquer une assemblée le plus prochainement possible.

Il fut plus heureux à Zurich. Hanns Waldmann, qui avait combattu avec lui à Morat, prit fortement sa cause, parla devant le conseil de la reconnaissance que les alliés devaient à ce jeune et loyal prince, et de l'honneur qui engageait à le secourir. Le duc René eut ensuite la permission de venir lui-même au conseil. Il s'y présenta suivi d'un ours apprivoisé qu'il menait partout avec lui; cependant il le laissa à la porte de la salle, non sans que l'animal grattât bien fort pour entrer. Le duc, encouragé par la bonne disposition où Waldmann avait mis l'assemblée, parla à son tour, ce qu'il savait fort bien faire, et obtint que Zurich lui accorderait sa demande.

Mais le secours d'un seul canton était loin de suffire. Il fallait attendre l'assemblée indiquée à Lucerne par les Bernois. Heureusement Nanci se défendait avec une merveilleuse constance; rien n'effrayait ni ne troublait la garnison et les habitans; l'artillerie des assiégeans faisait un grand ravage, presque toutes les tours des remparts étaient abattues, les vivres devenaient fort rares; le duc de Bourgogne menaçait de ne faire aucune merci, si on ne lui ouvrait les portes. Tout était inutile; on comptait sur les promesses du duc René, et l'on était résolu de lui rester fidèle.

Il est vrai que l'armée ennemie souffrait encore plus que la garnison. La saison était rigoureuse; le Duc manquait d'argent, et ne pouvait fournir à ses soldats rien de ce qui les eût soulagés, tant le pays lui était contraire. Les routes étaient couvertes de Lorrains et d'Alsaciens; ils arrêtaient les convois; les gens qui arrivaient pour renforcer l'armée bourguignonne étaient pris, dépouillés ou tués, lorqu'ils marchaient en petite compagnie. Enfin le Duc était en si mauvaise situation, que, malgré sa pénurie, il n'osa jamais faire venir de Luxembourg un dépôt d'argent qu'il y avait laissé, de crainte qu'il ne pût arriver jusqu'à lui [1].

[1] Amelgard.

Son armée périssait ainsi de froid, de misère, de maladies; chaque jour elle diminuait par la désertion. Cependant personne n'osait lui en parler; le comte de Chimai s'y risqua. Exposant l'état des choses, il lui dit que, s'il voulait faire la revue de son armée, il ne trouverait pas trois mille hommes en état de combattre. Il le conjura donc, ainsi que le comte de Nassau, de lever le siége, et d'aller se réparer un peu dans le duché du Luxembourg. « Je vois bien, » répondit le Duc avec colère, que vous êtes tout Vaudemont; mais » sachez que je serais seul, que je m'en irais encore combattre » courageusement mon ennemi; il est trop jeune pour que je recule » devant lui. — Monseigneur, répliqua le comte de Chimai, s'il » faut combattre, on verra bien si je suis franc, loyal et issu de » bon lieu, et je saurai le maintenir jusqu'à la mort. » Le Duc défendit que dorénavant on laissât personne entrer dans son logis sans être appelé.

Tandis qu'il rejetait ainsi les conseils de ses plus fidèles serviteurs, il accordait toujours sa confiance à un homme qui le trahissait. Depuis long-temps le comte de Campo-Basso avait conçu contre lui une grande haine et de criminels desseins, qu'il cachait sous un langage de complaisance et de flatterie. Soit qu'il ne pardonnât pas au Duc d'avoir réduit de moitié le nombre des gens de guerre de sa compagnie et conséquemment ses profits, soit qu'il espérât du roi une plus haute fortune, il avait, dès l'année précédente, en allant en Italie afin d'y recruter des soldats pour le Duc, fait proposer au roi par un médecin italien nommé Simon de Pavie, établi à Lyon, de le servir de tout son pouvoir. Il offrait ou de livrer les places qu'il tiendrait en garnison, ou de passer pendant une bataille avec toute sa troupe du côté du roi, ou enfin de saisir mort ou vif le duc de Bourgogne. Il expliquait même comment ce serait chose facile, parce que le Duc avait coutume, en arrivant dans les lieux où il voulait loger, de descendre de son grand cheval, de quitter ses armures, et de s'en aller sur un petit cheval, revêtu de sa cuirasse seulement, escorté de quelques archers, voir si tout était en bon ordre dans son campement.

Arrivé à Turin, le comte de Campo-Basso fit encore dire les mêmes choses à monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, ami et serviteur du roi. Tant d'empressement mit le roi en méfiance; il ne savait pas dans quel dessein cet homme se montrait si

empressé à trahir son maître. Ce pouvait être, comme quelques années auparavant, un piége tendu au roi, afin de pouvoir le convaincre de complot contre le duc de Bourgogne. Il résolut donc d'en agir avec toute franchise. D'ailleurs, on était en trève. Il voulait détourner le Duc de la guerre contre les Suisses ; le roi lui fit, comme on a vu, savoir par le sire de Contai quelles offres il avait reçues de Campo-Basso.

Lorsqu'après la journée de Granson le comte de Campo-Basso se fut, sous un assez vain prétexte, retiré en Bretagne, il renouvela encore les mêmes propositions. Le roi en fut informé par le comte de Dunois, et lui répondit trois semaines avant la bataille de Morat : « Monsieur de Dunois, j'ai reçu vos lettres par votre homme, ainsi que la demande du poursuivant du comte de Campo-Basso, et les lettres qu'il lui portait. Vous pouvez expédier ledit poursuivant ; et si vous pouvez gagner son maître, qu'il ait volonté d'être des miens, et de se déclarer entièrement, j'en serai bien content. Vous pourrez dire au poursuivant que j'appointerai son maître d'une pension, et lui d'un bon office, de manière qu'ils devront être contens. Parlez-en comme de vous-même ; et s'il vous dit que son maître n'y voudrait entendre, laissez-le aller et n'en parlez pas. Lyon, 5 juin 1476. »

Le roi n'était pas d'un naturel à se faire scrupule de profiter maintenant des offres qu'il avait rejetées quelques mois auparavant. D'ailleurs le duc de Bourgogne avait assez souvent conspiré contre sa vie ou sa liberté, pour qu'il se crût en droit de se défendre et de se venger par les mêmes moyens. Encore en ce moment, on découvrit qu'un nommé Jean Bon cherchait à empoisonner le Dauphin. Le roi l'avait retiré du service du comte d'Armagnac, dont il était le secret messager pour ses intelligences avec les Anglais, lui avait fait une pension et l'avait richement marié à Pontoise. Il fut livré au prévôt, et confessa, dit-on, qu'il avait reçu de l'argent du duc de Bourgogne pour commettre ce crime. Le prévôt lui donna à choisir d'être décapité ou d'avoir les yeux crevés. Il aima mieux vivre aveugle que de mourir, et fut ensuite remis en liberté [1].

Pour pouvoir remplir l'engagement qu'il prit de trahir [2] le duc de Bourgogne, il fallait que le comte de Campo-Basso restât à son

[1] De Troy. — [2] Comines.

service. Il excusa sa retraite du mieux qu'il put, et, retrouvant la confiance et la faveur de son maître, il fut chargé d'aller en Flandre assembler des troupes, afin de secourir la Lorraine. Outre son traité avec le roi, il reprit aussi ses secrètes pratiques avec le duc René, et, moyennant la promesse du comté de Vaudemont [1] et d'une forte somme d'argent, il s'engagea à l'aider dans son entreprise.

Pour commencer. et peut-être même avant que rien fût conclu, il avait contribué tout de son mieux à la perte de la ville de Nanci. Tandis que le chancelier de Bourgogne ne cessait de reprocher aux États de Flandre leur désobéissance, et d'exciter les principaux seigneurs à prendre les armes pour aller au plus vite secourir la Lorraine, le comte de Campo-Basso disait que rien ne pressait et que Nanci n'était nullement en péril. Sans lui et ses conseils perfides, le Duc serait sans doute arrivé à temps et aurait sauvé la ville.

Quand les Bourguignons à leur tour avaient assiégé Nanci, le comte de Campo-Basso continua ses négociations avec le duc René; il lui promettait de prolonger le siége, et s'y employait [2], autant du moins que pouvait le permettre l'impatience du duc de Bourgogne.

Il advint qu'à ce moment plusieurs gentilshommes du parti lorrain essayèrent de pénétrer dans la ville. Quelques-uns, et entre autres Siffrein de Baschi, gentilhomme provençal et maître d'hôtel du duc René, se laissèrent malheureusement prendre par les assiégeans. Le duc de Bourgogne commanda qu'ils fussent tout aussitôt pendus, disant que du moment qu'une place est investie et battue d'artillerie, ceux qui tentent d'y entrer sont dignes de mort, aux termes des lois de la guerre.

C'était justement par ce sire de Baschi que passait toute la correspondance du duc de Lorraine et du comte de Campo-Basso. Celui-ci s'empressa de remontrer au Duc que cet usage, suivi en Italie et en Espagne, ne s'était jamais pratiqué en France, quelque cruelles que fussent les guerres, et qu'une pareille cruauté serait un sujet d'indignation. Le comte de Chimai, le comte de Nassau, le grand-bâtard, furent de même opinion, et parlèrent des vengeances qu'une telle exécution allait attirer sur les prisonniers bourguignons. Tout fut inutile. Cependant le comte de Campo-Basso insista avec tant d'obstination, revint si souvent à la charge, qu'irrité d'être ainsi

1 Gollut. — 2 Specklin.

contredit, lui qui ne l'était jamais, le Duc entra dans une telle fureur, qu'il donna un soufflet à Campo-Basso.

Siffrein de Baschi, comme on le conduisait à la mort, se voyant sans nulle ressource, demanda à parler au Duc pour lui révéler un secret touchant la sûreté de sa personne. Pour lors le comte de Campo-Basso vit quel péril le menaçait. Heureusement pour lui, le Duc répondit encore tout en colère : « Il ne cherche qu'à sauver » sa vie; qu'on écoute sa déclaration et qu'on se dépêche. » Cette parole fut rapportée au prisonnier. « Je ne puis parler qu'à lui, » dit-il, mais rien ne lui importe davantage; je vous en conjure, » retournez à lui; il donnerait un duché pour connaître ce que je » lui ferai savoir. »

Les prières de ce pauvre gentilhomme touchaient tous ceux qui l'écoutaient; par pitié pour lui autant que par affection pour le Duc, quelques-uns coururent à la barraque de bois où il avait son logis. Mais l'Italien, maintenant aussi pressé de voir Siffrein pendu, qu'un moment auparavant il l'était de le sauver, se tenait à la porte du Duc, et refusa de la laisser ouvrir. « Monseigneur ordonne qu'on » se dépêche de les pendre, » dit-il; et il envoya un message au prévôt pour hâter la mort de ces malheureux.

Elle fut vengée plus cruellement peut-être que ne l'avaient pensé les conseillers du Duc. Le duc René, en apprenant l'exécution de son maître-d'hôtel, manda au bâtard de Vaudemont de faire pendre les prisonniers faits à Gondreville. Ils étaient au nombre de cent vingt. Au-dessus de chacun on attacha l'inscription suivante : « Pour la très-grande inhumanité et meurtre commis en la personne de feu le bon Siffrein de Baschi et ses compagnons, après qu'ils ont été pris, en servant bien et loyalement leur maître, par le duc de Bourgogne, qui, dans sa tyrannie, ne se peut empêcher de verser le sang humain, il me faut ici finir mes jours. »

L'hiver devenait de plus en plus rude; la terre se couvrit de neige. Les assiégés étaient, il est vrai, réduits aux dernières extrémités de la famine, mais semblaient résolus à ne point se rendre. Ils faisaient encore de vigoureuses sorties. Les Lorrains couraient la campagne et s'emparaient de tous les lieux circonvoisins. Saint-Nicolas-de-Pont, qui assurait le passage de la Meurthe, fut même enlevé aux Bourguignons [1]. Rien cependant ne pouvait ébranler

[1] Specklin.

l'obstination du Duc. Aussi était-il devenu l'exécration de son armée. Il n'y avait sorte de discours qui ne fussent tenus contre lui. La nuit de Noël fut si froide, que plus de quatre cents hommes moururent, ou bien eurent les mains et les pieds gelés. « Ah! disait le » lendemain matin un capitaine, puisque notre maître aime tant » la guerre, je voudrais l'avoir en mon arquebuse, je le tirerais » dans Nanci, et il en aurait assez. » Cette parole fut rapportée au Duc, et le capitaine fut pendu [1].

Le jour d'après, 26 décembre, il fit donner un assaut. Il y avait peu à en espérer avec une armée tellement épuisée et réduite. Cependant elle était encore vaillante et fidèle; on murmurait, mais on obéissait. L'assaut fut sanglant; la garnison repoussa toutes les attaques.

Le 29 décembre, on vit arriver au camp le roi de Portugal, cousin germain du duc de Bourgogne [2]. Ce prince, allié du roi de France, prétendait à la couronne de Castille; le roi lui avait promis des secours, faisait cause commune avec lui contre l'Aragon, mais ne songeait guère à lui tenir sa promesse. Quelques troupes envoyées en Biscaye sous les ordres du sire d'Albret et d'Yves du Fou, des courses faites en Catalogne, nonobstant les trêves, ne suffisaient point pour aider le roi Alphonse à conquérir la Castille. Il résolut de venir en personne trouver son bon et ancien allié, afin d'en obtenir de plus puissans secours. Ses conseillers voulurent le dissuader d'entreprendre un si long voyage, dans un espoir fort incertain. Il était d'un naturel bon et confiant; ne doutant pas d'un heureux succès, il s'embarqua sur les navires de France commandés par Coulon, vice-amiral de la mer, passa le détroit, débarqua à Collioure, traversa le royaume où, d'après les ordres donnés d'avance, il reçut partout les plus grands honneurs, et arriva à Tours. Le roi avait envoyé au-devant de lui tous les seigneurs de sa cour; il vint le voir le premier, et le reçut avec une courtoisie extraordinaire.

Quant au motif de son voyage, le roi de Portugal n'eût pas lieu d'être aussi satisfait de son allié. Le roi ne montra nulle disposition à entreprendre pour lui une guerre contre l'Aragon.

Comme il lui donnait pour principale excuse le trouble où le

1 Specklin. — 2 Legrand. — De Troy. — Comines.

tenait le duc de Bourgogne et cette guerre de Lorraine, dont il fallait du moins voir l'issue, le roi de Portugal, en loyal et digne prince, qui ne connaissait ni les hommes ni les affaires de France, imagina d'aller trouver son cousin le duc Charles, et de le réconcilier avec le roi. Il partit au cœur de l'hiver, et passa à Paris; il y reçut le plus pompeux accueil, et on lui fit voir tout ce que la ville renfermait de beau et de curieux. De là, il arriva au camp devant Nanci, et trouva un prince peu disposé à entendre ses bonnes raisons. Le Duc, pour seule réponse à ses projets de paix et de concorde, lui proposa tout aussitôt d'aller s'enfermer avec la garnison de Pont-à-Mousson, afin de défendre la ville contre le duc de Lorraine qui arrivait enfin de la Suisse avec une armée, tandis que lui-même l'attendrait devant Nanci pour le combattre.

Le roi de Portugal, qui n'était pas venu dans un tel dessein, fut surpris de cet accueil et du peu de sagesse que faisait voir le Duc; il s'excusa de son mieux, disant qu'il n'avait point d'armure et n'avait amené nul de ses gens. Dès le lendemain il repartit.

En effet, le duc René s'avançait à grandes journées; l'assemblée de Lucerne s'était tenue le 25 novembre, et tout y avait réussi selon son désir. « Puisque l'ennemi, après avoir conquis la seigneurie » du duc de Lorraine, viendrait sans nul doute chez nos alliés » d'Alsace, il nous faut l'en chasser. D'ailleurs ce prince s'engage » à payer quarante mille florins. Qu'on annonce donc dans toutes » les églises qu'il convient de s'armer sans délai; qu'on fasse avertir » en même temps l'abbé de Saint-Gall, les gens de l'Appenzell, les » villes de Schaffhouse et de Rothweil, et les principaux seigneurs; » le comte de Wurtemberg fournira des cavaliers. Les seigneurs des » ligues laissent toute liberté de recruter chez eux. »

Le duc René s'engagea à payer double solde. Le roi, dont les ambassadeurs l'avaient fort aidé dans sa négociation, fit promettre un écu d'or à chaque combattant pour entrer en campagne. A ces conditions, on recruta bientôt huit mille hommes. Sauf quelques jeunes garçons qui ne partirent pas volontiers, tout ce peuple s'en allait avec allégresse sous les ordres du duc René, qui avait si bravement combattu avec eux à Morat. D'ailleurs les chefs les plus renommés de chaque ville s'étaient offerts pour cette guerre : Waldmann, de Zurich, Brandolfe de Stein, de Berne, Hassfurter, de Lucerne; enfin presque tous les capitaines de Morat et de Granson.

Le duc René les attendait à Bâle. C'était là qu'il voulait assembler son armée de Suisses, pour aller ensuite joindre celle qui se formait avec les Lorrains, les Alsaciens et les Français. Son impatience était grande ; un vaillant homme de Vaudemont, nommé Pied-de-Fer, avait, au péril de sa vie, traversé l'armée de Bourgogne ; il venait dire au duc René que la garnison de Nanci avait mangé tous les chevaux, et que maintenant elle n'avait d'autre viande que les chats et les rats.

Successivement chaque contingent arrivait ; le duc allait au-devant d'eux, leur faisait un accueil plein d'amitié, les traitait comme ses sauveurs. Le jour où vinrent les gens de Zurich, il descendit de cheval et rentra dans la ville, à pied, marchant à côté de Waldmann. Enfin, la veille de Noël, tous les Suisses furent réunis à Bâle. Quand on eut fait la revue pour la solde, le duc René se trouva ne pas avoir toute la somme nécessaire ; il lui manquait douze cents florins. Les Suisses commençaient à murmurer, à dire qu'ils ne partiraient pas. Il voulut emprunter la somme à Bâle, mais on demandait des gages ; le comte Oswald de Thierstein donna ses deux fils ; l'argent fut prêté, et tout se prépara enfin pour partir.

Le lendemain, après la messe, l'armée se mit en marche ; le duc René était allé l'attendre au premier gîte, à Blotzheim. Lorsque les Suisses arrivèrent, il vint à leur rencontre, vêtu d'un habillement pareil au leur, et marchant la hallebarde sur l'épaule, ce qui leur plut beaucoup. Il donna encore un florin d'or à chaque porte-enseigne. On avait d'abord voulu descendre par le Rhin jusqu'à Strasbourg, mais la rivière charriait des glaçons ; le premier bateau avait coulé ; de sorte qu'on prit la route par terre. Le temps était extraordinairement froid ; on ne trouvait pas des vivres en abondance. Cependant la troupe marchait gaiement, sans nul murmure et en bon ordre. Seulement partout où elle passa, à Einsisheim, à Colmar, à Schélestadt, elle pilla impitoyablement les juifs et les maltraita beaucoup.

A Lunéville, les diverses troupes, qui jusqu'alors avaient marché par intervalles, se réunirent en approchant de l'ennemi. Les Alsaciens, les gens de Strasbourg, arrivèrent aussi. Enfin le duc de Lorraine se trouva à la tête de dix-neuf à vingt mille hommes[1]. Il

1 Récit écrit par le duc lui-même. — Autre récit dans les pièces de Comines.—



passa la soirée avec les principaux chefs. Là, ils s'entretinrent avec contentement et bonne espérance des souvenirs de Morat, de la vaillance que chacun y avait montrée, de la loyale amitié qui s'était établie entre eux sur le champ de bataille. Le duc René appelait tous ces capitaines du nom d'amis, de frères d'armes; il les embrassait, leur recommandant son honneur, son duché et son peuple.

Il se hâta de marcher sur Saint-Nicolas-de-Pont, pensant que le duc de Bourgogne, à la nouvelle de son approche, avait dû reprendre un poste si important. L'avant-garde y entra sans beaucoup de résistance; quelques Bourguignons seulement étaient dans le village. Ils furent tués, jetés à la rivière, précipités du haut du clocher, ou pendus aux arbres. Les Suisses avaient toujours fait la guerre cruellement, et le supplice de la garnison de Granson leur servait maintenant d'excuse. Le lendemain, 4 janvier 1477 [1], toute l'armée de Lorraine, ayant ainsi passé la Meurthe, se trouvait à deux lieues tout au plus du camp des assiégeans.

Le duc de Bourgogne, contre son usage, assembla ses capitaines en conseil. « Or ça, dit-il, puisque ces vilains arrivent à nous, puis» que ces ivrognes viennent ici chercher à boire et à manger, que » convient-il que nous fassions? » Tous lui remontrèrent la misère et la diminution de l'armée, la force que semblait avoir l'ennemi; ils lui dirent qu'il était impossible d'empêcher la ville d'être secourue et ravitaillée, mais que du moins on pouvait éviter une bataille et ne pas se précipiter dans une perte presque assurée; qu'il était encore temps de se retirer à Pont-à-Mousson; de là on pourrait gagner le duché de Luxembourg et y refaire l'armée. Le duc René, disait-on, est pauvre; il ne pourra long-temps soutenir la dépense de la guerre, et ses alliés le quitteront dès qu'il n'aura plus d'argent. Il suffit d'attendre pour être certain d'un plein succès.

Mais le Duc n'avait assemblé ses serviteurs que pour leur dire sa volonté, non pour prendre leur avis. « Mon père et moi, dit-il, » nous avons su vaincre les Lorrains, et nous les en ferons sou» venir. Par saint Georges, je ne m'enfuirai point devant un enfant, » devant René de Vaudemont, qui, au lieu de se montrer digne » chevalier, vient à la tête de cette canaille. Au reste, il n'a pas avec

Histoire de Lorraine. — Gollut. — Dunod. — Blarru. — Paradin. — Muller. — Histoire de Bourgogne. — Histoire du roi René. — Comines.

1 1476, v. st. L'année commença le 14 avril.

» lui tant de gens qu'on croit. Les Allemands ne savent pas quitter » leurs poêles en hiver, et ce n'est pas une saison où ils se mettent » en guerre. Ce soir nous allons donner l'assaut à la ville, et demain » nous aurons la bataille. »

Le Duc semblait toutefois avoir plus de tristesse que d'ardeur; il s'empressait à donner ses ordres, et prenait toutes les dispositions nécessaires pour le lendemain, plutôt poussé par le besoin de se distraire d'un sombre chagrin qu'animé par l'espérance.

L'assaut fut donné vivement, et l'artillerie des Bourguignons fit un feu terrible sur la ville. Le Duc tenta les derniers efforts pour emporter la place. Il avait, disait-on, juré par saint Georges de chômer à Nanci la fête des rois. Le duc René, en partant de Bâle, avait envoyé annoncer sa prochaine venue à la garnison. Thierri, marchand drapier de Mirecourt, avait, avec grand péril, trouvé moyen d'entrer dans la ville. Les assiégés ne savaient pas néanmoins que leur duc fût déjà si proche. Pour les en avertir et leur donner courage à soutenir encore cette attaque, il fit allumer un grand feu sur le clocher de Saint-Nicolas. L'assaut ne fut pas plus heureux que tous les précédens, et lorsque les assaillans se retirèrent, la garnison fit une sortie, les poursuivit jusque dans leur camp, et mit le feu à une partie de leurs tentes.

Le duc de Bourgogne avait espéré que du moins cette attaque sur la ville servirait à cacher le mouvement qu'il ordonna avant que le jour eût paru, afin d'aller prendre position, de se retrancher, et de placer les canons en face de l'armée ennemie. Cette sortie mit au contraire du trouble et du retard dans l'ordonnance de bataille qu'il avait réglée. En outre, le duc René avait envoyé quelques cavaliers en avant, et les lieux avaient été bien reconnus.

Nanci est situé sur la rive gauche de la Meurthe, à un quart de lieue environ de la rivière. Les Lorrains arrivaient par la route de Strasbourg et par Saint-Nicolas. Ils occupaient le village de la Neuveville, et s'avançaient vers le camp des assiégeans.

Le duc de Bourgogne s'arma de grand matin, et monta sur un beau cheval noir, qu'on nommait Moreau. Lorsqu'il voulut mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier, se détacha et tomba : « *Hoc est signum Dei,* » dit-il tristement. Il n'en continua pas moins à aller ranger son armée. Pour arrêter la marche des Lorrains, son artillerie fut établie sur la route, à un endroit où elle

était un peu élevée. A sa gauche était la rivière ; à droite une pente couverte de bois ; le ruisseau d'Heuillecour, assez profond et coulant presque partout entre deux haies, couvrait son front et lui servait de retranchement. Josse de Lalain, grand-bailli de Flandre, commandait l'aile gauche, qui s'appuyait à la rivière. Le Duc et le grand-bâtard étaient au centre, sur le chemin, avec l'artillerie et presque tous les gens de pied. Les Lombards formaient la droite ; c'était Jacques Galeotto qui les commandait. Le comte de Campo-Basso avait enfin accompli sa trahison, et tenu parole au roi, en partant deux jours auparavant avec son frère Angelo et son cousin le sire Jean de Montfort. Les chefs qui commandaient les Français du duché de Bar avaient ordre de ne le point recevoir, à cause de la trève que le roi voulait toujours faire le semblant d'observer fidèlement. Alors il s'en alla occuper les ponts de Bouxières-les-Dames [1] sur la Meurthe, et de Condé sur la Moselle, afin de couper aux Bourguignons le chemin de la retraite et de tomber sur les fuyards. Il avait en outre eu soin de laisser dans l'armée treize ou quatorze personnes pour crier « sauve qui peut ! » et commencer la déroute. D'autres étaient chargées de suivre de l'œil le duc de Bourgogne et de le tuer dans le désordre de la fuite.

Dès que Campo-Basso sut que le duc de Lorraine était à Saint-Nicolas, il se présenta à lui avec sa troupe. Il avait arraché son écharpe rouge et sa croix de Saint-André. Le duc René écouta ses plaintes sur l'affront qu'il avait reçu du duc de Bourgogne, et son dessein de se venger. Le capitaine italien rappela ensuite la fidélité qu'il avait autrefois montrée à la maison d'Anjou, les services qu'il avait rendus au duc Jean de Calabre, les récompenses qu'il en avait reçues, et dont il demandait seulement la confirmation. Il était prêt, disait-il, à donner encore sur l'heure même, et les armes à la main, des preuves de son zèle.

Le duc René en parla à ses capitaines suisses. « Nous ne voulons » point que ce traître d'Italien combatte à nos côtés, dirent-ils » tous ; nos pères n'ont jamais usé de tels gens ni de telles prati- » ques pour gagner l'honneur de la victoire. » Le comte de Campo-Basso se retira, espérant du moins qu'au poste qu'il avait pris il pourrait encore faire du mal à son ancien maître, mais regrettant de ne lui en point faire davantage.

[1] Aujourd'hui Custine.

Le commandement des gens de pied de l'avant-garde fut donné à Guillaume Herter, de Strasbourg, celui qui avait si bien combattu à Morat; le comte Oswald de Thierstein commandait la cavalerie. Ils avaient avec eux le bâtard de Vaudemont, les sires Jacques de Wisse, Malortic, d'Oriole, de Bassompierre, de Domp-Julien, de l'Étang, tous Lorrains ou Français. Cette avant-garde était de neuf mille hommes; c'était plus que toute l'armée bourguignonne. Elle marchait sous le guidon du duc René, qui portait l'ancienne devise des ducs de Lorraine : un bras armé sortant d'un nuage, et tenant une épée avec les mots : « Toutes pour une. »

Le corps de bataille était sous les ordres du duc René, sans autre chef ni lieutenant que lui. Il faisait porter par le sire de Vauldrei sa bannière de Lorraine, représentant l'Annonciation. Pour empêcher toute jalousie, et suivant la coutume des Suisses, toutes les autres bannières étaient au même lieu sous bonne garde, et devaient marcher toujours ensemble jusqu'à la victoire. Ainsi l'on voyait là rassemblées les bannières du duc d'Autriche, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, de l'évêque et de la ville de Bâle, de Berne, de Zurich, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, et de toutes les villes et communes de l'alliance.

Le duc René était sur un cheval gris, nommé la Dame, qu'il avait monté à Morat; par-dessus son armure il portait un habillement à ses couleurs, rouge et gris-blanc, et une robe de drap d'or, dont la manche droite était ouverte. La housse de son cheval était aussi de drap d'or, avec une double croix blanche. Autour de lui étaient huit cents chevaux; c'était la noblesse de Lorraine : les comtes de Bitche, de Salm, de Linange, de Pfaffen-Hoffen, et les sires de Gerbevillers, de Bigniville, de Nettancourt, de Ribeaupierre, d'Haussonville, de Lenoncourt. Les serviteurs de sa maison, et jusqu'à ses secrétaires, chevauchaient armés dans cette noble troupe, qui tenait la droite du corps de bataille. L'arrière-garde n'était composée que de huit cents coulevriniers.

D'après le rapport des cavaliers qu'on avait envoyés devant, et d'après les informations qu'avait données le comte de Campo-Basso, l'ordonnance de l'armée ennemie était assez bien connue. Deux Suisses, que la misère avait forcés à s'enrôler chez les Bourguignons, et qui s'en vinrent rejoindre les gens de leur pays, expliquèrent encore mieux la position de l'ennemi; ils s'offrirent à servir de guides.

Toute cette armée marchait joyeuse et empressée. La neige tombait à gros flocons ; le jour en était obscurci : on ne voyait pas bien devant soi. Une décharge de l'artillerie des Bourguignons, tirée hors de portée, indiqua qu'on approchait. Les Suisses s'arrêtèrent : un vieux prêtre de leur pays leur fit la prière. « Dieu combattra pour vous, dit-il, le Dieu de David, le Dieu des batailles ! » Tous s'étaient mis à genoux ; ils baisèrent la terre neigeuse. Le duc René était descendu pour prier avec eux. Il remonta à cheval, et leur adressa la parole en allemand : « Mes enfans, dit-il, puisque » l'ennemi est assez téméraire pour nous attendre et accepter la » bataille, il nous en faut tirer une mémorable vengeance. »

En attaquant de front l'artillerie des Bourguignons sur la grande route, on eût perdu beaucoup de monde. Guillaume Herter, avec son avant-garde, se porta à la gauche, et, suivant un ancien chemin, le long du ruisseau, s'en alla passer dans le bois, derrière le coteau où s'appuyait la droite de l'ennemi. Pendant ce temps-là, le ciel commença à s'éclaircir. Le duc René, voyant que cette aile avait laissé un espace entre elle et la lisière du bois, voulut aussi la tourner par-là et au plus près. Il y envoya quatre cents chevaux. Cette attaque fut malheureuse. Le sire de la Rivière, à la tête de la cavalerie bourguignonne, pressait déjà vivement les Lorrains, lorsque tout à coup parut sur la hauteur l'avant-garde de Guillaume Herter. Il avait avec lui les gens d'Uri et d'Unterwalden ; on entendit retentir au loin, et par trois fois, le son de leurs trompes. Le duc de Bourgogne, reconnaissant ce son terrible, qui lui rappelait Granson et Morat, se sentit glacé au fond du cœur. Cependant le courage ne pouvait lui manquer ; comme on le disait communément, jamais peur ne se laissa voir sur son visage, et il ne craignait rien en ce monde que la chute du ciel. Il fit changer de front à ses archers, et les tourna contre les Suisses, qui descendaient du coteau sur sa droite.

Parmi le découragement de tous, environné par une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne, on le voyait s'en aller d'un lieu à l'autre, ranger ses hommes, les ranimer par menaces ou par exhortations, et donner ses ordres, tout comme s'il y avait eu quelque espérance à concevoir. Autour de lui, quelques fidèles serviteurs, dont il avait méconnu les conseils, Rubempré, Contai, Galeotto, le grand-bâtard, le comte de Chimai, faisaient aussi

tous leurs efforts. Mais rien ne pouvait arrêter l'élan des Suisses. La cavalerie se porta au-devant d'eux sans retarder leur marche; une décharge de coulevrines à main, qui renversa mort Galeotto et beaucoup d'autres cavaliers, acheva la complète déroute de l'aile droite.

L'aile gauche, que commandait Josse de Lalain, ne pouvait faire une meilleure défense. Elle fut bientôt enfoncée et poursuivie vivement sur la route et le long de la rivière par le duc de Lorraine et sa cavalerie. Les fuyards croyaient passer sur le pont de Bouxières; Campo-Basso le gardait. En même temps la garnison fit une sortie. Bientôt les Bourguignons virent s'élever derrière eux les flammes qui achevaient de consumer leur camp. Toute l'armée fut en peu d'instans dispersée : les uns se jetant dans la Meurthe pour essayer de la traverser, les autres s'enfonçant dans les bois ou gagnant les campagnes.

La bataille avait peu duré et n'avait pas été meurtrière. La poursuite fut terrible; deux heures après la chute du jour, les Lorrains, les Allemands, les Suisses, les habitans du pays eux-mêmes couraient encore de tous côtés, tuant sans défense ceux qu'ils rencontraient.

Après avoir poussé avec ses cavaliers jusqu'à Bouxières, le duc René reprit le chemin de sa capitale qu'il venait de délivrer. Il demandait à chacun si l'on n'avait pas quelque nouvelle du duc de Bourgogne, si l'on ne savait point quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé, ou si quelqu'un ne l'avait point fait prisonnier. Personne ne pouvait lui en rien dire. Il fit son entrée à Nanci par la porte Notre-Dame. Cette vaillante garnison, qui contre toute apparence avait soutenu un si long et si terrible siége, et les habitans qui avaient tant souffert pour se conserver à lui, se jetaient en foule au-devant de ses pas. Malgré leur dénûment, ils avaient illuminé la ville. Le duc commença par aller remercier Dieu dans l'église Saint-Georges. Puis on le conduisit jusqu'à son hôtel, aux cris de « vive le duc René! vive notre bon et vaillant seigneur! » Pour lui montrer quelles souffrances on avait endurées, le peuple avait imaginé de ranger en tas, devant sa porte, toutes les têtes de chevaux, de chiens, de mulets, de chats et autres bêtes immondes, qui, depuis quelques semaines, étaient la seule nourriture des assiégés.

Le lendemain, jour des Rois, le duc René continua à s'enquérir avec anxiété de ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. On chercha parmi les morts. Sur ce triste champ de bataille, furent successivement trouvés le sire de Rubempré, qui avait si doucement gouverné la Lorraine; le sire de Contai, ce fidèle conseiller du Duc; le seigneur Galeotto, dont la loyauté faisait tant de honte à la trahison de Campo-Basso; Frédéric de Florsheim, qui commandait les Badois au service de Bourgogne; le sire de Vaux-Marcus, qui s'était fait serviteur du Duc la veille de Granson, et n'avait connu de lui que ses revers. Bien d'autres vaillans gentilshommes furent reconnus parmi les morts, mais on ne découvrit point le corps du duc de Bourgogne. Les prisonniers furent interrogés: il y en avait un grand nombre et des plus illustres. A chaque moment on en amenait de nouveaux qu'on avait crus morts ou en fuite: le grand-bâtard, son fils aîné [1]; le comte de Nassau; Philippe, comte de Rothelin, fils du margrave Rodolphe; le comte de Chimai; Hugues de Château-Guyon; Olivier de la Marche; le fils de sire du Contai; Josse de Lalain, qui avait été fort blessé; enfin les plus grands seigneurs et les plus sages hommes de la Flandre et de la Bourgogne. Aucun ne pouvait dire ce qu'était devenu leur maître. Les uns rapportaient que, lorsqu'il avait vu son armée en déroute, on l'avait entendu crier: « A Luxembourg! » D'autres racontaient qu'au fort de la mêlée, il avait reçu un si rude coup de hallebarde qu'il en avait été étourdi et ébranlé; mais que le sire de Cité l'avait soutenu et remis sur ses arçons; qu'alors il s'était de nouveau élancé comme un lion parmi les combattans; le sire de Cité, abattu au même moment, n'avait pu le suivre, ni savoir de quel côté il était allé [2].

Le duc René, pour savoir quelle route il avait pu prendre, envoya des messagers de toutes parts, et fit demander jusqu'à Metz si l'on n'avait rien appris de lui.

Pendant ce temps-là, les fuyards répandaient partout des récits de toutes sortes sur le duc de Bourgogne[3]; quelques-uns s'étaient enfuis avant même que le combat fût commencé; d'autres, au milieu du désordre, n'avaient pu rien distinguer de ce qui se passait auprès du Duc, puisqu'il faisait nuit lorsque la bataille s'était terminée. En outre, tous ces hommes étaient encore remplis d'épouvante et

1 Histoire généalogique. — 2 Gollut. — 3 Amelgard.

de trouble. Les réponses qu'ils faisaient aux questions que chacun s'empressait de leur faire, étaient mal entendues, exagérées, rapportées à faux. De telle façon, qu'en peu d'instans il se forma dans les pays voisins, et de proche en proche dans tout le royaume et en Flandre, des opinions diverses sur la disparition du duc de Bourgogne. Ici, on affirmait qu'il s'était enfermé dans un château du pays de Luxembourg; là, qu'un de ses serviteurs l'avait ramassé blessé sur le champ de bataille, et le soignait dans une retraite inconnue. Ailleurs, on disait qu'un seigneur d'Allemagne l'avait fait prisonnier et l'avait secrètement emmené de l'autre côté du Rhin. La croyance générale, celle qui plaisait le plus aux peuples, comme plus merveilleuse, c'est qu'il n'était pas mort, et que bientôt on le verrait reparaître. « Gardez-vous bien, disait-on dans quel» ques villes de ses États, de vous comporter autrement que s'il » était vivant encore, car ses vengeances seraient terribles à son » retour. »

Cependant, le lundi au soir, le comte de Campo-Basso, qui peut-être en savait plus que nul autre sur le sort du Duc, amena au duc René un jeune page, nommé Jean-Baptiste Colonna, d'une illustre maison romaine, qui, disait-il, avait vu de loin tomber son maître, et saurait bien retrouver la place.

Le lendemain, mardi 7 janvier, sous la conduite de ce page, on se mit à chercher de nouveau le corps. Il se dirigea vers l'étang de Saint-Jean, à environ trois portées de coulevrine de la ville. Là, à demi-enfoncés dans la vase du ruisseau qui remplit cet étang, près de la chapelle de Saint-Jean de l'Atre, étaient une douzaine de cadavres dépouillés. Une pauvre blanchisseuse de la maison du Duc s'était, comme les autres, mise à cette triste recherche : elle aperçut briller la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait pas la face. Elle avança et retourna le corps : « Ah, mon » prince! » s'écria-t-elle : on y courut. En dégageant cette tête de la glace où elle était prise, la peau s'enleva ; les loups et les chiens avaient déjà commencé à dévorer l'autre joue ; en outre, on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche.

En cet état ce corps était presque méconnaissable. Cependant, en l'examinant avec soin, Mathieu Lupi, son médecin portugais, Denis, son chapelain, Olivier de la Marche, son chambellan, et plu-

sieurs valets de chambre le reconnurent sans en pouvoir douter. Des marques certaines ne pouvaient donner lieu à aucune méprise. On retrouva au cou la cicatrice de sa blessure de Montlhéri. Deux dents qui lui manquaient, depuis une chute qu'il avait faite; ses ongles qu'il avait la coutume de porter plus longs qu'aucune personne de sa cour; la trace de deux abcès qu'il avait eus, l'un à l'épaule, l'autre au bas-ventre; un ongle retourné dans la chair à l'erteil gauche; l'anneau qu'on lui avait vu au doigt, étaient autant de signes assurés.

On lava ce corps avec de l'eau chaude et du vin; alors il fut pleinement reconnu par ses serviteurs désolés et par le grand-bâtard son frère. Outre la plaie de la tête, il était percé de deux coups de pique; l'un traversait les cuisses, l'autre s'enfonçait au bas des reins.

Dès que le duc de Lorraine sut qu'on avait enfin trouvé le corps du duc Charles, il ordonna qu'on le transportât dans la ville. Quatre gentilshommes chargèrent sur leurs épaules la litière où il fut placé. Le corps fut déposé chez un nommé Georges Marquis, sous une tente de satin noir; le lit de parade était en velours noir; le corps était revêtu d'une camisole de satin blanc, et recouvert d'un manteau de satin cramoisi; une couronne ducale, ornée de pierreries, entourait son front défiguré. On lui avait chaussé des houzeaulx d'écarlate et des éperons dorés. Le duc de Lorraine s'en vint jeter de l'eau bénite sur le corps du malheureux prince. Il lui prit la main par-dessous le poêle : « Ah! cher cousin, dit-il les larmes » aux yeux, Dieu veuille avoir votre âme! vous nous avez fait bien » des maux et des douleurs! » Puis il baisa cette main, se mit à genoux et resta un quart d'heure en prières.

Le corps fut ensuite solennellement levé et transporté à l'église Saint-Georges. Le cortége était pompeux; tous les seigneurs de Bourgogne, et les serviteurs du Duc qui avaient été faits prisonniers, assistaient tristement aux funérailles de leur maître et de cette superbe puissance de Bourgogne, ruinée et perdue à jamais par sa faute. Les bourgeois, les magistrats et le clergé de la ville, les seigneurs de Lorraine, les capitaines de Suisse et d'Allemagne, suivaient le convoi. Enfin venait le duc René lui-même, à pied, revêtu de sa cotte d'armes, traînant un long manteau de deuil, et portant, pour marque de sa victoire, une longue barbe d'or [1] pendant jusqu'à

[1] *Sic illis aurea barba.* (PERSE.)

sa ceinture, selon un usage des anciens preux et des Romains d'autrefois.

Chacun, en suivant le corps de ce grand prince, qui avait voulu être le maître de toute la chrétienté, qui avait tenté de si merveilleuses entreprises, qui avait depuis dix ans tenu en alarme rois, empereurs et peuples, faisait de pieuses réflexions sur le néant des choses humaines et les voies terribles de la Providence. En déplorant cette mort cruelle, dont ses plus grands ennemis ne pouvaient s'empêcher d'être émus et consternés, on songeait cependant aux Liégeois qu'il avait fait massacrer impitoyablement, aux habitans de Nesle, aux garnisons de Briey et de Granson, et l'on disait que jamais homme n'avait mieux mérité de mourir par l'épée. D'autres voyaient l'arrêt de sa perte dans la façon déloyale dont il avait livré le connétable. On parlait aussi du supplice récent de ce malheureux Siffrein de Baschi et de ses compagnons. Les paroles que le Duc avait dites un an auparavant aux États de Lorraine, en leur promettant de faire à jamais sa demeure à Nanci; le serment qu'il avait juré d'y rentrer pour la fête des Rois, revenaient en mémoire, et semblaient comme des oracles du destin dont la mort seule découvre le sens.

Comment et par quelle main avait péri le duc Charles? c'est ce qui ne fut jamais complètement avéré. Bien des gens demeurèrent persuadés que les hommes apostés par le comte de Campo-Basso l'avaient tué ou du moins achevé. Toutefois on raconta généralement que le premier coup lui avait été porté à la tête par un boulanger de Nanci, nommé Humbert[1]; qu'ensuite, ayant voulu traverser le ruisseau de l'étang de Saint-Jean, la glace avait enfoncé sous les pas de son cheval. Alors, disait-on, il avait crié à un cavalier qui le poursuivait : « Sauvez le duc de Bourgogne! » mais cet homme d'armes, qui se nommait Claude de Bazemont, châtelain de la Tour du Mont à Saint-Dié, était sourd; malheureusement il crut entendre : « Vive Bourgogne! » et porta au Duc les derniers coups. On prétend qu'il mourut de chagrin, quand il sut que c'était lui qui avait donné la mort à un si grand prince.

Toutefois le délai qui s'était écoulé avant qu'on retrouvât son corps, avait donné aux bruits répandus et accrédités par les fugitifs,

1 Specklin. — Récit à la suite de Comines.

le temps de s'emparer des esprits du vulgaire. Lorsqu'on apprit la vérité, on n'y voulut plus croire. Il fut impossible de persuader aux peuples que le duc de Bourgogne était mort. Mille histoires fabuleuses se débitaient : on l'avait vu à tel endroit; c'était en tel pays qu'il était caché; on le tenait enfermé dans une prison; il s'était caché en un couvent. Enfin, dix ans après, il y avait encore des gens qui faisaient la gageure qu'on allait voir reparaître ce grand duc Charles, et des marchands livraient leur marchandise gratuitement, sous condition qu'on la leur paierait le double, lors de son prochain retour [1].

Une telle croyance contribuait encore à accroître sa renommée et à en faire comme une sorte de personnage merveilleux, sujet continuel des entretiens populaires. Quant aux gens sages de son temps, ils portaient sur lui un jugement plus réfléchi. C'était pour eux une grande occasion de moraliser [2] et d'expliquer les justices que Dieu sait faire, même dans cette vie. Ils disaient que nul prince n'était né avec de plus grandes et de plus belles qualités : ami de la justice et du bon ordre; loyal et amoureux de l'honneur; chaste, sobre, tempérant, actif, vigilant, dur à la fatigue et à la souffrance; vaillant par merveille; rude, mais cependant bon et pitoyable, surtout pour les pauvres et petites gens. Mais, disait-on, la splendeur de cette maison de Bourgogne, qui avait semblé arbitre entre la France et l'Angleterre, ces deux plus puissans royaumes de la chrétienté, et qui avait servi d'asile hospitalier à Édouard de Lancastre et au dauphin Louis; ce faste qu'avait tant aimé le duc Philippe; tous ces grands seigneurs dont il avait formé sa cour et le service de sa maison; plus que tout cela, le pouvoir absolu gagné sur les vassaux et conquis sur les villes, avaient de bonne heure ébloui sa jeunesse, et lui avaient inspiré un prodigieux orgueil.

Une fois devenu le maître, il n'avait plus voulu rencontrer obstacle ni contradiction; il avait tout rapporté à lui; ce qui lui arrivait d'heureux semblait toujours lui appartenir en propre, et il n'en attribuait rien, ni à la protection divine ni au savoir-faire de ses serviteurs. De la sorte, ne refusant jamais rien à son idée ni à sa passion, de juste qu'il était, on l'avait vu devenir tyrannique, plein de prévention et de cruauté; de loyal, il était devenu aussi

1 Amelgard. — 2 *Idem*. — Comines. — Specklin.

perfide que la plupart des autres princes, et son impétueuse ardeur ne s'arrêtait plus aux empêchemens que l'honneur pouvait mettre à sa volonté.

Son désir de gloire et de puissance s'était tourné à rêver l'empire du monde entier. Alors il avait accablé ses peuples d'impôts, sa noblesse de fatigues, et s'était précipité dans de folles guerres. Corrompu par l'orgueil, il n'avait pas même été ce qu'il semblait surtout appelé à devenir, un grand chef de guerre. Sauf les expéditions contre les malheureux Liégeois, où il avait eu affaire à des séditieux insensés, il n'avait jamais réussi à rien. Sans parler même de cette guerre contre les Suisses qui l'avait perdu, on l'avait vu échouer devant Amiens, Beauvais et Neuss.

C'est qu'il ne suffisait point de rendre de belles ordonnances sur les gens de guerre, de les faire exécuter, de maintenir une bonne discipline, de connaître les moindres détails, de donner l'exemple de l'activité, de la patience et du courage ; il fallait, pour le gouvernement d'une armée, comme pour le gouvernement d'un État, de la prudence et de la docilité aux bons avis. D'ailleurs, s'il était ferme dans le commandement, il ne savait pas gagner le cœur des soldats, ni leur donner cette sorte de joyeuse impétuosité qu'inspire un chef lorsque, même à travers sa rudesse, il leur montre affection et confiance. Le duc Charles n'aimait personne ; sa colère était violente, mais froide, hautaine et outrageante. Il eut autour de lui jusqu'au dernier moment des serviteurs fidèles et même dévoués, parce qu'il s'en trouve toujours qui, malgré tout, s'attachent à leur prince et à leur maître, tant ils le regardent comme au-dessus d'eux. Mais tous ses peuples et tous ses soldats avaient fini par l'avoir dans une haine extrême.

Quant aux ennemis qu'il s'était faits, il les avait mis au point qu'il leur fallait le détruire pour se sauver. Le plus redoutable de tous était le roi de France. Les dix années de règne du duc Charles n'avaient été pour ainsi dire qu'une lutte de force ou de ruse contre cet habile et puissant adversaire. Sans doute il ne devait pas se fier au roi qui avait toujours eu de mauvais desseins contre lui. Il était toutefois évident que le duc de Bourgogne aurait pu avoir la paix, ou du moins de longues et durables trêves avec le royaume. Par malheur, dès les premiers temps, ce fut à qui détruirait l'autre, et le combat n'était pas égal.

Le roi de France, vaillant de sa personne, avait moins de courage dans ses résolutions que le duc Charles. Il avait aussi de bien plus grands embarras et plus de périls intérieurs dans le gouvernement de ses États. Mais c'était à la fois le plus actif et le plus patient des hommes. Lorsque le duc de Bourgogne avait conçu un projet, il s'y obstinait follement ; et quand enfin il y voyait trop d'obstacles, il se précipitait dans un autre. Le roi, au contraire, sans varier dans son dessein, ne mettait jamais nulle fierté à y réussir par un moyen plutôt que par un autre. La vivacité de son génie le portait à s'ennuyer assez vite de ce qui tardait trop, et alors il changeait, non de but, mais de chemin. Il réduisit ainsi tous ses ennemis les uns après les autres ; sachant attendre l'occasion, et surtout réparer ses fautes, parce qu'il les connaissait et savait mieux que personne en quoi et pourquoi il s'était trompé.

Quant à la ruse et au manque de foi, l'un ne pouvait guère en faire de reproches à l'autre ; mais chacun y faisait voir tout son naturel ; et l'emportement du Duc donnait quelque chose de brutal et de scandaleux à ses trahisons, comme à Péronne ou pour le connétable et la duchesse de Savoie. De même ils étaient tous les deux sanguinaires, ainsi que la plupart des princes de leurs temps, et faisaient peu de compte de la vie des hommes. Mais le Duc était cruel par colère, et le roi par vengeance : l'un fit périr plus de gens par les massacres, et l'autre par les supplices.

La connaissance des hommes était peut-être le plus grand avantage du roi sur le Duc. L'un ne voyait en eux que les instrumens de sa volonté et ne savait que s'en faire obéir ; tous lui étaient bons lorsqu'ils semblaient dociles et exacts à le servir. L'autre, par goût autant que par habileté, entrait en commerce avec eux, s'insinuait dans leur confiance, aimait à leur donner l'idée de son esprit et de sa pénétration, savait les faire parler au risque de trop parler lui-même. Il n'avait pour personne une affection véritable, et nul n'était si méfiant ; mais ceux qui étaient vaillans lui plaisaient ; ceux qui étaient doctes et sages dans le conseil lui semblaient d'un prix infini ; il faisait grand cas de ceux qui parlaient bien ; il se divertissait à deviser avec ceux qui étaient spirituels ; un valet qui montrait du discernement et de la finesse lui gagnait le cœur, et, encore qu'il ne crût guère à la droiture et à la ferme probité, il la trouvait honorable quand il la rencontrait.

Bien différent de ce génie variable et qui savait se ployer à tout, le duc Charles avait une âme où rien ne trouvait accès ; elle semblait, comme ses membres les jours de bataille, enfermée dans une armure de fer. Aussi y avait-il une grande différence dans la manière dont chacun était servi. Le roi avait partout des gens choisis pour lui être utiles spécialement en telle ou telle chose, en telle ou telle circonstance. Il les gagnait par son argent, il est vrai, mais aussi par ses bonnes façons et ses flatteries. Au contraire des autres princes, il aimait mieux flatter les autres que d'être flatté, jugeant que la duperie est du côté de celui qui reçoit les louanges. C'est ainsi que dans les traités, dans les pourparlers, dans toutes les pratiques secrètes, il trouvait toujours son profit.

Ses propres serviteurs, qu'il voyait sans cesse d'un œil méfiant, qu'il négligeait lorsqu'ils lui étaient moins utiles, dont il était sujet à se lasser et à s'ennuyer, avaient fini par lui être plus fidèles, et à prêter beaucoup moins l'oreille à tout ce qu'on pouvait tramer contre lui. Ils avaient appris à le craindre davantage, à avoir peur de sa subtilité qui savait tout découvrir ou deviner, et de sa vengeance qui était cruelle et impitoyable lorsqu'il n'y voyait pas de danger ; lui, de son côté, avait été enseigné par ses propres fautes à mieux ménager les hommes auxquels il avait affaire. Pendant ce temps-là le duc de Bourgogne perdait, l'un après l'autre, ses conseillers et ses serviteurs, presque sans les regretter, tant il les écoutait peu.

Quant à la puissance de chacun, elle n'était pas non plus comparable. Toutes vastes et nombreuses qu'étaient les seigneuries du duc de Bourgogne, elles avaient bien moins d'habitans que le royaume. Le roi pouvait facilement avoir des armées beaucoup plus nombreuses. Il pouvait aussi lever de bien plus forts impôts. Les libertés de la Flandre avaient été, il est vrai, presque entièrement détruites ; toutefois les peuples n'y étaient pas encore bien accoutumés à être taxés sans leur consentement ; tandis que l'inertie et la muette patience des Français à supporter une si complète tyrannie [1] étaient un sujet de surprise pour ceux qui vivaient hors du royaume.

1 Thomas Basin, évêque de Lisieux. La chronique citée dans cette Histoire, et ailleurs, sous le nom d'Amelgard, est, au moins en grande partie, de Thomas

Quant à la guerre, le roi avait eu grande crainte de la faire, ot le Duc s'y regardait toujours comme assuré de la victoire. Cependant elle eût été au moins douteuse. Le Duc était d'une grande vaillance, mais le roi n'en avait pas moins, et de plus conservait son sang-froid au plus fort du péril. L'un comme l'autre avaient de vaillans capitaines; toutefois en Bourgogne on n'en nommait aucun dont la renommée fût pareille à la renommée du comte de Dammartin, du maréchal Rouault, du sire de Beuil, du capitaine Sallazar, et de beaucoup d'autres, qui avaient vu les anciennes guerres et chassé les Anglais du royaume.

C'est ainsi qu'après la chute du duc Charles, on raisonnait sur ce qui avait précipité si rapidement et sans retour cette glorieuse maison de Bourgogne, dont les quatre ducs, l'un après l'autre, avaient décidé de toutes choses dans la chrétienté, et occupé sans relâche les bouches de la renommée. Toute la faute en était attribuée, non à la fortune [1], mais à la juste punition des fautes du dernier Duc. Quelque habile qu'on trouvât la conduite du roi, qui avait si bien su en profiter, on ajoutait que, même sans lui, la démence de son adversaire devait amener sa ruine. La preuve en était manifeste puisqu'il avait bien pu amener toutes choses au point de périr par la main des Suisses et des Allemands, ses anciens et fidèles alliés.

Le duc Charles de Bourgogne, lorsqu'il fut tué devant Nanci, avait régné neuf années et demie, et il était âgé de quarante-quatre ans. Il était de taille moyenne, d'une complexion robuste, d'une santé vigoureuse; ses cheveux étaient noirs, et il tenait aussi d'Isabelle de Portugal, sa mère, un teint brun, l'œil noir et le regard vif. Il avait été marié trois fois : à Catherine de France, morte encore enfant; à Isabelle de Bourbon, dont il avait eu mademoiselle Marie de Bourgogne, son unique fille et sa seule héritière; enfin à Marguerite d'York, qu'il laissait veuve et sans enfans. Comme son bisaïeul Philippe-le-Hardi, il avait vécu chastement; on ne lui avait point connu de maîtresses, et il ne laissa aucun bâtard. Il eut

Basin; il était, comme il le raconte dans un autre manuscrit, serviteur de monsieur Charles, frère du roi, et quitta le royaume après la conquête de la Normandie, en 1466.

[1] Comines.

même si peu de goût pour la société des femmes, que ce fut un sujet de calomnie contre lui.

Son corps resta enseveli dans l'église de Saint-Georges de Nanci jusqu'en 1550, où l'empereur Charles-Quint, son petit-fils, le redemanda à la duchesse douairière de Lorraine, pour lui ériger un tombeau à Bruges.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Le roi apprend la bataille de Nanci. — Ses résolutions. — Le roi s'apprête à la guerre. — Soumission du duché de Bourgogne. — Lettre de mademoiselle de Bourgogne. — Elle apprend la mort de son père. — État de la Flandre. — Olivier le Daim. — Le roi arrive en Picardie. — Nouveaux projets du roi. — Négociations pour le Hainaut. — Exactions en Bourgogne. — Ambassade envoyée au roi. — Les États de Flandre. — Ambassade des États de Flandre au roi. — Sédition à Gand. — Lettre du chancelier de Bourgogne à sa femme. — Supplice d'Hugonet et du sire d'Himbercourt. — Prise d'Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Rigueurs exercées contre Arras. — La Bourgogne se soulève. — Bonne intelligence avec l'Angleterre. — Négociation pour le mariage du Dauphin. — Surprise de Tournay. — Occupation de Cambrai. — Guerre en Hainaut. — Prise du Quesnoy. — Prise d'Avesnes. — Nouvelles négociations pour le mariage du Dauphin. — Mort du duc de Gueldre. — Siége de Saint-Omer. — Le grand bâtard de Bourgogne remis au roi. — Mariage de mademoiselle de Bourgogne.

Le roi savait que l'armée du duc de Lorraine et des Suisses était arrivée devant Nanci. Connaissant bien le duc Charles, il ne doutait guère qu'il n'advînt tout aussitôt quelque grande chose. Les dernières lettres de M. de Craon, qui commandait ses troupes sur les marches de Lorraine, l'avaient mis en grande impatience d'avoir des nouvelles.

Dès lors commençait à s'exécuter le règlement par lequel il avait ordonné que sur les routes il y eût, de quatre lieues en quatre lieues environ, dans les gros bourgs et villages, des maîtres assermentés tenant chevaux courans pour le service du roi. De sorte que les coureurs et porteurs de dépêches qu'il expédiait ou qu'on en-

voyait vers lui, trouvant à changer sur-le-champ de monture, arrivaient promptement d'un bout du royaume à l'autre. D'heure en heure, le roi attendait des lettres de Lorraine à son château du Plessis. Tous les gens de sa cour étaient fort curieux aussi de savoir l'événement de cette guerre; soit pour l'intérêt qu'ils y prenaient eux-mêmes, soit pour être les premiers à l'annoncer au roi, bien assurés de gagner ainsi ses bonnes grâces et quelque riche récompense [1].

C'était le 5 janvier que s'était donnée la bataille de Nanci. Le 9, de grand matin, comme il faisait encore nuit, arriva un chevaucheur qui apportait des lettres de Lorraine. M. du Lude, qui ne couchait pas dans le château, en fut averti, et fit venir le coureur. Cet homme n'osant pas refuser un seigneur en si grand crédit près du roi, lui remit les dépêches. M. du Lude se rendit en toute hâte au Plessis, monta à la chambre du roi, et heurta à la porte. On lui ouvrit; il remit la lettre qu'écrivait M. de Craon.

La joie du roi était si grande et si subite qu'il ne savait quelle contenance garder. Ce n'était pourtant que la première nouvelle, écrite le soir même de la bataille, lorsqu'on ne savait pas encore ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. Le roi envoya tout aussitôt quérir ses principaux serviteurs et capitaines de son armée qui avaient leur logis à Tours, tout auprès du Plessis. Ils arrivèrent, et le roi fut empressé à leur montrer les lettres.

L'heure de la messe était venue, il les mena avec lui; puis se fit servir à dîner, et les garda à sa table. Chacun, voyant son allégresse, montrait aussi un extrême contentement. Toutefois, quelques-uns ne se réjouissaient en apparence que par contrainte et pour cacher le fond de leur pensée. On savait que le roi n'était jamais plus dur et plus cruel que dans la prospérité, et qu'on était toujours mieux avec lui lorsqu'il était dans le péril ou l'embarras. On lui connaissait de vieilles rancunes contre ceux qui avaient pris part soit à la ligue du bien public, soit aux diverses cabales de son frère et des autres grands seigneurs. S'il ne s'était pas vengé, ce n'était point par bonté, mais par précaution. Maintenant, il était au-dessus de tout, rien ne pouvait plus le gêner ni l'intimider : que n'allait-il pas faire? On allait voir des changemens de toute sorte : des offices,

1 Comines.

des pensions, des domaines, ôtés à qui les avaient reçus; des procédures pouvaient même être entamées. Le temps était passé où le roi dissimulerait des soupçons, qui, pour dire le vrai, étaient le plus souvent fondés. C'étaient toutes ces pensées que plus d'un convive s'efforçait de ne pas laisser lire sur son visage; mais, quels que fussent les semblans, il y avait plus de trouble que de satisfaction parmi plusieurs de ceux qui étaient pour lors assis à sa table. Quelques-uns observaient la contenance de chacun, tâchaient d'apercevoir une mine soucieuse sous l'expression de la joie, remarquaient jusqu'à ceux qui en avaient perdu l'appétit et qui ne mangeaient point, se proposant sans doute d'en faire ensuite bon rapport au roi.

Pour lui, il parlait vivement à son ordinaire, sans avoir une autre pensée que les bonnes nouvelles de Lorraine, et s'entretenait surtout avec le chancelier et ses conseillers de ce qu'il convenait de faire. Déjà l'agitation de son contentement s'était tournée en délibération sur ce qu'il y avait à résoudre pour profiter le mieux possible du grand désastre de son ennemi. Qu'était devenu le duc de Bourgogne? Avait-il réussi à s'échapper, ou était-il tombé aux mains des Allemands? S'il en était ainsi, ne pourrait-il pas traiter avec eux et racheter sa liberté moyennant une forte somme d'argent, lui qui avait de si riches trésors? Serait-ce donc chose sage de se déclarer sur-le-champ, et de se saisir des seigneuries de Bourgogne?

Telles étaient les idées dont le roi était occupé. Il se leva de table, promit à plusieurs de ceux qui étaient là, une part dans les domaines du duc de Bourgogne, à supposer qu'il fût mort, et commença à prendre toutes ses dispositions. Il pensait que si le Duc avait survécu, il se trouvait dénué de forces et de moyens; que son armée était détruite, qu'il avait perdu dans ces trois batailles ses plus vaillans serviteurs et ses plus sages conseillers; qu'ainsi l'on risquait peu à tenter de l'accabler dans sa détresse. Ce fut à cette résolution qu'il s'arrêta. Toutefois, selon son caractère, il ne voulut pas la mettre sur-le-champ et hardiment à exécution.

« Monsieur le comte, mon ami, écrivait-il à monsieur de Craon, j'ai reçu vos lettres et les bonnes nouvelles que vous m'avez fait savoir, dont je vous remercie autant que je puis. Maintenant il est temps de déployer vos cinq sens de nature, pour mettre le duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour ce, avec votre bande

et le gouverneur de Champagne [1], si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dans lesdits pays, et gardez-les. Si cher que vous m'aimez, faites-y tenir aux gens de guerre meilleur ordre encore que si vous étiez dedans Paris. Remontrez à ceux du pays que je veux les mieux traiter et garder que nuls de mon royaume, et qu'au regard de ma filleule, j'ai intention de parachever le mariage que j'ai fait déjà traiter de monsieur le Dauphin et d'elle. Monsieur le comte, j'entends que vous n'entrerez auxdits pays, et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc de Bourgogne soit mort. Pourtant je vous prie que vous me serviez ainsi que j'en ai la fiance, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 9 janvier. »

En même temps le roi fit une lettre pour les bonnes villes de Bourgogne [2]. Après avoir fait mention du malheur nouvellement advenu à monsieur le duc de Bourgogne, il remontrait que dans le cas où ledit seigneur serait mort ou pris, ce qu'à Dieu ne plaise, les sujets du duché devaient bien savoir que leur pays était de la couronne et du royaume. Mademoiselle de Bourgogne étant aussi sa plus proche parente et sa filleule, il voulait, de toute façon, garder son droit comme le sien propre. Le roi semblait du reste s'en remettre à la délibération et à la sagesse des bonnes villes, les requérait de lui faire savoir leur volonté sur cette affaire, et promettait aux Bourguignons de pourvoir à leurs demandes en telle sorte qu'ils seraient contens.

Tout en essayant ainsi les voies de persuasion, il avait bien le dessein de n'en pas rester là, et de faire, s'il le fallait, avancer son armée en Bourgogne [3]; sauf, si le Duc n'était pas mort, à alléguer que cette précaution avait été nécessaire pour empêcher les Allemands de se saisir d'une des provinces du royaume.

Dès le même jour, le bâtard de Bourbon, amiral de France, et le sire de Comines, eurent ordre de partir sur l'heure, et de prendre leur route vers la Picardie et l'Artois. Ils avaient pouvoir de recevoir et de requérir soumission de tous les pays de la domination du duc Charles; pour mieux les guider dans leur conduite, le roi leur avait permis d'arrêter les coureurs de la poste et les messagers, afin de savoir si le Duc était mort ou vivant.

D'autres furent encore envoyés en Flandre et ailleurs, mais

1 M. de Chaumont d'Amboise. — 2 Pièces de Comines. — 3 Comines.

c'étaient des gens de moindre état et moins connus, qui avaient commission d'aviser secrètement à ce qui pourrait être fait de mieux pour les intérêts du roi.

Il n'oublia pas non plus d'écrire cette nouvelle aux bonnes villes et aux principaux seigneurs du royaume, particulièrement au duc de Bretagne.

Le lendemain arriva un nouveau courrier avec des lettres du duc de Lorraine, qui racontaient la journée de Nanci en grand détail, et comment le corps du duc Charles avait été retrouvé parmi les morts. Cette nouvelle mit le comble à la joie du roi. Dès le jour même il alla en pèlerinage au Puy-Notre-Dame en Anjou, qui était une de ses dévotions particulières. De nouvelles lettres furent écrites aux bonnes villes de Bourgogne. Cette fois il ne se bornait point à promettre sa royale protection à mademoiselle Marie de Bourgogne; il rappelait le titre auquel le duché avait été possédé par les derniers ducs, et la clause de réversion à la couronne, que le roi Jean et le sage roi Charles V avaient insérée, en constituant cet apanage à Philippe-le-Hardi. Le roi, tout en procédant par droit, n'omettait rien de ce qui pouvait lui rendre les gens de Bourgogne soumis ou favorables, et leur donner espérance de se trouver bien sous son gouvernement [1].

De toutes façons, et malgré de si heureuses circonstances, le roi voyait que le moment était venu où il aurait besoin de son armée. Jusque-là il n'avait jamais voulu faire la guerre; maintenant qu'elle semblait ne lui offrir que profit sans péril, il était pressé de la commencer. Son premier soin fut de mettre, s'il était possible, un meilleur ordre dans la tenue des compagnies d'ordonnance. Il fit jurer par serment aux trésoriers de la guerre de payer régulièrement les gens d'armes et les archers; de ne détourner nulle somme pour leur usage particulier; d'assister aux revues; de réserver au profit du roi les gages de ceux qui auraient quitté le service et seraient absens sans congé; de ne payer les nouveaux officiers que du jour de leur commission; de payer en argent et jamais en chevaux ou denrées; de ne faire de retenue que pour la nourriture, mais point pour fourniture d'habits, selles ou garnitures de che-

1 Legrand et sa collection de pièces manuscrites. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Pièces de Comines.

vaux; de ne pas laisser les gens d'armes piller leurs archers, et si l'on ne pouvait les en empêcher, d'en avertir le commissaire, les secrétaires du roi ou le roi lui-même. Afin de veiller aussi aux intérêts des bourgeois et habitans, les trésoriers s'engageaient à acquitter les dettes que laisseraient les gens de guerre dans les lieux où ils avaient logé. Le serment était le plus fort que le roi eût su trouver. « Si je contreviens à ce que j'ai promis, je prie la benoîte » croix ici présente, de me punir de mort dans le bout de l'an. »

Le roi ne demeura que huit jours au Plessis, s'occupant des préparatifs et des règlemens de la guerre. Déjà de bonnes nouvelles lui arrivaient de Bourgogne et d'Artois.

Monsieur de Craon, monsieur Charles d'Amboise, le prince d'Orange et l'évêque duc de Langres entrèrent en Bourgogne avec sept cents lances. Les États du duché s'étaient déjà assemblés à Dijon, et délibéraient sur ce qu'il convenait de faire dans une conjoncture si difficile. Généralement on ne croyait pas à la mort du duc Charles; c'était une puissante raison pour ne se point trop engager avec le roi. Les États ne se pressèrent donc point de se rendre aux propositions qu'on leur faisait en son nom. Le prince d'Orange, qui était le plus puissant seigneur des deux Bourgognes, et avait, ainsi que sa famille, tenu un si haut rang dans cette cour, jouissait d'un grand crédit dans la province, spécialement parmi la noblesse des États; il obtint qu'on le laisserait entrer dans la ville avec les sires de Craon et d'Amboise, et l'évêque de Langres, mais sans suite, en laissant les gens d'armes dans les villages des environs. Alors les pourparlers commencèrent.

Le prince d'Orange et les autres seigneurs affirmaient sur leur honneur que le duc Charles avait réellement péri devant Nanci, que son corps avait été trouvé, reconnu et publiquement enseveli. Les gens sages finirent pourtant par ajouter foi à cette nouvelle. Mais les droits du roi étaient loin de leur sembler évidens et irrécusables; on y faisait de grandes objections. La pratique des fiefs et des pairies de France n'était pas tellement constante qu'on ne pût citer beaucoup d'exemples de transmissions féminines [1]. D'ailleurs, l'acte d'apanage du duché de Bourgogne ne stipulait la réversion qu'en cas d'extinction de la race, sans faire mention de masculinité.

[1] Gollut. — Pièces de Legrand.

La coutume de Bourgogne admettait les filles à hériter du fief : c'était par héritage de femme que le duché était venu à la possession du roi Jean, et nullement par réversion. Il n'avait ni changé ni pu changer la condition de cette seigneurie. L'ordonnance testamentaire du roi Philippe-le-Bel, de 1314, et l'ordonnance de Charles V, de 1374, avaient, il est vrai, déclaré que les apanages seraient à l'avenir restreints à la ligne masculine; mais l'ordonnance de Philippe-le-Bel n'avait point paru obligatoire à ses successeurs, qui ne s'y étaient point conformés; celle de Charles V était postérieure à la constitution de l'apanage de Bourgogne, et n'avait jamais dispensé aucun des rois, lorsque telle avait été leur volonté, d'insérer textuellement, dans les donations d'apanage, la clause restrictive qu'on ne trouvait pas dans l'acte de 1364. Enfin si le fief était masculin, la maison de Bourgogne avait encore un héritier mâle, Philippe, comte de Nevers, petit-fils du duc Jean-sans-Peur.

Ces motifs, qui paraissaient fondés aux hommes doctes, étaient encore appuyés par les lettres et les messages du sire de Traisignies; il se trouvait alors à Poligni, et dirigeait par ses bons conseils Jean, fils du duc de Clèves, lieutenant du Duc dans la comté. Chaque jour ils engageaient les États et les gens de Dijon à demeurer fidèles à leur jeune Duchesse, et à se garder des belles paroles et des ruses du roi de France. Mais ils étaient sans force et sans armée, de sorte que leurs exhortations ne profitaient guère. Chacun des seigneurs du duché ne songeait qu'à faire de bonnes conditions avec le roi; les États voyaient aussi qu'il pourrait être bon d'obtenir quelque accroissement de libertés et de priviléges pour le pays, plutôt que de risquer une résistance inutile en faveur d'une princesse qu'ils ne connaissaient point, et dont rien ne manifestait encore la volonté ni la puissance.

Dès que le roi sut la disposition des États de Bourgogne, il s'empressa de satisfaire à leurs demandes. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui commençait à être fort avant dans sa confiance, et trois conseillers au parlement de Paris furent envoyés pour suivre une si importante négociation. Les États demandèrent : 1° que les commissaires du roi fissent incessamment sortir les gens de guerre de la province, qu'on les empêchât de faire aucun tort, et qu'on réparât celui qui avait pu être fait; 2° que le roi s'engageât par lettres patentes à maintenir chacun dans ses charges, dignités,

offices, gages et pensions, et qu'il promît qu'aucune poursuite ne serait faite contre ceux qui auraient tenu le parti du Duc; 3° que toutes charges, aides ou autres impôts établis depuis la mort du duc Philippe fussent cassés et annulés; 4° que les commissaires employassent leur crédit à faire expédier d'autres requêtes raisonnables qu'on allait leur présenter.

Le sire de Craon avait déjà promis ces conditions. Le roi n'eut garde de le désavouer. Dès le 19 de janvier, deux jours après avoir quitté le Plessis, il expédia de Selommes, près Vendôme, des lettres d'abolition pour tous les crimes, délits ou offenses précédemment commis contre sa personne ou son royaume.

Après l'arrivée des nouveaux commissaires du roi, les États tardèrent peu à convenir des termes de leur acte de promesse et reconnaissance. Ils y rappelaient les lettres du roi, et ses prétentions à la vacance du duché; sans s'expliquer formellement, ils déclaraient que puisque le roi témoignait un si grand, bon et entier vouloir pour mademoiselle de Bourgogne, il était humblement supplié de garder et entretenir tous les droits de sa proche parente et filleule. Ils offraient de mettre sous sa main le duché, pour le tenir selon le droit qu'il y avait ou pourrait avoir, et aussi les comtés de Mâconnais, Charolais et Auxerrois avec les seigneuries de Château-Chinon et Bar-sur-Seine; à supposer que ces pays voulussent accéder au présent traité. Ils s'engageaient à faire, sous cette réserve, les sermens accoutumés. Ils stipulaient qu'au cas où leur feu Duc serait retrouvé vivant, le roi se départirait aussitôt de cette possession et obéissance, et observerait la trève de neuf ans conclue à Soleure. Ils remerciaient le roi de l'intention qu'il montrait de marier monsieur le Dauphin avec mademoiselle de Bourgogne, et en témoignaient toute leur joie.

Les États répétaient ensuite les conditions qu'ils avaient proposées à M. de Craon et aux premiers commissaires; ils ajoutaient que tous les particuliers et sujets, à savoir : les gens d'église pour eux, leurs églises et leurs biens; les nobles pour eux et leurs seigneuries; les villes et autres terres sujettes pour elles et leurs habitans, seraient et demeureraient à toujours dans leurs franchises, libertés, prérogatives et coutumes, telles qu'elles avaient été rédigées en écrit et autorisées par le feu duc Philippe.

Lorsque tout était déjà conclu avec le roi, les gens du conseil et

des comptes, après avoir demeuré si long-temps, et dans un moment si grave, sans avoir reçu les commandemens de leur Duchesse, eurent enfin une lettre de mademoiselle Marie. Elle répondait aux premières nouvelles qui lui avaient été données de l'entrée des Français en Bourgogne et des sommations faites par les commissaires du roi.

« Vous êtes bien informés, disait-elle, que le duché de Bourgogne ne fut oncques du domaine de la couronne de France, mais était d'une lignée qui avait autre nom et autres armes, quand, par la mort du jeune duc Philippe, il échut au roi Jean, qui le donna à son fils Philippe pour lui et toute sa postérité quelconque. Ainsi, il n'est aucunement de la nature des apanages de France. La comté de Charolais fut achetée par mondit seigneur Philippe du comte d'Armagnac. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre ont été transportées par le traité d'Arras à feu mon aïeul pour lui et ses héritiers mâles ou femelles. Toutes ces choses, vous les remontrerez, si vous ne l'avez déjà fait. En outre j'ai envoyé devers le roi, et les choses se mettront en communication et appointement. Car le roi fait savoir qu'il ne me veut rien ôter de mon héritage. Par quoi et autres motifs, efforcez-vous de gagner délai. Si le gouverneur de Champagne ne se veut contenter, disposez-vous à tenir le pays en mon obéissance et à garder les meilleures villes et places; et, Dieu aidant, vous aurez brièvement bon soulagement par appointement ou autrement. En outre, la saison n'est point bonne pour asseoir des siéges.

» Quant à la garde de la Comté, il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un côté, se présentent comme pour me le garder d'un autre. Je vous envoie lettres et instructions pour appointer avec les Allemands. Faites conduire la chose par Simon de Cleron. Tenez donc, tant au duché qu'à la Comté, les pays en mon obéissance autant que possible, dans le cas où vous ne pourriez mettre la chose en délai, ce qu'il faut tâcher. Au surplus, croyez le porteur de ce qu'il vous dira. Écrit à Gand, le 23 janvier. Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes, auxquelles je prie qu'ils retiennent toujours en leur cœur la foi de Bourgogne, quand bien même ils seraient contraints de parler autrement. MARIE. »

La jeune princesse ne leur promettait aucun secours. C'est qu'en effet elle était hors d'état de se défendre contre les entreprises du

roi. Elle-même se trouvait en Flandre au milieu des troubles et des périls, qui ne lui avaient pas même laissé un jour de triste loisir pour pleurer la mort de son père.

Lorsque le chancelier Hugonet avait été assuré de cette déplorable nouvelle [1], il avait d'abord averti la dame d'Hallwin et les autres gouvernantes de mademoiselle de Bourgogne, leur demandant de la préparer à ce rude coup. Il vint ensuite avec le sire d'Himbercourt; après avoir été admis en présence de la princesse, il lui fit une belle harangue, parla des hasards de la guerre, des malheurs qui en peuvent survenir aux princes, dit ensuite qu'il avait plu à Dieu d'envoyer au Duc son père une fortune contraire dans la bataille devant Nanci; que bien des gens, et de la plus illustre condition, y avaient péri; que le grand-bâtard et les plus distingués de la noblesse étaient prisonniers; que quant au Duc, il ne pouvait se résoudre à lui en parler, mais que ses dames s'étaient chargées de lui faire un si triste récit. Puis, ce digne chancelier, contraignant sa douleur et ses larmes, conjura la princesse d'avoir recours à Dieu, de ne point se laisser abattre par le désespoir, de se montrer courageuse. Il l'exhorta à se confier aux serviteurs de son père et à madame de Bourgogne sa belle-mère, lui protestant de son dévouement, de celui de tous les conseillers, et de l'affection de ses sujets.

Messire Hugonet lui disait, pour la consoler, des paroles qui étaient loin de la vérité : il s'en fallait bien que ses sujets, et surtout ceux dont elle était environnée, prissent la moindre part à sa douleur. Jamais la mort d'un prince n'avait excité une joie plus universelle [2], et, sauf ceux qui étaient à gages et craignaient de perdre leurs offices, il n'y avait personne qui ne se sentît content et délivré. Le peuple des villes, et surtout les Gantois, songeaient à leurs libertés perdues qu'ils allaient recouvrer, aux impôts mis sans leur consentement qu'ils ne paieraient plus, aux menaces cruelles du Duc que sa mort rendait vaines.

Dès le jour même les gens de Gand montrèrent tout leur mauvais vouloir; nul d'entre eux ne se rendit au service funèbre qu'on célébra pour le duc Charles, et l'on murmurait publiquement contre la dépense de cette solennité. Il en fut de même dans toutes

1 Histoire de Bourgogne. — 2 Amelgard.

les principales villes de Flandre. On laissa les serviteurs du Duc prier seuls pour le repos de son âme, et les églises restèrent vides.

Dans une telle disposition des esprits, l'obéissance ne pouvait guère se maintenir. A Bruges, à Bruxelles, à Anvers, tout comme à Gand, on cessa d'acquitter les taxes et gabelles; les percepteurs furent maltraités, les officiers et magistrats insultés ou même rançonnés. Les nobles avaient encore moins d'autorité sur tous ces peuples de Flandre; ils étaient plus que jamais en butte à la haine et à la méfiance. On leur reprochait d'avoir servi avec un zèle joyeux à l'oppression du pays, d'avoir aidé les ducs à ruiner les franchises et libertés, de s'être faits Bourguignons et Français; ils étaient aussi violemment soupçonnés de vouloir, à cause de leur penchant habituel à servir princes riches et puissans, livrer la Flandre au roi de France. C'était surtout dans les villes et cantons où l'on parlait la langue flamande et non la langue française qu'éclatait cette rancune contre les Bourguignons et cette crainte de tomber au pouvoir du roi.

Il n'était pourtant pas tout à fait étranger à ces troubles des villes de Flandre, et il les voyait avec plaisir, pensant toujours, selon son habitude, qu'il ferait d'autant mieux ses affaires que celles des autres seraient en désordre. Les gens qu'il avait secrètement envoyés encourageaient partout la sédition, promettant son appui, ou du moins qu'il resterait neutre.

Le principal de ses messagers était un homme qui, depuis trois ou quatre ans, avait trouvé le moyen de plaire au roi plus que nul autre. Il sortait de bien petit lieu puisqu'il n'était qu'un simple chirurgien-barbier, natif de la ville de Thielt, près de Courtrai, où le roi l'avait pris pour valet de chambre. Son nom flamand signifiait le diable, et, pour ne pas prononcer un si damnable mot, on le nommait en France Olivier le Mauvais. Le roi, en considération des bons, grands, continuels et recommandables services que maître Olivier lui avait rendus et pouvait encore lui rendre, l'avait anobli, avait, par lettres patentes, changé son nom en celui d'Olivier le Dain, et lui avait donné la seigneurie de Meulan avec le commandement de cette ville; de sorte qu'il portait le titre de comte de Meulan : du reste, méprisé et détesté de tous. Chacun à la cour voyait avec envie ou chagrin la fortune d'un si méchant et subtil personnage, capable de tout pour obéir au roi, lui rapportant le vrai et le faux

afin de lui plaire, et toujours prêt à se charger des plus vilaines commissions. C'était ce maître Olivier qui avait eu commission du roi de mener toutes les affaires de Flandre. Il se fiait bien plus à lui pour cela qu'à de plus grands personnages, tant affectionnés et habiles qu'ils pussent être, comme le sire de Comines, par exemple, qui, étant de Flandre aussi, aurait pu assurément donner de sages conseils en cette occasion. Par le savoir-faire de maître Olivier, ou bien plutôt par le train naturel des choses, toute la Flandre était donc en rumeur.

En Picardie, les affaires du roi prenaient un aussi bon aspect qu'il le pouvait souhaiter. A la première nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, les gens d'Abbeville étaient entrés en pourparler avec monsieur de Torci, grand-maître des arbalétriers. Abbeville était une des villes de la Somme cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, mais rachetable à la mort du Duc. Les habitans, se sachant donc Français et destinés à revenir au roi, étaient fort portés en sa faveur; mais il y avait une garnison de quatre cents Flamands. Sur ce, arriva le sire de Comines avec l'amiral; il commença à traiter avec les capitaines et les officiers de la ville, leur promettant de la part du roi de l'argent et des pensions; ils se laissèrent gagner, firent partir leurs gens, et alors, sans rien attendre, le peuple ouvrit les portes à la troupe de monsieur de Torci. Ce fut autant de gagné pour le roi, qui refusa de payer les autres, disant que ce n'était pas d'eux qu'il avait tenu Abbeville.

La place qu'il importait d'avoir, c'était Arras. Elle était forte, d'ailleurs capitale du comté d'Artois, et l'on pouvait croire que tout le pays suivrait son exemple. La garnison était nombreuse, et les bourgeois étaient depuis long-temps grands ennemis de la France. Monsieur de Ravestein et monsieur de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, y commandaient. L'amiral fit sommer la ville, et le sire de Comines demanda à parlementer. Les sires de Ravestein et d'Esquerdes sortirent, et un pourparler s'engagea dans l'abbaye de Saint-Éloi, à deux lieues d'Arras.

Ils avaient amené avec eux un des magistrats de la ville, maître Jean de la Vaquerie, homme sage et bien parlant. Il exposa fort clairement que le comté d'Artois ne pouvait en aucune façon appartenir au roi, car c'était un fief féminin venu dans la maison de

Bourgogne par madame Marguerite de Flandre, quand elle avait épousé le duc Philippe-le-Hardi.

Il y avait peu de réponses à leur faire. Les gens du roi alléguèrent que le roi avait droit à ce fief par confiscation, parce que le feu duc Charles avait forfait contre le roi et la couronne. Mais ce n'était pas sur de tels argumens qu'avait compté le sire de Comines, et il savait mieux que personne en employer d'autres. Il ne venait là que pour trouver occasion de parler à ses anciens amis de la cour de Bourgogne, et surtout à monsieur d'Esquerdes, qui était un des principaux et des plus recommandables serviteurs du Duc, puissant d'ailleurs dans la province par ses biens et ses alliances. Le sire de Comines lui représenta cette maison de Bourgogne, qu'ils avaient servie ensemble, maintenant ruinée à jamais par la conduite insensée du feu Duc; l'armée détruite de telle sorte qu'en une semaine on ne pourrait pas mettre huit hommes d'armes en campagne; le trouble partout; la Bourgogne faisant sa soumission; la Flandre en sédition, enfin nul moyen de résister au roi. Monsieur d'Esquerdes écoutait tous ces discours sans y pouvoir trouver réplique. Le temps était passé où les seigneurs bourguignons se montraient arrogans envers les serviteurs de France, et parlaient du roi avec dédain. Il laissa le sire de Comines lui donner de prudens conseils et lui faire de profitables offres; quand ils se quittèrent, si Arras ne fut pas rendu, on pouvait voir du moins que ce n'était pas lui qui serait le plus obstiné à la défendre.

Cependant le roi arrivait. Après avoir envoyé ses lettres d'abolition dans le duché de Bourgogne; après avoir écrit aux bonnes villes de lui prêter quelque argent, chacune selon son pouvoir, pour l'aider à supporter les frais qu'il allait être contraint de faire afin de réunir à la couronne les duché et comté de Bourgogne, la Flandre, le Ponthieu, l'Artois, le comté de Boulogne, et autres seigneuries naguère tenues par feu Charles, duc de Bourgogne; après avoir fait aux États de Languedoc la demande d'une aide de cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-quinze livres, il venait achever par sa présence la soumission de l'Artois et de la Flandre. Tout lui annonçait un succès facile. Ham et Bohain lui furent rendus. Les habitans de Saint-Quentin appelèrent eux-mêmes monsieur de Moui. Guillaume de Bische, capitaine de Péronne, tout favorisé qu'il avait été du duc Charles, n'en avait pas moins entretenu con-

stamment de secrètes intelligences avec le roi ; il s'empressa de venir au-devant de lui et de lui ouvrir ses portes.

De si heureux commencemens charmaient le roi ; il lui semblait que tout allait au plus vite se tourner à son gré. Son désir et son espérance, pendant la vie du duc Charles, avaient été de marier le Dauphin avec mademoiselle Marie, et de réunir par cette alliance les vastes États de Bourgogne au royaume de France. Depuis la bataille de Nanci, tel avait encore été son premier projet. C'était pour y contraindre la jeune Duchesse et ses conseillers qu'il avait voulu se saisir de ses provinces. Véritablement il éprouvait aussi une certaine satisfaction de vengeance en détruisant cette puissance de Bourgogne, qui avait si long-temps pesé sur lui ; mais ce mariage lui semblait pourtant la fin nécessaire et souhaitable de cette grande affaire. Toutefois, lorsqu'il vit le succès passer si promptement son attente, il se laissa emporter à son penchant de vouloir, lorsque la fortune lui était favorable, tout gagner sans rien donner de son côté, et pensa qu'il allait avoir tous les États et seigneuries de la maison de Bourgogne, sans même avoir besoin de faire épouser mademoiselle Marie par le Dauphin.

Il se raillait de l'amiral et du sire de Comines, qui avaient encore si peu avancé ses besognes, et ne lui avaient pris qu'une ou deux villes, tandis que toutes s'ouvraient à son approche. Il leur disait que certes maître Olivier en ferait bien plus qu'eux, et allait lui procurer l'obéissance de la ville de Gand. Lorsque le sire de Comines lui répondait qu'il n'était pas à croire que de si petites gens fissent de si grandes choses et gagnassent autorité sur un peuple comme les Gantois, le roi ne l'écoutait guère, et ne répliquait que par des propos de moquerie. Son compère, le sire du Lude, grand railleur de son métier, en disait encore plus pour lui plaire. Puis le roi expliquait tous ses nouveaux desseins : comment il réunirait à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, et même davantage, sauf à se faire des amis et des alliés obéissans parmi les princes d'Allemagne, en leur donnant la Hollande, le Brabant et d'autres seigneuries trop lointaines. D'ailleurs il pensait que si les choses ne tournaient pas aussi bien qu'on le pouvait espérer, il serait toujours à temps d'en revenir au mariage du Dauphin. Dans ses discours publics et ses dépêches, il ne cessait pas d'en témoigner la volonté.

Comme dans sa méfiance il ne se souciait jamais d'employer à une affaire quiconque ne la jugeait pas avec la même opinion que lui, il donna sur-le-champ au sire de Comines une commission pour la Bretagne et le Poitou ; mais auparavant il prit de lui le nom de tous les gens qui avaient promis de le servir dans les pays de Flandre, et garda note des sommes qu'on leur devait donner. C'était ainsi que se traitaient toutes les affaires : chacun, Français ou Bourguignon, ne visait qu'à son profit. Le roi, pour gagner les uns et s'assurer de la fidélité des autres, n'était point fâché de cette grande ardeur de s'enrichir.

Néanmoins il arrivait parfois que cette cupidité lui était nuisible, et qu'il n'en était pas mieux servi. Ainsi, au moment où le sire de Comines allait partir, arriva un de ses parens, gentilhomme considérable au Hainaut, qui venait marchander la soumission des principales villes du pays. Il y mettait toutefois pour condition que le Hainaut ne serait pas joint à la couronne de France, et continuerait à être terre de l'Empire. Cette réserve déplut au roi, qui, pour le moment, ne doutait plus de rien. Il répondit au sire de Comines que ce n'était pas les gens qu'il lui fallait, qu'il saurait bien se passer d'eux ; que du reste, puisqu'il allait partir, monsieur du Lude suivrait cette affaire. Le pourparler dura peu. Monsieur du Lude demanda d'abord combien les villes du Hainaut lui donneraient pour avoir conclu leur appointement ; et, comme le gentilhomme venait, non pas offrir de l'argent aux autres, mais en demander pour lui, le marché fut rompu même avant le départ du sire de Comines.

« Or donc, vous vous en allez, lui disait, au moment où il mon-
» tait à cheval, monsieur du Lude en riant de grand cœur. Vous
» partez au moment que vous devriez faire vos besognes ou jamais ;
» car, vu les grandes choses qui tombent entre les mains du roi, il
» peut avantager et enrichir tous ceux qu'il aime. Quant à moi, je
» m'attends à être gouverneur de Flandre et m'y faire tout d'or.
» — J'en suis bien joyeux pour vous, répondit l'autre doucement ;
» se gardant bien de contredire un homme si bienvenu du maître ;
» mais j'espère que le roi ne m'oubliera pas. »

Pendant ce temps-là tout se passait de même en Bourgogne. Les principaux gentilshommes et officiers du Duc, voyant tomber de toutes parts la puissance de cette maison qu'ils avaient si long-

temps servie, traitaient pour leur compte [1], et se faisaient donner les meilleures conditions possibles. Messire Philippe Bouton, bailli de Dijon, stipula la conservation de son office et du droit de sceau, dont il jouissait depuis le duc Philippe. En outre, il fut capitaine et châtelain de Saugi, conseiller et chambellan du roi, chevalier assistant au parlement de Bourgogne. Hugues de Toisi conserva le bailliage d'Auxois. Jean de Damas, sire de Digoine et de Clessy, bailli et capitaine de Mâcon, chevalier de la Toison-d'Or, l'un des plus illustres gentilshommes de Bourgogne, et qui avait le mieux servi le feu Duc, fut un peu plus long-temps à se décider. Il doutait que le duc Charles fût mort, et envoya un messager à Dijon pour s'en enquérir; puis il prêta serment au roi comme conseiller et chambellan, et reçut en don la seigneurie de Mont-Cenis.

Si les Bourguignons se faisaient ainsi acheter, les capitaines du roi n'entendaient pas que leurs bons services restassent sans récompense. Ils rançonnaient les villes, et livraient à des marchands de Paris, qui étaient venus avec eux, les vins dont on se saisissait. Loin d'observer cette sage discipline que le roi leur avait tant recommandée, ils permettaient le désordre et en savaient profiter. Néanmoins, craignant que le roi ne blâmât une telle conduite, monsieur de Craon et monsieur d'Amboise lui rendirent compte des sommes qu'ils avaient trouvées dans les trésors du Duc, demandant ses ordres à ce sujet, comme aussi pour les différens effets dont ils avaient eu à se saisir.

Le roi ne se laissait pas tromper facilement, et lors même qu'il permettait les choses, il aimait à montrer que c'était en toute connaissance.

« Messieurs les comtes, leur écrivit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez bien me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je supplie que vous mettiez à part le surplus, et que vous vous en aidiez pour faire réparer les places qui sont sur la frontière des Allemands, et pour les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien. S'il ne vous sert pas, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne, qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. — Écrit à Péronne le 9 février. »

1 Legrand et pièces. — Histoire de Bourgogne.

Monsieur de Craon et les seigneurs qui étaient avec lui continuaient, du reste, à bien servir le roi. S'ils faisaient beaucoup de mécontens et aliénaient les cœurs de la domination française, au moins soumettaient-ils le pays, qui n'avait nul moyen de se défendre. La Comté imita bientôt après l'exemple du duché. Les trois États assemblés à Dôle représentèrent que le roi ne pouvait avoir nul droit à un fief féminin qui dépendait de l'Empire, et demandèrent un délai pour envoyer savoir le bon plaisir de mademoiselle de Bourgogne. Ensuite pressés par les commissaires du roi, ils considérèrent que l'armée était forte; qu'il n'y avait aucun moyen de lui résister; que le désordre commençait à se mettre dans le pays; que les ennemis y entraient sans nul obstacle, et y commettaient des pillages; que la puissance du roi était seule en état de rétablir le repos et la paix, et que le sire de Craon s'y engageait en conscience. Alors ils firent leur soumission avec toutes les réserves de droit, et aux mêmes conditions à peu près que le duché. Ce traité fut signé le 19 février [1].

Le conseil de mademoiselle de Bourgogne voyait s'accroître chaque jour les maux et les dangers, sans avoir nulle possibilité d'y porter remède. Une ambassade solennelle fut envoyée au roi peu de jours après qu'il fut arrivé à Péronne [2]. Elle se composait du chancelier Hugonet, du sire d'Himbercourt, du protonotaire de Cluni, du sire de la Gruythuyse et de quelques autres. Ils remirent au roi leur lettre de créance; elle était écrite de la main de mademoiselle de Bourgogne. Madame la duchesse douairière et Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, y avaient aussi ajouté leur signature, et répétaient les mêmes assurances de bon vouloir pour le roi. La princesse annonçait qu'elle avait, conformément à son droit, pris possession de l'héritage de son père, et pourvu au gouvernement de ses États, en se confiant entièrement à un conseil formé de la duchesse douairière, du sire de Ravestein, du sire d'Himbercourt et du chancelier Hugonet.

Les ambassadeurs commencèrent ensuite à exposer leurs propositions [3]. Ils consentaient, au nom de la jeune Duchesse, à restituer au roi toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, Conflans et Péronne; en un mot, à ne posséder dans le

[1] Pièces de Legrand. — Molinet. — [2] Legrand. — Comines. — Amelgard.
[3] Amelgard.

royaume rien de plus que le premier duc Philippe-le-Hardi. En outre, on offrait de rétablir la juridiction du parlement de Paris, contestée depuis si long-temps. Enfin on reconnaissait qu'hommage était dû au roi pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. Au prix de ces humbles conditions, le roi était supplié de retirer ses armées, et d'observer fidèlement la trève de neuf années conclue à Soleure avec le feu duc Charles.

Le roi répondit qu'il ne venait nullement dépouiller mademoiselle de Bourgogne; qu'elle était sa proche parente et sa chère filleule; que, bien au contraire, il n'avait pas un autre désir que de la protéger et de prendre sous sa garde elle et ses États. C'était, disait-il, son devoir comme suzerain; car la coutume de France réglait qu'à défaut de parens, la garde noble d'une vassale mineure appartenait au seigneur. D'ailleurs le roi souhaitait par-dessus tout la conclusion du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le Dauphin. En attendant que cette grande affaire pût être terminée, il allait réunir à la couronne les seigneuries qui y étaient reversibles, et se saisir, pour les conserver à mademoiselle de Bourgogne, du reste de ses États. Il amenait avec lui force suffisante pour se faire justice, au cas où l'on refuserait de la lui rendre.

Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient nul pouvoir pour traiter de ce mariage. De son côté, le roi ne voulait mettre rien autre chose en négociation. Il n'en fit pas un moins bon accueil au sire d'Himbercourt et au chancelier, tâchant de les séduire et de les amener à son parti par promesses et flatteries, et leur rappelant qu'ils étaient, non pas Flamands et de langue allemande, mais du royaume de France. Monsieur d'Himbercourt était Picard, de la noble maison de Brimeu, et le chancelier né dans le duché de Bourgogne. Il ne gagna rien sur ces fidèles serviteurs; seulement ils ne cachèrent point que, selon leur propre avis, le mariage proposé par le roi était fort désirable, et s'engagèrent à travailler de leur mieux pour le succès de ce dessein. Ce n'était pas ce que le roi voulait. Néanmoins il feignit de se contenter de leur bonne volonté, et se recommanda à leurs soins.

Avant leur départ, et pour tirer du moins quelque profit de leur voyage, il leur demanda de mettre entre ses mains et sous sa garde la cité d'Arras qu'il avait fait sommer. C'était monsieur d'Esquerdes qui lui avait conseillé de faire cette demande. Le marché entamé

par le sire de Comines s'était conclu ; mais monsieur d'Esquerdes, pour sauver les apparences et se faire dégager des sermens qu'il venait de renouveler entre les mains de la jeune Duchesse, voulait se faire mettre par elle-même sous l'obéissance du roi. Il n'y avait guère moyen de refuser au roi une chose qu'il pouvait obtenir de vive force. Déjà il s'était saisi de beaucoup d'autres villes, et chaque jour quelqu'une lui ouvrait ses portes. Les ambassadeurs, avec permission de la Duchesse, consentirent à ce que monsieur d'Esquerdes tînt Arras pour le roi, sauf les réserves de droit. Arras était alors divisé en deux portions : la ville, qui avait une grande et forte enceinte, et qui appartenait aux comtes d'Artois[1] ; la cité, qui était presque sans défense. Cette cité était bien plus ancienne, dépendait de l'évêque et du chapitre, et relevait directement du roi, du moins à ce qu'il prétendait. Ce fut seulement la cité qui lui fut remise. Il y fit son entrée le 4 mars.

Les ambassadeurs, en retournant à Gand, y trouvèrent le désordre fort augmenté, et la jeune princesse dans un péril toujours croissant. Les gens de la ville avaient saisi leurs magistrats, fait périr les uns, enfermé les autres. Il avait fallu assembler les trois États de Flandre et leur promettre solennellement de ne rien faire que d'après leurs conseils. Pour accroître les embarras de mademoiselle Marie, le vieux duc de Clèves, frère aîné de monsieur de Ravestein, était arrivé pour travailler à la déterminer à épouser Jean de Clèves, son fils. Louis de Bourbon, évêque de Liége, était venu de son côté demander qu'on rendît à sa ville les libertés et priviléges dont elle avait été si cruellement dépouillée, ainsi que les sommes d'argent que le feu Duc en avait arrachées par violence. Afin de se faire mieux écouter et de se montrer plus redoutable, il avait amené avec lui, ou plutôt ses sujets les Liégeois lui avaient donné, pour compagnon et conseiller, Guillaume d'Aremberg, sire de la Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, un des plus cruels brigands de ce temps-là, qui, depuis beaucoup d'années, était avec sa bande de routiers la terreur de tout le pays.

La principale pensée des Gantois et des gens des États n'était point la crainte des armées du roi, ni les progrès qu'il faisait en Artois. Ils ne songeaient qu'à secouer le joug trop lourd qui avait

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire d'Arras et de l'Artois.

pesé sur eux si long-temps, et se réjouissaient de voir leur jeune Duchesse faible, sans guide, sans soutien, hors d'état de remettre le bon ordre. Leur haine se dirigeait surtout contre les conseillers de leurs anciens Ducs. Cette longue domination des quatre princes bourguignons, durant laquelle les Flamands s'étaient vus si souvent châtiés, privés de leurs franchises, chargés de pesans impôts, gouvernés par des lois nouvelles, leur apparaissait comme le règne des Français, dont, grâce à Dieu, on allait voir la fin. Vainement quelques-uns des serviteurs ou des seigneurs de Bourgogne avaient une renommée méritée de sagesse et de justice; vainement ils s'étaient efforcés d'adoucir les rudes volontés du duc Charles. Tous étaient confondus dans une détestation commune. On voulait à tout prix se défaire de ces étrangers, dont la présence avait été si fâcheuse et si déplaisante. La jeune Duchesse ne parvenait à modérer les gens qui étaient à la tête des bourgeois et des États qu'en leur protestant sans cesse qu'elle n'écouterait en rien les conseils des Français, surtout du chancelier et du sire d'Himbercourt.

Dans une telle disposition des esprits, aucune idée ne pouvait être plus odieuse que le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. C'était continuer le règne des Français; c'était livrer les libertés de la Flandre à un seigneur bien plus puissant encore que les ducs de Bourgogne, et qui se trouverait bien plus fort contre ses sujets flamands; c'était s'unir à un royaume dont les habitans n'avaient nul privilége, vivaient sous le bon plaisir du roi, et succombaient sous le poids d'impôts qu'ils n'avaient pas consentis [1]. En outre, la réputation du roi Louis était grande en ces contrées : il y passait non seulement pour un maître dur et cruel, mais pour un prince sans foi, qui avait violé les sermens les plus saints; avec lequel il n'y avait point de traité possible; qui, en ce moment même, sans égard aux trèves de Soleure, saisissait les villes d'une jeune princesse, sa parente et sa filleule, quand elle ne demandait que paix et repos. On parlait aussi de l'ingratitude de ce roi qui travaillait depuis près de vingt années à détruire cette maison de Bourgogne, où il avait été honorablement recueilli dans sa détresse : où il avait, toute la Flandre en était témoin, reçu une si noble hospitalité.

1 Amelgard.

Quelque idée que les États eussent du roi Louis, il était cependant nécessaire d'entrer en pourparler avec lui, et maître Olivier ne manquait point de faire en son nom quelques promesses pour encourager à s'adresser à lui. Des ambassadeurs furent envoyés à Péronne, où se tenait toujours le roi. Il aimait beaucoup mieux avoir à faire avec ceux-là qu'avec les conseillers de Bourgogne. C'étaient gens bornés, bourgeois, ne connaissant rien aux choses de la politique, songeant aux intérêts de leurs villes, sans trop rechercher ses desseins, sans accointance avec les grands seigneurs, et n'entrant point dans leurs secrètes cabales ; d'ailleurs, inhabiles au fait de la guerre, à lever ou équiper des armées. Il les reçut fort bien et les écouta complaisamment. Pour eux, ils venaient seulement demander l'exécution du traité de Soleure, disant au roi qu'il devait bien plutôt assister l'héritière de Bourgogne que la dépouiller, d'autant qu'elle n'avait aucun mauvais dessein contre lui. Ils en pouvaient répondre, ajoutaient-ils, puisqu'elle leur avait juré de ne se gouverner que d'après les conseils des États de Flandre.

Sur cela, le roi trouva l'occasion favorable pour augmenter le trouble et la discorde, dont il comptait si bien profiter. « Je suis » bien assuré, dit-il, que vous voulez la paix, et si vous étiez » maîtres des affaires, nous saurions assurément nous arranger » ensemble pour le mieux. Mais quand vous prétendez que mademoiselle de Bourgogne ne fera rien que par vos conseils, il m'est » avis que vous êtes mal informés. J'en sais là-dessus plus long que » vous, et tenez-vous pour certains qu'elle veut faire conduire ses » affaires par d'autres qui ne veulent pas la paix. »

Les députés commencèrent à se troubler, car ils n'avaient pas l'habitude de traiter de grandes affaires et avec de si grands personnages. Ils répondirent qu'ils étaient bien assurés de ce qu'ils disaient, et en produiraient la preuve par leurs instructions. Le roi répliqua qu'on leur pourrait montrer telles lettres, et écrites de telle main, qui feraient bien connaître les réelles intentions de mademoiselle de Bourgogne ; comme ils insistaient, non seulement il leur fit voir, mais leur remit la lettre par laquelle la Duchesse annonçait qu'elle prenait pour conseillers justement les hommes que les Gantois haïssaient le plus.

Surpris et indignés, les députés n'eurent rien de plus pressé que

de revenir à Gand. Ils se présentèrent à leur retour chez mademoiselle de Bourgogne, qui les reçut en solennelle audience pour entendre leur rapport. Ils commencèrent par raconter que le roi avait assuré formellement que mademoiselle n'avait point l'intention de se gouverner par les conseils des trois États, et qu'il prétendait avoir une lettre qui en faisait foi. Aussitôt mademoiselle interrompit l'orateur avec vivacité et courroux, disant que cela était faux, et que certes on ne produirait pas une semblable lettre.

Alors, sans nul égard pour cette jeune princesse, en homme grossier et mal appris, ce bourgeois tira la lettre de son sein et la montra devant tous les conseillers qui étaient là. Mademoiselle de Bourgogne demeura interdite et confuse de se voir ainsi publiquement démentie.

Cet incident porta au comble la fureur des gens de la ville et des États contre le chancelier et le sire d'Himbercourt. On savait, et le roi ne l'avait pas non plus laissé ignorer, qu'ils s'étaient engagés à travailler de tout leur pouvoir au mariage de la Duchesse avec le Dauphin; c'était la principale crainte des Flamands. Ils voulaient qu'elle épousât, non un prince de France, mais quelque seigneur allemand pas trop puissant, qui leur donnât l'appui de l'Empire, sans pouvoir détruire leurs libertés. Sur ce point, le duc de Clèves s'entendait fort bien avec eux, espérait qu'il serait dans leurs vues de préférer son fils, et en secret excitait les esprits contre les conseillers bourguignons. Les Liégeois et le sire de la Marck soufflaient aussi le désordre et la sédition, dans le désir de se venger de monsieur d'Himbercourt, qui avait été gourverneur de Liége; encore qu'il eût exercé cet office avec sagesse et douceur. Le comte de Saint-Pol, fils du connétable, cherchait, avec plus d'ardeur encore, l'occasion de perdre les deux hommes qui avaient livré son père. Tout enflammait donc, et rien ne pouvait arrêter la volonté de ce peuple.

Dès le soir, le chancelier, le sire d'Himbercourt et le protonotaire de Clugny, autre conseiller bourguignon, furent saisis dans un couvent où ils avaient tenté de se cacher. Contre les anciennes habitudes des Gantois, accoutumés à se faire soudaine et violente justice, des commissaires furent nommés pour instruire procès contre les prisonniers. Mais de tels juges étaient assurément prévenus et passionnés. On voyait même siéger parmi eux un des capitaines de la bande du Sanglier des Ardennes.

L'accusation porta sur trois points. Le premier était d'avoir livré la cité d'Arras au roi. S'ils étaient reprochables en quelque chose, si une trahison leur pouvait être imputée, c'était, sans doute, en cette occasion. Mais les commissaires y insistèrent peu; cela ne touchait en rien les intérêts de la ville de Gand et de la Flandre; peu leur importait que leur souverain fût affaibli et ruiné.

Le second grief était d'avoir, dans un procès que le conseil avait jugé entre la ville de Gand et un particulier, reçu des dons et de l'argent pour rendre justice. Le chancelier et le sire d'Himbercourt répondirent qu'ils avaient jugé selon le droit et leur conscience, sans exiger nulle récompense, mais qu'ils avaient cru pouvoir accepter les dons qu'après le procès jugé leur avaient offerts les Gantois en rémunération de leurs soins et peines.

La troisième charge était plus générale; on leur imputait d'avoir violé les priviléges des Gantois, crime qui, en tout temps, avait mérité la mort. Leur défense sur ce point était bien simple : ils s'étaient conformés en tout aux franchises de Gand, telles qu'elles avaient été réglées d'un commun accord entre la ville et les ducs Philippe et Charles, après les guerres malheureuses des Gantois.

Ces raisons, tant bonnes qu'elles pouvaient être, ne furent guère écoutées. Le protonotaire de Clugny, qui venait peu auparavant d'être nommé évêque de Thérouanne, réclama le bénéfice ecclésiastique, et l'on n'osa point passer outre en ce qui le touchait. Messire Hugonet allégua qu'il devait aussi être regardé comme appartenant à la cléricature. Il ne fut pas écouté. Le sire d'Himbercourt et lui furent torturés avec la plus extrême cruauté, et, après six jours de procès, condamnés à mort. Pour obtenir du moins quelques délais, ils en appelèrent au parlement de Paris. L'appel ne fut point accueilli, et il leur fut signifié qu'ils seraient exécutés dans trois heures.

Ils rentrèrent dans leur prison pour se préparer à la mort. Après avoir reçu les sacremens, le chancelier écrivit à sa femme la lettre suivante :

« A ma sœur Louise, dame d'Époisses et du Saillant.

» Ma sœur, ma loyale amie, je vous recommande mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle, que j'attends aujourd'hui

mourir et partir de ce monde, pour satisfaire au peuple, comme ils disent. Dieu, par sa bonté et sa clémence, leur veuille pardonner et à tous ceux qui en sont cause; de bon cœur je leur pardonne. Mais, ma sœur, ma loyale amie, je sens la douleur que vous prendrez de ma mort, tant à cause de cette séparation de notre cordiale compagnie, que pour la honteuse mort que je vais souffrir, et le sort que vous et nos pauvres enfans en éprouverez. Ainsi donc, je vous prie et requiers par toute la bonne et parfaite amour que vous avez pour moi, de vouloir présentement vous conforter et prendre consolation sur deux motifs : le premier, que la mort est commune à toutes gens, et plusieurs l'ont passée et passent en plus jeune âge; le second, que la mort que je souffrirai est sans cause, sans que j'aie fait, sans qu'on puisse trouver que j'aie fait chose pour laquelle je mérite la mort. Parquoi je loue mon Créateur qu'il m'accorde de mourir en cette sainte semaine, et en ce glorieux jour qu'il fut livré aux juifs, pour souffrir sa passion tant injuste. Et ainsi, ma mie, j'espère que ma mort ne sera honteuse, ni à vous ni à vos enfans. Pour ce qui est en moi, je la prends bien en gré, en l'honneur et l'exemple de notre Créateur, et pour la rémission de mes péchés. Quant aux biens, celui qui nous a fait la grâce de mettre nos enfans sur terre les nourrira et soutiendra selon sa sainte miséricorde. Pour ce, ma mie, réconfortez-vous; d'autant que je suis, je vous le certifie, résolu et délibéré, moyennant l'aide et la grâce divine, de recevoir sans regret la mort, pour venir à la gloire du paradis. Enfin, ma mie, je vous recommande mon âme et la décharge de ma conscience; et tant sur cela que sur autre chose, j'ai prié mon chapelain de vous déclarer mon intention, et ajoutez-lui foi comme à moi-même. Adieu, ma sœur, ma loyale amie, je remets, vous et nos enfans, à la recommandation de Dieu, et de sa glorieuse mère. Ce jeudi saint, que je crois être mon dernier jour. »

Pendant que ce digne chancelier [1] se résignait si vertueusement à la mort, mademoiselle de Bourgogne, qui avait employé tous les

[1] Lorsqu'une erreur historique s'est accréditée par un témoignage prépondérant, elle se propage souvent de siècle en siècle : c'est ainsi que la narration de Philippe de Comines sur la fin malheureuse d'Hugonet et d'Himbercourt a été suivie par les historiens depuis environ quatre cents ans. On s'est imaginé que ces deux hommes, célèbres par leurs talents politiques et par l'usage anti-national qu'ils



moyens pour empêcher cette condamnation, et qui savait que l'exécution allait se faire, sortit à pied de son logis, et, vêtue de deuil,

en ont fait, avaient été victimes d'une vengeance de la bourgeoisie de la ville de Gand; mais une cédule ducale de Marie de Bourgogne, qui a été trouvée récemment, vient de faire changer l'opinion générale. On pensait aussi qu'Hugonet et Himbercourt avaient été immolés malgré les pleurs de leur souveraine, et qu'elle n'avait eu aucune part à leur condamnation; la cédule que nous transcrivons plus loin est la preuve authentique et officielle du contraire.

Il nous répugne de faire une espèce de révision de ce fatal procès politique, car, quoique l'événement soit éloigné de nous et qu'il se place dans l'antiquité des temps que nous appelons moyen âge, la peine capitale a été prononcée et exécutée, le sang a coulé. Cette peine, prodiguée par l'administration publique du moyen âge, devenue rare aujourd'hui quoique conservée par la dure nécessité de la sûreté des États, n'en est pas moins aux yeux de la philosophie morale un meurtre commis avec les lenteurs d'une froide et calme préméditation. Mais comme il s'agit ici de justifier l'honneur national, nous allons entrer en discussion.

On ne doit pas comparer la mort d'Hugonet et d'Himbercourt à celle de Foulon et de Berthier immolés à Paris, ni à celle de Prina, ministre du royaume d'Italie qui a péri au moment de la réaction résultant de la déchéance de Napoléon.

Ce serait encore une erreur de comparer, comme on l'a fait, leurs jugements aux commissions qui condamnèrent Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, Marillac, de Thou, Fouquet et tant d'autres. Quant à Enguerrand de Marigny, M. Bresson (*Histoire financière de la France*, 1829. t. I, p. 105), dit qu'il était complice des exactions du roi Philippe-le-Bel, et que sous le règne suivant il fut déclaré atteint et convaincu, sans garder aucune forme, sans suivre les règles prescrites dans les matières criminelles, sans même vouloir entendre l'accusé. Le même M. Bresson (t. I, p. 252) dit que Marillac, créature de Richelieu, fit établir une chambre de justice pour connaître des malversations des fermiers généraux depuis l'an 1607 jusqu'en 1626, et que le roi lui donna les sceaux, ce qui est l'opposé d'une condamnation. Quant à Jacques Cœur tous les historiens des Valois témoignent contre l'irrégularité de sa procédure et les confiscations orientales de ses richesses (si nous pouvons nous servir de cette expression). Quant à Cinq-Mars et à de Thou, c'est une chose notoire que Richelieu, usurpateur d'un pouvoir dictatorial, les fit condamner comme un tyran fait périr ceux qui veulent s'opposer à sa tyrannie. Enfin quant à Fouquet, dilapidateur des fonds royaux pour satisfaire à un luxe révoltant, il fut condamné au bannissement et non à la peine de mort. De tout ceci il résulte qu'on ne doit point citer des exceptions isolées et peu applicables à l'espèce, lorsqu'on discute d'autres objets sur des principes généraux.

Au lieu de fatiguer ceux qui veulent bien lire nos remarques en leur racontant le récit trop généralement connu de l'extravagance des dernières années de Charles-le-Téméraire, extravagance qui, selon nous, devait le conduire d'un état d'irritation à celui de folie comme nous l'avons dit page 106, constatons les deux opinions diverses des contemporains relativement aux suppliciés : 1° selon les historiens qui ont décrit la catastrophe d'Hugonet et d'Himbercourt; 2° selon Marie de Bourgogne.

Le texte de Molinet et celui d'Olivier de la Marche, historiens presque con-

avec un simple voile sur la tête, elle vint à l'hôtel de ville, supplier qu'on épargnât ses deux fidèles serviteurs. Elle ne fut pas écou-

temporains et dévoués à la maison d'Autriche, dont Marie de Bourgogne était la souche, sont insignifiants; ils penchent cependant en faveur des deux victimes : nous en verrons plus loin le motif. Le texte de Philippe de Comines est beaucoup plus détaillé; mais l'opinion de ce transfuge de la cause des Pays-Bas, pour adopter celle de Louis XI, son nouveau maître, est aussi défavorable que suspecte lorsqu'il s'agit des intérêts du peuple belge. Quatre-vingts ans plus tard Pontus Heuterus enchérit sur le récit de Comines par des amplifications latines de rhétorique (qu'on nous permette cette expression facile à démontrer). C'est surtout d'après les récits de Comines et d'Heuterus que les écrivains français et belges jusqu'à nos jours ont travaillé : mais on pourrait leur opposer beaucoup d'ouvrages nationaux en langue Flamande, contemporains et modernes. Nous nous dispenserons de les citer : on en trouve la nomenclature dans les notices insérées aux trois Bulletins de l'Académie de Bruxelles des mois de juillet, août et octobre 1839. Les deux premiers Bulletins sont de M. le chanoine de Smet sur le supplice d'Hugonet et d'Himbercourt, et de M. Jules de Saint-Genois sur la compétence de la juridiction à laquelle ils furent soumis. Ces deux intéressants ouvrages littéraires, qui prouvent la légalité de cette fatale condamnation, sont rédigés avec la profondeur et les connaissances de droit public que tout historien doit avoir. Il en résulte que le peuple belge n'a pas à se reprocher le crime d'une exécution arbitraire. La troisième notice, beaucoup plus longue que les deux autres, est en opposition à celles-ci. Elle est de M. Gachard, qui prétend soutenir l'opinion de l'illégalité de la condamnation.

Quant à l'opinion de Marie de Bourgogne qui a influencé sur les écrits de Philippe de Comines, sur ceux de Molinet et des autres historiens de la maison d'Autriche, dont elle est la tige comme nous venons de le dire, on est convaincu qu'elle avait un grand attachement pour Hugonet, chancelier de Bourgogne, et pour Himbercourt, l'un de ses principaux conseillers. Le duc Charles, son père, les avait placés auprès d'elle pour la diriger dans la position pénible où elle avait dû se trouver pendant la fin de son règne, car ce prince, faisant de fréquentes absences hors de ses États, lui avait confié, selon l'usage établi par les ducs de Bourgogne-Valois ses prédecesseurs, la haute administration des pays de par-deçà; Marie s'était donc trouvée prématurément investie des pouvoirs souverains de ces pays, dans les conjonctures les plus compliquées.

Son attachement et ses démarches en faveur des coupables ou tout au moins de l'un des deux, comme nous le prouverons plus loin en faveur d'Himbercourt, sont les preuves de sa reconnaissance; car chacun sait que cette jeune princesse était le modèle de toutes les vertus domestiques, mais elle avait peu d'habitude des affaires politiques dont elle s'occupait à regret. Cette reconnaissance n'est pas une preuve de la non-culpabilité de ses deux hauts dignitaires qui abusèrent de son inexpérience et la placèrent dans une position tellement difficile que sans l'énergie et l'union des quatre États ou états généraux du peuple belge, et des magistrats de Gand, nos provinces eussent été envahies par celui qui travaillait alors à réunir à la couronne de France les duchés de Normandie et de Bourgogne, les comtés de Provence, d'Anjou, du Maine et plusieurs autres grands-fiefs.

Venons au fait. Parmi les États de la jeune souveraine, le duché et le comté de la

tée. « Assurément, lui répondit le grand-doyen, c'est bien sans » cause qu'ils ont été condamnés; mais voyez tout ce peuple en

Bourgogne venaient de se rendre aux émissaires du roi; la ligne de la Somme, frontière naturelle du pays de par-deçà, sous les deux règnes précédents, était passée par les troupes du roi; l'Artois était presque envahi par la reddition de la cité d'Arras; le Hainaut était menacé; on voulait forcer la jeune duchesse, âgée de vingt ans, à épouser le Dauphin de France, enfant de huit ans. Il en serait résulté, pendant une longue régence, l'asservissement de la Flandre, du Brabant et des autres pays par-deçà, à un roi plus astucieux et plus puissant que Philippe-le-Bel d'odieuse mémoire. La majorité qui aurait suivi cette régence aurait amené la réunion définitive de tous les Pays-Bas à la couronne de France en la personne de ce Dauphin qui fut le roi Charles VIII et qui succéda au roi Louis XI. Les termes de la *Chronique flamande*, imprimée par Wydts en 1727, sont clairs et précis en parlant de ce roi, page 517 : « *Dat sy hem soude kiesen en maeken vooght soo » van haer als van alle haere besittingen*, etc. — qu'elle devait le choisir pour protecteur autant pour elle que pour tous ses domaines, etc. »

Il fallait peu de pénétration pour voir l'abîme où allait être engouffrée une monarchie fondée par le duc Philippe-le-Bon avec l'énergie et la persévérance des anciens Romains. Les peuples des Pays-Bas, surtout ceux de Flandre depuis le temps du comte Gui de Dampierre, mort en 1305, n'avaient cessé d'être hostiles au roi de France. Nous ne voyons dans tous ces faits aucune réaction.

Toute cette politique contraire à l'opinion générale était celle que le chancelier de Bourgogne, l'un des plus hauts dignitaires, voulait suivre. Il avait eu jusqu'alors toute la confiance de la jeune duchesse : l'histoire l'atteste formellement.

Pendant ces désastres et la fermentation de l'esprit public, résultat des progrès que l'ennemi faisait à la frontière, les états généraux ou pour mieux dire les États réunis de quatre des principales contrées des Pays-Bas étaient assemblés à Gand : ils y siégèrent pendant long-temps. M. de Barante et d'autres écrivains modernes leur donnent le titre d'états généraux qu'ils portèrent plus tard à l'imitation des états généraux de France, fréquemment assemblés pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles. Le titre qu'ils portèrent pendant leur réunion à Gand, à cette époque, est constaté par la formule qui se trouve au commencement du traité qu'ils firent avec le même roi Louis XI, en 1482. En voici les termes :

« Les gens des trois États des païs et duché de Brabant, des trois membres » du païs et comté de Flandres, des trois États du païs et comté d'Hainau, les » députez du païs et comté d'Hollande et Zeelande, des trois États des villes, » baillieue et bailliage de Saint-Omer, villes et chastellenies de Lille, Douay et » Orchies. Nous faisons fort et prennons charge pour les gens des États des païs » et duchés de Lembourg, Luxenbourg et Gueldres, comtez de Namur, Zuiphen, » seigneuries de Frise et de Malines. A tous ceux, etc. »

Cet acte est imprimé en entier au tome III des *Placards de Brabant*, page 616.

C'est donc dans la représentation nationale des quatre principales souverainetés des Pays-Bas (*de vier Landen*, selon les Chroniques flamandes), qu'il ne faut pas confondre avec les quatre membres de Flandre, comme il est démontré par l'ouvrage intitulé : *Exposition faite par les États de Flandre* (imprimée en 1711), que se trouvait, à l'avènement de Marie de Bourgogne, le pouvoir suprême du peuple, en vertu des privilèges octroyés par les prédécesseurs de Marie,

» fureur, il le faut bien contenter. » On amena les prisonniers, et on les plaça sur une charrette. Alors elle courut sur la place du

et par Marie elle-même, car elle avait été reconnue souveraine en Flandre, en Brabant, en Hainaut, en Hollande, etc. Ces provinces étaient celles de la Belgique qui jouissaient plus que les autres des libertés constitutionnelles.

On ne peut douter que la duchesse Marie, de son côté, ait reconnu les pouvoirs de ces quatre États (*de vier Landen*); nous allons le démontrer par un témoignage d'autant plus recevable qu'il est contraire à la procédure, celui de Philippe de Comines.

On lit au livre V, ch. 16 de son ouvrage, qu'il y avait des négociations ouvertes entre le roi et la duchesse au moment de l'occupation d'Arras; que le roi dit aux députés flamands « que les choses qu'ils avaient proposées et qui étaient tendantes à fin de paix procédaient du vouloir de ladite demoiselle (de Bourgogne), LAQUELLE EN TOUTE CHOSE ÉTAIT DÉLIBÉRÉE DE SOI CONDUIRE PAR LE VOULOIR ET LE CONSENT DES TROIS ÉTATS DE SON PAYS. » Il y a plus loin : « Le roi s'arrêta sur la parole que ces ambassadeurs avaient dite qui était QUE LEUR PRINCESSE NE FERAIT RIEN SANS LA DÉLIBÉRATION ET LE CONSEIL DES TROIS ÉTATS DE SON PAYS. »

Si la jeune duchesse avait manifesté l'intention de se conduire selon la volonté et le conseil des États, qui étaient ensemble au nombre de quatre et non de trois comme le disait Louis XI, elle ne pouvait suivre la direction politique de l'ennemi qui était ce même roi Louis XI; mais au lieu de cette harmonie, il y avait entre la conduite publique et la conduite secrète de la souveraine d'une part et des États de l'autre, une contradiction évidente qu'il fallait éclaircir. Les États des quatre provinces principales représentant la généralité, comme nous l'avons dit, étaient compromis envers leurs commettants; ceux-ci, dans tous les Pays-Bas, étaient exaspérés par l'invasion de l'ennemi et l'occupation d'Arras. Les États, cherchant la cause de cette contradiction, provoquèrent l'arrestation des dignitaires qui avaient le plus d'influence sur l'esprit de la duchesse. L'arrestation eut lieu à leur requête (*ter versoeke*), comme l'atteste le Registre de l'échevinage de Gand, MS 13029. Leur procès était le seul moyen de délivrer les Pays-Bas des intrigues de l'étranger et de découvrir le vice secret qui entravait la marche du gouvernement.

Avant de faire le récit de l'arrestation d'Hugonet et d'Himbercourt, il faut faire connaître trois choses : 1° que Marie de Bourgogne avait un second conseil pour la diriger dans ses opérations ; 2° qu'il y avait, selon l'expression féodale, des cas réservés à la hauteur et seigneurie du prince dans les octrois des divers privilèges; 3° que Charles, père de Marie, avait pris des précautions pour lui assurer son héritage s'il mourait prématurément hors du pays.

Quant à ce qui concerne le conseil particulier du prince, on se souvient qu'en 1385 le duc Philippe-le-Hardi, comte de Flandre, avait institué à Lille un conseil permanent pour expédier les affaires pendant ses fréquentes absences, soit en Bourgogne, soit à Paris; on sait que ce conseil fut divisé ensuite en chambre des comptes, qui continua de résider à Lille, et en conseil judiciaire, qui fut l'origine du conseil de Flandre, siégeant définitivement à Gand depuis l'an 1463, après de longues contestations entre les communes et le prince ; on disait aussi qu'il y avait, en outre, parmi les officiers de la cour ducale, et notamment à la cour du duc Charles, selon MS n° 16433, et de la duchesse Marie, plus de quarante conseillers retenus, c'est-à-dire nommés par lettres patentes, les uns licenciés

marché. Tout le peuple y était assemblé et en armes. Le chancelier et Himbercourt furent amenés : leurs membres avaient été tel-

ès-lois, les autres chambellans: les autres étaient chevaliers, les uns détachés à des résidences diverses, les autres toujours à la suite de la personne du souverain; il y avait aussi plusieurs maîtres des requêtes, des audienciers, des secrétaires, etc. etc. Nous admettons que la conquête de la Bourgogne en ait fait diminuer le nombre; mais on remarque leur état au complet, sur une liste de l'an 1473, portant, entre autres :

Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, revêtu de beaucoup d'autres dignités; maître Jean Jacquelin, licencié ès-lois, conseiller, maître des requêtes, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne; maître Jean Bessoult, gouverneur de la chancellerie; maître Jean Joos, secrétaire; Léonard Mouchet, chevalier, conseiller; Jean de Chauvirey, licencié ès-lois, conseiller; Jean-Baptiste de Ruyst, chevalier, conseiller et chambellan; Jean de Laule, conseiller; Claude de Montaigu, chevalier et conseiller; Jean de Neufchâtel, conseiller et chambellan; Guillaume de Clugny, protonotaire du saint-siége, l'un des commis sur le fait des domaines et des finances (c'est un des prévenus de complicité d'Hugonet comme on va le voir); Jean de Jaulcourt; Philippe de Courcelles; Jean de la Roichette; Jean d'Échevannes; Philippe Baudot, licencié ès-lois; Michault de Changy; Jean d'Igny; Jean de Digolgne; Pierre Pot, et un grand nombre d'autres, tant en Bourgogne que dans les pays par-deçà et dont les noms se trouvent à ladite liste. On voit parmi eux le nom du malheureux conseiller *messire Guy de Brimeul, seigneur d'Himbercourt, chambellan, lieutenant général ès-pays de Liége et de Looz;* c'est l'un des deux complices d'Hugonet.

Il y avait donc impossibilité que la duchesse Marie, dont la personne était entourée pour le moins d'une partie de ses audienciers, conseillers, maîtres des requêtes et secrétaires, eût été abandonnée à sa propre volonté et à son inexpérience.

Quant à ce qui concerne les cas réservés à la hauteur et seigneurie du prince, cas réservés dans les octrois des priviléges provinciaux ou communaux, nous en trouvons les détails dans l'ouvrage de Philippe Wieland, qui fut conseiller au parlement de Malines sous le duc Charles en 1474, et ensuite président de celui de Flandre, décédé en 1518, et par conséquent contemporain. Voici les détails qu'il en donne dans ses écrits sur la Flandre :

« Item, le comte a, et dès le commencement a eu la prééminence et autorité de faire et statuer toutes ordonnances et constitutions relatives à la chose publique de la comté, et bailler à icelles force et rigueur de la loi écrite. Ce qui se trouve parce que toutes les villes et châtellenies de Flandre ont de tout temps été et sont régies par les cours, statuts et ordonnances des comtes de Flandre et non du roi (de France) ou d'autre. Il a aussi le droit de faire EXPÉDIER PAR SA CHANCELLERIE TOUTE PROVISION DE JUSTICE et de grâce, que souverain se peut et est accoutumé de faire et donner, que le roi même (de France) les fait et donne en son royaume. »

Nous y ajouterons un article plus précis encore que le précédent. « Le comte A ET TOUJOURS A EU UNE CHAMBRE LEZ LUY où s'assemblèrent ceux du sang et les autres nobles du pays,.. .... en laquelle se traitaient toutes matières concernant la police du pays, les matières de grâce, de guerre et de paix, et aussi toutes CAUSES référées au comte de Flandre, dont les lois ne pouvaient connaître, qu'ils appelaient CAS DE SEIGNEURIE. »

lement brisés par la torture, qu'ils ne pouvaient se soutenir, et qu'on fut obligé de les porter sur l'échafaud.

Quant aux mesures de précaution prises en cas de décès prématuré du duc Charles, nous dirons qu'au temps où nous étions employé aux anciennes archives de l'État à Bruxelles, en 1828, nous y avons enregistré les cédules de l'audience du scel de secret. Nous y avons remarqué que celles de la duchesse Marie, dont les premières portent, si nous avons bonne mémoire, la date du 12 janvier (six jours après la mort de son père), ne sont point scellées d'un sceau provisoire, mais de celui que l'on voit figurer dans l'ouvrage de Vredius, intitulé : *Sigilla comitum Flandriæ*. La grandeur de ce scel qui a été fait à loisir, sans doute du vivant du duc Charles, est une preuve que ce prince avait pris toutes les mesures pour assurer son héritage à sa fille unique, qui était restée dans les pays par-deçà, tandis qu'il faisait des campagnes lointaines.

Muni de ces preuves, donnons des détails historiques : nous les prendrons principalement dans deux ouvrages flamands : 1° *Chronyke van Vlaenderen*, IIe deel, p. 517 etc.; Brugge en Brussel, Wydts, 1727; extrait de Despars pour ces événements ; 2° MS de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 13129, finissant et transcrit à l'an 1528, ce qui est une époque aussi contemporaine de l'événement que l'assemblée nationale de France l'est pour moi-même; et le MS n° 16878, copie du dix-septième siècle de ce même MS n° 13129. Ils ont pour titre : *Register-boek van het scependom der stede Ghent*, etc.—Registre de l'échevinage de la ville de Gand depuis l'an 1301 jusqu'en 1528, avec le récit en forme de chronique de ce qui s'y est passé.

Les autres sources sont indiquées aux trois notices précitées de MM. Desmet, de Saint-Genois et Gachard.

On y trouve que le chancelier Hugonet, dans ses entrevues avec le roi, avait promis à ce prince qu'il entraînerait la duchesse (dat hy selfs beloofde de hertoginne te sullen bewegen); que la duchesse avait demandé un délai de quelques semaines pour répondre (dat sy eenige weken tyds noodig hadde); qu'entre temps elle s'était fait inaugurer dans les différentes provinces; que la plupart de ses conseillers et fonctionnaires étaient contraires à Hugonet (het grootste deel van haere raeds-heeren en bestierders waeren tegenstrydig aen Hugonet); qu'elle avait le courage de se conduire par les décisions et le bon jugement de leur conseil réuni (en vonden soo veel kracht op de princesse dat sy haer wilde gedraegen aen het besluyt en goede oordeel van' t geheel haeren raedt t'saemen vergaederd synde).

Remarquons qu'il s'agit du conseil (van den raed) et non des états généraux (de vier Landen).

Hugonet lui avait fait connaître qu'il trouverait le moyen de la faire évader de Flandre et de la conduire auprès du roi et du Dauphin, son fiancé certain (haeren ongetwyfelden bruydegom).

Cependant le même jour où ce projet était résolu, Adolphe de Ravestein, frère du duc de Clèves, étant entré dans la chambre de la duchesse, remarqua son trouble, son chagrin et ses pleurs. Il saisit cette occasion pour porter à sa connaissance les plaintes du public contre Hugonet et ses complices. Elle lui avoua les projets et la trahison du chancelier (het boven geseydt verraedt geleverd te worden).

Ravestein, ayant reconnu que la duchesse y avait consenti à regret, la consola, lui

Parmi ces cruels apprêts, mademoiselle de Bourgogne, les larmes aux yeux, les cheveux épars, conjurait, en sanglotant, tout ce

demanda, et obtint les pleins pouvoirs pour éloigner de sa cour le chancelier d'une manière quelconque (volle magt gaf van den consellier op d'een of d'ander maniere uyt haer hof te dryven). Il n'y avait donc pas un moment à perdre, car l'exécution de ces projets d'Hugonet était prochaine.

Dans la même nuit le sire de Ravestein s'assura de l'intention des états généraux comme on le voit aux manuscrits 13129 et 16168 de l'échevinage de Gand, et en obtint le réquisitoire (ten versoeke der vier Landen te weten : Brabant, Enegauwe, Hollant, Zeelandt en Vlaenderen), comme on le lit en termes formels dans les deux manuscrits que nous venons de citer; il fit assembler secrètement les doyens des corporations de la ville de Gand, les informa des projets du chancelier pour la fuite de la duchesse et l'asservissement des Pays-Bas à la France qui en serait le résultat. Les doyens prirent la résolution, vers les dix heures du soir, de faire armer, sans bruit, leurs compagnies; vers onze heures de la même soirée, ils frappèrent à la porte de l'hôtel du chancelier, car elle était déjà fermée. Hugonet vint à la fenêtre, les doyens lui dirent que la duchesse devait lui parler sans le moindre retard. Il se hâta de sortir et fut arrêté dans la rue. Nous ne voyons ici aucune réaction.

Les mêmes doyens allèrent ensuite arrêter un de ses deux complices, le conseiller Guillaume de Clugny, protonotaire apostolique, coadjuteur de l'évêché de Thérouanne, et qui était venu à la porte en entendant appeler Hugonet. Il fut arrêté comme lui. Tous les deux chargés de chaînes furent conduits à la prison du comte (s' Graven-Steen). Le conseiller d'Himbercourt, second complice, ayant entendu du bruit, alla se cacher à la Chartreuse, hors des portes de Gand : on l'y trouva après de longues perquisitions et on le conduisit à la prison où étaient les deux autres. Telle fut l'arrestation d'Hugonet et de ses deux complices.

Nous ferons remarquer ici, en passant, qu'il y aurait dans tout ce récit des écrivains nationaux une erreur évidente et une invraisemblance, si l'on s'imaginait, d'après des narrations étrangères, que les Gantois voulaient secouer le joug de la maison de Bourgogne, car alors ils auraient été satisfaits de l'évasion de la duchesse, au lieu de faire arrêter ceux qui l'avaient proposé.

On sait que le protonotaire de Clugny fut mis hors de cette cause criminelle et renvoyé à la juridiction ecclésiastique selon le privilège de l'Église. C'est une nouvelle preuve que tout se passa selon les principes d'ordre public et avec une grande légalité.

Les trois arrestations eurent lieu le 4 mars selon la notice de M. de Saint-Genois (page 204) : c'était le second mardi de carême. Elles se firent, nous le répétons, à la requête des états généraux (ten versoeke der vier Landen).

Quelques jours plus tard, selon les manuscrits 13126 et 16168, qui l'attestent, il y eut une commotion à Gand pendant la semaine qui précéda la semaine sainte, c'est-à-dire du 23 au 30 mars (Pâques tombant le 6 avril). On disait qu'on voulait délivrer le chancelier, messire comte d'Himbercourt et monseigneur l'évêque de Terenburg (Thérouanne), qui avaient été arrêtés par ordre des états-généraux, comme on l'a vu ci-dessus, et empêcher que la justice eût son libre cours. La duchesse, à la requête desdits états, fit expédier, selon le formulaire de l'audience du scel de secret, la cédule dont le texte suit. Elle est datée du 28 mars, qui était le vendredi avant la semaine sainte.

peuple d'avoir pitié d'elle, de lui rendre les vieux et loyaux conseillers de son père, les appuis et tuteurs de sa jeunesse, condam-

Texte flamand imprimé au Messager des Sciences et des Arts, année 1838, t. VI, p. 364-365.

« Marie, by der gracie Gods, hertoghinne van Bourgoingnen, van Lothryk, van Brabant, van Lymburch, van Lucemborch ende van Gheldre, graefnede van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, palatine van Henegauwe, van Holland, van Zeeland, van Namen ende van Zuytphen, marcgraefnede des heilichs ryck, vrauwe van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen. Onsen lieven ende ghetrauwen mêr Evraert Van der Marcke, heere van Arembercb; mêr Pieter, heere van Roubaix ende van Herseele; mêr Phelips, heere van Maldeghem; mêr Heindric Van Withem, heere van Bersele, mêr Jacop heere van Mastaing; mêr Jacop Uuterlymmingen, ridders, scepenen, raed ende de twee dekenen van deser onser stede van Ghend of zulke notable persoonen die de voorseyde wet ende dekenen van Ghend daertoe nemen zullen Jan Offuys ende meester Aert de Buekelare, saluut. Alsoe wy met al onser herten ende meeninghen altoes begheirt hebben, ende alnoch beghee-ren, dat recht, redene ende justicie ghedaen ende gheadministreert zy elken wie hy zy naer zyne verdienste, zonderlinghe dat expedicie ende cortinghe van rechte geschiede van der persoonen van mêr Willem Hugonet, ruddere, heere van Saillant ende van Espoisse, mêr Guy van Brimeu, heere van Humbercourt, grave van Meyghem, ende meester Willem van Clugny, prothonotaris van den heligen stoele van Roeme ende administrateur perpetuel van den bisscopdomme van theerenburch, nu ter tydt ghevan-

Traduction littérale par M. Jules de Saint-Genois, imprimée au Bulletin de l'Académie (août 1839 p. 207-208).

« Marie, par la grâce de Dieu, duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatine de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquise du Saint-Empire, dame de Frise, de Salins et de Malines, à nos chers et féaux Mgr. Éverard de la Mark, sire d'Aremberg, Mgr. Pierre, sire de Roubaix et de Herzeele, Mgr. Philippe, sire de Maldeghem, Mgr. Henri de Withem, sire de Bersele, Mgr. Jacques de Mastaing, Mgr. Jacques Unterlymmingen, chevaliers; aux échevins, conseil, et aux deux doyens de notre ville de Gand, ou à toutes notables personnes que la loi susdite et les doyens de Gand choisiront à cet effet, Jean Offuys et maître Aert de Buekelaere, salut. Comme nous avons toujours désiré et désirons encore de tout notre cœur et de toute notre pensée, que droit, raison et justice soient faits et rendus à chacun, quel qu'il soit, d'après ses mérites, et en particulier souhaitons qu'il soit fait bonne et prompte justice des personnes de Mgr. Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant et d'Espoisse; de Mgr. Guy de Brimeu, sire d'Himbercourt, comte de Meghem, et de maître Guillaume de Clugny, protonotaire du saint-siége de Rome et administrateur perpétuel de l'évêché de Térouane; présentement emprisonnés dans notre château de Gand, à cause de certaines choses que l'on met à leur charge. Ainsi est-il qu'à la prière des trois États de nos pays d'en bas, pour le moment rassemblés

nés par passion et contre toute justice. Déjà une partie des assistans, ne pouvant se défendre de l'émotion qu'inspirait cette jeune

» ghen in ons casteel van Ghend, om » zekere zaeken die men hemlieden te » laste leght. So eist dat wy ter begheerte van de drie staten van onser » Lande van herwaerts overe, jegenwordich vergaderd wesende in onse » voornoemde stede van Ghend ende » andere goeden lieden, onse ondersaten, betrauwende in uwer wysheyt, » discrecie, getrauwichede ende goede » diligencie, u ende elken van u, bizondere ghecommiteert ende gheordeneert hebben, committeren en ordeneeren by dese onse letteren, te » treckene ende u te transporteerne » toten voorseiden drie gevanghenen, » ende hemlieden te examinerene ende » ondersouckene up de lasten, excessen » ende mesdaden daerof zy berucht, ghewroucht of checaleengiert zullen moghen werden, hemlieden daerup te » hoorne in huere excusacie ende ontscult, informacie ende besouc daerof » te doene, up dats noot zy, huer proces te makene, also zy de materie » ghedisponeert zullen bevynden, et » (*sic*) voort te procedeerne met goeden » advise ende deliberacie van rade tot » huerer condempnancie of absolucie; » also recht ende redenen bewysen sal » ende in uwe consciencien bevinden » zult dat ghedaen behoore te zyne. Van » welken dinghe te doene wy u ende » elken zonderlinghe gheven vulle macht » ende speciael bevel, ontbieden ende » bevelen allen onse officiers ende ondersaten dat zy te u dit doende nerenstelyke verstaen en obedieren. Ghegheven in onse voorseide stede van » Ghend, den XXVIII^{sten} dach van » maerte int jaer ons Heeren duust vier » hondert zesse ende zeventich voor » Paesschen. — *Bi miner joncfrauwe* » *de Hertoghinne* (get.)

» De Halewin. »

» dans notre susdite ville de Gand, et à » la prière d'autres bonnes gens, nos » sujets, confians en votre sagesse, discrétion, fidélité et bonne diligence, » nous vous avons, vous et chacun de » vous en particulier, commis et établis, » commettons et établissons par les présentes, pour vous rendre et vous » transporter auprès des susdits trois » prisonniers, pour les examiner et les » interroger sur les griefs, excès et méfaits dont ils pourraient être accusés » de notoriété publique chargés ou mis » en cause pour les entendre à ce sujet » dans leurs excuses et justifications, » pour faire à cet égard information et » enquête nécessaires, pour poursuivre » leur procès, ainsi que vous trouverez » que la matière le comportera, et au » surplus pour procéder avec avis et délibération de bon conseil à leur condamnation ou à leur absolution; le » tout comme droit et raison le démontreront, et comme vous trouverez en » votre conscience qu'il soit convenable » d'être fait. Desquelles choses faire nous » vous donnons à vous et à chacun de » vous plein pouvoir et ordre spécial, » ordonnons et commandons à tous nos » officiers et sujets qu'ils vous servent » et vous obéissent diligemment en cette » matière. Donné en notre ville de Gand » susdite, le 28 mars 1476, avant Pâques (1477).

Par mademoiselle la Duchesse.

» De Halewin. »

et noble princesse désolée et humblement suppliante, commençaient à se déclarer pour elle, et à crier qu'il fallait lui faire ce

« Cette pièce, ajoute M. de Saint-Genois, ne saurait être attaquée sous le rapport de la validité; on en suivit de point en point le contenu. » Nous ajouterons de notre part qu'on a démontré par les paragraphes précédents que la duchesse exerçait par cette cédule, ses droits hauteurs et seigneuries: Le contre-seing de Halewin est une preuve qu'elle est émanée de l'autorité régulière et à la référence du conseil.

Le tribunal se composait donc :

1° De huit personnes nobles, de familles connues, ayant la qualité de chevalier, qualité qui était alors fort élevée;

2° De treize échevins de la Keure de Gand, ayant, selon Wieland, MS 7377, le gouvernement des biens et de l'état de la ville de Gand;

3° De treize autres échevins des parchons, de la même ville, ayant, selon le même Wieland, la connaissance des maisons mortuaires, tutelles, orphelins, apaisements des débats venus entre bourgeois, taxations, modérations, réparations des injures, etc.;

4° De deux doyens des métiers.

Plusieurs des noms de ces fonctionnaires tant des États que de la ville de Gand sont encore honorablement connus aujourd'hui dans les personnes de leurs descendants.

Cependant le lundi de la semaine sainte, 31 mars, « mademoiselle Marie, comtesse de Flandre (voir manuscrits n° 13129 et 10878), vint intercéder ceux de Gand. » Nous dirons plus loin, d'après l'exposé des griefs ce que nous pensons de cette intercession qui démontrait l'inexpérience de Marie de Bourgogne. « Ils lui répondirent qu'ils avaient juré de rendre justice au pauvre aussi bien qu'au riche; qu'ils procéderaient selon la loi de Gand, et qu'avec les huit seigneurs indiqués ci-dessus ils feraient avec zèle l'examen de l'affaire dont ils étaient chargés. »

Voici l'indication des principaux griefs que nous avons recueillis à la charge d'Hugonet et de son complice Himbercourt :

1° D'avoir gardé secrètes et laissé sans effet les lettres que le défunt duc Charles lui avait écrites pendant le siége de Nanci, pour qu'on lui envoyât aide et secours tant en argent qu'en hommes de guerre: méfait, ajoute la Chronique flamande précitée, d'après Despars, non moins grand que la trahison de Campo Basso, qui avait livré Nanci au duc de Lorraine (voir Chron.; Wydts, etc.).

2° D'avoir favorisé la reddition de la cité d'Arras au roi Louis XI, coopérant à la trahison du sire d'Esquerdes qui d'ailleurs, renonça à l'ordre de la Toison-d'Or et à ses dignités aux Pays-Bas pour passer au parti du roi.

3° D'avoir formé le projet de faire évader la duchesse pour la livrer au pouvoir du roi et la conduire chez le Dauphin, qu'on voulait lui faire épouser.

4° D'avoir abusé des blancs-seings que le Duc défunt lui avait confiés.

5° D'avoir, au préjudice des bourgeois en particulier et pour l'opposition du pays en général, falsifié le sceau du comte (valsche zegels van den graef, de welke hy gegeven hadde tot verderf zoo van verscheyde borgers in 't bezonder als tot verdrukking van g'heel het land).

6° D'avoir reçu de l'argent pour porter un jugement favorable dans des procédures.

plaisir; les autres continuaient à demander la mort à haute voix. Déjà les piques se baissaient, et la place du marché allait devenir

Beaucoup d'autres griefs sont encore énoncés aux Bulletins de MM. de Smet et de Saint-Genois, ainsi que dans les ouvrages qu'ils citent.

On sait que les deux prévenus furent appliqués à la question la plus rigoureuse. Remarquons ici que l'intercession de la duchesse, comme nous l'avons dit plus haut, est démontrée par le Register-boek van het scependom; mais tout nous porte à croire que cette démarche avait pour objet principal Himbercourt, qui n'était que complice. La lettre écrite par Marie de Bourgogne à sa veuve, dont nous parlerons à la fin de cette note, paraît prouver notre assertion.

Les manuscrits 13129 et 10878 font connaître ce qui suit : « Le jeudi saint au matin (3 avril), les huit seigneurs, les échevins des deux bancs et les deux doyens se rendirent à l'hôtel de la duchesse, comtesse de Flandre (in 't hof te Walle by mevrouw de gravinne) et l'informèrent (gaven haer te kennen) de la culpabilité (het belyt) du chancelier et du comte d'Himbercourt. » Ces manuscrits ne disent pas un seul mot de la démarche de Marie de Bourgogne pour implorer leur grâce au moment de l'exécution qui va avoir lieu et qui se trouve décrite surtout dans Pontus Heuterus.

« Le même jour, ajoute le manuscrit précité, avant l'heure de nones ou midi, on fit amener les deux coupables du s'Graven Steen à la *vierschare de la Keure* (à la table carrée de justice : celui donnait à Paris le nom de table de marbre). On leur y fit connaître qu'ils étaient condamnés à mort. »

Selon ledit manuscrit « après ces deux condamnations prononcées, et en vertu de la cédule ducale du 28 mars précédent, le collége échevinal de Gand prononça à la *vierschare* une troisième condamnation capitale, qui n'avait aucun rapport avec les deux précédentes, contre Jean Van Melle, chevalier, que les chaperons blancs avaient été saisir à Termonde. Il fut condamné pour avoir fait usage des biens de la ville sans le consentement des membres de ladite ville et pour en avoir dilapidé (groot goet gestolen) pendant ses fonctions de receveur général (opper entfanger schepen).

Les trois exécutions, quoique par des jugements de deux juridictions différentes, se firent le même jour sur la place du Vendredi.

Hugonet, chancelier de Bourgogne, fut décapité le premier, Van Melle fut exécuté le second, et Himbercourt le troisième.

M. de Barante (page 457) dit qu'Hugonet et Himbercourt en appelèrent au parlement de Paris. Mais, en supposant que le fait fût véritable, les deux exécutés savaient mieux que d'autres que le parlement de Paris, devenu sédentaire vers l'an 1302 sous Philippe-le-Bel, roi détesté des Belges, n'avait jamais exercé en Flandre qu'une juridiction civile, précaire et souvent méconnue. Elle était d'ailleurs nulle en Brabant, en Hollande et en Hainaut; ainsi, trois des quatre États assemblés à Gand (de vier Landen) ne l'auraient pu admettre.

Wieland (MS 7377), que nous avons déjà cité et qui est plus recevable que tout autre par ses fonctions judiciaires à Malines et à Gand, nous fait connaître qu'en considération des entraves aux appelants et aux sergents royaux, le roi Charles VII avait accordé, le 4 juillet 1445, une surséance de neuf ans; après cette époque on n'y eut aucun égard, et sous le règne de Charles le parlement de Malines avait été institué tout récemment, en 1474, pour décider la question; mais son établisse-

un lieu de combat, lorsque ceux qui voulaient la mort, et qui étaient les plus nombreux, ordonnèrent aux bourreaux de faire

ment ne fut paisiblement reconnu qu'en 1505 sous le nom de grand-conseil.

Le texte flamand ajoute qu'Himbercourt, le troisième des exécutés, étant sur l'échafaud, avait dit beaucoup de mal (op het schaffaud synde seyde veel quaets) : cela s'explique, car il ne nous paraît être que complice comme nous l'avons démontré, et cependant il partageait la peine capitale avec Hugonet.

On dit aussi qu'Himbercourt réclama les priviléges de l'ordre de la Toison-d'Or, dont il était membre, pour être jugé par un chapitre de l'ordre. Mais cet autre appel était aussi illusoire que le premier ; car l'ordre de la Toison-d'Or n'avait plus de grand-maître depuis le décès du duc Charles : on ignorait même si son institution serait conservée. Louis XI n'avait point voulu reprendre cet ordre qui était de son vassal. On peut en avoir la certitude par les chapitres de rétablissement qui eurent lieu à Bruges et à Bois-le-Duc en 1478, par Maximilien, après son mariage avec la duchesse Marie ; en voici la preuve par le texte même des lettres-patentes de Bruges : « A tous ceux qui ces présentes, etc. ; Nous, et à qui » seul et à nul autre pour raison et à cause de notre très-chère et très-amée com- » pagne la duchesse.... avons..... relevé icelluy ordre et empris l'État et dignité » dudit chef et souverain d'icelluy.. »

On a objecté le rejet illégal de cet appel en 1568, à l'époque de l'exécution du comte d'Egmond, à Bruxelles ; mais l'ordre de la Toison-d'Or existait alors dans toute sa splendeur. Le chef et souverain de cet ordre était le roi Philippe II, qui ordonna au duc d'Albe, frère et compagnon du comte d'Egmond dans le même ordre, de faire arrêter, juger et exécuter ce dernier. On ne peut donc comparer Himbercourt au comte d'Egmond.

Telle est la fin de cette sanglante scène qui est, comme nous l'avons dit, un procès politique ; dès lors les opinions sont opposées, comme cela est arrivé dans tous les procès de cette nature. Ce jugement criminel eut lieu, comme on vient de le démontrer, selon toutes les formalités prescrites par les lois du pays dans ces temps anciens. Il ne faut donc point comparer le tribunal provoqué par les états généraux (de vier Landen) qui étaient investis des pouvoirs suprêmes du peuple belge, avec le Conseil des Troubles de Philippe II, tribunal anti-constitutionnel, et en tirer des conclusions selon nos lois modernes. On a excipé de l'illégalité du jugement d'Hugonet par sa lettre à sa femme (voir page 157 et MS. 14740) ; mais il ne dit point qu'il y fut condamné uniquement par la fureur populaire ; il dit tout au contraire : « Dieu veuille leur pardonner et a tous ceux qui en sont cause. » Ce n'est donc pas le peuple qui est la cause de sa mort. Peut-être de nos jours on se serait borné à la disgrâce du chancelier ; mais au quinzième siècle, comme cela arrive encore en Turquie où l'on a conservé les usages du Bas-Empire, la peine de mort était souvent prononcée pour de simples délits d'administration. On le voit par les fréquentes exécutions à Gand, à Bruxelles, etc. A-t-on oublié que le duc Charles, sévère justicier, avait fait décapiter le beau et intéressant bâtard de la Hamaide, et qu'il fit aussi décapiter le gouverneur de Flessingue, séducteur d'une femme mariée ?

On fut peut-être trop sévère à l'égard d'Himbercourt qui n'était que complice. De là ses plaintes amères lorsqu'il était sur l'échafaud ; mais alors tous les crimes de haute trahison étaient punis de la peine capitale.

leur office. Ils obéirent : mademoiselle de Bourgogne vit tomber la tête et jaillir le sang de ses deux chers serviteurs. On la ramena demi-morte en son hôtel.

Cette cruelle exécution ne calma point le peuple de Gand ; il continua à se tenir en armes sur la place du marché, comme dans le temps de ses anciennes révoltes. Les Bourguignons furent chassés, maltraités ou mis à rançon. La duchesse douairière fut contrainte de sortir de la ville, ainsi que M. de Ravestein, pour avoir tous deux signé la lettre livrée par le roi. L'évêque de Liége, prince doux et tranquille, voulait retourner dans ses États [1]; les portes lui furent fermées, et on le contraignit à demeurer à Gand. Mademoiselle de Bourgogne était gardée comme en prison, et ne pouvait recevoir une visite ou une lettre sans le consentement des gens de la ville.

Pendant ce temps-là le roi continuait à saisir, l'une après l'autre, par menace, violence ou corruption, presque toutes les villes de la Picardie et d'Artois. Le Tronquoi, Montdidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landrecies, se rendirent ou résistèrent peu. Thérouanne fut livrée par le peuple, qui profita du désordre pour piller la maison de l'évêque, à qui, dans le même moment, les Gantois commençaient de faire son procès.

Non seulement le roi gagnait des villes, mais il acquérait aussi des serviteurs. Presque tous les gentilshommes de ces provinces entraient à son service, et, livrant les châteaux et forteresses qu'ils commandaient, passaient dans le parti contraire. Monsieur d'Esquerdes ne contribuait pas peu à toutes ces soumissions. Ce fut lui

Avant de terminer ce récit, nous devons dire que le roi Louis XI accorda des lettres de réhabilitation à la mémoire d'Hugonet. Ces lettres, de la part de l'ennemi du pays, confirment le jugement au lieu de le détruire. Enfin des lettres furent écrites par Marie de Bourgogne à la veuve et aux enfants d'Himbercourt qui s'étaient réfugiés à Malines; ces lettres ont été produites par M. Theys, archiviste de Malines, et insérées au texte de la notice de M. Gachard.

Que prouve la teneur de ces lettres? Que Marie de Bourgogne n'avait pas oublié les services rendus à elle et à ses prédécesseurs par celui qui avait eu le malheur d'avoir partagé les opinions criminelles d'Hugonet. Ces lettres étaient une chose indispensable dans ces temps de confiscation. Si elles avaient eu pour objet de réhabiliter la mémoire du malheureux Himbercourt, elles en auraient incontestablement fait mention. On ne trouve point de lettres semblables en faveur d'Hugonet. M.

[1] Amelgard.

surtout qui persuada aux gens d'Hesdin d'ouvrir leurs portes; mais Raoul de Lannoy se retira dans le château avec la garnison. Il y commença une vaillante défense, et l'on fut contraint de faire avancer l'artillerie. Toutefois, comme il n'avait nul espoir d'être secouru, il accepta d'honorables conditions, et eut la permission de se retirer avec ses gens, vie et bagues sauves. Il s'était si vaillamment montré, et ses façons pendant les pourparlers plurent tellement au roi, qu'il se prit de goût pour lui, voulut absolument le garder, employa tout son savoir-faire à le séduire, et y réussit.

D'Hesdin, le roi vint devant Boulogne. C'était un fief dépendant du comté d'Artois. Depuis beaucoup d'années il était réclamé par la maison de la Tour, dernière branche des anciens comtes d'Auvergne. Le duc Philippe-le-Bon s'en était emparé dans le temps où le sire de la Tremouille en disputait l'héritage à Marie de Boulogne, comtesse d'Auvergne, dont il avait épousé la sœur Jeanne, duchesse douairière de Berri [1]. La ville était forte, mais ne se défendit pas long-temps. Le roi déclara que, pour la sûreté du royaume, il était nécessaire qu'il la conservât sous sa garde, sauf à donner l'équivalent à Bertrand de la Tour, dont il ne niait point les droits. Il prit donc possession de la ville et comté de Boulogne. Pour montrer sa singulière dévotion et reconnaissance pour la sainte Vierge, qui, disait-on, était apparue miraculeusement sur les murs de la ville la veille de l'entrée des Français [2], il lui fit formellement don de cette seigneurie, puis la reçut d'elle et lui en fit hommage à genoux, sans ceinture et sans éperons, en présence du clergé, du maire et des échevins. Il offrit en même temps, en signe de vassalité, un cœur d'or du poids de deux mille écus, réglant qu'à l'avenir les rois de France ses successeurs prêteraient un semblable hommage, feraient une pareille offrande.

Cependant les gens des villes et du peuple n'étaient point partout aussi favorables aux Français que les capitaines et les seigneurs. Il y avait d'anciennes haines qui n'étaient pas oubliées. A Desurènes, bourg près de Boulogne, il y avait une vieille femme connue par son acharnement pour le parti bourguignon, et qui avait vécu du temps des longues guerres; les Français voulurent lui faire crier: « Vive le roi ! » Elle s'y refusa obstinément; et enfin, lorsqu'on lui tint l'épée sur la gorge, on ne put arracher d'elle d'autre cri que :

1 Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — 2 Paston's letters.

« Vive le roi, par le diable ! » La résistance était bien plus générale dans le Hainaut où le roi avait envoyé le comte de Dammartin avec une bonne partie de son armée.

Mais c'était surtout à Arras que cette aversion contre le roi et les Français était la plus forte. Quinze jours après l'entrée du roi dans la cité, la ville n'avait pas encore consenti à ouvrir ses portes. monsieur d'Esquerdes et maître la Vacquerie avaient exhorté longtemps les habitans à ne pas braver toute la puissance du roi, mais ils ne pouvaient rien persuader à ce peuple aveugle et obstiné. Les plus furieux Bourguignons des autres villes ou des compagnies de gens de guerre s'étaient presque tous réfugiés à Arras, et y avaient allumé les esprits.

A force d'instances et de pourparlers, les États de la province, qui pour lors étaient assemblés, consentirent enfin aux conditions réglées par monsieur d'Esquerdes, et qu'avaient approuvées d'avance les ambassadeurs de mademoiselle de Bourgogne. Ils promirent de prêter serment au roi, et d'obéir à ses officiers de justice et autres, jusqu'au moment où la Duchesse aurait fait foi et hommage pour le comté d'Artois, comme elle y était tenue. En cas où elle s'y refuserait, et si elle épousait un ennemi du roi, les États reconnaissaient que l'Artois devait demeurer à la couronne, sauf qu'il conserverait ses libertés et priviléges. Le roi s'engageait aussi à accorder une abolition et à maintenir chacun dans son emploi.

Cet engagement conclu, des députés de la ville vinrent prêter serment au roi et lui remettre les clefs ; il les rendit aux échevins, déclara l'abolition promise, et donna un délai à ceux des habitans qui avaient quitté le pays pour y rentrer et jouir de cette amnistie. Peu de jours après le cardinal de Bourbon entra dans la ville sans nul appareil armé, et y publia les intentions du roi. Il réduisait la gabelle du vin, accordait aux bourgeois les priviléges de noblesse et la permission de posséder des fiefs sans toutefois être soumis au ban et à l'arrière-ban, les exemptait du logement des gens de guerre, remettait tout ce qui était dû sur les impôts, confirmait toutes les franchises et immunités de la ville. Le 1er avril les lettres du roi avaient été publiquement lues à l'hôtel de ville.

Tant de soins pour gagner le bon vouloir des gens d'Arras n'avaient servi à rien. Dès que le roi se fut éloigné avec une partie de sa puissance pour soumettre le reste de la province, le parti qui

lui était contraire dans la ville reprit le dessus. Les portes furent fermées, les fortifications augmentées, et toute communication rompue avec la cité, où monsieur du Lude commandait une faible garnison française. Les révoltés commencèrent par se porter en désordre dans l'abbaye de Saint-Waast, où s'était logé le cardinal de Bourbon après son entrée dans la ville. La salle où il dînait fut forcée aux cris de : « Tuez ! tuez ! » Néanmoins les séditieux se retirèrent sans faire grand mal à personne, et le cardinal put s'en aller tranquillement. Il fallut donc que monsieur du Lude se fortifiât de son côté dans la cité et fît avancer son artillerie.

On se trouvait ainsi en pleine guerre. Les habitans, qui n'avaient presque aucune garnison et point de capitaine, choisirent d'un commun accord le sire d'Arci, gentilhomme de la province, bon et zélé Bourguignon, qui n'avait point voulu se soumettre au roi de France. Puis ils envoyèrent demander des secours à Douai, à Lille et à Orchies. C'était dans ces villes que s'étaient jetés les restes des compagnies échappées à la bataille de Nanci.

En même temps, car tout dans la ville se passait en grand désordre et sans aucun dessein sagement arrêté, on demanda à l'amiral de Bourbon un sauf-conduit, afin d'envoyer des députés au roi et à mademoiselle de Bourgogne; il l'accorda pour Hesdin où le roi était revenu après la prise de Boulogne et de Montreuil. Le principal de ces députés était maître Oudart de Bussi, natif de Paris et marié à Arras, homme fort entendu et très-estimé, que le roi s'était efforcé de gagner, et à qui il avait fait accepter, presque malgré lui [1], un office de conseiller au parlement.

Le roi les reçut fort bien. Lorsqu'ils lui demandèrent à se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne pour lui rendre compte de l'état de la ville, il leur répondit qu'ils étaient bons et sages, et que c'était à eux d'aviser ce qu'ils avaient à faire. Sur cette parole, ils prirent leur route vers Gand.

Précisément le même jour, les garnisons de Valenciennes, de Douai, de Lille et d'Orchies, ayant fait un détachement de seize cents cavaliers ou hommes de pied, le sire d'Arci, le sire Guillaume de Vergi, le jeune Sallazar et d'autres gentilshommes et capitaines

1 Manuscrits recueillis par Legrand. — De Troy. — Comines et pièces. — Legrand. — Amelgard. — Molinet. — Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Artois.

bourguignons s'avancèrent, à la tête de cette troupe, vers Arras pour y entrer. Ils avaient d'abord eu l'intention de marcher pendant la nuit; mais les gens de Douai, encore pleins d'orgueil, comme au temps des prospérités et des victoires de Bourgogne, voulurent que toute cette troupe partît en plein midi. Les capitaines du roi avaient peu de monde; mais sentant de quelle importance il était de ne pas laisser entrer une nouvelle garnison dans une si forte ville, ils se résolurent à tout risquer. Le sire du Lude, le maréchal de Gié et Yvon du Fou, avec cent vingt lances, allèrent se poster en un lieu où devaient passer les Bourguignons, et tombèrent sur eux comme ils s'y attendaient le moins. Le combat fut vif, mais les Français eurent l'avantage; le détachement fut dispersé, le sire de Vergi fut fait prisonnier, le jeune Sallazar se réfugia presque seul dans un bois voisin; il n'y eut que le sire d'Arci qui réussit à entrer dans Arras, suivi d'à peu près cinq cents combattans.

Lorsque le roi sut cette victoire, il en eut grand contentement, et donna sur-le-champ l'ordre qu'on saisît les députés, qui étaient venus le trouver à Hesdin, et qui cheminaient pour se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne. Ils soupaient tranquillement à Lens, sans nulle méfiance, lorsqu'un sergent vint les arrêter. Ils furent conduits à Hesdin et si promptement exécutés, que le lendemain, le roi demandant ce qu'on en avait fait, le prévôt Tristan lui répondit qu'ils étaient déjà morts et enterrés. Pour lors il ordonna qu'on déterrât la tête de maître Oudart, qu'on la couvrît d'un mortier écarlate fourré d'hermine, comme un conseiller au parlement, et qu'en cet appareil elle fût exposée sur la place du marché d'Hesdin. Cette cruelle imagination était pour lui un sujet de raillerie et de divertissement, comme on voit par la lettre suivante qu'il écrivait au sire de Bressuire, en lui racontant ce qui s'était passé durant les derniers jours.

« Monsieur de Bressuire, j'ai reçu vos lettres et les deux mille francs que vous m'avez envoyés par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par-deçà : nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes et le château de la Montoire, que le roi d'Angleterre [1], qui fut plus de trois semaines devant, ne put prendre. Il a été pris de bel assaut, et tous ceux qui étaient dedans, au nombre de trois cents, tous tués.

[1] Édouard III.

» Les garnisons de Lille, Douai, Orchies et Valenciennes s'étant assemblées pour se mettre dans Arras, et étant bien cinq cents hommes à cheval et mille hommes à pied, le gouverneur de Dauphiné [1], qui était en la cité, en fut averti, alla au-devant, et nos gens n'étaient pas plus de cent vingt lances qui donnèrent dedans. En effet, ils vous les festoyèrent si bien qu'il en demeura plus de six cents sur la place, et de prisonniers ils en amenèrent bien six cents dans la cité. Ils ont été tous, les uns pendus, les autres la tête coupée; le reste gagna la fuite. Ceux dudit Arras s'étaient assemblés vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade devers mademoiselle de Bourgogne. Ils ont été pris avec les instructions qu'ils portaient, ont eu la tête tranchée, car ils m'avaient fait une fois serment. Il y en avait un entre les autres, maître Oudart de Bussi, à qui j'avais donné une seigneurie en parlement; et afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le marché d'Hesdin, là où il préside. Incontinent que nous aurons autres nouvelles, je vous les ferai savoir. Je vous prie que vous pourvoyiez toujours bien à tout par-delà, et de ce qui surviendra avertissez-m'en souvent. 26 avril. »

Le mauvais succès et les cruautés du roi n'ébranlèrent point l'obstination des gens d'Arras. Ils étaient furieux, mais insensés, ne se faisant nulle idée de la puissance des Français, et ne songeant pas qu'ils ne pouvaient avoir de secours. C'étaient chaque jour nouvelles insultes criées du haut des murailles; c'était la croix blanche pendue ou déchirée; c'étaient des gestes sales et injurieux et des bravades de toute sorte. Ils avaient écrit au-dessus d'une porte :

Quand les souris mangeront les chats,
Le roi sera seigneur d'Arras;
Quand la mer qui est grande et lée (2),
Sera, à la Saint-Jean, gelée,
On verra par-dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de la place.

Toutes ces jactances étaient des marques de haine, mais prouvaient la folie plutôt que la force de ce peuple dont le courage n'avait rien de réfléchi. Le roi, voyant cette obstination, avança avec son armée et toute sa grosse artillerie. Les premiers jours, la défense

1 Monsieur du Lude. — 2 Large.

fut vaillante et coûta cher aux assiégeans; le roi pensa même y périr : il s'était avancé au plus près pour faire pointer ses coulevrines de siége, lorsqu'un arbalétrier de la ville, l'apercevant, l'ajusta et l'aurait abattu, si un boucher qui se trouvait aussi sur la muraille n'avait détourné l'arme et préservé le roi, qui fut seulement touché.

Bientôt une des portes et un pan de mur furent entièrement abattus; les capitaines de la garnison continuèrent à faire bonne contenance et s'apprêtaient à soutenir l'assaut; mais la bourgeoisie, dont toute la vaillance n'était qu'ignorance du danger, s'effraya de ce qui adviendrait si les Français entraient par force, et fut aussi ardente à vouloir traiter qu'elle l'avait été à braver le roi. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages; des lettres d'abolition furent aussi accordées aux habitans. Le roi y disait qu'il avait égard à leurs humbles supplications; qu'il voulait bien attribuer leur dernière rébellion à de mauvais conseils; que, préférant miséricorde à rigueur de justice; ne voulant pas l'effusion du sang humain ni la désolation, destruction et ruine de la ville; par pitié pour le pauvre peuple; en considération de ceux des habitans qui n'avaient point pris part à la révolte et s'étaient retirés par-devers lui, et enfin « pour l'honneur et révérence de Dieu notre Créateur et de la » glorieuse Vierge Marie, aux mains de laquelle et de son benoît » cher enfant nous avons mis notre personne, notre couronne, notre » royaume et la conduite et affaires d'icelui, nous remettons, » quittons, pardonnons et abolissons tous les maléfices, meurtres, » brûlemens de maisons, larcins, pilleries, rébellions, désobéis» sances, hostilités, invasions, et tous autres crimes de lèse-majesté » ou autres. »

Après avoir donné ces lettres, le roi entra le 4 mai à cheval dans la ville, non par la porte, mais par la brèche. Il s'arrêta sur le petit marché; là, il dit aux bourgeois assemblés : « Vous m'avez » été rudes, je vous le pardonne, et si vous m'êtes bons sujets, je » vous serai bon seigneur. »

Nonobstant cette promesse et les lettres d'abolition, le roi fit prendre et mettre à mort tous ceux de la ville qui lui avaient été le plus contraires, entre autres cet arbalétrier qui avait tiré sur lui. Bientôt toutes les conditions portées dans les lettres du 4 mai furent oubliées, et la ville fut traitée sans nul ménagement. Ce

fut bien pis dès que le roi se fut éloigné. Monsieur du Lude et maître Guillaume Cerisais, qui furent préposés à la garde et au gouvernement de cette ville, ne s'occupèrent qu'à tirer grand profit de cette affaire; les condamnations continuèrent afin de gagner des confiscations; les riches bourgeois furent mis à rançon; des exactions de toute sorte vinrent l'une après l'autre. La haine des habitans pour les Français s'accroissait de jour en jour; c'étaient sans cesse nouveaux projets de sédition, secrètes intelligences avec les Bourguignons, et la découverte de ces trames amenait de nouvelles cruautés. Il est vrai que de temps en temps le roi venait à Arras, et, voyant combien il lui importait de s'assurer la tranquille possession de cette ville, il promettait des abolitions, se montrait plus clément, diminuait les taxes, accordait des priviléges; mais comme il ne pouvait y avoir nulle confiance de part ni d'autre, les choses allaient toujours en empirant. Le sire du Lude continuait à s'enrichir; selon son caractère, il s'en cachait peu, et se vantait bien haut d'avoir gagné à tout cela au moins vingt mille écus et de belles fourrures de martre. De son côté, le cardinal de Bourbon, qui s'était fait nommer abbé de Saint-Waast, vivait mal avec ses religieux; ils n'étaient point accoutumés au train de dissolution de ce prélat et voulaient s'opposer à la dissipation des revenus de l'abbaye; aussi les accusait-il de rébellion contre le roi, et les faisait-il exiler les uns après les autres.

Enfin, après deux années passées ainsi entre une dure oppression et un indomptable esprit de révolte, entre un continuel manque de foi des gouverneurs et une fausse soumission des habitans; à la suite d'un complot qui fit échouer une entreprise de la garnison contre Douai, le roi prit, au mois de juillet 1479, une grande et dure résolution. Il fit raser les murailles et les fortifications, chassa tous les bourgeois, hommes, femmes, enfans, prêtres, religieux. Il abolit même l'antique nom d'Arras, et prétendit, par sa seule volonté, créer une nouvelle ville peuplée de nouveaux habitans. Afin d'y attirer des gens, il lui accorda les priviléges les plus étendus, les plus grandes libertés, et, en signe de tant de faveur, il la nomma Franchise. Ce ne sembla point motif suffisant aux honnêtes commerçans et bourgeois des autres villes pour quitter leurs établissemens et leur séjour accoutumé pour venir vivre dans un pays rempli de troubles et de guerre, et habiter en des maisons confisquées. Alors

le roi, s'obstinant toujours dans son dessein, ordonna que dans chaque bonne ville du royaume un certain nombre de bourgeois et d'artisans fussent désignés pour transporter, bon gré mal gré, leur domicile dans sa ville de Franchise. Paris, Rouen, Orléans, Lyon, Tours, les villes d'Auvergne, de Limousin et de Languedoc [1] furent tenues de fournir des habitans. Comme on le peut croire, une volonté si tyrannique éprouva une forte résistance : chacun des pauvres gens, sur qui était tombé le sort ou la désignation, cherchait des prétextes de santé ou de dépense pour ne se point mettre en route et pour ne point aller à l'autre bout du royaume chercher un séjour triste et ruiné. De nouvelles lettres du roi ordonnèrent que les frais de voyage seraient payés par les villes; il accorda délai pour acquitter leurs dettes à ceux qui se rendraient à leur destination; il mit des impôts pour subvenir aux dépenses de Franchise et à l'établissement de ses nouveaux habitans. Il fit de grands efforts pour faire revivre ces fameuses fabriques de tapisseries, qui avaient porté la renommée d'Arras dans les pays les plus lointains. Mais toutes ces lettres et ordonnances ne profitaient à rien; sa volonté ne pouvait l'emporter sur la justice et le bon sens. Il travailla pourtant obstinément à peu près jusqu'à sa mort à accomplir la fondation de cette ville de Franchise.

La résistance des gens d'Arras et la haine furieuse qu'ils lui avaient montrée, commencèrent à faire apercevoir au roi qu'il ne serait pas aussi facile qu'il l'avait d'abord cru de se saisir, à force ouverte, de tous les États de mademoiselle de Bourgogne. En même temps il lui était arrivé de mauvaises nouvelles du duché [2].

C'était surtout au prince d'Orange qu'il avait dû la prompte soumission de cette province et de la Comté. Toutefois, ayant en lui une moindre confiance que dans le sire de Craon, ce fut celui-ci qu'il choisit pour gouverneur de Bourgogne, et le prince d'Orange ne fut que son lieutenant. Il en fut grandement offensé; sans tarder davantage, il changea de parti et se réunit à Jean de Clèves et aux sires de Vauldrei, qui avaient continué à tenir pour la Duchesse. L'empereur Frédéric avait rappelé aux États de la Comté leurs devoirs envers l'Empire, dont ils avaient toujours fait partie,

1 Histoire de Languedoc. — Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Artois.

2 Histoire de Bourgogne. — Paradin. — Molinet. — Amelgard. — Comines. — Legrand. — Histoire de Franche-Comté. — Gollut. — Muller.

et leur avait annoncé qu'il regardait comme assuré que son fils, le duc Maximilien, allait épouser mademoiselle de Bourgogne, ainsi que l'avait voulu le feu duc Charles. Bientôt la ville de Dôle, siége des États, se révolta et ferma ses portes aux Français.

Monsieur de Craon, ayant voulu reprendre Vesoul, que défendait le sire Guillaume de Vauldrei, se laissa, le 17 mars, surprendre durant la nuit. Sa troupe fut mise en déroute. Les gens du pays tombaient sur les fuyards et les massacraient; un grand nombre d'Écossais périt en cette journée. A grand'peine le sire de Craon put-il rassembler ses gens à Grai. Peu de jours après la victoire de Vesoul, le 26 mars, le prince d'Orange se hâta d'écrire aux États à Dijon de s'en tenir exactement aux termes de leur traité, et de ne point recevoir les gens d'armes français dans la ville, attendu que la Comté devant être incessamment délivrée, ce serait attirer une guerre cruelle sur le Duché. L'avarice du sire de Craon et des capitaines de France, leurs exactions, l'exécution infidèle des promesses du roi, avaient déjà excité un mécontentement si grand que la révolte fut bientôt générale. Les sires de Digoine, de Vergi, de Cothebrune et presque toute la noblesse de Bourgogne se déclarèrent contre les Français.

Ce fut au moment où il venait d'entrer dans Arras, après un siége si vaillamment soutenu, que le roi apprit comment les choses allaient en Bourgogne. Sa colère fut grande. Le prince d'Orange lui avait envoyé un messager pour traiter. Il refusa de le voir. « Si » vous pouvez prendre ledit prince, écrivait-il au sire de Craon, » faites-le aussitôt brûler, ou bien pendre et brûler après. » Ordre fut donné de lui faire son procès. Son hôtel de Dijon fut rasé, et il fut condamné, comme faux et traître chevalier, à être pendu par les pieds; ce qui fut éxécuté sur son effigie dans toutes les villes de Bourgogne qui obéissaient encore au roi.

La soumission des diverses provinces de l'héritage du duc Charles présentait de si grandes difficultés, que le roi en revint à ne plus dédaigner le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. Il commença à le souhaiter sincèrement, et ses discours, qui naguère n'étaient qu'une feinte, maintenant étaient sa vraie pensée.

Mais il était dans un grand embarras. Une des conditions du traité de Pecquigni était le mariage du Dauphin avec la fille du roi d'Angleterre; et jamais, certes, il n'avait été si essentiel de se main-

tenir en bonne paix et intelligence avec ce prince[1]. La chose n'était pas fort difficile. Le roi Édouard était devenu de plus en plus adonné aux plaisirs et à la paresse. Il ne souhaitait que le repos. L'argent, que le roi de France payait si exactement, lui semblait commode, et lui donnait moyen de se passer des subsides de son parlement. En outre, il n'y avait sorte de bons procédés que le roi n'eût pour lui. Il lui envoyait des présens, lui faisait passer les meilleurs vins de France[2]; ses envoyés recevaient toujours le plus honorable accueil.

Ce qui servait le mieux les intérêts du roi de France, c'étaient les intelligences qu'il avait dans le conseil d'Angleterre. Depuis l'entrevue de Pecquigni, il avait soigneusement continué à payer des pensions et à faire de riches dons aux principaux serviteurs du roi Édouard. Lord Montgomeri, lord Howard, sir John Cheinie, grand-écuyer, d'autres encore, n'avaient rien plus à cœur que de maintenir une paix qui leur était si profitable. De cette façon le roi parvenait à empêcher le roi Édouard d'écouter le mauvais vouloir du peuple d'Angleterre et des gens du parlement, toujours ennemis de la France, toujours portés à la guerre, regrettant les glorieux temps de Poitiers et d'Azincourt, la possession de la Guyenne et de la Normandie.

La division qui régnait dans la famille royale d'Angleterre était encore favorable au maintien de la paix. Le roi Édouard n'avait pu se réconcilier pleinement avec son frère le duc de Clarence, qui avait pris part à la trahison du comte de Warwick et avait épousé sa fille. Ce prince était maintenant veuf. Il aurait pu épouser mademoiselle de Bourgogne. La duchesse douairière, sa sœur, favorisait un projet si avantageux pour l'Angleterre. Le roi, craignant ce mariage, en fit avertir le roi Édouard, qui ne se sentit pas un moindre empressement à l'empêcher. Son autre frère, le duc de Glocester, rempli d'une ambition cachée, et le plus pervers de tous les princes de son temps, contribuait encore à entretenir la haine qu'il portait au duc de Clarence. La reine et sa puissante famille n'étaient pas moins contraires aux démarches qu'on aurait pu tenter pour conclure le mariage de l'héritière de Bourgogne avec le duc de Clarence. Elle songeait, au contraire, à l'obtenir pour son frère

[1] Comines. — Legrand. — Thoyras. — Hume. — [2] Pièces manuscrites. — Bibliothèque du roi.

le comte de Rivers; mais c'était un bien petit seigneur pour une si grande princesse.

Il ne fallut donc pas d'abord beaucoup de ruses ni de grands efforts pour que le roi Louis se maintînt en concorde et bonne intelligence avec l'Angleterre, et il y veillait avec soin. Outre l'argent qu'il y dépensait et sa courtoisie envers tout ce qui était Anglais, il offrait au roi Édouard de prendre sa part dans la conquête des États du duc Charles. Il le flattait de la possession de la Hollande, du Brabant, de la Flandre même, demandant seulement qu'on lui envoyât un renfort de dix mille Anglais, qu'il payerait et fournirait d'artillerie. Ce projet de partage ne plaisait guère ni à la paresse du roi Édouard, ni au bon sens de ses conseillers. Ils répondaient que la conquête du Brabant et de la Flandre ne serait pas chose facile; que le gouvernement des bonnes et grandes villes de ce pays avait de tout temps été troublé et périlleux; que d'ailleurs l'Angleterre n'aurait nul profit à ruiner les Flamands avec lesquels elle faisait un si grand commerce, et qu'il valait mieux continuer de leur vendre et de leur acheter, que de se charger de la dépense de les vaincre, puis de les défendre. Si l'on partageait les domaines de Bourgogne, Boulogne et quelques portions de l'Artois et de la Picardie, touchant au territoire de Calais, conviendraient bien mieux à l'Angleterre; mais c'était justement à cela que ne voulait pas entendre le roi Louis.

Quelque peu d'apparence qu'il y eut à voir la discorde renaître entre les deux royaumes, toutefois le conseil d'Angleterre jugea qu'il convenait, pour plus de précaution, de renforcer la garnison de Calais. Douze cents gens d'armes anglais y passèrent sous la conduite de lord Hastings, grand-chambellan d'Angleterre et gouverneur de cette ville. C'était presque le seul, parmi les principaux serviteurs du roi Édouard, qui, depuis l'entrevue de Pecquigni, n'eût accepté ni pension ni dons du roi de France. Il était demeuré fidèle au parti du duc de Bourgogne, gagnant ainsi loyalement l'argent qu'il recevait de ce prince. Le sire de Comines n'avait pu encore réussir à le mettre sur la liste des pensionnaires du roi. Il conservait à mademoiselle de Bourgogne l'attachement qu'il avait eu pour son père, et conseillait vivement la guerre.

Ce ne fut donc pas sans alarme que le roi vit qu'il allait passer la mer. Il red oubla de protestations de bonne amitié envers le roi

Édouard ; il fit publier dans toute la Flandre que ce lord Hastings arrivait avec de mauvais desseins contre mademoiselle de Bourgogne, et voulait l'enlever pour la conduire en Angleterre. En outre, le sire de Comines fut chargé, malgré le peu de confiance que le roi avait alors en lui, de reprendre ses secrètes intelligences avec le grand-chambellan d'Angleterre, et de lui proposer de nouveau une pension, double, s'il le fallait, de celle qu'il recevait de la cour de Bourgogne. Pierre Claret, maître d'hôtel du roi, passa en Angleterre avec des lettres du sire de Comines, pour aller trouver lord Hastings, qui n'était pas encore à Calais.

Dans de telles circonstances, le roi, quel que fût alors son désir de revenir au dessein plus sensé de marier mademoiselle de Bourgogne avec le Dauphin, ne pouvait faire de publiques démarches pour l'obtenir, d'autant que le roi Édouard tenait excessivement au mariage promis à Pecquigni. Ce fut en partie pour ce motif, qu'au lieu d'envoyer une solennelle ambassade, le roi laissa une telle affaire aux mains de maître Olivier, à qui il avait ainsi donné la double charge de négocier ce mariage et de porter secrètement les Gantois à la révolte.

Il n'avait, comme on a vu, que trop réussi dans cette partie de son message [1]; c'était justement ce qui rendait à peu près impossible le succès de son autre commission. Les séditions des gens de Gand avaient mis en leurs mains tout le pouvoir; c'étaient eux qui étaient les maîtres absolus de leur jeune Duchesse, et ils ne craignaient rien tant que de la voir devenir Française par son mariage. Leur fureur était venue surtout de cette méfiance, et ils avaient fait périr violemment les seuls conseillers favorables au projet du roi. Mais, lors même que mademoiselle Marie aurait eu d'abord quelque volonté d'accepter le mariage du Dauphin, il lui était à présent devenu plus odieux encore qu'aux Gantois. C'était du roi qu'étaient venus tous les maux qu'elle avait soufferts ; il avait, contre toute loyauté, livré sa lettre aux députés des États, et l'avait exposée à la honte d'être publiquement convaincue de mensonge; il était cause de la mort de ses bons et fidèles serviteurs qu'elle avait vus périr si cruellement sous ses propres yeux. Ce peuple brutal, qui l'avait bravée, et la tenait outrageusement prisonnière, c'était le roi qui l'avait encouragé à la sédition.

[1] Comines. — Legrand et pièces. — Molinet.

Pour comble d'insulte, ce n'était point par d'honorables ambassadeurs, choisis parmi les princes de son sang ou les grands seigneurs du royaume, que le roi faisait proposer ce mariage. A qui cette commission avait-elle été donnée? à un homme du plus petit état, à un méchant barbier-médecin, haï et méprisé en France, connu de tous, en Flandre, pour être sorti de bas lieu et d'ignoble condition.

Tel qu'il fut, comme il était à Gand de la part du roi, on lui manda de venir déclarer sa charge. Il s'habilla magnifiquement, à la grande risée de tous, fit étalage de son titre de comte de Meulan que lui avait donné le roi, et parut en audience devant Mademoiselle. Elle était assise sur son trône, ayant près d'elle l'évêque de Liége et le vieux duc de Clèves, et entourée de beaucoup de conseillers. Maître Olivier remit sa lettre de créance; puis, au lieu d'expliquer publiquement sa commission, il répondit qu'il avait ordre de ne parler que devant mademoiselle de Bourgogne seule.

La princesse et son conseil demeurèrent confondus de ce degré d'impudence. Néanmoins on lui répliqua gravement que ce n'était point la coutume, et que mademoiselle de Bourgogne, n'étant point mariée, ne pouvait donner de secrètes audiences. Il répéta qu'alors il lui était impossible de rien dire et d'accomplir son message. Les discours s'animèrent, et l'on finit par lui dire avec menaces qu'on le ferait bien parler.

Dans les termes où le roi en était avec l'Angleterre, cette demande de mariage ne pouvait en effet se faire publiquement, et maître Olivier continua à demander d'être admis en particulier.

La conduite et surtout la personne d'un tel ambassadeur achevèrent de tout gâter. « Le roi mon cousin me croit donc malade, » disait mademoiselle Marie, qu'il m'envoie son médecin? Grâce à » Dieu, je me porte bien et n'ai rien à dire à cet homme. » Chacun s'offensait pour elle; les esprits s'animaient contre le roi et son misérable messager.

Du reste personne n'ignorait le véritable sujet de sa commission; mais, s'en fût-il solennellement acquitté, il n'y eût pas mieux réussi. Hormis Louis de Bourbon, évêque de Liége, que le roi avait su se rendre favorable, et qui était Français de cœur, pas un des conseillers de la Duchesse ne voulait de ce mariage. Les Gantois avaient horreur de la France. Le duc de Clèves songeait aux intérêts de son

fils. Les amis de la duchesse douairière auraient voulu un prince d'Angleterre. D'autres désiraient depuis beaucoup d'années voir s'accomplir les promesses faites au duc Maximilien d'Autriche. Enfin il n'était personne qui voulût du Dauphin. L'âge de ce prince était un autre motif de refus ; il avait huit ans ; encore disait-on qu'il était chétif et mal portant. « Mademoiselle est d'âge à avoir » des enfans, et non point à épouser un enfant, » disait la dame d'Halewyn, sa gouvernante, qui avait grand crédit sur elle.

Le roi eût peut-être mieux réussi en faisant proposer un autre prince de la maison de France plus en âge de se marier, comme Charles, duc d'Angoulême, petit-fils de l'ancien duc d'Orléans ; ce prince avait pour lors dix-neuf ans, et fut père du roi François Ier. Ce mariage eût évité bien des guerres et préservé le royaume de longues calamités. Le roi, dans le temps où vivait le duc Charles, s'en serait contenté, et y avait même pensé. Depuis la prospérité avait accru outre mesure ses espérances et ses projets. Il ne voulait plus courir le risque de recommencer une seconde maison de Bourgogne. D'ailleurs tout était tellement double et embrouillé dans sa conduite, qu'il n'avait pas une volonté complète, et ne marchait droit vers aucun but assuré. Maître Olivier n'avait ni pouvoirs ni instructions pour essayer un autre mariage que celui du Dauphin.

Lorsqu'on connut bien parmi tout le peuple de Gand ce que ce messager était venu demander, lorsque son insolence envers la Duchesse fut devenue le sujet de tous les entretiens, son séjour dans la ville commença à exciter la rumeur. D'abord ce ne furent que des moqueries contre ce barbier travesti en comte de Meulan. Quelques jours après on parla de le jeter à la rivière. Il s'enfuit en grande hâte. Les Flamands commencèrent à s'armer, et il devint manifeste que la guerre allait éclater entre eux et le roi.

Cependant maître Olivier, ayant échoué dans une si grande entreprise, ne voulut point revenir auprès du roi sans lui avoir rendu quelque bon service. Il s'était sauvé à Tournai ; c'était une belle et riche ville qui, comme on a vu, relevait directement du royaume de France, mais qui avait conservé de grands priviléges. En payant une aide de six mille livres par an, elle nommait ses magistrats, n'était sujette ni à garnison ni à passage de gens de guerre ; elle commerçait librement avec les pays de Flandre

comme avec le royaume, et restait neutre dans les guerres[1]. Maître Olivier pensa que ce serait un notable avantage pour le roi d'avoir la pleine et entière disposition d'une si grande ville, située presque au cœur de la Flandre, et d'y pouvoir tenir une forte garnison. Il gagna quelques-uns des habitans; fit secrètement prévenir le sire de Moui, capitaine de Saint-Quentin, et le 23 de mai, Colard de Moui son fils, bailli de Tournai, mais qui, d'après les franchises de la ville, ne pouvait y demeurer en armes, se présenta devant la porte qui lui fut livrée. Bientôt arriva une troupe plus nombreuse, et Tournai tomba ainsi au pouvoir des gens de guerre. Le maire, les échevins et ceux des principaux bourgeois qui n'étaient point favorables à cette violence, furent saisis et envoyés à Paris, où ils restèrent prisonniers durant toute la vie du roi.

Du reste il était temps de prendre ses précautions contre les Flamands qui peut-être se fussent emparés de Tournai. Ils tenaient déjà la campagne et venaient jusqu'aux portes de la ville. Dès le lendemain de l'entrée des Français, les deux partis commencèrent à se rencontrer et à se combattre.

Le roi, aussitôt après la prise d'Arras, résolut d'aller joindre ses forces à celles du comte de Dammartin, qui avait fait jusqu'alors peu de progrès dans le Hainaut. Il croyait en avoir fini avec l'Artois, et avait encore ou montrait du moins bonne espérance de venir à bout de ses desseins de conquête.

« Monsieur le grand-maître, écrivait-il, merci à Dieu et à Notre-Dame, j'ai pris Arras et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire. A mon retour je m'en irai à votre quartier, et vous mènerai bonne compagnie. Pour lors ne vous souciez que de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appelle toujours le roi couard. D'ailleurs vous savez depuis long-temps ma façon de faire, car vous m'avez vu autrefois; et adieu. Arras, 7 mai. »

Avant d'aller joindre le comte de Dammartin, le roi conçut la pensée de s'assurer de Cambrai. C'était une ville libre relevant de l'Empire, sous l'autorité de l'évêque, et elle n'avait point fait partie des domaines du duc de Bourgogne. Les sires Louis de Sainville et

1 Histoire de Tournai, par Cousin. — Comines. — Molinet.

Hector de l'Écluse se présentèrent avec des lettres du roi adressées aux gens des trois États de Cambrai, et requirent qu'il fût reçu dans la ville avec toute sa suite [1]. Cette volonté du roi remplit messieurs des États d'embarras et de crainte. Ils n'avaient nul moyen de se défendre. Une puissante armée était à leurs portes. D'un autre côté, s'ils obéissaient, c'était une sorte de rébellion à l'Empire auquel ils appartenaient; leurs libertés seraient perdues, et d'ailleurs, tout abattue que semblât en ce moment la puissance de Bourgogne, il fallait songer à ne point se donner pour ennemi un voisin si redoutable.

Dans leur perplexité ils résolurent de consulter Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, qui, depuis que les Gantois l'avaient contraint à se retirer, résidait dans la ville de Mons. Philippe Bloquiel, abbé de Saint-Aubert, homme rempli de science, d'éloquence et de sagesse, qui jouissait d'une grande autorité dans Cambrai, fut, avec plusieurs chanoines et échevins, envoyé en députation à monsieur de Ravestein. Sans les écouter il les fit retenir prisonniers dans la ville, avec défense d'écrire, soit à Cambrai pour annoncer le mauvais succès de leur ambassade, soit à Gand pour demander justice au conseil de la Duchesse. On les accusait d'être favorables aux Français. Ce reproche prit plus de poids encore lorsqu'on apprit que, depuis leur départ, Cambrai avait ouvert ses portes au roi. C'était encore par corruption et intrigue que cette ville avait été gagnée. Un gentilhomme de l'hôtel du roi, capitaine de la Charité-sur-Loire, nommé Louis de Marafin, conduisit toute cette affaire avec quelques-uns des bourgeois, et fut en récompense nommé capitaine du château et de la ville, où il commença bientôt à faire grandement ses affaires. Les habitans, autant par crainte que par persuasion, demandèrent à être régis et gouvernés par le roi, alléguant que dans les anciens temps Cambrai avait fait partie du royaume. Le roi céda sans peine à leurs désirs, promit de grands priviléges à la ville, et les aigles de l'Empire firent place aux fleurs de lis.

A ces nouvelles, l'abbé de Saint-Aubert et les autres députés furent traités plus rudement encore par monsieur de Ravestein. Il leur signifia qu'ils ne seraient relâchés qu'en lui payant une ran-

1 Almanach historique de Cambrai, année 1773.

çon de mille écus. Leur captivité dura plusieurs mois, et ce fut seulement après avoir fourni bonne et suffisante caution pour cette somme, qu'ils purent s'en aller demander à la duchesse de Bourgogne une justice qu'ils attendirent long-temps, sans la jamais obtenir.

De Cambrai le roi s'en alla vers le comte de Dammartin. Les villes et les gentilshommes du Hainaut lui avaient fortement résisté. Il fallait peu s'en étonner : le roi s'était refusé aux secrètes propositions que lui avait faites le parent du sire de Comines, et n'avait point voulu entendre à garantir les priviléges du pays ; d'ailleurs ses capitaines et ses gens d'armes étaient si avides d'argent et de pillage, la foi était tellement violée envers les villes qui se rendaient, qu'on n'avait rien à risquer ni à perdre en se défendant tout de son mieux.

La première ville que le roi vint attaquer fut Bouchain [1]. La garnison soutint pendant seize heures le feu de la grosse artillerie des Français. Le roi, s'étant avancé près des canons, se tenait appuyé familièrement sur l'épaule de Tannegui Duchâtel, lorsqu'un arquebusier de la ville, l'apercevant, visa sur lui. Le coup s'en vint frapper Tannegui, qui tomba mortellement blessé aux pieds du roi. Il mourut dès le lendemain, après avoir dicté un testament par lequel il priait le roi de payer ses dettes. Il était le seul peut-être de ses serviteurs qui songeât plus à l'honneur qu'à l'argent, et on l'avait vu, lorsqu'à la mort du feu roi Charles VII il avait, à défaut du trésor royal, payé les funérailles de ses propres deniers. Il recommanda au roi sa seconde fille, le priant de la marier. Il confiait l'aînée à ses amis, et la troisième à sa femme. Enfin il demandait pardon au roi de ses emportemens et de ses désobéissances, qui procédaient, disait-il, plutôt de folie que de malice.

Le roi montra un extrême chagrin de sa mort, lui fit faire un service magnifique à l'abbaye de la Victoire, et ordonna qu'il fût enseveli à Notre-Dame de Cléri, où lui-même avait choisi sa royale sépulture. Le lendemain les gens de Bouchain ouvrirent leurs portes et payèrent cinq mille écus. La garnison obtint la vie sauve, et fut envoyée en prison à Cambrai, d'où elle parvint à s'échapper.

De Bouchain on alla devant le Quesnoy. Une première approche

1 Molinet. — Legrand et pièces.

fut vivement repoussée. Le roi fit avancer son artillerie, qui était terrible; dès qu'une brèche fut faite, l'assaut commença. Le pillage de la ville fut promis aux francs-archers, qui, avec une vaillance extrême, assaillirent la muraille. Beaucoup de vaillans capitaines et hommes d'armes les encourageaient de la voix et de l'exemple; mais nul ne montrait plus d'ardeur que Raoul de Lannoy, qui, depuis la prise d'Hesdin, avait pris parti pour le roi. Les assiégés ne combattaient pas avec une moindre obstination. Les canons continuaient encore à battre les murailles, lorsque tout à coup un orage merveilleux et une pluie, qui tomba par torrens, contraignirent l'artillerie à cesser son feu et arrêtèrent l'assaut. Le roi donna de grandes louanges à ses francs-archers, et leur promit meilleure fortune pour le lendemain; puis, détachant la chaîne d'or qu'il portait, il la passa au cou de Raoul de Lannoy : « Pasques-Dieu, » dit-il, mon ami, vous êtes trop furieux au combat, il vous faut » enchaîner de peur de vous perdre; car je me veux servir de vous » plus d'une fois [1]. »

Les assiégés, après s'être félicités de leur délivrance qu'ils attribuaient à la miraculeuse intercession de madame Sainte-Barbe, à laquelle ils avaient fait un vœu, s'aperçurent pourtant qu'ils étaient sans nul espoir de secours, et offrirent composition. Le roi leur accorda d'être saufs de corps et de biens; toutefois il exigea neuf cents écus comptant, qu'il distribua aussitôt à ses francs-archers pour les dédommager du pillage.

Le roi entra dans la ville, alla remercier Dieu en l'église, et le lendemain 3 juin, jour de la Pentecôte, assembla le clergé, les magistrats et les principaux bourgeois. « Mes amis, leur dit-il, si je » viens en ce pays, ce n'est que pour votre plus grand profit et » avantage, dans l'intérêt de mademoiselle de Bourgogne, ma bien-» aimée cousine et filleule. Personne ne lui veut plus de bien que » moi, et elle est grandement abusée de ne point mettre en moi » sa confiance. Parmi ses mauvais conseillers, les uns veulent lui » faire épouser le fils du duc de Clèves; c'est un trop petit prince » et trop inconnu pour une si glorieuse princesse. D'ailleurs, je » sais qu'il a un mauvais ulcère à la jambe; en outre, ivrogne comme » tous ces Allemands; après boire, il lui cassera son verre sur la

[1] Saint-Palaye, Mémoires sur la chevalerie. – Mathieu.

» tête et lui donnera des coups. D'autres la veulent allier aux Anglais, à ces anciens ennemis du royaume, qui sont tous débauchés » et gens de mauvaise vie. Enfin, il y en a qui lui veulent donner » pour mari le fils de l'Empereur. Ce sont les princes les plus ava- » ricieux du monde. Ils emmèneront mademoiselle de Bourgogne » en Allemagne, dans un pays rude et étranger, où elle sera loin » de toute consolation. Alors votre terre de Hainaut demeurera » sans seigneur pour la gouverner et la défendre. » Puis il ajoutait : « Si ma cousine était bien conseillée, elle épouserait le Dau- » phin; ce serait un grand bien pour votre pays. Vous autres » Wallons, vous parlez la langue française, et il vous faut un » prince de France, non pas un Allemand. Pour moi, je prise les » gens de Hainaut au-dessus de toutes les nations du monde. Il n'y » en a pas de plus nobles; et, selon moi, un berger du Hainaut » vaut mieux qu'un grand gentilhomme d'un autre pays. » Ensuite il leur parlait de tout le bien qu'il leur voulait faire. Il rappelait le temps du bon duc Philippe, ses glorieux faits, son sage gouvernement, combien il avait reçu de lui une généreuse hospitalité, et lui avait toujours gardé grande affection et reconnaissance. A chaque fois qu'il nommait le duc Philippe, il ôtait son chapeau, comme s'il eût parlé du bon Dieu, tant il savait le respect de tous les Flamands pour la mémoire de ce prince. « Quant au » duc Charles son fils, disait-il, il a tout perdu par son orgueil, et » n'a jamais voulu écouter un bon conseil; aussi a-t-il été pris et » détruit par le plus petit duc de mon royaume. »

C'était ainsi que le roi Louis devisait familièrement avec ces bourgeois, comme s'il eût mis en eux toute sa confiance, et ne leur eût rien caché de ses pensées. Mais ces façons de parler et d'agir étaient trop connues; elles ne gagnaient plus personne, et ne guérissaient pas les méfiances de ces bons habitans du Hainaut. Toutes ces caresses et son langage qu'il savait si bien faire tout à tous, ne lui profitaient à rien. Il fallut continuer à conquérir les villes par force et par assaut.

Les gens de Valenciennes brûlèrent leurs faubourgs, firent venir à prix d'argent une garnison d'arquebusiers allemands, et se fortifièrent si bien, qu'il n'y eut pas moyen de songer à les attaquer. Le roi tourna alors ses forces contre Avesne.

Le comte de Dammartin en avait déjà commencé le siége. Il avait

avec lui Alain, sire d'Albret, qui était seigneur d'Avesne, mais que le duc Charles avait toujours troublé dans sa possession. Le roi l'avait envoyé là pour faire rendre la ville, mais ne tarda pas à perdre patience, lorsqu'il vit qu'elle n'ouvrait pas sur-le-champ ses portes. « M. d'Albret, écrivait-il au grand-maître, dissimulera tant » qu'il voudra de prendre Avesne; il semble qu'il le fasse pour » épargner la place; mais je vous assure que s'il attend que je m'en » approche, je la lui chaufferai si bien d'un bout à l'autre, qu'il » n'y faudra point revenir, et adieu; faites-moi savoir souvent de » vos nouvelles. »

Quelle que fût la méfiance du roi, ce n'était nullement la faute de monsieur d'Albert. Il avait fait dire aux habitans que, comme leur seigneur naturel, il s'engageait à les protéger et défendre s'ils faisaient soumission au roi, et les avait fort engagés à se rendre. Mais il y avait deux partis dans la ville: les uns favorables aux Français, les autres aux Bourguignons; les uns pressés de traiter, les autres obstinés à se défendre. Tandis que le maire, le trésorier, le clerc, le prévôt, et les principaux de la bourgeoisie et du clergé étaient sortis avec un sauf-conduit, et signaient des conditions avec leur seigneur et le comte de Dammartin, Antoine de Lannoy, sire de Mingoval, capitaine de la garnison, fit des remontrances au peuple, et excita les esprits. En ce moment trente-deux hommes d'armes, envoyés par le sire d'Aimeries, bailli de Hainaut, entrèrent à cheval dans la ville, criant: « Secours! secours! vive Bour- » gogne! » C'en fut assez pour émouvoir le peuple. La croix droite de France qu'on avait commencé à prendre fut aussitôt arrachée, et la croix de Saint-André reparut. Le maire et les députés ne purent, à leur retour, se faire écouter, et tout traité fut rompu. Le comte de Dammartin fit dresser des potences et des échafauds au bord du fossé, et menaça les habitans de mettre à mort les otages qu'il avait gardés. « Ils auraient cent têtes à couper, que nous ne nous » rendrons pas, » cria-t-on de dessus la muraille. Bientôt arrivèrent de nouveaux renforts. Le conseil de mademoiselle de Bourgogne fit savoir aux gentilshommes du Hainaut qu'ils eussent à faire tous leurs efforts pour défendre la ville d'Avesne. Les sires de Cullembourg et de Perweis, avec vingt-deux autres seigneurs, leurs hommes d'armes et sept ou huit cents paysans, vinrent s'enfermer avec la garnison.

Cependant le roi amena son armée et son artillerie devant la ville. Le 11 de juin, avant de commencer le siége, il envoya un héraut aux sires de Perweis et de Cullembourg. Ceux-ci assemblèrent les gens de la commune, disant qu'étant résolus à vivre et mourir avec le peuple d'Avesne, ils désiraient bien connaître sa volonté. La commune s'écria tout d'une voix qu'elle voulait se défendre et ne point traiter avec le roi; il fallut même renvoyer le héraut sans ouvrir les lettres qu'il apportait.

Alors l'artillerie commença à tirer; la muraille était épaisse, bâtie de pierres dures; ce ne fut qu'après un jour et une nuit qu'il y eut un commencement de brèche. Les francs-archers donnèrent vaillamment l'assaut; malgré une terrible résistance, ils s'emparèrent de deux tours; mais les assiégés les avaient, par précaution, remplies de fagots et de paille. Ils allumèrent le feu; l'étendard de France, qui avait déjà été planté sur les tours, fut brûlé, et plusieurs centaines d'archers y périrent. Le roi fit sonner la retraite.

C'étaient les gens de la ville seulement qui avaient l'honneur de cette défense obstinée. Les Brabançons et gens du Hainaut, au lieu d'aller sur la muraille, se tenaient cachés dans les maisons et les celliers. Le sire de Perweis leur fit d'inutiles remontrances. Ils n'écoutèrent ni prières ni menaces. Alors il pensa que toute résistance était inutile, et que ce n'était pas avec deux ou trois cents bourgeois et habitans qu'il y avait moyen de se maintenir contre toute la puissance du roi. Il retourna sur la muraille, et, comme un second assaut allait commencer, il fit signe de la main qu'il voulait parlementer. Le roi fit cesser l'artillerie et le jet des traits, puis envoya Jean Marissal, capitaine d'une de ses compagnies, entendre les popositions des assiégés. Dès qu'il approcha, les gens de la ville tirèrent sur lui, et il tomba mortellement blessé. « Ah! les vilains! » s'écria le sire de Perweis, ils ne veulent pas cesser, tandis que » je parlemente; je saurai bien faire mon appointement sans eux. » Il redescendit de la muraille sous prétexte d'aller encore gourmander ses Brabançons, laissa les gens d'Avesne exposés à toute la fureur d'un nouvel assaut, ouvrit une poterne, et, avec le sire de Cullembourg et un autre gentilhomme du Hainaut, il passa vers les Français.

Abandonnés de leur capitaine, pressés par les nobles du ban de Normandie, qui, ce jour-là, avaient été commandés pour l'assaut,

les assiégés commencèrent à se troubler. Le feu des tours était éteint; la brèche était large. Il se faisait une seconde attaque d'un autre côté. « Les Français sont entrés! » criait-on par derrière dans les rues de la ville. « Ouvrez les portes, disaient les assaillans, vos » capitaines ont fait un appointement. » Le désordre fut bientôt complet, et toute résistance cessa. Les premiers qui entrèrent dans la ville furent les hommes d'armes et les archers d'ordonnance. Ceux-là, plus disciplinés et mieux avisés, ne commirent pas d'abord grand désordre; ils tâchaient à se saisir de prisonniers bien vêtus, afin d'avoir de riches rançons. Mais quand après eux entrèrent les francs-archers, ce fut un pillage horrible et le plus cruel massacre. Ils passaient au fil de l'épée combattans et gens sans armes, jeunes et vieux, hommes, vieillards, femmes et enfans; c'était une véritable boucherie. Ils s'en allaient partout cherchant de l'or et de l'argent. Une pauvre mère portait son enfant sur ses bras; après l'avoir totalement fouillée, ils imaginèrent qu'elle avait pu cacher de l'argent dans les langes de son nourrisson; ils le lui arrachèrent, et, ne trouvant rien, ils le coupèrent par morceaux. En vain les gens de Hainaut et de Brabant jetaient leurs piques ou leurs arquebuses, criant qu'ils n'étaient point de la ville et n'avaient point combattu; ils n'en étaient pas moins mis à mort. Tout fut pillé, jusqu'aux églises; puis le feu fut allumé; il ne demeura que huit maisons, l'hôpital et le couvent des Cordeliers.

Cette furieuse résistance du Hainaut, de Lille, de Douai et de Saint-Omer, et de quelques autres villes qui ne parlaient nullement de se rendre, donnait au roi un désir de plus en plus vif de conclure le mariage, qui, par son propre fait, était devenu si difficile. Dès le 16 mai il avait donné de solennelles lettres patentes, pour être lues au parlement de Paris et dans toutes les juridictions royales, portant que nul empêchement ne devait être mis à la prise de possession des biens de feu Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, réclamée par sa veuve et ses héritiers. Il avait pris cette forme pour témoigner toute son indignation de la perversité et de la détestable inhumanité et cruauté des gens de Gand, qu'il déclarait coupables de lèse-majesté; ses lettres rappelaient tous les mérites et les bons services de ce loyal serviteur, l'insulte grave faite à mademoiselle de Bourgogne, la condamnation inique et le meurtre de ses conseillers.

Mais il était bien tard pour regagner la bienveillance de cette jeune princesse, après lui avoir fait tant de maux et d'outrages. Tous les efforts du roi ne pouvaient y réussir. Il n'avait plus, pour le servir dans les conseils de Bourgogne, que le sire de Lannoy. C'était monsieur de Moui, capitaine de Tournai, qui était employé à cette secrète négociation.

« Il faut dire au sieur de Lannoy, portaient les instructions [1], que le roi a été averti du bon vouloir qu'il a de lui faire service, et qu'il l'en remercie. Il le prie de continuer à s'employer, autant qu'il sera possible, comme il sait qu'il le faut faire. Le roi reconnaîtra tellement ce bon office, que le sieur de Lannoy et ceux qui, par lui, s'en mêleront, peuvent tenir leur peine pour bien employée. Le roi le pourvoira de tels états et offices qu'il voudra demander, avec une bonne et grosse pension. — Il faudra lui dire que le désir du roi est et a toujours été de pouvoir faire l'alliance de monsieur le Dauphin et de mademoiselle de Bourgogne, et par ce moyen, de protéger elle et toutes ses seigneuries comme son propre royaume; car il a toujours aimé la maison de Bourgogne plus que nulle autre, et le plus grand service qu'on pût lui rendre, serait que ce mariage se fît.

» Si ce mariage ne pouvait se conduire de cette façon, il faudrait voir si les Flamands, qui tiennent mademoiselle de Bourgogne entre leurs mains, et surtout ceux qui sont du royaume de France, voudraient entreprendre d'accomplir ledit mariage; en ce cas, le roi reconnaîtrait ce service, en les bien traitant, en octroyant la conservation de leurs priviléges, et leur en donnant de plus amples, si avantageux au pays, qu'ils en devraient être contens.

» Si les Flamands ne voulaient pas consentir à ce mariage, le roi reprendrait tout ce qui est du royaume; mais il souhaiterait avoir bonne amitié et alliance avec le mari de mademoiselle de Bourgogne. »

Les instructions disaient encore qu'il fallait s'adresser à madame d'Antoing. C'était, selon toute apparence, cette grande dame de la cour de Bourgogne qui, d'après les récits du sire de Comines, faisait depuis long-temps passer de secrets avis au roi. Elle était femme de Jean de Melun, seigneur d'Antoing, et fille du damoiseau de Commerci, de la maison de Saarbruch; par sa mère, elle

1 Instruction du 20 juin. — Pièces de Comines.

tenait à la maison de Luxembourg. Aussi le roi voulait-il qu'elle s'employât à gagner monsieur de Luxembourg, car il ne connaissait point d'autre façon de mener les affaires que de faire accepter des dons et de l'argent.

Il chargeait monsieur de Lannoy de lui gagner aussi la bonne volonté d'un seigneur, qui, pour le moment, avait eu un grand pouvoir en Flandre. C'était le duc de Gueldre, celui qui s'était si cruellement conduit envers son vieux père, que le duc Charles avait dépouillé de ses États, et avait tenu enfermé pendant longues années. Les Gantois, qui avaient levé une armée et commencé une forte guerre du côté de Tournai, avisèrent qu'il leur serait bon d'en donner le commandement à ce prince. Ils le tirèrent de sa prison de Courtrai, et le mirent à la tête de leurs hommes. Leur pensée était de forcer mademoiselle de Bourgogne à l'épouser. Il n'était point de race française; c'était un prince sans puissance et sans renommée; c'était à eux qu'il devrait tout. Nul mariage ne convenait mieux à leurs desseins.

L'espérance qu'il mettait en lui, aussi bien que le projet qu'avait le roi de s'en faire un ami, ne tardèrent pas à faillir [1]. Le 27 de juin, le duc Adolphe de Gueldre, à la tête des gens de Gand et de Bruges, s'avança jusqu'aux faubourgs de Tournai, brûlant et dévastant tout sur son passage. Quand la nuit fut venue, le sire de Moui sortit de la ville avec mille lances et deux mille gens de pied; il vint se placer jusque sur la route que les Flamands devaient prendre pour retourner chez eux. Le duc de Gueldre marcha droit sur les gens de France. Mais déjà la discorde s'était mise dans son armée. Les vieilles jalousies de Gand et de Bruges s'étaient réveillées; la nuit s'était passée en querelles. Les Gantois seuls suivirent le duc de Gueldre. Le combat ne fut pas long; au premier choc, le sire de la Sauvagère, avec quarante lances seulement, mit en déroute cette troupe. Le duc de Gueldre se comporta avec une extrême vaillance; s'efforçant de ramener ses gens au combat, il tomba percé de coups, en jetant son cri de guerre: « Gueldre! Gueldre! » Le grand-maréchal des Gantois périt avec lui; leurs corps furent apportés dans la ville. Toute l'armée de Flandre fut ainsi dispersée et poursuivie durant trois jours; on

[1] Comines. — Amelgard. — Histoire de Tournai. — Molinet.

amenait par troupeaux des prisonniers à Tournai. Les Français poussèrent jusqu'à Courtrai, où ils trouvèrent le bagage et l'artillerie des Flamands dont ils s'emparèrent presque sans résistance. Il n'y avait que trouble et grande épouvante dans toute la ville de Gand. Parmi ce désespoir, mademoiselle de Bourgogne trouvait pourtant un motif de se réjouir ; elle se voyait délivrée de la crainte d'épouser par contrainte un prince d'un si mauvais renom que le duc de Gueldre.

Chacun en Flandre croyait que le roi allait profiter de la consternation et du désordre qui s'étaient répandus partout [1]. Les villes n'avaient ni garnison, ni vivres, ni artillerie, ni chefs pour commander la guerre. La bourgeoisie, plus elle était malheureuse et effrayée, plus elle montrait d'aversion et de défiance contre la noblesse. Partout il y avait désobéissance aux magistrats et discorde entre les citoyens. Les vieilles habitudes de milice étaient perdues parmi les gens de métiers et les confréries d'habitans. D'ailleurs nul gouvernement ; une jeune princesse qui ne savait rien des affaires, sinon qu'elle vivait dans la douleur et l'épouvante ; un conseil d'où l'on avait chassé tous les vieux et sages serviteurs ; enfin, incertitude sur le mari qui serait donné à mademoiselle de Bourgogne, conséquemment sur le seigneur qu'on allait avoir.

Mais il n'était pas dans le génie du roi de pousser hardiment la fortune. Il craignait toujours de risquer ce qu'il avait gagné en cherchant à gagner davantage. Au lieu de marcher vers Gand, Bruges, Bruxelles, et de s'emparer au plus vite du Brabant et de la Flandre flamande, il voulut s'assurer des villes de la Flandre française et du Hainaut, qui résistaient encore. Valenciennes, Lille, Douai, avaient des garnisons nombreuses et se défendaient obstinément. Saint-Omer surtout, où commandaient Philippe de Beveren, fils du grand-bâtard de Bourgogne, et le commandeur de Chantereine, servait de place de retraite à une quantité d'hommes d'armes et de gens de guerre, qui parcouraient le pays par grandes troupes, pillant et brûlant tout sur leur passage, arrêtant les convois, mettant en déroute les détachemens de l'armée du roi. Il quitta le Hainaut, emmena une partie de ses gens, envoya le sire d'Esquerdes devant Douai, et le sire du Lude devant Saint-Omer, plus pour

1 Amelgard.

observer les garnisons que pour entreprendre des siéges qui auraient été difficiles et coûteux. Pour lui, il se tenait à Cambrai, à Arras, à Saint-Quentin, veillant à tout, donnant ses ordres, attendant le succès de ses négociations avec la Flandre, avec l'Angleterre, avec la Bretagne, car il lui importait de ne pas se laisser envelopper dans d'autres embarras.

Le dépit d'échouer dans ses espérances de conquête et dans ses projets de mariage, augmentait sa cruauté naturelle. D'ailleurs il imaginait qu'en faisant redouter sa puissance aux peuples de l'ancienne domination de Bourgogne, il leur donnerait le désir de l'avoir plutôt pour seigneur que pour ennemi.

« Monsieur le grand-maître, écrivait-il au comte de Dammartin, je vous envoie trois ou quatre cents faucheurs pour faire le dégât, comme vous savez. Je vous prie, mettez-les en besogne, ne plaignez pas cinq ou six pièces de vin pour les faire bien boire et les enivrer; le lendemain mettez-les à l'œuvre; tellement que j'en entende parler. Monsieur le grand-maître, mon ami, je vous assure que ce sera la chose qui fera plutôt dire le mot à ceux de Valenciennes, et adieu. Écrit à monsieur. Saint-Quentin, le 25 juin. »

Le même jour, il lui répétait encore le même commandement, tant il avait à cœur de faire ravager le pays. « Vous retiendrez avec vous, tant que vous voudrez, les deux cents lances qui sont à Tournai. Mille ou douze cents chevaux ne sont pas dans le cas de vous courir sus avec la compagnie que vous avez. Mais je vous prie qu'il n'y ait pas à y retourner une autre fois pour faire le dégât; car vous êtes aussi bien officier de la couronne, comme je le suis, et si je suis roi, vous êtes grand-maître, et adieu. »

Quelles que fussent les cruautés et les incendies des Français, les garnisons des villes ne se laissèrent point effrayer, continuèrent à se défendre et même à tenir souvent la campagne. Le roi, après avoir tenté tous les moyens pour gagner le sire de Beveren et lui faire livrer Saint-Omer, voulut avoir par menace ce qu'il n'avait pu obtenir par promesse.

Aussitôt après la bataille de Nanci, il avait fait demander au duc René de Lorraine [1], de lui céder Antoine, grand-bâtard de Bourgogne, son prisonnier. Le duc René avait quelque temps hé-

[1] Histoire de Lorraine. — Molinet.

sité. Le grand-bâtard lui remontra qu'il n'était nullement dans son intérêt d'accéder à la proposition du roi. « C'est un prince, disait-il, » qui ne fait rien par reconnaissance; il se comporte avec les gens » selon qu'il croit avoir besoin d'eux, et vous-même pouvez vous » souvenir combien il a eu pour vous de dédain tant que vous avez » perdu votre puissance et vos seigneuries. Si je reste entre vos » mains, il aura motif pour vous ménager, autrement il commen- » cera à ne se plus soucier de vous. Quant à moi, peu m'importe. » Encore que je ne me sente nul bon vouloir pour le roi, je saurai » bien me tirer d'affaire; mais croyez-moi, vous en aurez regret. »

Le duc de Lorraine n'osa point se refuser à la volonté du roi; il paya dix mille écus à Jean de Bidors, qui avait pris le grand-bâtard, et s'achemina avec son prisonnier vers l'Artois, où était déjà le roi. Le sire du Lude vint au-devant de lui, apportant l'ordre de ne pas aller au delà d'Amiens, d'y attendre un nouveau messager du roi, et de remettre sur-le-champ Antoine de Bourgogne. Le duc René se fit donner la lettre [1] par laquelle le roi s'était engagé authentiquement à ne faire et à ne laisser faire aucun dommage ni déplaisir en sa personne à Antoine de Bourgogne, seigneur de la Roche, à le traiter toujours bien et honnêtement, et à ne le laisser aller que du consentement du duc de Lorraine.

Le prisonnier fut conduit de là à Arras, où était le roi, dans les premiers jours de mars, lorsqu'il tenait déjà la cité, sans être encore maître de la ville. Il fit une réception pompeuse au grand-bâtard, et eut bien soin de le faire remarquer aux gens d'Arras [2]; car il comptait leur donner confiance en traitant de son mieux un des seigneurs les plus estimés dans les États de Bourgogne. Quelques jours après, le duc René eut permission de venir à Arras, et y fut accueilli bien moins honorablement que son prisonnier; tellement qu'il entra en méfiance, et, craignant ce dont le roi était capable, il s'en alla, sans le lui dire, presqu'à la dérobée.

Antoine de la Roche resta entre les mains du roi, qui fit tous ses efforts pour l'attirer dans son parti et à son service. Il lui donna les seigneuries de Grandpré, Château-Thierri, Passavant et Chatillon-sur-Marne [3]. Ce fut au milieu de cette négociation que,

1 Sélommes, 19 janvier 1477. — 2 Mémoires pour servir à l'Histoire d'Arras.
3 Lettres du 4 juillet.

voyant avec quel courage obstiné Philippe de Beveren défendait Saint-Omer, il lui fit signifier que s'il ne rendait pas la ville, son père, le grand-bâtard de Bourgogne, allait avoir la tête tranchée. « Certes, répondit le sire de Beveren au héraut, j'ai grand amour » pour monsieur mon père; mais j'aime encore mieux mon hon» neur. Ainsi je tiens et je tiendrai loyalement mon parti, quand » le roi devrait faire de mon père ce que bon lui semble. » Cette fière réponse ne porta nul préjudice au grand-bâtard, qui peu de jours après acheva de conclure son appointement avec le roi. Le 15 août, il prêta serment, sur la vraie croix, d'être bon et loyal sujet du roi, de le servir de tout son pouvoir, de procurer le bien et d'éviter le mal de lui et du royaume, de n'entretenir aucune pratique, parole ni intelligence avec les gens du parti de mademoiselle de Bourgogne, et de révéler tout ce qui pourrait se tramer à sa connaissance contre le roi. Il acheva son serment en suppliant Dieu, mort sur la présente croix, d'en montrer toute la puissance et vertu, en faisant miracle contre lui, s'il manquait à sa promesse jurée. En effet, il s'y montra fidèle, et resta toute sa vie au service de France, tandis que son fils demeura toujours Bourguignon.

Le roi s'efforça aussi d'ébranler le courage du commandeur de Chantereine, qui n'avait pas une moindre part à la forte défense de la ville. Pour cela il commença à montrer la plus vive colère contre l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'il menaça de toutes sortes de mauvais traitemens. Il alla jusqu'à faire saisir à Rhodez quarante mille écus, provenant de certaines indulgences que l'ordre de Saint-Jean pouvait accorder. Si bien que de toutes parts les officiers de l'ordre faisaient conjurer le sire de Chantereine de se soumettre. « C'est vous qui êtes cause de l'indignation du roi contre nous, lui écrivait le commandeur de Blison [1]; lui même l'a formellement dit, et il a délibéré de nous faire le plus de mal possible. Auriez-vous bien le cœur que, par vous, notre religion [2] vienne à un tel inconvénient et fasse une si grande perte que les deniers de nos pardons? » Le commandeur ne fut pas plus sensible aux menaces du roi que l'avait été le sire de Beveren; il continua à se bien défendre. Comme l'argent lui manquait, il fit frapper une monnaie de plomb, s'engageant à en acquitter la valeur quand la guerre serait

1 Manuscrits de Legrand. — 2 Notre ordre.

finie. Il ne faillit point ensuite à tenir cette promesse, ce qui parut bien rare et bien honorable. Grâce à la fermeté de ces deux capitaines, Saint-Omer résista à toutes les attaques des Français.

Durant les six semaines qui s'étaient écoulées entre la mort du duc de Gueldre et le siége de Saint-Omer, tout espoir de réussir pour le mariage du Dauphin s'était perdu pour le roi. Les horribles dévastations qu'il avait ordonnées en Hainaut et en Flandre ; ces milliers de faucheurs levés par force en Brie, en Vexin, en Beauvoisis, et envoyés par grandes bandes au comte de Dammartin, qui ne savait qu'en faire, et qui, tout dur qu'il était, ne pouvait se résoudre à accomplir dans leur entier des ordres si cruels [1] ; tant de massacres et d'incendies, loin de produire l'abattement et la soumission, avaient redoublé dans le pays l'horreur qu'on avait pour le roi et pour les Français. Les paysans, poussés au désespoir, s'assemblaient par troupes et tenaient les campagnes de tous côtés; les garnisons, ayant des intelligences partout, faisaient des sorties continuelles. Enfin les gens des villes et des États de Flandre et de Brabant, au lieu de désirer que mademoiselle de Bourgogne prît pour mari un prince faible et de petite puissance, commencèrent à souhaiter avec une extrême impatience l'alliance de l'Empereur et le mariage de leur Duchesse avec Maximilien son fils. Il n'y eut plus qu'un désir et une voix dans tout le pays pour la conclusion de cette affaire [2] et pour la prochaine arrivée du jeune duc d'Autriche.

L'évêque de Liége qui était favorable au mariage du Dauphin fut contraint à retourner dans ses États. La duchesse douairière, qui se tenait à Malines, voyant que le roi Édouard favorisait, non point le mariage du duc de Clarence son frère, mais les prétentions du comte de Rivers, frère de sa femme, s'employa de son mieux pour le duc Maximilien. Ce fut elle surtout et ses amis qui conduisirent cette négociation, à l'insu du duc de Clèves. Ce prince était toujours à Gand ; il avait en apparence le principal pouvoir sur le conseil de mademoiselle de Bourgogne, et ne songeait qu'aux intérêts de son propre fils. Mais elle n'avait aucune envie de l'épouser, s'accordait en secret avec le vœu des Flamands et autorisait les démarches de la duchesse Marguerite.

1 Molinet. — 2 Amelgard. — Molinet.

Lorsque tout fut à peu près convenu, le duc Louis de Bavière, l'évêque de Metz et d'autres seigneurs d'Allemagne [1] vinrent en solennelle ambassade pour proposer ce mariage. Quand ils furent à Bruxelles, le conseil de Bourgogne, ou pour mieux dire le duc de Clèves, leur fit dire de ne point aller plus loin et d'attendre de nouveaux ordres. La douairière les avait fait avertir de ne tenir compte de cette défense, et d'arriver à Gand. Quand ils y furent, le duc de Clèves n'osa point leur refuser audience; il fut réglé que mademoiselle de Bourgogne répondrait seulement qu'ils étaient les bienvenus; que, quant à leur demande, il en serait délibéré en conseil, et qu'on leur ferait connaître plus tard ce qui pourrait être résolu à ce sujet.

Les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance, puis exposèrent que ce mariage avait été conclu par le feu duc de Bourgogne, du consentement même de sa fille; il produisirent des lettres écrites de sa main, et un anneau envoyé de sa part au duc Maximilien. Puis ils lui demandèrent respectueusement si elle reconnaissait sa signature, et avait l'intention d'accomplir la promesse d'elle et de son père.

Alors la princesse, sans prendre conseil d'aucun des seigneurs et serviteurs qui l'entouraient, répondit sans nul embarras : « Je » reconnais que monsieur mon père, à qui Dieu fasse grâce, a con- » senti et accordé le mariage du fils de l'Empereur et de moi. C'est » par son vouloir et son commandement que j'ai envoyé ce diamant, » et écrit les présentes lettres. J'en avoue le contenu, et je suis dé- » libérée à ne point avoir d'autre mari que le fils de l'Empereur. »

Le duc de Clèves demeura grandement surpris et mécontent, mais il comprit que la volonté de mademoiselle de Bourgogne était trop fermement dite pour pouvoir changer; d'ailleurs toute la Flandre voulait ce mariage. Il se retira dans son pays.

Le roi, afin de montrer le peu de valeur des lettres que présentaient les ambassadeurs d'Allemagne, avait fait produire deux promesses pareilles, remises par le duc Charles à la duchesse de Savoie, et portant engagement du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le duc Philibert [2]. Mais ce n'était point par respect

[1] Comines. — La Marche. — Molinet. — Amelgard.

[2] Instructions du roi.

pour la volonté du feu Duc qu'on choisissait le duc d'Autriche ; il s'agissait avant tout de chercher pour la jeune Duchesse et pour ses États le prince qui résisterait le mieux à la France.

Avant même cette réponse de mademoiselle de Bourgogne, le roi soupçonnait bien où en étaient les choses; il avait envoyé à Strasbourg un jeune homme de Cologne, serviteur de sa maison, et en qui il avait confiance. Il l'avait chargé de s'enquérir des nouvelles d'Allemagne, et apprit de lui que l'Empereur et son fils allaient arriver à Francfort pour régler avec les ambassadeurs de Bourgogne les conditions du mariage; car, des deux parts, on se hâtait beaucoup. Alors le roi fit partir maître Robert Gaguin, général des Mathurins ; il emportait des lettres de créance comme ambassadeur et devait, s'il était possible, se présenter à Francfort devant les électeurs, pour leur remontrer les anciennes alliances de l'Empire et du royaume de France, et le péril où serait mise une si salutaire union par le mariage de l'héritière de Bourgogne ; elle était du sang de France, et sans le consentement du roi, chef de sa race et son souverain seigneur, elle ne pouvait choisir un mari. L'Empereur et son fils ne pouvaient donc, sans offenser la justice et les lois du royaume de France, conclure une telle alliance.

Mais les Flamands demandaient avec tant d'instance l'arrivée de Maximilien, qu'il n'y eut même pas d'assemblée à Francfort. L'Empereur et son fils ne s'y arrêtèrent point et descendirent le Rhin jusqu'à Cologne. Toujours avare et sordide, l'empereur Frédéric se faisait payer les frais de son voyage par les sujets futurs de son fils. Ils trouvèrent à Cologne les sires Pierre du Fay et Olivier de la Marche, que la duchesse douairière avait envoyés au-devant d'eux. Maitre Gaguin s'était aussi rendu secrètement en cette ville; il avait des lettres du roi pour plusieurs princes de l'Empire; mais tous étaient favorables à ce mariage : les pays d'Allemagne, comme ceux de Flandre, étaient dans une grande joie d'une alliance qui faisait espérer les moyens d'arrêter la puissance redoutée et exécrée du roi Louis; si bien que ses envoyés n'osèrent pas même se faire connaître. Le duc de Juliers fut le seul seigneur auquel ils risquèrent de se déclarer. Ils ne reçurent pas un favorable accueil. « D'où » vient, leur dit ce duc, que le roi votre maître s'avise si tard de » désirer le mariage du Dauphin, qu'il lui était si facile de conclure ? » Maintenant le moment est passé! j'ai pris engagement avec l'Em-

» pereur et son fils, et ce serait pour moi grand déshonneur d'y » manquer. Croyez-moi, quittez la ville au plus vite, car il n'y ferait » pas bon pour vous, encore pourtant que vous puissiez compter » sur moi, afin de vous garder de toute violence. »

Le duc Maximilien partit de Cologne pour la Flandre. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les margraves de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière, s'étaient joints à lui pour lui faire honneur. Du reste, il arrivait avec peu de suite et de puissance. A peine menait-il avec lui huit cents lances. Quant à l'argent, loin qu'il en apportât, il fallait lui en fournir. Il était environné de serviteurs allemands, gens rudes dont les façons étaient mal assorties avec la richesse de la Flandre et le luxe des Bourguignons. Cependant rien ne peut égaler la joie que produisit son arrivée. Il semblait qu'un libérateur fût envoyé du ciel pour sauver ce malheureux pays, pour prendre la défense de cette pauvre jeune princesse. Les gens des villes et des campagnes se pressaient sur les pas du duc d'Autriche, lui promettant affection, confiance et fidélité, mettant en lui toute leur espérance.

Il arriva à Gand le 18 août. Les pourparlers ne furent pas longs. Dès le jour même, après souper, le duc Maximilien vint rendre visite à mademoiselle de Bourgogne. Elle n'entendait pas l'allemand, et lui, qui, sous un père grossier tel que l'empereur Frédéric, n'avait point reçu grande connaissance des Lettres, ne savait pas le français. Mais il était de noble contenance et d'aimable physionomie; elle voyait en lui le protecteur qui venait finir ses malheurs et dissiper ses cruelles alarmes. Elle aussi était remplie de jeunesse et de bonne grâce. Ils se plurent tout d'abord et bientôt n'eurent pas besoin d'interprète pour s'entendre.

Les fiançailles se firent aussitôt. Le lendemain mademoiselle de Bourgogne se rendit à l'église, accompagnée du sire de la Gruythuyse et du comte de Chimai, que le duc Maximilien ramenait d'Allemagne, où il avait été prisonnier depuis la bataille de Nanci. Les deux jeunes enfans du duc de Gueldre marchaient devant, portant chacun un cierge. Le peu de suite qui entourait la princesse était vêtu de noir, à cause du deuil de son père. Ce fut dans ce modeste appareil que la plus riche héritière de la chrétienté épousa le fils de l'Empereur. Chacun se rappelait les anciennes magnificences et la splendeur de la cour de Bourgogne. Toutefois cette

cérémonie n'avait rien de triste. Le malheur des temps et une précipitation que tout rendait nécessaire, ôtaient à cette solennité la pompe des jours d'autrefois; mais elle semblait le signal de la délivrance et d'un meilleur avenir.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477 — 1478.

LIVRE DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Trève conclue à Lens. — Le prince d'Orange appelle les Suisses. — Suite de la guerre en Bourgogne. — Sédition à Dijon. — Mission du sire de Saint-Pierre. — Ambassade des Suisses. — Prise de Gray. — Le sire de Craon rappelé. — Procès du duc de Nemours. — Ordonnance contre les non-révélateurs. — Le roi devient plus méfiant. — Lettre du comte de Dammartin au maréchal de Gié. — Négociation avec le duc de Bretagne. — Affaires d'Espagne. — Abdication du roi de Portugal. — Négociation avec l'Empereur. — Avec les Liégeois. — Avec l'Angleterre. — Hastings gagné par le roi. — Plaintes de la douairière de Bourgogne. — Mort du duc de Clarence. — Continuation de la guerre en Flandre. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Prise de Condé. — Procès entamé contre le feu Duc. — Suite de la guerre. — Trèves entre le roi et le Duc. — Remise de Cambrai. — Suite des affaires avec les Suisses.

Le 27 août, une semaine après son mariage, le duc Maximilien écrivit au roi de France [1]. Il se plaignait que le traité de Soleure, conclu avec le feu duc Charles, eût été mis en oubli, et qu'une portion des domaines et seigneuries de madame Marie, sa femme, eût été envahie contre tout droit et justice. S'il y avait, ajoutait-il, quelques différends à régler, il était prêt à les terminer par voie d'accommodement; sinon le courage ne lui manquait pas, non plus que le secours de plusieurs princes de ses amis.

Le roi éprouvait, en ce moment même, la plus vaillante résistance devant Saint-Omer et Valenciennes. Il savait comment la venue du duc d'Autriche avait relevé le cœur et les espérances des Flamands, et comment toutes leurs discordes avaient cessé [2], pour

1 Pièces de Comines. — Legrand. — 2 Amelgard.

se confondre en une commune bienveillance envers leur nouveau seigneur. Les nouvelles qu'il recevait de Bourgogne étaient plus mauvaises encore. En cet état de choses, il pensa qu'il lui serait utile de traiter.

Il répondit qu'il n'avait pris les armes que pour conserver les droits de la couronne, ainsi qu'il y était obligé par le serment de son sacre. Mademoiselle de Bourgogne avait retenu des provinces qui devaient retourner au royaume par la mort du feu Duc. Elle devait, pour d'autres seigneuries, un hommage qu'elle n'avait point encore fait. Toutefois, le roi offrait de mettre en appointement ses justes griefs, et pour preuve de sa bonne volonté, il allait envoyer des ambassadeurs à Lens. En effet le chancelier d'Oriole, Philippe Pot, seigneur de La Roche, Gui Pot, bailli de Vermandois, le sire d'Esquerdes, Guillaume Bische, maître d'Apremont, trésorier des guerres, et Philibert Boutillat s'y trouvèrent bientôt après avec le sire de Lannoy, le sire de Starhemberg et quelques autres conseillers du Duc. Une trève de dix jours fut d'abord conclue, puis elle fut prolongée sans terme fixe; seulement les parties devaient se prévenir quatre jours d'avance. Chacun resta en armes. Les courses de part et d'autre continuèrent. Les garnisons bourguignonnes faisaient des sorties; les Français essayaient de surprendre les places. Toute mal observée qu'était la trêve, le pays y trouvait néanmoins quelque répit.

L'essentiel, en ce moment, pour le roi, était que le duché et la comté de Bourgogne ne fussent point compris dans cette trève. Il avait beaucoup à faire pour rétablir ses affaires de ce côté.

Le prince d'Orange, en excitant la Comté à résister au roi, n'ignorait pas qu'il ne trouverait pas dans le pays les forces suffisantes pour se défendre contre le sire de Craon. Il s'adressa sur-le-champ aux Suisses [1]. Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, avait déjà été envoyé par les États pour demander d'abord une suspension d'armes. Bientôt après on conjura les Suisses de secourir les Comtois, leurs voisins, leurs amis, de les sauver des malheurs de la guerre et de la domination pesante des Français.

Si les gens des ligues suisses avaient eu, comme des princes, l'ambition de s'agrandir, l'occasion était favorable. Ils pouvaient

1 Muller — Legrand. — Gollut.

facilement envoyer des garnisons dans les villes, aider la comté de Bourgogne à conserver ses libertés, et contracter avec les habitans une intime alliance. Alors, depuis les Alpes qui sont sur les marches de l'Italie, jusqu'aux montagnes des Vosges, il n'y aurait eu qu'un seul pays formé de communes libres et se gouvernant elles-mêmes. Mais, hormis à Berne où se trouvaient des gens habiles, accoutumés aux grandes affaires, et qui avaient vu de près les conseils des princes, il n'y avait guère dans les ligues suisses que des hommes simples, aimant le repos et s'effrayant de tout ce qui aurait mis leurs pauvres cantons en commun avec des pays riches et mieux policés. Quant aux gens de guerre, ce n'était pas la paix qu'ils voulaient; ils avaient pris goût à vendre leurs services à tous ceux qui leur offraient de l'argent ou l'espoir du pillage, et ne s'inquiétaient pas de la cause qu'ils auraient à défendre.

Les Suisses avaient commencé par accorder aux Comtois une suspension d'armes, en leur demandant une forte rançon; néanmoins lorsqu'ils voulurent du secours, l'assemblée des ligues qui se tenait à Lucerne, après grande délibération, sans égard pour les instances de l'Empereur et du duc Sigismond leur allié, se résolut à garder ses traités avec le roi de France, et même à lui accorder six mille hommes de guerre à sa solde.

Mais toute cette armée des Suisses, qui revenait de Lorraine, orgueilleuse d'avoir détruit le plus puissant prince de la chrétienté, retournait avec peine se soumettre au repos et au bon ordre de la paix domestique. Les envoyés du prince d'Orange se firent mieux écouter des soldats que des députés des ligues; en leur promettant de l'argent, ils les engagèrent facilement à venir au secours de leurs amis de la comté de Bourgogne. Plus de trois mille Suisses passèrent les montagnes du Jura et s'en vinrent combattre sous les ordres du prince d'Orange et des sires de Vauldrei.

Aussi arriva-t-il qu'en peu de jours les Français furent entièrement chassés de la Comté [1]. « Ma très-redoutée souveraine dame et princesse, écrivait à mademoiselle de Bourgogne le sire de Traisignies, au nom de Jean de Clèves, vous plaise savoir qu'il n'y a pour cette heure nul Français en votre comté de Bourgogne, que les communes n'aient tous tués ou pris, réservé Grai, où est mon-

1 Molinet. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

sieur de Craon. Ils sont par-delà de la Saône, près dudit Gray, et n'osent entrer dans ladite Comté, de peur des Allemands. Monsieur le Prince[1] se dit avoir de par vous la charge du gouvernement de Bourgogne, et à cette cause lève tous les deniers que possible lui est, tant de votre domaine que d'ailleurs. Messire Claude de Vauldrei se tient à Auxonne; il a regagné Rochefort et Montmiré. Guillaume de Vauldrei est toujours à Vesoul. Si on eût eu argent et congé de vous pour prendre des Allemands à gage, les Français ne se fussent pas tant avancés. Écrit à Besançon, le 30 mars. »

Le prince d'Orange, résolu de chasser tout à fait les Français, s'avança pour faire le siége de Gray. Il n'avait point encore de forces suffisantes; le sire de Craon étant sorti, il fut contraint de s'enfermer dans le château de Gy pour attendre les renforts qu'allait lui amener son oncle Hugues de Châlons, seigneur de Château-Guyon. Monsieur de Craon voulut prévenir leur jonction; il s'avança sur la route de Besançon; les sires de Château-Guyon et de Vauldrei, avec trois ou quatre mille Suisses, gardaient la rive droite de la rivière d'Ognon. Les Français essayèrent de la passer sur le pont de Magni, et commencèrent par perdre beaucoup de monde, parce que l'ennemi tombait sur eux à mesure qu'ils débouchaient par cet étroit passage. Néanmoins ils s'obstinèrent avec courage, et finirent par se ranger en bataille de l'autre côté de la rivière; dès lors les Comtois eurent le dessous. Leur chef, le sire de Château-Guyon, s'étant trop avancé, fut fait prisonnier; monsieur de Craon eut ainsi tout l'avantage après l'avoir chèrement acheté, et poursuivit les Comtois jusque sous les murs de Besançon.

Joyeux de cette victoire, il s'apprêtait à en profiter, à reprendre la Comté, et à faire le siége de Dôle, lorsque de fâcheuses nouvelles vinrent appeler ses armes d'un autre côté. Le duché de Bourgogne avait aussi tenté d'échapper à la domination du roi. Les sires de Toulongeon et de Marigni avaient pris les armes avec leurs vassaux; le prince d'Orange leur avait envoyé des Suisses, et ils tenaient la campagne. En même temps le peuple de Dijon s'était mis en pleine sédition et avait massacré messire Jean Jouard, premier président du parlement institué par le roi; car, dans le Duché, comme dans la Comté, les gens du commun étaient encore plus opposés à la France que la noblesse.

[1] D'Orange.

Le sire de Craon se hâta de revenir à Dijon pour reprimer les mutins. Châlons était déjà sur le point d'ouvrir ses portes au sire de Toulongeon : les échevins parlementaient avec lui. Le sire de Hochberg, maréchal de Bourgogne, arriva à temps. Il entra dans la ville, et, le 15 de mai, fit prêter serment de fidélité au roi. Dès le lendemain, l'armée du duché d'Auvergne, du Bourbonnais et du Beaujolais, aux ordres de sire de Combronde, de Listenai et de Montboissier, fit sa jonction avec le maréchal. Jean de Damas, sire de Clessi, que le roi avait nommé son chambellan et continué dans l'office de bailli de Mâcon, arriva aussi de Bourbon-Lanci assez tôt pour sauver Mâcon. Tournus avait résisté aux menaces et aux sommations. Ainsi la Basse-Bourgogne fut conservée au roi. Les sires de Toulongeon et de Marigni se jetèrent dans le Charolais, qu'ils ravagèrent, et dont ils prirent presque toutes les forteresses.

Quand le roi sut comment allaient ses affaires en Bourgogne, il entra en grande colère. Par lettres du 6 juillet il ordonna à Jean Blosset, sire de Saint-Pierre, grand-sénéchal de Normandie, un de ses plus dévoués serviteurs et qu'il chargeait toujours par préférence des commissions où il fallait montrer le plus de rudesse, de se rendre sur-le-champ à Dijon. Il avait pouvoir d'y entrer avec autant de gens armés qu'il lui semblerait à propos; d'y mettre et faire habiter gens nouveaux, en chassant ceux qu'il ne trouverait pas bons, loyaux et profitables sujets en tel nombre que ce fût; d'y destituer et instituer tous officiers de justice ou autres; d'accorder amnistie et abolition, d'assembler les gens des États et de pourvoir avec eux aux besoins du pays; d'assiéger les villes et places et de les recevoir à composition ; de promettre offices, pensions et argent au nom du roi. Pour remplir une si grande commission, il pouvait disposer à sa volonté des deniers de finance ordinaires et extraordinaires de la province de Bourgogne ; enfin le roi promettait en bonne foi et par parole de roi de ratifier tout ce qui serait promis et réglé par le sire de Saint-Pierre.

Il n'eut pas occasion d'user d'un si grand pouvoir. Monsieur de Craon était parvenu à remettre le duché en meilleure situation : il avait soumis le Charolais, fait prisonnier le sire de Marigni ; sans crainte de ce côté, il pouvait tourner ses efforts contre la Comté.

Mais on ne devait point espérer un prompt et facile succès dans cette guerre, tant que le prince d'Orange serait sans cesse secouru

par les Suisses. Le roi s'en plaignait vivement aux avoyers, landammans, conseillers et principaux gouverneurs des cantons. Tous lui étaient assez favorables. Le parti des Français avait plus grande autorité que jamais à Berne ; les hommes sages, et ceux qui ne songeaient qu'au bien du pays, blâmaient eux-mêmes ouvertement la désobéissance des gens de guerre. Plusieurs furent jugés et eurent la tête tranchée à leur retour de la Comté. Rien cependant ne pouvant empêcher cette jeunesse d'aller chercher les aventures et le profit dans l'armée du prince d'Orange, il fallut tenir à Zurich une nouvelle assemblée des députés des ligues pour aviser à ce qu'il convenait de faire.

Malgré leur volonté de contenter le roi, les Suisses prenaient en grande compassion les malheurs des Comtois, et pensaient que le meilleur et le seul moyen, pour qu'on n'eût aucun reproche à faire sur la conduite de leurs gens de guerre, c'était de pacifier la Bourgogne. Ils ne voulaient pas non plus se donner pour ennemis, soit mademoiselle Marie, soit leur voisin et allié le duc Sigismond. Tous les cantons, hormis Lucerne, avaient même signé déjà des assurances d'amitié et de bonne intelligence avec la jeune Duchesse.

Le roi avait écrit aux gens de Lucerne pour les remercier, et se montrait d'autant plus mécontent envers les autres cantons.

Partagés ainsi entre les souvenirs de bon voisinage et de vieille amitié que leur rappelaient les ambassadeurs comtois, et les engagemens qu'ils avaient pris avec le roi ; touchés de la ruine de leurs anciens alliés et ne voulant point perdre les avantages que leur promettait la France, les députés assemblés à Zurich pensèrent qu'il convenait d'envoyer des ambassadeurs aux deux partis, afin de les conjurer de faire la paix.

Trois des plus fameux capitaines de Morat, Bubenberg, Waldmann, et Im-Hof, landamman d'Uri, partirent pour aller trouver le roi. Goldli, bourgmestre de Zurich, et Dietrich An-der-Halden, landamman de Schwitz, furent choisis pour aller à la cour de Bourgogne. C'étaient les Comtois qui payaient les frais de ces deux ambassades.

Adrien de Bubenberg et ses deux compagnons prirent leur route par le duché, et voulurent, en passant, voir le sire de Craon. Ils le conjurèrent de traiter plus doucement les gens de la Comté et de ne pas leur rendre si cruelle et si odieuse la domination du roi.

Mais ils avaient à faire au plus hautain, au plus rude, au plus grossier des capitaines, qui, dans la guerre, cherchait avant tout à s'enrichir par le pillage. Il reçut fort mal leurs sages discours; il n'avait que la menace à la bouche, et ne connaissait, disait-il, d'autre moyen pour soumettre ce peuple que de lui faire porter un joug de fer. Jost de Sillinen, doyen du chapitre de Grenoble, que le roi avait envoyé en Suisse, revenait avec les ambassadeurs. Il voulut en toute douceur et humilité répliquer aux cruelles paroles de M. de Craon. « Je n'ai rien à démêler avec les prêtres, » dit-il. Ses propos ne furent pas plus courtois ni plus modérés envers les Suisses. Il répéta qu'on ne les empêcherait jamais de venir au secours de la Comté, sinon par la force et la crainte. C'était montrer bien peu de sagesse que de parler si brutalement à ceux qui avaient naguère châtié par sa complète ruine ce fameux duc de Bourgogne, pour les avoir ainsi traités avec orgueil et menace. La patience échappa à Waldmann : « Mort-Dieu! dit-il, si l'on nous prise si » peu, on nous trouvera, et même avant de nous chercher. »

Cependant le sire de Craon radoucit quelque peu son ton, et prit des manières plus douces. Il accorda même aux ambassadeurs la grâce de la garnison qu'il venait de prendre dans la forteresse d'Oizilli, et qu'il allait faire pendre. Les Suisses continuèrent leur route, le cœur rempli de haine et de colère, comparant ce mélange d'orgueil et de flatterie et ce langage double des Français avec les façons simples et sincères de leur pays d'Allemagne. Ils se disaient entre eux qu'ils achetaient bien cher l'argent du roi, et qu'il vaudrait mieux rester pauvres, mais unis, et toujours bons Allemands [1].

Arrivés auprès du roi, dans le moment où se négociait la trêve, ils n'eurent qu'à se confirmer dans de telles pensées. Comme il eût été gêné d'avoir à leur donner une réponse précise, il différait leur audience de jour en jour, afin que M. de Craon eût le temps de soumettre la Bourgogne. Il leur assignait un lieu de rendez-vous tantôt à Doullens, tantôt à Amiens. En même temps il les faisait pratiquer secrètement pour les rendre favorables à ses projets. Mais Bubenberg était trop homme de bien pour recevoir argent ni présent, lorsqu'il y allait de l'intérêt de son pays. Il fut sourd à tout

[1] Lettres des ambassadeurs citées par Muller.

ce qu'on voulut lui faire comprendre, ne demandant qu'à voir le roi et accomplir sa commission. Enfin, lassé d'un si indigne accueil, voyant que sa présence était inutile, se défiant de ses compagnons eux-mêmes, ne pouvant écrire en sûreté à Berne, car le roi faisait arrêter les messages et saisir les lettres; craignant même pour sa personne, Adrien de Bubenberg partit furtivement, emprunta l'habillement et la guitare d'un ménétrier, et retourna en Suisse.

Son départ ne fut pas un grand sujet de souci pour le roi; par-là il devenait plus facile de s'emparer de l'esprit des deux autres ambassadeurs. Les mauvaises nouvelles de Bourgogne montraient combien il importait de les ménager. Ils restèrent long-temps à la suite de la cour de France, écrivant en Suisse qu'il fallait bien se garder d'offenser le roi, parlant dans leurs lettres de sa grande puissance, de ses fortes armées, et, au contraire, de la faiblesse des Flamands et du duc Maximilien. En même temps ils assuraient le roi de la ferme volonté qu'avaient les Suisses de garder fidèlement les conditions de leur alliance avec lui, et promettaient que, si les sommes réglées par les traités étaient fidèlement payées, chacun des cantons lui serait dévoué.

Pendant ce temps-là, le retour de Bubenberg, les récits qu'il faisait de la façon dont l'ambassade avait été reçue, les continuelles instances des Comtois, et les cruautés toujours plus grandes de la guerre de Bourgogne, donnaient en Suisse une nouvelle force au parti contraire à la France. En outre, les ambassadeurs envoyés en Flandre avaient été bienvenus et grandement honorés par le duc d'Autriche et la princesse Marie. Ils étaient arrivés à cette cour, inquiets de la haine que devait inspirer contre les Suisses le triste souvenir de Nanci; mais l'on s'était empressé de les rassurer. « C'est le malheur de la guerre, leur disait-on, et rien ne doit » vous être imputé. » Des présens leur furent faits, et ces dons qu'ils reçurent publiquement étaient même plus riches que ceux dont le roi de France gratifiait en secret les ambassadeurs envoyés près de lui.

La trêve des Suisses avec la Bourgogne fut donc renouvelée et prolongée, sans toutefois rompre les alliances conclues avec le roi.

Ainsi les ligues témoignaient la volonté de rester paisibles et neutres; mais leurs gens de guerre continuaient à prendre l'habi-

tude d'aller partout où on les payait. Le prince d'Orange en avait toujours en Franche-Comté, et l'on en vit bientôt dans l'armée du duc Maximilien.

Si donc il importait de conclure des traités et des alliances avec messieurs des ligues et d'avoir leur amitié, il était plus essentiel encore d'avoir de quoi payer les compagnons et aventuriers suisses. A ce compte, le roi devait finir par trouver son avantage, car il pouvait y dépenser plus que le duc Maximilien qui était ruiné, que l'Empereur qui était avare, que le duc Sigismond qui était à la fois pauvre et prodigue, et surtout que le prince d'Orange qui avait déjà épuisé la Comté.

Le roi avait commencé par mal accueillir et tenir à l'écart les ambassadeurs des ligues suisses, dans l'espoir qu'avant de leur accorder audience, il apprendrait enfin la soumission de la Comté, et qu'alors leur commission serait sans objet; mais son espoir n'avait pas tardé à être déçu. M. de Craon était allé mettre le siége devant Dôle au commencement d'août. Il avait si promptement soumis les révoltes du duché, que sa présomption était devenue plus grande encore [1]. Un avantage que les Français obtinrent presque en se présentant devant la place, contribua aussi à leur enfler le cœur, comme on peut voir par la lettre suivante que Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, écrivait aux officiers de sa sénéchaussée :

« Jeudi, dernier jour de juillet, je fus, avec une compagnie tant seulement, courir devant Dôle et je mis une embûche. Ils saillirent bien de mille à onze cents hommes dont il y avait sept ou huit cents Suisses, des meilleurs de ceux qui avaient tué le duc de Bourgogne et se vantaient d'affoler tout le monde; mais je vous assure que, Dieu merci, pour ce jour, ils n'eurent pas le meilleur; car il y eut huit ou neuf cents hommes d'armes morts sur le champ de bataille. Je vous assure que les Suisses y demeurèrent tous sans qu'un seul en échappât, et vous jure ma foi que je ne perdis pas un seul homme, hors un page et un coutillier qui se noyèrent dans la rivière en les chassant; mais il y en eut de blessés un nombre, et des chevaux tués. Par Notre-Dame! nous n'étions pas plus de quatre cents combattans. Le porteur pourra vous en parler plus à plein; il arriva le lendemain que la chose fut faite. Dieu merci,

1 Histoire de Bourgogne. — Gollut. — Dunod. — Legrand. — Molinet.

nous faisons très-bien nos besognes par-deçà, et j'ai espérance que bientôt nous aurons toute cette Comté. Je vous prie que vous vous gouverniez bien, que le fait de la justice soit bien entretenu à Toulouse, et qu'entre vous il n'y ait point de pique. Par trois fois nous avons trouvé les Suisses devant nous et nous les avons toujours battus. On disait qu'ils ne fuyaient pas, mais nous leur en avons bien fait trouver la coutume. Je m'en vais présentement pour donner sur le siége qu'ils tiennent devant Conflandai, en laquelle sont nos gens, et ils sont bien trois mille âmes. Entre ci et jeudi, s'ils nous attendent, nous verrons, s'il plaît à Dieu, quels sont les mieux nourris. Écrit à Brèze, le 6 août. Le tout vôtre, Gaston du Lion. »

Croyant ainsi avoir pris le dessus sur les Suisses, les Français firent leur approche devant Dôle sans beaucoup de précaution. Monsieur de Craon commença à faire battre la ville avec une forte artillerie. La garnison était sous les ordres du sire de Montbaillon, et un chevalier bernois commandait les Suisses. Après huit ou dix jours, les Français, trouvant la brèche suffisante, tentèrent l'assaut. Il fut vaillamment donné et plus vaillamment soutenu. Les gens de monsieur de Craon furent repoussés; un second assaut ne fut pas plus heureux. Le sire de Craon, ayant ainsi perdu près de mille hommes, se résolut à prendre la place par famine; il l'entoura de tous côtés et dévasta la contrée environnante.

Pendant ce siége, Claude et Guillaume de Vauldrei tenaient librement la campagne, et forçaient les Français à se tenir enfermés dans les châteaux et forteresses qui étaient en leur pouvoir. Vers la fin de septembre, un marchand de Gray s'en vint offrir au sire Claude de Vauldrei de le faire entrer dans la ville par surprise, bien qu'elle fût gardée par une garnison de dix-huit cents hommes, que commandait le fameux capitaine Sallazar, si connu dans les anciennes guerres. Le 29 septembre, par une nuit obscure, le sire de Vauldrei, à la tête d'un millier de Suisses, s'avança vers les remparts. Le bruit d'un moulin à eau empêchait d'entendre leur approche. Le meunier était d'intelligence, et leur donna moyen de passer la rivière. De la sorte ils arrivèrent au pied de la muraille, dressèrent les échelles qu'ils avaient apportées et montèrent en silence. Le guet les aperçut, l'alarme fut donnée, et pour lors commença un rude combat au milieu de la plus profonde obscurité. « Allumez! allumez! » criaient les gens de la garnison. On cou-

rait la ville avec des torches, des lanternes, des flambeaux. Au milieu de ce désordre, le feu fut mis aux maisons par les Français qui, n'espérant pas sauver leur riche butin, ne le voulaient pas laisser tomber aux mains des ennemis. Les rues étaient étroites; la flamme gagnait de tous côtés. Les combattans couraient plus de risque par l'incendie que par les armes des ennemis. Enfin, après quelques heures de confusion et de massacre, les Suisses eurent l'avantage; la garnison se retira dans le château. Il avait peu de défense, et ne renfermait ni vivres, ni munitions. Heureusement pour les Français, les assiégeans s'étaient mis en grand désordre, et ne songeaient qu'à piller et à boire. Sallazar, voyant tous ces Allemands ivres et endormis à travers les rues, fit rétablir en silence le pont de bois, dont l'incendie n'avait pas détruit les piliers, et sortit pendant la nuit pour aller regagner le duché de Bourgogne. On fut obligé de le transporter péniblement, car lui-même était à demi-brûlé.

Deux jours après arriva un plus grand désastre encore : monsieur de Craon se laissa surprendre par une sortie nocturne de la garnison de Dôle; son camp fut forcé, son armée mise en déroute, et il perdit toute son artillerie.

La comté de Bourgogne était de nouveau perdue pour le roi. Le duché même n'était pas en sûreté; les révoltes y recommencèrent. Le prince d'Orange et le sire de Vauldrei vinrent avec huit mille hommes jusqu'aux portes de Dijon; et peut-être y fussent-ils entrés sans le ferme courage du vieux Sallazar, qui ordonna une sortie. Il ne pouvait combattre, ni se soutenir sur ses jambes qui étaient encore toutes brûlées; mais il dirigeait tout et donnait cœur à la garnison. Grâces à lui, les Bourguignons furent repoussés et contraints, au bout de huit jours, de regagner Auxonne.

Enfin, après tant de revers, le roi se résolut à retirer à monsieur de Craon le commandement de la Bourgogne. Il y avait tout perdu par sa rudesse, son orgueil, et surtout par ses excessifs pillages. Quelque vaillant qu'il fût de sa personne, il n'avait montré qu'imprudence et malhabileté dans la guerre. Il revint très-riche de ce qu'il avait pris et des bienfaits du roi, dont rien ne lui fut ôté, sauf qu'il perdit sa compagnie d'ordonnance, ne conservant d'autre suite que six hommes d'armes et douze archers. Sa disgrâce ne le rendit ni humble ni triste, tant le roi eut soin de le ménager.

Il lui donna pour successeur le sire Charles d'Amboise, qui était entré en Bourgogne avec lui. C'était un vaillant et diligent homme de guerre et très-sage dans le conseil. En même temps le roi écrivit aux États de Bourgogne qu'il était très-fâché qu'on les eût traités autrement qu'il n'entendait; qu'il voulait s'en reposer entièrement sur leur fidélité; que le sire de Saint-Pierre lui avait rendu bon témoignage de leur bonne conduite; qu'il ne souffrirait jamais que le duché de Bourgogne fût à l'avenir détaché de la couronne. Il leur annonçait, pour preuve de ses intentions favorables, qu'il leur envoyait pour gouverneur Charles de Chaumont, sire d'Amboise, qui avait fait connaître en Champagne sa grande douceur, sagesse et probité; ce nouveau gouverneur allait faire cesser toutes les pilleries et exactions; pour éviter tout sujet de plainte, on allait retirer de l'armée de Bourgogne les francs-archers, et même une part du ban de la noblesse. Le roi disait encore que, comme le sire d'Amboise serait souvent retenu à la guerre, Philippe Pot, seigneur de La Roche, réglerait les autres affaires en son absence, et aurait sûrement toute leur confiance, d'autant qu'il était né dans le duché. Avant même que le nouveau gouverneur fût arrivé, les sires de Baudricourt et du Bouchage furent envoyés en Bourgogne pour s'enquérir de l'état des choses, et donner à connaître expressément la volonté de réparer le mal qui avait été fait.

Le roi, après avoir signé la trève, avait laissé l'amiral de Bourbon à la tête de son armée en Flandre, et il était venu passer quelques jours à l'abbaye de la Victoire qu'il affectionnait de plus en plus et qu'il comblait de dons et d'ornemens. Puis il vint à Paris, y passa les premiers jours du mois d'octobre; ce fut là qu'il apprit la prise de Gray, la levée du siége de Dôle et toutes les mésaventures de la Bourgogne. De là il retourna à son séjour habituel, le château du Plessis près Tours.

Quelque temps avant son retour de Flandre s'était terminée une grande et cruelle affaire, dont, au milieu de tant d'autres, il n'avait pas omis de s'occuper, car elle lui tenait fort à cœur : c'était le procès du duc de Nemours.

Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, duc de Nemours, pair de France, était fils du comte de Pardiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Son père avait été gouverneur du roi Louis dans sa jeunesse, lorsqu'il était dauphin; de sorte que Jacques

d'Armagnac avait été l'ami et le compagnon de sa jeunesse. Longtemps il lui avait accordé toute sa faveur; dès qu'il parvint à la couronne, il érigea son comté de Nemours en duché et pairie de France. Ce fut lui qui le maria aussi à Louise d'Anjou, fille du comte du Maine et nièce du roi René. Déjà il tenait de près au sang royal par Éléonore de Bourbon sa mère, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, celui que son mariage avec la reine Jeanne avait fait roi de Naples.

Quels que fussent les bienfaits du roi, le duc de Nemours n'en fit pas moins partie de la ligue du bien public; même après avoir signé la paix en Auvergne, il s'en vint avec le duc de Bourbon et son cousin le comte Jean d'Armagnac rejoindre le comte de Charolais devant Paris. Comme les autres princes et seigneurs, il fut compris au traité de Conflans, et obtint le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Alors il se réconcilia avec le roi et lui fit serment solennel, dans la Sainte-Chapelle, de lui être toujours bon, fidèle et loyal sujet.

Mais le roi faisait vivre tous les princes de son royaume et ses principaux serviteurs dans une telle méfiance et de si continuelles alarmes, que nulles promesses, nuls bienfaits ne pouvaient les tirer d'inquiétude, ni les détourner de chercher leur sûreté dans de secrètes pratiques, dans des intelligences cachées. C'était d'ailleurs une croyance généralement répandue que jamais le roi ne pardonnerait sincèrement à ceux qui avaient signé la ligue du bien public, et que tôt ou tard il saisirait quelque occasion pour détruire chacun d'eux. En sorte qu'il y avait comme une sorte de fraternité entre les seigneurs qu'on avait vus figurer dans cette ligue; tout en suivant des partis opposés et se combattant les uns contre les autres pour le roi, ils ne cessaient guère d'avoir quelque correspondance entre eux.

En 1469, lorsque le comte d'Armagnac prit les armes contre le roi et se mit en intelligence avec les Anglais, comme du moins on le lui imputa, son cousin le duc de Nemours participa à sa révolte, mais ne tarda point à se soumettre. Il traita à Saint-Flour avec le comte de Dammartin, reçut du roi un nouveau pardon [1], confessa humblement qu'il était coupable des plus grands méfaits, et renonça

[1] Tome VII, page 249. — Pièces de Comines.

aux priviléges de la pairie, s'il venait à forfaire de nouveau.

Depuis ce moment, le duc de Nemours avait en apparence vécu en repos sans quitter le séjour de ses domaines. Parmi les grands seigneurs du royaume, il n'y en avait aucun de mœurs plus douces, d'un gouvernement plus juste envers ses vassaux, enfin d'une renommée plus honorable [1]. S'il était mêlé aux secrètes cabales contre le roi, les peuples l'ignoraient et le voyaient rester paisible, sans avoir, depuis plusieurs années, pris les armes, ni fait aucun préparatif de guerre.

Néanmoins le roi, soit par suite de sa haine pour la funeste maison d'Armagnac, soit parce qu'au moyen des rapports qu'on lui faisait il savait des choses qu'ignorait le vulgaire, s'était pris de la plus cruelle rancune contre le duc de Nemours. Lorsque le sire de Beaujeu le fit prisonnier au Carlat, il lui promit pourtant de bonnes conditions de la part du roi. L'ayant ensuite amené à Vienne en Dauphiné, le roi, qui se trouvait en cette ville, refusa de le voir, et le fit enfermer dans la tour de Pierre-Scise. Sa femme, Louise de Bourbon, voyant que le roi était inflexible, mourut de douleur. Pour lui, accablé de chagrin, enfermé dans un cachot obscur et humide, il souffrit tellement que ses cheveux blanchirent en peu de jours.

Lorsqu'après la bataille de Granson et de Morat, le roi, joyeux de la ruine du duc de Bourgogne, descendit la Loire pour revenir en Touraine, il fit transporter monsieur de Nemours à la Bastille.

« Monsieur le chancelier, écrivait-il de sa route, j'envoie le duc de Nemours à Paris par monsieur de Saint-Pierre, et l'ai chargé de le mettre dans la Bastille Saint-Antoine. Avant qu'il y arrive, faites prendre tous ceux de ses gens qui sont à Paris, faites-les mettre à la Bastille et bien enserrer, afin qu'à l'heure où arrivera monsieur de Saint-Pierre il les y trouve tous. Mais dépêchez-vous; car s'ils oyaient le bruit que leur maître vient à Paris, ils s'enfuiraient.

» Faites aussi qu'il y ait deux hommes [2] à la morte-paye, pour la garde dudit Nemours, outre ce que Philippe Luillier a de gens; car j'écris à Philippe qu'il en aura la garde, et que les mortes-payes feront ce qu'il leur commandera.

1 Amelgard. — 2 Pris dans la garde ordinaire de la ville.

» Et dès que ledit Nemours sera mis en bonne garde et sûreté dedans la Bastille, si venez-vous-en devers moi à Tours, et y soyez le dix-huitième d'août, et qu'il n'y ait point de faute.

» J'ai chargé monsieur de Saint-Pierre de vous parler plus au long de cette matière. Écrit à Orléans le dernier jour de juillet. »

Le duc de Nemours arriva le 4 août à la Bastille. On commença par le traiter assez doucement; mais telle n'était point la volonté du roi. Il avait ordonné qu'on commençât à l'interroger et à lui faire son procès. Des commissaires furent choisis dans le parlement; avec les sires de Saint-Pierre et Boffile de Judicis, ils commencèrent les interrogatoires. Le prisonnier fut enchaîné et mis dans une cage de fer.

« Monsieur de Saint-Pierre, écrivait le roi, j'ai reçu vos lettres; il me semble que vous n'avez qu'à faire une chose, c'est de savoir quelle sûreté le duc de Nemours avait donnée au connétable d'être tel comme lui, pour faire le duc de Bourgogne régent, pour me faire mourir, prendre monsieur le Dauphin, et avoir l'autorité et gouvernement du royaume. Il faut le faire parler clair sur ce point-ci, et le faire gehenner bien étroit. Le connétable en parla plus clairement dans son procès que n'a fait messire Palamèdes, et si notre chancelier n'eût eu peur qu'il eût découvert son maître, le comte de Dammartin, et lui aussi, il n'eût pas fait mourir le connétable sans le faire gehenner, et sans savoir la vérité de tout. Encore, de peur de déplaire à sondit maître, il voulait que le parlement connût du procès du duc de Nemours, afin de trouver façon de le faire échapper. Et pour ce, quelque chose qu'il vous dise, n'en faites rien sinon ce que je vous mande.

» Monsieur de Saint-Pierre je ne suis pas content de ce que vous m'avez averti qu'on lui a ôté les fers des jambes, qu'on le fait aller en une autre chambre pour besogner avec lui, qu'on l'ôte hors de sa cage, aussi qu'on le mène voir la messe où les femmes vont, et qu'on lui a laissé des gardes qui se plaignaient de ne point être payés. Quelque chose que disent le chancelier ou autres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, qu'on vienne besogner avec lui, et qu'on ne l'en mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et qu'on le gehenne dans sa chambre. Je vous prie, si vous avez jamais volonté de me rendre service, faites-le-moi bien parler.

» Monsieur de Saint-Pierre, si monsieur le comte de Castres [1] veut prendre la charge de la personne du duc de Nemours, laissez-la-lui, et qu'il n'y ait nulles gardes des gens de Philippe Luillier; qu'il n'y ait que de vos gens, les plus sûrs que vous ayez. Si vous voulez faire un tour ici pour me venir voir, me dire en quel état sont les choses, et m'amener avec vous maître Étienne Petit, vous me ferez grand plaisir; mais que tout demeure en bonne sûreté, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 1er octobre 1476. »

Ce n'était pas, comme on voit, devant le parlement [2], mais par des commissaires que s'instruisait cette procédure. Ce qui devait ajouter à la crainte qu'avait le prisonnier de ne pas avoir bonne et loyale justice, c'est que les principaux des commissaires venaient, même avant aucune condamnation, de recevoir les domaines qui lui étaient confisqués. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait eu le comté de la Marche, et Boffile de Judicis le comté de Castres. Les autres commissaires étaient : le chancelier, Louis de Graville, seigneur de Montaigu; Jean le Boulanger, premier président; le sire de Saint-Pierre; Jean et Thibault Baillet, maîtres des requêtes; Jean du Mas, seigneur de Lisle, et huit conseillers au parlement; maître Aubert de Viste, visiteur des lettres de chancellerie.

Le duc de Nemours protesta contre ce jugement par commission. Il réclamait, comme pair du royaume, son droit d'être jugé par le parlement, suffisamment garni de pairs. Il récusait notamment Aubert de Viste, dont le témoignage avait déjà été reçu contre lui. On n'avait nul égard à ses protestations, sous prétexte que, par son appointement de 1469, il avait renoncé aux priviléges de pairie en cas de forfaiture.

Cependant ni les déclarations du connétable, ni la procédure de Jean Desmier, exécuté en 1472 pour avoir trahi le roi auprès du feu comte d'Armagnac [3], ni les dépositions des témoins, ne donnaient aucune charge grave contre le duc de Nemours. Tout au plus en pouvait-on conclure qu'il avait eu quelque connaissance de ce qui avait été tramé contre le roi. Les interrogatoires et la torture n'en faisaient pas savoir davantage. Il avait aussi, comme tant d'autres seigneurs, ajouté foi à des sorcelleries, à des prédictions, à des opérations de magie.

1 Boffile de Judicis. — 2 Manuscrit 8448. — Autre manuscrit de la bibliothèque du président de Mesnière, cité par Garnier. — Legrand. — 3 Tome VIII, p. 113.

Enfin, après plus de trois mois, le duc de Nemours, sur quelques paroles qui lui furent dites de la part du roi, s'imagina qu'il désarmerait sa colère en ne lui cachant rien. C'était au moment où, après la bataille de Nanci, le roi partait pour la Flandre ; le prisonnier croyait qu'il allait passer à Paris. « Je vais montrer, dit-il, » que je ne lui veux rien céler, et lui dire la vérité de tout ce que » je sais, me confiant en sa bonne grâce et miséricorde. » Ainsi il confessa tout libéralement et de sa pure bonne volonté.

C'était beaucoup plus qu'on ne savait, et pourtant, dans ce qu'il avoua, il n'y avait, à vrai dire, nul crime de lèse-majesté, ni qui méritât peine capitale. Il reprit l'histoire de toute sa conduite depuis plusieurs années.

Il avait eu, par Desmier et d'autres, secrète correspondance avec son cousin Jean, comte d'Armagnac ; mais c'était uniquement pour le sauver de sa ruine, lui faisant conseiller d'abord de traiter, puis de se garder sur toutes choses de tomber entre les mains du roi, et, pour cela, de ne se point enfermer à Lectoure, où tôt ou tard il serait pris. Après la mort de Jean d'Armagnac, il avait accordé asile et secours à plusieurs de ses propres serviteurs qui avaient servi de messagers entre eux.

Les lettres que le connétable lui avait envoyées, les secrets messagers qui étaient venus de sa part, les desseins et espérances qu'il lui avait fait connaître, furent racontés tout au long. Mais en remerciant le connétable des bonnes offres qu'il lui faisait, en lui témoignant son désir que toutes choses s'arrangeassent bien et que les seigneurs eussent enfin leurs sûretés, en les priant de ne le point oublier dans l'occasion, le duc de Nemours lui avait aussi déclaré disait-il, quels grands sermens et obligations il avait au roi, et le danger où il se mettrait d'âme, de corps et de biens en conspirant contre lui ; ainsi, pour rien au monde, il n'avait voulu se déclarer ni aller contre son serment. Cependant il convenait d'avoir répondu que si le connétable avait avisé quelque bon moyen par quoi son honneur et son serment fussent saufs, il lui rendrait volontiers service, mais que pour le présent il n'avait nul argent dont il pût disposer, nul parent à qui il voulût se confier, ni qu'il pût s'efforcer de gagner, pas même Monsieur d'Albret, son cousin.

D'ailleurs toutes ces ambassades, toutes ces intelligences, lui avaient été communes avec le duc de Bourbon. Les serviteurs et

les secrets envoyés du connétable ne manquaient jamais, en allant ou en revenant de chez le duc de Nemours, d'aller voir ce prince; c'était sur lui que l'on comptait, et ses réponses n'étaient pas assez négatives pour ôter au connétable l'espérance de le mettre de moitié dans ses desseins. Le roi ne pouvait ignorer tout cela, et il l'avait appris de plusieurs autres côtés. Il avait eu entre autres la déclaration d'un gentilhomme d'Auvergne, Antoine de La Roche, seigneur de Tournoelle, qui, de concert avec Charles de Pons, bâtard de Perdriac, avait fait savoir au roi que le duc de Bourbon complottait contre lui, de concert avec M. Philippe de Savoie, comte de Bresse, et le prince d'Orange. Le duc de Bourbon avait même fait détenir et juger par commissaires le sire de Tournoelle, prétendant qu'il l'avait calomnié près du roi.

De sorte que, des confessions de monsieur de Nemours, il ne résultait pas même qu'il fût aussi reprochable que les autres princes et grands seigneurs du royaume. On retrouvait sans cesse dans ses réponses et dans ses écrits les preuves de cette union secrète entretenue par la crainte du roi, et par le besoin de prendre des précautions contre lui. C'était le comte de Bresse qui était en correspondance avec son frère le comte de Romont, l'ami du duc de Bourgogne. C'étaient le comte du Maine et la maison d'Anjou qui s'entendaient secrètement avec le duc de Bourbon et avec son frère le cardinal archevêque de Lyon; c'était le sire d'Urfé qui, conduisant toutes choses en Bretagne contre le roi, entretenait aussi un commerce caché entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; enfin c'était le comte de Dammartin qui, après avoir été mortel ennemi du connétable, avait fait avec lui une secrète réconciliation. Son neveu, le sire de Curton, sénéchal de Limousin, et son gendre, marquis de Beaufort, sire de Canillac, chambellan du duc de Bourbon, étaient aussi dans toutes ces pratiques. Elles avaient été autrefois entretenues au nom de monsieur de Guyenne, frère du roi, et, depuis sa mort, le connétable les avait menées avec beaucoup de ruse et d'obstination. Son dessein avait été de se saisir du roi, de le retenir prisonnier, et de faire régner monsieur le Dauphin sous la régence d'un conseil de seigneurs. Ce projet avait été connu du duc de Nemours comme des autres princes. Il ne le niait point, mais il n'avait jamais rien fait pour y prendre part.

Lorsque le duc de Nemours se fut ainsi ouvert en pleine franchise, il pensa que le roi lui en saurait gré.

« Mon très-redouté et souverain seigneur, lui écrivit-il, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et miséricorde. Sire, j'ai fait à mon pouvoir ce que, par messieurs le chancelier et le premier président, messieurs de Montaigu et de Viste, il vous a plu me commander; car, pour mourir, ne vous veux désobéir, et ne vous désobéirai. Sire, ce que je leur ai dit, il me semblait que je le devais dire à vous et non à d'autres; et, par ce, je vous supplie qu'il vous plaise n'en pas être mal content. Je ne vous veux jamais rien céler, sire, ni ne vous célerai en toutes les choses susdites. J'ai tant méfait envers vous et envers Dieu, que je vois bien que je suis perdu, si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi, laquelle, tant et si très-humblement, et en grande amertume et contrition de cœur, je vous requiers et supplie me libéralement donner, en l'honneur de la bénoîte passion de notre seigneur Jésus-Christ, des mérites de la bénoîte vierge Marie, et des grandes grâces qu'elle vous a faites. Si ce seul prix a racheté tout le monde, je vous le présente pour la délivrance de moi, pauvre pécheur, et pour mon entière abolition et grâce. Sire, pour les grandes grâces qui vous sont faites, faites-moi grâce et à mes pauvres enfans. Ne souffrez pas que pour mes péchés je meure en honte et en confusion, et qu'ils vivent en déshonneur, allant quérir leur pain. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre cousine, qu'il vous plaise avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins. Sire, ne souffrez pas qu'autres que votre miséricorde, clémence et piété soient juges de ma cause, ni qu'autres que vous, en l'honneur de Notre-Dame, en aient connaissance. Sire, derechef, en l'honneur de la bénoîte passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que je puis, je vous requiers pardon, grâce et miséricorde. Je vous servirai bien, et si loyalement que vous connaîtrez que je suis vrai repentant, et qu'à force de bien faire, je veux amender mes défauts. Pour Dieu, sire, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfans. Étendez sur eux votre miséricorde, et, à toujours, ne cesseront de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grâce il vous donne très-bonne vie et longue, avec accomplissement de vos bons désirs. Écrit en la cage de la Bastille, le dernier de janvier 1477. » Et,

rappelant la familiarité de leurs jeunes années, il signait seulement :

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

» Le pauvre JACQUES. »

C'était mal connaître le roi. Ne croyant à l'amitié de personne, lui aussi n'avait nulle amitié ; il pouvait se plaire avec les gens, mais pour cela il ne les aimait pas. Il avait goût à la vengeance ; c'était un contentement pour lui d'exercer sa puissance, en faisant souffrir ceux qui n'avaient nul recours contre elle. Quant aux grâces signalées qu'il venait de recevoir par la ruine récente du duc de Bourgogne, il en remerciait sans doute le ciel, et surtout sa bonne patronne, la sainte Vierge ; c'était pour lui le motif de beaucoup de pèlerinages, de vœux et de pieuses munificences. Mais la victoire avait toujours endurci son cœur pour ses ennemis. La colère, qu'il avait ressentie contre eux pendant ses périls ou ses embarras et qu'il avait su étouffer, s'échappait alors sans contrainte et avec joie ; la cruauté lui devenait comme une sorte de divertissement.

Le roi ne répondit point à la lettre du duc de Nemours ; craignant toujours que le chancelier ne conduisît pas la procédure à son gré, sous prétexte qu'il avait besoin de lui pour son service, il le manda en Picardie et en Artois, ainsi que ceux des commissaires qui s'étaient montrés favorables à l'accusé.

C'était toutefois un grand scandale parmi les gens de justice, et même dans le peuple, de voir un si grand seigneur poursuivi de la sorte, sans nul égard à aucune loi ni coutume, et n'ayant pour juges que des commissaires, dont les plus considérables venaient d'être investis de sa propre confiscation, exécutée par avance. Le roi, à son grand dépit, et sans doute d'après les représentations du chancelier, fut pourtant contraint de déclarer que la connaissance de cette affaire serait renvoyée au parlement, afin de continuer et parfaire la procédure commencée. Il écrivit même aux bonnes villes qu'elles eussent à envoyer des députés pour assister au jugement ; mais les pairs du royaume ne furent point appelés au parlement.

Le parlement ne se montra point animé d'un esprit de rudesse envers l'accusé, et se transporta en corps à la Bastille afin de procéder à de nouveaux interrogatoires, et pour recevoir les changemens et additions que le duc voudrait faire à ses premières déclarations. Lorsqu'ensuite on voulut passer au jugement, le duc de

Nemours réclama le privilége du clergé. Dans sa jeunesse, il avait été destiné aux ordres sacrés, et avait même reçu la tonsure des mains de l'évêque de Castres; depuis il n'avait épousé qu'une seule femme vierge. Ainsi il avait conservé le droit qu'avaient les clercs de n'être point jugés par les tribunaux séculiers. Le parlement envoya un de ses conseillers faire sur les lieux enquête des faits allégués. Tout vrais qu'ils se trouvèrent, la cour délibéra qu'elle passerait outre, attendu qu'il s'agissait du crime de lèse-majesté.

C'était sans doute pour gagner du temps que le duc de Nemours avait paru décliner la juridiction du parlement. Il protesta que jamais il n'avait souhaité d'autres juges, et que c'était seulement par devoir de conscience qu'il avait parlé de sa cléricature. Du reste, étant prêt à entendre son jugement, il conjura les seigneurs du parlement de se souvenir des services que ses ancêtres et lui-même avaient rendus au roi et au royaume; de considérer qu'il tenait au sang royal par sa mère; qu'il avait épousé la cousine du roi; qu'il en avait eu six enfans, dont l'aîné n'avait pas treize ans; que l'un avait pour parrain le roi, un autre la reine pour marraine, et que certes ce serait grande pitié que de voir des enfans de si noble race et nourris dans une royale splendeur réduits à la honte et à l'aumône.

Le duc de Nemours avait raison de compter sur la justice du parlement, et la conduite du roi le fit bien voir. Au moment où l'arrêt allait être prononcé, il manda le parlement à Noyon, où il promit de venir si ses affaires lui en laissaient le loisir, et il ordonna que ce fût en cette ville, sans que l'accusé fût appelé davantage, qu'on prît conclusion et fin sur un procès si long-temps différé.

Au lieu de venir lui-même tenir son parlement, il nomma, pour son lieutenant en cette affaire, Pierre, sire de Beaujeu, son gendre; mais, de peur encore que cette cour de justice, ainsi déplacée, conduite plus près de son séjour et de son armée, et conséquemment plus portée à lui complaire, ne fût pas encore assez docile à ses volontés, il régla que les premiers commissaires qui avaient commencé la procédure, les quatre présidens de la chambre des comptes, deux maîtres des requêtes, deux généraux des aides de Paris, deux généraux des aides de Rouen, le lieutenant du baillif de Vermandois, le lieutenant criminel du prévôt de Paris et un avocat au Châtelet prendraient séance avec les seigneurs du parlement, et délibéreraient avec eux.

Malgré tant de violations de la justice, la volonté du roi ne prévalut pas sans difficulté parmi cette commission, qui n'était plus le parlement. Aubert de Viste se récusa, ainsi que l'avait demandé l'accusé. Louis de Graville et Boffile de Judicis se déportèrent de donner leur avis, parce qu'ayant garanti les promesses faites au duc de Nemours lorsqu'il s'était rendu au Carlat, il leur semblait, en leur conscience, qu'ils ne devaient point le juger. Enfin le sire de Beaujeu, lieutenant du roi et son gendre, lui qui présidait les juges, s'abstint d'opiner, se borna à recueillir les voix et à prononcer l'arrêt en son nom. Il portait que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était criminel de lèse-majesté, comme tel, privé de tous honneurs, dignités et prérogatives, condamné à recevoir la mort, à être décapité et exécuté par justice. En outre, la cour déclarait tous et chacun de ses biens être confisqués et appartenir au roi.

Cet arrêt fut délibéré à Noyon, le 10 juillet. Le 4 août, Jean le Boulanger, premier président du parlement, se transporta dès le matin à la Bastille, accompagné du greffier criminel, de sire Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, et de quelques autres, pour signifier au duc de Nemours la sentence portée contre lui.

« Certes, dit-il, après l'avoir entendue, voici la plus dure nouvelle qui me fût jamais apportée. C'est dure chose de souffrir telle mort et si ignominieuse; mais puisque je ne la peux éviter, plaise à Dieu me donner bonne patience et constance pour la souffrir et recevoir. »

Il ajouta qu'il se repentait d'avoir, dans ses déclarations, chargé sans cause diverses personnes, et demanda qu'on prît acte de son désaveu, ce que les commissaires refusèrent. Il avoua que, dans le cours de sa vie, il avait commis diverses extorsions envers des particuliers qu'il nomma, priant qu'on prélevât sur ses biens de quoi les dédommager.

Peu de temps lui fut accordé pour se préparer à la mort; il fut conduit dans une chambre toute tendue en noir, afin de se confesser, et l'on y brûla beaucoup de genièvre, comme on aurait pu faire en la chambre d'un mort ou dans une chapelle ardente; puis il fut placé sur un grand cheval, drapé de noir, et amené aux Halles. Bien qu'un échafaud fût construit à demeure sur cette place pour les exécutions journalières, on en avait élevé un tout neuf et plus haut, recouvert aussi de draperies noires. Le peuple se pressait à

ce triste spectacle; mais ce n'était pas avec l'empressement et l'impitoyable satisfaction qu'on avait pu remarquer, deux ans auparavant, au supplice du connétable de Saint-Pol. Bien au contraire, le duc de Nemours inspirait une grande pitié. Le vulgaire ne lui avait jamais imputé de troubler la paix ni d'exciter la discorde dans le royaume. Ce long procès, cette volonté si publique qu'avait montrée le roi de le faire périr, les violations faites à la justice, la résistance du parlement, avaient ému pour lui tous les cœurs.

D'ailleurs plus le roi régnait, plus s'éloignait de lui l'esprit de ses sujets. Maintenant qu'il était le maître, et que ses ennemis étaient détruits ou abaissés, à qui, sinon à lui seul, pouvait-on reprocher la guerre, qui était plus cruelle que jamais, le fardeau si lourd et toujours croissant des impôts, tant de rigueurs et de sanglantes exécutions secrètes ou publiques? Ainsi l'affection et la pitié se tournaient vers ceux qu'il persécutait. On entendit beaucoup de gémissemens, on vit couler beaucoup de larmes [1] parmi le peuple, témoin de cette mort du duc de Nemours. Elle resta, dans le sentiment de tous, une des charges les plus haïssables qui dût peser sur la mémoire du roi Louis XI.

C'est peut-être à cette horreur publique que doit être attribué le récit venu jusqu'à nous par tradition [2], d'après lequel les jeunes enfans du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés [3] sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance. L'avocat qui, au nom des malheureux orphelins, laissés sans biens et sans secours, présenta requête aux États du royaume, assemblés en 1483, après la mort du roi, ne parla point non plus de cette cruauté; pourtant il n'omit rien de ce qui pouvait exciter une juste pitié en faveur de ces pauvres enfans [4], et ne garda point de ménagemens pour la mémoire détestée de leur persécuteur.

Quoi qu'il en soit de cette cruelle imagination qu'aurait eue le roi, il est du moins assuré qu'il n'eut aucune pitié des enfans du

1 Amelgard. — 2 Mézerai. — Bossuet. — Garnier. — 3 Amelgard. — Seyssel.
4 Procès-verbal tenu par Masselin. Édition donnée par M. Bernier. Garnier avait traduit inexactement ce passage.

duc de Nemours. Déjà leurs biens étaient distribués à ses principaux serviteurs ; le sire de Beaujeu, le vicomte de Narbonne, du Lude, Comines, Lenoncourt, Boffile de Judicis, eurent chacun leur part. Ce dernier, qui avait eu le comté de Castres, afin de s'en mieux assurer la possession, demanda au roi de remettre en ses mains Jacques d'Armagnac, fils aîné du duc. Le roi le lui donna en garde. L'enfant fut enfermé dans la citadelle de Perpignan, et il y mourut d'une contagion, sans qu'on eût songé à le tirer de cette prison ni à prendre soin de lui [1].

La haine que le roi portait au duc de Nemours se montra encore, ainsi que sa colère contre tous ceux qui n'obéissaient pas à ses volontés, dans la conduite qu'il tint, après le procès, à l'égard du parlement. Il suspendit de leur office trois conseillers qui avaient opiné pour que l'accusé ne fût point condamné à mort [2]. Le parlement réclama à ce sujet, et voici quelle réponse lui fut envoyée par le roi.

« Messieurs, j'ai reçu vos lettres, par lesquelles vous désirez que je remette les offices qu'avaient en parlement maître Guillaume Le Duc, Étienne du Pays et Guillaume Grignon. Je vous réponds que la cause pour laquelle ils ont perdu leurs offices, ç'a été pour vouloir garder que le duc de Nemours fût puni du crime de lèse-majesté, quand il me voulait faire mourir et détruire la sainte couronne de France ; eux en voulaient faire cas civil et punition civile. Je pensais, vu que vous êtes sujets de la couronne de France, et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fît si bon marché de ma peau ; d'après ce que je vois par vos lettres, je connais clairement qu'il y en a encore parmi vous qui volontiers seraient machineurs contre ma personne ; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoi sera bon que je mette remède à deux choses : la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois j'en ai fait, afin que nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crimes de lèse-majesté. Au Paizeau, 11 juin. »

Le statut dont il parlait venait d'être rendu, et avait eu encore pour motifs ce procès du duc de Nemours, la résistance que le roi

1 Histoire généalogique. — 2 Seyssel. — Pasquier. — Garnier.

avait rencontrée à son désir, et la rumeur publique excitée par ce jugement. L'accusé avait, ainsi qu'on l'a vu, allégué pour sa principale défense que s'il avait connu les conspirations tramées contre le roi, du moins n'y avait-il pris aucune part. Comme s'il eût été possible de rendre la condamnation juste après coup, en lui conformant une loi faite postérieurement, tandis que c'est aux lois auparavant existantes que le jugement aurait dû être conforme, une ordonnance du 22 décembre 1477 statua que la connaissance des conspirations, lorsqu'elle n'était pas révélée, était crime de lèse-majesté, et devait comme telle être punie de la peine capitale. A la vérité, dans le préambule de cette ordonnance, cette règle nouvelle était donnée comme un éclaircissement des anciennes lois et ordonnances. Toutefois l'iniquité de traiter comme complice du crime celui qui n'y a point consenti et a pu seulement en avoir connaissance, est toujours restée en propre au roi Louis XI. C'est encore un des souvenirs odieux qu'il a laissés. L'ordonnance fut même tellement tenue pour injuste, que, lorsqu'un siècle et demi après, le conseiller Laubardemont l'exhuma pour complaire au cardinal de Richelieu, afin qu'elle fût appliquée à M. de Thou, ami et confident de M. de Cinq-Mars, le chancelier de Châteauneuf soutint que le parlement ne reconnaissait pas cette ordonnance [1].

Les préambules en semblaient dictés par la méfiance et la crainte. « Attendu, y était-il dit, la fréquence desdites conspirations et » crimes de lèse-majesté, qui depuis aucun temps ont si souvent » pullulé et pullulent. » En effet, de jour en jour le génie du roi devenait plus défiant et plus timide. Cette année même, qui lui avait été si prospère, avait plus que nulle autre contribué à augmenter ses soucis et ses soupçons. Non seulement il avait appris à ne point compter sur l'affection et la foi de ses plus grands serviteurs, mais deux événemens avaient grandement frappé son imagination. La mort sinistre et peut-être criminelle du duc Charles avait assurément comblé ses désirs, mais lui avait montré à quelles trahisons sont exposés les plus puissans princes. Il avait été plus ému encore de la nouvelle de l'assassinat de Galéas Sforza, duc de Milan. C'était son grand ami, son allié, son beau-frère, prince rempli comme lui de ruse, qui conduisait les hommes et les affaires sans

[1] Mémoires de Brienne.

autre règle que son intérêt; cruel selon l'occasion, faisant plus de fond sur la crainte de ses sujets que sur leur amour; et cependant toute sa politique ne l'avait pas sauvé du complot qui lui avait ôté la vie. Deux gentilshommes, dont il avait outragé la femme et la sœur, le poignardèrent dans une église, au milieu de ses gardes. Ce fut le 26 décembre 1476; et le roi en fut informé bien peu de jours après la bataille de Nanci. On remarqua dès lors un grand changement en lui [1]. La ruine de son ennemi le rendit plus dur et plus absolu; la crainte des trahisons, plus sombre et plus méfiant.

Sa santé, qui déclinait, contribuait encore à lui donner plus de tristesse. Le peu de profit qu'il avait su tirer de la chute de la puissance bourguignonne; ses espérances trompées; le dédain qu'il avait si mal à propos montré pour des avis manifestement plus sages et que l'événement venait de justifier; la mauvaise conduite du sire de Craon et de quelques autres de ses serviteurs, tout concourait à le remplir de travail et d'ennui, au moment même où il semblait avoir atteint le terme tant désiré de sa prospérité.

Ce n'était pas une de ses moindres tribulations que d'avoir à se défier des grands seigneurs de son royaume ainsi que de ses principaux serviteurs, et d'être en même temps contraint de leur témoigner une amitié, qui certes ne pouvait gagner leur affection. Les procès du connétable et de monsieur de Nemours, bien d'autres révélations, avaient fait éclater leur mauvais vouloir ou du moins leur peu de fidélité pour le roi; ils ne pouvaient donc douter qu'il désirât ou complotât leur ruine: c'était de part et d'autre une haine à la fois connue et dissimulée. Ainsi il lui fallait continuer de traiter de son mieux le duc de Bourbon et toute sa maison, qui avaient tout su et presque tout approuvé dans les projets du connétable. De même, depuis la condamnation du duc de Nemours, monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, n'osait plus revenir en France, et il importait de le rassurer pour qu'il ne se livrât pas au parti bourguignon, comme son frère le comte de Romont.

Il était surtout merveilleux que le roi se vît obligé à laisser son armée entre les mains du comte de Dammartin, quand il avait tant de motifs pour n'avoir en lui ni confiance ni amitié. Mais c'était

1 Seyssel.

le plus habile homme de guerre du royaume; tous les autres chefs avaient un grand respect pour ce vieux capitaine qui avait vu les anciennes guerres et aidé le feu roi Charles-le-Victorieux à reconquérir son royaume. Il était en telle vénération parmi les premiers de l'armée, que Pierre de Rohan, maréchal de Gié, que le roi comblait de bienfaits et venait de faire comte de Marle, désira que le grand-maître l'honorât du présent de son épée.

« Monsieur le maréchal, lui répondit le comte de Dammartin, mon neveu Vigier m'a dit que vous aviez volonté d'avoir une épée que j'ai. Je voudrais bien avoir meilleure chose de quoi vous eussiez envie, car vous en profiteriez, si homme en profitait; mais je veux garder un précepte du feu roi, à qui Dieu fasse paix, qui ne voulait point qu'on donnât à son ami chose qui piquât. Je l'envoie donc à monsieur de Bajaumont, qui vous la vendra six blancs dont il fera dire une messe en l'honneur de monsieur saint Georges. Si j'étais homme à qui l'on dût faire savoir des nouvelles, je vous prierais que vous m'en fissiez savoir; mais je ne suis pas pour le présent du nombre des gens de bien. J'écris au roi touchant la garde de cette place [1]; je le voudrais bien supplier, s'il n'y met d'autres gens, qu'il lui plût de m'en décharger, car je fais doute d'y faire mal ses besognes et les miennes. Je prie Dieu, monsieur le maréchal, qu'il vous donne ce que vous désirez. »

Du reste, le roi faisait sagement de laisser le grand-maître à la tête de son armée. Il se maintint tout l'hiver contre les attaques des Flamands, et sut aussi prévenir toute trahison ou complot. Il avait devant lui un des plus vaillans et des plus habiles capitaines de Flandre, Jacques Ricard de Genouillac, qu'on nommait vulgairement Galiot, et qui commandait la garnison de Valenciennes. Plusieurs de ses gens vinrent au Quesnoy, feignant de se rendre, mais en effet pour mettre le feu à la ville et la livrer à l'ennemi. Le grand-maître découvrit la tromperie, et leur fit promptement couper la tête. Galiot ne réussit pas mieux de vive force; dans une course qu'il fit hors de Valenciennes, il fut vivement repoussé et blessé. Quelques mois après, le grand-maître gagna Galiot au parti du roi.

Aussi le roi, sans prendre pour cela plus de confiance, lui écrivait-il d'une façon toute flatteuse et amicale :

[1] Le Quesnoy.

« Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres et vous assure, par la foi de mon corps, que je suis bien joyeux de ce que vous avez si bien pourvu à votre fait au Quesnoy, et de ce que vous n'avez pas été surpris comme le fut Sallazar à Gray; car on eût dit que vous autres vieilles gens ne vous connaissiez plus au fait de la guerre, et nous autres jeunes nous en eussions pris l'honneur pour nous. Je vous prie, cherchez jusqu'à la racine le cas de ceux qui ont voulu vous trahir, et les punissez si bien qu'ils ne vous fassent jamais de mal. Je vous ai toujours dit qu'il ne faut pas que vous me demandiez de congé pour aller faire vos besognes, car je suis sûr que vous n'abandonnerez pas les miennes sans avoir pourvu à tout; ainsi, je m'en remets à vous, et vous pouvez vous en aller sans congé. Touchant le fait de Chimai, Dieu merci, tout va bien, et j'aime mieux que vous vous soyez bien gardé, que si vous vous étiez aventuré à perdre deux pour un. Et adieu. Au Plessis-du-Parc-lès-Tours, 26 janvier 1478. »

Pendant que son armée était ainsi maintenue en Flandre, et qu'il s'occupait à la rendre plus forte, afin de tenter de plus grandes choses après l'hiver, le roi se mettait encore plus en peine de conserver toutes ses alliances, pour empêcher que nul ne vînt à la traverse de ses desseins et ne portât secours à ses adversaires.

Depuis deux ans que le roi et le duc de Bretagne avaient, peu de temps après la trêve de Pecquigni, conclu un traité, il y avait entre eux de continuelles ambassades pour donner quelques éclaircissemens sur les articles, et surtout pour convenir des paroles et de la forme du serment que les deux princes devaient se jurer l'un à l'autre. Plus les affaires du roi prospéraient, moins le conseil de Bretagne se montrait exigeant.

Cependant les secrètes intelligences du duc avec l'Angleterre continuaient toujours, et le roi n'ignorait point qu'il n'y avait sorte d'instances qui ne fussent faites au roi Édouard pour le faire déclarer contre la France. Il résolut de mettre un terme à ces pratiques. Une nouvelle ambassade de Bretagne était venue le trouver en Artois [1]; il fit tout aussitôt saisir les ambassadeurs, et ils furent enfermés en prison. Après douze jours, Chauvin, chancelier de Bretagne, homme sage et opposé au parti anglais dans le conseil du duc, fut

[1] Argentré.

amené devant le roi. « Monsieur le chancelier de Bretagne, lui dit-il,
» savez-vous pourquoi je vous ai traité ainsi ? — Sire, cela est malaisé à deviner, répondit maître Chauvin : on vous aura rapporté quelque chose de sinistre touchant monseigneur le duc ; mais j'ose bien répondre que ce sont de faux bruits ; je me fais fort de les éclaircir. — Ne vous travaillez point l'esprit pour cela, continua le roi, car je vais vous le faire confesser à vous-même. Vous affirmez donc que mon neveu de Bretagne n'a point d'intelligence contre moi avec le roi d'Angleterre ? — Sire, j'en répondrais sur ma vie, répliqua le chancelier tout intimidé. — En ce cas, voyez! » et le roi tira de son pourpoint douze lettres du duc au roi Édouard avec dix réponses, le tout en original et signé des deux princes. Maître Chauvin demeura confondu et jura que c'était à son insu. Il disait vrai, et le roi le savait bien ; car le duc trompait ses propres conseillers, se cachait d'eux et menait toutes ces correspondances cachées par le ministère de Landais son trésorier.

Maître Chauvin retourna en Bretagne. On découvrit que le messager de Landais et du duc avait été gagné par le roi, qu'à chaque voyage il s'arrêtait à Cherbourg, livrait soit les lettres, soit les réponses à un écrivain assez subtil pour contrefaire parfaitement l'écriture et la signature. C'était ainsi que le roi de France avait entre ses mains les originaux. Le messager fut cousu en un sac et jeté à l'eau ; mais le duc de Bretagne n'en était pas moins pris en pleine trahison et convaincu de mensonge. La peur s'empara de lui ; le roi menaçait ; il renvoya de nouveau ses ambassadeurs, et le 17 juillet une alliance offensive et défensive fut signée, et le roi, comme le duc, renonça à toute alliance ou confédération contraire. Puis, six jours après, le roi, qui était alors auprès de Doullens, pendant que son armée faisait la guerre en Artois et en Flandre, prêta le serment suivant ; mais ce ne fut point sur la croix de Saint-Laud, ni sur le corps de notre-seigneur Jésus-Christ, comme l'avait long-temps voulu le duc de Bretagne.

« Je, Louis, par la grâce de Dieu, à présent roi de France, jure que je ne prendrai, ne tuerai, ne ferai prendre ni tuer, et ne consentirai qu'on prenne ou qu'on tue mon neveu et cousin François, duc de Bretagne, et que je ne ferai ni pourchasserai, ne ferai faire ni pourchasser mal à sa personne, en quelque manière que ce puisse être ; et si je sais qu'aucun le lui veuille faire, en aver-

tirai incontinent mondit neveu, et l'en garderai et défendrai, à mon pouvoir, comme je pourrais faire ma propre personne......

» Je jure que jamais ne prendrai, impétrerai ou accepterai, ne ferai ni impétrer ni accepter de notre saint-père le pape, du saint-siége apostolique, du concile, ni d'autre quelconque autorité, dispense de ce serment ni relaxation, qui en ait été ou pourrait être octroyée ou impétrée[1]. »

Aussitôt après que le roi eut ainsi juré en présence des ambassadeurs de Bretagne, il envoya monsieur du Bouchage, et d'autres de ses serviteurs, recevoir du duc un serment pareil; il n'était point tenu par le traité à le prêter sur la croix de Saint-Laud. Toutefois, le roi l'ayant voulu ainsi, deux chanoines de Saint-Laud d'Angers accompagnèrent à Nantes monsieur du Bouchage, portant solennellement le bois de la vraie croix.

Le 22 août, le duc de Bretagne se rendit à la messe dans l'église de Saint-Radegonde; quand on fut à l'élévation, il s'avança vers l'autel, se mit à genoux, et, levant la main vers l'hostie, il jura sur le corps de notre-seigneur Jésus-Christ sacramentellement présent. La messe finie, les chanoines d'Angers firent serment que le bois ici présent était celui de la vraie croix, gardé dans leur église de Saint-Laud; alors le duc de Bretagne, à genoux et tête nue, recommença son serment, les deux mains posées sur la sainte relique; il en fut dressé procès-verbal pour être rapporté au roi.

Dans le cours de cette année 1477, et pendant qu'il s'efforçait de saisir l'héritage de Bourgogne, le roi resserra aussi son alliance avec le duc de Lorraine, que, dans ses premiers succès, il avait cru pouvoir dédaigner.

La seigneurie de Venise, si long-temps alliée de la France, s'en était détachée pour passer dans le parti du duc de Bourgogne. Le roi avait même donné commandement à ses vaisseaux de courir sus aux vaisseaux de Venise. Dominique Gradenigo, ambassadeur de la seigneurie, étant venu traiter de la paix, une suspension d'armes fut signée à Thérouanne, au mois d'août, sous condition que les Vénitiens renonceraient aussitôt à toute alliance avec mademoiselle de Bourgogne. Quelques mois après, cette trève fut convertie en un traité de paix et d'alliance.

1 Pièces de Comines. — Legrand.

Il était plus important encore de ne point laisser le vieux roi don Juan d'Aragon et son fils don Ferdinand, roi de Castille, embrasser le parti de la duchesse de Bourgogne [1]. La trêve conclue après la prise de Perpignan durait encore, mais elle était mal observée. D'ailleurs le roi de Portugal était venu en France; il y était encore, espérant que le roi Louis lui donnerait des secours en hommes et en argent pour faire la conquête de la Castille, au nom de sa nièce Jeanne la Bertrandeja, qui était devenue sa fiancée. Ces motifs étaient suffisans pour engager l'Aragon et la Castille à entrer dans tous les projets contraires au roi.

Dans les premiers temps qui suivirent la mort du duc Charles, mademoiselle de Bourgogne, ne sachant pas encore les périls qui allaient la menacer, n'avait pas fait grand accueil aux ambassadeurs d'Aragon et de Castille qui étaient venus la complimenter; mais bientôt après, lorsqu'elle vit ses États envahis et sa ruine entreprise par le roi de France, elle songea à chercher des alliés. Deux envoyés du roi Ferdinand, qui avaient à diverses fois rempli des commissions de lui en Angleterre, en France et en Flandre, reçurent de mademoiselle de Bourgogne la charge de retourner auprès de leur roi pour l'engager à se déclarer contre le roi de France. Elle s'excusait d'avoir fait si peu d'accueil à ses ambassadeurs, et promettait une sincère alliance. Don Ferdinand fit répondre que la trêve avec la France n'expirait qu'au mois de septembre; mais qu'avant ce temps il consentait à entrer en négociation, si les deux envoyés avaient des pouvoirs suffisans [2]. Lui-même les renvoya en Flandre, mais avec ordre de passer d'abord en Angleterre, d'y voir le roi Édouard, de lui proposer une alliance qui seule rendrait possible un traité avec mademoiselle de Bourgogne, et d'aller même jusqu'à lui offrir un mariage entre l'infante de Castille et le prince de Galles. Il recommandait le plus profond secret sur toute cette commission. Mais Fernand de Lucena et Lopez de Val de Messo étaient des pensionnaires du roi de France; de sorte qu'il n'ignora rien de ce qui se préparait contre lui.

Ce lui fut un motif pour ne plus différer de refuser enfin, d'une manière publique et formelle, les secours que sollicitait de lui le

1 Legrand. — 2 Lettre à mademoiselle de Bourgogne. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

roi de Portugal. Ce prince était depuis plus de six mois en France honorablement accueilli ; il était allé rejoindre le roi à Arras, sans pouvoir davantage en obtenir une réponse. Quand don Alphonse vit qu'on ne voulait rien faire pour lui, que le roi allait même reconnaître la reine Isabelle pour légitime héritière de Castille, et avait envoyé des ambassadeurs à Bayonne pour traiter, il prit une étonnante résolution. Honteux de revenir dans son royaume après une si longue attente, et, après s'être ainsi laissé tromper, il écrivit à l'infant don Juan son fils, lui rappela, dans un long récit, tout ce qu'il avait fait pour la gloire et la grandeur du royaume de Portugal : ses guerres, ses expéditions en Afrique contre les infidèles, les dangers qu'il avait courus, les dépenses qu'il avait faites, et enfin ce voyage en France, si malheureusement inutile. Puisque, après tant d'années consacrées au bien de ses sujets et à l'éclat de sa race, il se voyait trompé dans de justes espérances, c'est que Dieu apparemment ne le destinait point au bonheur de contribuer à la prospérité du Portugal. Sans doute son fils serait plus heureux. Il lui ordonnait donc de se proclamer roi et de prendre la couronne. Pour lui, il ne songeait plus qu'à son salut et à consacrer ses derniers jours au service de Dieu. Il écrivit aussi au roi de France et aux grands de son royaume.

Ces lettres parties, don Alphonse se revêtit d'un habit de pèlerin; accompagné de son chapelain et de deux ou trois domestiques, il prit la route de Normandie, afin de s'embarquer pour aller à la Terre-Sainte. Lorsque les principaux serviteurs de sa maison, qui n'avaient rien su de son dessein que par une lettre qu'il leur laissa, s'aperçurent de son absence, ils furent en grande alarme et allèrent en donner avis au chancelier de France. Un messager fut aussitôt expédié au roi, qui était en Picardie. Pendant quelques jours on ignora ce qu'était devenu don Alphonse; on le cherchait partout. Enfin un gentilhomme de Normandie, nommé Robert le Bœuf, le découvrit dans un village auprès de Honfleur. Ses serviteurs accoururent, le conjurèrent de changer de dessein. Le roi l'en fit aussi presser : il finit par y consentir. On leva à la hâte un impôt en Normandie, afin de pourvoir aux frais de son embarquement; des navires du roi le ramenèrent, vers la fin de septembre, en Portugal, où son fils avait déjà pris le titre de roi, mais ne le voulut point garder et contraignit don Alphonse à reprendre la couronne.

Un allié que le roi ne pouvait enlever au duc Maximilien, c'était son père l'empereur Frédéric. Aux premières plaintes que ce prince avait faites, le roi avait répondu que son devoir avait été de réunir à la couronne de France les seigneuries qui y avaient fait retour, et aussi de mettre à exécution les confiscations encourues par le feu duc Charles, pour crime de trahison et de lèse-majesté.

La réplique était facile [2] : « Si votre sérénité, écrivait l'Empereur, voulait plus attentivement considérer ses actes, elle verrait qu'elle a plus d'une fois violé la foi jurée au saint empire romain. Votre sérénité ignore-t-elle que la ville de Cambrai est un des nobles membres de l'Empire, et en relevant immédiatement ? Cependant elle a été prise par ruse et violence; ce qui est plus détestable encore, les aigles romaines et les signes de l'Empire ont été arrachés et foulés aux pieds, et vous n'avez point rougi de les remplacer par votre écusson. D'autres terres de l'Empire, et spécialement le comté de Hainaut, ont été occupées. La comté de Bourgogne, également fief de l'Empire, a été attaquée, et votre sérénité ne cesse point d'y faire la guerre. Quant aux terres situées dans votre royaume, vous alléguez le droit de confiscation ; mais, avant la mort du duc Charles, il n'en avait pas été question : votre sérénité avait juré une trêve de neuf années avec lui, et il ne l'a jamais violée. Qu'il vous plaise donc rendre à nous, à l'Empire et à notre fils, le duc Maximilien, les terres que vous avez occupées, avec dommages suffisans ; alors il observera les anciennes alliances et parentés, qui ont joint de tout temps les rois de France et l'illustre maison d'Autriche. Si, au contraire, votre sérénité aime mieux la guerre, nous attestons ici Dieu et les hommes que mon fils ne vous en a donné nul motif, et que nous sommes contraints à lui prêter, contre la violence et l'iniquité, un secours qui, avec l'aide de Dieu, ne lui manquera pas. Gratz, 7 février 1477. »

Le roi répondit qu'il n'avait jamais eu la pensée d'attaquer l'empire romain, d'en conquérir aucune partie, ni de violer en rien les alliances et confédérations contractées entre les successeurs de Charlemagne et les rois de France; qu'au contraire, il avait toujours entretenu cette antique amitié autant qu'il avait été en son pouvoir, ainsi que celle qui avait toujours existé entre le royaume

[1] 1477 v. st. L'année commença le 22 mars.
[2] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

très-chrétien et la maison d'Autriche. Ainsi il ne pouvait trop admirer que, dans un temps où les peuples de la chrétienté étaient si cruellement opprimés et menacés par les infidèles; tandis que le devoir de tout bon et légitime empereur était de porter secours à la foi catholique, d'entretenir et rétablir la paix entre les princes chrétiens, afin d'employer leur vertu et courage contre les ennemis de la religion; un empereur, oubliant l'office qui lui était prescrit, ne songeât qu'à chercher une injuste querelle contre la France, ancienne et fidèle alliée de l'Empire.

Le roi rappelait ensuite à l'Empereur qu'il ne pouvait ignorer que le feu duc de Bourgogne avait encouru confiscation de ses domaines, tant en France que dans l'Empire, ainsi que l'avaient déclaré des lettres, tant de l'Empereur que du roi, publiées durant le siège de Neuss. Il parlait encore des fiefs masculins qui avaient fait retour à la couronne, et ajoutait que, quant aux autres, ils imposaient un hommage de foi et obéissance, qui n'avait été prêté ni observé, pas plus par le duc Charles que par sa fille. Alors il racontait que mademoiselle de Bourgogne avait attenté à ses droits, avait armé contre lui, s'était emparée de villes qui devaient revenir à la couronne; qu'ainsi il avait été contraint, après avoir consulté les premiers du royaume, de venir en personne se défendre contre une telle agression. Les trèves conclues avec le feu Duc ne pouvaient en rien préjudicier aux droits que sa succession devait ouvrir; s'opposer à leur légitime exercice, c'était donc rompre la trève : c'est ce qu'avait fait mademoiselle de Bourgogne. D'ailleurs le duc Charles lui même ne l'avait-il pas enfreinte, en attaquant le duc de Lorraine et le dépouillant de ses domaines, ainsi que le comte de Nevers, tous deux alliés du roi et compris dans la trève?

« Si donc votre sérénité, continuait la lettre, prend en main une si injuste querelle, ce sera sans y avoir sainement réfléchi, dans l'interêt particulier de votre fils et de la maison d'Autriche, nullement dans l'intérêt de l'Empire, qui, dans la suite, ne peut en retirer que dommage. C'est ce que votre sérénité devrait considérer. Et certes on n'aurait pas dû croire qu'après tant d'années passées, depuis votre avènement jusqu'à ce jour, en grand repos et loisir, sans prendre nul souci des supplications de toute la chrétienté qui vous appelait à la défense de la foi catholique, vous troubleriez la paix pour attaquer les rois très-chrétiens. »

Quant à Cambrai, le roi répondait qu'il n'avait nullement le dessein de le conquérir, mais qu'il avait dû, pour sa défense, occuper une ville dont les habitans avaient épousé la querelle de son adverse partie, et porté secours à ses ennemis. Si les aigles avaient été abattues, c'était sans son ordre et contre sa volonté. D'ailleurs les rois de France étaient héréditairement châtelains, gardiens et vicomtes de la cité de Cambrai, et y avaient juridiction séparée de l'évêque. Les ducs de Bourgogne avaient joui de ce droit, qui avait dû faire retour à la couronne.

Passant à la comté de Bourgogne, le roi disait que jamais les ducs de Bourgogne n'en avaient fait hommage à l'Empereur, qui ne l'avait pas même réclamé; et que le roi Jean, son aïeul, en donnant à son fils Philippe l'apanage de Bourgogne, y avait compris, non seulement le duché, mais ses droits sur la Comté.

Enfin l'invasion du Hainaut était justifiée comme celle de Cambrai, en alléguant que les habitans de cette seigneurie l'avaient attaqué et contraint à se défendre.

La lettre se terminait par quelques protestations de son désir de vivre en paix, dès que le duc Maximilien et sa femme auraient abandonné ce qu'ils retenaient ou prétendaient injustement.

Cette réponse fut tardive et suivit de deux mois la lettre de l'Empereur; le roi ne l'envoya qu'au mois d'avril, lorsqu'il était déjà venu se remettre à la tête de son armée pour commencer la guerre en Flandre.

Avant d'essayer encore la voie des armes, il avait passé l'hiver à faire les plus grands préparatifs. D'énormes impôts avaient été demandés dans tout le royaume; le ban et l'arrière-ban des provinces les plus reculées [1] avaient été appelés. L'artillerie avait été mise en état; car jamais roi n'avait donné tant de soin et n'avait eu tant de goût pour cette partie de l'art de la guerre. Douze bombardes, d'une étonnante grandeur, avaient été fondues à Paris, à Orléans, à Tours et à Amiens. Les forges de Creil travaillaient depuis plusieurs mois à faire des boules de fer, et l'on taillait des pierres dans les carrières de Péronne pour charger les canons. Ailleurs on fabriquait des échelles de siége, et l'on ajustait les bois nécessaires pour se loger devant les villes [2].

[1] Histoire de Languedoc. — [2] De Troy.

En même temps le roi n'épargnait rien afin de susciter des ennemis au duc Maximilien. Il essaya de réveiller la vieille haine des Liégeois pour les Flamands [1] et de leur inspirer un sentiment de vengeance contre cette maison de Bourgogne, qui leur avait fait tant de mal. Mais lui aussi était pour quelque chose dans ces malheurs qu'il rappelait. C'était lui qui avait excité les Liégeois, puis les avait livrés à leur ennemi, et lui-même était venu aider et assister à leur ruine. Il ne trouva donc aucune faveur dans cette ville, qui était encore pauvre, désolée, presque déserte, et à peine rebâtie. Ses premiers envoyés furent mal reçus, et en danger de leur personne. Des prisonniers français, venus de Flandre, avaient été mis à mort ou jetés dans la Meuse; des serviteurs du roi avaient été saisis, mis en justice, décapités ou écartelés. L'évêque et les États répondirent aux propositions du roi par une ambassade qui vint lui remontrer que les Liégeois étaient maintenant trop faibles et trop pauvres pour déclarer la guerre, et pour vouloir autre chose que la neutralité. D'ailleurs, disaient-ils, jamais nous n'avons été agresseurs; nous sommes sujets de l'Empire, notre évêque relève de lui, cependant nous avons refusé même à l'Empereur de secourir son fils Maximilien.

Après avoir reçu cette ambassade, le roi envoya encore aux Liégeois Thierri de Lenoncourt, gentilhomme lorrain, pour tenter un dernier effort. Il feignait de rejeter leurs premiers refus et tout ce qui s'était passé contre les Français sur l'évêque, dont il parlait en fort mauvais termes. Il rappelait l'ancienne amitié des Liégeois et de la France; les cruautés du duc Charles, la destruction de la ville, la tyrannie de la maison de Bourgogne, dont l'évêque, disait-il, avait été complice. Il ajoutait qu'encore à présent des serviteurs de cet évêque portaient les armes pour le duc Maximilien. Quant à la neutralité, ce n'était qu'un moyen de dissimuler et d'attendre qui aurait la victoire, afin de se mettre du côté du plus fort : ce qui n'était point digne des Liégeois, qui avaient autant de vertu et d'honnêteté qu'aucune nation au monde. S'ils étaient sujets de l'Empire, ils n'étaient point pour cela tenus de prendre querelle pour les volontés déraisonnables de l'Empereur, lorsqu'il ne s'agissait point de l'Empire. En outre, n'avaient-ils pas servi le duc Charles contre l'Empereur au siége de Neuss?

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Après beaucoup d'autres instances et argumens renfermés dans les lettres de créance, avec un ton à la fois de prière et de menace, le roi annonçait que Thierri de Lenoncourt ne se rendrait pas à Liége, mais attendrait à Mézières les députés des Liégeois. Cela était en effet plus prudent, à cause de l'animosité du peuple contre le roi, et l'on ne dut pas s'étonner de voir cette négociation échouer.

Il y avait moins à espérer encore du duc Sigismond d'Autriche. Tout allié et pensionnaire du roi qu'il était, sa parenté avec le duc Maximilien ne pouvait être mise en oubli. Aussi le roi, en différant le paiement de cette pension et des arrérages, écrivait-il au sire de Lenoncourt : « Avant que d'y mettre du mien, je veux savoir » s'il est de mes amis. »

Il s'assura davantage de la bonne volonté des princes de Wurtemberg, soit du comte chef de la maison, qui lui donna sous scellé serment d'être de ses alliés, soit d'Ulrich, comte de Montbelliard, dont l'amitié avait plus d'importance, à cause du voisinage de la comté de Bourgogne.

Toutes ces négociations n'étaient rien en comparaison de la nécessité où était le roi d'entretenir sa bonne intelligence avec le roi Édouard, et de veiller sans cesse à ce qu'elle ne fût point troublée par les sollicitations de l'Empereur, les instances de la douairière de Bourgogne, et bien plus encore par l'amitié que le peuple d'Angleterre portait aux ennemis de la France [1].

Dès que le mariage de mademoiselle de Bourgogne avait été à peu près certain, le roi avait envoyé à Londres une solennelle ambassade, dont Gui, archevêque de Vienne, était le chef. Outre qu'il était habile et parlant bien, il apportait beaucoup d'argent, et sut le répandre à propos parmi les conseillers d'Angleterre. Aussi, après quelques semaines, un nouveau traité fut-il conclu, et la trêve de sept ans signée à Pecquigni fut prolongée pour toute la durée de la vie des deux rois.

Vers le commencement de l'année suivante, le roi Édouard envoya pour ambassadeurs lord Howard, sir Richard Tunstall et le docteur Langton, afin de convertir cette trêve en une bonne et solide paix. Le roi, qui était déjà retourné en Picardie [2], fut long-

[1] Paston's Letters. — [2] De Troy.

temps avant de donner réponse. Il consultait ses plus habiles conseillers. Il faisait passer les propositions des Anglais en communication au chancelier, qui était resté à Paris. En attendant, il avait chargé Boffile de Judicis d'accompagner partout les ambassadeurs d'Angleterre pour leur faire honneur et pour tâcher de pénétrer leurs secrets[1]. Boffile gagna surtout la confiance du docteur Langton. Il sut de lui que le roi Édouard était sincèrement bien disposé, et désirait sur toutes choses le mariage de sa fille avec le Dauphin; mais qu'il avait quelque mécontentement du trop long retard apporté au paiement de la rançon de madame Marguerite d'Anjou. Ce seul motif jetait un peu de doute dans son esprit, et l'avait forcé de différer la guerre qu'il voulait entreprendre contre les Écossais. S'il avait permis au duc Maximilien de prendre à sa solde des sujets anglais, c'était à la condition de ne les employer que seulement contre la Gueldre et le Luxembourg, mais nullement contre le roi; ceux mêmes qui retourneraient en Angleterre seraient punis s'ils avaient porté les armes contre les Français. On attendait à Londres le prince d'Orange, mais il n'était pas à craindre qu'il se fît écouter.

Ces avis furent salutaires au roi; il se hâta de faire acquitter la rançon de madame Marguerite, et de prévenir le désir qu'avait constamment le roi Édouard d'être payé avec exactitude.

Il sut aussi, ce qui lui importait beaucoup, qu'enfin lord Hastings était gagné à ses intérêts, et qu'il était réellement devenu un de ses plus chauds partisans dans le conseil d'Angleterre. Le roi en eut grande joie, car il pouvait encore conserver quelques doutes sur le succès des efforts qu'il avait tentés auprès de lui l'année précédente. On l'avait même entendu, pendant le siége de Saint-Omer, un jour que lord Hastings lui avait, comme gouverneur de Calais, envoyé un message, faire à son sujet publiquement et devant le héraut anglais, de telles railleries, que les Anglais de Calais avaient supposé que le roi voulait provoquer quelque querelle, et essayer une tentative sur leur ville[2], ce qui certes était loin de sa pensée.

C'était sans doute peu après ce moment que maître Claret, muni des lettres et des instructions du sire de Comines, avait réussi à faire accepter au comte une pension de deux mille écus, en rem-

1 Legrand. — 2 Paston's Letters.

placement de la pension de mille écus qu'il recevait de la cour de Bourgogne [1]. De riches dons en vaisselle d'argent s'ajoutèrent au premier terme de la pension. Le roi avait fort recommandé qu'on en prît quittance ; mais lord Hastings, du moins selon ce que racontait maître Claret, s'y était absolument refusé. Le messager avait vainement allégué qu'il en avait besoin pour sa propre décharge et pour n'être point accusé d'avoir détourné une partie de la somme : « Monsieur le maître, répondait le comte, ce que vous dites semble assez raisonnable; mais ce don vient du bon plaisir du roi » votre maître, et non pas de ma requête. S'il vous plaît que je le » prenne, mettez-le dans ma manche, et vous n'en aurez autre lettre » ni témoin ; car je ne veux point qu'on dise : le grand-chambellan » d'Angleterre a été pensionnaire du roi de France, ni que mes » quittances soient trouvées dans sa chambre des comptes. » Le roi fut très-fâché que cela se fût ainsi passé ; mais il en estima plus le comte de Hastings, comme ayant plus de fierté que les autres serviteurs du roi d'Angleterre.

Toutefois le grand-chambellan avait apparemment quelque autre motif, car il n'avait pas toujours montré le même scrupule. Chaque année il signait les reçus de sa pension de Bourgogne, et les quittances s'en sont trouvées à la chambre des comptes de Lille [2]. D'ailleurs il ne niait point les dons du roi, et l'année suivante, lorsque ce prince lui eût fait remettre de nouveaux dons par monsieur de Saint-Pierre, grand-sénéchal de Normandie, il écrivait [3] :

« Sire, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre bonne grâce; vous plaise savoir que j'ai reçu vos lettres par monsieur le grand-sénéchal, et bien entendu ce qu'il m'a dit de par vous. J'ai aussi reçu le très-grand présent qu'il vous a plu m'envoyer par lui. Comme il saura le dire, je ne vous en saurais assez remercier, et Dieu me donne grâce de vous faire service comme j'ai de ce faire vouloir de tout mon cœur, ainsi que je lui ai déclaré plus à plein pour vous le dire, me recommandant toujours à vos bons plaisirs pour les accomplir de tout mon petit pouvoir. Ce fait, je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne très-bonne vie et longue. Calais, 27 juin. Votre très-humble serviteur, HASTINGS. »

1 Comines. — 2 Pièces de Comines. — 3 Manuscrits recueillis par Legrand.

Le roi n'avait donc qu'à se féliciter des assurances publiques et secrètes qu'il recevait de l'ambassade de lord Howard, lorsque de nouvelles difficultés vinrent lui donner la crainte qu'un si bon accord fût troublé. Il avait, sans nul ménagement, saisi ou dévasté les seigneuries de Cassel et autres, sur lesquelles était assis le douaire de madame Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne. Ennemie qu'elle était déjà de la France, ce lui fut un motif de se plaindre plus vivement encore à son frère le roi d'Angleterre [1].

« J'envoie devers votre bonne grâce, lui écrivait-elle, pour avoir secours et aide, comme à celui en qui est tout mon confort. Qu'il vous plaise avoir pitié de moi, votre pauvre servante. Là où vous m'aviez faite une des grandes dames du monde, je suis maintenant une pauvre veuve, éloignée de tout mon lignage et amis, spécialement de vous, qui êtes mon seul seigneur, père, mari et frère. Je me confie que vous ne voudrez pas me laisser misérablement détruire, comme je le suis journellement par le roi Louis de France, lequel fait son possible de me réduire à être mendiante pour le reste de mes jours, ce qui me serait fort étrange, comme Dieu sait. Hélas, sire! je vous requiers de votre grâce, ayez pitié de moi. Que je ne sois point par votre commandement pauvre et désolée ici; que du moins je puisse avoir incontinent à mes dépens quinze cents ou mille archers anglais; et si j'avais richesse plus grande, Dieu sait que je vous requerrais d'en avoir davantage, ainsi que vous dira plus à plein mon féal secrétaire, Fernando de Lisbonne. Écrit à Malines, le 29 de mars 1478. Votre très-humble et très-obéissante sœur et servante, MARGUERITE.

Le roi Édouard fut touché, comme il devait l'être, de cette lettre, et envoya tout aussitôt maître Thomas Danet, son confesseur et conseiller, au roi de France, pour lui faire de pressantes remontrances au sujet de sa très-aimée sœur la duchesse de Bourgogne.

Le roi fit attendre sa réponse plus de six semaines. Lord Howard et l'ambassade étaient partis même avant l'arrivée de maître Danet. « Monseigneur, mon cousin, écrivit le roi, vous pouvez être certain qu'il n'y a prince au monde auquel je désire plus complaire qu'à vous, comme à celui en qui j'ai trouvé vrai et entier amour et fermeté, et en qui j'ai le plus d'amour et de confiance. »

1 Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Nonobstant de si grandes assurances, le roi ne disait rien de clair sur les plaintes de la douairière de Bourgogne; il annonçait seulement qu'il allait envoyer une ambassade en Angleterre, et alors il ne faisait point de doute que le roi Édouard ne fût bien content de ce qu'il lui offrait et voulait faire en l'honneur de lui.

Le roi tarda encore un mois avant d'envoyer cette ambassade. Il en avait déjà une auprès du roi d'Angleterre, mais elle n'avait eu mission et pouvoir que pour traiter de la paix ou des conditions de la trève. C'était Charles de Martigni, évêque d'Elne qui en était le chef. Il commença par envoyer le sire de Saint-Pierre au roi d'Angleterre pour lui protester de nouveau de toute son amitié. Puis, pour traiter des griefs de madame Marguerite, il choisit maître Yves de La Tillaye, son avocat au Châtelet : « Maître Yves, mon ami, lui mandait-il, j'ai su que vous étiez bon clerc et habile homme; on m'a dit que vous sauriez bien faire. Je vous prie, montrez en ceci que vous me devez service; car il n'y a guère chose où vous puissiez me faire plus grand service. Je vous ferai tellement satisfaire de votre voyage que vous serez bien content, et si vous me servez bien, comme j'en ai la confiance, vous connaîtrez que je ne vous oublierai pas. » En même temps il lui envoyait ses instructions avec une lettre pour M. d'Elne, avec lequel il devait se concerter.

Il leur recommandait, sur toutes choses, de beaucoup parler de son affection pour le roi Édouard, et à cet égard il n'épargnait pas les paroles. Quant aux plaintes de madame Marguerite, il se mettait peu en frais pour y satisfaire. D'abord il soutenait qu'elles n'étaient point fondées. Les motifs qu'il donnait pour saisir les domaines de son douaire étaient les mêmes qu'il avait allégués pour occuper les terres de l'Empire. Attaqué dans ses droits par mademoiselle de Bourgogne, il avait été contraint à se défendre; et comme les villes du douaire étaient tenues par des garnisons ennemies et servaient de refuge à ses adversaires, il lui avait bien fallu les assiéger. Le roi d'Angleterre, qui savait si bien faire la guerre, n'ignorait point qu'il n'est pas sage de laisser derrière soi des places occupées par l'ennemi. D'ailleurs il n'était point vrai que les villes dont il s'agissait fussent le douaire de madame Marguerite. Lorsque le conseil de Bourgogne avait vu qu'elles étaient ou allaient être conquises, il avait changé l'ancienne assignation du douaire, et l'avait transportée sur d'autres domaines, dont

quelques-uns, comme Cassel, devaient même faire retour à la couronne.

Cependant le roi ajoutait qu'il avait seulement saisi ces villes pour sa propre défense, et que madame Marguerite continuerait à en toucher les revenus. Plus tard même il offrit une pension équivalente, car la négociation dura long-temps, et le roi cédait toujours de plus en plus pour ne pas offenser le roi Édouard.

Mais ce qui maintenait le plus la paix entre les deux royaumes, c'était les discordes qui divisaient la famille royale d'Angleterre. Il en était advenu récemment une grande cruauté [1]. Un jour le roi Édouard, étant allé chasser dans le parc d'un écuyer, nommé sir Thomas Burdett, favori du duc de Clarence, avait tué un daim blanc que ce gentilhomme aimait beaucoup. Dans son chagrin, il s'écria : « Plût à Dieu que les cornes de l'animal fussent dans le » ventre de celui qui l'a tué. » Ces paroles furent érigées en crime de haute trahison; sir Thomas Burdett fut condamné et mis à mort. Le duc de Clarence était pour lors en Irlande; à son retour, il s'emporta beaucoup, fit entendre au roi de dures paroles; et rien ne le pouvant apaiser, il tenait partout des discours injurieux, répétant le bruit populaire qu'Édouard était bâtard et n'avait nul droit à la couronne.

Le roi se livra à toute la haine qu'il portait à son frère, le fit emprisonner, et accuser de haute trahison devant le parlement. La reine et le duc de Glocester servirent de tout leur crédit la colère du roi. La condamnation fut prononcée sans délai. Le duc de Clarence obtint pour toute grâce de choisir son genre de mort; et, comme un débauché qu'il était, il demanda à être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. C'était le 11 mars de cette année qu'il avait ainsi été mis à mort. On raconta que le roi Édouard ayant fait part au roi de France de l'emprisonnement du duc de Clarence, comme pour avoir son avis, le roi n'avait donné d'autre réponse qu'un vers latin, qui signifiait : qu'il était toujours dangereux de différer quand on était prêt à agir [2].

Pendant toutes ces négociations, la guerre continuait en Flan-

1 Hollinshed. — Hume. — Rapin Thoyras.

2 Cabinet de Louis XI.

Tolle moras, semper nocuit differre paratis.

LUCAIN.

dre : avant l'arrivée du roi, et durant l'hiver, l'armée était restée sous les ordres du comte de Dammartin, qui se tenait au Quesnoy. Les garnisons des deux partis faisaient des courses plus ou moins lointaines, tentaient des surprises, rentraient après quelques pillages, mais rien de considérable ne s'était fait de part ni d'autre. Cela seul était un avantage pour les Flamands. L'arrivée du duc Maximilien avait relevé leur courage [1]. Le bon ordre commençait à se remettre chez eux. Leur nouveau prince était jeune, avait peu de connaissance des affaires et des hommes, surtout dans un pays qui lui était étranger ; mais il écoutait de sages conseillers et montrait bonne volonté. Les seigneurs et gentilshommes, se voyant un maître de puissante famille, ne songeaient plus à passer au service du roi de France. Le duc Maximilien s'en alla de ville en ville, à Douai, à Lille, à Valenciennes, encourageant les garnisons à continuer leur vaillante défense, leur amenant des renforts, faisant entrer des convois de vivres, promettant aux bourgeois le maintien de leurs priviléges ; enfin sachant, du moins au premier abord, plaire à tous, et leur donner assurance ; puis il passa en Hollande et en Zélande, où les querelles des Hoecks et des Kabeljauws avaient recommencé; de là dans la Gueldre et le Luxembourg, dont les habitans ne semblaient pas disposés à se soumettre.

Lorsqu'il se fut ainsi fait connaître à ses nouveaux sujets, on lui conseilla de ne point laisser s'abolir l'ordre de la Toison-d'Or, qui avait répandu tant d'éclat sur la cour de Bourgogne et contribué à gagner l'affection et les bons services de tant de grands seigneurs et vaillans gentilshommes. On le pressait d'autant plus à ce sujet, qu'il était à craindre que le roi ne se déclarât chef de l'ordre, comme étant aux droits et place des ducs de Bourgogne. La chose étant ainsi résolue, de grands préparatifs furent faits à Bruges par les soins de messire Olivier de la Marche, et le 30 avril, le duc Maximilien vint tenir le chapitre [2].

Au lieu où devait être assis le chef de l'ordre, était un coussin de velours, sur lequel était posé le collier du feu duc Charles. Le nombre des chevaliers présens n'était pas grand. Plusieurs des membres de l'ordre étaient morts ; d'autres avaient pris service chez le roi de France ; la guerre en retenait d'autres dans les garnisons ou en campagne. Messieurs de Ravestein, de Nassau, de

1 Amelgard. — Molinet. — 2 La Marche. — Molinet. — Amelgard.

Chimai, de la Gruythuyse et de Lannoy, qui seuls assistaient à ce chapitre, requirent le duc Maximilien de se faire chef de leur ordre, et, à leur requête, il se rendit à l'église du Saint-Sauveur. Le coussin et le collier furent placés sur un cheval blanc, drapé de noir, conduit par deux hérauts d'armes. Un grand échafaud avait été élevé dans l'église; le Duc et les chevaliers y montèrent. Alors l'évêque de Tournai, chancelier de l'ordre, commença un grand discours latin, fit un pompeux éloge de cette noble chevalerie, du duc Philippe son fondateur, du duc Charles qui lui avait succédé, et des rois, princes, seigneurs et vaillans capitaines qui s'étaient fait gloire de porter le collier de la Toison-d'Or. Il termina en remontrant au prince que c'était son droit et son devoir de maintenir cet ordre et d'en être le chef. Le Duc fit répondre par Jean de la Bouverie, président de son conseil, que pour l'honneur de Dieu, la protection de la foi catholique et l'illustration de la chevalereuse noblesse, il continuerait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Puis, tirant son épée, il la présenta à monsieur de Ravestein qui le fit chevalier, aux grandes acclamations du peuple.

On passa dans la sacristie. Les chevaliers revêtirent le prince de la robe de velours écarlate et du chaperon pareil. Quand il fut remonté sur l'échafaud, monsieur de Lannoy, doyen de l'ordre, s'avança et lui passa le collier, en disant : « Très-haut et très-puis- » sant prince pour le sens et la prud'hommie, la vaillance, la vertu » et les bonnes mœurs que nous espérons être en votre très-noble » personne, l'ordre vous reçoit en sa compagnie, en signe de quoi » je vous donne ce collier d'or. Dieu veuille que vous le puissiez » porter à la louange et augmentation de vos mérites. » Alors le Duc baisa fraternellement les chevaliers, et l'on descendit au chœur, où chaque chevalier, tant les absens que les présens, même ceux qui étaient morts depuis le dernier chapitre, avaient leur stalle avec leur écusson au-dessus. La messe fut célébrée; un nouveau sermon fut encore prêché, et enfin le Duc nomma les nouveaux chevaliers à qui il conférait l'ordre. Ce furent les sires Guillaume d'Egmond, Wolfart de Borselle, Josse de Lalaing, Jacques de Fienne, Philippe de Bourgogne, fils du grand-bâtard, Pierre de Luxembourg, Jacques de Savoie, comte de Romont, et Barthélemi de Liechtenstein, grand-maître d'Autriche, que le Duc avait amené en Flandre avec lui.

Pendant qu'on célébrait à Bruges de si pompeuses fêtes, il se livrait non loin de là de rudes combats. Il y avait long-temps que le roi désirait réduire Condé. Cette ville, toute petite qu'elle était, renfermait une garnison vaillante composée d'Allemands et de gens de Flandre [1]. Antoine de Lannoy, sire de Mingoval, la commandait. La dame de Condé, ses deux fils et le bâtard de Condé s'y étaient enfermés avec lui. Sans cesse cette garnison faisait des courses jusqu'aux portes de Tournai ; elle communiquait avec Valenciennes ; et encore qu'il y eût assez de haine et de jalousie entre le sire de Mingoval et le capitaine Galiot, qui commandait à Valenciennes, le siége de cette dernière ville était rendu plus difficile encore par les sorties continuelles des gens de Condé. On avait essayé pendant tout l'hiver d'avoir cette ville. Les plus grandes promesses avaient été faites aux bourgeois, qui n'avaient pas voulu y entendre. Des hommes de la garnison avaient été gagnés, mais leurs complots avaient été découverts.

Enfin, après l'arrivée du roi, il résolut d'emporter Condé par vive force ; il partit du Quesnoy avec de grandes forces, commença par s'emparer du château de Harchies, sur la Haisne, afin d'avoir un passage assuré sur cette rivière et d'empêcher Valenciennes de communiquer avec Condé. De là on marcha sur le château de Ville, où le bâtard de Ville s'était enfermé avec quelques paysans. Il le rendit et se retira. Tous les autres châteaux qui entouraient Condé furent ainsi pris, sans pouvoir faire beaucoup de résistance ; et le roi vint mettre le siége devant la ville, dans les derniers jours d'avril. Ni les menaces, ni la vue d'une si forte armée n'ébranlèrent le courage des bourgeois et de la garnison. Le soir même de l'arrivée du roi, Baudouin, bâtard de Condé, descendit des murailles par une échelle avec quelques hommes d'armes appartenant au comte de Romont, se jeta tout au travers des Français avant qu'ils eussent établi leur camp, mit tout en désordre, brisa à coups de marteau plusieurs coulevrines, pilla quelques bagages, et, à la faveur du trouble qu'il avait causé, remonta sans avoir perdu un seul de ses compagnons.

Il fallut donc se retrancher avec soin et prendre pour le siége de cette petite ville, déjà à demi-ruinée, autant de précautions

[1] Molinet.

que pour une grande forteresse. Le sire de Moui, venu de Tournai, entourait la ville de l'autre côté. Le roi fit placer en face de la porte de Raimbault quatorze grosses pièces d'artillerie ; parmi lesquelles il y en avait une fameuse qui avait fait de grands dégâts à Arras, et qu'on nommait le chien d'Orléans, et une autre qui s'appelait le doyen des pairs. Le feu était continuel, car le roi avait promis à ses canonniers de leur donner mille écus si la porte était rasée dans la journée du vendredi 1er mai.

Elle le fut en effet, et les débris ayant comblé le fossé, il n'y avait plus moyen de se défendre. Les Allemands parlèrent les premiers de se rendre ; les paysans, qui étaient enfermés dans la ville, trouvèrent moyen de s'échapper. La dame de Condé, qui avait d'abord montré tant de courage, sentit son cœur s'affaiblir dans cet extrême danger. Elle traita avec le roi pour elle et pour toute sa famille. Le sire de Mingoval eut plus de fermeté. « Je pourrais » faire de vous à ma volonté, lui dit le roi. — Vous le pouvez, » cher sire, répliqua Mingoval, mais je tiendrai toujours loyale- » ment mon parti. » Les promesses ne réussirent pas mieux que les menaces. Le roi lui accorda, ainsi qu'à sa garnison, de sortir vie et bagues sauves.

Pour prévenir le désordre, il coucha sous la tente, et n'entra que le lendemain à Condé. Il y assista au service divin, et donna mille francs aux chanoines pour célébrer une messe chaque jour. Les bourgeois furent ménagés et laissés paisibles. Une grosse garnison fut mise dans la ville, et l'on commença à réparer les remparts.

Ce fut le terme des exploits du roi. Les Français prirent encore quelques châteaux : Biez, Belœil, Bossut, Estraimbourg ; mais s'étant avancés jusqu'à Audenarde, la garnison anglaise, que madame Marguerite tenait dans cette ville de son douaire, les repoussa avec grande perte.

Pendant ce temps-là le duc Maximilien assemblait une forte armée à Mons. Presque tous les seigneurs de Flandre et de Hainaut s'empressaient à venir combattre avec lui. On y voyait le comte de Romont, le marquis de Bade, les sires de Nassau, de Croy, de Lannoy, de Ligne, de Haultbourdin, de Rubempré, le jeune Sallazar, Jacques Galiot, et encore beaucoup d'autres qui avaient repris bonne volonté et courage.

Le roi était retourné à Arras après la prise de Condé, et s'occu-

pait beaucoup d'une affaire à laquelle il s'obstinait, encore qu'il n'en pût pas tirer grand avantage. Lorsqu'il avait voulu s'emparer de l'héritage du duc Charles, il avait hautement publié qu'il exerçait son droit en confisquant les domaines d'un vassal criminel de lèse-majesté. Dans ses réponses à l'Empereur, au duc Maximilien, au roi d'Angleterre, dans ses lettres aux villes de Bourgogne, il avait sans cesse donné ce motif. Mais quand et comment ce crime avait-il été jugé? c'était ce qu'il ne pouvait dire. Alors il résolut de faire faire le procès au duc Charles, tout mort qu'il était, et même à mademoiselle de Bourgogne.

En conséquence, le 11 mai il adressa des lettres patentes au parlement [1]. Son procureur général lui avait remontré, disait-il, tous les actes criminels du feu duc Charles de Bourgogne, dont une longue énumération était rappelée à peu près dans les mêmes termes employés par les autres publications faites contre lui de son vivant. « Quoique les crimes de lèse-majesté commis par le feu duc Charles soient notoires et manifestes, et que dès le temps où ils furent commis le droit de confiscation nous fût acquis; néanmoins, afin que chacun connaisse toujours plus notre droit, la grande raison et justice que nous voulons garder, et sache que ce que nous avons fait et faisons, c'est pour la conservation des droits de notre couronne et la sûreté du royaume; pour mieux faire obéir à nos mandements, lorsqu'ils seront donnés en termes de justice; afin aussi que la chose soit plus connue et manifeste pour l'exemple des autres; vu la grandeur de la matière, nous voulons qu'elle soit introduite et terminée en notre cour du parlement à Paris, qui est la cour de justice souveraine de notre royaume, où ressortissent et doivent se juger et déterminer les matières touchant les pairs et pairies de France, et aussi les grands droits appartenant à la couronne. »

Il ordonnait donc de faire, à la requête du procureur général, toutes informations nécessaires, et préalablement de faire publier les présentes lettres, à son de trompe et par cri public dans la ville de Paris et les autres bonnes villes.

Tous les autres ordres nécessaires furent donnés pour commencer cette procédure. Toutefois le roi ne se soumettait pas sans réserve aux règles de la justice : « ce faisant, disait-il, notre procureur

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

général n'a pas l'intention de se départir des effets de la notoriété publique, ni de s'astreindre à autres preuves, si besoin en était. »

Dans les instructions données au procureur général, il était dit qu'il suffisait de donner aux parties six semaines pour comparaître. Il devait commencer par présenter les lettres du roi, et faire sa requête à la cour le premier jour d'audience publique. C'était ensuite le parlement qui devait ordonner la publication dans les villes du royaume, donner tous ordres pour l'instruction, choisir des commissaires pour entendre les témoins; car, disait le roi, ce qui se fera par autorité de la cour sera plus sûr.

Les points sur lesquels devaient porter l'information étaient désignés. Le duc de Bourgogne a-t-il fait guerre publique au roi et au royaume? A-t-il mis siége devant Beauvais et autres villes? S'est-il fait nommer souverain seigneur dans les terres qu'il tenait du royaume? A-t-il érigé des parlemens à Malines et à Beaune pour y faire ressortir des pays qui étaient du royaume? N'a-t-il pas commis de grandes cruautés à Nesle? A-t-il mis le feu et l'incendie dans tout le pays de Caux? N'a-t-il pas, avec le connétable et divers autres, contracté et scellé un engagement contre le roi, ainsi que le prouvent divers témoignages reçus dans le procès du connétable et du duc de Nemours, entre autres le témoignage du duc de Bourbon?

Mais le fait sur quoi le roi insistait le plus, c'était sa prison de Péronne. La lettre de garantie que le Duc lui avait écrite avant ce voyage était demeurée déposée à la chambre des comptes. Le roi écrivit à Jean Bourré Duplessis, trésorier de France et maître des comptes, de la lui renvoyer sur-le-champ par un messager sûr.

La lettre qui fut produite était en ces termes:

« Monseigneur, très-humblement à votre bonne grâce je me recommande; si votre plaisir est de venir en cette ville de Péronne pour nous entrevoir, je vous jure et je vous promets, par ma foi et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, séjourner et vous en retourner sûrement aux lieux de Chauni et de Noyon, à votre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans qu'aucun empêchement soit donné à vous ni à nul de vos gens, par moi ni par d'autres, pour quelque cas que ce soit et qui puisse advenir. En témoignage de ce, j'ai écrit et signé cette cédule de ma main, en la ville de Péronne, le huitième jour d'octobre, l'an

mil quatre cent soixante-huit. Votre très-humble et très-obéissant sujet, CHARLES. »

Sur la requête du procureur général, des témoins furent entendus pour attester qu'elle avait réellement été écrite par le duc de Bourgogne. Antoine de Crèvecœur dit qu'il était certain que la signature était celle du Duc, et qu'il possédait des lettres revêtues de signatures pareilles; il croyait même la lettre écrite entièrement de la main du Duc. Jean Jacquelin, ancien conseiller de Bourgogne, attesta la même chose. Guillaume Bische, celui qui depuis avait livré Péronne au roi, et qui avait eu souvent de secrètes intelligences avec lui, déclara que la lettre avait été écrite en sa présence, et qu'il en avait été porteur. Guillaume de Clugny, qui avait eu toute la confiance du Duc, et que le roi nomma peu après évêque de Poitiers, entra dans de plus grands détails, et dit que la signature était d'autant plus évidemment authentique, qu'il y reconnaissait une sorte de chiffre mêlé avec la première lettre, que le Duc avait en usage pour rendre sa signature plus difficile à contrefaire. Le grand-bâtard, son frère Baudouin, et monsieur d'Esquerdes, reconnurent aussi cette signature.

Depuis, l'original de la lettre que le duc de Bourgogne écrivit au roi pour lui promettre sûreté, a été retrouvé dans les archives de Lille. Cette lettre, que nous avons rapportée, contient des garanties moins formelles, et n'est point conçue dans les mêmes termes. Il ne semble pas qu'elle ait été produite au procès. Ainsi, ou le duc de Bourgogne écrivit deux lettres et n'envoya que la seconde, qui, en effet, est la seule datée, ou le roi fit contrefaire celle qu'attestèrent les témoins.

Enfin le roi ordonna que deux lettres de mademoiselle de Bourgogne, l'une écrite aux États du duché pour maintenir ses droits, l'autre aux Suisses pour leur demander secours, fussent déposées comme pièces au procès.

Avant que le parlement eût pu achever d'instruire cette affaire, les choses changèrent de face, et il n'en fut plus question.

Le duc Maximilien s'était avancé avec une armée de plus de vingt mille combattans jusqu'à Pont-à-Vendin [1]. Il fallut que les Français quittassent au plus tôt les châteaux qu'ils avaient pris peu de

[1] Molinet. — La Marche. — Amelgard.

jours auparavant. Condé même allait être serré de près, et ne pouvait faire la moindre résistance, si le roi ne venait avec son armée pour dégager la ville. Le sire de Moui, qui y avait été laissé, envoya son fils au roi. Il était encore à Arras. Jacques de Moui se jeta à genoux devant lui, le conjurant de ne pas livrer la ville de Condé et son père à une ruine certaine. Tous les capitaines et conseillers qui entouraient le roi, et même maître Olivier qui semblait avoir tant de crédit sur lui, furent d'avis de secourir Condé.

L'armée du roi était plus belle et plus nombreuse que celle du Duc. Tout chargé d'impôts qu'était le royaume, il pouvait fournir de bien plus puissantes finances que les pays de Flandre ; il était donc à croire que la voie des armes était tout à l'avantage du roi. Mais il n'entrait jamais dans son esprit de courir le hasard d'une bataille. Il tenait qu'il n'y en avait aucune d'assurée, et quand il faisait courir le moindre risque à son armée, c'était certes bien malgré lui : « Il aimerait mieux perdre dix mille écus que le moindre archer, » disaient les Flamands eux-mêmes. On assurait, en outre, qu'il avait été grandement frappé d'un miracle qui, selon le bruit populaire, avait été vu quelques jours auparavant dans la cathédrale de Cambrai. Pendant qu'on chantait complies, le jour de la Fête-Dieu, au moment de l'hymne *O salutaris hostia*, la porte du tabernacle s'ouvrit toute seule, et le saint ciboire descendit sur l'autel sans l'aide de personne. Ce prodige épouvanta beaucoup les assistans, et l'on en tira augure contre les Français.

Le roi ne voulut pas qu'on essayât de résister, et, songeant déjà à ne pas continuer une guerre où le succès n'était pas certain, il ordonna au sire de Moui de laisser la ville de Condé avant même que le siége en fût commencé. Dès que cette volonté fut connue, le sire de Moui fit sonner les cloches, et annonça aux habitans que le roi venait de gagner une grande victoire, pour laquelle il fallait aller remercier Dieu et chanter le *Te Deum*. Quand tous les gens de la ville furent assemblés dans l'église, la garnison se répandit dans les maisons, pilla tout ce qui s'y trouvait, chargea ce butin sur des bateaux, se retira après avoir mis le feu à six endroits différens de la ville, et renversa les défenses qu'on venait de rétablir à grands frais. Ce fut ainsi que les Français accomplirent les promesses que le roi avait faites un mois auparavant aux bourgeois de Condé, et récompensèrent l'hospitalité qu'ils en avaient reçue.

Mortagne fut traitée de même sorte, et toute l'armée se replia vers le Quesnoy.

Le duc Maximilien s'avança alors jusqu'auprès de Valenciennes, et Galiot s'approcha du Quesnoy. Le comte de Dammartin fit sortir une portion de son armée, et repoussa les Flamands, sans grande perte de part ni d'autre. C'était le 6 de juin; dès le surlendemain, une trêve de huit jours fut signée. Ce fut Philippe de Croy, comte de Chimai, qui en fut le principal négociateur. Le roi l'eût souhaitée plus longue, et envoya le sire de Curton au Duc pour proposer une prolongation, qui fut de cinq jours seulement. Olivier de la Marche vint trouver le roi et lui offrit une entrevue avec son maître, afin d'aviser loyalement à terminer leurs différends. Cette proposition ne fut pas agréée. Les Flamands, sachant combien le roi craignait d'en venir à un combat, passèrent le canal de la Heule, rangèrent leur armée, et envoyèrent des hérauts offrir la bataille.

Cependant les deux partis commençaient à manquer de vivres; les villes n'avaient plus de provisions. Le temps de la moisson approchait. Il importait aux malheureux habitans qu'elle ne fût pas, comme l'autre année, toute fauchée et perdue. Le duc Maximilien n'avait pas assez de forces pour s'avancer parmi les villes et forteresses où le roi enfermait son armée. De son côté, le roi ne voulait pas tenter la fortune. En cet état, une trêve d'une année fut enfin conclue.

Tous les sacrifices furent faits du côté du roi. Pour qu'on ne lui imputât plus d'attenter aux droits de l'Empire, et afin de ne pas provoquer l'Empereur et les princes d'Allemagne, il s'engagea à retirer ses troupes du Hainaut. L'ordre en fut envoyé au comte de Dammartin, même avant la signature de la trêve. En même temps il lui était commandé de brûler la ville du Quesnoy; il pensa que rien ne pressait, resta, et épargna cette cruauté. Le roi se radoucit en effet, et une fois la trêve signée, le Quesnoy fut rendu sans plus de dommage. Mais ce ne fut pas le comte de Dammartin qui fut chargé de l'exécution de cet ordre; monsieur du Lude eut la commission de le remplacer dans la garde du Quesnoy; quelques jours après, il en fit la remise au sire de Bossut, qui y entra au nom du Duc.

Le roi fut même obligé de retirer les troupes qu'il avait à Tournai, encore que la ville fût du royaume; mais elle était située au

milieu du pays de Flandre. La garnison et les habitans n'avaient point cessé de faire des courses et des pillages, au mépris de la précédente trêve ; de sorte que les villes flamandes, dès qu'elles surent que le comte de Chimai et les ambassadeurs du duc Maximilien n'avaient rien réglé concernant Tournai, murmurèrent hautement, menacèrent de toute leur fureur les conseillers qui avaient ainsi oublié leur intérêt le plus essentiel, et protestèrent qu'elles ne garderaient pas la trêve. Il fallut donc que le roi donnât aux gens de Tournai la permission tacite [1] de traiter en leur propre nom, et de rester neutres comme dans les anciennes guerres. Ce fut un grand chagrin pour eux que le pillage enrichissait, et qui restaient exposés aux vengeances des Flamands.

Ce fut le roi lui-même qui vint en personne remettre Cambrai [2] à l'Empire. Le sire de Marafin, qui avait été laissé depuis une année gouverneur de cette ville, y avait fait de rudes exactions. Les plus riches bourgeois avaient été mis à rançon ; leurs murmures avaient été traités de complots contre le roi ; plusieurs d'entre eux avaient été décapités ; d'autres mis en prison, ou envoyés dans de lointaines provinces du royaume. Le clergé n'avait pas été plus ménagé. Beaucoup de chanoines de Saint-Aubert étaient emprisonnés, entre autres deux frères de l'abbé Philippe Bloquiel, qui pendant le même temps était maltraité et rançonné par le sire de Ravestein, dont il avait imploré le secours pour la ville de Cambrai. Marafin, encouragé et appuyé par monsieur du Lude, n'avait pas même respecté les églises, dont il avait enlevé l'argenterie, les ornemens, et jusqu'aux reliquaires. Enfin, parmi tant de capitaines qui ne songeaient qu'à s'enrichir et à prendre, il s'était fait une renommée populaire, et il y avait une chanson dont on répétait partout le refrain :

Elle est bien habillée
La ville de Cambrai ;
Marafin l'a pillée.

Le roi voulut cependant mettre quelque ordre à un si grand scandale. Il ordonna au sire de Marafin de restituer ce qu'il avait pris aux églises. La restitution ne fut pas toutefois bien rigoureuse, et à quelque temps de là, un jour que le sire de Briquebec admirait

1 Amelgard. — 2 Molinet. — Almanach historique de Cambrai.

et soupesait une belle chaîne d'or que Marafin portait à son cou, le roi se prit à dire en raillant, selon sa coutume : « Adorez-la, » mais ne la touchez pas, car elle est sacrée. »

Lui-même donna douze cents écus pour les églises de Cambrai, puis ayant assemblé les bourgeois, il leur dit : « Nous voulons que » vous soyez neutres et demeuriez en la condition où vous aviez » coutume d'être. Mais nous sommes vicomte de votre cité, et vou- » lons garder notre juridiction et le droit que nous avons. Quant » à nos armes, vous les ôterez quelqu'un de ces soirs, et vous y » logerez votre oiseau tout de nouveau. Il aura fait comme les » hirondelles, qui s'en vont pour revenir au printemps. »

Enfin, par ses paroles, ses gracieusetés et ses dons, il contenta si bien les gens de Cambrai que le chapitre l'inscrivit au nombre de ses bienfaiteurs. Cependant, au départ des Français, Louis, bâtard de Vendôme, que le roi avait nommé abbé de Saint-Aubert, emporta ou vendit tout le mobilier de l'abbaye.

Le roi prétendit, toutefois, avoir le droit de conserver le château de Selles qui servait comme de citadelle à la ville. Après quelques jours, les bourgeois exigèrent à main armée que ce château fût compris dans la neutralité. La garnison française n'était que de vingt-sept hommes. Elle ne pouvait se défendre, et il fut réglé que le château serait tenu en dépôt et confié à deux gardiens de la trêve, le sire Jacques de Luxembourg pour le roi, et monsieur de Fiennes pour le duc d'Autriche.

Les trêves réglaient aussi que le roi restituerait à monsieur d'Autriche tout ce qu'il tenait ou pouvait tenir dans la comté de Bourgogne. Ses affaires avaient été bien réparées et mises en bon point de ce côté par messire Charles d'Amboise. Il s'était comporté avec sagesse et diligence, et d'une façon toute opposée à la brutalité de monsieur de Craon.

C'était surtout avec les Suisses qu'il convenait d'agir habilement [1]. Il y avait eu dans les premiers jours de l'année une grande assemblée à Zurich, où étaient venus, avec les députés des huit cantons, les ambassadeurs du roi, de l'Empereur, du duc Sigismond, et de toutes les villes d'Alsace. Le duc René de Lorraine y arriva en personne, ainsi que l'archevêque de Besançon avec une grande suite.

1 Mallet. — Muller. — Gollut. — Legrand. — Comines.



Jamais telle foule ne s'était vue dans une si petite ville. Les compagnons de guerre, les chercheurs d'aventures y étaient venus en foule pour décider l'assemblée à prendre parti dans la querelle de Bourgogne. Les logemens manquaient, les vivres étaient devenus hors de prix.

L'assemblée des députés des cantons était cette fois moins favorable au roi. Il avait trop mal accueilli les ambassadeurs; les engagemens qu'il avait pris n'avaient point été acquittés exactement. D'ailleurs son armée avait eu de mauvais succès en Bourgogne; les efforts de ses ambassadeurs ne purent donc empêcher qu'une paix perpétuelle ne fût conclue entre le duc Maximilien et les Suisses. En vain on leur offrait de fortes sommes; en vain il leur fut même proposé de prendre une grande portion de la comté de Bourgogne lorsqu'elle serait conquise. Ils aimèrent mieux accepter des Bourguignons la promesse d'une somme de cent cinquante mille florins, et s'engager à ne prendre nulle part à la guerre. Toutefois ils conservèrent sans nul changement les traités d'alliance qu'ils avaient avec le roi. Lucerne même, pour lui demeurer plus fidèle, refusa d'être compris dans la paix avec le Duc.

Il semblait que le sire de Chaumont dût se trouver par-là dans un embarras plus grand que son prédécesseur; mais, comme on a vu, les gens de guerre avaient peu de souci des volontés de leurs cantons, et s'en allaient où ils étaient le mieux payés. Le roi ne laissa point manquer d'argent à monsieur de Chaumont, et alors il attira dans son armée les Suisses qui, l'année précédente, avaient été cause de la perte de monsieur de Craon. Il les payait bien, leur faisait un doux accueil, et avait soin en même temps d'entretenir bonne intelligence avec les landammans, avoyers et conseillers des cantons, afin qu'ils fermassent les yeux sur cette violation de la paix de Zurich. D'ailleurs le roi, au lieu de s'offenser de la conduite des Suisses, de leur retirer tout paiement, et de considérer l'alliance comme rompue, ainsi que le voulaient quelques-uns de son conseil[1], avait au contraire redoublé de caresses pour les ramener à lui. Il se fit bourgeois de Berne, et voulut qu'on lui en expédiât les lettres. Il distribua plus de pensions et de présens que jamais; chacun des cantons reçut vingt mille francs par an. C'était plus d'ar-

1 Pièces de Comines.

gent que n'en avaient promis les gens de la Comté, et encore ne pouvaient-ils payer.

Les Suisses étant ainsi devenus favorables au lieu d'être contraires, la guerre de Bourgogne eut un tout autre succès. Les gentilshommes de la Comté s'étaient emparés de plusieurs villes du duché. Jean Jacquelin, fils de l'ancien président du parlement sous le duc Charles, avait fait révolter Beaune. Le sire d'Amboise mit promptement un terme à la prospérité du parti opposé au roi; il commença par emporter Verdun [1], où il fit prisonniers les sires de Quingei et de Cothebrune, et tailla en pièces ce qui leur restait de gens de guerre venus de Suisse. De là il marcha à Seurre, qu'il prit aussi avec sa garnison, que commandait le sire de Vauldrei. Ensuite, après avoir soumis Semur et Montsaugeon, il pressa si vivement le siége de Beaune, que la ville fut contrainte de se rendre. Les conditions furent sévères. Les habitans perdirent leurs priviléges, que le roi leur remit cependant quelques mois après. Plusieurs marchands de Paris s'étaient rendus auprès du sire de Chaumont pour réclamer des vins de Bourgogne que les gens de Beaune leur avaient vendus sans les leur livrer, bien qu'ils en eussent touché le prix. Justice leur fut faite, et ils amenèrent leur vin. La garnison avait obtenu de se retirer.

Ainsi, au moment où le roi signait la trève d'une année avec le duc Maximilien, il savait que tout le duché de Bourgogne était rentré sous son pouvoir. C'était dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis le commencement des pourparlers jusqu'à la conclusion et durant la première trève de quinze jours que le sire de Chaumont, qui n'y avait pas été compris, avait chassé les gentilshommes de la Comté et soumis la ville de Beaune.

1 A l'embouchure du Doubs dans la Saône.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

IMPRIMERIE DE N.-J. GREGOIR,
Rue au Lin, N° 20.



MAXIMILIEN ET MARIE
DE BOURGOGNE.



HISTOIRE
DES DUCS
DE BOURGOGNE
DE LA MAISON DE VALOIS,
1364-1477.

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

ENRICHIE DE NOTES

PAR

M. MARCHAL,

CONSERVATEUR DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

TOME X.



BRUXELLES.
N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET Cie, ÉDITEURS,
RUE AU LIN, N° 20, PRÈS DE LA PLACE St-GÉRY.

1839.

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

MARIE DE BOURGOGNE.

1478—1480.

LIVRE TROISIÈME.

—

SOMMAIRE.

Le roi revient en France. — Prédications de frère Fradin. — Complot attribué au prince d'Orange. — Conjuration des Pazzi. — Le roi soutient les Florentins. — Ordonnances sur les affaires de l'Église. — Assemblée du clergé à Orléans. — Négociations avec le pape. — Ambassade du roi en Italie. — Négociations avec l'Espagne. — Avec l'Angleterre. — Conférences pour la paix. — Réforme des compagnies. — Lettre du comte de Dammartin. — Préparatifs pour la guerre. — Rupture de la trêve. — Prise de Dôle — Soumission de la Comté. — Voyage du roi à Dijon. — Suite de la guerre en Artois. — Bataille de Guinegate. — Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre. — Succès de la flotte française. — Négociations avec les Suisses. — Affaires de Savoie. — Le duc d'Albanie vient en France. — Affaires avec la Bretagne. — Information contre le duc de Bourbon. — Affaires de Lorraine et d'Anjou. — Affaires de la Gueldre. — Troubles en Hollande. — Embarras du duc Maximilien. — Poursuites contre l'évêque d'Elne. — Guerre dans le Luxembourg.

PENDANT que la trêve se négociait, madame la duchesse Marie accoucha d'un fils, le 22 juin 1478. Ce fut un grand sujet de joie dans toute la Flandre, et de pompeuses réjouissances furent célébrées à Bruges, où elle était alors. Madame Marguerite, duchesse

douairière, fut choisie pour marraine; le parrain fut M. Adolphe de Clèves, sire de Ravestein; et l'enfant fut nommé Philippe en souvenir du bon duc Philippe, dont la mémoire était si grande dans tous les pays de la domination de Bourgogne. Le Duc, tout proche qu'il était, ne quitta point son armée pour le baptême; mais dès que la trève fut conclue, il revint auprès de madame Marie, et les relevailles furent solennisées par les plus belles fêtes.

Pendant ce temps-là le roi revenait en France. Il passa près de Paris, sans toutefois entrer dans la ville. On disait qu'il y régnait quelque maladie contagieuse; d'ailleurs il était de plus en plus porté d'un mauvais vouloir envers les Parisiens. La liberté de leurs propos lui déplaisait; il se trouvait plus libre [1] de gouverner ses affaires à son gré, et de mener le train de vie qui lui convenait, quand il était loin d'une si grande ville.

Cette année même il avait eu encore sujet d'être mécontent des habitans de Paris. Vers le mois d'avril, un cordelier [2], nommé frère Antoine Fradin, natif de Villefranche en Beaujolais, était venu y prêcher. C'était un homme de grande éloquence et de ferme courage. Il parlait avec vigueur contre tous les vices du temps et le désordre des mœurs; aucune condition n'était ménagée, et il avait plus de hardiesse contre les grands que contre les petits. Le peuple se portait en foule à ses sermons. Beaucoup de femmes changèrent leur vie mondaine, et plusieurs même s'allèrent jeter en des couvens. Quelques hommes aussi se réformaient et renonçaient aux voluptés. Frère Antoine ne se bornait pas à parler des péchés commis par les particuliers; il blâmait tout aussi hautement les abus publics, la mauvaise justice, le gouvernement du roi, la conduite des princes et seigneurs; il disait que le roi avait de mauvais serviteurs, qui perdraient lui et son royaume. Plus il prêchait ainsi, plus grande était l'affluence.

Dès que le roi apprit nouvelle de tout cela, il envoya au plus vite maître Olivier, son barbier, pour y mettre ordre. Défense fut faite à frère Antoine de continuer ses prédications. Mais la foule ne cessait de se porter au couvent des Cordeliers. On le conjurait de prêcher encore, lui disant qu'on saurait bien le défendre et le protéger contre toute offense; les femmes arrivaient avec des couteaux

1 Amelgard. — 2 De Troy.

cachés sous leur robe ou des pierres en leurs poches pour faire un mauvais parti à quiconque voudrait lui nuire et l'empêcher de parler. Alors on publia, à son de trompe, dans toutes les places publiques, les anciennes ordonnances qui défendaient aux gens de Paris de s'assembler sans la permission du roi ou de sa justice. On ajoutait qu'en contravention à ces ordonnances, plusieurs personnes s'étaient assemblées de jour et de nuit aux Cordeliers sous prétexte de défendre frère Antoine qui n'en avait nul besoin, puisque aucun mauvais traitement ne lui avait été fait, et qu'on l'avait seulement interrogé de la part du roi. En conséquence, il était défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens, de s'assembler aux Cordeliers, et les maris étaient chargés d'empêcher leurs femmes de s'y rendre. Mais le peuple était si passionné pour les sermons de frère Antoine qu'on tournait en dérision ces publications; on les traitait de folies, disant que le roi n'en savait rien.

Alors Jean Le Boulanger, premier président, et Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, se transportèrent au couvent, déclarèrent à frère Fradin qu'il était pour toujours banni du royaume, et lui ordonnèrent de partir sur-le-champ. Quand il sortit, le peuple se pressa autour de lui, montrant un extrême chagrin et beaucoup de mécontentement. On le reconduisit loin hors les portes de la ville. On fit à ce sujet, les vers suivans, qui se répétaient dans les rues :

Un puissant noble Boulanger,
Un Hesselin et un barbier
Ont mis hors le bon cordelier.

Le roi, laissant donc Paris de côté, s'en revint à son château du Plessis, où il se gardait avec une méfiance toujours plus grande; si bien que, pour y avoir un séjour plus tranquille et plus sûr, pour que personne n'y entrât sans son ordre, il avait établi le Dauphin au château d'Amboise, sans prendre grand souci de son éducation, et avait envoyé la reine habiter en Dauphiné [1].

Tout semblait, en effet, porter son esprit à devenir triste et craintif. Chaque année le rendait plus crédule au mal, plus incrédule à toute fidélité, à toute affection. Dernièrement, quelque temps avant de quitter son armée de Flandre, il avait eu encore la révélation d'un complot contre sa vie.

[1] Seyssel.

Pendant que le sire du Bouchage était à Bourges, où le roi l'avait envoyé pour punir et apaiser une nouvelle révolte, un inconnu était venu le trouver, lui disant qu'il avait à lui apprendre de grands secrets touchant le salut du roi [1]. Cet homme était un apothicaire de Clermont en Auvergne ; il s'en allait, disait-il, en Italie pour y revoir un ancien maître qu'il avait autrefois servi. Les gens du prince d'Orange l'avaient arrêté à Nantua et conduit à ce seigneur, qui le voyant pauvre aventurier et cherchant fortune, lui avait offert un moyen de gagner beaucoup d'argent. Après plusieurs pourparlers, le prince, prenant confiance en lui, l'avait chargé d'empoisonner le roi, et lui en avait fait faire serment sur le crucifix ; puis il lui avait remis une fiole d'étain. « Le roi, lui avait-il dit, va tous » les jours à la messe, et il a coutume de baiser dévotement la terre » près le coin de l'autel. Il faudra tremper le bout d'un cierge dans » cette liqueur, car y mettre la main serait mortel, puis en frotter » les endroits où le roi doit poser les lèvres. »

Après cette instruction donnée, le prince d'Orange avait cru qu'il serait mieux servi dans son complot par un autre homme qu'on lui avait indiqué ; et pour que le secret ne fût pas trahi, il avait enfermé l'apothicaire ; ses serviteurs avaient même voulu le noyer. Étant parvenu à s'échapper, il venait en toute hâte révéler les criminels desseins du prince d'Orange.

Le sire du Bouchage fit dresser procès-verbal fort en règle de tous les dires de cet homme, et envoya au roi ce commencement de procédure. Le roi l'adressa tout aussitôt au parlement par la lettre suivante, où il s'exprimait d'une façon railleuse et populaire sur le prince d'Orange.

« De par le roi : nos amés et féaux, le prince de Trente-Deniers » nous a voulu faire empoisonner ; mais Dieu, Notre-Dame et » monsieur Saint-Martin nous en ont préservé et gardé, comme » vous verrez par le double des informations que nous vous envoyons, » afin que vous le fassiez lire la salle ouverte devant tout le monde, » et que chacun connaisse la grande trahison et mauvaiseté dudit » prince. Donné à Cambrai, le 6 juin. »

Il ne fut donné aucune autre suite à cette affaire, et on ajouta peu de foi au récit de cet homme, que le roi avait pris ou semblé

1 Mathieu. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

prendre si fort à cœur. Quoi qu'il en pût être, jamais le roi n'avait cru devoir tant de reconnaissance à Dieu, à Notre-Dame et aux saints, ou avoir tant besoin de leur protection. Ses dons aux églises devenaient chaque jour plus riches. A son retour de Flandre, outre les magnificences qu'il ordonnait à Notre-Dame de la Victoire et à Notre-Dame de Cléri, il fit couvrir en lames d'argent la châsse de saint Fiacre; il fit faire un treillage d'argent à saint Martin de Tours, et une châsse d'argent pour sainte Marthe à Tarascon. On manquait d'argent pour fondre tous ces ornemens, et le roi ne voulait souffrir aucun délai. Des commissaires furent chargés de saisir toute la vaisselle à Paris et dans les bonnes villes [1], en promettant de la bien payer; mais la plupart ne s'y fiaient pas et cachaient leur argenterie; si bien que, même aux festins de noces, on ne voyait plus que des aiguières et des gobelets en verre.

On vivait alors dans un temps de cruauté et de trahison : il venait d'éclater en Italie une nouvelle et sanglante conspiration. Les Médicis, ces fameux banquiers de Florence [2], étaient depuis près de cent ans devenus de plus en plus puissans dans leur pays; c'étaient eux qui conduisaient le gouvernement de la république. En ce moment surtout, Laurent et Julien de Médicis, par leurs richesses, leur pouvoir, leur crédit sur le peuple, semblaient régner plutôt comme des princes que comme des magistrats. Il y avait à Florence une autre famille plus noble et presque aussi riche, qu'on nommait les Pazzi, et leur jalousie contre les Médicis était encore augmentée par l'éloignement où ils étaient tenus des emplois et des affaires.

L'Italie était divisée en deux partis : d'un côté, les Florentins, les Vénitiens et le duc de Milan; de l'autre, le pape et le roi de Naples. Ainsi tous les mécontens de Florence trouvaient asile et encouragement à Rome. Ce fut sous les yeux du pape que les Pazzi conjurèrent la perte des Médicis. François Salviati, que le pape avait nommé archevêque de Pise, et que la seigneurie de Florence n'avait pas voulu mettre en possession de son siége, était non moins ardent que les Pazzi dans son désir de vengeance.

Ils passèrent long-temps à tout disposer pour l'accomplissement de leurs projets. Ils attendaient une occasion de mettre à mort, à

1 De Troy. — 2 Machiavel. — Legrand. - Molinet. — Comines.

la fois et au même moment, Laurent et Julien; car les Médicis avaient une telle faveur parmi les Florentins, que si l'on n'eût fait périr que l'un des deux, l'autre aurait facilement vengé sa mort et conservé la puissance.

Enfin le 24 avril 1478, un dimanche, les deux Médicis assistaient à une messe solennelle avec le cardinal Riario, neveu du pape; plusieurs des conjurés les avaient accompagnés jusqu'à l'église, en leur rendant mille hommages, lorsque tout à coup, au signal convenu de l'élévation de l'hostie, les assassins se jetèrent sur Laurent et Julien. Celui-ci fut tué sur le coup; Laurent fut frappé d'une main moins assurée. Ses amis accoururent et l'entourèrent. Il parvint à se réfugier dans la sacristie, et comme tout le peuple était pour lui, le premier moment une fois manqué, il fut sauvé.

Pendant ce temps, l'archevêque de Pise, quelques-uns de ses parens et d'autres conspirateurs s'étaient rendus au palais de la seigneurie, où siégeaient les seigneurs ou gouverneurs de la république. Mais, étant monté trop précipitamment, l'archevêque se trouva en avant de sa suite, et des portes fermées l'en séparèrent. Alors les seigneurs et les serviteurs qu'ils avaient avec eux, se voyant assez forts pour se défendre, tombèrent sur l'archevêque et sur le peu de gens qui l'avaient suivi, les mirent à mort ou les jetèrent par les fenêtres. L'archevêque, deux Salviati, et un nommé Jacques, fils du célèbre Poggio, furent aussitôt pendus au balcon.

Le complot ayant ainsi échoué aux deux endroits en même temps, Jacques Pazzi, et quelques-uns des siens, échappés à grand'peine de l'église, tentèrent de soulever le peuple, et coururent à cheval par les rues, criant : *liberta, liberta! popolo, popolo!* Mais personne ne répondait : le peuple était corrompu par les libéralités des Médicis, et la liberté n'était plus connue à Florence [1]. Tout le monde s'empressa de montrer à Laurent l'affection qu'on avait pour lui. Les conjurés étaient poursuivis partout, massacrés et traînés par la ville, lorsqu'on pouvait les atteindre. A grand'peine avait-on pu sauver le cardinal neveu du pape, qui était venu favoriser de sa présence cette criminelle entreprise. Les jours suivans, beaucoup de membres de la famille Pazzi, et d'ennemis des Médicis, périrent dans les supplices. Jean-Baptiste de Montesecco, général au service

1 Machiavel.

du pape, qui était venu prendre part au complot, eut la tête tranchée.

Cependant les troupes du pape s'étaient avancées jusqu'aux frontières de Toscane pour attendre l'issue de la conspiration, et entrer au besoin pour aider les conjurés. Dès que le pape et le roi de Naples surent qu'ils avaient échoué, ils résolurent de faire une guerre ouverte à la seigneurie de Florence. Les Florentins recoururent à leurs alliés, et envoyèrent demander des secours aux Vénitiens et au duc de Milan. Antonio Vespuccio fut aussi chargé de se rendre auprès du roi de France pour solliciter son appui, en lui exposant toute la conduite du pape et ses desseins contre Florence.

Le roi n'avait nulle envie de se mêler des affaires d'Italie, et n'y voulait rien conquérir. Se trouvant assez d'embarras pour maintenir son royaume en bon ordre, et pour s'assurer une part dans la succession de Bourgogne, son penchant n'était point de se jeter en de nouveaux périls. Toutefois les Florentins avaient de tout temps été fidèles alliés du royaume. D'ailleurs, une telle entreprise de la part du pape, l'aide qu'il avait portée à un si criminel complot, étaient fort à considérer. Aussi le roi se montra-t-il très-ému de ces nouvelles.

Le sire de Comines était pour lors dans l'armée de monsieur d'Amboise avec les gentilshommes pensionnés qu'on nommait les Vingt-Écus. Le roi, se méfiant de lui pour toutes les affaires de Flandre, ne l'y mêlait en rien, et prenait soin de l'en tenir éloigné. Sur les autres points, il ne manquait pas de confiance en lui. Dès qu'il sut la conjuration de Florence, il envoya ses lettres et ses instructions au sire de Comines avec l'ordre de se rendre en Italie, pour presser madame Bonne de Savoie, sa belle-sœur, duchesse de Milan, qui gouvernait au nom de son fils encore enfant, de se conformer au traité d'alliance qu'elle avait avec les Florentins, et de leur donner secours. Le sire de Comines devait faire les mêmes instances auprès des Vénitiens, et assurer la seigneurie de Florence de toute l'amitié du roi.

Il se hâta aussi d'écrire à l'Empereur, au duc de Bavière et à d'autres princes ou États, pour leur remontrer de quelle conséquence pouvait être une telle conduite du souverain pontife.

Mais ce qui fit le mieux voir combien le roi avait pris à cœur cette affaire, ce fut l'ordonnance qu'il rendit le 16 août, à Selomme,

près Blois, lorsqu'il revenait de Flandre en Touraine. Il y disait :

« Quand nous avons su la guerre naguère suscitée en Italie à cause de la machination et entreprise faite contre nos très-chers amis et confédérés de la communauté et seigneurie de Florence, par un qu'on appelle le comte Hiéronyme[1], homme naguère inconnu, de basse et petite condition, nous avons envoyé devers notre saint-père pour le supplier et requérir qu'il lui plût s'employer à la pacification desdites guerres ; et lui avons fait remontrer la très-injuste surprise que ledit comte Hiéronyme et ses adhérens ont voulu faire. » Puis suivait un récit rempli d'indignation de l'attentat des Pazzi contre les Médicis. « Nous avions espérance, continuait le roi, que notre saint-père, comme bon père et pasteur du peuple chrétien, se voudrait employer à ladite paix, sans se montrer partial ni d'un côté ni d'autre ; nous avions confiance qu'il voudrait bien faire quelque chose pour nous, qui avons toujours eu le saint-siége apostolique en singulière révérence et dévotion ; nous lui avions donc fait remontrer l'ancienne amitié, confédération et alliance que nous avons pour la communauté et seigneurie de Florence, qui a toujours été affectionnée à la maison de France, et tenant si bien les rois pour ses protecteurs, qu'à chaque fois qu'elle renouvelle les gouverneurs de sa seigneurie, ils font serment d'être bons et loyaux à la maison de France. Nonobstant les choses susdites et sans considération de la nécessité où est à présent le peuple chrétien, notredit saint-père s'est montré et déclaré partial contre la seigneurie de Florence, et semblablement contre le duc et seigneurie de Venise, qui sont aussi nos amis et alliés. Notre saint-père n'a pas voulu avoir égard à ce que le Turc fait continuelle guerre aux parties prochaines de l'Italie. Car on ne peut mieux fortifier le Turc et les infidèles, ni mieux leur donner moyen d'avoir entrée et passage en Italie, que de courir sus et grever ceux qui soutiennent la guerre contre eux. Lesquelles choses sont si étranges à considérer, que l'Église universelle et tout prince vertueux et catholique doit en avoir déplaisir. En outre, avons été avertis que notredit saint-père a dit qu'en cette guerre il emploiera sa personne, ses biens, et tout ce qu'il pourra se procurer. Étrange chose que le trésor et le revenu de l'Église, qui sont ordonnés pour le service de Dieu, la

1 Jérôme Riario, neveu du pape.

défense de la foi catholique et la sustentation des pauvres, s'emploient à de telles guerres, contre le peuple chrétien, pour soutenir de telles conspirations, de tels meurtres et de si exécrables délits!

» Semblablement c'est chose bien étrange qu'on souffre les exactions indues qui se font en cour de Rome, par bulles expectatives et autres moyens, par les vacances des bénéfices qu'on lève contre les saints canons et décrets de l'Église, contre la détermination des saints conciles; tout cela pour employer l'argent qu'on en tire à acheter des comtés et de grandes seigneuries afin de les bailler à gens de petite condition, et les élever sans mérites précédens, et sans qu'ils puissent aider en rien l'Église et la défense de la foi. Ces exactions étant faites contre les saints canons, nous, notre royaume de France et notre pays de Dauphiné, souffrons un grand dommage de la grande quantité d'argent qui se tire, malgré les libertés de l'Église de France, par lesdites vacances, et de la dépense qui se fait à obtenir lesdites bulles expectatives, lesquelles sont maintenant si communes, que, par leur grande quantité et leur désordre, la plupart des bénéfices de notre royaume sont en procès, pour la conduite desquels se dépense et se vide une merveilleuse quantité d'argent; et l'on ne sait à qui les bénéfices appartiennent. Par quoi le service divin, la discipline du peuple et l'administration des sacremens sont souvent délaissés. »

Ces motifs portaient le roi à prohiber et à défendre à tous gens ecclésiastiques ou séculiers d'être assez osés ou hardis pour aller ou envoyer hors du royaume et en cour de Rome querir ou pourchasser bénéfices ou bulles expectatives, ni de porter ou faire porter par lettres de change ou bulletins, de quelque manière que ce fût, or ou argent monnayé ou à monnayer. Cette défense était sous les peines les plus sévères de confiscation de corps et de biens.

Déjà l'ordre avait été donné que tous ceux qui avaient eu quelque part à la conjuration contre les Médicis, et spécialement le comte Jérôme Riario, ne reçussent aucun aide dans le royaume, et en fussent à l'instant bannis.

Le roi continua à s'occuper vivement de cette affaire. C'était l'occasion de reprendre la pragmatique et de réveiller les libertés de l'Église de France, qu'il tenait toujours comme en réserve pour les momens où il n'était pas content du pape. Il chargea quelques doctes ecclésiastiques de faire un extrait des griefs de l'Église de

son royaume, et bientôt après il ordonna qu'une assemblée du clergé se réunît à Orléans. Elle fut tenue dans le mois de septembre, et son premier soin fut d'envoyer des députés au roi afin de connaître ses intentions.

Il leur parla avec une sagesse qui les charma [1], montrant un respect et une dévotion extrêmes pour le pape et le saint-siége; du reste leur commandant et leur répétant tout ce qu'il avait déjà déduit dans le préambule de son ordonnance.

L'assemblée d'Orléans fut d'opinion que, pour aviser à la défense de la foi catholique, pacifier les princes chrétiens, résister aux infidèles, donner bonne règle à toute l'Église et pourvoir aux abus qui s'y commettaient, on devait requérir le saint-père de convoquer un concile de l'Église universelle; car, selon la doctrine de l'Église de France, les conciles généraux représentaient l'Église universelle; ils tenaient leur pouvoir de Dieu, le pape leur était soumis, et devait, s'il avait péché, subir leur jugement. Ainsi l'on pouvait appeler de son autorité au prochain concile, et Michel de Ville-Chartre fut invité comme procureur du roi et du clergé de France à déclarer l'appel.

En outre, pour empêcher l'argent de sortir du royaume, l'assemblée fut d'avis qu'il fallait, quant aux bénéfices, revenir aux anciens droits et canons des conciles, notamment du concile de Constance.

Si le pape refusait au roi d'assembler le concile, il convenait, dit-on, de tenir à Lyon une nouvelle assemblée de l'Église de France, qui communiquerait avec les Églises d'Allemagne et d'Italie; et le roi, pour procurer une plus grande autorité et une meilleure conduite des affaires, devrait envoyer des gens notables à cette assemblée.

On espérait que l'annonce de cette seconde et plus grande réunion du clergé ferait condescendre le pape à la convocation du concile.

L'assemblée d'Orléans termina en nommant des députés qui devaient désigner au roi quels ambassadeurs il convenait d'envoyer au saint-père, faire les instructions de ses ambassadeurs, recevoir les requêtes et doléances, nommément celles des universités, pour en régler l'objet dans le concile ou à Lyon; enfin tout disposer pour les délibérations à venir.

1 Pièces de Comines.

venue du sire de Comines en Italie, les trois cents lances vait conduites de Milan à Florence, la conduite du roi et de la France, commencèrent à donner de graves inquiétudes de Rome. Le pape avait d'abord lancé des excommunications contre les Florentins, les traitant d'hérétiques et de rebelles, reprochant d'avoir mis ignominieusement à mort un archevêque et détenu en prison un cardinal. Mais, peu après, son plus habile conseiller, le cardinal de Pavie[1], lui représenta qu'il était dangereux d'offenser un si grand et si puissant roi, quand surtout il avait des alliés en Italie. Toutefois il ne fallait point, disait-il, se laisser épouvanter par ses menaces, ni renoncer à rien de ce qu'on avait entrepris, car ce serait d'un pernicieux exemple. Ainsi donc il s'agissait de gagner du temps, de bien accueillir les ambassadeurs du roi, de ne se point presser de leur répondre, et, néanmoins, de leur témoigner quelque surprise qu'un prince si sage et si chrétien se fût laissé surprendre par les impostures des ennemis du saint-siége. On devait ajouter que le saint-père était disposé à pardonner aux Florentins; mais qu'au lieu de montrer repentir, ils s'endurcissaient dans le mal, et n'écoutaient pas même ceux de leurs alliés qui conseillaient d'adoucir le pape; que, du reste, pour complaire à un si grand roi, le saint-père délibérerait volontiers avec les cardinaux lorsqu'ils seraient réunis à Rome.

Telle fut en effet la conduite du pape : il ne donna au roi aucune réponse décisive, se bornant à de vagues assurances. Pendant ce temps-là l'armée du roi de Naples et du pape, commandée par le duc d'Urbain, était entrée en Toscane, et les Florentins, inférieurs en force, avaient grand'peine à se défendre. Gênes, à la suggestion du pape, se soulevait contre le duc de Milan, et les Suisses lui déclarèrent la guerre.

Ce n'était pas seulement à force ouverte que la cour de Rome suivait l'accomplissement de ses projets, elle négociait aussi et cherchait à mettre de son parti les princes de la chrétienté. Le pape se plaignait à l'Empereur de ce que le roi de France préférait aux intérêts de Dieu et de son église l'amitié d'un marchand florentin; de ce que, pour plaire à ces rebelles, il prétendait assembler un concile dans son royaume, entreprise qui serait à la honte et au

1 Pièces de Legrand.

mépris du saint-siége et même de l'Empire, puisqu'il n'appartient pas aux princes de convoquer des conciles. En conséquence, le pape priait l'Empereur de s'employer auprès du roi pour le ramener dans une meilleure voie.

En même temps le pape se gardait bien d'irriter le roi de France par un langage trop hautain; il ne lui montrait au contraire que déférence et tendresse. Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, lui fut envoyé pour l'assurer que le saint-siége s'en remettait à lui de ses intérêts, comptant bien qu'il n'exigerait rien de contraire à l'honneur du souverain pontife. Le pape ne refusait pas absolument d'assembler un concile; mais il voulait, disait-il, que les rois eussent aussi à s'y présenter pour rendre compte des entreprises qu'ils faisaient journellement sur les droits de l'Église.

Enfin, au mois de décembre, une grande et solennelle ambassade partit de France pour se rendre en Italie et à Rome [1]. Elle avait pour chef Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec. Elle s'arrêta d'abord à Milan, et fut reçue en audience par la duchesse. Antoine de Morlhon, second président au parlement de Toulouse, porta la parole. Il annonça que le roi désirait et espérait rétablir la paix en Italie, afin que la chrétienté pût être mieux défendue contre les pressantes attaques du Turc; que, d'après les assurances du pape et des Florentins, il avait lieu de croire qu'on le prendrait pour arbitre; que, quant à Gênes, il en était souverain : le duc de Milan tenait de lui cette seigneurie; ainsi il saurait bien maintenir ses droits; du reste il n'avait pas une moindre affection pour son neveu le duc de Milan que pour le Dauphin son fils.

Dans leur réponse, les conseillers de la duchesse de Milan ne montrèrent pas si bonne espérance. « Tandis que le pape, disaient-ils, envoie au roi des ambassadeurs pour l'assurer de son désir de la paix, il excite les Suisses contre nous; il abuse de la crédulité de ce peuple simple et grossier, leur donne une bannière bénie [2], leur promet le paradis s'ils nous font la guerre, leur dit que les villes et communes de Milan ne demandent qu'à s'affranchir de notre joug et à vivre sans seigneur comme les ligues suisses. Pendant ce temps-là, nous et nos alliés sommes excommuniés. En telle sorte que le ciel serait ouvert seulement pour ceux qui font des saints

1 Pièces de Comines. — 2 Legrand. — Muller. — Mallet.

mystères un signal de meurtre et un moyen de crime, ou pour ceux qui entament des guerres injustes; tandis qu'il serait fermé à nous qui défendons la chrétienté contre le Turc, déjà parvenu dans le Frioul. Ce sont ces prétendus ambassadeurs de paix qui eux-mêmes, ou du moins par leur famille, poussent les peuples à la rébellion; car Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, pourrait-il dire avec assurance que les Fiesque ne sont pas du parti de la sédition à Gênes? »

L'ambassade de France passa de Milan à Florence, où elle reçut tous les témoignages de reconnaissance que la seigneurie prodigua en l'honneur du roi, protecteur et sauveur de la république. « Anges » du roi, dit le chancelier, que les anges de Dieu vous accompagnent » dans votre voyage. »

Arrivés à Rome, les ambassadeurs de France avaient ordre de s'entendre avec Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, que le roi avait vu à Lyon deux ans auparavant et qu'il croyait avoir mis dans ses intérêts, bien qu'auparavant il l'eût fait mettre en prison. Pour le mieux gagner, il venait encore de lui donner l'évêché de Mende, et l'évêché d'Agen à Galéas de la Rovère, autre neveu du pape. Le cardinal de Saint-Pierre commença par dire aux ambassadeurs qu'on avait fabriqué de fausses instructions du roi, et qu'on les avait montrées au pape, qui, les tenant pour véritables, en était fort irrité. Par ce moyen il se fit tout d'abord montrer les instructions de l'ambassade.

Le président de Morlhon commença, lorsque le pape admit les ambassadeurs, par demander une audience publique qui lui fut accordée, et alors il s'expliqua doctement et avec éloquence en plein consistoire. Après avoir parlé des dangers de la chrétienté et des progrès du Turc, du désir qu'avait le roi de pacifier les divisions de l'Italie, de son zèle pour la religion, de sa tendresse pour le saint-siége et en particulier pour le pape Sixte IV, il entra dans le détail de ce que les rois de France avaient fait de tout temps pour la défense de l'Église. Le roi n'avait pas une moindre volonté d'accomplir ce devoir, et il espérait s'en acquitter d'autant plus facilement que toutes les parties semblaient l'accepter pour arbitre; ainsi du moins l'avait proposé l'évêque de Fréjus. « Et certes, ce

[1] L'année commença le 11 avril.

» serait chose bien surprenante que Jésus-Christ étant descendu
» du ciel pour apporter la paix, son vicaire devînt le flambeau de
» la guerre, et qu'entraîné par la passion et par les mauvais con-
» seillers, il causât la ruine de l'Italie et de toute la chrétienté! »
Il finit en conjurant les cardinaux de venir à son aide pour désarmer la colère du souverain pontife.

Les ambassadeurs n'obtinrent aucune réponse du pape ce jour-là. Deux semaines après ils demandèrent une nouvelle audience. Cette fois ils lui représentèrent combien le roi s'était émerveillé en apprenant que le roi de Naples, allié du pape, venait de conclure une alliance avec le Turc; qu'à peine pouvait-on croire une telle chose, et que c'était motif suffisant pour tout prince catholique, et surtout pour le pape, de rompre tout lien avec le roi de Naples. L'honneur du souverain pontife y était intéressé, et il se couvrait d'une honte éternelle aux yeux des hommes et de Dieu, si, au lieu de punir le roi Ferdinand, il maintenait alliance avec lui.

Le pape répliqua que le roi de Naples avait, il est vrai, reçu des ambassadeurs du Turc, mais qu'il n'était point assuré qu'aucun traité eût été conclu. Du reste il ne pouvait s'imaginer comment un prince aussi chrétien que le roi de France pouvait être l'ami de gens qui pendaient les archevêques revêtus de leurs habits pontificaux et commettaient mille autres crimes contre l'Église. Toutefois il consentait à écouter des propositions de paix si elles étaient raisonnables.

Le pape était à la fois si absolu et si habile que les ambassadeurs ne trouvaient nul appui dans les cardinaux. Beaucoup d'entre eux blâmaient le saint-père et gémissaient de son obstination, mais tout bas. Aucun n'osait lui parler. Ils s'étudiaient même à l'excuser et à trouver des torts aux Florentins. Ainsi la négociation n'avançait pas. Le pape avait même pleinement désavoué l'évêque de Fréjus, et l'avait banni de sa présence, comme ayant excédé ses pouvoirs en proposant l'arbitrage du roi de France.

Les ambassadeurs disaient vainement qu'il n'y avait rien de contraire à la suprématie spirituelle du souverain pontife dans le choix d'un arbitre : choix libre, qui ne constituait pas le roi juge du pape, mais en quelque sorte son délégué, puisque les points soumis à son arbitrage pouvaient être désignés d'avance. Au reste, sans s'arrêter à cette difficulté, ils proposaient de la part des Florentins toute

espèce de satisfaction au sujet de l'archevêque de Pise et des autres ecclésiastiques mis à mort, en demandant d'autre part que le pape et ses alliés jurassent bonne, solide et loyale paix avec les Florentins et leurs alliés.

Le pape ne se tint point satisfait de ces propositions. Alors les ambassadeurs lui signifièrent que le roi était résolu à soutenir ses alliés d'Italie, et à assembler un concile où se rendrait l'Église de France et celle de tous les pays qui étaient en paix avec le royaume.

L'Empereur et le duc Maximilien avaient aussi envoyé des ambassades à Rome. Le pape résolut de se prévaloir de leur bonne volonté pour ne pas donner satisfaction au roi. Il convoqua un consistoire. Là, en présence des ambassadeurs de France, l'archevêque de Strigonie parla d'abord au nom de l'Empereur : « Son maître, disait-il, avait appris que quelques-uns attaquaient l'honneur du saint-siége, blâmaient la conduite du souverain pontife, et formaient des desseins contre lui. L'Empereur, au contraire, était résolu à s'y opposer et à prendre la défense du saint-père. Il ne trouvait rien à reprendre dans tout ce que ce pontife avait fait, et quelque pitié qu'il eût des Florentins, il ne pouvait implorer pour eux que la clémence et non la justice. Quant au concile, il ne le croyait pas nécessaire, et pensait qu'il serait contraire à l'autorité du siége apostolique. »

L'ambassadeur du duc Maximilien fut ensuite admis à parler. Comme, dans les titres de son maître, il le nommait duc de Bourgogne, le président Morlhon l'interrompit aussitôt, lui dit que son maître n'était duc de Bourgogne ni de droit ni de fait, et que ce titre ne pouvait appartenir qu'au roi de France. Il protesta encore des intentions toutes pacifiques et chrétiennes qui dictaient les démarches du roi, et termina en disant que la proposition d'un concile n'aurait de suite qu'au cas où le pape, prêtant toujours l'oreille à de mauvais conseils, maintiendrait la discorde dans la chrétienté. Alors le roi réunirait en effet un concile, et lors même que le clergé des États de l'Empereur et du duc Maximilien n'y viendrait pas, il serait encore assez nombreux.

Le pape, pour ne pas se montrer opposé à la paix, fit présenter un mémoire pour débattre les conditions qu'on lui offrait, et pour en proposer de plus dures et de plus honteuses aux Florentins. Cependant la guerre continuait, la Toscane était ravagée, les moissons avaient été brûlées, les terres restaient sans culture. Aux

plaintes que l'on en faisait, le pape répondait que c'était le seul moyen de réduire les Florentins et de les amener à la paix.

Les ambassadeurs, entendant un langage si hautain, commencèrent aussi à menacer, à parler plus fortement du concile, et même d'une soustraction d'obéissance. « Quand on n'ira plus à Rome et qu'on n'y enverra plus d'argent, nous verrons, disaient-ils, comment se fera la guerre. »

Le pape ne s'en émut pas davantage. Les conditions qu'il présentait étaient excessives. Il voulait que les Florentins rapportassent les revenus des bénéfices dont ils avaient disposé ; que les juges séculiers ne connussent jamais des matières bénéficiales, non plus que des procès pour mariages. En outre, il exigeait toute espèce de rétractations et de réparations. Il demandait la liberté de Gênes, bien que le roi de France s'en prétendît souverain ; il exigeait une amnistie et la rentrée des bannis dans le duché de Milan.

L'ambassade de France était composée de gens fermes et habiles ; ils avaient à servir un maître dans ses volontés aussi absolu que le pape. Ils déclarèrent que si dans huit jours le souverain pontife ne posait pas les armes et ne levait pas l'excommunication, ils retourneraient en France. « Le terme est court, répondit le pape ; on » donne quinze jours à un condamné avant de l'exécuter. »

Il fallut encore de nouvelles menaces pour obtenir la suspension d'armes et la levée des censures. Mais on était encore loin de la paix, car, de leur côté, les Florentins et leurs alliés ne voulaient en aucune façon consentir aux conditions qui leur étaient proposées.

Comme pour braver encore mieux le roi, le pape, malgré toutes les remontrances des ambassadeurs, reçut en public consistoire les députés de Gênes. Ils parlèrent au nom de Jean-Baptiste de Campo-Fregoso, par la grâce de Dieu, doge de Gênes ; le président Morlhon voulut les interrompre, le pape lui imposa silence ; et lorsqu'ensuite il lui permit de protester, la seule réponse du pape fut qu'il avait admis les Génois seulement à déclarer leur obéissance spirituelle.

Plus de quatre mois s'étaient écoulés sans pouvoir obtenir rien de la cour de Rome. La présence des ambassadeurs de l'Empereur et du duc Maximilien contribuait à maintenir le pape dans son obstination. Lorsque les ambassadeurs du roi d'Angleterre furent arrivés, ils eurent en tout le même langage et firent les mêmes

démarches que les ambassadeurs de France; car leur maître, le roi Édouard, avait vu cette affaire entièrement par les yeux du roi. Alors le pape se vit à peu près contraint à céder. Il se débattit encore quelque temps. La fermeté menaçante des Vénitiens, appuyée par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, conduisit enfin la négociation à son terme. Le 31 mai, cinq mois après le moment où elle avait été commencée, un grand et nombreux consistoire fut assemblé. Le pape y tenta un dernier effort pour éviter l'arbitrage, et demanda que l'on procédât dès à présent à examiner les propositions. Pour lors l'ambassadeur de Venise déclara qu'il avait ordre, sous peine de la vie, de se retirer, et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ajoutèrent que leurs pouvoirs étaient expirés. Le pape, ne pouvant plus reculer, annonça, le 2 juin 1478, qu'il s'en remettait à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre.

Cette négociation dura près d'une année. Quelque importante qu'elle fût pour le roi, elle ne le détourna point de ses autres affaires. Le désir qu'il avait de ne laisser aucun allié au duc Maximilien, et de pouvoir, sans être troublé par aucun des princes de la chrétienté, se saisir d'une grande portion des seigneuries de Bourgogne, déterminait toutes ses volontés. Pour obtenir ce qu'il poursuivait maintenant, il était prêt à abandonner ce qui auparavant lui avait coûté beaucoup de soins, d'argent et la vie d'un grand nombre de ses sujets. C'est ce qu'on put remarquer au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Pendant beaucoup d'années, le roi n'avait rien épargné pour acquérir et conserver ces provinces. Il parut alors prêt à s'en dessaisir sans regret.

Déjà, depuis plusieurs mois, il travaillait à se réconcilier pleinement avec Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui se tenait en crainte et fort à l'écart. Au mois de septembre 1478, il ratifia définitivement un traité que le sire de Chandée, gouverneur de Bresse, et Jacques de Busei, envoyés par monsieur Philippe, avaient depuis plusieurs mois négocié avec lui [1]. Le comte de Bresse promit fidélité au roi, jura de ne rien entreprendre contre sa personne, contre la reine, le Dauphin ou le royaume, et, au contraire, de l'avertir de tout ce qui viendrait à sa connaissance et pourrait lui être contraire. Il s'engagea aussi à servir le roi envers et contre

1 Preuves de l'Histoire de Savoie.

tous, nommément contre le duc Maximilien, sans autre réserve que la maison de Savoie. De son côté, le roi lui donna six mille livres comptant, une pension de douze mille, et lui promit une terre de douze mille livres de revenu dans le royaume, avec le titre de comte.

Dans le même temps, pour mieux s'assurer la maison de Savoie, il maria Anne, sa nièce, fille d'Yolande de France, duchesse de Savoie, avec Frédéric, prince de Tarente, second fils du roi de Naples, celui qui était venu dans les armées du duc Charles. Ce fut en faveur de ce mariage qu'il promit de se dessaisir des comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous la condition que le roi d'Aragon consentirait aussi à abandonner les droits qu'il pouvait y prétendre, au bénéfice du prince de Tarente son neveu.

En ce moment les trèves duraient encore entre le roi et le roi don Juan d'Aragon, de même qu'avec son fils don Ferdinand, roi de Castille par Isabelle sa femme. Le fils était bien plus porté que le père à traiter avec le roi de France. Il craignait toujours l'appui que pourrait recevoir de lui le roi de Portugal. Jeanne la Bertrandeja conservait encore quelques partisans en Castille; de sorte que la paix semblait à don Ferdinand bien plus avantageuse que la guerre. Il avait, pour l'obtenir, donné ses pouvoirs et confié ses intérêts au cardinal Mendoça, qui était un pensionnaire du roi de France et tenait de lui l'abbaye de Fécamp.

Au contraire, il n'y avait personne d'aussi éloigné de s'entendre avec le roi que le vieux don Juan d'Aragon. Il refusait de ratifier le don du comté de Roussillon, fait à son propre neveu le duc de Tarente. Il y allait de son honneur, disait-il, et il n'en pouvait sacrifier la moindre partie. Cette seigneurie lui appartenait; il voulait qu'elle lui fût restituée avec les fruits et jouissances, et ne renonçait pas aussi facilement que le roi de France à une province qu'il disputait depuis quinze ans au prix du sang de ses fidèles serviteurs. Il gourmandait son fils don Ferdinand de Castille d'avoir trop de faiblesse, de se laisser effrayer par quelques grands du parti portugais, et surtout de se fier en quelque chose au roi de France, avec qui l'on ne pouvait traiter sans être trompé; qu'on ne pouvait mettre à la raison que par la menace et la fermeté; qui semait partout la corruption, et qui même en ce moment comptait le cardinal Mendoça parmi ses serviteurs.

Quelle que fût la fierté et la vaillance de ce vieux roi, ses conseils ne purent empêcher don Ferdinand de continuer ses négociations avec le roi de France. Elles se terminèrent le 9 octobre 1478, par un traité de paix qui fut signé à Saint-Jean-de-Luz par le sire de Lescun, comte de Comminges, l'évêque de Lombez et plusieurs autres ambassadeurs. Ce traité rappela les anciennes alliances de la France et de la Castille. Le roi promit de n'assister directement ni indirectement le roi de Portugal, et don Ferdinand renonça à toute alliance avec Maximilien d'Autriche. Le roi manda cette heureuse nouvelle aux habitans des bonnes villes, ordonnant des actions de grâces et de grandes réjouissances.

Trois mois après mourut, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le roi don Juan d'Aragon, qui, jusqu'à son dernier jour, s'était montré plein d'honneur et de témérité. Il était si pauvre, qu'après sa mort il fallut vendre sa vaisselle pour payer ses funérailles et acquitter les gages de ses domestiques. Ferdinand, roi de Castille par mariage, devint roi d'Aragon par héritage; ainsi le roi de France se trouva en paix avec toute l'Espagne.

Pendant ce temps il n'avait garde d'oublier tout ce qu'il fallait pour entretenir l'amitié du roi d'Angleterre[1]: c'était surtout de l'argent à dépenser. A ce moyen, il disposait à peu près à sa volonté du roi Édouard et de ses conseillers. Après l'avoir amené à prendre patience touchant les plaintes de la douairière de Bourgogne, il envoya à l'évêque d'Elne, son ambassadeur en Angleterre, auquel il accordait pour le moment grande confiance, un plein-pouvoir pour prolonger jusqu'à la mort des deux rois, et cent ans par-delà, la trêve de Pecquigni, toujours au prix de 50,000 écus par an. Cette condition eût peut-être suffi au roi Édouard, mais sa femme voulait aussi assurer le mariage de mademoiselle Élisabeth, sa fille, avec le Dauphin de France. Sir Richard Tunstall et le docteur Langton furent envoyés pour demander que les fiançailles fussent célébrées, et qu'il fût en même temps promis que, si mademoiselle Élisabeth venait à décéder, le Dauphin épouserait sa sœur Marie. On désirait de plus que le douaire de 60,000 francs déjà stipulé fût dès à présent payé; car, disait-on, mademoiselle Élisabeth, ayant douze ans, est en âge de se marier; ainsi le retard ne provient pas de son fait.

1 Legrand. — Pièces de Comines.

Le roi envoya sans délai le sire de Genlis et d'autres ambassadeurs assurer le roi d'Angleterre qu'il ne désirait rien plus au monde que ce mariage, qu'il voulait célébrer les fiançailles au plus tôt, et qu'il acquiesçait de toute son âme à la proposition de remplacer, en cas de décès, la première fille du roi d'Angleterre par la seconde.

Quant au douaire, le roi n'avait rien voulu résoudre sans son conseil, qui tout entier avait délibéré que la chose n'était point conforme au droit, et que le douaire n'était acquis que par la consommation du mariage. En outre l'amiral de France, l'évêque d'Évreux, les sires du Lude et de Saint-Pierre, qui auparavant avaient été commis par le roi pour passer le contrat, affirmèrent que rien de pareil n'avait été promis ni par écrit ni verbalement.

Cela n'empêcha point la prolongation des trèves d'être signée, le 15 février 1479, à Londres. Le roi Édouard y comprit parmi ses alliés le duc de Bourgogne. C'était à quoi le roi de France ne consentait pas, autant à cause du titre sous lequel on désignait le duc Maximilien, que parce qu'il n'avait nullement l'intention de lui accorder une trève. Il ne ratifia donc pas le traité, s'en montrant du reste satisfait, sauf cette clause. Des ambassadeurs furent envoyés au roi afin d'obtenir sa ratification et pour tenter quelque voie d'accommodement avec l'Empereur et le duc Maximilien ; mais le roi n'y voulait point entendre. L'Empereur lui ayant même envoyé un secret ambassadeur, il s'en alla du Plessis faire quelques chasses aux environs, afin de ne le point recevoir ; il écrivait au chancelier : « J'ai reçu ce que vous m'avez écrit à l'égard de ce patriarche ; tirez de lui le mot secret qu'il a à me dire de la part » de l'Empereur, et mettez-y toutes les habiletés que vous saurez ; » car je ne parlerai point à lui et le renverrai bientôt. » Néanmoins, comme le roi ne voulait point offenser les Anglais et cherchait toujours à les flatter, même en ne les écoutant point, il continuait ainsi : « Nonobstant que ce ne soit pas la coutume que le » chancelier de France rende visite à aucune personne, je vous prie » que vous alliez visiter l'ambassadeur d'Angleterre. Envoyez aussi » quérir tous les bons docteurs que vous avez menés à Saint-Quentin pour le fait d'Angleterre, car nous en avons bien besoin. » Ces docteurs étaient nécessaires pour traiter les affaires de Rome dans lesquelles le roi réussit si bien à mettre le roi Édouard pleinement en commun avec lui.

Il semblait que ces diverses négociations avec presque tous les princes de la chrétienté auraient dû occuper le roi moins encore que celles qu'il devait commencer avec le duc Maximilien. En signant la trêve, il avait été réglé que des commissaires s'assembleraient à Cambrai pour travailler à une bonne et solide paix; mais le roi n'avait nulle envie d'en venir là. Selon sa coutume, ne voulant pas risquer une bataille, il avait cherché à se donner du temps pour épier quelque occasion meilleure. S'il avait rendu le Hainaut et Cambrai, ce n'était point, comme il le disait parfois [1], parce qu'il ne se trouvait ni force ni vertu pour garder des terres qui n'appartenaient pas à son royaume, et dont il n'était pas roi par son sacre et son onction; c'était seulement pour ne point trop irriter l'Empereur et surtout les princes de l'Empire. En effet son principal désir en ce moment était d'avoir la comté de Bourgogne, qui était aussi bien terre impériale que le Hainaut. De son côté, le duc Maximilien n'était pas fort porté à la paix, non qu'il eût de lui-même une forte volonté, mais ses nouveaux sujets, tant nobles que gens des villes, avaient une si grande haine contre les Français et contre le roi Louis, qu'ils en espéraient vengeance et ne voulaient encore rien céder [2].

Le roi avait d'abord désigné pour commissaires Louis d'Amboise, évêque d'Albi, Jean de Moucheuil, évêque de Viviers, le comte de Comminges, Boffile de Judicis, Raoul-Pichon, conseiller au parlement, et Jean Chambon, maître des requêtes. C'était le 1er septembre qu'ils devaient se rencontrer à Cambrai avec les commissaires du Duc. Le roi commença par vouloir changer le lieu des pourparlers; il fit proposer Saint-Omer [3]. Comme son idée n'était nullement de faire la paix, il espérait que, durant les conférences on pourrait pratiquer quelque secrète intelligence dans la ville, afin d'y entrer par surprise aussitôt après la rupture de la trêve. Cette proposition ne fut point agréée, mais le roi obtint que le lieu désigné serait Boulogne et non point Cambrai. Il changea aussi quelques commissaires; parmi ceux qu'il ajouta se trouvaient Jean de Saint-Romain, procureur général, et François Hallé, avocat du roi au parlement. Le 9 septembre, avant leur départ, ils protestèrent d'avance entre les mains du greffier [4] contre tout ce qu'ils

1 Comines. — 2 Amelgard. — 3 Legrand. — 4 Registres du parlement.

pourraient accorder touchant le droit de confiscation, dont le roi et son parlement devaient, dans tous les cas, demeurer seuls juges; c'était préparer d'avance une nullité dans le traité, puisque tous les motifs allégués par le roi se réduisaient à ce droit de confiscation.

Il songeait si peu à traiter sincèrement, que le duc Sigismond d'Autriche lui ayant envoyé un de ses serviteurs pour le conjurer d'accepter sa médiation, de le recevoir même en otage des conditions avantageuses qu'il offrirait, le roi refusa d'entendre cet ambassadeur. Le duc Sigismond, soit à bonne intention, soit pour l'effrayer, lui faisait en même temps annoncer que la paix venait d'être faite entre le roi de Hongrie et l'Empereur; de telle sorte que l'armée d'Autriche et même des auxiliaires hongrois pourraient intervenir dans la guerre de Flandre. Cet envoyé, ainsi repoussé du roi, alla, d'après l'ordre que lui en avait donné son maître, expliquer sa commission au duc de Bourbon et recourir à son appui. Le roi s'en irrita beaucoup, et il écrivit au duc Sigismond de ne plus lui envoyer dorénavant un ambassadeur qui cherchait ainsi à lier commerce avec les grands du royaume.

Dans de telles dispositions, il n'y avait rien à attendre des conférences de Boulogne; tous les commissaires ne s'y rendirent même pas; plusieurs n'allèrent pas au-delà de Saint-Quentin. Cependant ces pourparlers durèrent près de trois mois; on y débattit, sans qu'aucun renonçât à son opinion, les lois et usages sur les fiefs et pairies. Les Français, contre les exemples du passé, prétendaient que tout fief était exclusivement masculin et régi par cet article de la loi salique, qui avait été, après la mort de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Bel, interprété contre le droit des femmes au sujet de la couronne de France. Quant à la comté de Bourgogne, ils alléguaient qu'elle avait été jadis dans la mouvance du duché, puis lui avait été incorporée. Leur réclamation touchant Lille, Douai et Orchies, avait plus d'apparence, puisque primitivement ces villes et châtellenies n'avaient été données au premier duc Philippe-le-Hardi que pour sa vie. On pouvait encore mieux soutenir que le comté de Boulogne avait été, contre tout bon droit, usurpé à la maison de la Tour.

Au vrai, les deux partis ne songeaient qu'à recommencer la guerre et s'y préparaient pendant la trève, qui était mal observée, surtout par mer, où les Hollandais commettaient de continuelles

violences contre les navires de France. Chacun ne manquait pas non plus de tenter de part et d'autre toutes sortes de trahisons, et de gagner, par argent ou promesses, les serviteurs de son adversaire. Un nommé Simon Courtois, que le roi avait nommé son procureur général en Artois, alléguant quelques affaires en Flandre, était allé offrir ses services à la duchesse Marie, en la priant de le conserver dans son office si elle reprenait possession du pays. Le roi sut la conduite de maître Courtois ; à son retour, il le fit saisir et conduire à Tours, où le prévôt lui fit confesser son méfait et couper la tête.

Par méfiance, plus encore que par économie, le roi se résolut, avant de recommencer la guerre, à faire une grande réforme dans son armée. Il cassa dix de ses compagnies d'ordonnance, entre autres celles du comte de Dammartin, des sires de Moui, de Craon, de Balzac, d'Étienne de Poysieu, qu'il appelait le Poulailler, et de cinq autres capitaines, tous bien connus à la guerre, qui avaient eu sa confiance et l'avaient jusqu'alors bien servi. Toutefois il ne voulut point offenser le comte de Dammartin, et lui écrivit en ces termes :

« Monsieur le grand-maître, pour ce que je sais la peine et le service qu'avez toujours portés tant envers feu mon père qu'envers moi, j'ai avisé, pour vous soulager, de ne plus vous faire homme de guerre ; nonobstant que je sache bien que je n'ai homme en mon royaume qui entende le fait de la guerre mieux que vous et en qui gisse plus ma confiance, s'il me venait quelque grande affaire. Aussi l'ai-je dit à Pierre Claret pour vous le dire. Touchant votre pension et état qu'avez de moi, je ne vous l'ôterai jamais, mais plutôt je l'accroîtrai ; et si n'oublierai jamais les grands services que vous m'avez faits, quelque homme qui m'en veuille parler au contraire ; et adieu. »

Le comte de Dammartin n'avait pour lors que soixante-huit ans, et se sentait encore la force et le courage de bien servir à la guerre. Il ne feignit point de se laisser prendre aux flatteries du roi, et lui répondit tout franchement :

« Sire, le plus humblement que faire je puis, je me recommande à votre bonne grâce, et vous plaise savoir que par monsieur de Montfaucon, qui est passé par ici, j'ai déjà su que votre plaisir a été que je n'aie plus la charge de la compagnie qu'il vous avait plu

me bailler à conduire. Sire, j'avais bien su auparavant qu'il était bruit que vous aviez volonté de le faire ; mais je ne le pouvais croire, et me tenais aussi sûr de cet état que de rien que j'aie. Considérez que j'ai longuement servi ; qu'il vous a plu me faire l'honneur de me donner votre ordre ; que les miens ont aussi servi le feu roi votre père en ses grandes affaires et au temps où il en avait besoin pour les grands troubles qui étaient alors dans le royaume, dans lesquels ils ont fini leurs jours. C'est à savoir : feu mon père à la bataille d'Azincourt, mon frère Étienne à Crevant, mon dernier frère en Guyenne [1]. Et moi, sire, dès que j'ai pu monter à cheval, j'ai servi le roi votre père et vous le mieux que j'ai pu ; si ce n'est aussi bien que j'en ai eu le vouloir, du moins, grâce à Dieu, vous n'y avez eu ni perte ni dommage, et je ne vous ai point fait de faute. Toutefois, sire, puisqu'en cela tout est à vous, que votre bon plaisir soit fait. C'est bien raison, sire, que je vous supplie, qu'il vous plaise que je demeure en votre bonne grâce, et que vous ayez égard à mon fait et aux services que moi et les miens vous avons rendus. Au moins que je puisse vivre sous vous selon l'office et état qu'il vous a plu me donner ; et, sire, je suis toujours pour faire et accomplir vos bons plaisirs, en tout ce qu'il vous plaira me commander, à l'aide du benoît fils de Dieu, auquel je prie vous donner bonne vie et longue. »

Le comte de Dammartin, selon qu'il le souhaitait, demeura dans un grand état. Outre ses biens qui étaient considérables et la part qu'il avait eue dans les confiscations de Jacques Cœur et d'autres, son office de grand-maître lui valait dix mille livres par an ; l'ordre du roi, quatre mille ; sa compagnie, douze cents ; les gouvernemens de Montivilliers, Harfleur et Château-Gaillard, deux mille ; et de plus il avait huit mille livres assignées par an sur les revenus du pays de Briançon. Plus tard il fut fait lieutenant général du roi pour Paris et l'Ile-de-France.

La disgrâce des autres capitaines ne fut pas adoucie comme la sienne. Le sire de Balzac fut mis en justice, et le roi avait de tels soupçons qu'il écrivit de sa propre main au chancelier : « Prenez garde que vous y fassiez bonne justice et que je n'aie nulle cause d'être malcontent, car c'est à vous de faire justice. » Toutefois on

1 A Castillon.

...uille preuve, et il fallut bien relâcher le sire de Belzac.
...dit même sa pension. Autant en advint au sire de
... en prison, puis reconnu innocent. Le capitaine
...e du pays de Gascogne, fut plus durement traité;
...ucé d'avoir perdu sa compagnie, il s'était em-
...ux et en menaces, qu'il avait même déli-
...nt s'ils n'iraient point demander du service
... Tous deux furent décapités à Tours, et leurs
... morceaux pour être exposés à Arras, à Béthune et
... de l'Artois.

... réforme des compagnies n'empêchait point le roi de faire, encore que l'année précédente, toutes sortes de préparatifs pour recommencer la guerre. Une part de l'argent qu'il employait à solder les compagnies d'ordonnance fut destinée à payer des Suisses, dont le service lui semblait aussi bon et plus sûr. Il continua aussi à faire fondre beaucoup de bombardes et coulevrines; on les faisait alors si grandes, qu'une bombarde qui pouvait porter une boule de fer, pesant cinq cents livres, de la Bastille au pont de Charenton [1], fut essayée à Paris. Au second coup, elle tua par accident le maître fondeur, qui fut déchiré en morceaux par cette grosse boule de fer.

Toute cette artillerie, le paiement des troupes, l'argent envoyé en Angleterre, les sommes distribuées par le roi à ses capitaines et serviteurs, celles qui étaient employées à corrompre les conseillers des autres princes, faisaient croître sans mesure les impôts du royaume. Chaque année c'étaient nouvelles taxes, nouvelles rigueurs. Il semblait qu'on ne craignît point de pousser les peuples dans le désespoir. Les gémissemens et les murmures augmentaient comme les taxes; il y avait même de temps en temps, dans quelques provinces, des collecteurs maltraités et parfois des espèces de séditions; mais les punitions étaient promptes et cruelles, sans jamais suivre les règles de la justice ordinaire.

On faisait aussi de grands apprêts en Flandre. Le duc Maximilien avait assemblé les États à Termonde [2]. Là se montra pleinement toute l'aversion des Flamands pour le roi de France. Quelques gens des États voulurent remontrer que ce prince souhaitait peut-être

1 De Troy. — 2 Amelgard.

la paix, qu'il avait cassé ses compagnies, retiré quelques garnisons, permis aux gens de Tournai de demeurer neutres; qu'ainsi on devait tenter la voie d'accommodement. Mais ils furent à peine écoutés; tous les autres, alléguant la perfidie et les continuelles trahisons du roi, maintenaient qu'il ne fallait écouter aucune proposition, tant que toutes les terres et seigneuries possédées par le feu duc Charles ne seraient pas rendues à sa fille. Il fut donc résolu de fournir de l'argent et des hommes, afin de poursuivre vaillamment la guerre.

Pour en payer les dépenses, il fallut aussi accroître les impôts en Flandre. On mit une gabelle sur la petite bière [1], et cette taxe produisit de grandes rumeurs à Gand. Les forgerons et les tisserands s'assemblèrent. Les gouverneurs et les doyens des métiers, avertis à temps, envoyèrent contre eux des gens armés. On se battit opiniâtrément, et il demeura quelques morts sur la place. Les mutins, ainsi vaincus, se retirèrent en une chapelle, où ils furent forcés. Les principaux d'entre eux furent mis en justice, avec les syndics des forgerons, des tapissiers et des tisserands. Ils confessèrent les plus criminels desseins. Ils voulaient, dit-on, piller les couvens et les églises, tuer les plus riches bourgeois et les magistrats, pour faire ensuite un gouvernement à leur gré. Huit ou dix furent décapités, soixante bannis, et d'autres mis en prison. La gabelle fut établie, et l'on continua à se préparer à la guerre contre les Français.

En attendant, la trêve était chaque jour plus mal observée. Elle ne devait finir qu'au mois de juillet, et dès le 26 avril elle fut ouvertement rompue par une entreprise qui fut tentée contre les Français, avec le consentement préalable du duc Maximilien. Le château de Selles, devant Cambrai, était tenu en dépôt [2] par Jean Dolé, au nom de messire Jacques de Luxembourg pour le roi, et par le sire de Foucquerolles au nom de monsieur de Fiennes pour la Flandre. Chacun d'eux n'avait qu'un petit nombre d'hommes. Le sire de Foucquerolles, après avoir tout concerté, rentra un soir dans le château avec dix hommes d'armes qu'il amenait de Douai. Les Français ne se doutaient de rien. Ils furent saisis sans défense et jetés en un cachot souterrain.

1 Molinet. — 2 *Idem*. — Almanach historique de Cambrai.

Les bourgeois s'effrayèrent beaucoup de cette surprise, craignant qu'elle n'attirât sur leur ville toutes les vengeances du roi. Ils s'assemblèrent et députèrent l'abbé de Saint-Aubert avec trois d'entre eux au sire de Foucquerolles, pour lui exposer leurs inquiétudes. Il ne voulut les recevoir que sur le pont, hors du château, et leur répondit qu'il n'avait agi que d'après l'ordre du Duc et de monsieur de Fiennes. Ils demandèrent à aller trouver ce dernier, qui était un des conservateurs de la trêve. « Faites à votre volonté, répliqua-t-il, mais il est tard, et vous aurez garnison demain. » En effet, dès le lendemain les sires de Bossut et de Harchies entrèrent dans la ville, y établirent une troupe bourguignonne, répondirent aux plaintes des bourgeois que tout se faisait pour leur bien, et, sans tarder beaucoup, commencèrent à rançonner ceux qu'on taxait d'être favorables au roi. La garnison française du château fut ensuite librement renvoyée en France.

Après cette première violation, la guerre se fit ouvertement. Les sires de Bossut et de Harchies surprirent Crèvecœur, Oisi, Esne, Lesdoing, Homecourt. Messire Philippe de Ravestein et Jean de Luxembourg vinrent les joindre. Bohain se défendit mieux. Les bourgeois avaient livré la ville; dix-huit Français, qui formaient la seule garnison du château, refusèrent de se rendre. Sept furent tués; les onze autres furent pris et pendus. Monsieur Jacques de Luxembourg s'était enfermé à Beaurevoir; mais il avait trop peu de monde et fut contraint de traiter. Ces conquêtes de l'armée des Bourguignons furent enfin arrêtées par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, et le sire d'Esquerdes, qui commandaient en Artois depuis le départ du comte de Dammartin. Ils assemblèrent environ huit cents lances et quelques milliers de francs-archers, marchèrent vers l'ennemi, qui se retira et perdit en peu de jours les châteaux qu'il avait si facilement gagnés.

Ce n'était pas de ce côté que le roi avait en ce moment dirigé ses desseins et son espoir. Se confiant à la sagesse et au savoir-faire de monsieur d'Amboise, c'était à lui qu'il avait envoyé le plus de secours. Son armée avait reçu beaucoup d'artillerie, de francs-archers et de nobles du ban et de l'arrière-ban; en outre, il avait attiré à lui nombre de Suisses. Tout était donc prêt pour essayer de conquérir la comté de Bourgogne. Toutefois le roi, afin de montrer plus de scrupule que son adversaire, envoya au duc Maximi-

lien un héraut pour se plaindre de la violation des trèves, demandant réparation pour les dommages qui lui avaient été faits.

Sans tarder, le sire d'Amboise, dès le commencement de mai 1479, s'avança dans la Comté. Il s'empara d'abord des châteaux voisins de Dôle et se logea dans les villages des environs; mais avec grande précaution, afin de ne pas se laisser surprendre comme le sire de Craon. Ce fut lui, au contraire, qui se montra plus rusé que l'ennemi [1]. La garnison de Dôle était peu nombreuse, car les Suisses ne venaient plus secourir les Comtois. Le prince d'Orange, sans hommes et sans argent, ne tenait nulle des promesses qu'il avait faites quand il avait excité la province à se déclarer contre le roi. Mais les bourgeois et le peuple de la ville avaient bon courage, surtout les étudians de l'université de Dôle, qui montraient grande haine contre les Français. Un jour monsieur d'Amboise envoya, jusque sous les murs de la ville, quelques hommes qui feignirent de vouloir surprendre les troupeaux de bœufs qu'on entretenait pour la provision, et qu'on faisait paître près du rempart, car le siége n'était pas encore commencé. Les écoliers sortirent à l'étourdie pour chasser ce petit nombre de fourrageurs, et tombèrent dans une forte embuscade; le chemin de la ville leur fut coupé, la plupart périrent, furent assommés dans les villages, ou jetés dans la rivière du Doubs par les paysans.

Ensuite on s'empara de Rochefort, de Gendré, de tous les lieux forts d'où pouvaient venir des secours; et tout étant ainsi disposé prudemment, la ville fut environnée. Elle se défendit avec une ferme vaillance; plus d'un assaut fut repoussé; mais comme la garnison ne suffisait pas à la longue contre une si nombreuse armée, les chefs, ne pouvant plus faire venir des gens de la Suisse, s'étaient mis en peine pour se procurer des Allemands d'Alsace et du pays de Ferette. Le duc Sigismond y avait consenti, et cette troupe s'était mise en marche pour entrer à Dôle. Contre toute attente, le sire de Chaumont ne tenta nul effort pour arrêter son passage.

Cela donna quelque méfiance; mais on avait si grand besoin de secours, qu'on ne sut point se résoudre à refuser l'entrée à ces Allemands. Seulement, pour se donner quelque assurance de leur

1 Gollut.

fidélité, on fit dresser un autel sous la porte de la ville : un prêtre revêtu de ses ornemens portait le saint ostensoir ; en présence des magistrats, les chefs faisaient, en passant, serment sur le corps de Notre-Seigneur de défendre bien et loyalement la ville ; leurs soldats suivaient en ordre et levaient leurs piques en approbation du serment ; les habitans de la ville donnaient à chacun un morceau de pain et un verre de vin, puis les faisaient asseoir à des tables qu'on avait dressées.

Ce fut au milieu de cet accueil tout confiant et cordial, que ces Allemands, gagnés par le sire de Chaumont, et qui avaient même reçu parmi eux beaucoup de francs-archers travestis, se mirent à crier : « Ville gagnée ! France ! France ! » Ainsi surpris, les gens de Dôle se défendirent encore, même sans espérance, car la porte était livrée et les Français arrivaient. Deux grands corps-de-garde eurent le temps de prendre les armes et se rangèrent en bataille sur la place ; beaucoup de vaillans bourgeois vinrent se ranger près d'eux. Alors commença un sanglant combat devant l'église Notre-Dame, où depuis fut érigée une croix pour consacrer le lieu où avaient péri tant de braves gens, combattant pour le salut et les libertés de leurs villes. Mais, « contre puissant faible ne peut, » ainsi que le disaient des vers qu'on fit alors pour déplorer le malheur de Dôle. Tout fut saccagé : les habitans, vieillards, femmes, prêtres et enfans furent massacrés ou se dispersèrent dans les campagnes et les bois ; d'autres se réfugièrent aux églises et furent mis à rançon ; quelques-uns des principaux bourgeois, le sire de Thoisi et d'autres gentilshommes furent emmenés pour être livrés au roi. Après le pillage, le feu fut mis à la ville, et l'on épargna la seule maison où le sire d'Amboise avait pris logement.

Cette ruine de la principale ville de la Comté entraîna sans retard la chute de toutes les autres. La crainte avait saisi les esprits ; d'ailleurs il n'y avait nul moyen de défense. Le prince d'Orange, qui avait commencé la guerre, n'avait aucune constance et ne savait remédier à rien. Son oncle, le sire de Château-Guyon, rendit tout des premiers la ville de Poligni, et passa au service du roi. Salins, Arbois, Vesoul, Luxeuil, Faucogney, Mont-Justin, eurent bientôt ouvert leurs portes.

Auxonne fit plus de résistance et obtint de bonnes conditions : c'était une ville du duché ; d'ailleurs elle était assez forte pour

soutenir un long siége. Tout était donc soumis en Bourgogne, hormis Besançon, ville libre et impériale, qui avait eu les ducs de Bourgogne, non pour seigneurs, mais pour gardiens et protecteurs. Les habitans, se voyant pressés de tous côtés par les Français, se résolurent à traiter. Le sire d'Amboise les reçut aux mêmes conditions qu'ils avaient eues sous le feu Duc et sous son père [1]. Henri de Neufchâtel, chanoine de la cathédrale, et plusieurs députés de la ville se rendirent auprès du roi pour soumettre ce traité à son approbation ; il était pour lors à Nemours, et sur l'examen que le chancelier et monsieur du Lude firent d'après ses ordres des clauses de cette soumission, il la ratifia [2].

Il était alors en route pour aller visiter cette province de Bourgogne, qui lui était enfin soumise ; il passa d'abord à Notre-Dame de la Victoire pour s'acquitter de quelques dévotions, puis par Vincennes, Provins, la Champagne et Langres, et fit son entrée à Dijon dans les premiers jours de juillet. Le 31 [3], il se rendit solennellement à Saint-Benigne, et jura sur les saints Évangiles de garder les franchises, libertés, immunités, droits et priviléges accordés par les ducs de Bourgogne aux maire, échevins et habitans de la ville de Dijon; déclarant que tous ses successeurs seraient tenus de faire le même serment dans la même église ; il reçut en même temps le serment des habitans.

Le roi passa peu de jours à Dijon. Il régla quelques-unes des affaires du duché ; et, comme il n'avait plus pour le moment d'ennemis à combattre dans ces contrées, il résolut d'employer le sire d'Amboise et son armée à conquérir le duché de Luxembourg ; déjà même, en passant près de Paris, il avait donné ordre qu'on dirigeât l'artillerie de ce côté [4].

Tout en donnant ses soins aux choses de la guerre et au gouvernement de son royaume, le roi ne se refusait jamais le contentement de ses désirs ; son extrême dévotion et l'âge qui s'avançait ne le portaient pas à devenir plus chaste. Durant son séjour à Dijon, il trouva à son gré la veuve d'un gentilhomme de ce pays, qui se nommait la dame de Chaumergis, et lorsque peu après il revint en France, il la renvoya quérir par un des valets de sa maison

1 Tome VII, page 104. — 2 Ordonnances, tome XVIII. — 3 Ordonnances.
4 De Troy.

pour l'établir près de lui à Tours. Néanmoins le goût qu'il avait pour les femmes n'était pas pour lui un grand objet de dépense. L'année précédente, se trouvant un jour à Arras sans argent, il emprunta à Jacques Hamelin, un de ses serviteurs, la somme de trois cent vingt livres seize sous huit deniers pour l'employer à ses plaisirs et voluptés, ainsi que cela a été trouvé écrit dans les comptes de ses dépenses[1].

Tandis qu'il était à Dijon, se réjouissant du bon état de ses affaires, il reçut de mauvaises nouvelles d'Artois qui demandaient toute son attention. Dès le moment où la guerre y avait recommencé, elle n'avait pas été heureuse pour les Français. Leur première entreprise avait été contre la ville de Douai[2]. Elle avait une nombreuse garnison, commandée par le comte de Romont, le commandeur de Chantereyn, monsieur de Fiennes et le jeune Sallazar; elle faisait des courses sur tout le pays, et y répandait un grand effroi. La ville était bien approvisionnée, et depuis deux ans on ajoutait chaque jour quelque nouvel ouvrage pour la rendre plus forte. Les Français de la garnison d'Arras résolurent d'y entrer par surprise. Ils marchèrent toute la nuit, se cachèrent dans les blés aux environs des murailles, et attendirent que la porte fût ouverte. Quelques-uns s'étaient vêtus en paysans et portaient du pain et des vivres; ils comptaient entrer comme gens venant au marché, puis se saisir de la porte et appeler les autres à leur aide. Par malheur, un bourgeois d'Arras, qui avait vu les apprêts et su le secret de cette entreprise, avait sur-le-champ envoyé à Douai une femme, bonne Bourguignonne comme lui, pour tout raconter à un de ses amis. Les magistrats et les capitaines de Douai, informés du complot, tinrent la porte fermée, firent avancer une coulevrine, et tirèrent sur le lieu de l'embuscade. Les Français, se voyant découverts, s'enfuirent à la hâte, laissant après eux les haches et outils de fer qu'ils apportaient pour briser les portes.

Ce fut en apprenant cette nouvelle que le roi entra en si grande colère contre les gens d'Arras, qu'il les fit tous, sans miséricorde, chasser de leur ville, et qu'il voulut en faire une nouvelle, sous le nom de Franchise. Rien ne fut plus triste et digne de miséricorde que tous ces pauvres habitans contraints à quitter, sans nul délai,

1 Mathieu. — 2 Molinet.

leurs maisons paternelles, leurs meubles, leurs jardins, et s'en allant avec leurs femmes et leurs enfans, sans savoir où ils seraient conduits, et quel long voyage on leur ferait suivre. Personne ne fut épargné; durant quelques jours il ne resta pas un prêtre pour dire la messe, et les dortoirs du beau couvent de Saint-Waast servaient de logis aux francs-archers.

Peu après cette déconvenue des Français, le comte de Chimai, Guillaume de la Marck, surnommé le sanglier des Ardennes, le sire du Fay, le sire de Luxembourg et d'autres capitaines se portèrent avec plus de dix mille combattans devant la ville de Virton [1], où se tenait une garnison d'aventuriers Français, Espagnols ou Lorrains, qui faisaient mille maux à tout le pays de Luxembourg. Après que les murailles eurent été battues par les bombardes et l'artillerie, les assiégés, qui n'avaient nul moyen de se défendre contre tant de gens, demandèrent à composer.

La réforme des compagnies d'ordonnance, et le soin que le roi avait mis, par préférence, à renforcer l'armée de monsieur d'Amboise, avait laissé le maréchal de Gié et monsieur d'Esquerdes hors d'état de rien tenter de considérable. Le duc Maximilien, encouragé par leur faiblesse, assembla sans nul empêchement, à Saint-Omer, une forte armée d'environ vingt-sept mille combattans. Elle se mit en marche le 25 juillet et arriva devant Thérouanne [2]. Le sire de Saint-André commandait la garnison, qui n'était que de quatre cents lances et de quinze cents arbalétriers. Lorsque la ville fut entourée et qu'on eut commencé à battre les murailles avec l'artillerie, on apprit que les Français arrivaient en force du côté d'Hesdin. Sur cette nouvelle, le Duc tint conseil; quelques-uns disaient que, n'ayant pas plus de huit cent vingt-cinq lances, il serait impossible de soutenir le choc des Français. Toutefois le Duc était jeune et vaillant; il désirait la bataille; on résolut de ne pas déloger sur-le-champ, et de voir du moins ce que les Français voudraient tenter.

Sallazar, qui était un des plus hardis et des plus vaillans chefs de l'armée, fut envoyé en avant avec cent vingt chevaux. Il tomba sur la troupe avancée de l'ennemi, dans le village de Tenau, la mit en déroute, et ramena cinquante ou soixante prisonniers. On

1 Molinet. — 2 *Idem*. — Amelgard.

sut par eux que les Français étaient à Blangi, et avaient le dessein d'attaquer le Duc dans la journée. Il ne pouvait laisser son armée disposée comme elle l'était pour le siége, séparée en trois corps qui ne pouvaient pas facilement se porter secours. L'ordre fut donné de lever les tentes et d'emmener à Aire les grosses bombardes, en ne gardant que les coulevrines volantes.

Ce mouvement sembla une fuite à la garnison de Thérouanne; du haut des murailles elle criait maintes injures aux Flamands, les menaçant de l'armée de monsieur d'Esquerdes qui allait arriver de Blangi. Les Flamands s'offensèrent de ces insultes, et demandèrent à grande instance qu'on les menât contre les Français. Monsieur de Fiennes était maréchal de l'armée; il marcha en avant avec les sires Josse de Lalaing, Jean de Berghes et de Mingoval, pour assurer le passage de la rivière de Cresaques. Ils y trouvèrent un petit pont, en firent construire un plus grand avec les charpentes du siége; l'armée passa toute entière, joyeuse et montrant bonne espérance par ses cris et ses chansons.

Pendant ce temps-là les Français avaient quitté Blangi, s'étaient avancés par Lisbourg, et campaient sur la montagne d'Enquin. Leur armée étaient moindre que celle du Duc; mais on y comptait cependant dix-huit cents lances et quatorze mille archers. L'artillerie était nombreuse. On y voyait une belle et énorme coulevrine, nouvellement fondue, qui se nommait la grande Bourbonnaise. Toute cette armée, au lever du soleil, descendait la montagne, qui resplendissait au loin toute couverte d'armures, de lances et de canons. En avant se trouvait une autre colline nommée Esquinegate [1]. Le sire de Baudricourt la monta avec l'avant-garde, et arrivé au haut, il aperçut l'armée des Bourguignons; elle n'était pas encore en ordre de bataille. Le duc Maximilien ordonna à Sallazar de soutenir l'escarmouche contre l'avant-garde des Français, et pendant ce temps on se hâta de ranger les troupes.

Les milices de Flandre, avec leurs longues piques, furent mises sur une seule ligne, chaque troupe s'appuyant l'une à l'autre, et peu d'intervalle entre chacune, de sorte qu'elle semblait disposée en herse. En avant étaient cinq cents archers anglais, soutenus par trois mille arquebusiers allemands. Le peu de gens d'armes

[1] Esquinegate ou Guinegate, comme on appela la bataille.

qu'on avait fut divisé en petites troupes de vingt-cinq environ pour escarmoucher sur les ailes, et se porter où besoin serait. Toute la noblesse de Flandre et de Hainaut, quelques gentilshommes bourguignons demeurés fidèles à la duchesse Marie, le comte de Nassau, le comte de Romont avec ses gens de Savoie, et une foule de vaillans capitaines s'empressaient avec zèle à bien servir leur jeune prince.

Toute cette armée était remplie de haine contre les Français, contre leur roi perfide et cruel, contre tous ses capitaines, gens de rapine, sans miséricorde pour les peuples, nourris dans les guerres, et ne connaissant d'autre Dieu que leur épée. Une autre cause d'indignation, c'était de les voir commandés par le sire d'Esquerdes, lui qui avait été enrichi et illustré par la maison de Bourgogne, honoré de la Toison-d'Or, intime conseiller du duc Charles, et qui avait trahi madame Marie sa fille peu de jours après qu'elle avait reçu son serment et lui avait donné toute sa confiance.

Avant que le combat commençât le duc Maximilien conféra la chevalerie au sire Charles de Croy, et à quelques autres gentilshommes. Puis il parla ainsi : « Réjouissez-vous, mes enfans, voici » enfin la journée que long-temps nous avons désirée. Nous avons » à notre barbe les Français qui tant de fois ont couru sur nos » champs, détruit nos biens, brûlé nos hôtels ; il vous faut aujour- » d'hui travailler de tout votre corps, mettre toutes vos forces, vous » servir de tout votre sens. L'heure est venue, mes braves enfans, » de bien besogner. Notre querelle est bonne et juste. Demandez » à Dieu de vous aider, lui seul peut donner la victoire. Promettez- » lui de jeûner trois vendredis de suite au pain et à l'eau en » l'honneur de sa divine passion, et si nous avons sa grâce, la » journée est à nous. » Tous ceux qui étaient autour de lui, et ceux qui plus loin, voyant sa bonne mine et son noble regard, s'imaginaient entendre ses paroles, lui répondirent qu'ils le feraient ainsi, et en levèrent la main. Chacun se rendit à son poste. Plusieurs chevaliers avaient désarmé leur bras droit, et s'en allaient à la bataille le bras nu, pour montrer qu'ils ne craignaient pas les coups de l'ennemi.

Cependant les Français avançaient. Monsieur d'Esquerdes avait dans son armée de vaillans et illustres chefs. Le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, pour lors un des grands amis du roi ; le

sire de Curton, gouverneur de Limousin, cousin du comte de Dammartin; le sire de Baudricourt, Le Moine Blosset; un nommé Jean de Beauvoisien, ancien et célèbre homme de guerre; le sire de Torci grand-maître des arbalétriers; le sire de Joyeuse et d'autres. Monsieur d'Esquerdes leur parla aussi et leur rappela la renommée qu'avait la noblesse de France dans toute l'Europe, les grands exploits qu'elle avait faits, les Anglais qu'elle avait vaincus, gens assurément bien plus redoutables que ces chiens de rebelles qui s'obstinaient à ne point se soumettre à leur roi et légitime seigneur.

L'armée des Français avait marché vers Esquinegate, laissant ses bagages entre les deux collines, et le combat fut entamé vers deux heures. Les archers anglais ayant, selon leur coutume, fait le signe de la croix et baisé la terre, crièrent : « Saint-Georges et » Bourgogne ! » et commencèrent à tirer. Leurs traits et l'artillerie faisaient ravage parmi les Français; mais monsieur d'Esquerdes, formant une troupe de six cents lances, suivie des archers d'ordonnance, la fit passer sur la droite, le long d'un bois, pour envelopper l'armée ennemie. Les gens d'armes bourguignons arrivèrent aussitôt de ce côté pour défendre l'aile gauche qui allait être enveloppée. Ils soutinrent d'abord le choc vaillamment. Toutefois les Français étaient nombreux et bons hommes d'armes; ils eurent bientôt le dessus; ayant passé entre l'armée du Duc et sa cavalerie, celle-ci se trouva coupée, et prit la fuite en désordre : les uns vers la ville d'Aire, d'autres sur la route de Saint-Omer.

Quand les gens d'armes de France virent cette déroute, ils se lancèrent à la poursuite des fuyards. C'étaient pour la plupart des gentilshommes et des chevaliers richement armés et vêtus, dont il y avait bonne rançon à espérer. Le sire Michel de Condé, le sire de la Gruythuyse, Olivier de Croy, d'autres encore furent faits prisonniers. Un chevalier allemand, nommé Wolfgang de Polhein, le plus grand ami et favori du duc Maximilien, fut pris aussi. Le sire Philippe de Traisignies, qui portait une robe de drap d'or pardessus une brillante armure, fut poursuivi jusqu'à la porte d'Aire par des gens d'armes qui croyaient que c'était le duc d'Autriche.

Pendant que la meilleure part des lances françaises s'était ainsi dispersée à la poursuite des Bourguignons, les francs-archers continuaient leur attaque contre la forte ligne de gens de pied que commandaient le comte de Romont, le comte de Nassau et le duc

Maximilien lui-même. Là fut le plus rude combat. Les archers anglais et les arquebusiers allemands firent un cruel ravage parmi les francs-archers, tirant si serré qu'à peine ceux-ci avaient-ils le temps de tendre leurs arcs. Lorsqu'on arrivait sur le corps de bataille, toutes les attaques venaient se briser contre les longues piques des milices de Flandre, et les bâtons ferrés qu'elles avaient plantés en avant.

N'ayant plus le secours des compagnies de gens d'armes, et se trouvant même sans chef principal, car monsieur d'Esquerdes tout le premier avait laissé la bataille pour donner la chasse aux gens d'armes Bourguignons, les Français furent repoussés avec grand carnage. Les francs-archers d'ordonnance furent eux-même rompus et mis en désordre.

Le duc Maximilien commençait à les poursuivre avec ce qui lui restait d'hommes de cheval, quand arriva la garnison de Thérouanne, commandée par le sire de Saint-André; mais au lieu de venir à l'aide des compagnies de gens de pied, il se jeta, avec ce qui restait d'hommes d'armes, sur les bagages des Bourguignons. Il y trouva peu de résistance. Attirée par l'espoir d'un pillage riche et facile, une partie des francs-archers laissa l'attaque commencée et vint prendre part au butin. Il était immense : les milices de Flandre traînaient toujours des équipages pourvus de toutes sortes de provisions; les riches gentilshommes avaient aussi des bagages chargés d'or, de vêtemens magnifiques, de vaisselle d'argent. Parmi tous ces chariots se tenaient les malades, les prêtres, les femmes qui suivaient l'armée avec leurs petits enfans.

L'ardeur de la rapine et le désordre furent si grands que presque toute cette foule sans défense fut égorgée : c'était une horrible pitié que d'entendre leurs cris, de les voir massacrer par les archers ou fouler aux pieds des chevaux par les gens d'armes. Cette cruauté redoubla le courage des Flamands; ils restaient inébranlables derrière le rempart de leurs piques et de leurs pieux à pointe de fer.

Toutefois leur péril redoublait, et la journée allait être perdue pour le duc Maximilien; les Français venaient de se saisir de son artillerie, et commençaient à la tourner contre son armée. Pour lors le comte de Romont, voyant bien qu'un moment de plus et tout serait fini, résolut de tenter un dernier effort et de profiter du désordre des Français : désordre d'autant plus grand qu'ils se

croyaient victorieux. Il rassembla ses gens, se jeta tout le premier du côté où l'artillerie venait d'être prise, parvint à la reconquérir, et, sans se laisser arrêter par une blessure qu'il reçut à la jambe, il continua à pousser les Français. Bientôt ils furent entièrement rompus, et se mirent à leur tour en déroute, laissant à la merci de l'ennemi leur camp qui devint aussi la proie du pillage. En vain les gens d'armes, revenant de leur poursuite, tentèrent-ils de réparer ce malheur; c'était trop tard; ils arrivaient harassés l'un après l'autre, sans savoir ce qui se passait sur-le-champ de bataille, et à grand'peine pouvaient-ils échapper eux-mêmes à ce péril imprévu. Toutefois ce ne fut point une défaite complète : l'armée française ne fut point détruite; monsieur d'Esquerdes se retira à Blangi, et recueillit une partie des gens qui lui restaient à Hesdin et dans les autres garnisons.

La bataille avait duré depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir. Le duc Maximilien pouvait se dire victorieux, car il avait gardé le champ de bataille; mais la victoire lui avait coûté cher. Presque tous ses hommes d'armes avaient été tués ou pris. Jean, fils du bâtard Corneille, qui avait péri autrefois à Rupelmonde, Antoine de Halewin, le grand bailli de Bruges, et bien d'autres puissans gentilshommes périrent en cette journée. Le duc Maximilien y montra une extrême vaillance, et se tint pendant presque toute la bataille au plus fort du danger. Dès la première attaque, bien qu'il eût rompu sa lance en se heurtant contre un homme d'armes, il abattit un franc-archer, et fit lui-même prisonnier un gentilhomme breton, qui se rendit à lui pendant le moment le plus vif de la bataille. Charles de Croy, fils du comte de Chimai, empressé d'honorer sa chevalerie nouvelle, s'était lancé au secours de sire Guillaume de Goux qu'il voyait aux prises avec un homme d'armes français. Ses étriers se rompirent et il tomba; le Duc, apercevant son péril, s'en vint aussitôt avec Josse de Lalaing et quelques Allemands pour lui porter secours, au risque d'être lui-même enveloppé. Ce courage acheva de lui gagner l'amour de la noblesse et de la chevalerie de Flandre.

Le courroux du roi fut grand [1] quand il reçut cette nouvelle. Il s'emporta contre monsieur d'Esquerdes qui avait, contre sa volonté

[1] Comines. — Molinet.

si bien connue, hasardé l'honneur et le salut du royaume dans une bataille qu'il croyait plus perdue encore qu'on ne le lui disait. Néanmoins, apprenant la grande perte des ennemis, il feignit de n'avoir ni crainte ni regret, se contenta des excuses de monsieur d'Esquerdes; puis il se hâta d'écrire aux bonnes villes que son armée avait remporté une grande victoire et détruit la fleur de la noblesse flamande. Partout on chanta des *Te Deum* et l'on alluma des feux de joie. Il était pourtant resté sept mille combattans sur le champ de bataille, et l'on avait perdu de vaillans hommes de guerre, entre autres Jean le Beauvoisien.

Le roi était surtout irrité qu'une victoire déjà gagnée eût été ainsi changée en défaite par la désobéissance et l'amour du pillage. Il chargea monsieur d'Esquerdes de semoncer les capitaines et surtout les gens de la garnison de Thérouanne. Il leur dit de sa part : « Le roi est averti du grand dommage qui nous est advenu. Aucuns » de vous voudraient bien en jeter la faute sur moi, mais c'est » sans raison. J'ai fait tout mon possible, et si vous aviez fait votre » devoir contre les gens de guerre aussi bien que contre les vivan- » diers, les prêtres, les malades, les femmes et les petits enfans; » si vous n'aviez pas commis cette grande inhumanité qui sera un » scandale éternel pour le règne du roi, vous eussiez gagné la » bataille. Ce n'est pas merveille si les pauvres paysans sont contre » vous et tuent vos gens dans la campagne, car vous ne cessez de » les maltraiter et de les piller. »

On commença donc à ne plus agir si cruellement envers le gens du pays. On leur accordait merci lorsqu'on les faisait prisonniers; on leur promettait protection et repos s'ils revenaient cultiver leurs champs. Plusieurs se rassurèrent et quittèrent les bois où ils s'étaient réfugiés.

Mais ce qui importait surtout pour la guerre, c'était de mettre quelque discipline dans l'armée et d'empêcher que le désir de piller n'y mît un si grand désordre. Le roi régla que les prisonniers et le butin seraient mis en un seul total, vendus à la criée, pour que le prix de la vente fût ensuite partagé également. Il pensait que les riches capitaines, étant les seuls qui pussent garder et nourrir des prisonniers, aimeraient mieux dorénavant en acheter à bon marché dans la vente que de s'occuper à en faire durant le combat; tandis que de leur côté les simples hommes d'armes et autres, à

qui il serait interdit de rançonner les prisonniers sur le champ de bataille, n'auraient plus grande ardeur à en faire.

Il écrivait donc à son grand ami monsieur de Saint-Pierre : « monsieur le grand-sénéchal, à l'égard des gens d'armes qui sont dans Thérouanne, j'en ai toujours fait chef monsieur de Saint-André. Quant aux deux cents lances qu'il demande, il me semble que ce doit être, d'abord la compagnie de Joyeuse, et prêchez Manouri pour qu'il obéisse bien : secondement, la compagnie de monsieur Raoul de Lannoy, à qui j'ai baillé la charge qu'avait le Beauvoisien. J'entends qu'ils viennent par demi-bandes. Il faut que monsieur de Baudricourt s'en aille à Franchise [1] ; les autres compagnies, que vous avez déjà mises dedans, et qui ne sont commandées que par des lieutenans, lui obéiront mieux; ainsi il me semble que vous avez bien fait. Je vous envoie les lettres que m'a écrites le prévôt des maréchaux et les lettres que j'écris à monsieur de Saint-André et au prévôt. Je vous prie de remontrer à monsieur de Saint-André que je veux être servi à mon profit et non par avarice, tant que la guerre dure, et s'il ne le veut de bonne grâce, faites-le-lui faire par force. Empoignez les prisonniers et mettez-les au butin comme le reste. Ceux que vous verrez qui pourraient me nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. Trouvez pour cela quelque bon expédient. Il faut que les capitaines les achètent dans le butin, et ils les auront sûrement bon marché; puis ils s'obligeront à moi de ne les point délivrer d'un long temps que vous aviserez et vous prendrez leurs engagements ; alors ils les enverront dans leurs hôtels.

» Monsieur le grand-sénéchal, je suis bien ébahi que les capitaines de monsieur de Saint-André et les autres ne trouvent pas bon que j'aie fait une ordonnance pour que tout soit au butin. Par ce moyen, ils pourront acheter tous ces prisonniers, même les plus gros, pour un rien; c'est ce que je demande, afin qu'une autre fois ils tuent tout, et ne prennent plus ni prisonniers, ni chevaux, ni pillage ; alors nous ne perdrons jamais de bataille. Je vous prie, monsieur le grand-sénéchal mon ami, parlez à tous ces capitaines, chacun à part ; faites que la chose vienne comme je la demande, et incontinent que vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en

1 Arras.

pour me faire plaisir. Monsieur le grand-sénéchal, je vous tiens pour mon procureur là où vous êtes, et je serai le vôtre là où je serai. Je vous envoie des Suisses pour garder Houdain, jusqu'à ce que monsieur de Moreuil y soit retourné; j'envoie deux mille livres à messire Tannegui de Villeneuve pour le fortifier. Bapaume est d'Artois; ainsi ne perdez pas de temps à l'abattre, plus tôt que plus tard, et je m'ébahis que vous ayez tant tardé à le faire. Dites tout ceci à monsieur d'Esquerdes, à monsieur de Baudricourt et à monsieur de Maigni, car je ne leur écris rien, sinon qu'ils vous croient. Je vous prie, dites à monsieur de Saint-André qu'il ne vous fasse pas du rétif, car c'est la première désobéissance que j'aie jamais eue d'un capitaine. Je ne saurais vous enseigner de si loin; faites ainsi que vous le verrez pour le mieux; mais gardez qu'il ne reste un seul prisonnier dans Thérouanne. Monsieur le grand-sénéchal, si monsieur de Saint-André fait mine de vous désobéir, mettez-lui vous-même la main au cou, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous assure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. Mais je crois qu'il ne contredira pas, car il n'en a pas le pouvoir. Je crois que ce traître de paillard n'a jamais compris que je voulais que les capitaines achetassent les bons prisonniers pour y gagner. Monsieur le grand-sénéchal, l'écuyer Chandios vous dira le surplus, et adieu. Écrit à Selommes, le 5 septembre. Monsieur le grand-sénéchal, faites toujours escorter bien sûrement Chandios tant à l'aller qu'au retour. »

Si le duc Maximilien avait eu plus de hardiesse ou eût été mieux conseillé, il aurait profité du premier trouble des Français et serait entré dans Thérouanne, peut-être même dans Arras [1]; mais le premier moment une fois manqué, il n'était plus en état de continuer une forte guerre. Les bagages de son armée avaient été pillés et détruits; une partie de son artillerie avait été emmenée avant que le comte de Romont eût pu la reprendre [2]. Le pays, ravagé depuis trois ans, ne pouvait plus fournir aucune ressource. Il leva le siége de Thérouanne. Les milices de Flandre retournèrent chez elles, et ce fut deux mois après seulement qu'il put rassembler assez de monde dans la ville d'Aire pour tenir de nouveau la campagne. Il commença par aller faire le siége du château de

1 Amelgard. — 2 Comines.

Malaunoi[1]. Il était défendu par un vaillant homme, nommé Raimonnet d'Ossagne le cadet, qui n'avait que cent vingt compagnons; pourtant il fit bonne résistance pendant trois jours, se laissa battre par l'artillerie, soutint l'assaut, et ne se rendit à merci que lorsque, deux tours étant forcées, il se fut retiré dans la troisième. Pour le punir de sa défense obstinée, on le pendit, ainsi que la plupart de ses compagnons. Le duc Maximilien continua à se saisir encore de quelques autres châteaux des environs.

Dès que le roi apprit la fin cruelle de Raimonnet d'Ossagne, mis à mort de sang-froid trois jours après avoir été reçu à merci, il résolut d'en tirer une éclatante vengeance. Il ordonna à son prévôt, Tristan l'Hermite, de prendre cinquante des principaux prisonniers que les Français avaient entre les mains, et d'aller les pendre dans les lieux les plus apparens de la province. Tristan se mit à la tête de huit cents lances et de six mille francs-archers. Il vint d'abord devant la porte de la ville d'Aire, où avait été exécuté Raimonnet, et là il pendit sept des prisonniers. De là il s'en alla devant Saint-Omer, Douai, Lille, toujours faisant ainsi que le roi lui avait commandé. Pour se conformer à sa volonté et choisir les meilleurs prisonniers, il avait pris Wolfgang de Polhein, et l'allait pendre tout comme les autres; mais le roi, qui avait su combien le duc Maximilien aimait ce jeune seigneur, ne voulut pas lui faire cette offense et ce chagrin. Il envoya ordre de le garder en prison. Le messager arriva à temps pour sauver le sire Wolfgang.

Le soin qu'avait pris le roi pour qu'il fût épargné, la diligence du message qu'il expédia furent fort remarqués, et une erreur produite par le nom de Polhein fit répandre le bruit qu'il s'en était fallu de peu que Tristan ne pendît le fils du roi de Pologne[2].

La troupe de Tristan était assez forte pour servir à autre chose qu'à le protéger dans son office; elle entra dans le comté de Guines, y fit les plus grands ravages et brûla dix-sept châteaux.

Mais ces courses dans les campagnes, quelque mal qu'elles pussent faire, causèrent un bien moindre dommage au duc Maximilien que ce qui se passait alors sur mer. Depuis le commencement de la guerre les vaisseaux de chaque parti faisaient mutuellement des pirateries; mais cette fois Coulon, vice-amiral de France, ayant

1 Molinet. — De Troy. — Legrand. — 2 De Troy.

armé plusieurs navires, s'en alla à la rencontre de la flotte de Hollande et de Zélande qui revenait de la pêche du hareng. C'était une des grandes richesses de ce pays, qui avait depuis long-temps coutume de vendre du poisson salé à tous les États de la chrétienté. La flotte presque entière fut prise et emmenée dans les ports de Normandie [1]. Ce fut un désespoir parmi les Hollandais. Ils équipèrent alors quelques vaisseaux armés pour défendre et protéger leurs pêcheurs ; Coulon dispersa cette nouvelle flotte, et s'empara encore des navires chargés de poisson. Peu après il saisit de même un convoi qui apportait de Prusse les seigles nécessaires à la nourriture du pays. Jamais, depuis cent ans, les Flamands et les Hollandais n'avaient, disaient-ils, éprouvé une pareille calamité. L'ardeur des villes et des bourgeois pour faire la guerre à la France s'en trouva fort refroidie.

La bataille de Guinegate avait encore plus changé la volonté du roi. Du jour où il sut cette mauvaise nouvelle, sa résolution fut prise de faire la paix, mais sans se presser, aux meilleures conditions, en donnant autant d'embarras qu'il pourrait au duc Maximilien, et profitant de toutes les bonnes occasions.

Pour ne rien faire paraître de ses desseins et se trouver prêt à tout, il continua à s'occuper de réformer son armée. L'année précédente il avait commencé à détruire les compagnies d'ordonnances, maintenant il songea à se passer des francs-archers. Pour cela, il fallait avoir des Suisses en grand nombre. Ce fut une de ses principales affaires. Les traités, et notamment celui qui avait été signé à Lucerne au mois d'avril 1477, portaient que les Suisses lui fourniraient six mille hommes valides et guerroyans. Depuis la conquête et la parfaite soumission de la comté de Bourgogne, les seigneurs des ligues ne se regardaient plus comme obligés envers le duc Maximilien, qui d'ailleurs ne payait nullement les sommes promises. Il était beaucoup trop pauvre pour solder toute cette jeunesse des Suisses, qui voulait à toute force porter les armes et gagner de l'argent.

Tout favorisait donc le dessein du roi [2], et il pouvait, soit obtenir l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite d'envoyer six mille combattans à sa solde, soit enrôler une foule d'aventuriers

1 Amelgard. — Legrand. — 2 Amelgard. — De Troy.

suisses. Aussi jamais ne dépensa-t-il autant d'argent et n'envoya-t-il autant d'ambassadeurs en Suisse que dans le cours de cette année et de la suivante. Il le fallait bien, tant pour presser l'accomplissement des traités que pour veiller de près sur toutes les pratiques qu'on pouvait tenter contre lui dans un pays dont l'alliance était à prix d'argent. D'ailleurs ce n'était pas sans inquiétude que les Suisses voyaient entre ses mains la comté de Bourgogne. Il leur semblait un dangereux voisin.

Ainsi il importait au roi de rendre cette possession tranquille, et de prévenir des révoltes qui pouvaient si facilement trouver un appui. Le prince d'Orange était fort décrié : il avait fait tant de promesses qu'il n'avait pas tenues, et répandu tant de vaines espérances, que l'on n'avait plus nulle confiance en lui. Le roi s'attacha à gagner les principaux gentilshommes qui avaient fait la guerre avec ce prince et mieux que lui. Claude de Vauldrei était mort à la suite de ses blessures; son frère Guillaume passa au service du roi et fut bientôt employé auprès des Suisses. La noblesse du duché fut aussi traitée avec douceur et caresses. Le sire de Vergi, qui avait été fait prisonnier devant Arras au commencement de la guerre, était depuis plus de deux ans enfermé dans une cage, les fers aux pieds et aux mains [1], refusant toujours de faire serment; le roi parvint enfin à gagner la dame de Vergi sa mère; elle persuada à son fils que se soumettre serait chose plus sage et plus profitable; en effet toutes ses terres lui furent restituées, et il reçut en surcroît plus de dix mille livres de rente [2]; il eut aussi des commissions pour la Suisse. Un autre seigneur du duché, le sire Claude de la Guiche [3], qui avait été enfermé au château de Blois, fut mis de même en liberté. Parmi les anciens serviteurs du duc de Bourgogne que le roi envoya auprès des ligues, un de ceux qui eut le plus sa confiance fut le sire Antoine de Bussi Lameth, fils de ce sire de Lameth [4] qui avait fait tant de messages entre le feu duc Charles et le duc de Bretagne, et que le roi avait voulu faire prendre en 1464. Le sire de Lameth avait, comme son fils, quitté le service de mademoiselle de Bourgogne et devint chambellan, conseiller, bailli de Lens en Artois et d'Autun en Bourgogne, capitaine de la Grosse-Tour de Bourges et lieutenant du roi en Berri.

1 Muller. — Legrand. — 2 Comines. — 3 Histoire généalogique. — 4 Antiquités d'Amiens.

Ce fut ainsi qu'à force d'argent, et surtout par la bonne conduite de monsieur d'Amboise, le roi parvint à avoir des Suisses tant qu'il voulut, et à tenir la Bourgogne en parfait repos. Son pouvoir y était si bien établi, que Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, crut devoir prendre de lui des lettres d'abolition pour les voyages qu'il avait faits en Suisse, et les traités qu'il y avait conclus dans l'espoir de défendre la Comté. Il n'était pourtant ni sujet du roi ni obligé à rien envers lui, lorsqu'il s'était mis en peine d'empêcher la conquête de son pays.

Près de là, en Savoie, le pouvoir du roi s'était encore augmenté. Madame Yolande, sa sœur, était morte l'année précédente, le 29 août 1478. Son fils, le duc Philibert, n'avait encore que douze ans; il y eut d'assez grands embarras pour régler la régence[1]. Les oncles du duc et les principaux seigneurs résolurent de s'en rapporter au roi. Il nomma, au gouvernement de Savoie et de Piémont, le comte de La Chambre, et laissa la garde du jeune prince à Étienne de Grolée, seigneur de Luys, à qui il l'avait déjà confiée quelques années auparavant, pendant que la duchesse Yolande était prisonnière du duc de Bourgogne.

La discorde se mit bientôt entre le comte de La Chambre et le sire de Luys. Le roi envoya successivement en Savoie le comte de Dunois et le prince de Tarente avec le sire de Comines; comme les affaires ne s'arrangeaient pas, il se fit amener le jeune prince par le sire de Luys, qui était son pensionnaire. Le duc Philibert passa quelque temps à Bourges et à Tours auprès du roi, et de là fut ramené à Chambéri, par monsieur Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Ce ne fut pas encore la fin des troubles de Savoie, mais le roi avait moins que jamais à craindre de ce côté.

S'il continuait à s'entremettre des affaires d'Italie, c'était afin de tout pacifier. Les Génois lui envoyèrent des ambassadeurs pour excuser leur révolte contre le duc de Milan, et ils lui montrèrent une complète soumission comme à leur seigneur souverain. Le roi fit bon accueil à messire Hector de Fiesque, leur député, écouta tout ce qui lui fut exposé en leur nom, et répondit que, puisque leur bonne volonté était si grande, il pourrait entendre à leurs propositions. Toutefois il n'avait nullement le désir de garder la seigneu-

[1] Guichenon.

rie directe d'une ville si turbulente, et qui avait souvent causé tant d'embarras aux rois de France ses prédécesseurs. « Les Génois se » donnent à moi, disait-il familièrement, et moi je les donne au » diable. »

Son alliance avec la Castille devenait de plus en plus complète et sincère. Le cardinal Mendoça avait la plus grande part au gouvernement des royaumes de Ferdinand et Isabelle, et n'était pas plus leur serviteur qu'il ne l'était du roi de France ; il mettait tous ses soins à leur inspirer une tendresse pleine de respect pour le roi Louis[1]. En effet sa bonne volonté tarda peu à leur profiter. Le roi de Portugal, privé de l'appui de la France, fut contraint de faire la paix, et de renoncer à toute prétention sur la couronne de Castille. Au mois de juillet 1479, l'évêque de Lombez ramena d'Espagne à Paris une grande ambassade à qui le roi fit rendre les plus pompeux honneurs[2]. Le prévôt des marchands et les échevins allèrent hors de la ville au-devant des ambassadeurs de Castille, et leur entrée fut magnifique. L'évêque de Lombez, qui était en même temps abbé de Saint-Denis, les festoya dans son abbaye, et le comte de Meulan, que chacun n'appelait jamais que maître Olivier, leur fit les honneurs du château de Vincennes. Le roi n'oublia point de leur faire donner de riches présens.

Peu de temps après, la ville de Paris reçut avec plus de solennité encore le duc d'Albanie, qui s'était échappé de la prison où le retenait le roi d'Écosse son frère. Le roi donna ordre qu'il fût traité comme fils de roi, et le défraya de toute sa dépense. Ce grand accueil fait au duc d'Albanie ne pouvait que plaire au roi Édouard, qui était alors en guerre avec le roi d'Écosse. Toutefois le roi Louis, ménageant les antiques alliances qu'il avait avec les Écossais, ne voulut accorder nul secours, ni favoriser en aucune façon les projets du duc d'Albanie contre son frère Jacques III. Seulement il lui procura un noble et riche[3] mariage avec Anne de la Tour, de la maison d'Auvergne, et le fit accompagner d'un grand cortége lorsqu'il se rendit en Auvergne pour célébrer ce mariage. Il passa ensuite assez long-temps en France, toujours bien traité et tenu comme en réserve, pour se servir de lui selon l'occasion et d'après les termes où l'on serait avec l'Angleterre.

1 Lettres de l'évêque de Lombez, dans Legrand. — 2 De Troy. — 3 Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.

Malgré tous les efforts du roi pour conserver le grand crédit qu'il avait en Angleterre, c'était une chose si extraordinaire et si nouvelle que de voir un roi anglais et ses conseillers dociles à tout ce que désirait un roi de France, que cela ne pouvait guère durer. Le peuple était grandement mécontent de se voir ainsi vendu à ses anciens ennemis; il ne prenait intérêt qu'aux Flamands, se réjouissait de leurs victoires, s'inquiétait de leurs mésaventures, ne désirait rien tant que de leur porter secours. Lorsque le roi Édouard était contraint à assembler les États du royaume en parlement, il y avait toujours un parti très-fort contre la France, et la complaisance qu'on lui montrait excitait de grands murmures. En cet état, il était inévitable que plusieurs conseillers craignissent de trop offenser la volonté de tout le royaume, et le roi Édouard lui-même devait se sentir quelque peu ébranlé dans son amitié pour le roi de France.

On commençait donc à pratiquer de secrètes intelligences contraires aux assurances publiques. C'était surtout par le duc de Bretagne que passaient les diverses propositions d'amitié et d'alliance entre l'Angleterre et le duc Maximilien; car jamais aucun traité ni aucun serment ne pouvait enchaîner la vieille haine de ce duc et de quelques-uns des conseillers de Bretagne contre le roi. Il n'ignorait pas ce qui se complotait contre lui dans cette cour; il y envoyait souvent, faisait rappeler au duc les promesses qu'il avait récemment jurées, le sommait de les tenir, et ordonnait qu'on lui remontrât bien que le duc d'Autriche et les Flamands ayant attaqué le royaume, le cas d'alliance défensive était échu. Cela ne changeait en rien la mauvaise volonté qu'on avait pour lui en Bretagne, et qui était devenue plus hardie depuis la journée de Guinegate.

Alors le roi prit la résolution de donner au duc de Bretagne l'inquiétude de voir se réveiller ces vieilles querelles des maisons de Blois et de Montfort, qui avaient si long-temps divisé la Bretagne. Jean de Brosse, fils du maréchal de Boussac, qui était mort dans les commencemens du roi Charles VII, avait épousé Nicolle de Blois, unique héritière de la maison de Blois. Beaucoup de traités, une longue possession reconnue par les rois de France, des hommages reçus, avaient confirmé le duché dans la maison de Montfort. Néanmoins, par acte du 5 janvier 1480, le roi acheta tous les droits de Nicolle de Blois, se chargeant de payer la dot de trente-

cinq mille livres promise en mariage à Paule de Brosse, qu'avait épousé le comte de Nevers. Il se trouvait ainsi le maître d'élever des prétentions au duché de Bretagne ; mais il avait tant d'autres embarras que ce contrat n'était qu'une vaine menace ; aussi le duc n'en devint-il que plus empressé à conclure la nouvelle ligue qui se préparait entre l'Angleterre, la Flandre et la Bretagne.

Ayant donc renoncé à posséder tout l'héritage du duc de Bourgogne, se contentant d'en avoir une partie, et ne souhaitant plus que de se l'assurer par une bonne paix, le roi en revint à s'occuper davantage des affaires de son royaume. Il avait plus d'un grief contre le duc de Bourbon, et jusque-là il ne lui avait témoigné en rien son ressentiment. Depuis quelque temps il avait recueilli un nommé Jean Doyat, ancien élu de la ville de Cusset [1]. Long-temps payé par le roi pour épier le duc de Bourbon, son seigneur et son maître, cet homme avait subi, pour ses méfaits, quelque condamnation dans la justice du Bourbonnais. Chassé de son pays, il était devenu un des favoris du roi, un autre maître Olivier. Il dressa un mémoire contre le duc de Bourbon, et rapporta les abus qui se commettaient dans ses seigneuries. Selon lui, le duc de Bourbon avait des archers et gens armés, que ses officiers employaient à vexer et contraindre les habitans ; il fortifiait ses places ; il faisait battre monnaie ; il interdisait à ses vassaux d'appeler de sa justice à celle du roi, et avait même fait mettre à mort, de nuit et par violence, ceux qui avaient voulu se rendre appelans ; il avait exclus de l'assemblée des États d'Auvergne et de Bourbonnais les députés des villes affectionnées au roi, et n'y admettait que ses propres officiers.

Sur ce rapport transmis au chancelier, le roi écrivit au parlement et au procureur général de faire informer. Jean Doyat lui-même et un conseiller au parlement furent nommés commissaires pour l'enquête. Ils se rendirent sur les lieux, et lorsqu'ils eurent rapporté les documens recueillis à leur diligence, le chancelier du duc de Bourbon, son procureur général, le capitaine de ses gardes et ses principaux officiers, furent ajournés devant le parlement.

Le duc de Bourbon ne reçut point humblement un tel affront ; son chancelier fut chargé de déclarer que son maître ne désavouait

[1] Chabrol, Coutumes d'Auvergne. — De Troy. — Legrand.

en rien ses officiers et qu'ils avaient agi par ses ordres : c'est ce que le duc reconnaissait par lettres authentiques. La procédure fut longue. Sans doute il pouvait bien y avoir quelque vérité dans les imputations de Jean Doyat, car les seigneurs en agissaient souvent ainsi envers leurs vassaux, sans se soucier de la puissance du roi. Néanmoins il n'y avait dans le royaume, et surtout parmi les gens de Paris, qu'une voix en faveur du duc de Bourbon. On ne voyait en tout ceci qu'un complot de gens de bas lieu et méprisés de tous, pour détruire un bon et loyal seigneur. Il passait pour opposé au roi; c'en était assez pour avoir la bonne volonté du peuple. Aussi parlait-on avec grande indignation de maître Hallé, avocat du roi, qui plaidait, disait-on, contre Dieu et la raison pour soutenir cette accusation. Elle n'eut aucune suite; le parlement renvoya absous les officiers du duc de Bourbon. Mais le roi, pour le braver, n'eut pas honte de nommer Jean Doyat gouverneur d'Auvergne. Il fit aussi prendre et traduire devant le parlement Geoffroi Herbert, évêque de Coutances, principal conseiller du duc. Son procès fut fait sur certaines imputations de sorcellerie et astrologie, et quelques autres mauvaises pratiques. Le parlement ordonna qu'il serait tenu en prison à la Conciergerie, et le temporel de son évêché fut saisi.

Le roi n'était point en meilleure intelligence avec le duc de Lorraine[1]. L'année précédente, il avait fait avec lui un traité d'alliance que sans doute il n'avait point le dessein d'exécuter, car par ce traité il lui concédait le duché de Luxembourg et la comté de Bourgogne, sur lesquels il était loin alors d'abandonner ses prétentions. Depuis il avait conçu quelques alarmes, et même assez fondées, de voir le duc de Lorraine devenir héritier de son grand-père le roi René. C'était en effet à quoi travaillait ce prince; il s'était fait consentir un bail pour le duché de Bar, et il en avait pris le gouvernement. Il s'était depuis rendu en Provence, et avait, disait-on, espérance de faire changer le testament que le roi René avait fait trois années auparavant en faveur de son neveu Charles d'Anjou.

Heureusement le roi avait en Provence de grands partisans et surtout messire Palamède de Forbin, qui conduisait tout en ce pays-là. L'esprit du vieux roi René était fort affaibli; on en pro-

1 Histoire de Lorraine et de Bourgogne. — Histoire du roi René. — Legrand.

fita pour lui conseiller d'exiger que le duc de Lorraine quittât les armes de son duché et de sa maison pour prendre l'écusson d'Anjou. Le duc René s'y refusa et dit qu'il pouvait seulement écarteler ses armoiries. Cela ne satisfit point la fantaisie du vieillard et le courrouça contre son petit-fils. Bientôt le roi de France, inquiet, envoya en Provence le sieur de Blanchefort, maire de Bordeaux, et maître François Genas, général des finances, pour veiller à ses intérêts. Ils comptèrent de fortes sommes et donnèrent de riches présens au roi René, ainsi qu'à ses conseillers. Le duc de Lorraine, craignant à son tour qu'il ne lui arrivât malheur, s'embarqua précipitamment, et, pour ne point risquer de traverser le royaume, il s'en alla prendre terre à Venise.

Bientôt le roi, se prévalant de la donation que lui avait faite madame Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, envoya réclamer le duché de Bar. Le duc de Lorraine n'était pas encore de retour; sa mère, madame Yolande d'Anjou, était une princesse fière et courageuse; elle répondit que le roi n'avait qu'à faire selon sa volonté, mais qu'elle n'abandonnerait pas le duché de Bar. Plus sagement conseillée, elle demanda à attendre le retour de son fils. Pendant ce temps le roi René obtint du roi un bail de six années qui lui donnait le gouvernement et la garde du duché de Bar. Le sire Bertrand de La Jaille fut nommé commissaire pour en faire la remise aux gens du roi; mais comme ils avaient dans leurs instructions de ne laisser insérer dans le procès-verbal ni la clause de six ans ni la rente du bail, dont la suppression eût semblé constater une prise de possession définitive, la remise ne se fit point.

Dès que le roi en fut informé, il employa tous ses moyens accoutumés pour vaincre la résistance du sire de La Jaille. Il lui fit écrire par maître Cerisais et par d'autres amis qu'il avait en France; on lui offrit des récompenses; tout fut inutile. « Tâchez du moins, » écrivait le roi à ses commissaires, de glisser dans le procès-verbal » quelque bon mot dont on puisse se servir par la suite. » Enfin il en fallut passer par l'exigence du sire de La Jaille.

Mais la duchesse Yolande et son fils ne reconnaissaient pas pour valide le bail consenti au roi; ils représentaient un acte du 15 novembre 1476, par lequel le roi René protestait d'avance contre toute disposition qu'il pourrait prendre à l'avenir au préjudice de madame Yolande sa fille et du duc René son petit-fils, qui seuls de-

vaient, disait-il, posséder le duché de Bar, que leur assurait son testament.

Lorsqu'ensuite advint la mort du roi René, le 10 juillet 1480, elle ne termina point ce différend; Charles, comte du Maine, hérita de la Provence; le roi réunit l'Anjou à la couronne; la ville de Bar et quelques autres furent tenues au nom du roi; le reste du duché de Bar était soumis au duc de Lorraine, qui prétendait avoir droit à le posséder en entier.

Au commencement de l'année 1480[1], le roi se trouvait en bien meilleure situation que le duc Maximilien, soit pour continuer la guerre, soit pour faire la paix à des conditions avantageuses. Son armée de Bourgogne traversait la Champagne, sous le commandement de monsieur d'Amboise, pour aller attaquer le Luxembourg. Le sire d'Esquerdes était le principal chef des garnisons de l'Artois. Le roi n'avait donc rien à redouter des entreprises de son adversaire. Au contraire, le duc Maximilien voyait chaque jour croître ses embarras. La guerre de Gueldre n'était pas un des moindres.

Aussitôt après la mort du duc Charles de Bourgogne, et encore bien plus lorsque le duc Adolphe de Gueldre eut été tué devant Tournai, les gens de Nimègue et de quelques autres villes s'étaient élevés contre la domination bourguignonne[2]. Réclamant la nullité de la cession que le vieux duc Arnould avait faite au duc Charles, en déshéritant son fils, ils avaient sommé madame Marie et le duc Maximilien de mettre en liberté leur légitime seigneur, le jeune fils du duc Adolphe. Comme ils n'obtinrent point de réponse, ils mandèrent madame Catherine de Gueldre, tante de ce jeune duc, et la firent régente.

Messire Guillaume d'Egmond était gouverneur de la Gueldre pour la duchesse de Bourgogne. Il s'avança sans précaution contre les gens de Nimègue, fut saisi dans sa marche avec le sire d'Iselstein, et jeté dans une dure prison; plusieurs de ses serviteurs furent même mis à mort. Les habitans de Nimègue appelèrent d'abord pour les gouverner, sous l'autorité de leur régente, le duc Frédéric de Brunswick. Il se mit à leur tête; mais comme il voulait épouser madame Catherine, et qu'elle n'y consentit point, il abandonna

1 1479 v. st. L'année commença le 2 avril. — 2 Chronique de Hollande.—Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Legrand.

les gens de la Gueldre. Alors ils choisirent un autre avoué ou gouverneur. Ce fut messire Henri de Schwartzemberg, évêque de Munster, ce vaillant prélat qui avait si bien combattu au siége de Neuss.

Son premier soin fut de rechercher l'appui du roi de France. Le sire Perceval de Dreux et maître Franberge, maître des requêtes, furent envoyés par ce prince, au mois de janvier 1480, pour conclure un traité avec les députés de Catherine de Gueldre, de l'évêque de Munster et des habitans de Zutphen. Les ambassadeurs de France exigèrent que le duché de Gueldre et le comté de Zutphen s'engageassent pour le présent et l'avenir à aider et servir le roi et le royaume de France envers et contre tous, nommément contre le duc Maximilien, madame Marie sa femme et leurs enfans, ainsi que contre le duc de Clèves et ses descendans. Le roi voulait qu'on remît des lettres-patentes à ses ambassadeurs, portant promesse de faire sur-le-champ mortelle guerre à ses susdits ennemis.

De leur côté l'évêque de Munster et madame Catherine de Gueldre demandaient que le roi s'obligeât à ne faire ni paix ni trêve, tant que le jeune duc de Gueldre ne serait pas remis en liberté, rendu à ses sujets, et en possession de toutes ses seigneuries. Le roi consentait volontiers à ces conditions, remarquant toutefois qu'il était souvent à propos de conclure des trêves de peu de durée; il promettait d'y comprendre toujours ses alliés de la Gueldre.

Enhardis par leur traité avec le roi, ils recommencèrent la guerre contre le duc Maximilien, obtinrent de nouveaux avantages, repoussèrent ses troupes à grand'perte jusqu'à Bois-le-Duc, et furent arrêtés dans leur poursuite seulement par les renforts qu'amena le duc de Clèves [1].

Cependant la marche du sire de Chaumont vers le Luxembourg était commencée; il devenait pressant de lui résister. Le duc Maximilien chercha à conclure quelque accommodement avec la Gueldre. Ses propositions ne furent pas écoutées.

D'un autre côté tout était dans le plus complet désordre en Hollande. Les guerres des Hoeks et des Kabeljauws avaient recom-

[1] Rapport de Wliestède, espion du roi en Flandre. Manuscrit de la collection de Legrand.

menée avec la même fureur que dans les anciens temps. La noblesse, comme la bourgeoisie, était divisée, et l'on ne voyait qu'entreprises d'une ville sur l'autre, violences, pillages, séditions contre toute autorité. Le seigneur de La Vère, gouverneur de Hollande, ne pouvait ou ne savait pas remettre le bon ordre dans le pays. Il était accusé de négligence, de faiblesse et d'incapacité, surtout par la faction des Kabeljauws. Il y avait une forte cabale auprès du duc Maximilien pour le faire destituer de cet office; mais c'était un si puissant seigneur qu'on ne pouvait prendre légèrement une telle résolution. En outre, pour achever la calamité de cette malheureuse province, elle soutenait une guerre cruelle avec les gens de la Gueldre, qui, ayant des ports sur le Zuyderzée, étaient en grande rivalité de commerce et de pêche avec les Hollandais.

Une si triste situation, et la consternation qu'avaient répandue dans les villes de Flandre les désastres de la flotte, avaient fait résoudre au conseil du duc Maximilien, de ne mettre sur pied aucune armée pendant l'année 1480, et de renforcer seulement les garnisons des frontières de l'Artois.

Mais on ne pouvait rester sans défense contre les gens de la Gueldre et contre le sire d'Amboise. Il fallut donc convoquer les États de Flandre; ils s'assemblèrent à Gand. Maître Carondolet, chancelier du Duc, exposa la situation des affaires, et demanda une aide pour entretenir mille lances, afin de défendre le pays de Luxembourg. Les Gantois répondirent qu'ils étaient déjà trop foulés d'impôts, que d'autres villes avaient été plus ménagées, qu'ils avaient promis de fournir à la défense des places et forteresses de Flandre, et tiendraient leur promesse; mais qu'ils ne voulaient rien faire pour le Luxembourg. Les trois autres membres de Flandre, Ypres, Bruges et le Franc, firent la même réponse.

Le duc Maximilien était à Bruxelles. Son indignation fut grande lorsqu'il sut de quelle façon les Gantois avaient reçu une si juste demande; il leur écrivit: « Puisque vous êtes en un tel désordre et une telle désobéissance envers nous, mieux nous sera de trouver appointement avec le roi, et pour cela lui accorder tout ce qu'il voudra demander. S'il nous convenait d'en agir ainsi, la chose pourrait bien tourner à votre grand dommage et confusion; car alors nous aurions moyen de vous démontrer que vous êtes tenus d'entendre et obéir à votre naturelle princesse et à nous votre prince. »

Les doyens des métiers furent assemblés, et il leur fut fait lecture de la lettre. Le courroux de leur prince les touchait si peu, que, comme pour le braver, ils ordonnèrent la levée d'une taille assez forte pour réparer les fossés de la ville. Il y eut quelques murmures contre cette taxe, et les bourgeois bannirent deux cents personnes, entre autres deux des conseillers du Duc. Parmi ceux qui s'étaient opposés à l'impôt était un nommé Guillaume Van der Staghe. Il s'était réfugié à Bruges : les Gantois le réclamèrent. Le Duc fit défense de le leur livrer; ils s'emportèrent en menaces, et bientôt on fut au point de craindre une guerre entre les deux villes. De part et d'autre les métiers avaient levé leurs bannières et se tenaient en armes. Les écluses de Gand furent même ouvertes et la campagne inondée.

L'embarras du duc Maximilien était donc extrême. Il ne savait où trouver de l'argent. Le prince d'Orange lui en demandait pour les affaires de Bourgogne, et montrait que tout était perdu, si on ne le mettait en état de tenir les promesses qu'il avait faites. Quatre mille piquiers, fournis par le duché de Brabant, ne pouvaient aller à la défense de Luxembourg, si l'on ne pourvoyait à leurs dépenses. Il n'y avait pas même de quoi suffire à l'entretien de la maison de la Duchesse. Déjà le prince avait mis en gage, chez un marchand de Florence établi à Bruges, un riche drageoir de quinze mille écus.

Pour comble de malheur, il tomba malade à Rotterdam, où les affaires des Hoeks et des Kabeljauws avaient exigé sa présence. Son mal fut si violent qu'on craignit pour sa vie. Le bruit courut même qu'il était mort.

Tout semblait donc plus favorable au roi que précédemment, et il pouvait croire que la paix allait se faire selon sa volonté, lorsqu'il apprit que l'évêque d'Elne avait [1], le 12 mai, signé de nouveau la prolongation des trêves, en y comprenant, malgré ses instructions formelles, le duc Maximilien et le duc de Bretagne. La colère du roi fut grande. Il appela son ambassadeur [2] : « Quoi! lui dit-il, » vous n'avez pas su faire d'autres habiletés? Vous vous êtes complu » aux paroles des Anglais et leur avez tout cédé. On m'avait assuré » que vous étiez plus fort trompeur que tous les conseillers d'An-

1 Histoire de Bourgogne et pièces. — Legrand. — Pièces de Comines. — Rapin-Thoyras. — 2 Rapport d'un religieux, espion du duc Maximilien.—Pièces de Comines.

» gleterre, et pour y avoir eu espérance je me suis trompé. Par la » Pâque-Dieu, je ne vous y enverrai plus, et je mettrai d'autres » lévriers à leurs trousses. »

Le roi ne s'en tint point à de telles réprimandes. Il ordonna à son procureur général de traduire monsieur d'Elne devant le parlement, pour avoir passé ses pouvoirs et pour avoir conclu des traités portant préjudice à la couronne.

L'évêque était un sage et habile homme. Il se défendit bien. Trois fois il avait été ambassadeur en Angleterre : d'abord après le traité de Pecquigni; mais pendant deux mois seulement : puis, l'année suivante, peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, tandis qu'il était tranquille en son diocèse, le roi l'avait mandé, et l'avait de nouveau envoyé comme ambassadeur, pour succèder à une grande et solennelle ambassade, où étaient l'archevêque de Vienne, Guillaume Cerisais, Olivier Leroux et d'autres personnes considérables. Pour lors l'évêque d'Elne avait passé vingt-six mois de suite en Angleterre, et avait bien pu connaître le pays. Il y avait vu combien le peuple était ennemi des Français et quelle faveur il portait aux Flamands et à leur cause. Ce n'avait donc pas été chose facile de maintenir le roi d'Angleterre dans son alliance avec la France et dans son amitié pour le roi. Des ambassades solennelles étaient venues au nom de l'Empereur et de son fils le duc Maximilien. Le margrave de Bade, le prince d'Orange, le confesseur de l'Empereur, le président de Flandre, l'abbé de Saint-Pierre de Gand, tous personnages illustres ou habiles, s'étaient présentés pour réclamer le secours de l'Angleterre en faveur des Flamands. Les ambassadeurs de Castille et d'Aragon les avaient secondés de tout leur pouvoir, jusqu'à la paix de Saint-Jean-de-Luz. Le duc de Bretagne avait employé tout son crédit, et écrit lettres sur lettres au roi Édouard pour le décider. Deux fois le parlement avait été assemblé, et le parti contraire à la France s'y était montré le plus fort.

Cependant l'évêque d'Elne avait eu assez d'habileté et de bonheur pour, avec l'aide de Dieu, empêcher l'Angleterre de se déclarer contre le roi. Ce n'avait pas été sans difficulté, comme on l'avait vu, et ce n'avait pas été non plus sans péril. Les Flamands, attribuant tout au crédit qu'il avait gagné sur le roi Édouard, avaient envoyé un nommé Lancelot pour l'assassiner, et il eût péri par ce complot, s'il n'en eût pas été averti à temps. La rage des gens du

peuple d'Angleterre contre lui, à cause de la conduite que suivait leur roi, lui avait fait courir un continuel danger. Pendant un voyage qu'il avait fait à York avec le roi Édouard, le menu peuple de Londres avait pillé et ruiné son hôtel. Il était question tous les jours de le saisir, de le pendre, de le noyer. Ses domestiques étaient sans cesse insultés dans les rues; un d'entre eux avait été laissé pour mort, et le roi Édouard n'avait pas même osé punir un archer de ses gardes, reconnu pour coupable de cette violence.

L'évêque d'Elne prouvait donc fort bien son zèle pour le service du roi. Sans doute, et il le confessait, ses pouvoirs et instructions lui interdisaient de laisser mettre dans la trêve le duc d'Autriche et le duc de Bretagne. Il lui était de même défendu par le roi de le soumettre aux censures apostoliques, dans le cas où il cesserait de payer les cinquante mille écus par an. Mais lorsqu'entre son second et son troisième voyage il était revenu en France pour mieux savoir les véritables intentions du roi, il avait compris qu'avant tout il fallait empêcher les Anglais de faire une ligue offensive avec les Flamands, et de tenter quelque entreprise sur la France. C'était dans cette pensée qu'il avait, ainsi que le conseillait la raison, consenti à ces deux conditions, après avoir fait de son mieux pour les repousser. Au demeurant, il ne pouvait se répentir d'avoir prévenu la guerre entre les deux royaumes.

Il aurait pu ajouter pour sa défense que les pratiques du roi en Écosse, l'engagement qu'il avait pris de ne point secourir le duc d'Albanie, ses efforts pour le réconcilier avec son frère, les préparatifs de guerre des Écossais contre l'Angleterre, avaient jeté de grands doutes sur sa bonne foi, et donnaient de fortes armes au parti qui lui était opposé dans le conseil du roi Édouard.

Le parlement de Paris ne donna nulle suite à cette procédure. Quant au roi, il ne ratifia point la trêve, mais continua à se conduire avec l'Angleterre tout comme par le passé, payant exactement au roi Édouard les sommes promises, lui témoignant grande amitié, et conservant à prix d'argent tous les partisans qu'il avait dans son conseil. Le comte de Hastings n'était pas le moins zélé.

« Sire, lui écrivait-il le 17 mai 1480, la chose que je désire le plus au monde c'est votre bonne grâce; j'espère y être, et n'ai pas intention de rien faire qui me la puisse ôter. Soyez sûr que je ferai toujours de tout mon pouvoir, et serai prêt à vous faire service,

comme j'ai dit à monsieur d'Elne et à monsieur de Howard, qui est bien votre serviteur. Par eux vous serez averti de toutes choses. Sire, j'ai été assez hardi, par le conseil de monsieur d'Elne, de vous envoyer, par le porteur, des lévriers, un hobbin[1] et une haquenée qui vont assez doux, et s'il vous plaît autre chose me commander, toujours me trouverez prêt à vous faire service. »

Lord Howard et une grande ambassade d'Angleterre étaient revenus encore en France pour obtenir la ratification de la trève, et entamer quelques pourparlers de paix. Le roi ne leur fit pas un moindre accueil que par le passé; jamais il ne leur avait montré tant d'amitié, ni fait de si riches présens. Il donna à lord Howard une vaisselle d'argent magnifique qu'avaient fondue les orfèvres du Pont-au-Change. Lui-même les fêta splendidement au palais, à Paris. Quant à avoir une audience de lui et lui parler des affaires, c'était chose impossible; il avait chaque jour quelque prétexte, et s'en allait de village en village, aux environs de Paris, pour ne pas se laisser joindre. En outre, malgré toute la tendresse qu'il témoignait aux ambassadeurs et à leur roi, il ne pouvait s'empêcher de dire, devant ses familiers et sans trop de discrétion, tout le mal possible des Anglais. Dans son courroux, il assurait que s'il pouvait avoir paix ou trève avec les Flamands, il n'aurait aucun souci des Bretons et des Anglais, fussent-ils plus grands amis encore qu'ils ne l'étaient.

Pendant tous ces délais, son armée avançait dans le duché de Luxembourg. Monsieur d'Amboise avait repris Virton d'assaut; Yvoy était sans moyen de défense; la garnison offrit de rendre la place si elle n'était pas secourue avant six semaines; il ne lui fut accordé que trois jours. Monsieur de Chimai, gouverneur du Luxembourg, et le comte de Romont, qui commandait sur les marches de Flandre, n'avaient point de forces suffisantes; d'autant que les Suisses commençaient à arriver en grand nombre dans l'armée du roi. Les capitaines bourguignons ne songeaient donc qu'à parlementer et à conclure quelque trève; mais le roi ne le voulait point, et ne donna point son approbation à celles que ses capitaines avaient consenties.

Ainsi la guerre continuait dans le duché de Luxembourg, sans

[1] Hobby, cheval de race irlandaise et d'allure douce.

qu'il s'y fît pourtant de grandes choses : c'était des deux parts des courses et des ravages dont le pays était abîmé. Tous les marchands qui revenaient de la foire d'Anvers furent pillés, et se virent enlever leurs chariots de marchandises. Le capitaine Galiot, qui avait si vaillamment défendu Valenciennes contre les Français, avait été gagné par le comte de Dammartin, et servait maintenant le roi de son mieux ; il s'en vint en dévastant les campagnes jusqu'aux portes de Namur. De l'autre côté, le commandeur de Chantereyne ne faisait point de moindres exploits. Il alla mettre le siége devant le fort château de Beaumont, qui appartenait au comte de Vernembourg, allié du roi de France. Il était absent ; Marie de Croy, sa femme, bien que son frère et toute sa famille fussent les premiers et les plus puissans serviteurs du duc Maximilien, soutint le siége comme aurait pu faire un vaillant capitaine ; elle vit ruiner et brûler sans s'émouvoir toute la ville qui environnait le château, et ne se rendit enfin que lorsque son mari lui eut fait dire de traiter. Elle obtint de bonnes conditions, et il lui fut permis d'emmener trois chariots chargés.

Mais ce n'était plus la guerre qui devait décider des intérêts des deux partis ; il était manifeste que tout allait se passer en négociations. Depuis que le roi d'Angleterre se montrait favorable au duc Maximilien, ce n'était pas en son armée que ce prince devait mettre ses espérances.

MARIE DE BOURGOGNE.

1480 — 1482.

LIVRE QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Le cardinal de Saint-Pierre légat en France. — Voyage de la duchesse douairière en Angleterre. — Le cardinal de Saint-Pierre en France. — Le Duc refuse de voir le légat. — Lettre du roi au légat. — Lettre du roi à ses ambassadeurs. — Délivrance de Wolfgang de Polhein. — Suite des négociations. — Délivrance du cardinal de Balue. — État des lettres sous le roi Louis XI. — Les réalistes et les nominaux. — Établissement de l'imprimerie en France. — Réformes projetées par le roi. — La méfiance du roi s'accroît. — Seconde compagnie des gardes. — Façon de vivre du roi. — Réforme des francs-archers. — Suite des négociations. — Le roi a une attaque d'apoplexie. — Suite des négociations. — Surprise tentée sur Hesdin. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Revue des Suisses. — Grands jours en Auvergne. — Procédure contre le comte du Perche. — Haine du roi pour la justice ordinaire. — Négociations avec la Bretagne. — Le roi hérite de la Provence. — Le duc de Savoie amené à Lyon. — Mort du sire d'Amboise.

Le roi, lorsqu'il avait songé à la paix, s'était avisé que rien ne lui serait plus utile que de la soumettre à l'arbitrage du saint-siége, et de faire exercer les pouvoirs du pape par Julien de la Rovère [1], cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens. Depuis quatre ans il s'était constamment efforcé de mettre dans ses intérêts ce neveu favori du saint-père, et d'en faire son ami. Il lui avait donné l'évêché de Mende, et l'avait ainsi placé au rang de ses serviteurs. Mais il fallait avant tout se réconcilier avec le pape et revenir sur ce qui avait été tenté contre son pouvoir : c'était à quoi les libertés de

1 Rapport d'un moine espion du duc d'Autriche. — Pièces de Comines.

l'Église de France servaient toujours au roi. Il les maintenait ou les sacrifiait selon qu'il avait à effrayer ou à flatter le souverain pontife.

En conséquence le 14 de juin, étant à Brie-Comte-Robert, il donna une déclaration portant, qu'ayant été averti que le saint-père, pour le bien de la chose publique chrétienne et la pacification des princes, était disposé à envoyer un légat *à latere* avec ample puissance de s'en occuper, il avait supplié ledit saint-père que son plaisir fût de le faire ainsi. Depuis il avait su que le saint-père, par le conseil du collége des cardinaux, avait élu le cardinal Sancti-Petri *ad vincula*, et cette chose lui avait été très-agréable à cause des grandes, louables et excellentes qualités qu'il savait être en la personne dudit cardinal. Pour donc ne point retarder sa venue, encore que le roi et ses prédécesseurs eussent droit, privilége, prééminence et prérogative expresse, avec coutume et usage gardés de toute ancienneté, de ne pas être tenus à recevoir en leur royaume aucun légat du saint-siége apostolique, et de ne lui laisser exercer sa légation que par un exprès consentement, volonté et permission; néanmoins, pour accorder plusieurs différends touchant la collation des bénéfices, et prévenir la diversité qui se trouve souvent entre les bulles du saint-père et les élections des ordinaires; de plus, voulant user envers ledit cardinal d'un plus spécial honneur, d'une plus grande faveur et libéralité qu'envers tout autre; considérant, en outre, que sa venue et sa légation avaient été au su et au consentement du roi, il accordait et octroyait, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence, que le cardinal Sancti-Petri *ad vincula* entrât comme légat dans le royaume avec tous les honneurs accoutumés, faisant porter la croix devant lui, hormis en présence du roi.

Toutes ses réserves étant ainsi faites, le roi pressa l'arrivée du cardinal de Saint-Pierre. Il aurait bien voulu voir venir avec lui l'évêque de Mâcon, Philibert Hugonet, frère du chancelier de Bourgogne qu'avaient mis à mort les Gantois. Il était aussi cardinal, et homme de grande sagesse. Le roi comptait se servir de lui à cause du crédit qu'il avait dû conserver dans les conseils de Bourgogne, et surtout auprès de la duchesse douairière. Il voulait gagner cette princesse en lui faisant offrir quelques belles seigneuries et un grand mariage; mais l'évêque de Mâcon resta en Italie.

Rien n'aurait pu en effet avancer autant les affaires du roi que d'attirer dans son parti la douairière de Bourgogne. C'était en elle que le duc Maximilien plaçait tout son recours. Il était vaillant de sa personne, courtois envers les seigneurs et les gens de guerre; mais ce n'était nullement un homme de conseil. Il aimait les fêtes, la chasse et les divertissemens de toute sorte. Le grand amour que lui avaient montré les Flamands lors de son arrivée, ne s'était pas tourné en haine, mais ils faisaient chaque jour un moindre compte de lui. Il leur semblait léger en sa conduite, et peu suffisant pour les embarras qui le pressaient. Madame Marguerite, au contraire, était une dame d'un grand sens, aimée et estimée des anciens serviteurs et conseillers du feu Duc son mari. Elle était fort ennemie du roi de France, et résolue à lui nuire autant qu'elle le pourrait. Mais ce qui la rendait surtout considérable à cette cour de Bourgogne, c'était d'être la sœur du roi d'Angleterre. Plus que nul autre elle avait contribué à l'attirer dans le parti du duc Maximilien, ou du moins à diminuer sa soumission pour le roi Louis.

Afin d'achever son ouvrage et de conclure une alliance entre son frère et le duc Maximilien, elle se rendit elle-même en Angleterre vers la fin de juin, avec une nombreuse et solennelle ambassade. Elle avait les pouvoirs et les instructions du duc Maximilien.

On devait d'abord traiter du passage de deux mille archers anglais, qui seraient soldés avec de l'argent emprunté à Bruges; c'était ce qui pressait le plus.

Déjà il avait été question du mariage de mademoiselle Anne, troisième fille du roi d'Angleterre, avec monsieur Philippe d'Autriche, fils du duc Maximilien. Mais le roi Éduard, qui aimait l'argent avant tout, faisait remarquer que ce mariage romprait celui de sa fille aînée Élisabeth avec le Dauphin de France, et qu'alors il perdrait les cinquante mille écus que lui donnait la France; de plus le roi Louis ne lui avait demandé aucune dot, et il n'en voulait pas donner non plus pour ce nouveau mariage.

Le duc Maximilien était loin d'être aussi riche que le roi de France. Il consentait bien à remplacer les cinquante mille écus par an; mais madame Marguerite et les ambassadeurs étaient chargés de remontrer combien il était étrange qu'un roi d'Angleterre voulût marier sa fille sans lui rien donner; du moins fallait-il exempter le Duc du paiement des cinquante mille écus, et les considérer

comme dot de la princesse d'Angleterre, qui serait ainsi dotée sans nul déboursé. Cependant Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlain, avait l'instruction secrète d'en passer par ce que voudrait le roi Édouard, après avoir bien marchandé et débattu de son mieux les intérêts du duc Maximilien.

Les ambassadeurs devaient ensuite travailler à confirmer ou renouveler les anciennes alliances du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne; si le roi préférait se mêler de la paix à faire avec le roi Louis, du moins fallait-il régler une alliance pour le cas où ce prince refuserait la paix.

La condition nécessaire de cette paix avec le roi de France devait être de restituer au Duc et à sa femme la duchesse Marie tout le patrimoine de la maison de Bourgogne; le Duc voulait même que ce fût le préliminaire de toute trêve. Toutefois il se contentait de la remise de l'Artois, de la comté de Bourgogne, de la vicomté d'Auxonne et du baillage de Saint-Laurent-lèz-Mâcon.

Si paix ni trêve ne pouvaient se faire, on demandait que le roi d'Angleterre secourût la Flandre avec cinq mille combattans au moins; et comme leur solde serait une lourde charge, on conjurait le roi Édouard de considérer le merveilleux honneur et la renommée qu'il se ferait en donnant, ou du moins en n'exigeant pas sur-le-champ cette solde, et de songer aussi que le roi de France en serait d'autant plus effrayé; car sans cela il pourrait dire que ce secours ne durerait pas long-temps, faute d'argent.

La pauvreté du duc Maximilien paraissait pleinement dans toute cette instruction. Il remontrait que si le roi Édouard recevait moins de lui que du roi Louis, il avait du moins, par cette alliance, la facilité de poursuivre tous ses droits sur la couronne de France.

Le duc Maximilien plaçait aussi parmi les conditions de paix la restitution de tous les bien et seigneuries de la maison de Luxembourg confisqués sur le connétable de Saint-Pol.

La duchesse douairière [1] reçut un bon accueil de son frère le roi d'Angleterre. Peu après, lord Howard revint de son ambassade de France, rapportant de grandes sommes d'argent. Il annonçait que le roi de France était résolu de ne rien épargner pour conserver l'alliance du roi d'Angleterre, et que plutôt de laisser com-

[1] Lettre de la Duchesse, 27 juillet.

prendre dans la trève les ducs d'Autriche et de Bretagne, il dépenserait, disait-il, la moitié du revenu de son royaume. Toutefois le roi Édouard assura sa sœur qu'il n'entendrait nullement à de telles propositions, et même que, si le roi Louis, comme on le disait aussi, faisait une grosse assemblée de gens d'armes pour assiéger Saint-Omer ou Aire, il passerait la mer avec une armée pour défendre ces villes. Ainsi le duc Maximilien n'avait nul besoin de s'inquiéter sur la guerre d'Artois, et la duchesse Marguerite lui faisait savoir qu'il pouvait ne songer qu'à avoir une forte armée dans le Luxembourg. Elle lui promettait deux mille archers anglais et un prêt de dix mille écus d'or.

Elle avertissait aussi son très-cher fils le duc Maximilien de se méfier des pratiques du roi de France, qui, ne pouvant plus disposer de l'Angleterre, allait sûrement, à force d'argent et de promesses, tenter quelque accommodement avec lui, et le séparer ainsi du roi Édouard et du duc de Bretagne.

Le Duc n'obtint pourtant que quinze cents archers, encore était-il aux expédiens pour payer leur solde et leur passage [1]. Le roi d'Angleterre lui faisait donner de grandes assurances. Toutefois, soit mollesse et amour des plaisirs, soit amour pour cet argent de France qui lui venait si fort à point, s'il voulait bien protéger le duc Maximilien, il ne s'occupait point de le secourir. Ce que pouvaient lui dire les envoyés de Flandre sur ses droits à la couronne de France, sur la Normandie et la Guyenne qu'il pourrait recouvrer, sur des projets de descente facilement exécutables : tout cela n'avait nulle action pour l'émouvoir.

Cette froideur porta le conseil de Bourgogne à tenter, de son côté, une négociation avec le roi de France, sinon pour la paix, du moins pour une trève. Les premières paroles furent portées par un serviteur de la maison de Savoie et du comte de Romont qui se nommait le sire de Genthod. Il vint trouver le roi, lui fit de grandes assurances, affirma qu'il était son serviteur plus que de nul autre, et, tout petit personnage qu'il était, se rendit important dans cette affaire.

Sur sa foi, le duc Maximilien nomma le comte de Romont, Guillaume de Rochefort conseiller d'État, Jean Dauffrai, maître

1 Instruction à Michel de Berghes.

des requêtes, et d'autres encore pour négocier une trêve. Le roi la voulait de sept mois. Le Duc y consentait, mais désirait qu'elle fût en apparence de trois mois seulement, et que les quatre autres mois fussent l'objet d'un article secret.

La trêve fut signée le 27 août. On avait voulu obtenir du roi qu'il retirât ses troupes du Luxembourg, et qu'il donnât en gage une ville forte en Artois. Il s'y refusa. Peu après, les mêmes ambassadeurs reçurent pouvoir du Duc et de la Duchesse pour négocier la paix avec le sire du Lude, délégué à cet effet par le roi.

La douairière de Bourgogne [1], qui pressait le roi d'Angleterre de se déclarer, qui acceptait son entremise, qui promettait au nom du duc Maximilien qu'aucun traité séparé ne serait fait, se montra fort mécontente de la résolution qui avait été prise. Elle se plaignit de ce qu'on avait ainsi démenti ce qu'elle avait dit et promis. Le roi Édouard en avait beaucoup moins de souci qu'elle-même; il se montrait, dans ses discours et ses lettres [2], fort content de cette trêve; mais quelques-uns de ses conseillers tiraient argument de la conduite du duc Maximilien pour le noter de légèreté et pour dire qu'il n'était pas bon et entier allié de l'Angleterre.

On lui reprochait aussi de ne pas avoir tenu la promesse qu'il avait faite de rompre tout commerce entre ses États et les sujets du roi d'Écosse. Des lettres tout opposées aux paroles qu'il avait données avaient en effet été saisies et lues. Pour ces motifs et pour d'autres, le départ des archers souffrait des retards. On craignait de n'être pas payé, et le roi Édouard s'émerveillait que le duc Maximilien, en ayant l'année précédente cassé et renvoyé trois cents, faute de les pouvoir solder, voulût maintenant en avoir quinze cents. Aussi madame Marguerite était-elle obligée de payer d'avance. Il lui fallait encore donner de l'argent aux conseillers d'Angleterre. Lord Howard prétendait que des marchandises à lui appartenant avaient été pillées en mer par les Hollandais. Le docteur Langton alléguait un pareil motif, et ils exigeaient des dommages et intérêts. C'était bien des dépenses pour un prince si embarrassé dans ses finances; en outre il fallait faire des présens à cause de ce mariage promis entre le jeune Philippe d'Autriche, comte de Charolais, et madame Anne d'Angleterre; la douairière

1 Lettre du 14 septembre. — 2 Lettre du roi Édouard du 21 septembre.

remit solennellement à la jeune princesse une belle bague de diamans qui lui avait coûté soixante livres sterling; le roi d'Angleterre était si avare, qu'il en rendit, au nom de sa fille, une autre qui ne valait qu'environ cinq livres.

Le duc de Bretagne, se voyant compris dans la trève, s'en montra satisfait, et déclara qu'il entendait en profiter.

C'était pour le roi le moment de se servir du légat qu'il avait pris tant de soin à faire venir de Rome. Il était arrivé en France vers la fin de juillet, accompagné de l'archevêque de Rhodes. L'ordre avait été donné à tous les gouverneurs de province, capitaines des villes, serviteurs du roi, de lui faire rendre partout les plus grands honneurs. Le comte Dauphin d'Auvergne, le lieutenant de Dauphiné, les évêques de Lizieux et de Saint-Paul, l'archevêque de Bordeaux, vinrent au-devant de lui jusqu'à Saint-Symphorien-d'Ozun; Jean Dauvet, secrétaire du roi, lui remit la déclaration du roi concernant son admission dans le royaume, et reçut de lui promesse écrite de ne rien entreprendre qui portât préjudice aux prérogatives et libertés de France.

Le légat continua sa route jusqu'à Bourges où de grands honneurs l'attendaient encore. Le comte de Dunois était venu l'y attendre de la part du roi. Ce fut à Vendôme qu'il vit ce prince avec qui il avait déjà fait connaissance à Lyon, quand, avant de rechercher son amitié, il l'avait fait mettre en prison. Ils passèrent plusieurs jours ensemble; de là le légat se rendit à Paris. Tous les corps de la ville étaient venus le recevoir à la Porte Saint-Jacques; les rues étaient tendues comme pour les processions. Le cardinal de Bourbon l'accompagnait partout; il se rendit d'abord à Notre-Dame, puis à son logis au collége Saint-Denis près les Augustins. Les jours suivans s'écoulèrent en fêtes et en cérémonies. Il alla prendre le plaisir de la chasse aux daims dans le parc de Vincennes, où maître Olivier lui donna un magnifique repas. La veille de la Nativité de la Vierge il officia pontificalement à Notre-Dame. Le cardinal de Bourbon lui donna à dîner et à souper avec une foule de prélats et de seigneurs. L'évêque de Lombez lui fit une réception plus splendide encore dans son abbaye de Saint-Denis. Il partit pour la Picardie, afin de commencer les négociations.

Quelque confiance que le roi mît dans ses promesses et sa bonne volonté, pour plus de précaution, François Hallé et Guillaume de

Ganay, avocats du roi, firent sur les registres du parlement une protestation secrète contre la faculté accordée par le pape à son légat, de contraindre par voie d'excommunication et de censure celles des parties qui se refuseraient à la paix. Le roi entendait bien que cette arme ne pût être tournée contre lui.

Mais son inquiétude était superflue, comme aussi l'espérance qu'il avait mise dans le voyage du légat. Tant de soins publiquement pris pour le gagner avaient mis en méfiance le conseil du duc Maximilien. A son arrivée à Paris, le cardinal de Saint-Pierre avait écrit à ce prince qu'envoyé par le pape pour pacifier la république chrétienne et la réunir en un seul parti, afin de résister aux Turcs, il allait arriver près de lui ; il ajoutait qu'ayant déjà exhorté à la paix le roi de France, il avait eu le bonheur de l'y trouver très-favorable.

Le Duc avait d'abord répondu que la chose étant grave, et que se trouvant en ce moment sans son conseil, il ne pourrait rien décider avant de l'avoir consulté ; il priait donc le cardinal de retarder sa venue. Cependant le légat était arrivé jusqu'à Péronne, et insistait pour être admis auprès du Duc, alléguant que le faire ainsi attendre portait diminution de la dignité apostolique du saint-siége et grand préjudice à la chrétienté. Les Turcs assiégeaient Rhodes; ils étaient descendus dans la Pouille. Le temps pressait de sauver la foi catholique de ses cruels ennemis.

Quelles que fussent les instances continuelles du cardinal de Saint-Pierre, malgré un bref qu'il fit venir de Rome et par lequel le pape priait le duc Maximilien de recevoir et d'entendre son légat, il lui fut impossible de faire accepter sa mission et de s'entremettre de la paix. Les excuses et les refus furent respectueux, mais obstinés. Ce fut vainement que le roi Édouard, consulté par le duc Maximilien sur cette affaire, répondit qu'il lui semblait bon de donner audience au légat, et qu'on pouvait l'entendre sans pour cela rien conclure. Le conseil de Bourgogne, et spécialement le cardinal-évêque de Sebenico, nonce du pape auprès du Duc, et Thierri de Cluni, évêque de Tournai, trouvèrent plus sage de ne le point recevoir. On craignait qu'il ne fût tout au roi. On pouvait en montrer une preuve même dans sa façon d'écrire au Duc, à qui il ne donnait jamais le titre de duc de Bourgogne.

Le roi était fort courroucé de ce contre-temps. « Monsieur,

écrivait-il au cardinal, sachez que vous étiez trahi dès que vous êtes parti de Rome. Dès lors Sebenico a forgé contre vous pour ne pas perdre sa légation, et s'est allié avec Tournai. En cas que le courrier que vous avez envoyé au duc d'Autriche ne vous apporte pleine réception de légat, comme il vous appartient, vous devez vous en retourner. Mais aussi il faudra envoyer à messieurs de Gand leur signifier la charge que vous avez de notre saint-père pour le bien de la chrétienté. Vous leur ferez savoir le refus que vous font les conseillers du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils commettent en désobéissant au saint-siége. Vous prierez messieurs de Gand d'envoyer quelqu'un par-devers vous; vous leur montrerez que vous n'y allez que pour le bien, que vous n'êtes point partial. Nommez-leur hardiment l'évêque de Tournai et Sebenico comme vous étant contraires et ne voulant pas la paix. Il n'est rien qui déplaise tant aux Gantois, car eux maintenant veulent la paix. Il faudra que vos gens sachent si les susdits conseillers ne leur ont point fait entendre que vous voulez procéder contre eux pour la mort du chancelier de Bourgogne, frère du cardinal de Mâcon; en effet, il s'avoua clerc, et appela de son jugement à Rome.

» A l'égard de l'archevêque de Rhodes, c'est un traître, et puisque vous me demandez conseil, vous devez lui faire commandement, sous peine de dégradation et autres, qu'il s'en aille tout droit vers le pape. Ne le gardez pas un quart d'heure avec vous, car vous donneriez courage à Tournai et à Sebenico, et l'on vous tiendrait pour un homme pusillanime. Incontinent qu'il sera hors de votre compagnie, vous verrez, devant qu'il soit quinze jours, Tournai et Sebenico s'humilier, quand ils connaîtront qu'ils ne pourront rien sur vous par ce côté.

» Quant à ceux de Gand, ils haïssent tous ceux du conseil du duc d'Autriche, et spécialement ceux de Bourgogne. S'ils envoient devers vous et que vous les puissiez gagner, ils ont bien la puissance de vous faire recevoir légat, malgré le duc d'Autriche et tout son conseil. C'est une chose à aventurer, l'essayer ne vous coûtera guère.

» Si vous avez pouvoir d'ajourner Sebenico pour rendre ses comptes devant vous, vous devez aussi le faire incontinent et le déposer de sa légation. Si vous n'avez pouvoir, vous devez envoyer hâtivement vers le pape, pour qu'il les fasse tous deux venir à Rome, et

les punisse du grand déshonneur qu'ils vous ont fait, et pas à vous seulement, mais à la personne du pape; car vous êtes son légat et son neveu.

» Ce qu'ils ont dit, que vous eussiez à ne mener aucun Français avec vous, c'est pour l'évêque de Saint-Paul [1], car Rhodes leur a donné à entendre que quand Saint-Paul n'y est pas, il vous gouverne paisiblement. Vous entendez tout mieux que moi; mais je vous avertis le mieux que je puis de ce que je puis vous conseiller. Au Plessis-du-Parc, le 25 octobre. »

Cette lettre n'était pas signée du roi, mais de Doyat, son secrétaire et son nouveau favori. Elle n'était pas non plus adressée au légat, mais aux ambassadeurs du roi. Ils devaient la communiquer au cardinal de Saint-Pierre. Il s'empressa de répondre, annonçant qu'il faisait tout ce que le roi lui prescrivait. Il reconnaissait que l'archevêque de Rhodes l'avait trompé, et ne l'avait pas servi comme il eût dû faire, lui qui l'avait élevé et fait de rien.

« Sire, il est Grec. La convoitise et l'ambition de se faire grand lui ont fait faire ce qu'il a fait, et il ne lui souciait guère que ce fût à vos dépens ou aux miens. On ne saurait toujours se garder des mauvaises gens; mais si je lui fais commandement qu'il aille à Rome, quelque grand et étroit que soit mon commandement, cet archevêque est de telle nature qu'il n'en fera rien; au lieu d'aller à Rome, il s'en ira en Flandre ou en Angleterre tout brouiller comme il a commencé. Et parce que je ne voudrais pas déshonorer la qualité qu'il a, ni aussi qu'il m'échappât, je voudrais bien que votre plaisir fût de me bailler gens qui, sans grand bruit, et sans le laisser parler ni écrire à personne, me le menassent au château neuf du pape, près d'Avignon, qui est à moi. Là il m'attendra jusqu'à ma venue; alors je saurai de lui tout ce qu'il pourra avoir fait en Flandre. Sur ce, sire, vous me ferez savoir votre bon plaisir. Tant plus tôt je l'y enverrai, mieux vaudra.

» Au regard de Sebenico, notre saint-père m'a chargé expressément de voir son fait. Je lui hausserai si bien le chevet, et avant que je parte d'ici, je le mettrai en telle extrémité, qu'il ne saura où se tourner. Vous en verrez l'expérience, sire, s'il plaît à Dieu, et j'ai espérance que ledit Tournai ne s'en tirera pas mieux; car

1 Astorgius Aimeri.

l'inconvénient qu'ils font touche de trop près notre saint-père, l'Église universelle et aussi toute la chrétienté. Écrit à Péronne, le 29 octobre. »

L'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, que monsieur du Bouchage fit prendre et emmener par la compagnie de monsieur d'Ussé, et les menaces du cardinal de Saint-Pierre n'avancèrent pas les affaires. Il fallut que la négociation commençât sans le légat. Le comte de Romont et quatre des conseillers du duc Maximilien pressaient l'ouverture des conférences et demandaient qu'un lieu fût désigné. Le roi avait de son côté choisi pour ambassadeurs monsieur du Bouchage et Louis de Forbin, seigneur de Solliers. Il venait de passer du service de Provence à celui du roi, dont Palamède son père était toujours le grand ami.

Les choses ne tournaient donc pas à son gré, et, à force d'avoir trompé tout le monde, il avait mis chacun en défiance de lui. Il devenait aussi, de jour en jour, vieux, chagrin, malade, et se montrait plus rempli de rudesse et d'exigence envers ses serviteurs.

« Messieurs, écrivait-il aux ambassadeurs, votre allée à Thérouanne serait dangereuse, car il faudrait que la garnison se délogeât pour vous loger, et, quand la garnison serait dehors, on pourrait faire une piperie. Si monsieur de Baudricourt quittait Arras, on pourrait en faire une sur Arras. Quant à Aire, c'est trop proche de Calais. A l'égard de ce que vous m'écrivez, que vous avez accordé cela de peur de rupture, n'accordez rien pour un tel motif. Vous êtes bien bêtes, si vous croyez qu'à cette grande assemblée ils veulent conclure quelque chose de raisonnable, car la douairière y est, et pas pour autre chose que tout troubler. D'ailleurs où il y a beaucoup de gens, on se tient toujours en grande fierté et en grandes demandes, et l'on a honte de confesser sa contrainte devant tant de personnes. Vous avez une belle excuse pour Thérouanne. Vos fourriers vous écriront qu'on y meurt le plus fort du monde, et vous ferez façon d'être fort affligés de n'y pouvoir aller. Monsieur du Bouchage, répondez à maître Guillaume de Rochefort que je ne puis raisonnablement envoyer le premier vers le duc d'Autriche. Si je suis long à envoyer vers eux, mon intention est bonne. Si celle du duc d'Autriche est bonne aussi, qu'il envoie de sa part un homme ou deux seulement. Si cet homme ou deux veulent venir dans quelque lieu de ma domination, vous et monsieur

de Solliers vous besognerez avec eux. Alors vous chercherez tous les moyens qui se pourront trouver pour venir à bonne fin tant d'un côté que de l'autre; alors on ne se fera point prier pour parler, pas plus les uns que les autres; mais, d'un consentement commun, on s'ouvrira franchement de ce qui semblera bon pour parvenir au bien de la paix et à la bonne amitié, comme si vous étiez tous les quatre au même maître. Par ce moyen vous besogneriez à l'insu de l'autre grande assemblée, qu'on trouverait bien manière de départir. S'il en vient un d'eux vers vous, alors vous, monsieur de Solliers, vous irez vers eux et vous connaîtrez s'ils peuvent faire quelque chose de bien. Le chancelier de Bourgogne [1] est un de ceux par qui vous entendrez mieux leur volonté; toutefois là où vous trouverez votre avantage, mettez-vous-y. Ils ont la coutume de vouloir qu'on parle le premier, et par là nous perdrions tout comptant; mais sachez les mettre à deviser, et alors par le langage on se découvre. Une longue trêve ou paix serait bonne. J'ai mis paix dans mes instructions, car ils disaient qu'ils ne voulaient point de trêve; s'ils la veulent nommer paix pour un long-temps, ce serait tout un. Monsieur du Bouchage, je vous ai écrit d'autres lettres : faites comme vous verrez à l'œil. Au Plessis, le 8 novembre. »

De la sorte rien n'avançait. Le roi ne voulait pas que ses ambassadeurs allassent à Lille où était la douairière. Il se refusait aussi à laisser établir l'assemblée à Thérouanne. Le légat insistait inutilement pour être admis. Tout se passait en messages. Le sire de Genthod et d'autres allaient et venaient, portant des paroles qui n'engageaient personne. Le roi aussi envoyait des gens à lui, mais toujours pour essayer de gagner quelques serviteurs du Duc ou pour s'entendre secrètement avec les Flamands.

Du reste, la méfiance était extrême. Les courriers n'allaient qu'avec une escorte. On se donnait des otages les uns aux autres pour le moindre message. Le roi craignait que les ambassadeurs ne fussent saisis s'ils allaient sur les terres de son adversaire. « Je vous aime mieux libres à Arras, que retenus en otage à Douai, » leur écrivait-il. Depuis l'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, il commençait aussi à avoir peur qu'on n'usât de représailles envers le légat. De sorte qu'en le pressant d'accomplir, s'il le pouvait, sa

[1] Maître Carondelet.

commission auprès du Duc, il lui recommandait de se tenir sur ses gardes; car la douairière était femme à le faire enlever par ses archers Anglais, pour le faire emmener en Angleterre. Tout redoublait donc la mauvaise humeur du roi.

« Messieurs, quelque chose que vous ayez débattue, monsieur de Genthod n'a jamais accepté rien de ce que vous lui avez offert, et ce qu'il a demandé, il y a renoncé lorsque vous l'avez accordé. Monsieur de Genthod et les gens du duc d'Autriche ne vous ont jamais dit deux fois la même chose, mais autant de fois que vous m'avez écrit, ç'a été nouveau propos. Si vous êtes si fous d'ajouter foi à chose que vous dit monsieur de Genthod, parce qu'il est de Savoie et se dit mon serviteur, je vous réponds que ce n'est qu'un allez-y voir. Vous savez bien ce que je lui en ai dit ici; mais dès qu'il est hors de là, il dit pour son excuse qu'il ne peut que répéter ce qu'on lui dit. Or il ne vous dit jamais une chose deux fois. Il lui suffit que je n'ose pas m'en plaindre, à cause de la façon dont il s'est débattu envers moi. Vous savez bien, messieurs du Bouchage et de Solliers, qu'il est devenu très-orgueilleux depuis qu'il s'est mis en œuvre, qu'il laisse mes besognes en arrière et ne s'en soucie guère, pour faire celles, non pas même du comte de Romont, mais du cardinal de Tournai et de tous ceux qui l'en prient. Vous voyez donc bien, sanglantes bêtes que vous êtes, qu'il ne s'agit que de savoir le prier et de n'ajouter foi qu'à ce que vous verrez. A l'égard du légat, ils ont vu qu'il avait pris l'évêque de Rhodes, et voudraient le contraindre à le rendre. Pour l'évêque de Saint-Paul, maintenant archevêque de Vienne, s'il y va, il demeurera pour les gages. Quant à vos allées par-delà et à leurs venues vers vous, je vous ai écrit ce qu'il m'en semble et ce que je veux que vous fassiez. Je ne saurais faire réponse sûre à ce que vous écrivez, car à chaque lettre nouveau propos. Je me tiens à ce que je vous ai écrit dernièrement. Ils mentent bien, mentez bien aussi. Quant au blé, ils n'en auront pas, car ils n'ont pas fait la trêve marchande. Vous ne me mandez pas que vous ayez reçu les lettres où je vous parlais de l'espion. Je serais bien ébahi si elles étaient perdues. A l'égard de la délivrance de Polhein, il n'y a homme qui ait pouvoir là-dessus que monsieur du Bouchage, et je veux avoir des lévriers et lévrières de Bossut. Adieu, messieurs. Au Plessis, 13 novembre. »

Ces lévriers dont parlait le roi étaient une de ces fantaisies où sa

volonté n'était pas moindre que pour de plus grandes affaires. Wolfgang de Polhein, favori du duc Maximilien, prisonnier à la journée de Guinegate, avait été enfermé à Arras, et depuis plus d'un an le roi ne voulait pas consentir à le délivrer, ni à le mettre à rançon. Le Duc avait plusieurs fois demandé qu'on mît un terme à sa longue détention. Madame Marie en fit même prier le roi, comme d'une chose qui lui tenait au cœur et l'affligeait beaucoup. Enfin, un jour que quelques envoyés de Flandre étaient venus trouver le roi à Tours, ils lui parlèrent encore du chagrin qu'avait leur dame et Duchesse au sujet de messire Wolfgang. Il ne répondit rien; mais, à leur départ, monsieur de Solliers leur dit en confidence que le roi voulait absolument avoir des chiens de monsieur de Bossut, et que si l'on trouvait moyen de les lui donner, il rendrait la liberté à messire Wolfgang.

A leur retour, les envoyés conjurèrent monsieur de Bossut de vouloir bien se dessaisir de quelques-uns de ses beaux lévriers[1] dont la race était célèbre, et qui était si fort enviée des chasseurs. Cela lui coûta beaucoup. Mais enfin il y consentit, et l'on écrivit aux ambassadeurs du roi d'envoyer prendre les chiens avec un sauf-conduit. Toutefois l'affaire fut long-temps à se terminer, et il s'impatientait à la fois et de ne pas voir avancer les négociations et de ne pas avoir les lévriers.

« Monsieur du Bouchage, écrivait-il, je vous prie de trouver façon que monsieur de Solliers aille là-bas. Il me semble que c'est le chemin qui vaut le mieux pour nos besognes; car il n'y a pas d'homme à qui ils fissent plus volontiers plaisir, et par aventure dans son voyage il pourra gagner quelqu'un qui nous fera profit dans nos matières. Mettez la plus grande peine à avoir les lévriers, et je vous donnerai la chose que vous aimez le mieux, qui est argent. Et adieu, monsieur du Bouchage. Aux Forges[2], 20 novembre. Au moins, saurons-nous la vérité des mensonges de monsieur de Genthod? »

Outre la méfiance que chaque parti avait de la véritable intention de l'autre, on ne pouvait nullement commencer, tant on différait sur le fond même de l'affaire. Le roi signifiait que, sous aucun prétexte, il ne laisserait mettre en négociation tout ce qui touchait la

[1] Lettres manuscrites à la bibliothèque du roi. — [2] Près Chinon.

possession des apanages et seigneuries provenant de la couronne à un titre quelconque. Lui seul, disait-il, en était juge, soit en sa cour de parlement, soit assisté des trois États du royaume. Le duc Maximilien voulait, au contraire, qu'on ne pût discuter que les acquisitions faites par les traités de Conflans et de Péronne. Il s'assurait de la protection du roi d'Angleterre pour obtenir de telles conditions, et rien ne pouvait l'en faire départir.

Cependant le roi Édouard continuait à ne prendre ses intérêts qu'avec assez d'indifférence [1]. Le roi Louis était toujours en commerce de courtoisie avec lui. Il venait de lui envoyer par Jean Lefèvre, son secrétaire, procureur au parlement, une défense de sanglier de plus d'un pied de longueur et un bois de chevreuil merveilleux pour sa grandeur ; car les deux rois étaient tous deux fort occupés de toutes les choses de la chasse. Quant aux ambassades que le roi Édouard envoyait en France pour traiter les affaires et appuyer le duc Maximilien, c'était toujours la même réception flatteuse, les mêmes présens, mais nulle audience pour parler des affaires. Jamais le roi ne chassait si souvent et si long-temps que lorsqu'il avait des ambassadeurs anglais. En même temps il tâchait de les inquiéter, en assurant que le duc Maximilien était prêt à traiter avec lui sans l'entremise de l'Angleterre. Il produisait même copie des lettres que ce prince avait reçues du roi Édouard, disant qu'on les lui avait communiquées. Ces confidences ne laissaient pas que de confirmer la renommée de légèreté qu'avait le duc Maximilien, et par là le roi d'Angleterre était détourné de rien entreprendre sur sa foi. Le roi Louis tâchait aussi de nuire à la douairière de Bourgogne dans l'esprit de son frère, en disant que toute sa haine venait de ce qu'elle n'avait pu obtenir de lui qu'il soutînt le duc de Clarence dans ses trahisons.

Enfin, vers la fin de décembre, le légat ne pouvant être admis, ni se mêler de la paix, prit la résolution de retourner à Rome. Après avoir traversé Paris, il se rendit à Orléans, où le roi était venu. Il le trouva vieillissant et déclinant dans sa force et sa santé d'une façon que chacun pouvait remarquer ; toutefois vif encore d'esprit et de volonté.

Il avait à traiter avec lui une affaire à laquelle la cour de Rome

[1] Lettre d'Étienne Frison au trésorier de la Toison-d'Or. — Pièces de Comines.

tenait beaucoup, et que, depuis plus de dix ans, elle suivait avec patience : c'était la délivrance du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. A son premier passage, le légat avait exhorté le roi à leur pardonner ; il lui avait fait peur des jugemens de Dieu si à sa mort on trouvait un cardinal et un évêque retenus en prison par sa volonté. Pour l'évêque de Verdun, cela souffrit peu de difficultés. Il appartenait à une grande famille de Lorraine. Toute la noblesse de ce pays, et spécialement le sire Thierri de Lenoncourt, serviteur du roi, prenaient un grand intérêt à lui. Ils se rendirent caution de sa bonne conduite pour l'avenir, et le roi finit par charger le capitaine de la Bastille et Palamède de Forbin, qui se trouvait pour lors à Paris, de le mettre en liberté et de recevoir les engagemens qu'on prenait en son nom.

Quant au cardinal Balue, la bonne volonté était moindre pour lui. Il alléguait sa santé ruinée, disait-il, par sa longue captivité dans une étroite cage. La chose était croyable. Néanmoins le roi voulut le faire vérifier, et envoya son médecin Coittier et le sire de Comines prendre connaissance de l'état du cardinal. Sur leur rapport, il ordonna au chancelier de le faire amener à Orléans, afin qu'il fût livré au légat et remis à la juridiction du pape, sous toutes réserves et protestations convenables. Le cardinal Saint-Pierre promit en effet qu'il serait fait justice de ce qui pouvait être imputé au cardinal Balue; mais l'affaire en demeura là. Il fut reçu avec grande faveur par le saint-père, et, quelques années après la mort du roi, envoyé en France comme légat, malgré l'opposition du parlement.

Ne songeant plus à la guerre, ou du moins résolu à la terminer aussitôt qu'il le pourrait avec quelque avantage, le roi tourna ses pensées vers le bien de son royaume et de ses sujets. Ce fut un sujet d'étonnement [1] pour les plus intimes et les plus confidens de ses serviteurs, qui ne l'avaient jamais vu occupé qu'à augmenter son pouvoir et à tirer de ses peuples le plus d'argent possible. Cependant il avait toujours été dans ses penchans d'aimer que toutes choses fussent bien réglées, et tout absolu qu'il était, il avait goût au bon ordre. Il aurait désiré la prospérité de ses peuples, la richesse du commerce, le travail des ouvriers, sans toutefois

1 Comines.

renoncer aux impôts qui les accablaient. Il avait institué de belles foires à Lyon et à Caen. Il avait fait de son mieux pour attirer par des priviléges les ouvriers en soie, pour faire planter des mûriers, pour rétablir les fabriques de draps à Arras. Il avait permis que les ecclésiastiques et les nobles se livrassent à toutes entreprises de trafic. Afin d'encourager la navigation, il avait interdit qu'aucune marchandise fût admise dans les ports du royaume, si ce n'était sur des navires français.

Les choses nouvelles ne déplaisaient même pas à la vivacité de son esprit, quand il n'y voyait rien contre le maintien de son pouvoir. Bien qu'il ne pût passer pour un prince qui aimât beaucoup les Lettres, et qu'il ne fît vraiment pas grand compte des savans, lorsqu'ils n'étaient que savans et sans connaissance des choses du monde, néanmoins ce qui pouvait illustrer son règne était assez de son goût. Il n'était pas de ces rois qui ne veulent avoir grand pouvoir qu'afin d'en jouir en repos, et montrent de la répugnance pour tout ce qui a bruit et mouvement. Si le roi Louis XI voulait être obéi, c'était pour mieux parvenir à ses fins; c'était toujours afin d'accomplir quelque projet qu'il avait en tête; mais il tenait à honneur pour lui et le royaume tout ce qui, sans le contrarier, faisait voir de l'activité ou pouvait faire parler la renommée.

Jamais l'université de Paris n'avait été aussi illustre et fréquentée que sous son règne; on y comptait dix-huit colléges et dix ou douze mille écoliers[1]. Il régnait alors dans toute la chrétienté une ardeur merveilleuse pour acquérir du savoir et pour expliquer les anciens livres. Tous les princes s'étaient empressés de donner asile aux savans hommes de la Grèce, que la prise de Constantinople et la barbarie des Turcs avaient chassés d'Orient en Occident. Ils avaient apporté la connaissance des Lettres antiques et le goût de la philosophie. Les plus illustres d'entre eux s'étaient fixés en Italie, soit à Florence, soit à Rome. Mais le roi de France avait aussi fait grand accueil à d'autres dont la renommée était moindre.

François Philelphe, ami de ces savans bannis et gendre de Chrysoloras, l'un d'entre eux, lui écrivait : « Encore qu'il me fût bien connu que, comme roi très-chrétien, vous auriez, même sans aucune recommandation, reçu Georges Glizin avec la même bénignité

1 Naudé : addition à l'Histoire de Louis XI.

et munificence dont vous avez fait preuve envers tous ceux qui se sont échappés nus et misérables de la terrible ruine de Constantinople, et qui errent maintenant dans tout l'univers, contraints à mendier leur pain; cependant je n'ai pu refuser ce bon office à un excellent homme, à un maître renommé, surtout puisqu'il pensait que mes lettres seraient de quelque poids auprès de vous, et sachant d'ailleurs que vous agissez d'une façon trop noble et trop royale pour endurer que qui que ce soit vous demande en vain appui et secours. »

En effet, il y avait déjà en France plusieurs Grecs qui avaient reçu une hospitalité empressée, entre autres Grégoire Typherne et Georges Hermonyme de Sparte. Le roi avait cherché aussi à attirer dans son royaume des gens habiles et de savans docteurs; sans parler même des astrologues qu'il recherchа toute sa vie, et qu'il s'efforçait d'avoir à son service dès que leur renommée venait jusqu'à lui. Pour ceux-là, il les aimait moins dans le dessein de contribuer à la gloire des Lettres dans son royaume, que par la superstition et la confiance qu'il avait en leur art; et l'on compte qu'il en eut successivement sept à ses gages.

Au milieu de cet amour universel pour les études, et de cette foule d'écoliers, il était simple que la diversité des opinions excitât une grande chaleur. On vit se ranimer avec plus de force que jamais une querelle qui, depuis trois cents ans, divisait les universités et surtout celle de Paris. Dans l'explication de la philosophie d'Aristote, les uns supposaient que chaque attribut, d'après lequel des objets ont pu être classés sous une désignation commune, forme une nature identique, dont la division en individus ne détruit pas l'unité. Pour eux la nature humaine, par exemple, était, malgré la multitude des hommes, aussi indivisible que la nature divine, qui reste unique dans la Trinité. En conséquence, à leurs yeux, chaque qualité était un être qui enfermait dans son existence unique tous les objets où elle pouvait être reconnue. Plus une qualité était générale, plus vaste était son être, plus il embrassait d'objets; de sorte qu'on aurait pu dire que Dieu et le monde sont un être unique et universel, puisque l'attribut ou l'idée d'existence comprend sous une qualification commune, la plus générale et la plus fondamentale de toutes, la création et son créateur. Ainsi cette philosophie aurait eu pour dernière déduction les opinions qu'on a imputées à

Spinosa, et il eût été possible de la taxer de panthéisme ou d'athéisme.

Ce n'était pourtant pas aux réalistes, car ils se nommaient ainsi, qu'on reprochait d'enseigner une doctrine opposée à la foi chrétienne. C'étaient eux au contraire qui avaient toujours porté cette accusation contre les nominaux, leurs adversaires. Ceux-là prétendaient que convertir un attribut en un être général, c'était une création de l'esprit et nullement une réalité, et que l'identité de nature dans les objets classés par une qualification commune était purement nominale. Ils pensaient qu'il n'appartient pas à l'homme d'instituer et multiplier les êtres à sa volonté et sans nécessité. Ils croyaient aussi que la doctrine des réalistes, détruisant pour ainsi dire les individus, c'est-à-dire les êtres réels, pour les confondre avec des êtres généraux et impersonnels, le libre arbitre de l'homme se trouvait atteint par une telle doctrine.

C'étaient les nominaux qui les premiers avaient, par ces objections, élevé la discussion; ils avaient ainsi apparu, dans la philosophie et les écoles, comme des novateurs, comme des gens qui voulaient changer l'enseignement établi, et toucher aux autorités. D'ailleurs les termes de leurs argumens pouvaient facilement, ainsi qu'on a pu le remarquer, être taxés de contradiction avec le dogme de la Trinité et avec la présence réelle dans l'Eucharistie; tandis que les réalistes ne voyaient nulle difficulté dans ce qui n'était qu'un cas particulier de leur doctrine générale. Il arriva donc que, presque dès leur origine, les nominaux furent persécutés, et soutinrent habituellement la liberté d'examen et la croyance établie sur la raison.

Le fondateur de la secte avait été un nommé Rosslyn, qui avait enseigné en Bretagne. Abélard, son disciple, avait mis en grande lumière les opinions nouvelles, et deux fois il avait été condamné par les conciles de Soissons et de Sens. Depuis, les plus illustres et les plus hommes de bien de l'université de Paris avaient été nominaux. Buridan et Ockham, qui s'étaient joints aux adversaires du pape Jean XXII, pour lui reprocher de graves erreurs, et qui avaient soutenu la nécessité de l'appel au futur concile, étaient des nominaux. Le pieux et célèbre Gerson, auteur de l'Imitation de notre-seigneur Jésus-Christ, qui avait si courageusement combattu les détestables doctrines de Jean Petit et son apologie du

meurtre, entreprise pour le duc Jean de Bourgogne, était encore parmi les nominaux. Presque tous les docteurs, qui avaient mis le plus de zèle à faire cesser le schisme des deux papes et à réformer l'Église, entre autres le cardinal Pierre d'Ailli et maître Clémengis, appartenaient à cette secte.

Vers l'an 1470, les disputes se renouvelèrent entre les réalistes et les nominaux ; toutes les universités de France, de Flandre et d'Allemagne étaient agitées par les controverses les plus vives. L'université de Louvain tenait pour les réalistes ; elle envoya à Paris Pierre de Rive, son plus fameux bachelier, avec un procureur muni de la signature de vingt-quatre docteurs, afin de soutenir thèse contre les nominaux de l'université de Paris. L'université de Cologne était aussi de ce sentiment. Le champion de la doctrine contraire était un docteur de Paris nommé Henri de Zomoren. Le combat dura long-temps, et il régnait une grande division dans l'Université ; elle ne put même parvenir à prononcer en corps un avis doctrinal : seulement chaque docteur donnait sa signature selon son opinion.

Ainsi que par le passé les plus redoutables argumens se tiraient toujours de la théologie, et chaque parti s'efforçait à montrer que les conséquences de la doctrine opposée étaient impies et blasphématoires. Henri de Zomoren se rendit à Rome et y plaida si bien la cause des nominaux, qu'il était sur le point de faire condamner les réalistes, lorsque ceux-ci, qui, selon l'opinion commune, étaient vaincus dans toutes les conférences, eurent recours à l'autorité du roi. Son confesseur Jean Boucard, évêque d'Avranches, était réaliste et lui représenta que les opinions des nominaux étaient dangereuses pour le maintien de la foi chrétienne. On fit surtout grand bruit d'une thèse où l'on prétendait que les nominaux avaient voulu détourner de leur sens propre les paroles de Jésus-Christ : *Pater meus qui in cœlis est*, qui en effet devaient servir aux réalistes pour prouver l'unité réelle de nature, nonobstant la diversité de personnes.

Le roi, prévenu ainsi par son confesseur et naturellement porté à ne point aimer tant de chaleur parmi tout ce peuple d'écoliers, après avoir pris l'avis d'un grand nombre de docteurs, donna, au mois de mars 1474, un édit où, rappelant l'antique et continuelle renommée de l'université de Paris, et l'enseignement docte et chré-

tien qu'on y avait toujours puisé, il parlait des gens qui, se fiant trop à leur raison et avides de choses nouvelles, avaient oublié les doctrines solides et salutaires des anciens temps et des docteurs réalistes, pour professer une doctrine vaine et stérile. En conséquence il enjoignait de se conformer dans l'enseignement aux livres d'Aristote, de son commentateur Averroès, d'Albert-le-Grand, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de Scot et autres docteurs réalistes, et il interdisait de mêler désormais l'ivraie au bon grain en usant des livres d'Ockham, de Buridan, de Pierre d'Ailli, d'Adam Dorp, d'Albert de Saxe et semblables nominaux. L'université de Paris et les autres écoles du royaume avaient ordre de se conformer à cet édit : nul ne devait recevoir de grades sans préalablement faire serment de l'observer; le parlement devait l'enregistrer et le publier, et le faire transcrire sur les registres de l'université. Tous ceux qui y contreviendraient devaient être chassés, non seulement de l'université, mais de la ville de Paris, et subir même de plus grosses peines. Enfin, le parlement avait ordre de se faire apporter et de saisir, même chez les professeurs et écoliers, les livres des nominaux, pour les garder sous inventaire jusqu'à plus mûr examen.

Cet édit obtint les louanges de beaucoup de gens savans, qui ne tenaient même en rien aux réalistes; car il y avait de jour en jour un plus grand nombre d'écoliers et même de docteurs qui, s'attachant à la rhétorique, aux belles-lettres, aux charmes de l'éloquence et de la poésie antiques, commençaient à dédaigner la philosophie subtile des écoles, et à lui imputer de retenir les esprits dans la barbarie. Tous ceux-là se raillaient un peu des querelles des réalistes et des nominaux, comme on peut le voir par cette lettre de maître Robert Gaguin, général des Mathurins et l'homme de France qui passait pour écrire le mieux en latin, à maître Guillaume Fichet, célèbre professeur de rhétorique à l'université de Paris, pour lors en voyage à Rome :

« Si je croyais que vous prenez quelque plaisir à mes récits, je vous parlerais des disputes de nos philosophes et de nos docteurs, touchant les hérésies ou plutôt les sectes des réalistes et des nominaux. Ce sont querelles souvent ridicules, mais qui dégénèrent parfois en scènes de gladiateurs. La chose en est venue au point qu'on a exilé et relégué les nominaux comme des lépreux; si bien que le roi Louis vient d'ordonner que les livres de leurs plus

célèbres auteurs restent sous clef et enchaînés [1] dans les bibliothèques, pour qu'il n'y soit plus regardé, et afin de prévenir le crime d'y toucher. Ne diriez-vous pas que ces pauvres livres sont des furieux ou des possédés du démon, qu'il a fallu lier pour qu'ils ne se jettent pas sur les passans ? »

Les livres des nominaux demeurèrent ainsi enfermés et interdits durant sept ans; puis il fut de nouveau permis de les étudier.

Peu de temps après que le roi eut ainsi employé son autorité à étouffer les querelles des écoles, il donna la preuve que du moins il n'était pas ennemi des Lettres et qu'il voulait favoriser les études. Il y avait peu d'années qu'on avait découvert à Mayence le moyen d'imprimer des livres. Cette belle et nouvelle invention commençait à se répandre; déjà même trois ouvriers allemands, Ulrich Geringen, Martin Crantz et Michel Friburger, attirés par Guillaume Fichet, professeur de l'université, étaient venus dès 1470 établir leur atelier au collége de Sorbonne. Trois ans après, Pierre Cesaris et Jean Stoll se séparèrent de cette première imprimerie où ils travaillaient et en établirent une seconde.

C'était une joie parmi les savans et les écoliers; chacun disait dans les écoles qu'il ne faudrait plus tant d'argent pour avoir des livres, et que maintenant les pauvres pourraient étudier aussi bien que les riches. Néanmoins les ouvriers n'étaient pas encore fort habiles, ni très-expéditifs. Les livres ne s'imprimaient pas vite, et l'on n'en tirait pas un grand nombre d'exemplaires. Guttemberg, Faust et Scheffer, qui avaient publié les premiers livres à Mayence, avaient travaillé beaucoup d'années, et tenté de nombreux essais avant de pouvoir fondre et assembler les caractères d'impression. Leur atelier subsistait toujours; mais Faust et Guttemberg étant morts, Pierre Scheffer s'était associé avec un nommé Hans Conrad Ganslich. Pensant que leurs livres ne se vendraient nulle part aussi bien qu'à Paris, capitale d'un aussi grand royaume que la France, et siége d'une illustre université, ils en avaient envoyé une certaine quantité et avaient chargé de les vendre, à leur compte, un écolier de leur pays, nommé Herman Stateren. Il vint à mourir; ses biens et effets appartenaient au roi par droit d'aubaine. L'Université mit opposition, et l'affaire fut portée au parlement.

1 L'usage était alors d'attacher les livres à des chaînes pour que les lecteurs ne pussent les emporter.

L'université disait qu'une partie des livres était déjà vendue à divers écoliers, et, quant aux autres, elle requérait que la vente s'en fît publiquement et à Paris. Les exécuteurs testamentaires de Herman Stateren alléguaient qu'il était facteur et non possesseur des livres, qui étaient encore au compte de Scheffer et de Ganslich. Le parlement statua que les livres seraient restitués à ceux des sujets du roi qui justifieraient les avoir achetés, et que, quant aux autres, ils étaient au roi, comme confisqués sur des bourgeois de Mayence, ville alliée au duc de Bourgogne. C'était aussi ce que précisément et en même temps le roi avait décidé de sa propre autorité, défendant au parlement d'en connaître.

Mais Scheffer et son associé étaient des gens fort connus et protégés. L'Empereur et l'électeur de Mayence écrivirent pour leur faire rendre leurs livres. D'après ces recommandations, et aussi en considération de la peine et labeur que les exposans avaient pris pendant une grande partie de leur vie pour l'art et industrie de l'impression d'écriture, vu le profit et l'utilité qui dèvaient en revenir à la chose publique, tant par l'augmentation de la science qu'autrement, le roi ordonna que deux mille quatre cent vingt-cinq écus d'or seraient payés à Scheffer et Ganslich pour prix de leurs livres.

Quelle que pût être la faveur que le roi accordait soit à l'accroissement du commerce et des fabriques, soit à la gloire des études, ce n'était pourtant pas de ce côté qu'il avait tourné ses pensées depuis qu'il avait fait le projet de renoncer à la guerre. Il voulait surtout employer le loisir de la paix et la dernière part de sa vie à établir une bonne et régulière police dans le royaume. Il souhaitait, ce qui était déjà depuis long-temps le désir des peuples, n'avoir qu'une seule et même coutume dans le royaume. Il avait intention de faire rassembler les coutumes particulières dans chaque province et dans chaque lieu, de choisir les meilleures, et d'emprunter même aux pays étrangers celles qui pouvaient être sages et justes. Déjà même il avait ordonné qu'on se procurât les coutumes de Florence et de Venise [1]. Puis de tout cela il eût fait faire un beau livre écrit en français [2], où chacun des sujets eût pu lire et connaître son droit. Il se réjouissait à penser qu'on pourrait ainsi empêcher les

1 Lettre à monsieur du Bouchage. — 2 Comines.

ruses et les pilleries des avocats, qu'il trouvait plus grandes en France que partout ailleurs. Son dessein était encore qu'il n'y eût dans tout le royaume qu'une seule monnaie, un seul poids, une seule mesure. Tels étaient les sujets de ses entretiens. Et lui, qui n'aurait pas enduré patiemment qu'on lui remontrât un seul des abus de son gouvernement, songeait à les réformer, pourvu que tout provînt de lui et de son unique autorité. Aussi, tout en voulant que chacun désormais trouvât bonne et facile justice, sa principale idée était de brider le parlement; il l'avait en grande haine. Souvent il s'en était servi; parfois il avait trouvé commode d'alléguer ou même de provoquer sa résistance contre des volontés feintes; dans plus d'une occasion, il avait, par ruse, proclamé la libre autorité de cette cour souveraine, et l'avait ainsi rendue plus grande. Il était même trop sage pour ne pas connaître qu'il fallait lui laisser un pouvoir considérable [1]; et pourtant il gardait en même temps rancune au parlement de tous les obstacles qu'il avait pu mettre à ses volontés véritables et passionnées : il semblait qu'il le voulût à la fois puissant et docile.

Mais le roi ne pouvait plus apporter à l'exécution de ces nouveaux desseins l'activité qu'il avait montrée autrefois. La santé commençait à lui manquer; d'ailleurs sa méfiance et ses craintes, qui croissaient de jour en jour, s'emparaient de la plus grande part de ses pensées et de son temps. Ce château du Plessis, que son père avait souvent habité, et qui se nommait pour lors Montils-lèz-Tours, était peu à peu devenu un séjour de solitude et de tristesse. Il l'avait fait entourer d'une grande enceinte, d'où lui était venu son nouveau nom [2]; ensuite il avait fait placer tout autour un treillage en barreaux de fer; c'était sans cesse nouvelles fortifications, et l'on voyait aussi s'augmenter de plus en plus le nombre des archers qui gardaient le château. Depuis l'assassinat du duc de Milan et la conjuration de Florence, le roi s'occupait de sa propre sûreté avec cet esprit sans repos et imaginatif qu'il avait toujours porté en toutes choses. Il avait même réglé qu'un page le suivrait partout tenant un épieu pour le lui présenter au besoin, et la nuit, pendant qu'il dormait, l'arme était appuyée au chevet de son lit. Les moin-

1 Comines. — 2 Plessis, originairement lieu clos de palissades ou de haies, puis de murs.

dres rapports, les plus légers indices lui donnaient des soupçons contre ses serviteurs, tant les grands que les petits.

Toutefois il avait, comme toujours cela avait été sa coutume, une sorte de confiance, en apparence facile et soudaine, pour des hommes dont il n'avait point encore usé; et, s'imaginant que les autres princes étaient mieux servis que lui, sa faveur se plaçait tout à coup sur ceux de leurs serviteurs qu'il avait gagnés. C'est ce qu'on voyait en ce moment où son armée et le sort de la guerre étaient entre les mains de monsieur d'Esquerdes, si long-temps conseiller du duc de Bourgogne.

Cependant le roi n'était pas encore assez malade et affaibli pour ne pouvoir prendre l'exercice et le mouvement dont il avait l'habitude et le besoin. Il continuait à se livrer avec ardeur au plaisir de la chasse; faisant de longues courses sur les marches de Touraine, de Poitou et d'Anjou; passant plusieurs jours hors de son château du Plessis; couchant dans de méchans villages, ou bien allant prendre gîte dans quelques châteaux de ces pays, comme à Argenton, chez le sire de Comines. Le mauvais temps ne l'arrêtait point; il se fatiguait sans paraître y prendre garde, ne quittait jamais la chasse que le cerf ne fût forcé, conduisant tout lui-même, car personne dans le royaume ne s'entendait mieux que lui aux choses de la vénerie. Là, comme ailleurs, il était rude et difficile à servir. Quand il y avait quelque défaut ou que la chasse n'allait pas à son gré, c'était toujours à l'un de ses serviteurs qu'il s'en prenait, et il rentrait le soir rompu et d'assez mauvaise humeur.

Vivant pour ainsi dire seul au Plessis, sans la reine, sans ses enfans, ne voyant guère que ses conseillers qui avaient leur logis, non au château, mais à Tours, il s'occupait aussi, dans les intervalles que lui laissaient les affaires, de son parc, de ses ouvriers, du train intérieur de sa maison. Il avait fait venir de Flandre des vaches et une laitière, les avait établies près de lui, et faisait faire sous ses yeux le beurre et le fromage. Il aimait à se familiariser avec les petites gens, à deviser sans façon avec eux, se plaisant à les mettre à leur aise, tout autant qu'à troubler les grands par ses menaces ou ses railleries. Un jour, étant descendu dans les cuisines, il y trouva un petit garçon qui tournait la broche; cet enfant ne « le connaissait pas. Que gagnes-tu? lui dit-il. — Autant que le » roi, répondit l'enfant; lui et moi gagnons notre vie : Dieu le

» nourrit et il me nourrit. » La réponse lui plut ; il le tira de la cuisine, l'attacha au service de sa personne et lui fit beaucoup de bien.

Une autre fois, sur la parole de son astrologue qui lui avait prédit le beau temps, il était allé à la chasse. Quand il fut au bois, il rencontra un pauvre homme qui touchait son âne chargé de charbon. On lui demanda s'il ferait beau, et il annonça qu'il tomberait assurément une grande pluie. Lorsque le roi fut rentré bien trempé, il fit venir le charbonnier : « D'où vient, dit-il, que tu en sais plus » que mon astrologue ? — Ah ! sire, dit celui-ci, ce n'est pas moi, » c'est mon âne ; quand je le vois se gratter et secouer les oreilles, » je suis bien sûr qu'il y aura de l'eau. » Pour lors ce fut un grand sujet de moquerie pour le roi, qui reprochait à son astrologue d'en savoir moins qu'un âne. Mais, tout en plaisantant ses astrologues et ses médecins, il ne pouvait pas plus se passer des uns que des autres. La crainte de l'avenir et de la mort ne le quittait guère ; il cherchait à se rassurer et à se faire dire par eux de bonnes paroles qu'il s'efforçait de croire.

Un autre de ses passe-temps, et il s'y était toujours livré depuis sa jeunesse, lorsqu'il était de loisir, c'était de rester long-temps à table, à parler tout à son aise, à raconter des histoires, à en faire dire aux convives, et à se gausser des uns et des autres. Il ne lui fallait pas grande et noble compagnie ; à défaut de ceux de ses serviteurs et de ses conseillers avec qui il était familier, comme les sires du Lude, d'Argenton, du Bouchage, il faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition, lorsqu'il les avait pris en gré. Un riche marchand de la ville de Tours, qu'on nommait maître Jean, souvent avait été ainsi admis à la table du roi, qui le traitait au mieux et conversait avec lui. Cet homme imagina de demander des lettres d'anoblissement. Quand il les eut, il revint se présenter devant le roi, vêtu comme un seigneur. Le roi lui tourna le dos ; puis, le voyant surpris, il lui dit : « Vous étiez » le premier marchand de mon royaume, et vous avez voulu en » être le dernier gentilhomme. »

Tout railleur qu'il était, le roi savait endurer la réplique, et aimait les réparties vives et soudaines, lors même qu'elles s'adressaient à lui. Ayant rencontré l'évêque de Chartres monté sur une superbe mule, avec un harnais doré, il lui dit : « On voit bien que » nous ne sommes plus au temps de la primitive Église, quand les

» évêques montaient, comme Notre-Seigneur, sur une ânesse garnie d'un licou. — Ah! sire, reprit l'évêque, n'était-ce pas du » temps où les rois étaient pasteurs? »

Il y avait, même dans sa façon de faire le bien, plus de fantaisie que de bonté. C'était pour contenter l'idée qui lui venait plutôt que pour le plaisir de voir les gens contens, qu'il se décidait à leur rendre un bon office. Un jour il entrait dans l'église de Notre-Dame de Cléry; les grosses cloches sonnaient; un pauvre prêtre dormait paisiblement à la porte. Le roi l'éveilla et lui demanda pourquoi cette sonnerie, et si ce n'était pas que quelqu'un fût mort. C'était un chanoine du chapitre dont le bénéfice était à la collation royale. Il ordonna aussitôt que le pauvre prêtre en fût pourvu. « Il faut, dit-il, que le proverbe se trouve vrai : le bonheur vient » en dormant. »

Mais cette vie plus sédentaire que par le passé qu'il menait au Plessis, et les projets qu'il formait sur la police de son royaume ne lui faisaient pas oublier qu'avant tout il fallait obtenir une bonne paix. Quelque désir qu'il en eût, il n'était nullement disposé à l'acheter par des sacrifices, et tenait, sans vouloir aucunement s'en départir, aux conditions qu'il avait chargé ses ambassadeurs de soutenir. Comme le duc Maximilien ne voulait point les accorder, les négociations n'avançaient point. Il fallait donc continuer à se préparer à la guerre, sinon pour la faire vivement, pour livrer des batailles ou attaquer des villes, du moins pour en imposer à l'ennemi. Le roi s'en occupait avec autant de diligence que s'il avait encore eu des projets de conquêtes, car il voulait toujours être prêt pour toute occasion.

Il importait surtout de remettre l'ordre dans son armée; elle devenait de plus en plus lourde et cruelle aux pays où elle se tenait et aux provinces du royaume où elle passait. C'étaient tantôt les gendarmes d'ordonnance, tantôt les nobles du ban et de l'arrière-ban, tantôt les hallebardiers de la garde, tantôt les francs-archers, qui allaient et venaient d'une contrée à l'autre, vivant sur le pauvre peuple. Les lourdes tailles qu'on levait chaque année étaient, disait-on, pour soudoyer les gens de guerre, et cependant ils étaient logés chez le laboureur, lui prenaient son repas et son lit, le faisaient coucher par terre, ou le chassaient de sa maison à force de coups, puis le lendemain lui emmenaient ses chevaux ou ses

bœufs [1]. Parmi tant de motifs de plainte et de souffrance, il n'en était peut-être pas de plus grave.

Le changement que le roi avait apporté aux sages ordonnances de son père était une des principales causes de ce désordre. Lorsque, sous le roi Charles VII, on avait voulu défendre le peuple contre les excès des gens de guerre, il avait été soigneusement réglé que leurs crimes et délits seraient du ressort des juges ordinaires. Le roi, toujours jaloux de son autorité, avait remis cette juridiction aux prévôts et commis des maréchaux, qui, durs pour le pauvre peuple et indulgens pour leurs hommes, ne les trouvaient jamais en faute. C'était une sorte de complète impunité [2].

Le roi ne chercha point là le remède à un si grand mal; il y vit surtout l'occasion d'accomplir ce qu'il projettait depuis long-temps. Ceux de tous les hommes de guerre qui avaient le moins de discipline étaient les francs-archers. Depuis la bataille de Guinegate, il leur en voulait; d'ailleurs ces francs-archers, choisis dans chaque paroisse et entretenus à ses frais, devaient y rentrer à la paix, et, selon les règlemens, y rester armés. C'était un sujet d'inquiétude pour le roi, qui n'ignorait pas combien son autorité était odieuse, et qui, malgré la grande soumission des peuples, avait parfois à réprimer des émeutes. Il savait ses sujets mécontens [3], chatouilleux et disposés à profiter des occasions pour regagner quelques libertés. Il lui était plus sûr et plus commode d'avoir des Suisses, et en même temps il les croyait meilleurs soldats et plus disciplinés. Il cassa donc les francs-archers, convertit en une taxe de quatre livres dix sous par mois les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque homme. Il permit aussi aux gentilshommes de s'exempter de l'arrière-ban en payant une certaine somme. Avec cet argent il leva autant de Suisses qu'il put s'en procurer. Vers le commencement de l'année 1481 il en avait plus de huit mille.

Une autre cause des méfaits des gens de guerre était la rapacité des capitaines qui ne songeaient qu'à leur fortune, commettaient partout de criantes exactions, et souffraient le désordre, dont ils donnaient ainsi le premier exemple. Mais c'était chose difficile de soumettre à la règle des gens si puissans; il fallait les ménager. Dans un temps de trahisons, lorsque le royaume était rempli de mécon-

1 États de 1483. — 2 *Idem*. — Amelgard. — 3 Comines.

tentement et de murmures sourds, le roi, tout jaloux qu'il était de son pouvoir, était contraint d'endurer le dérèglement des chefs de son armée. Il voulut faire rendre compte à monsieur d'Esquerdes, qui avait levé et reçu beaucoup d'argent, sous prétexte de gagner des partisans au roi et de lui faire ouvrir les portes des villes. Quand monsieur d'Esquerdes vit qu'on le pressait de la sorte, il répondit : « Sire, avec cet argent j'ai acheté Arras, Hesdin et Boulogne : » qu'on me rende mes villes, je rendrai l'argent. — Pâques-» Dieu, répondit le roi, il vaut donc mieux laisser le moustier où » il est. »

Les négociations qui pouvaient jeter le duc Maximilien dans l'embarras, et lui attirer de nouveaux ennemis, n'étaient pas plus négligées que les préparatifs de guerre. Au mois de janvier le roi conclut une alliance qui pouvait lui devenir fort utile [2]. Ladislas, roi de Bohême, fils de Casimir, roi de Pologne, avait par sa mère des droits au duché de Luxembourg [3]; il entreprit de les faire valoir. Le roi, qui n'avait plus ni l'esprit ni le désir de conquérir cette province, ne manqua pas d'encourager le roi de Bohême. Il fut réglé que tous deux attaqueraient à la fois le Luxembourg, et que si, après un mois, le pays n'était pas entièrement soumis, les troupes du roi de Bohême seraient pour tout le reste de la campagne à la solde du roi de France.

Cependant le légat était resté en France, et le roi s'efforçait toujours de faire servir l'autorité du pape à son profit dans la conclusion de la paix. A cet effet, il envoya une solennelle ambassade à Rome pour déclarer que s'il ne venait pas au secours de l'Italie, menacée par les Turcs, qui déjà s'étaient emparés d'Otrante, la faute ne pouvait lui en être imputée; et que si on ne lui faisait pas une injuste guerre, il y enverrait tout aussitôt son armée, à supposer que sa santé ne lui permît pas d'y venir lui-même en personne.

Le duc Maximilien, de son côté, cherchait à se faire des alliés et à se servir de leur appui pour traiter. Il se plaignait hautement que le roi Louis ne voulait entendre à aucune prix ou appointement raisonnables [4]. Il y eut à Metz, sur sa demande, une assemblée

1 L'année commença le 22 avril.

2 Legrand. — 3 Tome VII, page 152. — 4 Instructions aux ambassadeurs. Pièces de Comines.

des princes d'Allemagne ; mais l'Empereur avait si peu de crédit et tant d'indolence, que rien ne fut résolu pour aider son fils le duc Maximilien.

Son principal recours était l'Angleterre, où, grâce à la duchesse douairière et à la haine des Français, il avait un parti considérable. Mais le roi Édouard lui témoignait toujours plus de bienveillance que d'empressement. Vainement il lui faisait sans cesse représenter par ses ambassadeurs que jamais l'occasion n'avait été plus favorable pour une descente en France ; que les sujets du roi Louis étaient tellement foulés par les excessives tailles si rigoureusement exigées, qu'ils n'avaient pas un plus grand désir que de se mettre hors de son pouvoir et de sa seigneurie, et qu'ils désiraient retrouver la liberté que leur avait jadis accordée le roi Henri V. Ils ajoutaient que les princes et les grands seigneurs de France avaient été et étaient encore si maltraités, qu'il serait facile de les émouvoir et de les faire déclarer. En outre on trouverait peu d'obstacles pour arriver promptement jusqu'à Rheims, et une fois sacré, le roi Édouard aurait un bien plus grand parti. Mais il fallait venir de sa personne et avec de grandes forces, comme avait fait jadis le roi Édouard III, qui, le premier, avait disputé la couronne de France.

Le duc Maximilien n'oubliait rien de ce qui pouvait tenter le roi d'Angleterre ; il lui offrait d'avance la cession de ses droits sur Boulogne, Montreuil, le comté de Ponthieu, Péronne, Montdidier et les villes de la Somme. Si, au lieu de prétendre au royaume et de marcher sur Rheims, le roi aimait mieux conquérir la Normandie, le Duc consentait à l'y aider.

Mais le roi Édouard restait froid à toutes ces grandes espérances. Il offrait son appui pour obtenir une bonne paix, engageait le Duc à continuer les négociations, et ne faisait nul préparatif de guerre. Entre autres conseils, il lui en donnait un fort sage et facile dans son exécution : c'était de s'allier et de faire en tout cause commune avec le duc de Bretagne. Le comte de Chimai fut envoyé à ce prince, pour passer de là en Angleterre. En même temps on préparait tout en Flandre pour envoyer le cardinal-évêque de Tournai en solennelle ambassade à Rome, afin de prévenir le mauvais effet de toutes les démarches du roi Louis sur le saint-père.

Ainsi le roi réussissait, selon son désir, à empêcher l'Angleterre

de prendre parti pour le duc Maximilien. Comme c'était pour le moment son seul péril, c'était aussi son principal soin. Le roi Édouard et lui s'envoyaient sans cesse des ambassades. Le roi alla vers le mois de février en recevoir une à Château-Regnault. Peu auparavant le duc Maximilien, ne se voyant point activement secouru, avait été contraint à demander une prolongation des trèves. Ses embarras s'accroissaient de jour en jour par les mécontentemens des Gantois et des autres bonnes villes de Flandre. C'était sur cela que le roi comptait le plus pour avoir de bonnes conditions; par de secrètes pratiques il s'efforçait de traiter avec les sujets du Duc plutôt qu'avec lui.

Les choses en étaient là au mois de mars 1481. Le roi était venu passer quelques jours aux Forges, dans la forêt de Chinon, afin de faire des chasses. Un dimanche, après avoir entendu la messe à une petite paroisse qu'on nomme Saint-Benoît-du-Lac-Mort, il s'était fait servir à dîner dans ce village. Tout à coup il fut pris d'une attaque d'apoplexie; ses membres perdirent le mouvement, et il demeura sans parole et sans connaissance. On le leva de table, on l'approcha du feu; il semblait vouloir qu'on ouvrît les fenêtres; mais on se garda de le faire. Bientôt arriva maître Angelo Catho, ce médecin qui avait servi le duc Charles, et que le roi s'était attaché; il fit tout aussitôt ouvrir les fenêtres et donner de l'air. Après quelques remèdes, la connaissance revint, et un peu la parole. Moitié par gestes, il parvint à se faire comprendre, et demanda qu'on lui allât chercher son confesseur à Tours et monsieur de Comines à Argenton, qui n'est pas fort loin de Chinon.

Quand il fut un peu remis, on le plaça sur son cheval, et on le ramena aux Forges. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII, puis d'autres médecins arrivèrent. Monsieur de Comines vint aussi en toute hâte. Le roi parut satisfait de le voir. Il ne semblait point souffrir, mais sa tête était comme embarrassée, et il ne pouvait pas bien prononcer. Il fit signe qu'il voulait être servi par monsieur de Comines, et qu'il couchât en sa chambre. Au bout de trois jours le sens et la parole revinrent peu à peu. Pour se confesser, il avait fallu que monsieur de Comines expliquât au prêtre ce qu'il voulait dire. Du reste sa confession ne fut pas longue, car il se confessait toujours une fois par semaine, afin de pouvoir toucher les écrouelles, ce que les rois de France ne peuvent

faire sans s'être confessés : aussi était-il fort loué de cette charité envers les pauvres malades [1].

Il retourna bientôt au Plessis, et commença à se remettre. Le premier usage qu'il fit de son sens et de sa parole, lorsqu'il les eut un peu recouvrés, fut de s'enquérir qui l'avait tenu par force lorsque son mal l'avait pris, et l'avait empêché d'aller à la fenêtre. Il les chassa tous de sa maison, et déclara qu'ils n'eussent jamais à se présenter devant lui, entre autres Jacques d'Épinai, seigneur d'Ussé, et le sire de Champeroux.

On s'étonna beaucoup de cette fantaisie, car c'étaient de fidèles serviteurs, et ils avaient cru bien faire. Mais, disait-on, les princes ont leurs idées, et ceux qui en veulent juger n'en comprennent pas les motifs. D'autres se rappelaient combien il était ombrageux dans tout ce qui touchait à sa volonté, et pensaient qu'il était offensé de ce qu'on l'avait ainsi tenu et contraint par force. On se souvenait de l'avoir souvent entendu parler avec blâme de la violence faite à son père, à qui les médecins avaient introduit de la nourriture en la bouche, malgré qu'il en eût, sans pour cela lui avoir sauvé la vie. Au reste, ce n'était peut-être que méfiance ; ayant su que les médecins avaient rouvert les fenêtres, il avait pu penser qu'on les avait tenues fermées à mauvaise intention.

Il n'attendit pas long-temps non plus avant de s'informer des affaires du royaume. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, le maréchal de Gié et le sire du Lude s'étaient chargés de recevoir et d'expédier les dépêches ; mais voyant que le roi se guérissait, ils ne décidaient pas grand'chose, et répondaient timidement sur tout, songeant qu'avec un tel maître il fallait marcher droit, et ne rien prendre sur soi. Toutefois, craignant l'effet qu'une telle nouvelle allait avoir sur l'esprit des peuples, ils avaient suspendu le paiement d'une nouvelle taille qui venait d'être mise, à la persuasion de monsieur d'Esquerdes, pour les équipages de l'armée et les préparatifs de la guerre.

Le roi, après avoir passé à peine dix jours sans s'occuper des affaires, demanda qu'on lui montrât les lettres qu'il avait reçues et celles qui arrivaient. Le sire de Comines les lui lisait ; mais il était encore si faible qu'il ne pouvait pas bien les suivre. N'importe, il

1 Comines.

faisait semblant de les entendre, puis les prenait à sa main, feignait de les lire, disait quelques paroles pour faire connaître sa volonté, et encore qu'elles n'eussent pas toujours beaucoup de sens, on les écoutait en grande apparence de respect. En quinze jours il fut tout à fait remis, aussi sensé et parlant aussi bien qu'auparavant, mais faible, agité et inquiet du retour de son mal; d'autant qu'il était aussi porté à mépriser les conseils des médecins qu'empressé à les leur demander.

Tout reprit donc son cours accoutumé, et l'on continua à s'occuper des négociations et des préparatifs de la guerre. Pendant la maladie du roi, il lui avait été envoyé une ambassade de l'empereur Frédéric; mais, après avoir entretenu quelque temps les ambassadeurs de l'espérance de faire la paix, on leur laissa voir qu'on ne se départirait en rien des conditions proposées, et ils partirent pour la Flandre. D'autres ambassadeurs du célèbre Mathias Corvin, roi de Hongrie, étaient venus pour proposer au roi une alliance; mais ils n'avancèrent pas au-delà de Metz. Le roi de Hongrie s'était illustré par ses guerres, soit contre les Turcs, soit contre l'empereur Frédéric. Il eût pu être un allié utile, mais il était fort éloigné; d'ailleurs ce n'était pas en un tel moment que le roi, affaibli et malade, et occupé de sa querelle avec l'héritière de Bourgogne, aurait pu prendre part à une guerre contre les Turcs.

Les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Rome y avaient reçu un grand accueil. Aux protestations de bonne volonté faites de la part du roi, le pape répondit par une bulle qu'il fit porter en France par l'évêque de Sessa et par une suite nombreuse d'illustres et doctes ecclésiastiques [1]. Le roi les reçut avec une solennité extraordinaire dans son château de Plessis, entouré de presque tous les princes de son royaume, et des principaux seigneurs et conseillers. L'évêque de Sessa annonça que le saint-père, afin d'arrêter les progrès des Turcs en Italie, ordonnait une trêve de trois ans entre tous les princes chrétiens, et envoyait à chacun d'eux des nonces pour leur signifier sa bulle.

Le roi la reçut, se retira dans une chambre pour en délibérer avec les seigneurs et conseillers, puis rentra et prit la parole. Il loua très-fort le courage et le zèle du saint-père, promit de s'em-

1 Pièces de Comines.

ployer de bon cœur pour la défense de la religion, et d'obéir à la bulle, s'il était assuré que ses ennemis en fissent autant. Mais il ne serait pas juste, ajouta-t-il, que cette bulle le contraignît à rester en paix, tandis qu'on lui ferait la guerre. L'évêque de Sessa répliqua que le pape saurait bien y forcer les autres princes par des censures ecclésiastiques. Alors le roi termina en disant qu'il ferait savoir plus en détail ses intentions au légat.

Dès le jour même, le sire de Beaujeu, le chancelier, l'évêque d'Albi, les sires de Curton, de Saint-Pierre, de Forbin, et le seigneur de Château-Guyon, qui avait passé au service du roi, allèrent trouver le cardinal de Saint-Pierre, qui logeait à Tours. Ils lui dirent qu'en ce moment on menaçait le roi de trois guerres : avec l'Angleterre, bien qu'il eût fidèlement entretenu la trêve; avec le roi de Castille, son allié, ce qu'il ne pouvait croire, et enfin avec le duc Maximilien. Là-dessus ils reprirent ce qui avait été dit si souvent, que le roi n'était pas agresseur, mais que le duc d'Autriche et sa femme s'étaient faits ses ennemis après le feu duc Charles; que l'Empereur, au lieu de pacifier la chrétienté comme c'était son devoir, et d'entretenir ses anciennes alliances avec la France, s'était montré partial. Ainsi le roi, disait-on, ne devait, sous prétexte de paix, laisser piller et envahir ses provinces. Il fallait donc avant tout écrire aux divers nonces pour qu'ils fissent connaître la véritable intention des princes auprès de qui ils se rendaient. Le légat remercia le roi de son respect et de son obéissance pour le saint-siége. Il ne pouvait, disait-il, écrire aux nonces, car la plupart lui étaient inconnus, mais il allait envoyer un courrier au saint-père pour qu'il se fît rendre compte de l'intention des princes de la chrétienté.

Bien que le pape, sans offenser le roi, se montrât peu diligent à servir ses desseins, le duc Maximilien ne voulut pas négliger de se justifier près de lui, et, en l'assurant de son obéissance, il lui rappela longuement toutes les preuves de zèle que la maison de Bourgogne avait toujours données au saint-siége, même lorsqu'il avait fallu le défendre contre le roi Louis; notamment lorsqu'à Lyon il avait fait arrêter le même cardinal de Saint-Pierre, aujourd'hui si favorable à la France.

Mais la maladie du roi avait plus que toute autre circonstance relevé l'espoir du duc Maximilien. Le bruit de sa mort avait été

répandu partout, et particulièrement en Flandre ; et lorsqu'on avait appris la fausseté de cette nouvelle, on avait su en même temps qu'elle tarderait peu à être véritable, tant le roi restait faible et malade. C'était une raison pour presser le roi Édouard, et pour lui montrer l'occasion plus propice encore. Il y trouvait de son côté un argument de plus pour autoriser son indolence, et répondait au duc Maximilien qu'il n'y aurait pas long-temps à attendre la mort du roi Louis [1]. En conséquence il lui conseillait de prolonger les trêves, et lui promettait un secours de cinq mille combattans, dans le cas seulement où il ne pourrait obtenir de trêves.

Le duc de Bretagne se montrait plus décidé. Dès le 16 avril il fut signé à Londres, par le prince d'Orange et le comte de Chimai, ambassadeurs de Bourgogne, et les sires de Parthenai et de Villecon, ambassadeurs de Bretagne, un traité d'alliance [2] par lequel le duc de Bretagne s'engageait à solder deux mille archers parmi les cinq mille que le roi d'Angleterre promettait au duc d'Autriche, et à faire dorénavant cause commune.

En même temps le duc de Bretagne resserrait ses liens avec l'Angleterre. Le 10 de mai, ses ambassadeurs passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et mademoiselle Anne de Bretagne, sa fille aînée ; stipulant en même temps que si le premier fils du roi d'Angleterre venait à mourir, le second épouserait la fiancée de son frère ; comme aussi, à défaut de mademoiselle Anne, le prince de Galles prendrait pour femme Isabelle, seconde fille du duc de Bretagne. Le duché de Bretagne ne devait être réuni à l'Angleterre que sur la tête du prince de Galles ; après lui son fils aîné devrait être roi d'Angleterre, et le second duc de Bretagne.

Durant ces négociations, le duc Maximilien continuait à soutenir une forte guerre contre les gens de la Gueldre et d'Utrecht ; les villes de Flandre lui devenaient de plus en plus contraires ; une effroyable famine régnait dans la plupart de ses États. L'hiver précédent avait été si rude que les récoltes manquèrent en France ; mais la disette était bien plus cruelle encore dans l'Artois et la Flandre. Les finances du Duc étaient donc en plus déplorable situation que jamais. Les conseils que lui donnait le roi d'Angleterre étaient donc fort à propos, et il était raisonnable et même nécessaire de prolonger les trêves.

1 Pièces de Comines. — 2 *Idem*.

Elles n'étaient pas beaucoup mieux observées que de coutume. De part et d'autre il se faisait des courses et des pillages; on tâchait surtout de saisir par surprise ou par trahison des châteaux et des forteresses. Monsieur d'Esquerdes profita du peu de foi qu'on gardait à la trève pour tendre un piége aux Bourguignons [1]. Il fit dire secrètement au sire de Cohen, commandant de la garnison d'Aire, et au sire de Beveren, capitaine de Saint-Omer, qu'il était résolu de quitter le service du roi de France, et de faire sa paix avec le duc d'Autriche. Les gens qu'il avait envoyés donnèrent de si grandes assurances, firent de tels sermens, qu'on y ajouta foi. D'ailleurs le sire d'Esquerdes avait bien montré qu'il ne cherchait jamais que son intérêt. Il avait désigné le jour et l'heure où il se laisserait surprendre dans la ville d'Hesdin. A un lieu indiqué de la muraille se trouvait une brèche par laquelle on pourrait entrer furtivement.

Le sire de Cohen se mit à la tête de quatre ou cinq cents hommes pour tenter l'entreprise. Il arriva la nuit au pied de cette brèche: « Il est temps! » cria une sentinelle apostée sur la muraille. On dressa une petite échelle pour atteindre la brèche; l'homme envoyé secrètement par monsieur d'Esquerdes monta le premier; on le suivit en hâte. Déjà les Bourguignons, se croyant maîtres, criaient: « Ville gagnée! Bourgogne! Bourgogne! » Quand il en fut entré un bon nombre, tout à coup leur guide disparut. Ils ne savaient plus de quel côté passer, lorsque monsieur d'Esquerdes, qui avait tout préparé, les fit entourer. Ils se virent trahis, cependant se défendirent vaillamment, et furent presque tous tués les armes à la main. Heureusement pour le sire de Cohen, il n'était pas encore monté par la brèche. Les plus vaillans hommes de la garnison d'Aire périrent en cette occasion; et l'on fournit sans nul profit un grand sujet de reproche aux ambassadeurs du roi dans les pourparlers de la paix, où ils ne manquèrent pas d'alléguer la violation de la trève.

Il y avait peu de temps que monsieur d'Esquerdes avait accompli cette ruse, quand le duc Maximilien résolut de le punir, du moins dans son honneur, ainsi que les principaux des serviteurs de la maison de Bourgogne, dont il avait été trahi ou abandonné [2]. Il tint à Bois-le-Duc, le 5 mai 1481, son chapitre de la Toison-d'Or. La

1 Molinet. — 2 *Idem*.

cérémonie était d'autant plus solennelle, que l'ambassade de l'Empereur, inutilement envoyée au roi de France, se trouvait pour lors en Flandre, et assista en grande pompe à cette fête. Après les célébrations accoutumées, et lorsque les nouveaux chevaliers eurent été nommés, le héraut de l'ordre retira les écussons des chevaliers qui avaient passé au service du roi de France, et à leur place on suspendit un écriteau portant une sentence conçue en ces termes :

« Messire Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, sujet naturel de très-haut, très-excellent et très-puissant prince monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne, chef souverain du noble ordre de la Toison-d'Or, et de ma très-redoutée dame madame la Duchesse, sa noble compagne, natif de la comté de Bourgogne, étant chevalier, frère et compagnon de notre ordre, lequel, tant à cause de sondit lieu de naissance, que par l'étroit et solennel serment qu'il avait fait, était obligé et astreint auxdits seigneur et dame et audit ordre, s'est allé rendre en France à l'obéissance du roi, et s'est parti de mondit seigneur sans avoir renvoyé le collier de l'ordre, et sans en observer les règles et détails qu'il avait jurés : en conséquence il est jugé hors dudit ordre et inhabile à en jamais porter le collier. »

Pareil jugement, et plus sévèrement écrit encore, puisqu'il rappelait de plus grands bienfaits, fut appendu au lieu de l'écusson de messire Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolai. De même pour messire Jacques de Luxembourg.

Le grand-bâtard avait aussi quitté le service de Bourgogne et fait serment au roi. Toutefois, par considération pour lui, on remit son jugement au prochain chapitre.

La sentence fut prononcée contre le sire de Damas, encore qu'il fût mort récemment. Elle était ainsi conçue : « Messire Jean de Damas, seigneur de Clessi, si vous étiez en vie, vu et considéré les grâces, biens, honneurs et avancemens que vous avez reçus de la maison de Bourgogne, notamment de défunt le duc Charles, et les étroites promesses que vous avez faites à l'ordre de la Toison-d'Or, vous êtes noté de plusieurs causes suffisantes d'en être privé; mais attendu votre trépas, monseigneur le souverain et messires les chevaliers, frères et compagnons, en laissent le jugement à Dieu tout-puissant et souverain juge. »

La sentence de monsieur d'Esquerdes était la plus dure de toutes.

On y rappelait tout ce que le duc Philippe et le duc Charles avaient fait pour lui ; la confiance qu'on lui avait témoignée en lui donnant la garde des villes et forteresses d'Artois et de Picardie ; les sermens qu'il avait renouvelés aux mains de mademoiselle de Bourgogne, noble orpheline de ces anciens seigneurs ; comment elle s'était fiée à lui plus qu'à nul autre et l'avait institué son chevalier d'honneur. Puis on racontait toutes ses trahisons et les villes qu'il avait livrées, les pays qu'il avait conquis pour le roi ; le collier de l'ordre qu'il ne portait plus, dédaignant même de le renvoyer, et l'ayant remplacé par l'ordre du roi ; l'audace qu'il avait eue de combattre son légitime souverain en personne à Guinegate ; les complots et entreprises secrètes qu'il avait tramés. En conséquence il fut déclaré inhabile et indigne de porter le collier de l'ordre, et non seulement son écusson fut retiré, mais appendu renversé à la porte de l'église.

Pendant que le duc Maximilien témoignait ainsi son ressentiment contre monsieur d'Esquerdes, celui-ci jouissait plus que jamais de toute la faveur du roi, surtout pour les choses de la guerre [1]. C'était sur ses conseils que l'armée avait reçu ses nouveaux règlemens et pris une nouvelle forme, depuis que les francs-archers étaient supprimés et que la principale force consistait dans les Suisses.

Le roi, pour bien savoir ce que coûterait maintenant son armée, quelle discipline on y pouvait établir, et afin d'aviser, en grande connaissance de cause, à tout ce qui semblerait nécessaire, avait ordonné que vingt mille hommes de pied, parmi lesquels étaient plus de six mille Suisses, deux mille cinq cents pionniers, et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance prêts à combattre, soit à pied, soit à cheval, seraient réunis en un camp, avec l'artillerie et le bagage en proportion suffisante. C'était près de la rivière de Seine, entre le Pont-de-l'Arche et le Pont-Saint-Pierre, que ce camp avait été établi, environné de fossés et fortifié comme il aurait pu l'être en face de l'ennemi. Les hommes étaient logés sous la tente ou dans des baraques de bois rangées en bel ordre. Monsieur d'Esquerdes commandait cette armée, et maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, était chargé de tout ce qui concernait les vivres et les provisions.

1 Comines. — De Troy.

Quand tout fut prêt, le roi, bien qu'il fût loin d'avoir recouvré ses forces, s'en vint voir le camp; il s'approcha de Paris sans y entrer, et arriva le 15 juin à Pont-de-l'Arche. Il fut content de cette belle armée, qui avait été réglée en grande partie d'après les célèbres ordonnances que le feu duc Charles de Bourgogne avait faites dans son temps. On reconnut que l'entretien d'une telle armée coûterait quinze cent mille francs par an. C'était la première et ce fut la seule fois que le roi vit cette troupe des Suisses qu'il avait tant désiré avoir à son service.

Après avoir passé douze jours au camp, le roi revint à Tours; les négociations continuèrent sans pouvoir arriver à conclusion. Le duc Maximilien les prolongeait, attendant la mort du roi; lui, de son côté, ne se pressait pas, mettant son espérance dans les murmures des villes de Flandre, et dans l'esprit séditieux des gens de Gand. Ainsi, prêt à la guerre, attentif à maintenir le roi Édouard dans son repos, le roi s'occupait surtout de garder le royaume en bon ordre et en obéissance. Il y voyait croître le mécontentement; aussi chaque jour devenait-il plus jaloux de son autorité et plus méfiant.

Il savait les mauvais desseins du duc de Bretagne et les alliances qu'il avait conclues contre lui. C'était pour ce motif qu'il tenait son armée en Normandie, également prête à se porter sur la Bretagne ou sur la Flandre. Le Duc continuait toujours à se préparer à la guerre. Il avait fait acheter à Milan, qui était le lieu de la chrétienté le plus réputé pour la fabrique des armes, quantité de cuirasses, de casques et autres harnais de guerre. On avait expédié ces armures dans la même forme que des ballots d'étoffe; et, pour qu'elles ne fissent point de bruit, elles avaient été bien emballées avec du coton[1]. Ainsi arrangées et chargées sur des mulets, elles traversaient le royaume; mais, quand elles passèrent par les montagnes d'Auvergne, les gens de maître Doyat découvrirent ce que portaient les mulets. Doyat en écrivit au roi, qui fut bien content, et lui donna la confiscation de toutes ces armures.

Ce Doyat devenait de plus en plus cher au roi, à la grande indignation de tout le royaume, tant les nobles et seigneurs que le peuple. C'était à lui surtout qu'était confié le soin de surveiller et de tenir en crainte le duc de Bourbon, son ancien maître. Étant

1 De Troy.

gouverneur d'Auvergne, il en avait bien les moyens. Pour faire insulte à ce prince, il s'avisa de proposer au roi de faire tenir des Grands Jours à Montferrand, qui était le principal lieu des justices royales en Auvergne et le siége du bailliage. Mathieu de Nanterre, président au parlement, cinq conseillers, un maître des requêtes, un substitut du procureur général, un greffier, deux huissiers et deux secrétaires furent donc envoyés pour juger toutes les causes de juridiction royale, recevoir et vider les appels des justices seigneuriales, entendre toutes les plaintes, connaître de tous les griefs. Ils furent solennellement reçus par Louis de Bourbon, comte de Montpensier, grand-oncle du duc de Bourbon, qui avait pour lors quatre-vingts ans, et par Doyat, bailli de Montferrand. Outre le désir de faire sentir son pouvoir au duc de Bourbon, et de contrôler et réformer les actes de ses officiers et serviteurs, Doyat avait pour principal dessein de faire casser par arrêt le jugement porté autrefois contre lui. Il fit donc ordonner en sa faveur une réparation authentique pour injures à lui faites. Mais il ne suffisait pas d'un tel arrêt pour établir l'honneur d'un personnage si méprisé et si mal voulu de tout le monde.

Le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon, et gendre du roi, protesta contre la juridiction des Grands Jours, et réclama le ressort direct du parlement pour son comté de la Marche, qu'il avait eu de la confiscation du duc de Nemours.

Bientôt commencèrent de plus rudes poursuites contre un autre prince du sang royal. René, comte du Perche et fils du feu duc d'Alençon [1], n'avait jamais pris part aux rébellions et aux complots de son père; aussi le roi l'avait toujours bien traité, et lui avait remis la plus grande part de son héritage. Ce prince menait une vie fort dissolue, et l'on avait eu souvent à lui reprocher beaucoup d'excès et de désordres. Plusieurs de ses serviteurs, autorisés par une telle conduite de leur maître, avaient parfois commis des actes de violence, des rapts et autres crimes. Il avait fallu les venir prendre jusque chez lui, afin de les mettre en justice. Pour ces motifs, ou pour d'autres, le roi lui avait diminué ses pensions, et avait donné à d'autres quelques-uns des domaines confisqués sur son père.

Le comte du Perche, dont le nom jusqu'alors n'avait été mêlé à

1 Legrand et pièces. — Pièces de Comines.

aucune des intrigues des autres princes et seigneurs, commença à être mécontent. Bientôt après, sachant que ses discours avaient été rapportés au roi, l'inquiétude le prit, et il songea à sortir du royaume. A cet effet, il envoya de secrets messagers en Bretagne, en Angleterre, en Flandre. Le sire du Lude était chargé de faire épier secrètement sa conduite, et avait pouvoir de l'arrêter. Il le fit prendre au château de la Roche-Valbot, près de Sablé, et le conduisit d'abord à la Flèche, puis à Chinon. Là il fut enfermé dans une cage de fer d'un pas et demi carré, et y passa d'abord six jours sans en sortir, recevant sa nourriture au bout d'une fourche à travers les barreaux. Comme une telle rigueur le rendait malade, on le fit sortir pour prendre ses repas, mais tout de suite après on le rentrait en sa cage, où il demeura douze semaines.

Pendant ce temps-là son procès s'instruisait par commissaires. Le chancelier, le sire du Lude, maître Jean des Ponteaux, président au parlement de Dijon; Philippe Boudot, conseiller au parlement, et Jean Falaiseau, lieutenant du bailli de Tours, avaient été chargés par le roi de cette information. Le comte du Perche confessa le dessein qu'il avait eu de se soustraire à la colère du roi, et accusa le sire du Lude de lui avoir depuis long-temps rendu les plus mauvais offices, de l'avoir calomnié, de lui avoir en dernier lieu fait remettre de secrets avis, afin d'augmenter son inquiétude et de le déterminer à s'enfuir.

Plusieurs serviteurs de sa maison, et Jean d'Alençon, son frère bâtard, qui avaient été arrêtés et mis à la question, n'en déclarèrent pas davantage. La déposition la plus grave fut celle de Jeanne d'Alençon, sa sœur bâtarde, qui déclara lui avoir entendu dire que si le roi venait à mourir, il y aurait grande division entre les princes, mais que pour lui il se mettrait du parti du duc d'Orléans et du duc de Bretagne.

En tout cela il n'y avait point de crime : tout prévenus et dociles que pouvaient être les commissaires, ils ne voyaient pas qu'il fût possible de donner grande suite à cette affaire. Le sire du Lude, par plus de précaution, s'était même fait remettre par le roi une lettre par laquelle il reconnaissait que le comte du Perche avait été arrêté en vertu d'un ordre donné verbalement, pour plus de secret, et que jamais cette arrestation ne pourrait être sous nul prétexte imputée à monsieur du Lude.

Toutefois le roi n'entendait pas que les choses en restassent là, et pressait les commissaires. « Je ne sais, leur écrivait-il, si vous avez bien compris un mot qu'il y a aux lettres du duc de Bretagne; là où il dit qu'en allant en Bretagne, monsieur du Perche ne fût pas allé en un lieu où il eût pu me faire dommage. Vous voyez donc, si vous n'êtes bien bêtes, que le duc déclare par-là les péchés de monsieur du Perche; car, pour s'excuser soi-même de violer le serment qu'il m'a fait, il déclare nettement que monsieur du Perche n'eût pu rien faire chez lui contre moi. C'est donc confesser qu'il allait ailleurs pour faire son entreprise, c'est à savoir en Angleterre ou en Autriche. Messieurs, vous savez bien ce que je vous dis, en nous quittant sur les ponts [1], que jamais monsieur du Perche n'avait pu penser à aller en Bretagne; car il avait vu autrefois comment son père avait été contraint d'en revenir, sans parler de tous les maux qu'on lui fit [2]. Ainsi vous voyez bien qu'il s'en allait en Angleterre, et vous ne devez entendre qu'à cela. Il ne le peut nier, par deux causes : la première est que son entreprise avait pour but de ravoir son bien, et le duc de Bretagne ne pouvait pas plus l'y aider qu'un ménétrier. Item, ne manquez pas à lui remontrer qu'aussi bien est-il en complète forfaiture pour s'en aller en Bretagne comme en Angleterre, et que vous savez que le duc s'est déclaré pour le duc d'Autriche contre moi. Faites-lui passer ce mot, et vous voyez bien qu'il ne peut nier, sinon c'est votre faute; et adieu, messieurs. Écrit au Plessis, le 4 septembre. »

Ce n'était pourtant pas là des preuves, même pour des commissaires. En outre, le comte du Perche réclamait la juridiction du parlement et son privilége de pairie. Après plusieurs mois passés dans cette cruelle prison de Chinon, il fut transféré à Vincennes, et la procédure déférée au parlement, bien que le roi l'eût autrement désiré. Car il avait toujours un grand éloignement pour la justice ordinaire [3]; il la lui fallait prompte, sans formalités, ou, pour mieux dire, conforme à sa seule volonté.

C'est ainsi qu'il écrivait au chancelier au sujet d'une révolte qui avait eu lieu dans la Marche pour la levée de quelqu'un des nouveaux impôts : « Monsieur le chancelier, monsieur de Beaujeu m'a dit que vous faites difficulté de sceller les lettres que j'ai commandées

1 De Tours, vraisemblablement. — 2 Tome VI, page 178. — 3 États de 1483.

pour punir les mutins qui se sont élevés en la Marche, et que vous voulez en remettre la connaissance au grand conseil. Puisqu'ils se sont soulevés et ont agi par voie de fait, je veux que la punition en soit incontinent faite, et sur les lieux, et que ceux du grand conseil ni de la cour du parlement n'en aient aucunement connaissance. Pour ce, scellez les lettres telles qu'on vous les porte. N'y faites faute, et que je n'en entende plus parler, car je ne veux pas souffrir de telles mutineries, pour les conséquences qu'elles pourraient avoir. »

Une autre fois il écrivait à monsieur de Bressuire : « J'ai reçu les lettres où vous faites mention d'un nommé Husson, que vous dites qui a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir eue de moi. Pour ce, je veux savoir quel est cet Husson, et les abus qu'il a faits touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres vues vous me l'envoyiez si bien lié et garroté, et si sûrement accompagné qu'il ne s'échappe point ; ensemble les informations qui ont été faites contre lui. Qu'il n'y ait point de faute, et me faites soudain savoir de vos nouvelles pour faire les préparatifs des noces du galant avec une potence. Écrit à la hâte au Plessis, le 30 juin. »

Les gens qu'il se faisait ainsi amener passaient à la justice expéditive de son prévôt Tristan, qui était à la fois le témoin, le juge et souvent l'exécuteur.

Cette diligence à exécuter les moindres volontés de son maître, à satisfaire ses plus légers soupçons par de prompts supplices, était si grande, elle donnait lieu à des condamnations et des exécutions si soudaines, qu'il en pouvait arriver de funestes méprises. Aussi en racontait-on de bien étranges exemples.

On disait qu'un jour le roi, tenant son couvert en public, avait aperçu, parmi ceux qui étaient dans la salle à le voir dîner, un capitaine picard sur lequel il avait de grands soupçons. Aussitôt il avait fait un signe de l'œil à Tristan. Par malheur auprès de ce capitaine se trouvait un bon et honnête moine. Tristan comprit que c'était de celui-là qu'il s'agissait. Dès que le moine fut descendu dans la cour, il fut pris, mis dans un sac, et jeté à la rivière. Le capitaine, devinant de quoi il était question, et bien content du malentendu, monta au plus vîte à cheval et prit le chemin de Flandre. Il fut vu sur la route, et l'on en rendit compte au roi. « Tristan,

» dit-il, pourquoi ne fîtes-vous pas hier ce dont je vous faisais signe
» pour cet homme ? — Ah ! sire, il est bien loin à cette heure,
» répondit le prévôt. — Oui, ma foi, car on l'a vu près d'Amiens.
» — Près de Rouen, voulez-vous dire, ayant bien bu son saoûl dans
» la rivière. — De qui parlez-vous donc ? reprit le roi — Hé ! mais,
» de ce moine que vous me montrâtes ; je le fis aussitôt jeter à l'eau.
» — Ah ! Pâques-Dieu, s'écria le roi, c'était le meilleur moine de
» mon royaume ; qu'avez-vous fait là ? Il lui faudra faire dire demain
» une demi-douzaine de messes. C'était le capitaine picard que je
» vous montrais. »

Les gens de guerre et de cour, qui n'avaient pas grand souci de la justice ni de la vie des hommes, trouvaient cette histoire assez plaisante [1], et riaient de ce quiproquo d'apothicaire, comme ils l'appelaient. La seule moralité qu'ils en tiraient, c'est qu'il n'est pas bon de faire des commandemens par signes, et qu'il n'est rien de tel que de parler haut et clair quand on est roi, par conséquent magistrat absolu.

Cependant le roi était loin de se rétablir ; peu après son retour de Normandie, il avait eu une nouvelle atteinte ; il en eut une bien plus forte à Thouars, dans le mois d'octobre. On le crut mort ; il demeura deux heures sans connaissance, couché sur une paillasse à terre. Monsieur de Comines, monsieur du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude. Bientôt le sentiment et la parole lui revinrent, et il se trouva à peu près comme auparavant, mais bien faible.

De là il alla passer quelques semaines à Argenton, chez le sire de Comines, qu'il avait fort en gré dans ce moment. Ils couchaient assez souvent dans le même lit, comme dans ce temps cela se pratiquait entre amis, afin de pouvoir deviser plus à loisir et plus tranquillement. Le roi fut encore assez malade dans ce château. Il menait une vie de jour en jour plus traînante ; mais son esprit incapable de repos et sa vigueur d'âme le maintenaient malgré le déclin des forces du corps. Il continuait à s'occuper des affaires du royaume, et moins que jamais il les eût abandonnées à nul de ses conseillers.

Ce qui l'occupait surtout à ce moment, sans parler des négocia-

1 Brantôme.

tions avec la Flandre, qui étaient toujours au même point, c'était la conduite du duc de Bretagne. Ce prince gardait chaque jour moins de ménagemens. Landais avait pris complètement le dessus dans ses conseils, et avait fait jeter en prison le chancelier Chauvin. Ainsi le duc pressait le roi d'Angleterre et le duc Maximilien d'agir ouvertement contre la France. Mais comme il s'inquiétait de la vengeance que le roi pourrait tirer de sa conduite, il demandait des secours en même temps qu'il offrait les siens. Le duc Maximilien ne se pressait point de le rassurer, et se borna à envoyer au roi Franche-Comté, son héraut, pour déclarer qu'il regarderait comme une violation de la trève toute attaque contre le duc de Bretagne. Le roi envoya les lettres au parlement pour faire preuve des torts du duc de Bretagne.

Soit à cause de la division qui régnait parmi les conseillers de ce prince, soit par son caractère timide et faible, en même temps que haineux, il commença bientôt, ainsi qu'à la coutume, à prendre peur du roi, après l'avoir offensé, et lui envoya une ambassade qui avait pour chef le sire de Coatquen, son premier maître d'hôtel.

Le roi était alors à Argenton; les ambassadeurs furent retenus plusieurs jours à Thouars avant d'avoir la permission de venir. Ils furent cependant admis le 1er décembre, et remirent une lettre par laquelle le duc de Bretagne se plaignait de ce qu'on avait saisi sa ville de Chantocé, et arrêté sur le pont de Cé des mulets qui portaient de la vaisselle d'argent à lui. « N'avez-vous rien de plus » à dire? » dit le roi aux ambassadeurs. Le sire de Coatquen répéta seulement ce que contenait la lettre; mais comme il n'entendait guère aux matières de droit, il demanda que maître Jean Blanchet, procureur du duc à Nantes, fût admis à déduire d'autres griefs.

Celui-ci exposa que, sur les marches d'Anjou, plusieurs des sujets du roi en étaient venus aux voies de fait contre des sujets du duc; qu'ainsi il fallait de part et d'autre nommer des commissaires pour reconnaître les vrais coupables. Il se plaignait encore que le juge de Pontorson eût fait fustiger un condamné et lui eût fait couper les oreilles sur le territoire de Bretagne; que la garnison de Montaigu eût aussi arrêté et poursuivi des faux sauniers en-deçà des limites. Toutes les plaintes réciproques étaient du même genre, et il n'était

nullement question des véritables et plus grands sujets de discorde qui auraient pu allumer la guerre.

Le roi parla peu aux ambassadeurs de Bretagne, leur dit qu'il était heure de dîner, et les renvoya à traiter ces diverses affaires avec les gens de son conseil ; puis il refusa, malgré leurs instances, de les revoir, leur fit dire qu'il était trop occupé du fait de ses finances, et on leur remit des lettres qui contenaient sa volonté. Il rendait au duc sa vaisselle, lui accordait deux faveurs qu'il sollicitait : le libre transport de ses vins et le revenu du grenier à sel de Montfort ; il lui restituait Chantocé, sous condition d'en faire hommage. Du reste se contentait de lui avoir fait sentir son autorité, et ne s'expliquait sur aucun autre de leurs différends.

Une autre affaire bien plus importante survint à ce moment. Charles du Maine, successeur du roi René au comté de Provence, mourut sans laisser d'enfans, le 11 décembre 1481. La veille il avait mandé un notaire, et tout malade qu'il était, il avait dit fort distinctement qu'il instituait pour son héritier universel le roi Louis. « Lequel ? demanda le notaire. — Le roi Louis de France, » reprit le mourant, et après lui monsieur le Dauphin. » Puis un moment après, il ajouta : « Et la couronne [1]. » Le testament fut écrit en conséquence, et le roi se trouva héritier du comté de Provence, ainsi que lui en avait répondu le sire Palamède de Forbin, lors du voyage de Lyon, et de l'entrevue du roi et du roi René [2].

Le duc de Lorraine s'était, depuis la mort de ce dernier, efforcé de s'assurer son héritage et de succéder au comte du Maine ; mais toutes précautions avaient été prises pour qu'il ne pût ni capter un testament, ni se faire un parti en Provence. Il avait été forcé de s'en éloigner précipitamment, comme on a vu ; depuis ce moment le bailli de Mâcon et les autres officiers du roi, exerçant une autorité dans les pays qui sont entre la Lorraine et la Provence, avaient ordre d'empêcher sévèrement tout sujet du duc René de se rendre en Provence. Ce qui valait mieux, les habitans préféraient hautement d'être unis au royaume. Une si favorable disposition témoignait l'habileté de messire Palamède ; aussi, dès que le roi fut maître de la Provence, l'en nomma-t-il gourverneur avec un pouvoir tel qu'il n'en avait jamais confié à aucun de ses serviteurs, promettant

1 Déposition de Jacques Godefroi, notaire. — 2 Histoire du roi René.

sur parole de roi de confirmer tous les actes de son gouvernement. De sorte que le roi lui disait en plaisantant : « Tu m'as fait comte, » je te fais roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa glorieuse devise [1].

Le sire Palamède de Forbin répondit a cette grande confiance ; il gouverna la Provence à la satisfaction universelle. Le parti lorrain tenta encore quelques efforts. François de Luxembourg, fils de monsieur de Fiennes, et neveu du connétable de Saint-Pol, était le chef de ce parti. Il avait reçu du comte du Maine la vicomté de Martigue, et habitait la Provence. Il parvint à exciter une sédition à Aix, et déjà il avait rassemblé une assez forte troupe aux cris de : « Vive Lorraine! » Le sire de Forbin sortit sans plus attendre, et, heurtant de porte en porte pour se faire suivre des habitans, il criait de son côté : « Vive France! » Il était si bien voulu dans cette ville et y avait tant de crédit, que le sire de Luxembourg se trouva bientôt presque seul et se sauva dans l'asile de l'église des Jacobins. Le sire de Forbin alla l'y chercher et s'assura de sa personne. En récompense de ce grand service, le roi lui donna la confiscation de la vicomté de Martigue.

Une autre tentative du sire de Pontevez [1], sénéchal de Lorraine, n'eut pas un meilleur succès. Il fut envoyé par le duc René à Gênes, pour y traiter avec Robert de San-Severino et Obieto de Fiesque, et les engager, moyennant de grandes promesses, à se jeter en Provence à la tête de leurs bandes d'aventuriers italiens. Ils virent sans doute trop peu d'espoir de réussir, pour même essayer cette entreprise.

Une telle conduite de la part du duc René ne pouvait le réconcilier avec le roi, qui n'en mit que plus de volonté à lui ôter le duché de Bar, et à faire valoir les droits qu'il prétendait d'après le bail fait avec le roi René, et la cession de la reine Marguerite d'Angleterre. Il continua donc à fortifier Bar et les villes dont il s'était saisi, et, sans vouloir soumettre le différend à l'arbitrage de l'Empereur, comme le proposait le duc de Lorraine, il refusa tout autre arbitre que le pape.

C'était de la sorte que, tout affaibli et détruit par la maladie

1 *Regem ego comitem, me comes regem*. Histoire du roi René.

2 Histoire de Lorraine.

qu'était le roi, il n'oubliait et ne négligeait aucune de ses affaires. Ses volontés demeuraient fermes et entières comme par le passé, non seulement en ce qui touchait le royaume, mais même pour tout autre intérêt. Il avait, l'année précédente, confié la garde de son neveu le duc Philibert au sire de Luys; mais le comte de la Chambre s'était emparé du jeune prince, et voulait chasser du gouvernement l'évêque de Genève, que le roi y avait aussi placé. Ces querelles étaient si vives que la guerre s'était allumée en Piémont. Le parti du comte de la Chambre était beaucoup plus fort, et Philippe, comte de Bresse, s'était rangé de son côté [2]. Le roi lui fit secrètement savoir sa volonté, et envoya le sire de Comines à Mâcon avec des troupes pour entrer en Bresse, si le comte ne voulait point le servir. Tout fut bientôt convenu. Le sire de Bresse feignit de refuser obéissance au roi. Le sire de Comines continua à menacer et à faire des apprêts de guerre. Ces apparences rassurèrent le comte de la Chambre; il était pour lors à Turin avec le jeune duc, et croyait n'avoir à se méfier de rien, lorsqu'une nuit, monsieur de Bresse entra chez lui et le surprit dans son lit avec le prince. « Vous » êtes prisonnier du roi de France, » lui dit-il. Le duc Philibert fut ensuite amené à Grenoble, et remis au sire de Comines et au maréchal de Bourgogne, qui avaient ordre de le conduire à Lyon, pour qu'il y attendît le roi.

Le roi avait en effet le projet d'y venir en revenant de son pèlerinage à Saint-Claude. Depuis cinq mois environ qu'il avait été voué à ce saint, il attendait que la saison fût meilleure et ses forces un peu revenues, afin d'accomplir le vœu qu'on avait fait pour lui. Jusque-là il faisait, le mardi de chaque semaine, remettre trente-un écus sur l'autel de saint Claude. Il partit vers le milieu de mars, accompagné de huit cents lances, ce qui lui faisait un cortége d'environ six mille gens de guerre. Il s'arrêta d'abord à Amboise, où était le Dauphin son fils, qu'il n'avait jamais vu, ou du moins bien peu [3]; il lui donna sa bénédiction et le confia au gouvernement de son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, disant à l'enfant de faire ce que ce prince lui ordonnerait, et de lui obéir tout ainsi que si lui-même commandait. Le sire de Beaujeu fut en même

1 1481. v. st. L'année commença le 7 avril.
2 Comines. — Guichenon. — Legrand. — 3 De Troy.

temps créé lieutenant général du royaume pour le temps de ce voyage.

D'Amboise, le roi alla à Notre-Dame de Cléry, où il fit de grandes dévotions et de riches offrandes. Comme il sortait de l'église, après avoir été long-temps à genoux et en prières, un pauvre clerc, nommé Guillaume de Culant, se jeta à ses pieds pour implorer sa miséricorde. Il devait quinze cents livres à un dur créancier, qui l'avait tenu douze mois en prison, et allait encore l'y faire enfermer. « Tu as bien pris ton temps, lui dit le roi; puisque je viens de » prier Dieu d'avoir pitié de moi, il faut donc que j'aie pitié de » toi. » Et il paya sa dette.

Le roi, continuant sa route à petites journées, traversa la Bourgogne; tout allait assez bien en cette province et dans la Comté. Le sire de Toulongeon avait fait quelques tentatives pour y exciter encore des rébellions, mais elles avaient eu peu de suite. L'année précédente, quelques jours avant que le roi eût sa première attaque, il avait perdu le sire Charles d'Amboise qui, par sa sagesse et son habileté, lui avait gagné ce pays et qui le gouvernait si sagement. C'était à Tours qu'il était mort; car il était alors revenu près du roi, et avait auprès de lui autant de crédit qu'on en pouvait avoir. Il le regretta beaucoup et fit faire de solennelles prières pour le repos de son âme.

Il y avait en Flandre une telle haine contre ce sire d'Amboise, qui avait conquis la Bourgogne, au moment où le conseil du duc Maximilien croyait les affaires du roi désespérées en ce pays, qu'on débita sur sa mort une singulière fable. On assurait qu'il avait refusé tous les secours de la médecine et même de la religion, et qu'il était mort dans d'horribles souffrances. Toutefois, disait-on, le roi, ayant donné l'ordre de l'ensevelir en quelque chapelle, tandis que le prêtre se disposait à célébrer la messe, le diable était apparu pour lui dire que le favori du roi était déjà dans l'enfer, tant en corps qu'en âme. On avait pour lors ouvert le cercueil, et, à la grande épouvante de toute la cour, il s'était trouvé entièrement vide.

Le roi avait donné pour successeur au sire d'Amboise le sire de Baudricourt, qui fut depuis maréchal de France. Il se comporta avec douceur, et continua à apaiser par sa sagesse, plus encore que par les armes, ce qui restait de rébellion dans le duché et dans la Comté. Les États des deux provinces avaient été assemblés par ordre

du roi, et Jean et Louis d'Amboise, évêques de Maillezais et d'Albi, avaient été nommés lieutenans du roi pour recevoir leurs griefs. Les demandes qu'ils insérèrent sur leurs cahiers avaient été prises en grande considération; la plupart avaient été accordées, et pour les autres de bonnes promesses avaient été faites.

Le voyage du roi contribua à lui gagner encore ces deux provinces; il fit accueil à la noblesse et aux gens des villes. En passant à Beaune on lui fit voir un bel hôpital qui avait été fondé par le chancelier Raulin : « Ah! dit-il, c'était chose raisonnable qu'ayant » fait tant de pauvres durant sa vie, il leur bâtit une maison après » sa mort [1]. » En effet le chancelier Raulin, qui avait été un très-habile conseiller, et à qui le duc Philippe-le-Bon avait accordé tant de confiance, avait, comme on a vu, laissé un immense héritage et la renommée d'un homme plein d'avidité.

Le roi arriva le 20 avril à Saint-Claude, et y passa quatre jours; sa première offrande fut de quinze cents écus d'or et une autre de quatre cent soixante-cinq. Il fonda une grand'messe pour tous les jours, et donna à l'abbaye pour cette fondation une rente de deux mille livres, qui comprenait diverses seigneuries en Dauphiné, les gabelles de Briançon, le notariat du Valentinois, le péage de Montélimart, et en outre deux mille livres à prendre sur les revenus du Dauphiné; il accorda des lettres de naturalité à tous les sujets de cette abbaye; rien ne semblait devoir l'arrêter dans ses munificences.

Le jour même où il avait quitté Saint-Claude, en arrivant à Arban, il apprit que son neveu, le duc Philibert, était mort la veille à Lyon, à la suite d'une chasse qui l'avait excédé de fatigue. Le roi reçut cette nouvelle avec chagrin; il écrivit au comte de Dunois et au chancelier de faire célébrer ses obsèques et transporter son corps à l'abbaye de Hautecombe, sur le lac du Bourget, où étaient ensevelis ses ancêtres. Ensuite, au lieu de continuer sa route vers Lyon, il passa par Louhans, Tournus et Mâcon; puis il s'arrêta au château de Beaujeu.

Là il apprit la nouvelle d'une mort qui faisait un bien plus grand changement dans ses affaires.

1 Colomiez : Mélanges historiques.

MARIE DE BOURGOGNE.

1482 — 1483.

LIVRE CINQUIÈME.

—

SOMMAIRE.

Sentimens des Flamands pour le duc Maximilien. — Mort de la duchesse Marie. — Négociations du roi avec les Gantois. — Le duc Maximilien privé de la tutelle de ses enfans. — Ambassade du roi aux Flamands. — Prise d'Aire. — Meurtre de l'évêque de Liége. — Guerre dans le pays de Liége. — Instruction du roi au Dauphin. — Serment du duc d'Orléans. — État du royaume. — Remontrances de l'archevêque de Tours. — Fermeté du parlement. — Le président de la Vacquerie. — Négociations pour la paix. — Traité d'Arras. — Affaiblissement du roi. — Ambassade des Flamands au roi. — Mort du roi Édouard.— Succession de Navarre.— Affaires d'Italie. — Mariage du Dauphin. — Extrême méfiance du roi. — Disgrâce du chancelier. — Jacques Coittier, médecin du roi. — Dévotion du roi. — Saint François de Paule. — Mort du roi. — Ce qu'on pensait de lui après sa mort.

La duchesse Marie, que les Gantois et les Flamands avaient si rudement traitée lorsqu'elle s'était trouvée orpheline et délaissée, avait, depuis les quatre années de son mariage, gagné beaucoup dans leur faveur et leur affection. Ce n'est point qu'elle s'entremît des affaires et du gouvernement; elle n'avait nulle volonté, vivait en grande amitié conjugale avec son mari, et n'était connue que par sa douceur; mais on l'aimait par opposition au duc Maximilien, en qui les villes de Flandre avaient mis tant d'espérance, et qui leur était chaque jour devenu moins agréable. Ce prince était léger, insouciant, songeait plus à la chasse et aux festins qu'aux intérêts du pays, vivait uniquement avec des nobles et des courtisans. Il dépensait beaucoup, et c'était l'argent des impôts, car il n'en

faisait jamais venir d'Allemagne, tant son père était avare. Ainsi il en était toujours aux expédiens, et empruntait à ces gros marchands de Bruges et des autres villes, ce qui leur donnait peu de respect pour lui.

En outre, cette grande protection qu'on avait cru trouver en le prenant pour souverain avait été un complet mécompte. L'Empereur, n'ayant nulle autorité et nulle renommée en Allemagne, n'avait donné à son fils ni secours ni alliés. Il s'était borné à quelques ambassades, dont le roi de France avait pris peu de souci. L'Angleterre promettait davantage, mais on ne pouvait la faire déclarer. Le duc de Bretagne était un allié qui avait besoin d'aide plutôt que d'en pouvoir donner. La Frise, la Hollande et la Zélande étaient en proie à de sanglantes discordes. La Gueldre ne se soumettait pas. Les gens d'Utrecht étaient en pleine révolte contre leur évêque ; ils avaient appelé comme capitaine de leur ville Engelbert de Clèves, frère du duc Jean ; c'était sous ses ordres qu'étaient réunies toutes les forces du parti des Hoecks, de sorte qu'il s'était allumé dans ce pays une terrible guerre ; elle était presque devenue la principale affaire du duc Maximilien ; les Kabeljauws le contraignaient à y employer ses meilleurs capitaines et une grande partie de ses troupes.

Pendant ce temps les frontières de Flandre demeuraient dégarnies du côté de la France. La trève ne les garantissait guère, tant elle était mal observée de part et d'autre. Encore récemment, au mois de janvier, la ville de Bohain avait été surprise par les Français, qui, ne la pouvant garder, y avaient mis le feu. D'ailleurs il commençait à y avoir des bandes d'aventuriers qui, se disant, selon l'occasion, Français ou Bourguignons, ravageaient le pays et tenaient les habitans dans l'effroi. Le commerce [1] des villes avait cessé, et les riches fabriques de draps qui enrichissaient la Flandre étaient en chômage.

Les sujets du duc Maximilien, après avoir tant voulu la guerre, voulaient donc la paix à tout prix ; d'ailleurs les Gantois n'avaient jamais aimé aucun de leurs seigneurs et ne pouvaient vivre en bonne intelligence avec eux. Celui qui régnait leur déplaisait toujours, et leur affection se portait, soit avec regret vers celui qui n'était plus,

1 Amelgard.

soit avec espérance vers celui qui devait régner. Ils tenaient que le duc Maximilien n'était pas leur souverain, mais seulement le mari de leur souveraine; et, réclamant comme un privilége ce qui s'était en effet pratiqué souvent, ils voulaient qu'on nourrît et qu'on élevât dans leur ville les enfans de madame Marie et du duc Maximilien. Ils en avaient eu déjà trois : Philippe, né en 1478; Marguerite, née en 1480; François, né au mois de novembre 1481, qui était mort peu après sa naissance. Les deux autres étaient aux mains des Gantois.

La duchesse Marie, après s'être relevée de sa troisième couche, avait fait avec son mari un voyage en Hainaut. Elle avait été reçue en grande solennité; de là à Valenciennes, où les Français étaient venus se montrer durant son séjour; de sorte qu'elle avait pu voir de ses yeux les flammes qu'ils avaient allumées dans les campagnes. Puis elle avait quitté ce triste pays de guerre et de ravages, et elle était revenue avec toute sa cour dans la riche ville de Bruges. Dans les commencemens de février, elle voulut un jour se donner le divertissement de la chasse à l'oiseau, et sortit avec sa suite pour voler au héron. Pendant qu'elle suivait la chasse, sa haquenée voulut passer par-dessus un tronc d'arbre abattu; les sangles se rompirent, la selle tourna, et madame Marie tomba avec rudesse sur ce bois. On la rapporta blessée dangereusement; mais on ne croyait pas que sa vie fût en péril. Pour ne pas inquiéter son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne laissa pas les médecins panser la profonde blessure qu'elle s'était faite. Le mal s'envenima; la Duchesse devint de plus en plus malade, et trois semaines depuis sa chute elle mourut, le 27 mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans, après une vie si courte et agitée par tant de malheurs, que ne méritaient point sa douceur et son innocence.

Ce fut cette nouvelle qui arriva au roi pendant son voyage et lorsqu'il était au château de Beaujeu. On ne pouvait rien lui apprendre de plus heureux, et il sembla reprendre ses forces pour sentir une si grande joie. Ce qui l'augmentait encore, c'est que les deux enfans étaient au pouvoir des Gantois, et le roi vit tout aussitôt quel profit il allait tirer de la pauvre situation où se trouvait le duc Maximilien [2].

1 1481 v. st. L'année commença le 7 avril.

2 Il espérait, selon les chroniques flamandes, trouver un moyen de se débar-

Déjà il était en grande intelligence avec les Flamands. Monsieur d'Esquerdes, maître Olivier, et plus particulièrement encore Guillaume de Cluni, l'ancien protonotaire, qui avait été si long-temps conseiller du duc de Bourgogne, et que le roi avait fait évêque de Poitiers, conduisaient ces secrètes pratiques. Un nommé Hermann Wliestedte [1] faisait souvent le voyage de Gand, et portait parole aux principaux bourgeois et chefs du peuple de la part du roi. Ceux qui le servaient le mieux étaient un nommé Guillaume Rym, premier conseiller de la ville, et Copenole, syndic des chaussetiers. Tous deux étaient habiles, avaient grand crédit sur les gens de la commune, étaient de mauvais vouloir envers leur seigneur, et avaient accepté des pensions du roi.

Dès le premier moment les partisans du roi lui firent dire de se hâter et de profiter de l'occasion avant qu'elle échappât. Le peuple, disaient-ils, désirait ardemment la paix, et trouverait bon tout accommodement qui pourrait la procurer ; il fallait proposer le mariage du Dauphin avec la jeune princesse Marguerite, et les Gantois y consentiraient volontiers. Autrement les Flamands se tourneraient du côté de l'Angleterre, et alors n'épargneraient nul effort pour faire avec les Anglais une terrible guerre au royaume de France ; déjà même arrivaient des envoyés d'Angleterre pour pratiquer une alliance.

Le roi fit partir au plus vite Hermann Wliestedte. Par malheur, lorsqu'il passait à Gravelines, le sire de Sainte-Aldegonde, qui y commandait et devant qui il fut amené, n'étant point content de ses réponses, le fit mettre à la torture. Wliestedte se montra ferme et courageux. Il ne confessa rien, et il lui fut permis de continuer son chemin. Il arriva à Gand au commencement de juin.

Déjà tout allait au mieux pour le roi. Les États de Flandre, assemblés le 2 mai [2] ([3]) avaient refusé au duc Maximilien la tutelle de

rasser des Allemands, qui gouvernaient la Flandre, et y étendre sa domination pendant la minorité de Philippe et de Marie. M.

1 Legrand. — Comines. — 2 Barlandus, *Annales Brabantii.*

3 Maximilien les convoqua à Bruges pour le 8 avril, en son hôtel. Plusieurs personnes de distinction s'y réunirent. Mais avant de s'y rendre ils se réunirent en conférence secrète, se jurèrent réciproquement union et alliance. Leurs premiers discours à l'archiduc furent des paroles de condoléance ; il leur répondit affectueusement et termina par leur demander que la tutelle de ses deux enfants

ses enfans, ou du moins l'avaient assujetti à de dures conditions, lui imposant un conseil de tutelle, et le traitant de tous points sans nul respect, comme un prince incapable de se comporter raisonnablement.

Les États de Brabant allaient prendre une résolution pareille, lorsque le duc Maximilien fit prendre et mettre à mort quelques-uns des bourgeois les plus considérables qui lui étaient contraires. Cette violence, que lui avaient conseillée les jeunes serviteurs de sa cour, acheva de le perdre dans l'esprit des peuples. Les hommes que, contre toute justice, il condamna, étaient aimés, passaient pour sages et amis du pays. En outre ils étaient fort riches, et l'on vit bien que c'était surtout pour avoir leur confiscation; car rien n'égalait le désordre et la rapacité de ce prince et des seigneurs qui l'entouraient. Les troupes n'étaient pas même payées de leur solde; aussi vivaient-elles sur le pays et n'avaient-elles aucune discipline.

Malgré ces actes de tyrannie, les États du Brabant ne s'effrayèrent pas et ne reconnurent point au Duc le droit d'être tuteur de ses enfans. Ils lui accordèrent la tutelle, mais de leur propre autorité, se réservant de la lui retirer, s'il ne s'en acquittait pas sagement.

Le roi, après quelques jours passés à Beaujeu, s'était rendu à Lyon. Il y avait fait venir Charles de Savoie, frère et légitime héritier du duc Philibert; ce jeune prince, avec son jeune frère Jean Louis, était retenu en France depuis plusieurs années, et le roi l'avait donné en garde au comte de Dunois. Il arriva de Château-Regnault, où était son séjour accoutumé, et fut reconnu duc de Savoie. Le roi, son oncle, se déclara son tuteur, et nomma, pour

lui fût confiée; demande qui nous paraît imprudente, car, selon tout principe de droit, il était leur tuteur naturel.

Les États, dans tous les temps jaloux d'accroître leurs priviléges, ne pouvaient laisser échapper cette décision. Ils dirent qu'ils n'étaient point préparés; que cette affaire devait être méditée, et qu'ils s'assembleraient à Gand le 3 mai suivant.

La réponse fut : que les États et les quatre Membres consentaient à le nommer tuteur et mainbourg de ses deux enfants mineurs, mais seulement pour aussi long-temps que lesdits États et Membres le trouveraient agréable; que néanmoins Maximilien, quoique tuteur (voogt) n'entreprendrait rien sans l'assentiment des États qui pouvaient annuler les dispositions qu'il prendrait, et cela par le motif que Maximilien lui-même était fort jeune, car il n'avait guère que vingt-trois ans.

M.

gouverneur de ses États, Jean Louis de Savoie, évêque de Genève. Le comte de Bresse voulut s'emparer du gouvernement de Piémont, mais le roi lui ordonna de le quitter, sous peine de voir confisquer sa seigneurie de Bresse. Ainsi il fallut céder à la volonté de ce roi qui, presque dans le tombeau, commandait encore partout où il mettait la main.

Il revint ensuite lentement, et toujours de plus en plus malade, à Notre-Dame-de-Cléri, où il arriva au commencement de juin. Il y fit une pieuse neuvaine, après laquelle il se trouva un peu mieux. De là il alla passer quelque temps à Mehun-sur-Loire, et dans un lieu voisin qu'on nomme Saint-Laurent-des-Eaux. Il attendait les ambassadeurs des États de Flandre, car c'était avec eux et non plus avec le duc Maximilien qu'il traitait. Il reçut fort bien ces ambassadeurs, encore qu'il commençât à ne plus se laisser guère voir. Il y en avait des trois États : nobles, gens d'église, et hommes du peuple. Le roi leur parla de son désir d'avoir enfin la paix; eux aussi la souhaitaient plus que toute chose, et tout fut préparé pour la conclure. Puis le roi ordonna au sire de Saint-Pierre d'accompagner à Paris ces ambassadeurs, et de leur faire rendre de grands honneurs dans cette ville. Le prévôt des marchands et les échevins leur firent un honorable accueil, et les festoyèrent de leur mieux.

En retournant en Flandre, les députés des États traversèrent l'armée du roi, que monsieur d'Esquerdes avait conduite de Normandie sur les marches de l'Artois. Elle était plus belle que jamais : il y avait six mille Suisses, huit mille piquiers et quatorze cents lances, et une superbe artillerie. Cette vue ne pouvait qu'augmenter dans l'esprit des Flamands leur désir de faire la paix; car ils n'avaient rien de pareil chez eux. Tout y allait de plus mal en plus mal, le prince n'avait plus l'obéissance de ses sujets; sans parler de la guerre avec la France, la guerre d'Utrecht devenait chaque jour plus grande et plus sanglante; enfin il semblait que personne ne gouvernât plus.

C'était donc un moment favorable pour les trahisons, et pour faire des appointements particuliers avec les seigneurs et les capitaines. C'est à quoi s'entendait fort bien monsieur d'Esquerdes. Il y employait beaucoup le sire de Coupigny [1]. Ce gentilhomme pré-

1 Legrand.

tendait que si on lui donnait un comté, vingt mille francs de pension et quelque argent comptant, il déciderait le sire de Beveren, qui défendait si vaillamment Saint-Omer depuis cinq années, sinon à rendre la ville, du moins à la tenir en neutralité, et à prêter serment au roi de ne pas agir contre lui.

Ce marché ne fut pas conclu, mais on réussit à en faire un très-profitable avec le sire de Cohen, commandant la ville d'Aire. Seulement il voulut sauver les apparences [1] et demanda à être assiégé. Monsieur d'Esquerdes et le maréchal de Gié entourèrent la place et la battirent d'artillerie pendant huit jours. Le conseil du duc Maximilien envoya offrir au sire de Cohen de lui envoyer du secours. Il répondit qu'il pouvait facilement tenir pendant un mois, qu'ainsi il y avait tout loisir pour assembler une armée afin de faire lever le siége. Dès qu'il y eut une brèche, le traité fut conclu. La garnison eut permission de sortir avec ses armes et tout ce qui lui appartenait pour aller rejoindre le sire de Beveren, qui était capitaine en titre de la ville d'Aire. Pour le sire de Cohen, il eut une grosse somme d'argent, et par la suite fut capitaine d'une compagnie de cent lances.

Parmi tous les désordres qui désolaient alors les pays de Flandre, il se passa alors une aventure qui non seulement y répandit le trouble et l'effroi, mais inspira une horreur universelle dans la chrétienté [2]. Il y avait déjà quelques années que Guillaume d'Aremberg, surnommé le Sanglier des Ardennes, exerçait un grand pouvoir chez Louis de Bourbon, évêque de Liége. Il s'était fait nommer gouverneur ou mainbourg du pays; sous ce titre, et abusant de la faiblesse du prélat, il commettait mille excès et continuait le métier de brigand qu'il avait fait toute sa vie. Le roi avait eu plus d'une fois à réprimer les ravages du Sanglier des Ardennes, lorsqu'il faisait des courses sur les terres du royaume; mais comme il promettait depuis quelque temps de faciliter un libre passage aux Français pour aller attaquer le comté de Namur, il était secrètement favorisé. D'ailleurs le roi, qui croyait avoir à se plaindre de l'évêque de Liége, et qui n'avait pu jamais le faire déclarer contre le duc Maximilien, n'était pas fâché de le voir ainsi opprimé. Guillaume d'Aremberg, bienvenu des Liégeois qui n'aimaient point leur

1 Molinet. — De Troy. — Comines. — 2 Molinet. — Amelgard.

évêque et lui imputaient leurs anciens malheurs, protégé du roi de France, redouté de tous par sa violence, était donc le maître du pays beaucoup plus que Louis de Bourbon. Il s'était fait donner par le chapitre la riche seigneurie de Franchemont. Il disposait de tout, ôtait ou donnait les offices à son gré, tandis que l'évêque vivait abandonné et méprisé.

Les choses en vinrent au point qu'un jour le Sanglier des Ardennes tua de sa main un nommé Richard, secrétaire et garde du sceau de l'évêché. A ce dernier coup, l'évêque, las de tant d'outrages, prit courage, et, de concert avec les États du pays de Liége, bannit ce cruel mainbourg. Guillaume d'Aremberg alla se réfugier en France, et fit espérer plus que jamais au roi de lui livrer le pays de Liége, si l'on voulait l'aider à y entrer. Le roi ne pouvait faire un public accueil, ni reconnaître pour son allié un semblable chef de routiers; cependant il lui fit remettre de l'argent [1], et le laissa faire librement ses préparatifs dans le royaume. Le Sanglier des Ardennes vint à Paris, y enrôla les mauvais sujets, les larrons, les gens sans état, les vagabonds qui avaient jadis été dans les armées, et en forma une bande d'environ trois mille hommes. On lui permit même de prendre quelques gens de guerre. Il fit habiller tout son monde en robes rouges, avec une hure de sanglier brodée sur la manche, et s'achemina vers le pays de Liége.

L'évêque était à Huy; dès qu'il fut averti de cette terrible approche, il revint à Liége pour tenter de se défendre. Sa suite était peu nombreuse et formée de quelques nobles seulement, car il n'était point aimé des communes. Dès le lendemain, il manda dans son palais les syndics, et leur ordonna de lever les bannières de leurs métiers; mais il y avait, sinon mauvaise volonté, du moins grande indifférence à prendre la défense du prince. Tout bon qu'il était, il avait attiré les plus horribles maux sur son peuple; plus d'une fois il avait appelé les armes des Bourguignons, et son pouvoir n'avait été rétabli que par la ruine de la ville et le massacre des habitans. Déjà Pierre Rousselaer, maire de Liége, et Thierri Pavillon, échevin, étaient allés avec d'autres rejoindre le Sanglier des Ardennes, et s'avançaient avec sa troupe. Les syndics promirent pourtant à l'évêque de lui obéir.

[1] De Troy. — Molinet.

. Pour lors il s'arma et commanda qu'on lui amenât son cheval dans la cour de l'évêché. Quand il voulut mettre le pied à l'étrier, l'animal, qui d'ordinaire était doux et tranquille, se cabra comme s'il n'eût pas voulu se laisser monter. Cependant l'évêque persista dans son dessein, et sortit de son palais accompagné de quelques cavaliers, faisant porter devant lui la bannière de Saint-Lambert.

Les bourgeois ne s'étaient assemblés qu'en petit nombre, et semblaient marcher à regret. A chaque moment on en voyait quitter la troupe et rentrer chez eux. L'évêque était presque seul quand il passa la porte de la ville. Il continuait pourtant à marcher devant lui, incertain, consterné, et ne pouvant rien résoudre. « Où me mène-t-on? » disait-il. Il passa devant le couvent des chartreux, et leur fit dire de prier pour lui. Toujours avançant, il vit bientôt paraître quatre cavaliers de la bande ennemie, et à l'instant arriva sur lui, tout en fureur, Guillaume d'Aremberg lui-même. On se trouvait pour lors dans un chemin étroit ; l'évêque avait la tête désarmée ; un des serviteurs qui l'accompagnaient portait son casque. « Louis de Bourbon, » cria le Sanglier des Ardennes, « je me suis » offert et mis en peine pour être un de vos gens, et vous n'avez pas » voulu me recevoir. Aujourd'hui je vous trouve. » Bientôt il lui porta un coup dans la gorge. Le pauvre évêque demanda humblement la vie ; le sire d'Aremberg était né son vassal ; il le lui rappela, disant que toujours il l'avait traité avec faveur et comblé de biens ; qu'ils s'étaient promis foi et amitié ; qu'il était le parrain d'un de ses enfans. Il lui offrit de le recevoir en grâce, de lui rendre tout le pouvoir qu'il avait, ou même un plus grand. Rien ne put apaiser la rage sanguinaire du Sanglier ; il redoubla ses coups, de sa hache lui fendit la tête et l'abattit devant lui. Non content de l'avoir ainsi massacré, il fit traîner son corps jusque sur la place de Saint-Lambert, où il demeura exposé et dépouillé ; puis on le jeta dans la Meuse, en défendant que la sépulture lui fût donnée.

Cela fait, Guillaume d'Aremberg entra dans la ville, fit mettre à mort quelques-uns des serviteurs et du peu d'amis qu'avait ce malheureux évêque, et livra leurs maisons au pillage de ses gens. Puis il assembla les chanoines, leur ordonna d'élire pour évêque Jean de la Marck son fils, qu'il avait amené avec lui, signifiant que le chapitre resterait enfermé jusqu'à ce que cette élection fût faite. Il les contraignit encore d'engager aux banquiers florentins, établis

à Cologne, les revenus de l'évêché pour plusieurs années, afin, disait-il, de pouvoir acheter en cour de Rome la confirmation de l'élection de son fils. Son pouvoir ainsi établi dans la ville, il permit pourtant aux cordeliers de chercher le corps de Louis de Bourbon et de l'ensevelir; ensuite il envoya sommer tout le pays de Liége de reconnaître son autorité.

Sans parler même de l'épouvante que répandit un si grand crime dans tous les pays voisins, et de la pitié qu'inspirait le meurtre d'un évêque cousin du roi de France, oncle du duc d'Autriche, et aussi grand dans la noblesse que dans l'Église, il était pressant de pourvoir à la sûreté du comté de Namur et du duché de Brabant [1]. On voyait de quoi était capable Guillaume d'Aremberg. Déjà il promettait son appui aux gens d'Utrecht; le duc de Clèves lui offrait son alliance et son secours. Il avait avec lui Jean de Neufchâtel et quelques gentilshommes de France. Le roi le favorisait. Il importait donc de ne pas lui laisser le temps de s'affermir; c'était le seul moyen de sauver des plus cruels ravages les États du duc Maximilien.

La noblesse de Brabant et du comté de Namur s'assembla promptement pour chasser Guillaume d'Aremberg. C'était le 30 août qu'avait péri le malheureux évêque. Trois jours après, les Brabançons étaient déjà entrés dans le pays de Liége. De moment en moment arrivèrent ceux qui étaient plus éloignés des frontières, et les plus vaillans capitaines et serviteurs du duc Maximilien : le comte de Romont, le comte de Nassau, le sire de Breda et d'autres. Cette armée trouva d'abord peu de résistance, s'empara de Saint-Trond, d'Hasselt, de Tongres; mais le siége de Liége n'était pas une entreprise facile, et cette guerre ne pouvait être terminée promptement.

Les forces du duc Maximilien se trouvant ainsi toutes employées, soit contre le Sanglier des Ardennes, soit contre la ville d'Utrecht, le roi pouvait de plus en plus prendre ses avantages pour traiter. Mais en même temps sa santé allait s'affaiblissant. Une nouvelle rechute l'avertissant encore une fois que sa fin pourrait bien être prochaine, il voulut voir son fils pour lui donner ses dernières instructions, et régler pour le mieux son avènement à la couronne.

Jusqu'alors il avait fort négligé le Dauphin; jamais il ne le voyait. On ne l'amenait point au Plessis, et le roi n'allait point à Amboise [2].

1 Amelgard. — Molinet. — 2 Comines. — Seyssel. — De Troy.

Chacun disait que cet enfant lui faisait ressentir plus de crainte que d'affection; il se souvenait que lui-même, dans sa jeunesse, avait été mis à la tête de la faction de la Praguerie contre son père. Il voyait que dans tous les desseins qu'on formait contre lui il était toujours question de gouverner au nom du Dauphin. De sorte qu'on usait de grandes précautions, soit pour qu'il ne fût pas enlevé, soit pour qu'il ne fût point parlé de lui. Il était nourri et élevé à Amboise parmi les femmes, sans avoir autour de lui ni précepteurs ni domestiques qui eussent quelque importance. Il était défendu d'aller le visiter à Amboise; et le roi entrait même en soupçon et se montrait mécontent lorsqu'il savait que quelque seigneur avait pris route par la ville d'Amboise.

Un jour il écrivait en ces termes au chancelier. « Maître Pierre, » je ne sais si Jean Lallemand n'a point d'accointance avec mon » fils, et pour ce que j'en ai un doute, je me suis avisé que vous » ne lui bailliez rien. »

Une autre fois, le sire du Bouchage, qui était un des plus avant dans la confiance du roi, prit sur lui d'aller rendre ses devoirs à l'enfant. Pour le divertir un peu, il l'amena dans les champs, mais non loin du château, et fit prendre quelques perdreaux devant lui dans une chasse au vol. Dès que le roi en fut instruit, il entra en grande colère, et personne ne songea plus à risquer une pareille chose. La chose était au point que l'on se demandait parfois parmi le vulgaire si le Dauphin était mort ou vivant. D'autres disaient que le roi avait cru à propos de supposer un héritier à la couronne, pour arrêter l'ambition des princes; mais que l'enfant ne lui étant rien, il ne ressentait pour lui nulle tendresse.

Cet enfant, vivant ainsi seul et enfermé, n'avait rien qui pût lui élever le cœur, ni lui donner goût à devenir docte et sage. Le roi ne s'en mettait guère en peine et ne lui fit pas même enseigner le latin : « Je ne veux point qu'il en sache d'autres paroles, disait-il » en plaisantant, sinon : *qui nescit dissimulare, nescit regnare;* c'est » tout ce qu'il faut de latin à un prince. »

Il est vrai que le Dauphin était de faible santé et fut souvent malade, quelquefois même dangereusement; pour lors le roi s'en montrait fort inquiet et paternellement occupé [1]; il envoyait sans

[1] Lettre du sire de Beauveau.

cesse savoir de ses nouvelles, et n'oubliait rien pour qu'il fût bien soigné et entouré de médecins habiles.

Maintenant qu'il voyait en son fils son prochain successeur, il commença à se comporter avec lui d'une autre sorte. Il fit composer sous ses yeux, par de bons et notables hommes, non point seulement doctes, mais propres à la garde, défense et gouvernement du royaume, un petit volume qu'il appela le Rosier des Guerres. C'était un recueil des plus pieuses, des plus sages, des plus nobles maximes, tant sur la façon de se bien conduire selon la loi de Dieu et la justice, que sur l'art de gouverner, de rendre les peuples heureux, sur la politique; particulièrement sur la science de la guerre, sur les qualités qu'il y faut apporter, le choix des chefs, la discipline des soldats, les discours qu'on leur doit tenir, enfin toute la conduite d'une armée. Rien n'est plus digne d'un loyal et vertueux prince que ce livre, et l'on n'y trouve nulle trace de ce que le roi Louis XI pratiquait dans les affaires ou disait dans ses discours familiers. Voulant laisser à son fils et aux temps à venir un témoignage solennel de ses pensées, il lui sembla que si la ruse et la violence convenaient par momens au bien des affaires, la justice est de tous les temps; que le mal peut se pratiquer, mais qu'on ne saurait pourtant se résoudre à l'enseigner; et que si par forme de plaisanterie, en devisant selon l'occasion de chaque jour, il avait pu montrer peu de souci des plus saintes maximes, du moins elles devaient trouver place nécessaire dans le beau langage d'un livre.

Ce livre devait être comme une préface ou préparation aux chroniques de France, qu'il fit aussi écrire pour son fils; « car, y est-il dit, la recordation des choses passées est moult profitable, tant pour se consoler, conseiller et conforter contre les adversités, que pour esquiver les inconvéniens auxquels les autres ont trébuché, et pour s'animer et s'efforcer à bien faire comme les meilleurs.... C'est aussi un grand plaisir et passe-temps de réciter les choses passées; comment, de quelle manière et en quel temps sont advenues les pertes, conquêtes ou réductions de pays. »

Avec un tel goût pour l'histoire, qui lui semblait la plus profitable et la plus récréative des sciences, le roi ne pouvait manquer à ce qui avait été constamment pratiqué par ses prédécesseurs; il avait veillé à ce que les chroniques tenues à Saint-Denis fussent continuées. Jean Castel, religieux de cette abbaye et abbé de Saint-

Maur, avait été long-temps chargé de cet office, moyennant deux cents francs de pension. Lorsqu'il était mort, en 1479, ce qu'il avait écrit fut déposé à Saint-Denis dans un coffre à deux clefs. Le roi voulut en avoir connaissance, et commanda à Mathieu de Nanterre, président au parlement, à Jacques Louet, garde du trésor des chartes, et à l'abbé de Saint-Denis de lui envoyer tout ce qui concernait les chroniques du royaume. C'était ainsi qu'en se raillant souvent des docteurs et leur préférant les gens qui connaissaient les affaires du monde ; aimant aussi bien mieux converser d'une façon vulgaire et facile [1] qu'entendre ou faire de beaux discours, le roi Louis XI n'oubliait cependant pas les sciences et les lettres, et il voulut, mais un peu tard, les faire servir à l'éducation de son fils.

Ce n'était pas seulement des instructions de cette sorte qu'il pensa à lui laisser. Il désira lui faire connaître solennellement ses intentions sur la façon dont il croyait que le royaume de France devait être gouverné après sa mort, et donner aux conseils de son expérience une sorte d'autorité qui lui pût survivre. En conséquence il se rendit le 21 septembre à Amboise, et là, en présence de plusieurs des princes du sang, d'autres grandes personnages et des gens de son conseil, il fit venir son fils, et lui tint un fort long discours.

Il parla d'abord de la fragilité des choses humaines et de leur brièveté ; puis de la grâce que Dieu lui avait faite de le choisir pour chef et gouverneur de la plus notable nation de la terre, où tant de rois ses prédécesseurs s'étaient montrés si grands, si vertueux et si vaillans, qu'ils avaient gagné le nom de très-chrétiens, en mettant et réduisant à la bonne foi catholique plusieurs grands pays, et diverses régions habitées par les infidèles, en extirpant les hérésies, et entretenant le saint-siége apostolique et la sainte Église de Dieu en leurs droits, libertés et franchises ; tellement qu'il y en avait un certain nombre tenu pour saints.

Ensuite il dit que, grâce à Dieu et à l'intercession de la sainte Vierge, il avait défendu et gouverné son royaume si bien, qu'il l'avait augmenté de toutes parts par sa grande sollicitude et diligence, et aussi avec l'aide de ses bons et loyaux officiers, serviteurs et sujets.

« Cependant, dit-il, tantôt après notre avènement à la cou-

[1] Amelgard.

ronne, les princes et seigneurs de notre sang et autres grands seigneurs ont conspiré contre nous et la chose publique de notre royaume, tellement que, par le moyen de ces pratiques et trahisons, de si grandes guerres et divisions ont pris source, qu'il en est advenu merveilleuse effusion de sang humain ; destruction du pays, désolation du peuple, qui ont duré depuis notre avènement jusqu'à présent, qui ne sont point encore toutes éteintes, et qui, après la fin de nos jours, pourraient recommencer et longuement durer, si l'on n'y donnait pas bonne provision.

» C'est pourquoi nous avons eu égard à ces choses : nous avons aussi considéré l'âge où nous sommes, la maladie qui nous est survenue, pour laquelle nous sommes allé en très-grande dévotion voir et visiter le glorieux corps de ce grand ami de Dieu, monsieur saint Claude, ce qui nous a grandement soulagé, et ce qui nous a, avec l'aide ne notre Créateur, de sa sainte Mère et dudit saint, fait revenir de ce voyage en bonne prospérité et santé. Alors nous avons conclu et résolu de venir vous voir, vous notre très-cher fils Charles, Dauphin de Viennois, et de vous raconter plusieurs belles et notables choses, pour l'édification de votre vie, vos bonnes mœurs, le gouvernement et la conduite de la couronne de France, s'il plaît à Dieu qu'elle vous advienne après nous, ainsi que nous le souhaitons ; car c'est votre véritable héritage, et vous le devez entretenir et gouverner à votre honneur et louange, au profit et utilité des sujets et de la chose publique de votre royaume. »

Il lui recommanda d'abord de se conduire par les conseils de ses parens, des seigneurs de son sang, des autres grands seigneurs, barons, chevaliers, capitaines, et autres gens sages, notables et de bon conseil, de ceux surtout qui lui avaient été bons et loyaux serviteurs.

Il lui ordonna et enjoignit expressément de maintenir dans leurs charges et offices les princes du sang, les autres barons, seigneurs, gouverneurs, chevaliers, écuyers, capitaines, chefs de guerre, tous autres ayant charge ou conduite de gens, villes, places ou forteresses ; et aussi les officiers ayant office tant de judicature qu'autres, sans changer, destituer ni désappointer aucun d'eux, sinon qu'ils fussent trouvés être autrement que bons et loyaux, et après que la chose serait bien et dûment prouvée et déclarée par justice, ainsi que cela devait être.

Et sur cela il allégua son propre exemple[1] : « Car, dit-il, quand
» le roi Charles, mon père, alla à Dieu et que je vins à la couronne,
» je désappointai plusieurs des bons et notables chevaliers du
» royaume, qui l'avaient servi et aidé à conquérir la Normandie et
» la Guyenne, à chasser les Anglais du royaume, à établir paix et
» bon ordre. Mal me prit de ces mutations d'offices ; j'en eus la
» guerre du bien public, qui pensa tout perdre, et a produit tant
» de dommages et de destructions qui durent encore. Si vous faisiez
» le semblable, il pourrait vous arriver semblablement et même
» pis. Ainsi, aimez sur toutes choses le bien, l'honneur et l'aug-
» mentation du royaume : ayez-y bien égard, et ne faites rien qui
» y soit contraire, quelle que soit le cas advenant. »

Le roi demanda alors à son fils ce que lui en semblait, et s'il avait ferme propos et bonne intention d'accomplir tout ce qu'il venait de lui dire. L'enfant répondit qu'il se conformerait de bon cœur et selon son pouvoir aux enseignemens que son père venait de lui donner.

Pour plus de solennité, le roi lui ordonna de se retirer en une autre chambre avec les principaux seigneurs et conseillers, pour parler avec eux de tout ce qui venait de se dire, et bien aviser s'il voudrait obéir aux injonctions qui lui étaient faites.

Cette formalité remplie, le Dauphin rentra et dit à haute voix :
« Monsieur, avec l'aide de Dieu, et quand son bon plaisir sera que
» les choses adviennent, j'obéirai à vos commandemens, et ferai,
» maintiendrai et accomplirai ce que vous m'avez enjoint, ainsi
» qu'il a été arrêté. — Puisque vous le voulez ainsi pour l'amour
» de moi, reprit le roi, levez-en la main. » Le Dauphin leva la main, et alors le roi continua.

Il entra alors dans le détail des services qu'il avait reçus de ses principaux serviteurs et officiers tant absens que présens, des motifs de la confiance qu'on devait avoir en eux, et les recommanda par leurs noms à son fils. Il lui dit d'écouter surtout les conseils de monsieur du Bouchage et du sire Gui Pot, bailli de Vermandois. Pour les choses de la guerre, il lui indiqua monsieur d'Esquerdes, comme un chevalier de bonne et grande conduite, digne de toute confiance. Enfin il n'oublia pas ses deux favoris, maître Oli-

[1] Comines.

vier et Jean Doyat, gouverneur d'Auvergne; car plus il allait, plus ces deux hommes, haïs de tout le royaume, jouissaient de ses bonnes grâces.

Enfin il parla de ses ennemis, des adversaires du royaume, de ceux à qui il imputait tant de troubles et de malheurs, disant à son fils comment il devait se garder d'eux, et quelle conduite il fallait tenir à leur égard.

Lorsque cette cérémonie fut terminée, le roi ordonna à maître Pierre Parent, son notaire et secrétaire, d'en dresser procès-verbal, en rapportant tout ce qui s'y était dit ou fait, pour ensuite être envoyé au parlement, à toutes les cours de justice et autres, à tous officiers quelconques, avec ordre de l'enregistrer et publier dans la forme des lettres-patentes. Maître Parent fut aussi autorisé à en délivrer expédition pour servir à qui de droit, de confirmation en leurs charges et offices, au nom du nouveau roi, après son avènement.

Le roi, qui prévoyait bien que si, après sa mort, le royaume était troublé par quelqu'un des princes de son sang, ce serait par le duc d'Orléans, voulut aussi essayer d'y pourvoir. Le duc de Bourbon était déjà âgé, d'un caractère irrésolu et d'une santé languissante; il n'avait point d'enfans; c'était son frère le sire de Beaujeu, gendre du roi, qui devait être son héritier. Le comte de Nevers, dernier prince de la maison de Bourgogne, n'avait pas non plus d'enfant mâle, et il était si peu ambitieux ou d'une telle faiblesse de volonté, qu'il n'avait rien réclamé de la succession de son cousin le feu duc Charles, tandis qu'il avait droit à l'avoir presque entière. Le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, était à la Bastille. Le comte de Montpensier avait plus de quatre-vingts ans; son fils, Gilbert de Bourbon, était gouverneur du Poitou et n'avait jamais donné nulle inquiétude au roi. François de Bourbon, comte de Vendôme, était un enfant. Le comte d'Angoulême ne semblait pas d'un caractère entreprenant.

Le duc d'Orléans, mari de madame Jeanne de France, avait, au contraire, laissé voir ce qu'on pouvait attendre de lui, et le roi son beau-père avait jugé d'avance ce qui en effet advint peu d'années après; car ce fut lui qui, avant de régner sous le nom du bon roi Louis XII, brouilla tout dans le royaume, pendant la minorité de Charles VIII.

Dans un temps où les droits des princes ne se réglaient que par la force et ne se maintenaient que par la crainte, il n'était pas facile d'assurer l'avenir, et comme il n'y avait nulle autorité qui pût contraindre les grands seigneurs à reconnaître et à suivre des lois dans le royaume, force était de recourir aux sermens, tout ainsi qu'avec des princes étrangers avec qui l'on traite de la paix. Ce fut le seul recours du roi Louis, qui souvent en avait essayé tant pour lui que pour les autres, et qui avait pu voir quelle en était l'efficacité.

Louis, duc d'Orléans, pour lors âgé de vingt et un ans, fut donc conduit par le roi au château d'Amboise, et jura au nom de Dieu créateur, par le saint canon de la messe, par les saints Évangiles touchés de sa main, sur la damnation de son âme, sur son honneur, sous peine d'encourir un perpétuel reproche, de servir loyalement le Dauphin quand il serait venu à la couronne; de ne prendre nulle alliance; de n'entrer en aucune entreprise contre le gouvernement; de révéler ce qui pourrait être tramé et qui viendrait à sa connaissance; enfin tout ce qui se promettait en pareil cas. Son serment faisait une mention particulière du duc de Bretagne; il s'engageait à ne point entretenir d'intelligence avec ce prince, à ne point croire et suivre ses avis s'ils étaient contraires au bien du royaume; car le roi jugeait encore que c'était là le danger, comme l'avenir le montra. Le duc d'Orléans faisait aussi une promesse à peu près pareille touchant le vicomte de Narbonne, qui avait épousé Marie d'Orléans sa sœur. Le roi connaissait ce seigneur pour difficile à conduire, et lui savait de secrets desseins sur le royaume de Navarre.

C'était ainsi que le roi voyait les choses aussi clairement qu'en aucun temps de sa vie, et pensait peut-être au bien du royaume plus qu'il n'avait jamais fait [1]. Mais arrivé à la fin de son règne et de ses jours, il ne trouvait plus le délai nécessaire pour réparer le mal qu'il avait suscité, pour apaiser ce qu'il avait troublé, pour calmer les esprits sourdement irrités, pour regagner la confiance et l'affection de ses sujets. Sans doute il s'était dit souvent que lorsqu'il aurait obtenu le succès de ses entreprises, lorsqu'il aurait conquis un pouvoir absolu et dompté ses ennemis de dehors et du

1 Comines.

dedans, alors il règlerait tout pour le mieux et rendrait les peuples tranquilles et riches. En attendant, il les avait faits malheureux et pauvres. Il allait mourir, et il ne restait de lui que les injustices qu'il avait commises, les cruautés qu'il avait prodiguées, et les maux infinis qu'il avait répandus sur tout le royaume.

De toutes les plaies qu'il avait faites à la France, celle qui devait saigner le plus long-temps [1], celle qui devait le plus charger son âme et même celle de ses successeurs, c'était cette quantité de gens de guerre qu'il avait levés et les terribles impôts qu'il fallait exiger pour les payer et entretenir. Le roi son père avait le premier commencé à mettre des tailles et autres subsides sans le consentement des États du royaume. La chose avait été excusée et même louée à cause du bien qui en était sorti. Le bon ordre avait été remis partout; la discipline établie parmi les gens de guerre; les pillages des routiers avaient cessé; puis la Normandie et la Guyenne avaient été reprises sur les Anglais. Une bonne et salutaire paix avait succédé à cette délivrance du royaume. Les compagnies d'ordonnance et les francs-archers ne servaient qu'à bien garder les provinces. Chacun voyait qu'elles étaient entretenues pour le bien public; dix-sept cents hommes d'ordonnance et dix-huit cent mille francs d'impôts suffisaient à un si bon emploi.

Le roi Louis avait terriblement abusé de cette habitude qu'avaient prise les peuples d'acquitter les taxes sans qu'elles fussent consenties, et ils avaient payé cher la trop grande confiance que son père leur avait inspirée. Dès son avènement, il avait voulu, comme les princes d'Italie [1], avoir, non pas des gens d'armes et des francs-archers pour la défense et la conservation du pays, mais des bandes à sa pleine et entière obéissance, afin d'exécuter ses volontés et accomplir ses entreprises. Il lui avait fallu des capitaines qui fussent à lui à la vie et à la mort, à cause des grands biens qu'ils pouvaient avoir ou espérer de lui. Puis étaient arrivées les discordes dans le royaume, les guerres pour le Roussillon, la querelle sanglante avec le duc de Bourgogne, enfin la conquête de son héritage. De sorte que chaque année le nombre des gens de guerre avait augmenté, et avec eux la charge des impôts. Maintenant le roi avait quatre ou cinq mille hommes d'ordonnance, six ou huit mille Suisses et

1 Comines. — Amelgard. — 1 Comines.

plus de douze mille gens de pied, soit pour tenir la campagne, soit pour garder les villes. L'artillerie était immense. Afin de payer une telle armée, il fallait lever quatre millions sept cent mille francs, ce qui était trois fois plus que sous l'autre règne. Encore les gens de guerre n'observaient-ils aucune discipline, et pillaient-ils tout sur leur passage.

Aussi la misère du royaume était-elle vraiment lamentable [1]. Les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait même plus dire que le pauvre peuple portait le fardeau des impôts : il y succombait et périssait à la peine. Une année de mauvaise récolte après un hiver rigoureux était venue s'ajouter à tant de détresse. Les maladies et la famine faisaient d'effroyables ravages. On n'entendait partout que plaintes et gémissemens, qui ne désarmaient pas la rudesse, la violence et les injustices des collecteurs. « Qui » jamais eût imaginé, disaient, non pas même le vulgaire, mais les » hommes graves et sages, qui eût pu croire qu'on verrait traiter » ainsi ce pauvre peuple, jadis nommé Français? Maintenant c'est » un peuple de pire condition que le serf; car le serf du moins est » nourri par son maître, tandis que le peuple est assommé de » charges insupportables. »

Les uns quittaient leurs champs et leurs pauvres cabanes, et s'en allaient chercher asile hors du royaume. Il y en eut beaucoup qui vinrent en Bretagne. D'autres même se trouvèrent si désespérés qu'ils allèrent en Angleterre chercher leur vie chez les anciens ennemis de la France. On vit des malheureux tuer leur femme et leurs enfans, puis se tuer après. Ailleurs, les bestiaux ayant été enlevés par les collecteurs, le laboureur attelait à sa charrue ses fils ou sa femme. Il y en avait qui n'osaient cultiver leur terre que pendant la nuit de peur d'être aperçus et taxés plus fort.

En outre des désordres infinis se commettaient dans la perception de ces impôts. Les gens qui en étaient chargés se sentaient appuyés de l'autorité d'un maître dur et impitoyable; comme il faisait punir sans miséricorde toute rébellion ou résistance, ces gens-là ne prenaient aucun souci de bien remplir leur office. Ils rançonnaient les paysans pour leur propre compte, divisaient l'impôt à leur guise et sans autre règle que leur volonté. Telle paroisse

1 État de 1483. — Amelgard. — Seyssel.

payait deux fois; tel particulier était mis en prison pour son voisin. La patience des peuples était à bout.

Le roi connaissait l'état du royaume; ce n'était pas le moindre motif de sa tritesse, de sa méfiance et des idées qu'il se faisait sur les périls dont il se croyait environné. Il eût bien voulu soulager ses sujets; mais la paix n'était pas encore faite, et pour l'avoir profitable, il fallait encore montrer une armée redoutable. D'ailleurs, puisque le peuple était mécontent, il importait d'autant plus d'avoir des gens de guerre pour le maintenir en obéissance. Plusieurs années de sagesse et d'habileté auraient à peine suffi pour tout ramener à un point raisonnable.

Mais si le roi savait le mal, jamais il n'avait été moins disposé à écouter la moindre remontrance, le moindre conseil; jamais il n'avait été si ombrageux et si irritable sur tout ce qui touchait à son pouvoir. Il ne pouvait plus endurer que des serviteurs humbles, de petite condition; il lui plaisait même que leur mauvaise renommée les rendît plus soumis et dévoués. Ceux-là ne lui parlaient jamais d'affaires, hormis de celles pour lesquelles ils recevaient ses commandemens, comme de la conclusion de la paix ou de ses armées, jamais des choses de l'intérieur du royaume.

C'est ce qu'on put voir par ce qui arriva alors à Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours. C'était le plus respectable prélat du royaume. Le roi s'étant recommandé à ses prières, afin d'obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé, le saint évêque en prit occasion de faire très-humblement quelques remontrances au roi. Il lui parla du malheur des peuples, du fardeau des tailles [1], et lui fit entendre que rien ne serait plus agréable à Dieu que de donner quelque soulagement au royaume. Il insista encore plus sur la façon dont le roi avait traité l'Église et le clergé. En effet, malgré sa dévotion, nul prince n'avait peut-être eu moins d'égards pour l'ordre ecclésiastique. Le cardinal Balue avait passé douze ans dans une cage de fer; l'évêque de Verdun avait aussi souffert une longue prison; l'évêque de Coutances avait été mis en justice et détenu. L'évêque de Laon, fils du connétable de Saint-Pol; l'évêque de Castres, frère du duc de Nemours, avaient été éloignés de leur siége; d'autres avaient eu leur temporel saisi. Ce qui semblait encore plus

1 Seyssel. — Legrand et pièces.

fort, le cardinal de Saint-Pierre, légat du pape, avait été arrêté à Lyon en 1476. L'archevêque de Tours pensait que c'était de lourdes charges sur la conscience du roi.

Les avis de l'archevêque furent mal reçus du roi. Il dit que pour parler ainsi, il fallait être ennemi de lui et du royaume, ou bien ignorant des affaires; que c'était ne point connaître la nécessité des choses, et qu'à écouter de tels conseils on perdrait le royaume. Il chargea l'archevêque de Narbonne d'écrire au chancelier pour lui ordonner de réprimander l'archevêque. Trouvant sans doute que ce n'était pas assez montrer sa volonté, lui-même écrivit la lettre suivante :

« Monsieur le chancelier, vous répondrez à monsieur de Tours, de par moi, que depuis que je connais la grande plaie qu'il voulait faire contre la couronne, je ferais un grand péché, et je craindrais beaucoup pour ma conscience, si je le croyais en rien, si je lui demandais conseil, et assurément je ne voudrais en rien lui en demander, ni le mêler d'aucune chose.

» Item, vous lui direz que quand je lui ai écrit, c'était afin qu'il voulût bien prier Dieu pour ma santé; par quoi il n'avait que faire de se mêler plus avant; car il me semble qu'il est tenu à plus envers moi qu'envers le cardinal Balue ou le cardinal Sancti-Petri *ad Vincula*.

» Item, dites-lui qu'il me déplaît fort qu'il ait mis ainsi la main à la charrue, et se soit ingéré à regarder en arrière. Tant que je le verrai partial, je ne voudrai pas me fier à lui.

» Chancelier, s'il y a un homme qui se plaigne, je ne le crains en rien. Faites justice incontinent de celui qui a tort, mandez-le-moi, et laissez là toutes mes besognes pour celle-là. Écrit à Mehun-sur-Loire, 24 août. »

Le chancelier alla trouver le digne archevêque et lui parla sévèrement au nom du roi. Il rappela la dévotion de ce prince, son respect pour le saint-siége, et maintint qu'il n'avait rien fait que maintenir l'autorité et juridiction de la couronne, selon les sermens faits à son sacre : sermens faits sur de saintes choses envoyées du ciel et apportées par les anges, et qui, certes, n'étaient pas moindres que les choses qui servaient à sacrer les évêques et archevêques. Enfin, après ces réprimandes, le chancelier somma l'archevêque de déclarer s'il voulait observer le serment de fidélité

qu'il avait fait au roi. C'en fut assez pour rendre bien humble et repentant l'archevêque de Tours, qui se mit en grande peine pour se justifier auprès du roi et regagner ses bonnes grâces.

Mais tel était l'esprit du roi, que, tout en maintenant avec aigreur et fierté qu'il n'avait agi que selon la justice et ses droits envers le clergé, il ressentait en lui-même une sorte d'inquiétude, et craignait, soit d'avoir commis un péché, soit de s'être fait de puissans ennemis auprès de Dieu. Aussi fit-il solliciter du pape l'absolution pour avoir détenu si long-temps le cardinal Balue et l'évêque de Verdun. Il ne voulait pas que ce dernier conservât un siége dans le royaume, mais il ne s'y prit plus avec violence, et obtint du pape que Guillaume d'Harancourt serait transféré à l'évêché de Vintimille, sauf à compenser la différence des revenus. Le chancelier eut aussi ordre d'examiner les griefs des divers prélats pour lesquels l'archevêque de Tours avait porté plainte; de sorte que, sur ce point, sa remontrance, toute mal reçue qu'elle eût été, ne laissa pas de produire quelque effet.

Le parlement se montrait plus ferme que le clergé dans les refus qu'il faisait parfois de céder aux volontés du roi. Jean de Saint-Romain, procureur général, qui depuis beaucoup d'années se comportait avec un grand amour de la justice et sans trop de complaisance pour ce qu'on voulait exiger de lui, avait fini par mécontenter le roi, au point qu'il lui ôta son office. Le parlement, affligé qu'on eût désappointé un homme si sage et de si bonne renommée, refusa d'abord de recevoir Michel de Pons qui lui avait été donné pour successeur. Il fallut que Jean de Saint-Romain vînt lui-même déclarer que depuis l'ordre du roi il avait cessé de s'acquitter de sa charge. Alors seulement le parlement la regarda comme vacante; il fut même donné de nouvelles lettres à Michel de Pons. C'était en 1481.

Vers la fin de la même année, le procès du comte du Perche fut envoyé au parlement : il commença par réclamer que la cour fût suffisamment garnie de pairs, attendu qu'il était pair du royaume. Le roi fut consulté et répondit que, lorsqu'il avait accordé abolition au comte du Perche et lui avait remis ses biens, c'était sous la condition qu'en cas de nouvelle forfaiture il perdrait le privilége de pairie. Le comte lui-même y avait acquiescé formellement. On procéda donc à son égard comme contre un simple gentilhomme, mais ce fut en toute justice, et la volonté que montrait le roi de le

faire condamner ne détourna point le parlement de son devoir. La procédure dura plus d'une année, et se termina par un arrêt qui montrait des ménagemens pour le roi, mais ne le pouvait satisfaire. Il portait que le comte du Perche avait été constitué prisonnier pour de bonnes et justes causes, et qu'attendu les fautes et désobéissances par lui commises, il devait demander au roi merci et pardon et jurer solennellement de le bien et loyalement servir désormais. De plus il fut dit qu'il recevrait garnison royale dans ses places et forteresses.

Il y eut peu après une autre occasion où le parlement ne céda point au gré du roi. Monsieur de Craon venait de mourir, et le comté de Ligni, qu'il avait reçu après la confiscation du connétable de Saint-Pol, faisait retour à la couronne. Le roi en fit donation à l'amiral de Bourbon : ce fut cette donation que le parlement refusa d'enregistrer. Jamais sous aucun règne il ne s'était fait autant d'aliénations du domaine de la couronne. Le roi avait mis à l'écart les anciennes lois du royaume à ce sujet, et disposait librement du domaine en faveur des églises, des couvens ou des laïques. Diminuant ainsi ses revenus, il lui fallait accroître d'autant les impôts. Le parlement n'enregistra ce nouvel acte de munificence que sur l'exprès commandement du roi mentionné sur le registre.

Toutefois, quelle que fût la volonté absolue du roi et la jalousie qu'il avait de son autorité, il se montrait parfois, depuis qu'il songeait à sa fin, surpris de quelques scrupules, ou du moins il cherchait à établir les choses de manière à se passer plus régulièrement après lui. Un peu de temps avant de partir pour Saint-Claude il écrivit au parlement : « De par le roi, nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des sermens qu'à notre avènement à la couronne nous avons faits. Et comme nous désirons les entretenir, et faire justice à chacun ainsi qu'il appartient, nous vous prions et mandons très-expressément que de votre part vous y entendiez et vaquiez tellement, que par votre faute aucune plainte ne puisse advenir, ni charger notre conscience. »

L'année suivante il se présenta une affaire où le parlement se montra plus ferme que jamais à remplir les devoirs que le roi avait semblé lui rappeler, et sut, pour cette fois, faire écouter ses remontrances [1]. Les intempéries des saisons et la misère des cam-

1 Garnier. — Legrand. — Histoire de Paris.

pagnes avaient produit une disette qui jetait partout l'inquiétude. Le roi avait rendu un édit, sans le faire enregistrer au parlement, par lequel il défendait de transporter ni blé ni vin hors du royaume; il y était dit aussi que partout où des commissaires se présenteraient au nom du roi pour acheter des grains, il leur en serait délivré de préférence à tous autres et à un prix raisonnable. Bientôt on ne trouva plus à acheter de grains dans la Beauce d'où se tirait toute la provision de Paris. Des hommes munis de commissions du roi se présentaient sur les marchés, et chacun ne songeait qu'à cacher son blé pour qu'il ne fût pas acheté par contrainte et à bas prix. La crainte saisit les gens de Paris; ils se virent menacés d'une horrible famine. Jean Allardeau, évêque de Marseille, ancien serviteur du roi René, que le roi venait de nommer son lieutenant général à Paris, assembla les gens de la ville et il fut résolu que le prévôt des marchands et les échevins iraient vers le roi lui faire des remontrances.

Le parlement délibéra aussi que les lettres d'édit ne seraient lues, publiées ni enregistrées. Comme elles avaient été publiées à son de trompe dans Paris, avant que la cour de parlement en eût délibéré, il fut ordonné qu'il serait crié, par cri public, que, nonobstant l'édit, les marchands pourraient commercer et avitailler la ville de Paris en la manière accoutumée. En même temps des lettres de remontrances furent écrites pour être portées au roi [1].

Ce fut sans doute en cette occasion que Jean de La Vacquerie, premier président du parlement, se montra si ferme et parla au roi comme jamais personne ne lui avait parlé. Il venait d'être récemment nommé à cette haute charge pour remplacer Jean le Boulanger, qui avait, ainsi que beaucoup d'autres hommes fort estimés, succombé à l'épidémie dont le royaume était ravagé. Bien qu'il fût entièrement redevable d'une si grande fortune au roi, qui l'avait retiré du service de Bourgogne, et qui, en ce moment même, l'avait choisi parmi ses ambassadeurs pour traiter de la paix, le président de La Vacquerie lui remontra fortement le mal que produisaient ses édits. Le roi rappela alors la résistance que le parlement faisait sans cesse à ses volontés, et tous les édits qu'on avait si souvent refusé d'enregistrer. Comme il s'emportait en menaces, le président

1 Registres du parlement.



de La Vacquerie, qui était suivi de beaucoup de présidens et de conseillers, revêtus de leurs robes rouges, répondit gravement : « Sire, nous remettons nos charges entre vos mains, et nous souf- » frirons tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos con- » sciences en vérifiant des édits que nous croyons contre le bien du » royaume. »

Soit que le roi ne voulût pas risquer le repos d'une ville comme Paris, en maintenant son édit sur les grains, soit que la fermeté de ce digne président lui eût plu, il répondit avec douceur qu'il les remerciait, qu'il leur serait toujours bon roi, et ne les voulait pas forcer à rien faire contre leur conscience. Puis il donna l'ordre que les greniers fussent ouverts et les blés portés sur le marché pour y être librement achetés.

Comme c'est la seule fois que le parlement ait fait des remontrances au roi Louis XI sous la présidence de Jean de La Vacquerie, et la seule fois aussi que le roi ait déféré à des remontrances, on peut croire que c'est en cette occasion que se passa ce fait, qui d'ailleurs n'est point douteux [2], bien que les registres du parlement fassent mention seulement de la délibération de la cour. Le nom du président de La Vacquerie demeura en vénération parmi les magistrats, et cent ans après le chancelier de L'Hôpital le proposait encore comme le modèle de la vertu et de la probité.

Cependant le roi, pressé par le déclin rapide de ses forces, et voyant sa vie se détruire de moment en moment, avait chaque jour plus de désir de terminer la guerre par un profitable traité. Mais comme la principale condition devait être le mariage du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche, il y avait de grands ménagemens à garder à cause du roi d'Angleterre. La prudence voulait que cette négociation fût conclue presque aussitôt qu'elle serait ouvertement commencée ; sans cela, le roi Édouard, irrité de ce qu'on lui manquait de foi en préférant mademoiselle Marguerite à sa fille déjà fiancée au Dauphin, aurait pu donner sur-le-champ de grands secours au duc Maximilien ; ce prince, qui était fort opposé à ce traité, et qui ne pouvait y consentir que par contrainte, se serait

1 1482, v. st. L'année commença le 30 mars.

2 Bodin : de la République, 1577. — Extrait des Mémoires des affaires du clergé, 1625. — Remontrances du parlement, 1615. — Mathieu : Histoire de Louis XI, 1620. — Garnier.

alors trouvé heureux de recommencer la guerre avec une meilleure espérance.

Ainsi la chose fut menée secrètement pendant plus de quatre mois. Les gens de Gand semblaient plus pressés que le roi. Après avoir agi depuis tant d'années par haine contre lui et contre la France, ils étaient maintenant tout aussi empressés dans des sentimens contraires. Ce n'est pas qu'ils eussent la moindre envie d'être joints au royaume. Loin de là, ils voyaient dans le mariage de mademoiselle d'Autriche un moyen de détruire à jamais cette puissance de Bourgogne qui les avait opprimés. En donnant pour dot à leur jeune princesse toutes les provinces et seigneuries où l'on parlait la langue française, hormis les villes qui servaient de défense à leurs frontières [1], la Flandre flamande se trouverait séparée de la France et aurait pour seigneur un prince peu puissant, hors d'état de ruiner les libertés du pays. C'était l'idée qu'avaient toujours eue les Gantois; mais ils y venaient par une autre voie.

De sorte que, de leur côté, il n'y avait rien de caché dans la volonté qu'ils avaient de faire ce mariage, et ils s'en croyaient d'autant plus maîtres, que mademoiselle Marguerite était entre leurs mains. Les envoyés publics ou secrets du roi recevaient l'accueil le plus amical. Il ne venait pas un trompette français dans la ville qu'il ne fût entouré sur la place, pour s'informer des nouvelles du roi et surtout du Dauphin. On ne prenait aucune patience de tant de retards, et l'on menaçait sans cesse de se donner à l'Angleterre, si le roi hésitait encore à vouloir un si beau mariage pour son fils.

Mais il fallait faire consentir le duc Maximilien à subir de si rudes conditions. Les messages du roi y auraient été peu efficaces; la volonté hautaine des Flamands, et l'embarras de plus en plus grand où se trouvait ce jeune prince, eurent plus de pouvoir sur lui; il se trouvait sans argent et sans appui au milieu d'un pays étranger, sans aucun conseiller habile. Tout ce qui avait composé la puissance et le gouvernement de cette vaste domination de Bourgogne, était maintenant dispersé et détruit. Enfin les États de Flandre, de Brabant, de Hainaut et de toutes les provinces et seigneuries bourguignonnes, hormis le duché, la Comté, le Luxembourg et

1 Comines.

la Gueldre, s'assemblèrent à Alost et signifièrent au duc Maximilien qu'il fallait que ce mariage se fît; il y eut alors nécessité de se rendre au vouloir si fortement prononcé de tous ses sujets.

Le 6 novembre 1482, Maximilien d'Autriche, qui, pour la première fois, prit à ce moment le titre d'Archiduc, donna à quarante-huit députés, qui lui furent désignés par les États, pouvoir de traiter de la paix avec le roi de France, et de conclure le mariage de mademoiselle Marguerite avec le Dauphin, aux conditions qui avaient déjà été réglées dans des conférences préalables. Ces députés reçurent aussi les pouvoirs des États, avec une autorité spéciale, absolue et irrévocable, donnée au nom des pays pour lesquels les États se faisaient forts, et aussi au nom des jeunes princes, attendu leur âge. « Comme leurs bons et loyaux sujets, nous pouvons, et il nous est loisible d'avoir regard et soin d'eux, et du bien de leur pays. » Ainsi s'exprimaient les États; et tel était le terme où ils avaient réduit l'Archiduc.

Le roi n'avait pas nommé tant d'ambassadeurs. Monsieur d'Esquerdes, Olivier de Coetmen, gouverneur d'Arras, le président de La Vacquerie, et Jean Guérin, son maître d'hôtel, avaient reçu ses pouvoirs le 4 décembre. Ils se rendirent à Arras, que le roi seul s'obstinait à nommer Franchise. Tout était à peu près réglé d'avance; il n'y eut pas de longs pourparlers. La principale difficulté portait sur les comtés d'Artois et de Bourgogne, que le roi voulait considérer comme faisant partie du royaume, et que les ambassadeurs flamands n'entendaient lui céder qu'à titre de dot de mademoiselle Marguerite. Les Flamands ne voulurent pas non plus, quelque apparens que fussent les droits de la couronne à la possession de Lille, Douai et Orchies, laisser entre les mains du roi les clefs de leur frontière. Sur ces deux points, ils se montrèrent si résolus, que les ambassadeurs de France, pressés de conclure une paix d'ailleurs si avantageuse, firent consentir le roi à céder. Le traité fut signé le 23 décembre 1482.

Le premier article de la paix était le mariage entre le Dauphin et mademoiselle d'Autriche; on promettait qu'aussitôt après les ratifications du traité elle serait remise au roi pour qu'il la fît nourrir, garder et entretenir, comme sa fille aînée, femme de son fils.

En faveur de ce mariage, l'Archiduc et les États de ses pays don-

naient, pour dot de ladite demoiselle, les comtés d'Artois, de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers.

Il était stipulé que ces diverses seigneuries, notamment la ville d'Arras, seraient gouvernées d'après leurs droits, usages et priviléges accoutumés, au nom du Dauphin futur, mari de mademoiselle d'Autriche.

Saint-Omer devait être remis par l'Archiduc à la garde des bourgeois et habitans de la ville, sous serment de la tenir en neutralité jusqu'à l'accomplissement du mariage : alors seulement le Dauphin devait en prendre possession. Toutes les précautions possibles étaient prises pour la conservation de cette neutralité.

Cette grande dot devait, et la chose était expressément stipulée, revenir à l'Archiduc ou à son fils si le mariage ne s'accomplissait pas, si mademoiselle d'Autriche décédait auparavant, ou si elle mourait sans enfans.

Le roi abandonnait ses prétentions sur Lille, Douai et Orchies, mais pourrait les faire valoir dans le cas où la dot viendrait à être restituée.

Le roi et le Dauphin se chargeaient de payer les dettes et de servir les rentes constituées à titre d'emprunts, dans les diverses seigneuries, par le feu duc Charles et sa fille Marie. Toutefois les dettes contractées dans la Comté ne devaient être reconnues qu'après la production et l'examen des titres de créance. C'était à cause de tout le désordre où le prince d'Orange et la dernière guerre avaient mis cette province.

Les pensions assignées aux anciens officiers par les défunts Ducs et la duchesse Marie, étaient aussi garanties. Mais le roi ne s'engageait à maintenir ceux qui exerçaient encore leur office, que s'ils étaient reconnus capables et suffisans.

Le roi promettait de ne s'entremettre en rien du gouvernement des pays du jeune duc Philippe, sous prétexte de sa minorité. Si ce jeune prince venait à mourir sans enfans, le roi promettait que lui, son fils ou autres successeurs ne changeraient rien aux franchises et libertés des pays qui leur écherraient par ledit héritage.

Les États reconnaissaient la haute souveraineté du roi, et le droit qu'il avait à l'hommage du comte de Flandre ; lui, de son côté, confirmait tous les priviléges anciens et nouveaux des villes et com-

munes, notamment ceux qu'elles avaient récemment obtenus de la feue duchesse Marie.

La juridiction, tant et si long-temps contestée du parlement de Paris, était reconnue ne pas s'étendre aux pays de Flandre, et l'on ne pouvait appeler de leur justice à aucune cour du royaume, ni au grand conseil du roi. Lille, Douai et Orchies restaient seules soumises à cette juridiction.

Vingt mille écus en or étaient assignés pour le rachat de la portion du douaire de madame Marguerite, duchesse douairière, qui était dans le duché de Bourgogne, et le roi promettait de la conforter et aider comme sa parente et cousine.

Abolition générale était accordée à tous ceux qui avaient tenu le parti du feu duc Charles, de la duchesse Marie sa fille et de l'Archiduc, et qui les avaient servis soit par les armes, soit par des voyages en Angleterre ou en Bretagne, soit par conseils, paroles ou écrits. Chacun pouvait, s'il le croyait à propos, se faire délivrer expédition de cette amnistie. L'Archiduc en accordait aussi une de son côté.

Les sujets, serviteurs d'un parti et de l'autre, prélats, chapitres, couvens, nobles, corps de villes, communautés et particuliers de tout état et condition, devaient reprendre leurs dignités, bénéfices, fiefs, terres, seigneuries, héritages et rentes, pour en jouir selon leurs titres. Ainsi toute confiscation cessait son effet, et toute vente ou autre disposition faites desdits biens étaient déclarées nulles. Si l'expropriation avait eu lieu par autorité de justice, et pour paiement de dettes, l'ancien possesseur pouvait rentrer dans son bien en acquittant le montant de sa dette, s'il y avait eu précédente hypothèque; autrement si l'on avait exproprié pour une dette personnelle au nouveau possesseur, la vente était nulle. Dans ces restitutions, les héritiers pouvaient se présenter au lieu et place de ceux dont ils tenaient lieu.

Aucune répétition pour dommages ou jouissance de revenu ne pouvait être faite ni contre les commissaires des princes, ni contre ceux qui avaient joui des biens à titre de don. Les possesseurs reprenaient leurs domaines en l'état où ils les trouvaient.

Pour rentrer ainsi dans leurs biens, les possesseurs n'étaient pas même tenus de résider ou de faire serment au prince ou seigneur dans les États duquel ils étaient situés, sauf les vassaux et tenans-

fiefs. Si c'était l'héritier qui se présentait au lieu et place du possesseur décédé, un délai lui était accordé pour payer les droits de relief et autres, dus au seigneur à raison de l'ouverture de la succession.

Les confiscations opérées sur le connétable de Saint-Pol et ses deux fils, ainsi que sur le sire de Croy, étaient déclarées nulles comme les autres; mais à la charge de se pourvoir devant le roi, afin de faire régler les droits qui pouvaient être justement réclamés.

Le roi promettait ses bons offices pour faire rendre au comte de Romont son pays de Vaud et les domaines qui lui avaient été confisqués en Savoie.

Le prince d'Orange, la maison de Châlons, le sire de la Baume et le sire de Toulongeon s'étaient fait nommément comprendre dans la clause de restitution des biens, ainsi que les abbayes d'Anchin et de Saint-Waast qui avaient tenu le parti du duc d'Autriche. Mais au sujet des grandes donations que la duchesse Marie avait faites au prince d'Orange, dans la comté de Bourgogne, le roi déclarait ne pas savoir ce que c'était, et se réservait de prononcer ce qui lui semblerait à propos.

Les héritiers de ceux qui avaient été exécutés et mis à mort pour cause de la guerre, pouvaient aussi reprendre leurs biens, à moins toutefois que le procès n'eût été suivi devant les juges ordinaires.

Les ambassadeurs de Flandre demandèrent que les habitans de Franchise ou Arras, qui étaient épars soit dans le royaume, soit ailleurs, eussent permission de retourner librement dans leurs maisons et habitations, pour y reprendre leur marchandise ou métier. Cela fut accordé pour ceux qui étaient réfugiés dans les États de l'Archiduc; quant à ceux du royaume, il y avait été pourvu, répondirent les ambassadeurs du roi.

Les ambassadeurs de Flandre remontrèrent que les villes d'Arras, Aire, Lens, Bapaume, Béthune, et tous les villages environnans étaient maintenant comme déserts et abandonnés de leurs habitans; ils demandèrent que, pour restaurer ce malheureux pays d'Artois, et afin qu'il pût se repeupler, on l'exemptât pour douze ans de tous aides et impôts ordinaires et extraordinaires, ainsi que de tous les arrérages. Le roi accorda six ans; il confirma aussi le privilége accordé aux bourgeois et habitans de Douai par la duchesse Marie,

en récompense de leur fidélité, de ne payer ni aide ni taille pour les biens qu'ils possédaient en Artois.

Les nobles et possesseurs de fiefs dans les États de l'Archiduc et de son fils, qui avaient aussi des domaines ou fiefs dans le royaume, ne devaient pas être tenus à accomplir en personne le service militaire qu'ils devaient à ces deux princes.

Les sentences rendues précédemment au grand conseil des ducs de Bourgogne, ou par le parlement institué à Malines par le duc Charles, étaient reconnues bonnes et valables, à moins qu'elles ne touchassent directement aux droits du roi, ou qu'elles n'eussent été rendues dans une cause dont le parlement de Paris avait connu.

Les causes qui étaient encore pendantes au grand conseil de Flandre ou à la cour de Malines, devaient, pour l'Artois seulement, être portées au parlement de Paris, dans leur état actuel.

Les annoblissemens, amortissemens, transactions, faits par les Ducs, étaient reconnus par le roi, et les parties intéressées pouvaient sans frais en réclamer une nouvelle expédition.

Les abolitions, rémissions et pardons, donnés pour quelque motif que ce fût, étaient aussi déclarés valables. Aucune poursuite ne pouvait être faite au sujet des actes énoncés dans lesdites abolitions, rémissions ou pardons.

Les bénéfices conférés et les expectatives accordées par les Ducs ou ceux de leurs vassaux qui avaient droit à le faire, étaient aussi reconnus, sans qu'on pût leur opposer la pragmatique, ni aucune loi ou ordonnance du royaume.

Le traité était déclaré commun à Tournai, Saint-Amand et Mortagne, que le roi possédait au-delà des limites de son royaume, entre le Hainaut et la Flandre.

Le roi promettait de rendre, quelque disposition qu'il en eût pu faire, tout ce qu'il pouvait tenir encore dans le Luxembourg et le comté de Chimai.

L'hôtel de Flandre à Paris et la maison de Conflans étaient rendus à l'Archiduc.

L'hôtel d'Artois était attribué à mademoiselle Marguerite.

Pour faciliter le commerce entre les deux pays, le roi promettait d'ôter autant que possible les garnisons de ses places frontières, et de diminuer celles qui lui sembleraient indispensables.

Les ambassadeurs de l'Archiduc avaient demandé que le roi d'An-

gleterre et le duc de Bretagne fussent compris dans le traité ; il fut répondu qu'on était en trève avec l'Angleterre, et qu'une alliance avait été jurée par le duc de Bretagne.

Ils prièrent aussi le roi de mettre hors de son service et d'abandonner messire Guillaume d'Aremberg, de ne le secourir par voie directe ni indirecte, et de ne lui donner nulle assistance d'hommes ou d'argent, non plus qu'aux Liégeois, aux gens d'Utrecht et de Gueldre et au duc de Clèves. Il fut promis au nom du roi que, bien plus, il assisterait et aiderait l'Archiduc d'Autriche contre ses ennemis et malveillans.

La libre et sûre navigation des navires était réciproquement garantie, et ils pouvaient entrer et librement séjourner pour leur commerce dans les ports et rivières des deux pays sans être aucunement inquiétés.

Les malfaiteurs qui se retireraient d'un pays dans l'autre devaient être saisis et rendus, après information suffisante, au juge le plus proche de la frontière. Les infracteurs de la paix devaient être pris au lieu où ils se trouvaient, sans aucun renvoi, à moins que le délit n'eût été commis sur le pays voisin, auquel cas la remise du délinquant devait se faire sur-le-champ.

Quelles que fussent les contraventions à la paix, aucun des deux partis n'userait de revanche ni de représailles ; mais avant d'avoir recours à la guerre, il serait parlementé entre les ambassadeurs du roi, de l'Archiduc et des États pour s'efforcer d'apaiser amiablement les débats et discordes.

Enfin de très-grands détails étaient réglés sur la manière dont le roi, le Dauphin, l'Archiduc, les principaux seigneurs de France et de Flandre, les bonnes villes, l'Université de Paris, les États des provinces, et aussi les États, villes et communes de Flandre donneraient leurs scellés et sermens. C'était seulement après ces solennités que devait se faire la remise de mademoiselle Marguerite d'Autriche.

Pendant que de si grandes affaires se terminaient ainsi à l'avantage du roi, au gré de ses désirs, et lorsque sa bonne fortune lui rendait une occasion presque aussi favorable que celle qu'il avait manquée lors de la mort du duc Charles, il perdait chaque jour ses forces et déclinait rapidement vers la mort. Il était retourné s'enfermer dans son château du Plessis, et maintenant il n'en sor-

tait plus. Il ne pouvait monter à cheval ni aller à la chasse; il était même trop faible pour descendre dans l'étroite cour de ce château. Son seul passe-temps était de se tenir dans la galerie qui conduisait à la chapelle. C'était une cruelle contrainte pour un génie si actif et si inquiet. L'ennui le dévorait et s'ajoutait à ses maux; il ne savait comment s'en distraire : tantôt il faisait venir des joueurs d'instrumens, et il en eut jusqu'à cent vingt logés près du château; tantôt il donnait ordre qu'on lui amenât des bergers et des bergères du Poitou, pour chanter et danser devant lui les joyeuses rondes de leur pays; et une fois venus, il ne les regardait pas[1]. Pour remplacer la chasse, qui avait toujours été son divertissement favori, il imagina de faire prendre les souris du château par de petits chiens qu'on dressait à ce gibier. Et toujours absolu dans ses moindres fantaisies, il fit ordonner dans diverses villes[2] que tous les habitans eussent à présenter leurs chiens, afin qu'on pût choisir ceux qui étaient de race à chasser les souris.

Il avait aussi rempli le Plessis de toutes sortes d'animaux étrangers, et, dans sa fantaisie, il semblait qu'il n'en eût jamais assez. Il faisait venir des élans de Pologne, des rennes de Suède, des adives et de petites panthères de Barbarie; mais surtout il lui fallait des chiens de toutes sortes, des levrettes de Bretagne, des chiens couchans d'Espagne, de petits épagneuls à longs poils du royaume de Valence, des chiens courans d'Angleterre.

Les gens qu'il envoyait ou qu'il pensionnait dans toute la chrétienté avaient commission de lui acheter ces raretés. Il lui semblait que cela ferait parler de lui dans les pays étrangers, et qu'on penserait par-là qu'il n'était ni mourant ni malade, comme le disait la voix publique. Y avait-il en Sicile quelque mule de prix, parlait-on à Naples de quelque beau cheval, on les achetait pour le roi de France, et il voulait qu'on les payât très-cher, plus que n'en voulait le vendeur, afin que la chose fît plus de bruit.

Mais c'étaient là ses moindres pensées; ce qui l'occupait plus que toute autre chose, c'était sa méfiance. Elle était devenue telle, depuis sa maladie, qu'elle semblait comme un affaiblissement d'esprit; encore qu'il montrât autant de sens que jamais dans la conduite des affaires de son royaume et dans la suite de ses discours.

1 De Troy. — 2 Amelgard.

Chaque année il avait environné son château du Plessis de plus de murailles, de fossés et de grilles. Sur les tours étaient des guérites en fer à l'abri du trait et même de l'artillerie. Plus de dix-huit cents de ces planches hérissées de clous, qu'on nomme chausse-trapes, étaient dispersées sur le revers du fossé. Un nombre considérable d'arbalétriers veillaient tout à l'entour, et avaient ordre de tirer sur ceux qui approcheraient. Il y en avait chaque jour quatre cents de service; quarante à peu près étaient placés en sentinelles, et un guet nombreux faisait sans cesse des rondes. Tout passant suspect étais saisi, amené au prévôt Tristan, qui ordonnait aussitôt son exécution. Les arbres aux environs du château étaient chargés de cadavres pendus. Les prisons du Plessis et les maisons voisines, dont on avait fait des lieux de détention, étaient remplies de prisonniers; souvent le jour ou la nuit, on entendait les cris lamentables de ceux qu'on mettait à la torture. Le roi parfois se les faisait amener, les interrogeait lui-même, ou se cachait derrière quelque porte pour leur voir donner la question. Il ne fallait pas de grands indices pour ordonner la potence, ou pour enfermer l'accusé en un sac et l'envoyer jeter dans la Loire. Tristan conduisait les procédures plus chaudement encore que le roi. Plus d'une fois ce prince, ému de quelque repentir, chercha à réparer de son mieux des sentences trop précipitées, et la mort de fort honnêtes gens, comme lors de l'aventure du moine.

Il était donc en ce château aussi prisonnier, aussi étroitement gardé que ceux qu'il tenait en prison, et faisant aux hommes sensés autant de pitié que de crainte. Sa femme, il l'avait tenue à l'écart; son fils n'avait jamais été élevé sous ses yeux; sa fille Jeanne, duchesse d'Orléans, lui avait toujours déplu. La pauvre princesse, qui était pieuse comme une sainte, était petite, maigre, noire, voûtée, enfin si laide qu'il ne pouvait souffrir de la voir, et que lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toute craintive derrière sa gouvernante [1], la dame de Lesquières, se cachant pour ainsi dire sous sa robe. Il n'avait non plus jamais montré beaucoup de tendresse à Anne, dame de Beaujeu, son autre fille, qu'il aimait pourtant davantage, et qui était, disait-on, remplie de sens et de vertu. Un jour qu'il avait refusé un beau chien que lui voulait don-

1 Mathieu.

ner son compère monsieur du Lude, celui-ci lui dit : « En ce cas, » il sera pour la plus sage dame du royaume. — Qui donc? demanda le roi. — Ma très-honorée dame votre fille, madame de » Beaujeu. — Dites la moins folle, reprit le roi, car de femme sage, » il n'en est point[1]. »

Le roi menait donc la vie la plus renfermée et la plus solitaire, sans nulle compagnie de sa famille, ni des princes, ni des femmes, ni de ses serviteurs, ni des nobles de son royaume. Jadis il avait eu goût à deviser avec ses conseillers, à leur dire familièrement sa pensée ; maintenant il avait écarté tout le monde de lui. Personne n'avait plus la permission d'habiter Tours, Amboise, ni les lieux circonvoisins. Il vivait avec des archers et des valets de chambre ; encore en changeait-il souvent, soit par méfiance, soit pour faire sentir son pouvoir ; car c'était encore une de ses pensées de tous les jours. Il destituait, renvoyait, ôtait des pensions, se plaisait à tenir tout en inquiétude près de lui comme au loin, donnait des commandemens sévères uniquement par tourment d'esprit, et par l'idée qu'on était peut-être porté à le craindre moins. « On me » croirait mort, » disait-il.

Le Plessis était comme une place de guerre : le pont-levis ne se baissait jamais avant huit heures du matin ; alors on relevait la garde, on plaçait les postes dans la cour, dans les fossés, sur le donjon ; puis la porte se refermait, et personne n'entrait plus que par le guichet. Pour le passer, il fallait un ordre du roi : tout mouvement, tout bruit inaccoutumé le mettaient en alarmes. Un visage nouveau le troublait, ou bien il prenait en déplaisance telle ou telle figure.

« Chancelier, écrivait-il un jour, je vous renvoie des lettres que vous m'avez écrites ; mais, je vous prie, ne m'en envoyez plus par celui qui me les a apportées, car je lui ai trouvé le visage terriblement changé depuis que je ne l'avais vu, et vous pouvez, par ma foi, dire qu'il m'a fait grand'peur. Et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc[2]. »

Cette façon de vivre enfermé et caché à tous les yeux ne servait pas même à calmer son inquiétude et ses méfiances. Au contraire il savait y trouver un nouveau sujet de crainte. Il lui semblait que

1 Vénerie de Jacques Dufouilloux. — 2 Manuscrits de la Bibliothèque du roi.

dans le royaume on devait le faire passer pour un homme à demi-mort, privé de sens, incapable de gouverner, et que sans doute on attribuait à ces motifs la réclusion où il vivait. Alors il supposait que les princes ou les grands seigneurs avaient la pensée de faire quelque surprise sur le Plessis, de se saisir de sa personne, de l'enfermer et de mettre le royaume en tutelle. De sorte qu'il redoublait de précautions, et plus elles étaient grandes et étranges, plus croissaient dans son esprit les motifs pour en prendre de nouvelles. Peut-être ne se trompait-il pas tout à fait, et de tels projets passèrent-ils par la tête de quelques seigneurs; mais il était plus simple d'attendre sa mort, si impatiemment désirée par tout le royaume.

Il y avait encore une autre cause qui le portait à se dérober aux regards. Il était si faible, si maigre, son visage était si changé, qu'il ressemblait à un squelette plus qu'à une créature vivante, et il lui déplaisait de se laisser voir en cet état. Il craignait d'être un objet de pitié et de dégoût, de ne plus imposer nul respect, de confirmer l'idée qu'on avait de sa mort prochaine. Enfin, montrer la majesté royale si chancelante et si détruite lui était une pensée insupportable. Lui, qui n'avait jamais pu souffrir le luxe et la richesse des vêtemens, qui ne s'était jamais vêtu que de bure et de futaine, maintenant portait de belles robes de satin cramoisi, brodées d'or et fourrées de martre, qui le faisaient paraître encore plus défait et décharné. A le voir ainsi vêtu, il eût semblé qu'il était déjà exposé sur le lit de parade de la chapelle funéraire.

Il fallut pourtant, quelque déplaisir qu'il en eût [1], qu'il se laissât voir aux ambassadeurs des États de Flandre et de l'Archiduc, lorsque, dans le mois de janvier 1483, ils vinrent recevoir sa ratification du traité d'Arras et son serment. Cette ambassade était nombreuse et solennelle; elle avait passé par Paris. Les plus grands honneurs lui avaient été rendus, et les Parisiens avaient montré une extrême joie. Il y avait eu *Te Deum*, procession, feux de joie dans toutes les rues, beau et docte discours adressé aux Flamands par le docteur Scourale qui était le plus fameux de l'Université, fête à l'hôtel de ville, et enfin une belle représentation d'une moralité, sotie et farce, chez le cardinal de Bourbon qui avait fait dresser un théâtre dans la cour de son hôtel.

1 Comines.

Après avoir été témoins de toute cette pompe et de cette joie, les ambassadeurs arrivèrent au Plessis[2]; leur surprise fut grande de voir ce triste séjour, cette espèce de prison, où l'on ne pénétrait qu'après tant de formalités et de précautions. Enfin, lorsqu'ils eurent un peu attendu, ils furent introduits, sur le soir, dans une chambre mal éclairée. En un coin obscur était le roi assis en un fauteuil. Ils s'avancèrent vers lui; alors, d'une voix faible et tremblante, mais qui semblait encore railleuse, il demanda pardon, à l'abbé de Saint-Pierre de Gand et aux autres ambassadeurs, de ce qu'il ne pouvait point se lever et les saluer. Après les avoir entendus, et avoir conversé quelque peu avec eux, il se fit apporter les Évangiles pour prêter serment. Il s'excusa d'être obligé de prendre le saint livre de la main gauche, car sa main droite était paralysée, et son bras soutenu par une écharpe. Alors, tenant le livre des Évangiles, il le souleva péniblement, et, posant dessus le coude du bras droit, il fit le serment. Ainsi parut aux yeux des Flamands ce roi qui leur avait fait tant de mal, et qui obtenait d'eux un si beau traité par la crainte qu'il leur inspirait, tout mourant qu'il était.

Après cette réception, qui leur sembla à la fois digne de risée et de compassion, les ambassadeurs eurent permission de se rendre à Amboise, pour recevoir le serment du Dauphin. Le sire de Beaujeu était resté chargé de la garde et de la conduite du jeune prince. Il écrivit au sire du Bouchage pour qu'on lui envoyât des hommes doctes et d'habiles secrétaires, afin de bien régler ce qui devrait être répondu, et dresser des actes en la forme convenable. Toutes précautions ainsi prises, le Dauphin jura le traité sur le sacré corps de Jésus-Christ et sur le bois de la vraie croix; puis l'ambassade retourna à Tours. Le roi donna alors sa ratification définitive, et fit remettre aux ambassadeurs trente mille écus d'or et une magnifique vaisselle d'argent.

Dans leur route, ils allèrent encore rendre leurs hommages au Dauphin, et de là ils revinrent à Paris, accompagnés de maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, que le roi avait chargé d'une lettre close portant ordre au parlement d'enregistrer le traité et tous les ordres y relatifs. Déjà, et sans attendre cette lettre, Michel de Pons, procureur général, conjointement avec Guillaume de

1 1482 v. st. L'année commença le 30 mars.
2 Amelgard.

Ganay et Jean Lemaistre, avocats généraux, avaient, par une protestation, fait toutes réserves nécessaires. Elles portaient particulièrement sur la promesse que le roi avait faite de ne rien prétendre dans la dot de mademoiselle d'Autriche, si elle venait à ne pas épouser le Dauphin ou à mourir sans héritier. C'était porter préjudice aux droits de la couronne, et le parlement ne reconnaissait pas au roi le pouvoir légitime d'aliéner des seigneuries et domaines qui faisaient ou pouvaient faire partie du royaume. Seulement, vu le grand désir que le roi avait de terminer cette affaire, le procureur général se bornait à déclarer qu'il ferait valoir cette réserve en temps et lieu.

Cette protestation parut de pure forme et ne changea rien aux dispositions des Flamands. Le parlement les reçut avec grand accueil, enregistra le traité devant eux, et leur donna à choisir entre les deux formules : « Le procureur général présent et ne s'y opposant » pas ; » ou bien : « présent et de son consentement. » Ils préférèrent la seconde. La cour demanda aussi à être dépositaire de la ratification de l'Archiduc, ce qui fut accordé. Puis les ambassadeurs, d'après une délibération préalable de la cour, furent invités à assister aux plaidoiries et à prendre place parmi les membres du parlement; les abbés et les seigneurs sur le grand banc après les prélats, et les gens des villes après le greffier.

De nouvelles fêtes furent encore données aux ambassadeurs. Ils assistèrent à un magnifique repas chez le bailli de Rouen, dans un bel hôtel qu'il possédait en la rue Quincampoix; puis ils repartirent, laissant Paris et le royaume dans un contentement qui semblait se renouveler chaque jour, en pensant au bonheur de la paix.

Bientôt après, une ambassade alla recevoir les sermens du duc Maximilien, de tous les grands seigneurs de sa domination, des États et des villes de Flandre, Hainaut, Brabant et Zélande. Après son retour, madame de Beaujeu, fille du roi, et son mari le sire de Beaujeu, partirent avec une suite brillante et nombreuse pour aller en Flandre recevoir mademoiselle Marguérite d'Autriche, et la ramener en France, où, aux termes du traité d'Arras, elle devait être nourrie et élevée en attendant le moment de son mariage avec le Dauphin.

Tant qu'avaient duré les négociations, le roi avait pris soin d'en-

tretenir autant que possible les espérances du roi Édouard, et de lui faire croire que, nonobstant tout ce qui se pouvait dire, rien ne romprait l'engagement pris à Pecquigni, et si souvent renouvelé depuis, de marier le Dauphin avec mademoiselle Élisabeth. Mais, après la conclusion du traité d'Arras, après que lord Howard, ambassadeur en France, eut presque été témoin des engagemens pris solennellement par le roi et le Dauphin, devant les envoyés de Flandre, il n'y eut plus aucun doute à conserver. Le roi Édouard n'avait pas, il est vrai, ajouté une foi entière aux assurances du roi Louis. Beaucoup de choses depuis plus d'une année avaient dû lui apprendre quel fond il pouvait faire sur de telles promesses. Les alliances qu'il venait de conclure avec le duc de Bretagne et le duc Maximilien étaient la preuve qu'il prévoyait une rupture. Mais il était indécis et vivait dans la plus complète indolence. D'ailleurs il avait entrepris une guerre contre le roi d'Écosse. Le duc d'Albanie, ayant laissé la France, était venu implorer son secours, et, grâce aux nombreux partisans qu'avait ce prince en Écosse, un prompt et entier succès avait couronné cette expédition. Toutefois elle avait coûté de l'argent, et pour commencer une guerre contre la France, il fallait de grands préparatifs.

C'est ainsi que le roi Édouard, entouré de conseillers corrompus, et lui-même se laissant toujours gagner par l'argent du roi Louis, avait manqué l'occasion favorable, et maintenant voyait sa fille outrageusement rejetée, au mépris de tant de traités et de promesses. Ce lui fut un extrême chagrin. Ce mariage avait toujours été le premier désir de lui, et surtout de sa femme. Mademoiselle Élisabeth portait déjà le nom de Dauphine de France. Enfin rien ne manquait à cet affront. Le roi Édouard prit promptement la résolution de s'en venger; il entretint son conseil et les seigneurs d'Angleterre [1] de son ressentiment et de la volonté qu'il avait de porter la guerre en France.

Mais il était trop tard. Son principal allié le duc Maximilien était maintenant sans force et sans pouvoir. C'étaient les Gantois et les États de Flandre qui gouvernaient, et ils étaient devenus les alliés et les amis du roi de France. Quant au duc de Bretagne, on ne pouvait jamais compter que sur sa haine contre le roi; jamais

1 Hollinshed. — Rapin-Thoyras.

sur sa fermeté. La colère du roi d'Angleterre était donc peu à craindre, lorsque, pour plus de sécurité, on apprit sa mort. Les uns l'attribuaient au dépit qui le dévorait; d'autres prétendirent qu'il avait été empoisonné par son frère Richard, duc de Glocester, qui était bien capable de ce crime; on dit aussi qu'il était mort après de grands excès de table, et pour avoir trop bu de ce bon vin de Chalosse [1] que lui envoyait chaque année le roi de France.

Ainsi il y avait une sorte de fortune attachée au roi, qui faisait mourir tous ses ennemis ou ceux qui arrêtaient ses desseins. Il avait vu ou fait périr le duc de Guyenne son frère, le connétable de Saint-Pol, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le duc de Calabre, le roi René et toute la maison d'Anjou, don Juan roi d'Aragon; plus qu'eux tous, le duc Charles de Bourgogne, et puis sa fille. Maintenant le roi Édouard, qui avait vécu tant qu'il pouvait lui être profitable, mourait le jour où il devenait nuisible.

Toutefois il n'avait plus assez de vie pour se réjouir de la mort de personne. Cette dernière nouvelle le trouva indifférent et ne lui causa nul plaisir; il n'en parla point et fit même semblant de l'ignorer [2]. Lorsque, quelques semaines ensuite, le duc de Glocester, s'étant emparé de la couronne au préjudice des deux fils de son frère, qu'il fit tuer peu après, écrivit au roi pour l'assurer de son amitié; son ambassadeur ne fut pas reçu; le roi ne voulut point lui répondre, et parla même de lui comme d'un prince mauvais et cruel, qui n'avait nul droit à la couronne. L'Angleterre ainsi troublée ne pouvait donc porter aucun préjudice à la France, pas plus que le duc Maximilien, devenu prince de nom plus que de fait.

C'est ainsi qu'au déclin de sa vie, et presque un pied dans la fosse, le roi se trouvait, ou par bonheur, ou par prudence, être venu à bout de presque tous ses desseins, et jamais n'avait eu un si grand pouvoir, soit en son royaume, soit dans la chrétienté.

En Espagne, il continuait à avoir pour alliés Ferdinand et Isabelle. La crainte des embarras que le roi pourrait leur donner en appuyant le Portugal, et en réveillant le parti de Jeanne la Bertrandeja, les maintenait en bonne amitié avec lui. L'affaire de Roussillon ne se terminait point, mais elle se traitait par voie de négociation et non par les armes.

[1] En Béarn. — [2] Comines.

La Navarre demandait en ce moment plus d'attention. François Phœbus, de la maison de Foix et fils de Madeleine de France, sœur du roi, était, comme on a vu, roi de Navarre [1]. Il avait passé plusieurs années sous la tutelle de sa mère et sous la protection du roi qui ne lui avait pas été inutile, car la Navarre était divisée par des factions pleines de haine. Au moment où elle commençait à se pacifier, ce jeune prince mourut âgé de quinze ans, empoisonné, dit-on, par la flûte dont il jouait. Peu avant sa mort, on lui avait fait faire un testament en faveur de Catherine de Foix, sa sœur.

Il eût été difficile à cette princesse de recueillir la succession sans l'appui qu'elle trouva dans le roi Louis, son oncle. Le vicomte de Narbonne, oncle paternel de la princesse Catherine, prétendit que la couronne devait lui appartenir, et prit même le titre de roi de Navarre. Il avait pour secrets partisans en France le duc d'Orléans et le duc de Bretagne, ce que le roi avait bien prévu dans les instructions qu'il venait de donner au Dauphin. Mais c'était un faible secours, tant l'autorité du roi était grande dans le royaume. Alors le vicomte de Narbonne s'adressa au roi Ferdinand d'Aragon, et lui remontra qu'il était dans son intérêt de ne pas laisser le roi de France tout gouverner en Navarre, comme on le voyait depuis douze ans. Don Ferdinand n'écouta point les insinuations du vicomte de Narbonne, non plus que les instances de quelques seigneurs de Navarre, qui le portaient à s'emparer de ce pays. Il ne voulait point se mettre en guerre ni en discorde avec le roi de France, et montra seulement le désir de marier don Juan, son fils, avec madame Catherine, reine de Navarre. C'est ce qui ne convenait nullement à madame Madeleine de France, qui était régente pour sa fille, comme elle l'avait été pour son fils. Elle voyait bien que ce serait la ruine de son propre pouvoir ; et son frère le roi Louis, qui gouvernait la Navarre par elle, fut aussi de cet avis. Le mariage avec l'infant d'Aragon ne fut donc pas conclu. Quelques années après, madame Catherine, en épousant Jean d'Albret, porta dans cette maison le royaume de Navarre.

La Savoie continuait à être conduite par les volontés du roi; il avait contraint Philippe, comte de Bresse, à ne plus prendre aucune part au gouvernement des États de son jeune neveu le duc Charles, et même à se réfugier en Allemagne.

[1] Tome VIII, p. 48.

Les affaires d'Italie étaient plus que jamais troublées. Le roi avait le dessein bien arrêté de ne s'y point entremettre, mais chacun y demandait son appui et semblait se soumettre à son arbitrage.

Personne n'avait un besoin plus grand de sa protection que sa belle-sœur madame Bonne de Savoie, duchesse de Milan, qui, après le meurtre de son mari Galéas, était demeurée chargée de la tutelle de son fils Jean Galéas Sforze, duc de Milan. Louis Sforze, dit le More, son beau-frère, s'était emparé du gouvernement et la faisait même retenir prisonnière. Elle s'en plaignit vivement au roi. Louis le More avait aussi envoyé des ambassadeurs pour s'excuser et protester de tout son désir de complaire au roi. Il ne put admettre en sa présence ni les uns ni les autres, mais il fit témoigner son mécontentement à Louis Sforze, et demanda que le jeune frère du duc Jean Galéas lui fût envoyé, afin de servir de gage à la sûreté de ce jeune prince; car, si un héritier légitime du duché de Milan se trouvait entre ses mains, il pensait que Louis le More aurait plus d'intérêt à conserver qu'à perdre l'aîné de ses neveux, au nom duquel il gouvernait. Le roi exigea aussi que les alliances de Milan avec le roi de Naples fussent rompues. Toutes ses demandes furent reçues avec soumission. Louis le More ne voulait pas l'offenser; il lui coûtait peu de tout promettre à un mourant.

Le pape implorait aussi son secours. Le roi de Naples s'était réconcilié avec les Florentins, moyennant une pension. Après avoir chassé les Turcs d'Otrante, il avait fait la paix avec eux et retenu à sa solde une troupe de ces infidèles, qui dévastaient le pays jusqu'aux portes de Rome. Son alliance avec Milan achevait de mettre toute l'Italie sous sa puissance. Le pape, pour déterminer le roi à intervenir en sa faveur, lui faisait savoir qu'occupé avec tendresse de sa santé, il priait Dieu sans cesse pour son rétablissement, qu'il avait même accordé une indulgence plénière à tous ceux qui s'en iraient prier pour lui dans l'église de Notre-Dame del Popolo. Il l'engageait à ne plus faire maigre, et lui envoyait une dispense. Son amitié pour le Dauphin n'était pas moindre, disait-il; il priait Dieu aussi pour la conservation de ce jeune prince, qui annonçait déjà tant de vertus. Pour preuve particulière de son estime, il avait voulu lui envoyer une rose bénie, mais ensuite il avait pensé qu'il valait mieux bénir une épée et lui en faire présent, afin qu'il tînt du vicaire de Jésus-Christ la première épée qu'il ceindrait. Le pape vou-

lait encore donner au Dauphin le titre de gonfalonier de l'Église, que le roi avait aussi porté dans sa jeunesse.

Mais ce qui était plus grave, le saint-père exhortait le roi à faire valoir les droits à la couronne de Naples que lui avait laissés la maison d'Anjou, dont il était héritier. Il lui promettait l'investiture de ce royaume, lui offrait l'aide de ses partisans, et faisait valoir les facilités qu'on trouverait, selon lui, à une si belle conquête. Enfin il n'y avait sorte d'appâts et de flatteries que le pape n'essayât sur le roi. Peu après il voulut encore employer le crédit de la France sur les Vénitiens. Il avait fait paix et alliance avec eux, et, grâce à Robert Malatesta, capitaine de leur armée, l'État romain était délivré des incursions du roi de Naples. Mais ces alliés semblaient déjà trop puissans et dangereux au saint-siége; ils ne se laissaient pas conduire à la volonté du pape, et en ce moment assiégeaient Ferrare malgré lui.

Ce n'était pas dans l'état où se trouvait le roi Louis qu'il pouvait penser à se mêler d'affaires si embrouillées et si lointaines. La bonne volonté du pape lui était précieuse en ce moment, mais c'était pour sa guérison ou pour son salut, et non pour les intérêts de son royaume. Il envoya cependant des ambassades à Milan, à Naples et à Venise, afin d'y porter en son nom des paroles conformes au désir du saint-père.

En exécution du traité d'Arras, il fallut que le duc Maximilien se résignât à remettre sa fille aux mains du roi. Bien qu'il eût ratifié et juré les conditions de la paix, elle lui était odieuse et semblait pleine de honte pour lui. Mais les Gantois étaient maîtres de ses enfans. En outre plusieurs seigneurs, qui espéraient avoir part au gouvernement au nom du jeune duc Philippe, et particulièrement monsieur de Ravestein, que les États avaient préposé à sa garde, étaient passés dans le parti des gens de villes et se félicitaient du traité. Pour que la princesse Marguerite ne fût pas enlevée en route par son père, les Gantois lui donnèrent une grande escorte, et, sous la garde de madame de Ravestein, elle fut conduite à Hesdin, où se trouvait monsieur d'Esquerdes, principal auteur de tout ce qui s'était fait dans cette paix. Là, mademoiselle Marguerite fut remise en grande cérémonie à madame de Beaujeu et à l'ambassade qui était venue avec elle.

Le duc Maximilien recueillit cependant quelque fruit du traité

d'Arras. Du moment que Guillaume d'Aremberg ne fut plus soutenu par le roi, et que la plupart des Français l'eurent quitté, il ne se trouva plus assez fort pour résister. Il perdit, dans une journée sanglante, une partie de ses gens, entre autres un chevalier du pays de Clèves, nommé le sire Wachtendorch, qui lui avait amené de grands renforts, et donnait courage à tout son monde; Pierre Rousselaer, maire de Liége, fut pris aussi en combattant vaillamment. Le Sanglier des Ardennes fut alors contraint à s'enfermer dans la ville, où il commit encore d'horribles cruautés.

On craignit que le siége ne fût périlleux et difficile, et l'on ne profita point du premier moment de la victoire; de sorte qu'il fallut finir par traiter et par acheter la paix, en faisant de grands avantages à Guillaume d'Aremberg. Par des conditions signées le 22 mai 1483, les Liégeois se reconnurent débiteurs d'une forte somme envers lui, pour avoir été secourus et défendus par lui, et la seigneurie de Bouillon lui fut donnée en gage. A ce prix, il se désista de l'élection de son fils à l'évêché. Ainsi, un si horrible criminel se trouva plutôt recompensé que puni. Toutefois, deux ans après, il fut pris à la suite de quelques nouveaux brigandages, et tomba entre les mains du duc Maximilien, qui lui fit trancher la tête.

Les gens d'Utrecht, ne comptant plus sur le roi de France ni sur les secours que leur promettait Guillaume d'Aremberg, furent ainsi contraints à se soumettre. Le duc Maximilien obtint ainsi obéissance, au moins, d'une partie de ses sujets.

Lorsque madame de Beaujeu eut reçu la jeune princesse, le sire de Ravestein voulut qu'en exécution du traité elle prît possession de son comté d'Artois. En conséquence, elle fut d'abord conduite à Béthune, et y fit son entrée. Pour faire acte de souveraineté, elle délivra et accorda rémission à deux prisonniers qui s'y trouvaient enfermés. C'étaient deux frères qui, après avoir commis plusieurs meurtres dans le pays d'Armagnac, avaient pris la fuite. On les avait saisis en Artois, pour les renvoyer devant leurs juges. Le sénéchal d'Armagnac protesta contre cette rémission dès qu'il en eut connaissance, et elle ne devint définitive qu'après l'avènement du Dauphin à la couronne.

Mademoiselle d'Autriche reprit ensuite sa route vers Paris. Elle y fit son entrée le 2 de juin. Les Parisiens, comme tout le reste

du royaume, étaient transportés de joie, et depuis long-temps n'avaient espéré tant de bonheur et de soulagement pour le pauvre peuple. On avait préparé une réception magnifique pour la Dauphine. A la porte Saint-Denis, on avait représenté sur de grands échafauds le roi de France dans ses plus beaux vêtemens, assis sur le trône, et près de lui son fils le Dauphin et mademoiselle Marguerite d'Autriche, sans oublier monsieur et madame de Beaujeu, dont les personnages étaient désignés par l'écusson de leurs armes. Tout auprès, sur un autre échafaud, étaient quatre autres personnages représentant le labourage, le clergé, le commerce et la noblesse, qui chacun chantèrent un compliment à la Dauphine, en se félicitant de la paix dont sa venue était le gage. Il y eut encore beaucoup d'autres échafauds. Toutes les rues étaient tendues; la Dauphine fit délivrer beaucoup de prisonniers; en réjouissance de son entrée, de nouveaux corps de métiers furent institués et reçurent leurs privilèges.

De Paris, la Dauphine fut conduite à Amboise. Presqu'en même temps y arriva une ambassade de Flandre. L'abbé de Saint-Bertin fit une belle harangue au Dauphin, compara ce mariage à celui d'Esther et d'Assuérus, et il assura que toutes les Marguerite avaient porté bonheur à leur mari et à la Flandre. Marguerite de France, fille du roi Philippe-le-Long, avait apporté en dot à Louis, comte de Flandre, l'Artois et la comté de Bourgogne; Marguerite de Bavière avait eu en mariage le Brabant et le Limbourg, et c'était d'elle que les avait tenus Louis, second comte de Flandre; enfin Marguerite de Flandre avait épousé Philippe-le-Hardi, et avait commencé la puissante et glorieuse maison de Bourgogne.

Le 23 juin se fit la cérémonie des fiançailles du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche. Le roi avait voulu qu'une si grande solennité fût dignement célébrée. Toutes les bonnes villes du royaume avaient eu ordre d'y envoyer des députés. La noblesse s'y trouvait aussi en foule; les tables furent tenues, au nom du roi, par le comte de Dunois, le sire d'Albret, le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, et le sire Guy Pot, gouverneur de Touraine.

Ainsi fut consommée la ruine entière de cette fameuse maison de Bourgogne, qui avait tenu une si grande place dans le royaume et dans la chrétienté. Pendant cent années elle n'avait fait que croître en puissance, en richesse, en domaines. En dix ans, l'orgueil

insensé du duc Charles l'avait mise en débris. Dès ce moment le roi aurait pu attribuer à son fils par un mariage tout ce vaste héritage. Sa présomption, la haine et la méfiance qu'il inspirait, sa prudente timidité avaient rendu difficile ce qui semblait sans obstacles. Il lui avait fallu six années de guerre et de calamités pour regagner en partie ce qu'il avait perdu par sa faute. Mais la fortune l'avait servi; il parvenait enfin au comble de ses vœux, et la puissance de Bourgogne qui avait troublé sa vie entière croulait par ses coups et devant lui, comme il allait mourir.

Il était si affaibli, qu'il ne put songer à se faire transporter au milieu des fêtes qui célébraient son triomphe; il n'avait pas même voulu admettre en sa présence la nouvelle ambassade de Flandre. C'étaient le sire de Beaujeu et madame Anne sa femme qui commençaient à régler toutes choses; déjà même on se risquait à s'adresser à eux pour ce qui touchait le gouvernement du royaume. Telle était la volonté du roi; lui-même en avait ainsi disposé. Il croyait ne pouvoir mettre en meilleures mains la garde de son fils et la conduite des affaires. Il savait sa fille sage et vertueuse. Seul, de tous les princes, le sire de Beaujeu avait eu sa confiance; depuis vingt ans il l'avait toujours trouvé d'un naturel doux et paisible, sans nulle ambition, et d'une irréprochable fidélité [1]. Et cependant il était tourmenté par la pensée de lui avoir confié un pouvoir que déjà à demi-mort il ne pouvait plus exercer par lui-même. S'il avait eu le moindre retour de santé, certes le sire de Beaujeu aurait payé de quelque disgrâce la faveur dont par nécessité il avait bien fallu l'honorer. Un jour qu'il présidait un conseil dans le château même du Plessis, le roi qui l'avait ainsi ordonné, et qui était trop malade pour y venir, ne put néanmoins supporter l'idée qu'un autre faisait acte de gouvernement : il envoya sur-le-champ rompre le conseil.

Ce n'était pas seulement jalousie de son pouvoir; les plus cruels et les plus indignes soupçons venaient aussi s'emparer de son esprit. Lorsqu'après le mariage du Dauphin le sire de Beaujeu et le comte de Dunois vinrent au Plessis annoncer que tout était terminé, et que l'ambassade de Flandre avait pris congé, le roi, qui les vit entrer dans le château avec une suite assez nombreuse, se troubla

1 Comines. — Seyssel.

aussitôt de tout ce mouvement dans un séjour d'ordinaire si tristement tranquille; faisant appeler un capitaine des gardes, il lui ordonna d'aller, sans trop en faire semblant, tâter si les serviteurs des princes n'avaient pas des armes cachées sous leurs robes.

S'il lui venait de telles pensées sur son gendre, le seul de sa famille qu'il aimât un peu, on doit croire que personne n'était à l'abri de ses inquiétudes. La méfiance semblait être le dernier sentiment qui vécût en lui, et jusqu'à son dernier jour il en donna des preuves. Ce fut ainsi que malgré toutes les preuves de loyauté et de sagesse que lui avait données messire Palamède de Forbin, il crut à des plaintes qu'on lui en fit, et lui ôta le gouvernement de Provence. C'était risquer de perdre ce pays et de le livrer au parti du duc de Lorraine. Toutefois le sire de Baudricourt qui y fut envoyé rendit un si bon compte du gouvernement de messire Palamède, et lui-même se justifia si bien en venant trouver le roi, que son office lui fut rendu et son pouvoir plutôt augmenté que diminué.

Un autre serviteur, dont les services étaient grands aussi, ne réussit pas si bien à apaiser la méfiance, et sa disgrâce fut presque le dernier acte de la volonté du roi. Pierre Doriole, chancelier de France, ancien maire de La Rochelle, avait été attaché au duc de Guyenne pendant la guerre du bien public. C'était le comte de Dammartin qui, l'ayant fait connaître au roi, avait été la source de sa fortune. Aussi le roi, tout en reconnaissant son mérite et l'employant aux plus grandes affaires, avait toujours été pour lui un assez rude maître. La moindre résistance de maître Doriole prenait, aux yeux du roi, un aspect de trahison. Leurs querelles ordinaires s'élevaient à l'occasion de toutes ces procédures par commission, les seules que voulût le roi, et qui trouvaient toujours répugnance de la part du chancelier, grand ami de la justice ordinaire et de la loi commune.

Enfin, vers les derniers mois de l'année précédente, il y eut un dissentiment assez grand entre le roi et quelques-uns de ses conseillers au sujet des affaires de Bretagne. Le duc continuait à élever beaucoup de plaintes, et en même temps il donnait lieu à de continuels griefs. Son chancelier Chauvin, qui avait été mis en prison à la suggestion de Landais, avait réclamé la juridiction du parlement de Paris, et le roi avait pris cet appel sous sa protection. Le duc de Bretagne ne répondit rien de satisfaisant, et peu

après Chauvin mourut en prison à force de mauvais traitemens.

Malgré tout ce qui pouvait être dit d'une telle conduite, on ne fut point, dans le conseil du roi, généralement d'avis de pousser le duc de Bretagne aux dernières extrémités; et il fut conseillé au roi de procéder par voie d'accommodement sur la difficulté principale : c'était une violation réciproque de limites, dont des deux parts on se plaignait depuis long-temps et où les Bretons pouvaient bien ne pas avoir tort. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII, et qui l'avait long-temps été du roi Louis, soutint surtout cet avis dans le conseil où il était appelé d'habitude, car il avait été fait maître des requêtes. Le roi vit dans cette opinion un fait de trahison, et témoigna tout son courroux contre maître Adam Fumée.

« Chancelier, écrivait-il, je suis ébahi comment vous avez baillé provision au frère de maître Adam Fumée, pour la greneterie que je lui ai ôtée, et aussi que vous souffriez que ledit maître Adam aille à la chancellerie et au conseil, vu qu'il est déclaré avoir fait savoir nouvelles aux Bretons; même son oncle s'est enfui. Vous pouvez lui déclarer qu'il n'y vienne plus; autrement je m'en prendrai à vous. Écrit à Mehun-sur-Loire, le 1er août 1482. »

De ce moment le roi ne cessa point de reprocher au chancelier sa partialité pour maître Fumée et sa conduite dans l'affaire de Bretagne. Le chancelier ayant tardé d'expédier le renvoi, par-devant des commissaires, d'un procès entre le procureur général et les moines de Lorois, le roi écrivait : « Je vous prie, beau sire, que vous ne soyez pas si rigoureux en mes besognes, car je ne l'ai pas été aux vôtres. Je ne sais si c'est maître Adam qui vous le fait faire, parce qu'il n'y a pas d'argent à gagner, mais faites que je ne vous en récrive plus. »

Et le même jour : « Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître d'hôtel Boutillat; je sais bien à la persuasion de qui vous le faites; qu'il vous souvienne de la journée que vous aviez prise avec les Bretons, et dépêchez incontinent sur votre vie. Écrit au Plessis-du-Parc, 24 décembre 1482. »

Après avoir ainsi pris en déplaisance le chancelier Doriole, il se résolut à lui ôter son office, mais sa disgrâce ne fut point rude; elle parut avoir pour motif sa grande vieillesse. Il reçut une pension de quatre mille francs, et fut, sous l'autre règne créé premier président de la chambre des comptes. Messire Guillaume de Roche-

fort, qui avait été un des principaux conseillers du duc Charles de Bourgogne et de la duchesse Marie, fut choisi pour être chancelier de France à sa place. De sorte que le roi laissait les affaires de la guerre et de la justice entre les mains de deux Bourguignons; mais il lui était arrivé souvent de se méfier plus de ses anciens serviteurs que de ceux qui venaient de lui rendre quelque bon service en trahissant leur ancien maître.

Tandis qu'il devenait ainsi chaque jour plus soupçonneux, plus absolu, plus terrible à ses enfans, aux princes de son sang, à ses anciens serviteurs, à ses plus sages conseillers, il y avait un homme qui, sans craindre sa colère, le traitait avec une rudesse brutale, ne le ménageait en rien, et lui rendait pour ainsi dire, les dures paroles qu'il adressait aux autres. C'était Jacques Coittier son médecin. Voyant toute la faiblesse de son maître et sa crainte de mourir, il s'était emparé de sa confiance, et lui avait donné grande idée de son savoir. Comme nul n'était plus avide, il trouvait que pour tirer parti de son crédit, rien ne lui était plus profitable qu'un langage de grossièreté et de menace. Il eût parlé à un valet plus doucement qu'au roi, qui n'osait souffler et se plaignait bien bas avec quelques serviteurs de la dureté de maître Coittier. « Je sais bien » qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres, » disait parfois le médecin; mais, par la Mort-Dieu! vous ne vivrez » pas huit jours après. » Alors le roi, tremblant, le flattait, l'accablait de caresses et surtout de présens. Lui, qui avait durant sa vie entière tenu en timide obéissance tant de gens de bien, tant de grands seigneurs et de princes, il lui fallait s'humilier devant un malotru, petit bourgeois de la ville de Poligni en Franche-Comté.

Aussi est-il difficile d'imaginer l'argent que maître Coittier tira du roi pendant environ une année qu'il le tint en dur esclavage. Ses gages avaient fini par être de dix mille écus par mois, et il avait eu successivement en don les seigneuries de Rouvrai et de Saint-Jean de Losne avec le grenier à sel du même lieu, les seigneuries de Brussai près Auxonne, de Saint-Germain-en-Laye et de Triel, les revenus du greffe du bailliage d'Aval dans la Comté; il fit ôter à monsieur du Lude les produits des jardins et de la basse-cour du Plessis-lèz-Tours et se les fit donner, ainsi que l'office de concierge et bailli de ce château avec ce que rapportaient les droits de geôle, les bancs et étaux du marché. Toute sa famille eut part

au pillage où il avait mis le roi. Son neveu fut fait évêque d'Amiens. Ce qui fut peut-être plus singulier encore, il se fit nommer vice-président, puis premier président de la chambre des comptes [1]. C'était assurément un des importans offices du royaume, et il se trouva ainsi à la tête d'une compagnie, qui avait d'abord tenté quelque résistance à enregistrer les dons prodigieux dont il se faisait combler.

Une telle faiblesse faisait bien voir quelle terreur de la mort possédait le roi. Nul homme n'en eut jamais une pareille. C'était une pensée à laquelle il ne se pouvait accoutumer, une parole qu'il ne savait point entendre. Il cherchait partout quelque moyen de ne pas mourir, et ne pouvait croire que ce fût chose impossible que de racheter sa vie. Ce n'était pas seulement aux secours humains de la médecine qu'il s'adressait : accoutumé de tout temps à demander l'aide de Dieu pour toutes les choses temporelles, à implorer la protection de Notre-Dame et des saints pour obtenir ce qu'il souhaitait, il n'avait garde de les négliger quand il s'agissait de ne point mourir.

Comme ce n'avait jamais été en se corrigeant de ses vices, ni en réformant ses mœurs ou ses passions [2] qu'il avait tâché de gagner la faveur du ciel, mais à force de dons et d'argent, par de flatteuses paroles et d'humbles cérémonies, il ne chercha point d'autres moyens ; et les superstitions de ses derniers jours furent si bizarres et si nombreuses, qu'on ne les peut raconter toutes, non plus qu'on ne saurait faire la liste de toutes ses munificences envers les églises. On aurait pu croire, si sa maladie eût plus long-temps duré, que tous les biens du royaume et de ses sujets auraient passé en fondations ou en offrandes.

Outre les immenses richesses qu'il venait de donner à l'abbaye de Saint-Claude, et ses profusions pour Notre-Dame de Cléri, Notre-Dame-de-la-Victoire, Notre-Dame du Puy en Velai, et Notre-Dame du Puy en Anjou, il donna en moins d'un an quatre mille livres de rente à l'abbaye de Cadouin en Périgord, où se gardait, dit-on, le saint suaire ; il fonda des chapitres à Saint-Gilles en Cotentin, à Sainte-Marthe de Tarascon, à La Poyse en Anjou ; il fit de riches fondations à Notre-Dame de Bourges, et accorda quatre

1 Pièces de Comines. — 2 Seyssel.

mille francs de rente aux religieux de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné pour bâtir une chapelle à Notre-Dame. Sous ses yeux, au Plessis, il fit bâtir une église sous l'invocation de Saint-Jean, et la dota richement ; l'abbaye de Saint-Denis, celle de Saint-Germain-des-Prés reçurent des revenus considérables.

Ce fut dans ce temps qu'il se ressouvint d'un vœu qu'il avait fait depuis bien long-temps, et qu'il se reprocha grandement d'avoir négligé. En 1442, lorsqu'il faisait la guerre en Guyenne avec le roi Charles son père, il était, le jour du vendredi saint, monté avec son oncle Charles d'Anjou et le sire de Valori dans une petite barque pour traverser l'Adour. La barque avait été entraînée par le courant, et, heurtant contre un moulin, elle fut submergée. En cette extrémité, et comme il était déjà au fond de l'eau, le roi Louis, alors Dauphin, avait, il s'en souvenait très-bien, fait un vœu à Notre-Dame-de-Behuart, et aussitôt que cette pensée lui était venue, le courant l'avait poussé sur la grève, où beaucoup de gens étaient accourus pour le sauver.

Afin de récompenser un si grand bienfait trop long-temps oublié, le roi, par lettres patentes du 30 avril 1483, fonda un chapitre à Notre-Dame-de-Behuart, qui était une petite paroisse dans une île de la Loire au-dessous d'Angers, et donna un beau privilége aux chanoines. Tous les ans, au vendredi saint, ils pouvaient, de leur plein et entier pouvoir, délivrer des lettres de rémission et de grâce à tout habitant du duché d'Anjou, quelque crime qu'il eût commis.

Et pourtant le roi, qui donnait ce droit tout royal à des chanoines, n'en usait point lui-même. Si grandes que fussent ses craintes de la mort et son désir de fléchir la miséricorde divine, il ne se relâcha d'aucune rigueur. Les prisons restèrent remplies de ceux qu'il y faisait détenir. De grands et nobles personnages continuaient à être resserrés dans leurs cages de fer : le sire de la Gruythuyse, pris à Guinegate ; le sire de Thoisi, pris à Dôle ; le seigneur Rocca-Berti, ancien gouverneur de Roussillon ; Charles d'Armagnac, à qui le gouverneur de la Bastille faisait endurer mille maux et comme une sorte de torture continuelle [1] ; le comte du Perche ; tant d'autres moins connus, qui, depuis beaucoup d'années, gémissaient

1 Requête aux États de 1483.

dans ces cages, ou enchaînés à des carcans qu'on nommait les fillettes du roi, et qu'il avait fait forger avec soin par des ouvriers appelés d'Allemagne. Aucun ne fut relâché. Tous attendaient impatiemment la mort du roi, comme aussi tous ces bourgeois et échevins des villes d'Artois ou de Picardie retenus en exil dans divers lieux du royaume, loin de leur demeure et de leur famille. Dans tout ce désespoir qu'avait le roi de voir approcher sa fin, il ne témoigna pas un remords de tant de cruautés qu'il avait commises; il lui semblait que toutes avaient été nécessaires. Seulement il lui vint quelque scrupule de la mort du duc de Nemours, et il parut se repentir d'avoir fait périr cet ancien ami de sa jeunesse.

Ce n'était pas en effet le salut de l'âme qu'il demandait à tous ces saints; ce qu'il cherchait par leur intercession, c'était la vie et la santé. Il lui paraissait que pour la rémission de ses péchés, il l'obtiendrait toujours bien; et un jour qu'on récitait, pour lui et en sa présence, une oraison à saint Eutrope, quand il entendit qu'elle demandait la santé de l'âme et la santé du corps : « C'est assez de » celle-là, dit-il, il ne faut point importuner le saint de tant de » choses à la fois[1]. »

Outre toutes les fondations qu'il faisait, il se recommandait aux prières de toutes les églises qui étaient connues dans le royaume et dans la chrétienté par quelque dévotion des peuples. Il fit fondre une belle cloche pour Saint-Jacques de Compostelle; il fit venir des chanoines de Cologne et leur fit de riches présens pour l'église des Trois-Rois. A Paris, il ordonna une procession solennelle pour demander à Dieu de faire cesser le vent de bise, qui était préjudiciable aux malades.

Il avait toujours eu une grande foi aux images bénies, et souvent en avait porté sur lui cousues à son chapeau. Maintenant il en avait en plus grand nombre que jamais, et, selon sa fantaisie du moment, il avait dévotion tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Il les baisait de temps en temps, ou bien se jetait à genoux et récitait soudainement une oraison adressée à quelqu'une de ces images; si bien qu'en ces momens on l'eût pris pour un homme hors de sens. Presque toutes étaient de plomb ou d'étain, comme on les vendait au peuple. Les marchands colporteurs venaient lui en apporter, et

1 Seyssel.

une fois il donna cent soixante livres à un petit mercier, qui, dans sa balle, en avait une bénie à Aix-la-Chapelle.

Sa passion pour les reliques était encore plus grande. Il en faisait chercher partout et les payait fort cher. Le pape, qui en ce moment le flattait en toutes choses, lui en envoya une si grande quantité qu'il y eut une sorte de sédition parmi le peuple à Rome, et qu'on remontra au saint-père le tort qu'il faisait à la ville, en la dépouillant de trésors révérés depuis tant d'années, et qui attiraient la bénédiction de Dieu. Le pape apaisa le peuple de son mieux, en disant qu'il ne pouvait moins faire pour un prince dont le saint-siége avait reçu tant de bons offices. Il lui envoya même le corporal sur lequel on prétendait que saint Pierre avait chanté la messe.

Comme ce désir d'avoir des reliques éta connu en tous lieux, il arriva qu'Abou-Jézid, que les chrétiens nomment Bajazet II, sultan des Turcs, lui envoya une ambassade chargée d'une multitude de reliques prises, disai-til, à Constantinople. Cette ambassade venait demander au roi de tenir sous bonne garde Zem ou Zizim, son frère, qui se trouvait depuis quelque temps réfugié dans le royaume. Tous deux étaient fils de ce fameux Mahomet II qui avait pris Constantinople, menacé toute la chrétienté durant tant d'années, et qui, avant de mourir, avait échoué devant Rhodes, défendue avec une merveilleuse vaillance par les chevaliers et leur grand-maître Pierre d'Aubusson. Après sa mort, Bajazet et Zizim s'étaient disputés l'empire, et le dernier, depuis sa défaite, avait demandé asile aux chevaliers de Rhodes. Le grand-maître l'avait, quelque temps après, envoyé en France dans la commanderie de Bourganeuf, près de Guéret.

Le roi n'avait point voulu se mêler de toute cette affaire, ni même voir Zizim. Il lui avait seulement offert ses bons offices, à condition qu'il embrasserait la foi chrétienne. Malgré l'offre des reliques et d'une forte somme d'argent, il ne voulut non plus rien entendre des propositions de Bajazet, et ses ambassadeurs reçurent à Riez, en Provence, le commandement de ne point continuer leur route.

Pendant que le roi était ainsi occupé à s'environner de saintes images et de reliques, on lui raconta, sans doute à Saint-Claude, quand il y alla en pèlerinage, toute l'histoire, alors oubliée en France, des prédictions merveilleuses de frère Jean de Gand. L'exhumation fut faite par commissaires, et, en attendant la canonisation deman-

dée au pape, le roi se réserva quelques reliques de ce pieux personnage.

Une autre dévotion du roi, et il semblait la croire encore plus efficace, c'était de rassembler autour de lui de saints personnages, dont la pieuse renommée était répandue au loin et dont les prières passaient pour puissantes auprès de Dieu. Il leur faisait bâtir des ermitages ou des demeures dans son parc du Plessis. Un nommé frère Jacques Rosa fut appelé de Lombardie, et arriva en Touraine avec sept ou huit de ses compagnons.

Il y avait alors un solitaire dont la sainteté était célèbre dans tout le monde chrétien. Il se nommait Robert Retortillo, et il était né dans la ville de Paule en Calabre. Dès l'âge de douze ans, poussé par une pieuse vocation, il s'était retiré dans le creux d'un rocher, et avait commencé à pratiquer les plus grandes austérités, couchant sur la dure et vivant des herbes qui croissaient autour de son ermitage. Quelques années après, il consentit à laisser établir près de lui d'autres ermites et une chapelle; enfin il avait fondé un nouvel ordre religieux sous l'humble nom de Minimes, ou les ermites de Saint-François, les soumettant à une règle aussi sévère que celle qu'il s'était imposée dès son enfance. Partout on ne parlait que de la piété du Saint-Homme de Calabre. Ce fut lui que le roi imagina de faire venir de si loin pour obtenir par ses mérites que Dieu lui accordât guérison.

Ce n'était point chose facile que de tirer de sa solitude et du soin de son ordre ce pieux vieillard, qui avait pour lors près de soixante-dix ans. Les honneurs ne pouvaient guère le toucher, et il n'avait rien à demander aux rois de la terre. Il était homme simple, ne sachant ni lire ni écrire, ne connaissant d'occupation que la prière, et n'étant jamais sorti de sa retraite que pour aller visiter l'archevêque de son diocèse à Cosenza. Le roi chargea le prince de Tarente qui retournait auprès du roi de Naples, son père, de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider l'ermite à le venir trouver. Le sire de La Heuse, maître d'hôtel du roi, se rendit en même temps en Italie, et l'on commença à bâtir un couvent pour lui au Plessis.

Robert craignait de quitter sa solitude et sa vie régulière pour faire un si grand voyage et paraître dans les pompes du monde qui lui étaient si inconnues. Il ne fallut pas moins que les ordres

de son souverain le roi de Naples et deux brefs du pape pour le décider. Partout on lui rendit de grands hommages. A Naples, toute la famille royale l'accueillit avec respect ; mais à Rome il fut mieux reçu encore. Le pape se montra empressé de voir un homme d'une piété si rare, et lui accorda trois audiences successives, le faisant asseoir devant lui, comme il n'eût fait pour personne dans la chrétienté, et le gardant des heures entières seul avec lui. Tous les cardinaux allèrent lui rendre visite. Parmi tant d'honneurs, le solitaire ne semblait ni troublé ni ébahi. Il répondait à tout, simplement et avec un grand sens.

Arrivé en France, le roi le reçut comme si c'eût été le pape, se jetant à genoux devant lui pour le conjurer de prolonger sa vie. Ses réponses parurent bien sages, et telles qu'on pouvait les attendre d'un si digne personnage. Sa renommée, son extérieur vénérable et jusqu'à son langage italien, le faisaient paraître comme un être miraculeux. Il y avait des hommes, et même des plus raisonnables, à qui il semblait que le Saint-Esprit[1] parlait par sa bouche, et qu'il était inspiré de Dieu. On ne l'appelait que le Saint-Homme : c'était son nom, même sur les États de dépense du roi. Pourtant, comme en France et près du roi, il se trouvait des gens assez portés à se railler de tout, ils se moquaient du Saint-Homme et de son voyage, dont ils pensaient que le roi ne tirerait pas grand profit.

Le roi en pensait autrement, et comptait beaucoup sur la puissance de ses prières pour l'empêcher de mourir; cependant il déclinait chaque jour. Entre autres remèdes contre la mort, il lui était venu à la pensée de se faire faire une seconde fois les onctions du sacre. Le pape le lui avait permis par un bref. L'évêque de Séez et d'autres commissaires se rendirent donc à Rheims pour demander la Sainte-Ampoule. L'abbé de Saint-Remi et ses douze religieux se chargèrent de la porter eux-mêmes. Lorsqu'ils arrivèrent près de Paris, le 31 juillet, le clergé, le parlement, le corps de ville, tout ce qu'il y avait de prélats, de seigneurs, allèrent jusqu'à la porte Saint-Antoine au-devant de la Sainte-Ampoule ; cette pompeuse procession la conduisit jusqu'à la Sainte-Chapelle, où elle fut déposée durant la nuit. Le lendemain, la même procession vint reprendre la Sainte-Ampoule et conduire jusqu'à Notre-Dame-des-

[1] Comines.

Champs l'abbé de Saint-Remi et ses religieux. On leur donna, pour apporter aussi au Plessis, deux célèbres reliques de la Sainte-Chapelle, la verge de Moïse et la croix de victoire de Charlemagne.

Il y avait bien peu de jours que la Sainte-Ampoule avait été remise au roi, et elle était encore dans sa chambre sur le buffet, lorsque le 25 août, jour de la Saint-Louis, il fut pris d'une nouvelle attaque d'apoplexie, et perdit tout à fait la parole et la connaissance. Cependant on le fit revenir; mais il se sentait si faible qu'il ne pouvait soulever sa main jusqu'à sa bouche. Il se jugea mort. Dès qu'il put parler il envoya quérir monsieur de Beaujeu : « Allez à Amboise, lui dit-il, trouver le roi mon fils; je l'ai confié, » ainsi que le gouvernement du royaume, à votre charge et aux » soins de ma fille. Vous savez tout ce que je lui ai recommandé, » veillez à ce que ce soit fidèlement observé. Qu'il accorde faveur » et confiance à ceux qui m'ont bien servi et que je lui ai nommés. » Vous savez aussi de qui il doit se garder, et qui il ne faut pas » laisser approcher de lui. » Ensuite le roi parla des affaires du moment et du gouvernement du royaume [1], avec une parfaite raison, donnant les plus prudens conseils, mêlés toutefois de quelques commandemens assez extraordinaires et qui semblaient peu sages.

Puis, dès que le chancelier fut arrivé de Paris en toute hâte [2], il lui ordonna d'aller porter les sceaux au roi, et de se rendre à Amboise avec tous les gens de la chancellerie et du conseil; il donna le même ordre à ses capitaines des gardes, à une partie des archers, à toute sa vénerie. « Allez vers le roi, » disait-il à tous. Il remercia Étienne de Vesc, premier valet de chambre de son fils, du soin qu'il en avait toujours pris, le lui recommanda tendrement, et le chargea de lui porter l'assurance de sa paternelle affection.

Tout affaissé qu'il était, il y avait long-temps qu'il n'avait parlé avec autant de calme et de fermeté. Chacun s'en étonnait; et lui-même, après avoir fait ainsi ses dispositions dernières, reprit à l'espoir de vivre. C'était surtout la présence du Saint-Homme qui le soutenait. De moment en moment, il lui envoyait demander quelques nouvelles prières, et l'on voyait que déjà il pensait à faire revenir au Plessis tous ceux qu'il avait envoyés à Amboise.

1 Comines. — 2 Registres du parlement.

Cependant maître Coittier ne conservait nulle espérance, et voyait la fin approcher. Sur son rapport, Jean de Rely, docteur en théologie et chanoine de Paris, pensa, ainsi que les autres ecclésiastiques, qu'il fallait avertir le roi, et ne le point laisser dans l'illusion.

Souvent, en conversant avec quelques-uns de ses serviteurs, le sire de Comines entre autres, il les avait priés, lorsqu'ils le verraient en un tel état, de garder quelques ménagemens avec lui, de le traiter doucement, de ne pas proférer ce cruel mot de mort, et de le faire seulement souvenir de se confesser. Il était même convenu avec eux qu'on ne lui dirait rien autre chose que « parlez peu. » Cette simple parole devait lui servir d'avertissement suffisant.

Mais il avait écarté de lui tous ses anciens familiers, tous ses serviteurs nobles, et n'était plus environné que de gens de mœurs rudes et de langage grossier, qui ne savaient rien traiter avec les procédés des hommes nés ou nourris en bon lieu. Maître Olivier et Jacques Coittier décidèrent, avec les confesseurs, qu'il fallait lui apprendre la vérité, et il fut résolu entre eux d'aller lui dire sa sentence de mort. On se souvint qu'il l'avait ainsi fait signifier au connétable, à monsieur de Nemours et à tant d'autres [1] : à eux, comme à lui, il n'avait été laissé que le temps de se confesser.

« Sire, il faut nous acquitter d'un triste devoir, lui dirent-ils ; » n'ayez plus d'espérance dans le Saint-Homme, ni dans nulle autre » chose, c'est fait de vous assurément. Ainsi pensez à votre con» science, car il n'y a nul remède. » Ces cruelles paroles ne l'abattirent point : « J'ai espérance que Dieu m'aidera, répondit-il, car » je ne suis peut-être pas si malade que vous pensez. »

Toutefois il commença à se préparer à la mort avec plus de sang-froid et de force qu'il n'en avait montré depuis plusieurs mois. Il se confessa, reçut ses sacremens, disant toutes les oraisons d'une voix faible, mais assurée. Ce terrible moment, qui d'avance lui avait causé tant d'effroi, le trouva tranquille et courageux. J'es» père, disait-il, que Notre-Dame, ma bonne patronne, qui a fait » tant de bien à moi et au royaume, m'accordera la grâce d'aller » jusqu'au bout de la semaine. » En effet, sans qu'il y eût pourtant aucun moment d'espoir, il s'écoula cinq jours, durant lesquels on

1 Comines.

ne lui entendit pas pousser une seule plainte, ni montrer aucune faiblesse. Il raisonnait comme en parfaite santé, ne témoignant plus de répugnance à songer à son dernier moment.

Il parla même de ses funérailles, de l'ordre qui devait y être observé, de ceux qui devaient suivre le convoi. Il rappela ses volontés touchant sa sépulture et son tombeau; car, s'il n'avait pas souffert qu'on lui parlât jamais de la mort, c'était peut-être qu'il y songeait sans cesse, et peu de mois auparavant, il avait tout réglé pour son mausolée. C'était à Notre-Dame de Cléri qu'il voulait qu'on le plaçât. En face de l'autel de la Vierge devait être posée sa statue, en bronze doré, à genoux, la tête découverte, et les mains jointes dans son chapeau, comme il se tenait d'ordinaire. N'étant point mort en bataille et les armes à la main, il voulait être vêtu en chasseur, avec des brodequins, une trompe de chasse suspendue en écharpe, son chien couché près de lui, son ordre de Saint-Michel au cou, son épée à la ceinture. Quant à sa ressemblance, il demandait qu'on le représentât, non point tel qu'en ses dernières années, chauve, voûté, amaigri, mais comme dans sa jeunesse et dans la force de l'âge, le visage assez plein, le nez aquilin, et les cheveux longs tombant par derrière jusque sur ses épaules. Ainsi la chose avait été prescrite, dès le mois de janvier, à Conrad, orfévre de Bologne, et à Laurent Wren, fondeur flamand; le roi entendait qu'on se conformât de point en point à ce qu'il leur avait ordonné.

Mais c'était surtout du royaume et de son fils qu'il s'occupait; c'était là ce qui remplissait sa pensée:

« Il faut mander à monsieur d'Esquerdes, disait-il, de n'essayer aucune pratique sur Calais. Nous avions songé à chasser les » Anglais de ce dernier coin qu'ils ont dans le royaume; mais ce » sont trop grandes affaires, tout cela finit avec moi. Il faut que » monsieur d'Esquerdes laisse de tels desseins, et vienne garder » mon fils, sans bouger d'auprès de lui pendant plus de six mois. » Qu'on termine aussi tous nos débats avec la Bretagne, et qu'on » laisse vivre en paix ce duc François, sans plus lui donner trouble » ni crainte. C'est ainsi qu'il en faut user maintenant avec tous » nos voisins. Cinq ou six ans d'une bonne paix sont bien nécessaires » au royaume. Le pauvre peuple a trop souffert, il est en grande » désolation. Si Dieu m'eût voulu laisser la vie, j'y aurais mis bon » ordre: c'était ma pensée et mon vouloir. Qu'on dise bien à mon

» fils de demeurer en paix, surtout tant qu'il est si jeune. Plus tard, » lorsqu'il aura plus d'âge et que le royaume sera en bon état, il » en disposera selon son plaisir. »

Dès qu'il lui venait à l'idée quelque bon conseil, quelque recommandation à donner, il les disait à ceux qui étaient autour de son lit, en commandant qu'on ne manquât pas à les faire savoir au roi.

Ce fut de la sorte que, sans nulle souffrance apparente, il arriva jusqu'à sa dernière heure, parlant presque sans cesse, en pleine raison et connaissance, et répétant des prières et des versets des psaumes. Enfin, le 30 août, vers le soir, entre sept et huit heures, il expira en disant : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, » ayez pitié de moi. »

Tout aussitôt après sa mort, tous ceux qui étaient au Plessis coururent à Amboise, et il ne resta que ceux qui étaient absolument nécessaires à la garde du corps. Huit jours après, il fut porté en grande cérémonie à Notre-Dame de Cléri.

Ce fut une grande allégresse dans le royaume; ce moment était impatiemment attendu comme une délivrance et comme la fin de tant de maux et de craintes. Depuis long-temps nul roi en France n'avait été si pesant à son peuple et n'en avait été tant haï. Toutefois le roi Louis XI fut, dès les premiers temps après sa mort, jugé fort diversement.

Les hommes qui, comme le sire de Comines, avaient été ses serviteurs, qui avaient vécu dans sa confidence, qui avaient été employés dans ses affaires, ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui, lors même qu'il avait été envers eux inégal, injuste, méfiant et rude. Ils avaient vu de près tout son savoir-faire, cette connaissance des hommes et des affaires, cette prudence, cet esprit dont tous les autres princes étaient bien loin; ils avaient entendu long-temps ce langage flatteur pour les uns, effrayant pour les autres, embarrassant pour tous, rempli d'indiscrétion et cependant de feinte, familier et inattendu; témoignant un génie qui comprend toutes choses et se croit permis de tout dire comme de tout faire. Si bien que le roi leur paraissait pour ainsi dire au-dessus de leur jugement. Sans doute ils croyaient voir de temps en temps des erreurs dans sa conduite; mais ils pensaient qu'il était plus habile qu'eux et en savait davantage; d'au-

tant que l'événement avait parfois réparé ses fautes, parce qu'il savait promptement se retourner et saisir toutes les occasions. De sorte qu'ils n'osaient jamais prononcer que le roi avait eu tort. Ils pensaient bien aussi qu'il avait commis des cruautés et consommé de noires trahisons; toutefois ils se demandaient si elles n'avaient pas été nécessaires, et si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles, dont il avait eu à se défendre. Sa méfiance, surtout dans les derniers temps, paraissait sans doute horrible et presque insensée, mais ils s'étaient mis à l'en plaindre, comme d'un malheur ou d'une punition que le ciel lui avait envoyée pour l'expiation de ses péchés. Tellement, que toute cette terreur qu'il avait répandue autour de lui, ces gens accroché à des potences ou jetés à la rivière, ces grands seigneurs dans des cages de fer, leur donnaient un sentiment de pitié, non pour les victimes, mais pour le roi, à qui tant de craintes mal fondées avaient fait faire, disaient-ils son purgatoire en ce monde. Ils espéraient même que les tourmens de sa méfiance, son effroi de la mort, et même la brutalité de maître Coittier, lui seraient comptés pour l'autre vie.

Dans tout le royaume, la foule de ses sujets qui n'avaient ni reçu ses bienfaits, ni vécu dans sa familiarité, ni connu l'habileté de ses desseins, ni goûté l'esprit de son langage, jugeait seulement par ce qui paraissait au dehors. Le royaume était ruiné, le peuple au dernier degré de la misère; les prisons étaient pleines; personne n'était assuré de sa vie ni de son bien; les plus grands du royaume et les princes du sang n'étaient pas en sûreté dans leur maison.

Il y avait toutefois des gens qui disaient qu'on ne pouvait refuser au roi d'avoir fait le royaume plus puissant que jamais; de s'être rendu redoutable à toute la chrétienté; d'avoir formé des armées trois ou quatre fois plus nombreuses que par le passé; d'avoir ajouté à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Provence, l'Anjou, le duché de Bar et le Roussillon; et afin d'avoir mis chacun, petits ou grands, au point de trembler devant le pouvoir du roi.

A cela on répondait que le roi Charles VII son père avait fait de bien plus grandes et plus nobles choses, en laissant après lui le royaume heureux et tranquille et une mémoire bénie de ses peuples. Les Anglais avaient été chassés de la Normandie et de la Guyenne, ce qui était bien plus difficile que de recueillir l'héritage du roi René ou de la duchesse Marie. Les armées avaient été puissantes sous

le roi Louis : mais la guerre n'avait pas été glorieuse. Au contraire, le temps du roi Charles avait été tout chevaleresque. Les Français avaient eu pour lors des chefs vaillans et à jamais fameux; tandis que depuis, avec tant de troupes et d'artillerie, on avait toujours craint de livrer des batailles; et les deux qui avaient été données à Montlhéri et à Guinegate avaient été plutôt perdues que gagnées. Ces nombreuses armées, dont on parlait tant, devaient plutôt être regardées comme une calamité que comme un bien pour le royaume. Elles n'y avaient point gardé le bon ordre et n'y avaient pas maintenu la police ainsi qu'autrefois, mais l'avaient pillé et ravagé comme un pays ennemi. Pour les solder, il avait fallu lever d'incroyables impôts. Quant à la soumission des seigneurs, elle n'avait jamais été si grande que durant les dix dernières années du roi Charles, et s'il avait fallu les dompter de nouveau par la guerre, la prison et les supplices, c'était parce qu'on les avait inquiétés, trahis et poussés à bout. Si on leur avait ôté tout pouvoir dans le royaume, le peuple n'avait rien gagné à voir élever en leur place des hommes nouveaux, qu'il avait fallu enrichir des dépouilles de l'État et des sueurs du peuple; et encore valait-il mieux avoir pour conseillers de la couronne le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, que des misérables comme maître le Dain ou Jean Doyat. Tel était le langage que tenaient les hommes sensés du parlement ou de l'Église. De plus ils avaient à parler, les uns de la continuelle violation des formes de justice, les autres des rigueurs exercées contre les évêques.

Le parlement et la chambre des comptes ne voulurent point ratifier tant d'aliénations du domaine, tant de dons faits aux églises, et les étranges libéralités prodiguées à maître Coittier. La haine publique s'éleva contre maître Olivier, et il fut pendu; Jean Doyat fut condamné à avoir une oreille coupée à Paris et l'autre à Montferrand. Enfin de toutes parts la malédiction s'éleva contre les indignités qui avaient signalé les derniers temps de la vie du roi.

A tant de justes reproches le vulgaire ajoutait une foule de récits populaires qui lui rendaient plus odieuse encore la mémoire du feu roi. On en disait sur les cruautés de Tristan l'Hermite encore bien plus qu'il n'y en avait. Cette sombre retraite où le roi avait passé la fin de sa vie au Plessis, ce qu'on racontait de sa méfiance, ce qui se disait de son effroi de la mort, donnaient lieu à

toutes sortes d'histoires fabuleuses et terribles. On alla jusqu'à dire que, pour ranimer ses forces épuisées, il se baignait chaque jour dans le sang de petits enfans qu'on faisait égorger.

Mais si l'on s'exprimait ainsi sur le roi dans le royaume, en Flandre il y avait une bien autre aversion pour sa mémoire. Là, il n'y avait point de crime qu'on ne lui attribuât; on allait même jusqu'à lui refuser toute prudence et toute habileté dans la conduite des affaires. On le peignait comme un prince d'un génie inquiet et variable, sans but ni desseins fixes, agissant sans cesse par fantaisie; humble dans la mauvaise fortune, timide dans la prospérité; épuisant son royaume pour préparer une guerre, et n'osant pas la commencer; disposant toutes ses armées pour combattre, et tremblant devant la pensée d'une bataille. On lui refusait cette vaillance de sa personne qui était pourtant bien connue. On le montrait incapable d'amitié, inconstant dans sa confiance, s'ennuyant de ses anciens serviteurs, et les changeant par pure fantaisie. Son langage vif et familier, on l'appelait un ignoble bavardage, et on le raillait d'avoir manqué de l'éloquence grave qui eût été séante à un roi. Sa familiarité et ses façons simples et bourgeoises étaient présentées comme indignes de la majesté et méprisables aux yeux des peuples. De sorte qu'à en croire les chroniqueurs flamands de ce temps-là, jamais la France n'aurait eu un plus méchant et un moindre roi.

Lorsqu'on reprochait à ces anciens serviteurs de la maison de Bourgogne leur partialité, ils disaient pour se justifier que leur jugement était à peine aussi sévère que celui des états généraux du royaume, convoqués bientôt après la mort du roi Louis XI. Il est certain que d'un commun accord on y accusa durement son règne, qu'on en montra les calamités, les injustices, les désordres, les cruautés. Et dans une telle assemblée on ne pourrait pas dire que ce fut un cri populaire poussé par des gens grossiers et passionnés. D'abord se présentèrent les requêtes de ceux qui avaient été victimes des cruautés du roi. On porta devant les États la plainte de Charles d'Armagnac, retenu depuis douze ans à la Bastille, où il avait souffert mille maux qu'il racontait, ainsi que les crimes qui avaient fait périr son frère et toute sa famille. Puis les enfans du duc de Nemours exposèrent la misère où ils avaient vécu depuis l'inique condamnation de leur père. Ce n'était pas seulement ceux qui avaient

souffert dont les discours s'élevaient contre le roi. Jean de Rely, chanoine de Paris, qui l'avait assisté sur son lit de mort, Philippe Pot, seigneur de la Roche, chevalier de l'ordre, et un de ses principaux serviteurs, s'exprimèrent avec une force toute pleine de sagesse et de gravité, et cependant leurs discours furent presqu'en tout conformes à la voix du peuple [1]. Ce fut au gouvernement du roi défunt, qu'en présence de son fils et sous la régence de sa fille, furent attribués tous les maux du royaume, sans que personne prît la parole pour dire qu'il se fût fait sous ce règne quelque chose de beau, de bon ou de grand.

Cette sentence sévère, mais équitable, fut pendant beaucoup de générations répétée par tous les hommes graves qui écrivirent sur l'histoire de France et sur la politique des divers rois. Elle fut aussi perpétuée par une sorte de tradition populaire.

Plus tard on a vu s'effacer les souvenirs et s'affaiblir la justice. Répétant le mot d'un roi [2], qui fit à la France plus de mal que Louis XI, beaucoup l'ont vanté pour avoir mis les rois hors de page. Une telle louange est toute simple en la bouche d'un prince qui veut avant tout agir selon ses volontés, et qui se trouve enchaîné et humilié quand il lui faut respecter les lois du royaume. Mais on s'étonnerait volontiers d'entendre un sujet s'applaudir de ce que son maître n'a plus aucun frein ni aucune règle, si l'on ne songeait pas que toujours en France il y a eu bon nombre de gens qui ont attendu leur fortune et leur agrandissement de la puissance royale, et qui la voulaient d'autant plus forte qu'elle pourrait prélever pour eux une plus large part sur le bien public. En même temps, dans des vues moins intéressées, beaucoup d'autres, émus des barbares souvenirs du régime des fiefs, sans cesse prévenus contre le pouvoir des seigneurs, trouvaient bon et heureux tout ce qui pouvait soumettre ceux-ci au joug commun. Le peuple fut longtemps à désirer, non pas même les libertés qu'il pouvait conserver ou gagner, mais l'oppression de ceux dont il se sentait opprimé. Le sentiment qui avait inspiré une molle et imprudente confiance pour le gouvernement paternel de Charles VII, qui ensuite avait facilité les exactions et les iniquités de son fils, contribua donc à affaiblir le jugement porté, en triste connaissance de cause, par ceux qui avaient vécu dans ces temps malheureux.

1 Journal des états généraux, tenu par Masselin. — 2 François Ier.



Puis sont venus d'autres gens [1], qui ont professé que lorsqu'un sujet avait la hardiesse de penser, de dire et d'écrire qu'un roi avait pu encourir de graves reproches, « c'était une outrecuidance et une » intempérance de plume qui appelait le châtiment. » Ils ont trouvé que pour blâmer Louis XI, il fallait avoir « l'esprit dénaturé et » l'humeur bien sauvage. » Sans tomber dans de telles bassesses, beaucoup d'autres, nourris dans la profonde humilité où la majesté vivante des rois maintenait le vulgaire, n'ont plus trouvé en eux-mêmes la force et la franchise nécessaires pour flétrir avec une justice suffisante la mémoire d'une majesté au tombeau.

Enfin il y a eu plus tard des écrivains qui, avec une sorte d'insouciance, voyant les temps passés comme un spectacle de désordre, d'ignorance et de barbarie, ont excusé en quelque façon Louis XI aux dépens de l'époque où il vivait. Lui trouvant un esprit plus dégagé, une vue plus avisée, un langage plus railleur qu'à tout ce qui l'entourait, ils ont parlé de lui avec complaisance. L'habileté les a séduits, leur a fait oublier, non seulement la justice, mais la raison; car cette habileté de Louis XI, quels en furent les effets pour le bonheur et même pour la grandeur du royaume? En quel état le laissa-t-il? Peut-on, après avoir écrit une telle histoire, la conclure en disant: « Tout mis en balance, ce fut un roi [2]? »

Louis XI lui-même répondrait que c'est faire une grande injure au nom de roi. Voici ce que, sous ses yeux, il fit écrire dans les avis qu'il destinait à son fils. « Quand les rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils doivent lui laisser, et ne lui donnent pas ce qu'il doit avoir; ce faisant, ils rendent leur peuple serf et perdent le nom de roi; car nul ne doit être appelé roi, hors celui qui règne sur des Francs. Les Francs aiment naturellement leur seigneur : les serfs naturellement le haïssent [3]. »

1 Le père Garasse, jésuite, contre Étienne Pasquier, qui avait parlé de Louis XI. — 2 Duclos. — 3 Rosier des guerres.

FIN.

TABLE SOMMAIRE

DE L'HISTOIRE

DES DUCS DE BOURGOGNE.

TOME PREMIER.

Préface . . . . p. 5-44.

PHILIPPE-LE-HARDI.

LIVRE PREMIER.

Ancien duché de Bourgogne. — Le roi Jean, régent de Bourgogne. — Le duché donné à Philippe-le-Hardi. — Guerre contre les compagnies. — Prise de possession du duché. — Gouvernement du duché. — Mariage du Duc. — Guerre contre les Anglais. — Séjour en Bourgogne. — Continuation de la guerre. — Conférences pour la paix. — Schisme de l'Église. — Gouvernement du duché. — Troubles de Flandre. — Le Duc créé capitaine-général. — Continuation de la guerre. — Mort du roi. — Régence du duc d'Anjou. — Troubles à Paris. — Guerre de Flandre. — Bataille de Roosebeke. — Les Parisiens châtiés. — Combat du sire de la Tremoille. — Voyage en France. — Guerre avec les Anglais. — Mort du comte de Flandre. — Le Duc hérite de la Flandre. — Mariage du comte de Nevers. — Mariage du roi. — Expédition préparée contre l'Angleterre. — Guerre de Flandre. — Fin des troubles de Flandre. — Traité avec les Gantois . . . . p. 45-202.

LIVRE DEUXIÈME.

Préparatifs contre l'Angleterre. — Testament du Duc. — Guerre avec les Anglais. — Grand crédit du Duc. — Le duc de Gueldre défie le roi. — Le connétable prisonnier en Bretagne. — Le connétable demande justice. — Le duc de Bretagne est mandé. — Il vient à Paris. — Guerre de Gueldre. — Le roi hors de la tutelle de ses oncles. — Séjour du Duc en Bourgogne. — Le roi gouverne lui-même. — Fêtes données par le roi. — Voyage du roi. — Gouvernement du duché . . . . p. 203-301.

TOME DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

Tentatives pour terminer le schisme. — Élection d'un nouveau pape à Avignon. — Fin des troubles de Bretagne. — Secondes tentatives. — Mariage du roi d'Angleterre et de madame Isabelle de France. — Croisade en Hongrie. — Guerre de Frise. — Nouveaux accès de démence du roi. — Remise de madame Isabelle. — Nouvelles de la croisade. — Bataille de Nicopolis. — Rachat des captifs. — Guerre de Frise. — Rechute du roi. — Condamnation pour sorcellerie. — Le pape assiégé dans Avignon. — Commencement du pouvoir du duc d'Orléans. — Le roi d'Angleterre détrôné. — Tentative sur l'Aquitaine. — Mort du duc de Bretagne. — Déposition de l'empereur. — Suite des affaires du schisme. — Commencement des factions de Bourgogne et d'Orléans. — Défis et joutes entre les Français et les Anglais. — Défi du duc d'Orléans au roi d'Angleterre. — Le duc va en Bretagne. — Suite des affaires du schisme. — Guerres contre l'Angleterre. — Désordres dans le gouvernement. — Mort du Duc . . . p. 5-127.

JEAN SANS-PEUR.

LIVRE PREMIER.

Dommage du Duc. — Guerre avec l'Angleterre. — Murmures contre la reine et le duc d'Orléans. — Le Duc hérite du comté de Flandre. — Sermon contre la reine.

— Discorde entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Le duc d'Orléans abuse de son pouvoir. — Le duc Jean s'empare du Dauphin. — Ses remontrances. — Préparatifs de guerre entre les princes. — Ils gouvernent en commun. — Guerre en Lorraine. — Mariage célébré à Compiègne. — Le duc d'Orléans en Guyenne. — Meurtre du duc d'Orléans. — Fuite du duc de Bourgogne. — La duchesse d'Orléans demande justice. — Le Duc revient à Paris. — Sa justification. — Querelle de l'Université et du prévôt de Paris. — Le Duc quitte encore Paris. — La reine revient à Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Projets contre le Duc. — Guerre contre les Liégeois. — Victoire de Hasbain. — Les Liégeois soumis . . . . p. 129-232.

LIVRE DEUXIÈME.

Le roi emmené à Tours. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Chartres. — Guerre du sire de Viry contre le duc de Bourbon. — Les combats en champ clos interdits. — Mariage du duc de Brabant. — Supplice du sire de Montaigu. — Réforme dans les finances. — Traité entre le Duc et la reine. — Assemblée pour la réformation de l'État . . . . p. 233-255.

TOME TROISIÈME.

SUITE DU LIVRE DEUXIÈME.

Alliance des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Factions des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haine du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais . . . . p. 5-58.

LIVRE TROISIÈME.

Siége de Bourges. — Négociations entre les deux partis. — Paix d'Auxerre. — Réconciliation des princes. — Le roi revient à Paris. — Assemblée des États du

royaume. — Remontrances d'Eustache Pavilly. — Nouvelles divisions entre les princes. — Domination de la faction des bouchers. — Sédition à Paris. — Meurtre du sire de la Rivière. — Supplice du sire Désessarts. — Reprise d'armes. — La bourgeoisie chasse les bouchers. — Le Duc quitte Paris. — Le parti d'Orléans s'empare du pouvoir. — Les deux partis traitent avec les Anglais. — Se préparent à la guerre. — Lettre du Duc au roi. — Mécontentement du duc de Guyenne. — Il ne peut entrer à Paris. — Condamnation de la proposition de Jean Petit. — Le roi marche contre le Duc. — Siége et prise de Compiègne. — Siége de Soissons. — Détresse du Duc. — Siége d'Arras. — Traité d'Arras. — La paix reste sans effet. — Désordres dans le gouvernement. — Conférences sur le traité d'Arras. — Le duc de Guyenne renvoie les princes. — Les Anglais descendent en France. — Lettre du Duc au roi. — Lettre des nobles de Bourgogne au roi. — Prise de Harfleur . . . . p. 59-163.

LIVRE QUATRIÈME.

Bataille d'Azincourt. — Le comte d'Armagnac nommé connétable. — Le Duc défie le roi d'Angleterre. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Le comte d'Armagnac gouverne. — Les Bourguignons font la guerre par compagnies. — Négociations du Duc avec les Anglais. — Traité du Duc avec le Dauphin. — Le duc de Bretagne s'entremet pour la paix. — Lettres du Duc aux bonnes villes. — La reine exilée. — Sédition à Rouen. — Plusieurs villes se déclarent pour le Duc. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Ambassade du sire de Carmy. Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Paris. — Le collége des cardinaux députe au Duc. — Le Duc délivre la reine. — Meurtre du sire de Jacqueville. — Complot en faveur du Duc. — Siége de Senlis. — Progrès des Anglais. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Paix de Saint-Maur. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences du Pont-de-l'Arche. — Conférences de Meulan. — Entrevue de Ponceau. — Meurtre du Duc . . . . p. 165-286.

TOME QUATRIÈME.

PHILIPPE-LE-BON.

LIVRE PREMIER.

Effets de la mort du duc Jean. — Alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais. — Traité de Troyes. — Prise de Montereau. — Siége de Melun. — Le roi d'Angleterre

entre à Paris. — Assemblée des États du royaume. — Procès contre les meurtriers du duc Jean. — Bataille de Beaugé. — Bataille de Mons en Vimeu. — Siége de Meaux. — Séjour en Bourgogne. — Mort de la duchesse Michelle. — Mort du roi Henri V et de Charles VI. — Avènement de Charles VII. — Situation des Anglais en France. — Aventure de Jacqueline de Hainaut. — Mariages d'Anne de Bourgogne et de la duchesse de Guyenne. — Meulan pris par les Anglais. — Traité d'Amiens. — Joutes à Arras. — Bataille de Crevant. — Combat de La Gravelle. — Mort du sire de Harcourt. — Naissance de Louis XI. — Combat de La Bussière. — Mort de la duchesse douairière. — Bataille de Verneuil . . . . p. 5-91.

LIVRE DEUXIÈME.

Séjour du Duc à Paris. — Le comte de Richemont connétable. — Lettres de défi entre le Duc et le duc de Glocester. — Lettre du pape au Duc. — Guerres du Hainaut et de Hollande contre madame Jacqueline et le duc de Glocester. — Tentatives pour faire la paix entre la France et la Bourgogne. — Le connétable travaille à la paix. — Continuation de la guerre de Hollande. — Bataille de Brouwershaven. — Discussions avec la ville de Dijon. — Désordres dans le gouvernement du royaume. — Siége d'Orléans. — Histoire de Jeanne d'Arc. — Prédications de frère Thomas Connette; — de frère Richard. — Délivrance d'Orléans. — Prise de Jargeau. — Bataille de Patai. — Fin de la prospérité des Anglais . . . . p. 93-181.

LIVRE TROISIÈME.

Le roi est sacré à Rheims. — Lettre de Jeanne au Duc. — Comment se comportait la Pucelle. — Le roi et le duc de Bedford sont en présence. — Le roi et le Duc commencent à traiter. — La Pucelle attaque Paris. — Le Duc régent de France. — Son mariage. — Création de la Toison-d'Or. — Joutes à Arras. — Prise de Saint-Pierre-le-Moutier. — Supplice de Franquet d'Arras. — Siége de Compiègne. — La Pucelle prisonnière. — Guerre des Liégeois. — Succession de Brabant. — Bataille d'Authon. — Levée du siége de Compiègne. — Combat de Germigny. — Combat de Chappes. — Guerre en Champagne. — Procès de la Pucelle. — Remontrances du Duc au roi d'Angleterre. — Guerre de Lorraine. — Bataille de Bullignevílle. — Nouvelle négociation pour la paix. — Entrée d'Henri VI à Paris . . . . p. 184-272.

TOME CINQUIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

Suite des négociations. — Sédition à Gand. — Complot contre Dijon. — Continuation de la guerre. — Siége de Saint-Célerin. — Pillage de la foire de Caen. — Les Anglais surprennent Montargis. — Mésintelligence entre le duc de Bourgogne et les Anglais. — Nouveau mariage de madame Jacqueline. — Conférence de Saint-Port. — Disgrâce du sire de la Tremoille. — Insurrection contre les Anglais en Normandie. — Récit des ambassadeurs envoyés en Angleterre. — Complot contre le chancelier de Bourgogne. — Concile de Bâle. — Nouveaux efforts des Français. — Guerre dans le Maine. — Guerre en Picardie. — Guerre en Beaujolais. — Entrevue de Nevers . . . . p. 5-80.

LIVRE CINQUIÈME.

Mort de la reine Isabelle. — Siége de Saint-Denis. — Prise de Meulan et de Pontoise. — Révolte du pays de Caux. — Désordres après la guerre. — Sédition à Amiens. — Le Duc déclare la guerre aux Anglais. — Soumission de Paris. — Siége de Calais. — La Flandre ravagée par les Anglais. — Les Gantois apaisés. — Révoltes à Bruges. — Nouvelle sédition à Gand. — Suite des troubles de Flandre. — Les Anglais remportent quelques avantages. — Ravages des compagnies. — Entrée du roi à Paris . . . . p. 81-142.

LIVRE SIXIÈME.

Famine et épidémie. — Nouveau siége de Calais. — Conférences pour la paix. — Courses des compagnies en Allemagne. — Guerre entre les Hollandais et les Oostrelins. — Siége de Meaux. — Discordes entre le Duc et le comte de Ligni. — États d'Orléans. — Ordonnances sur les gens de guerre. — Siége d'Avranches. — Praguerie. — Délivrance du duc d'Orléans. — Son mariage. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Continuation du désordre. — Rigueurs exercées contre les compagnies. — Prise de Creil. — Siége de Pontoise. — Assemblée des princes à Nevers. — Voyage de l'Empereur à Besançon. — Ambassade de l'empereur d'Orient. — Conquête du duché de Luxembourg. — Joute de l'arbre Charlemagne . . . . p. 143-214.

LIVRE SEPTIÈME.

Différend du roi avec le comte d'Armagnac. — Mécontentement du peuple. —Trèves entre la France et l'Angleterre. — Les compagnies appelées en Suisse. — Bataille de Saint-Jacques. — Paix avec les Suisses. — Siége de Metz. — Faveur d'Agnès Sorel. — Réforme des compagnies. — La duchesse se rend auprès du roi. — Griefs du Duc. — Mort de la Dauphine. — Défi du sire de la Marck. — Tournois des sires de Ternant et de Lalaing. — Troubles de Hollande réprimés. — Guerre du duc de Clèves et de l'archevêque de Cologne. — État de l'Angleterre.—Le Duc ménage les Anglais. —Nouveaux griefs du Duc.—Succession au duché de Milan. — Aventures des Bourguignons dans les mers d'Orient. — Tournoi de la Dame des Pleurs . . . . p. 215-273.

TOME SIXIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

État des affaires en France. — Création des francs-archers. — Prise de Fougères. — Ambassade au Duc. — Conquête de la Normandie. — Mort d'Agnès Sorel. — Bataille de Formigny. — Troubles en Angleterre. — Conquête de la Guyenne. — Assassinat de Pierre Louvain. — Mécontentement et révolte des Gantois. — Premier tournoi du comte de Charolais. — Guerres de Flandre. — Siége d'Audenarde. — Guerre aux portes de Gand. — Combat de Lokeren. — Bruges refuse l'alliance de Gand. — Combat de Rupelmonde. — Lettres des Gantois au roi. — Ambassade envoyée par le roi. — Pourparlers de Lille. — Les Gantois rejettent les conditions. — Détresse de la Flandre. — Prise de Schendelbeke. — Bataille de Gavre. — Soumission de Gand . . . . . . p. 5-87.

LIVRE NEUVIÈME.

Prise de Constantinople. — Prétendue lettre du Grand-Turc au pape. — Vœu du Faisan. — Disgrâce du comte de Saint-Pol. — Mariage du comte de Charolais. — Départ du Duc pour l'Allemagne. — Sédition à Besançon. — Séjour en Bourgogne.



—Révolte de la Guyenne. — Bataille de Castillon. — Mort de lord Talbot. — Soumission de la Guyenne. — Combat judiciaire à Valenciennes. — Guerre pour l'évêché d'Utrecht. — Discorde entre le roi et le Dauphin. — Disgrâce du sire de Brezé. — Mariage du Dauphin. — Négociation du roi avec le duc de Savoie. — Procès de Jacques Cœur. — Faveur de madame de Villequier. — Prospérité de la France. — Nouvelle négociation du roi avec le Dauphin. — Mort de Gilles de Bretagne. — Le roi s'apprête à soumettre le Dauphiné. — Le Dauphin se retire auprès du Duc. — Naissance de Marie de Bourgogne. — Discorde entre le Duc et son fils. — Le roi pense à faire la guerre au Duc. — Rupture avec le comte de Saint-Pol. — Le roi de Bohême veut s'allier à la France . . . . p. 89-158.

LIVRE DIXIÈME.

Négociations entre le roi et le Duc. — Le connétable de Richemont devient duc de Bretagne. — Prudence du Duc. — Désordres en Artois. — Procès du duc d'Alençon. — Hommage du duc de Bretagne. — Mésintelligence entre le roi et le Duc. — Concile de Mantoue. — Naissance du fils du Dauphin. — Aventures du comte d'Armagnac. — Ambassade au Dauphin. — Réponse du Dauphin. — Discussion avec le parlement de Paris. — Persécution des Vaudois. — Arrêt du parlement touchant les Vaudois. — Ambassade d'Orient. — Haine de M. de Charolais contre le sire de Croy. — Mort de Charles VII. — Colère du Dauphin contre les conseillers de son père. — Sacre de Louis XI. — Funérailles de Charles VII . . . . p. 159-224.

LIVRE ONZIÈME.

Entrée du roi à Paris. — Faste du Duc. — Commencement du gouvernement de Louis XI. — Voyage du comte de Charolais auprès du roi. — Maladie du Duc. — Complot contre le comte de Charolais. — Ambassade du sire de Chimay. — Expédition en Catalogne. — Secours donné à la reine d'Angleterre. — Entrevue de Louis XI et du roi de Castille. — Procès du comte de Dammartin. — Rachat des villes de la Somme. — Le comte d'Étampes accusé de sortilége. — Entrevue du roi et du Duc à Hesdin. — Voyage du roi en Picardie et en Flandre. — Lettre du pape au Duc. — Nouveaux projets de croisade . . . . p. 225-254.

—

TOME SEPTIÈME.

SUITE DU LIVRE ONZIÈME.

Réconciliation du Duc et de son fils. — Départ de la croisade. — Le roi fait saisir le comte de Bresse. — Traité du roi et du duc de Milan. — Querelles du roi et du duc de Bretagne. — Nouvelle entrevue du roi et du Duc. — Ambassade d'Angleterre. — La reine vient voir le Duc. — Entrevue du Duc et du roi de Chypre. — Entrevue du Duc et du duc de Savoie. — Mauvais succès de la croisade. — Succession du prince d'Orange. — Succession du comte de Nevers. — Suite des différends du roi et du duc de Bretagne. — Mariage de l'héritier de Dours. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Le Duc part pour Hesdin. — Ambassade du roi au Duc. — Réponse du comte de Charolais. — Réponse du Duc. p. 5-46.

LIVRE DOUZIÈME.

Discordes de Bourgogne. — Disgrâce de la maison de Croy. — Mécontentement en France. — Le roi assemble les princes à Tours. — Ligue du bien public. — Guerre contre le duc de Bourbon. — Les Bourguignons devant Paris. — Bataille de Montlhéri. — Arrivée de l'armée de Bretagne. — Le roi rentre à Paris. — Arrivée de l'armée de Lorraine. — Négociations avec les princes. — M. de Charolais retourne en Flandre. — Le roi reprend la Normandie. — Griefs de monsieur Charles, frère du roi. — Changement dans la situation du royaume. — Plaintes du comte de Charolais. — Destruction de Dinant. — Nouveaux projets contre le roi. — Mort du duc Philippe . . . . p. 47-131.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

LIVRE PREMIER.

Sédition à Gand et en Brabant. — Prétentions du comte de Nevers. — État des affaires en France. — Voyage du comte de Warwick en France. — Ambassade en Angleterre. — Ordonnance concernant la ville de Paris. — Nouvelle abolition de la pragmatique. — Guerre contre les Liégeois. — Siége d'Hui. — Négociation du roi avec les Liégeois. — Le connétable est envoyé près du Duc. —



Nouvelle ligue des princes contre le roi. — Bataille de Bruestein. — Soumission de Liége. — Gouvernement du Duc. — Caractère des princes. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Fin de la guerre de Bretagne. — États généraux du royaume. — Entrée du connétable à Bruges. — Punition du bâtard de la Hamaide. — Mariage du Duc . . . . p. 133-193.

LIVRE DEUXIÈME.

Guerre du roi avec le duc de Bretagne.—Négociations du roi et du Duc.—Discours des gens de guerre français.—Le roi vient à Péronne.—Destruction de Liége.—Les Gantois perdent leurs priviléges. — Acquisition du comté de Ferette. — Voyage du Duc en Zélande. — Punition du gouverneur de Flessingue. — Traité du Duc avec le roi de Bohême. — Ce qui s'était passé en l'absence du roi. — Retour du roi. — Sa conduite envers les princes. — Trahison du cardinal de Balue. — Ambassade à Rome. — Le roi réconcilié avec son frère. — Institution de l'ordre de Saint-Michel. — Le sire de Rohan vient offrir ses services au roi. — Affaires d'Angleterre.—Le comte de Warwick se réfugie en France. — Plaintes du duc de Bourgogne. — Entreprises pour la maison de Lancastre. — Ambassade du roi au Duc. — Ce qu'on pensait du roi et du Duc. — Naissance du Dauphin. — Alliance du roi avec les Suisses. — La maison de Lancastre remise sur le trône d'Angleterre . . . . p. 195-275.

TOME HUITIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

Message du Duc à Calais. — Défense de commercer avec la Bourgogne. — Traité du roi avec le prince de Galles. — Notables assemblés à Tours. — Discordes entre le roi et le Duc. — Le bâtard Baudouin se retire en France. — Lettres de Jean de Chassa contre le Duc. — Prise de Saint-Quentin. — Prise d'Amiens. — Forces du Duc. — Duplicité du connétable. — Succès du Duc. — Trève entre le roi et le Duc. — Le roi Édouard recouvre son royaume. — Négociations du roi et de son frère. — Lettres du vicomte de Narbonne au roi. — Projets des princes contre le roi. — Négociations entre le roi et le Duc. — État des affaires. — Mort du duc de Guyenne . . . . p. 5-63.

LIVRE QUATRIÈME.

Le Duc entre en France. — Manifeste contre le roi. — Siége de Beauvais. — Récompenses accordées à la ville de Beauvais. — Ravage de la Normandie. — Le sire de Comines quitte le Duc. — Traité du roi avec le sire de Lescun. — Trève entre le roi et le Duc. — Conquête de la Gueldre. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Prise de Nimègue. — Négociations pour le mariage de Marie de Bourgogne. — Mort du duc de Lorraine. — Metz refuse ses portes au Duc. — Le Duc à Aix-la-Chapelle. — Entrevue de l'Empereur et du Duc. — Intelligences du Duc et de la maison d'Anjou. — Fin du comte d'Armagnac. — Voyage du roi en Guyenne. — Guerre du Roussillon. — Le duc d'Alençon est arrêté. — Mariage des filles du roi. — Le cardinal Bessarion. — Le Duc excommunié. — Confiscation du duché d'Alençon. — Le connétable saisit Saint-Quentin. — Conférences de Bouvignes. — Tyrannie du sire de Hagenbach. — L'Empereur passe à Bâle. — Le Duc en Alsace. — Ambassade des Suisses au Duc. — Entrée du Duc à Dijon. — Italiens au service du Duc. — Complot contre le roi. — Traité des Suisses avec le roi. — Ligue contre le Duc. — Ambassade du comte de Romont aux Suisses. — Le Duc quitte la Bourgogne . . . . p. 65-151.

LIVRE CINQUIÈME.

Alliance des Suisses et de l'Autriche. — Révolte du pays de Ferette. — Procès du sire de Hagenbach. — Le comte Henri de Wurtemberg prisonnier. — Réconciliation du roi et du connétable. — Saisie de l'Anjou. — Sédition à Bourges. — Affaire du Roussillon. — Lettres du roi au sire du Lude. — Traité du Duc et du roi d'Angleterre. — Siége de Neuss. — Guerre en Alsace. — Négociations du roi avec les Suisses. — Bataille d'Héricourt. — Héraut d'Angleterre envoyé au roi. — Conduite du duc de Bretagne. — Lettre du roi à monsieur de Comminges. — Les Anglais menacent de descendre en France. — Suite du siége de Neuss. — Succession de Castille. — Prise de Perpignan. — Instructions données par le roi. — Paix avec la maison d'Aragon. — Négociations avec le roi René. — Le duc de Lorraine déclare la guerre au Duc. — Négociations du roi et de l'Empereur. — Apologue de l'ours et des chasseurs. — Suite du siége de Neuss. — Le roi commence la guerre. — Levée du siége de Neuss . . . . p. 153-223.

LIVRE SIXIÈME.

Combat de Guipy. — Combat devant Arras. — Le prince d'Orange traite avec le roi. — Les Anglais descendent en France. — Entrevue du Duc et du roi

d'Angleterre.—Projets du Duc contre la Lorraine.—Le roi commence à négocier. — Ambassade du connétable. — Pensions données aux conseillers d'Angleterre. — Retour du Duc chez le roi Édouard . . . . p. 225-248.

TOME NEUVIÈME.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

Entrevue de Pecquigni. — Traités entre la France et l'Angleterre. — Opinion des Anglais sur la paix. — Trève entre le roi et le Duc. — Conquête de la Lorraine. — Fin du connétable. — Ce qu'on pense des princes après la paix. — Le Duc prend possession de la Lorraine. — Guerre des Suisses contre le comte de Romont. — Ambassade des Suisses au Duc . . . . p. 5-50.

LIVRE SEPTIÈME.

Guerre contre les Suisses. — Siége d'Yverdun. — Siége de Granson. — Armée des Suisses. — Bataille de Granson. — Représailles exercées sur les Bourguignons. — Le roi apprend la défaite du Duc. — Négociations avec le roi René. — Le duc de Milan abandonne le Duc. — Ce que fait le Duc après sa défaite. — Sa maladie. — Assemble une nouvelle armée. — Dispositions des Suisses pour se défendre. — Le roi veut garder la trève. — Le duc de Lorraine se rend en Suisse. — Siége et bataille de Morat. — Ossuaire des Bourguignons. — Le Duc fait saisir la duchesse de Savoie. — Assemblée des États du duché. — Lettre du Duc au président de Luxembourg. — Mécontentement des États de Flandre. — Désespoir du Duc. — Évasion de la duchesse de Savoie. — Ambassade des Suisses au roi. — Le duc de Lorraine reconquiert des États. — Le Duc se rend en Lorraine. — Négociations du duc René avec les Suisses. — Siége de Nanci. — Trahison du comte de Campo-Basso. — Supplice de Siffrin de Baschi. — Le roi de Portugal visite le Duc. — Le duc de Lorraine revient avec les Suisses. — Bataille de Nanci. — Mort du Duc . . . . p. 51-134

MARIE DE BOURGOGNE.

LIVRE PREMIER.

Le roi apprend la bataille de Nanci. — Ses résolutions. — Le roi s'apprête à la guerre. — Soumission du duché de Bourgogne. — Lettre de mademoiselle de

Bourgogne. — Elle apprend la mort de son père. — État de la Flandre. — Olivier le Dain. — Le roi arrive en Picardie. — Nouveaux projets du roi. — Négociations pour le Hainaut. — Exactions en Bourgogne. — Ambassade envoyée au roi. — Les États de Flandre. — Ambassade des États de Flandre au roi. — Sédition à Gand. — Lettre du chancelier de Bourgogne à sa femme. — Supplice d'Hugonet et du sire d'Himbercourt. — Prise d'Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Rigueurs exercées contre Arras. — La Bourgogne se soulève. — Bonne intelligence avec l'Angleterre. — Négociation pour le mariage du Dauphin. — Surprise de Tournai. — Occupation de Cambrai. — Guerre en Hainaut. — Prise du Quesnoy. — Prise d'Avesnes. — Nouvelles négociations pour le mariage du Dauphin. — Mort du duc de Gueldre. — Siége de Saint-Omer. — Le grand-bâtard de Bourgogne remis au roi. — Mariage de mademoiselle de Bourgogne . . . . p. 135-204.

LIVRE DEUXIÈME.

Trève conclue à Lens. — Le prince d'Orange appelle les Suisses. — Suite de la guerre en Bourgogne. — Sédition à Dijon. — Mission du sire de Saint-Pierre. — Ambassade des Suisses. — Prise de Gray. — Le sire de Craon rappelé. — Procès du duc de Nemours. — Ordonnance contre les non-révélateurs. — Le roi devient plus méfiant. — Lettre du comte de Dammartin au maréchal de Gié. — Négociation avec le duc de Bretagne. — Affaires d'Espagne. — Abdication du roi de Portugal. — Négociation avec l'Empereur. — Avec les Liégeois. — Avec l'Angleterre. — Hastings gagné par le roi. — Plaintes de la douairière de Bourgogne. — Mort du duc de Clarence. — Continuation de la guerre en Flandre. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Prise de Condé. — Procès entamé contre le feu Duc. — Suite de la guerre. — Trèves entre le roi et le Duc. — Remise de Cambrai. — Suite des affaires avec les Suisses . . . . p. 205-259.

TOME DIXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

Le roi revient en France. — Prédications de frère Fradin. — Complot attribué au prince d'Orange. — Conjuration des Pazzi. — Le roi soutient les Florentins. — Ordonnances sur les affaires de l'Église. — Assemblée du clergé à Orléans. —

Négociations avec le pape. — Ambassade du roi en Italie. — Négociations avec l'Espagne. — Avec l'Angleterre. — Conférences pour la paix. — Réforme des compagnies. — Lettre du comte de Dammartin. — Préparatifs pour la guerre. — Rupture de la trève. — Prise de Dôle. — Soumission de la Comté. — Voyage du roi à Dijon. — Suite de la guerre en Artois. — Bataille de Guinegate. — Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre. — Succès de la flotte française. — Négociations avec les Suisses. — Affaires de Savoie. — Le duc d'Albanie vient en France. — Affaires avec la Bretagne. — Information contre le duc de Bourbon. — Affaires de Lorraine et d'Anjou. — Affaires de la Gueldre. — Troubles en Hollande. — Embarras du duc Maximilien. — Poursuites contre l'évêque d'Elne. — Guerre dans le Luxembourg . . . . p. 5-61.

LIVRE QUATRIÈME.

Le cardinal de Saint-Pierre légat en France. — Voyage de la duchesse douairière en Angleterre. — Le cardinal de Saint-Pierre en France. — Le Duc refuse de voir le légat. — Lettre du roi au légat. — Lettre du roi à ses ambassadeurs. — Délivrance de Wolfgang de Polhein. — Suite des négociations. — Délivrance du cardinal de Balue. — État des lettres sous le roi Louis XI. — Les réalistes et les nominaux. — Établissement de l'imprimerie en France. — Réformes projetées par le roi. — La méfiance du roi s'accroît. — Seconde compagnie des gardes. — Façon de vivre du roi. — Réforme des francs-archers. — Suite des négociations. — Le roi a une attaque d'apoplexie. — Suite des négociations. — Surprise tentée sur Hesdin. — Chapitre de la Toison-d'Or. — Revue des Suisses. — Grands jours en Auvergne. — Procédure contre le comte du Perche. — Haine du roi pour la justice ordinaire. — Négociations avec la Bretagne. — Le roi hérite de la Provence. — Le duc de Savoie amené à Lyon. — Mort du sire d'Amboise . . . . p. 63-112.

LIVRE CINQUIÈME.

Sentimens des Flamands pour le duc Maximilien. — Mort de la duchesse Marie. — Négociations du roi avec les Gantois. — Le duc Maximilien privé de la tutelle de ses enfans. — Ambassade du roi aux Flamands. — Prise d'Aire. — Meurtre de l'évêque de Liége. — Guerre dans le pays de Liége. — Instruction du roi au Dauphin. — Serment du duc d'Orléans. — État du royaume. — Remontrances de l'archevêque de Tours. — Fermeté du parlement. — Le président de La Vacquerie. — Négociations pour la paix. — Traité d'Arras. —

faiblissement du roi. — Ambassade des Flamands au roi. — Mort du roi
ard.—Succession de Navarre.— Affaires d'Italie. — Mariage du Dauphin.
ême méfiance du roi. — Disgrâce du chancelier. — Jacques Coittier, mé-
roi. — Dévotion du roi. — Saint François de Paule. — Mort du roi.
qu'on pensait de lui après sa mort . . . . p. 113-176.

FIN.

